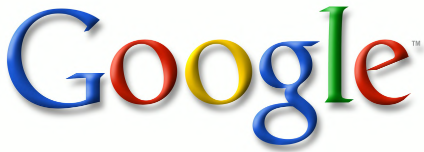


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

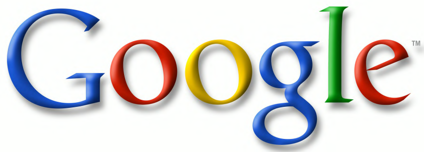
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

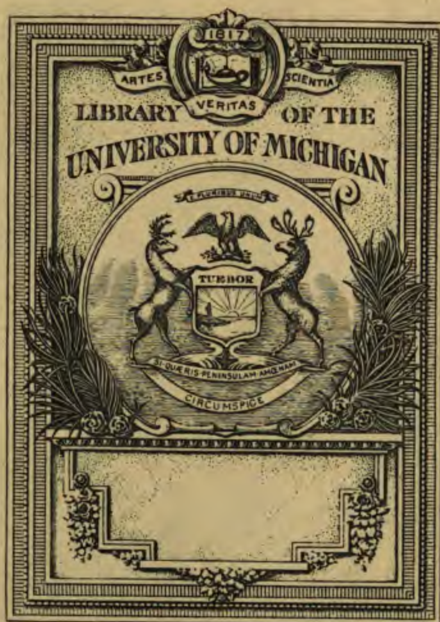
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

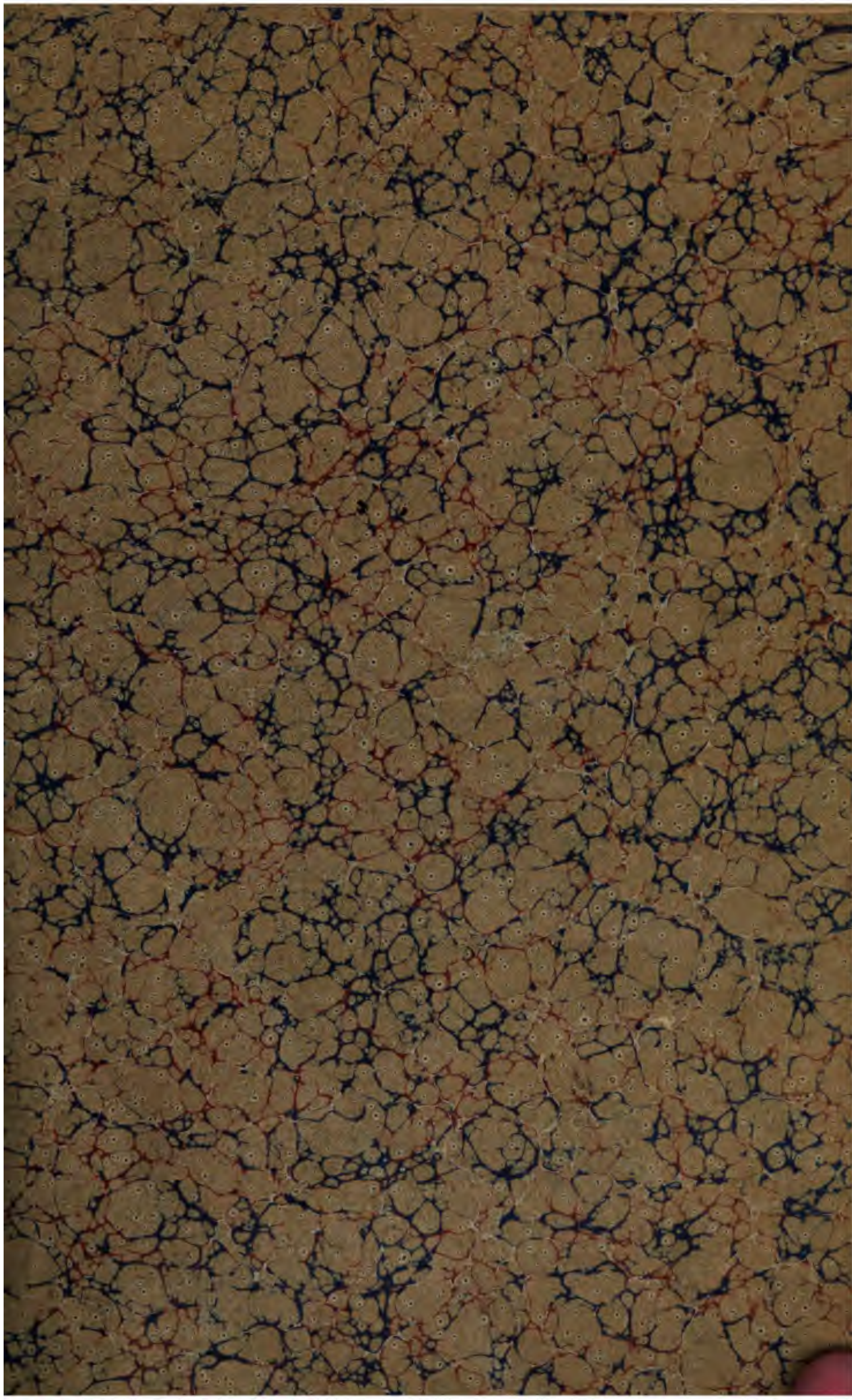
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE

FRANCE.

OUVRAGES DE M. LAURENTIE :

Histoire de France, divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents, 8 gros vol. in-8. 60 fr.

Histoire des ducs d'Orléans, 4 vol. in-8. 24 fr.

Nota. Il reste encore quelques exemplaires des tomes II, III et IV, qui se vendent séparément. Prix de chaque volume. 6 fr.

Histoire, Morale et Littérature, 2 vol. in-8. 14 fr.

1er vol. *Historiens latins*, 2e édit.

2e vol. *Fragments d'histoire, de morale et de littérature.*

Introduction à la Philosophie, 2e édit. in-8. 7 fr. 50 c.

Etude (de l') et de l'Enseignement des lettres, in-8. 7 fr. 50 c.

Methodus nova instituendæ Philosophiæ, in-32. 1 fr. 25 c.

Lettres à un Père sur l'Education de son Fils, in-18, 2e édit. 1 fr. 50 c.

Lettres à une Mère sur l'Education de son Fils, in-18. 1 fr. 50 c.

Lettres à un Curé sur l'Education du Peuple, in-18. 1 fr. 50 c.

Liberté d'Enseignement, in-8. 1 fr.

Liberté d'Enseignement. Lettres à M. Thiers, in-8. 10 c.

OUVRAGES POLITIQUES DU MÊME :

De la Justice au XIXe siècle, in-8. 3 fr.

De la Légitimité et de l'Usurpation, in-8. 3 fr.

De la Révolution en Europe, in-8. 3 fr.

De la Constitution démocratique, in-8. 3 fr.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

HISTOIRE

DE

FRANCE,

DIVISÉE PAR ÉPOQUES,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES JUSQU'AUX TEMPS PRÉSENTS;

Par M. Laurentie,

De l'Académie de la Religion catholique, de Rome; Correspondant de l'Institut national des Etats-Unis; Ancien Inspecteur général des études, etc.

TOME HUITIÈME.

TROISIÈME ÉPOQUE.

PARIS,

LAGNY FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

1845.

DC
38
L36
v. 8

HISTOIRE

DE FRANCE.

LIVRE VINGTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Jugements historiques. — Bizarreries dans la passion populaire. — Réactions complexes. — Desseins prémédités de Saint-Simon. — Exposé de ses plans de réforme aristocratique. — Explication des haines ducales et parlementaires contre Louis XIV. — Ouverture du testament du roi. — Incidents. — Déclaration de la régence du duc d'Orléans. — Organisation de l'Etat. — Oligarchie princière. — Composition des conseils. — La politique est une étiquette. — Rétablissement des privilèges du parlement. — Poursuite de la popularité. — Apparition de l'abbé Dubois. — Les roués. — Premières mesures de finances. — Chambre de justice contre les traitants. — Scandales. — Jean Law. — La ruine se précipite. — Invocation des états généraux. — Extravagance du *système*. — Les oppositions éclatent. — Situation de l'Europe. — L'Angleterre et l'Espagne se disputent la prééminence dans les affaires de la France. — Le roi Georges et le prétendant. — Intrigues de Dubois. — Traité de 1717. — L'intérêt de la France est sacrifié à l'intérêt du régent. — Difficultés complexes au dehors. — Albéroni trouble toute l'Europe. — Activité de Dubois. — Lit de justice. — Décisions contre les princes légitimés. — Récits de Saint-Simon. —

Haines prodigieuses. — Humiliation du parlement. — Joies insultantes.—Signification de ces retours et présages d'avenir.

Louis XV.

(RÉGENCE.)

La mort de Louis XIV fit comme un grand vide en Europe. Le roi est mort! s'écria l'empereur, qui semblait indiquer que pour lui toute la royauté c'était Louis XIV.

Il y eut partout comme un vague silence. Ce fut un de ces moments où l'humanité semble s'arrêter pour reconnaître sa route et chercher le but de sa course. Un monde finissait, un autre allait naître. Toutes les âmes devinèrent, comme par un instinct rapide, la nouveauté des choses qui allaient apparaître. On sentait un ressort tendu qui se brisait. De là une réaction soudaine, irréfléchie, je dirais fatale si ce mot n'était une sorte de désaveu de la Providence.

Avant de raconter les événements par où se produira cette réaction, il importe d'indiquer la nature des causes et aussi des méprises qui la feront accepter par une partie de la France. C'est ici une de ces révolutions qui sont présentes dans l'intelligence d'un peuple avant de se rendre visibles dans ses actes. Et si ce passage à des temps nouveaux est bien compris de l'histoire, d'avance nous aurons le secret des grandes transformations, et aussi des perturbations lamentables qui bientôt fatigueront la monarchie et puis achèveront de l'exterminer.

Une cause principale de réaction contre Louis XIV

704650-1027

se trouvait dans l'état de contrainte où il avait tenu les grands à ses pieds. Vainement il les avait d'abord assouplis par la gloire ou vaincus par les plaisirs. Les ennuis d'une cour austère les avaient à la fin dégoûtés de l'obéissance, et le charme des triomphes avait cessé d'être un dédommagement de la servitude.

Alors on put voir ce qui avait manqué à la politique de Louis XIV. Il avait certes complété avec éclat l'œuvre laborieuse des rois de France, en ramenant la constitution publique à une puissante unité. Mais, comme il arrive en ces sortes d'élaborations séculaires, il avait poussé son œuvre au delà du terme; si bien que la monarchie faite de la sorte se trouva environnée de débris de féodalité antique, mais de débris vivants et encore tout animés de vieilles passions et de vengeances invétérées.

Sans doute il eût été politique de reprendre ces débris dispersés et de les organiser puissamment sous des formes accommodées à des temps nouveaux. Mais apparemment c'était là un effort de prévoyance qui passait les bornes du génie humain.

Il y a des révolutions lentes et successives que le temps amène comme à l'aide d'une volonté universelle et cachée qui se survit.

Il y en a de violentes et d'imprévues que Dieu jette dans le monde comme des chocs accidentels et fortuits.

Les unes et les autres servent diversement à l'avancement de l'humanité dans ses voies providentielles et mystérieuses.

C'est une révolution de la première sorte qui était venue se consommer dans le règne de Louis XIV;

mais aussitôt une réaction contraire se déclara pour aboutir à une révolution toute différente, à une de ces révolutions que l'instinct des âges ne fait point, que la passion humaine produit par une secousse immense, mais inopinée.

C'est ici comme une excuse du monarque. Il put penser que la monarchie n'avait qu'à se reposer dans une victoire remportée pour le profit de la nation; devait-il prévoir que la nation lui ferait quelque jour un crime de cette victoire?

Jamais retour ne fut plus surprenant; et pourtant la philosophie de l'histoire semble l'avoir à peine entrevu.

Par une de ces bizarres inadvertances de la passion humaine, fréquentes dans la marche des révolutions, la nation se laissa précipiter dans les colères des grands. Il est vrai que les longues guerres de Louis XIV avaient épuisé la France; elle était lasse d'une gloire qu'il fallait payer par l'or et par le sang. Ce n'était pas moins une erreur funeste de populariser des retours de jugement contre une politique où se résumaient six siècles de lutte contre l'anarchie féodale.

Le parlement mêla son égoïsme dans ces réactions. La colère des grands semblait le devoir peu toucher; mais, en se passionnant pour lui-même, il seconda leur personnalité, si ce n'est que d'autres jalousies ne devaient pas tarder à le détacher de leur ambition.

Le clergé seul avait des griefs fondés contre Louis XIV. Chose non moins étonnante! ce n'est pas de ces griefs que sortirent les oppositions ecclésiastiques. Le jansénisme avait grandi en se transformant. Ce n'était plus une querelle de couvent, c'était une

hostilité de parti ; c'est de là que partit la réaction. Le clergé fidèle oublia les torts du monarque ; le clergé indiscipliné anima contre lui l'irritation des sectaires. Dès que Louis XIV ne fut plus, les luttes du jansénisme devinrent une guerre politique.

Voilà donc en deux mots l'explication du retour soudain qui se déclara sur la tombe de Louis XIV.

Les écrivains superficiels de notre époque, animés de colère contre tous les rois, et surtout contre les grands rois, se sont réjouis de voir Louis XIV puni de sa gloire par des insultes. Ils n'ont pas vu que ces insultes étaient ou un retour de vanité féodale, ou une expression d'ingratitude populaire. Toute leur philosophie a été un instinct de haine égaré par une méprise.

Joignons à ces causes générales de réaction un travail particulier d'ambition, peut-être une méditation de crime. La famille du monarque, frappée dans ses derniers ans par des coups si redoublés, avait en elle un élément d'anarchie, c'était le duc d'Orléans. Bien avant la mort de Louis XIV, les pensées mauvaises, les vanités irritées, les ambitions sinistres s'abritaient autour de ce prince. Louis XIV avait pénétré sa méchante nature ; il l'appelait un *fanfaron de crimes*.

Pour ne pas exposer l'histoire à des jugements suspects, il convient de mettre à découvert les pensées qui depuis longtemps tourmentaient les flatteurs ou les confidents du duc d'Orléans. Ecoutons le duc de Saint-Simon, le naïf interprète de leurs espérances et de leurs satires.

A mesure qu'il avait vu la royauté de Louis XIV toucher à son déclin, le superbe duc avait multiplié

ses desseins d'avenir, et il avait fatigué de ses plans de gouvernement l'esprit débauché du prince à qui devait venir la régence. Tout son système était une satisfaction donnée à l'orgueil des grands, par une organisation complexe de conseils où l'État serait comme une proie.

« Ce que j'estimai, dit-il, le plus important à faire et le plus pressé à exécuter, fut l'entier renversement du système du gouvernement intérieur dans lequel le cardinal Mazarin a emprisonné le roi et le royaume (1). »

C'était à Mazarin que remontait Saint-Simon pour expliquer l'exclusion de la noblesse des affaires d'État.

« Tous ses soins, disait-il, toute son application se tournèrent à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour cela les éloigner par état des affaires, y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui, accroître leurs places en pouvoir, en distinction, en crédit, en richesses, persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité. Il le porta à préférer, pour manier ses affaires en tout genre, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant en leur ôtant leur emploi avec la même facilité qu'on les en avait tirés en le leur donnant; au lieu que des seigneurs déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissements, acquéraient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avaient rapport et devenaient dangereux

(1) *Mém.* du duc de Saint-Simon, tom. XII, chap. 19.

quand on cessait de s'en servir, par les mêmes raisons. De là l'élévation de la plume et de la robe, et l'anéantissement de la noblesse (1). »

Alors venait la proposition d'un établissement de conseils.

« Je représentai à M. le duc d'Orléans, dit Saint-Simon, que cet établissement flatterait extrêmement les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires depuis près d'un siècle et qui ne voyait pas d'espérance de se relever de l'abattement où elle se trouvait plongée; que ce retour inespéré et subit du néant à l'être toucherait également ceux qui en profiteraient par leurs nouveaux emplois, et ceux encore à qui il n'en serait point donné, parce qu'ils en espéreraient dans la suite par l'ouverture de cette porte, et qu'en attendant ils s'applaudiraient d'un bien commun et de la jouissance de leurs pareils (2). »

Saint-Simon, à force de vanité et de colère, était devenu ingénieux à déguiser d'avance les périls de cette vaste oligarchie, et ses mémoires attestent la féconde aptitude de ses artifices à justifier ses théories. » M. le duc d'Orléans, dit-il, goûta extrêmement ce projet qui fut maintes fois rebattu et discuté entre lui et moi (3). » Il y ajoutait, comme complément des réparations, le dessein d'appeler les états généraux, et ses raisons politiques méritent encore d'être citées.

« Peu de partis dans l'État....., disait-il; plus de restes de ces anciennes factions d'Orléans et de Bour-

(1) *Mém.* du duc de Saint-Simon, tom. XII, chap. 19.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

gogne; personne dans la maison de Lorraine dont le mérite, l'acquêt, les talents, le crédit, la suite ni la puissance fissent souvenir de la Ligue; plus d'huguenots et point de vrais personnages en aucun genre ni état, tant ce *long règne de vile bourgeoisie*, adroite à gouverner pour soi et à prendre le roi par ses faibles, avait su tout anéantir, et empêcher tout homme d'être des hommes, en exterminant toute émulation, toute capacité, tout fruit d'instruction, et en éloignant et perdant avec soin tout homme qui montrait quelque application et quelque sentiment (1). »

Tel était donc le secret de la réaction qui bien avant la mort de Louis XIV se tramait contre sa gloire. Les mémoires de Saint-Simon sont pleins de jugements de cette sorte. Sa plume multiplie le sarcasme lorsqu'elle rencontre des noms grandis sous le sceptre, et Louis XIV lui-même est traité comme un parvenu. C'est de Saint-Simon qu'est partie cette tradition de dénigrement, qui est venue se raviver de nos jours sous d'autres formes très-imprévues. C'est lui, par exemple, qui a accrédité la renommée d'ignorance du grand monarque. « A peine, dit-il, on lui apprit à lire et à écrire, et il demeura tellement ignorant, que les choses les plus connues de l'histoire, d'événements, de fortune, de conduite, de naissance, de lois, il n'en sut jamais un mot (2). » Après cela lisez les œuvres de Louis XIV! lisez ses lettres! et dites s'il est une passion égale à l'orgueil de ce duc de la veille, qui insulte le monarque, pour se donner des airs de haut baron. Et encore Saint-

(1) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XII, chap. 20.
(2) *Ibid.*, tom. XIII, chap. 1.

Simon pourrait pardonner à Louis XIV ce manque barbare d'instruction et d'études; il lui pardonne moins l'égalité qu'il fit peser sur toutes les têtes. « Grands et petits, connus et obscurs, furent forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être un vil peuple en toute égalité (1). » Et plus loin il jette cette parole amère et menteuse : « Le roi a craint les seigneurs et a voulu des garçons de boutique. »

Et après tous ces sarcasmes cet autre jugement est assez compris : « Louis XIV ne fut regretté que de ses valets intérieurs, de peu d'autres gens, et des chefs de l'affaire de la constitution (2). »

Cette sorte de satire ne manque point au reste d'enseignement pour l'histoire. Que ces expressions de colère qui tombent à flots d'une plume ducale aient remué quelque sympathie au fond de l'âme d'une féodalité tentée par ses souvenirs, cela devait être : la raison même quelquefois fléchit devant l'égoïsme. Et puis aux yeux de l'histoire la plainte est permise, quand c'est la plainte des vaincus. Ce qui surprend, c'est que la démocratie moderne se soit associée à de tels sarcasmes. Des philosophes du peuple se sont faits les héritiers de la morgue du grand seigneur. C'était là une étonnante méprise, même quand ces philosophes ne seraient pas de la *vile bourgeoisie*. Elle indiquait le caractère des temps nouveaux; temps de frivolité et d'inconséquence, où les passions se mêlent à tout hasard, pour produire des révolutions fortuites, comme si la raison ou le génie n'était désormais pour

(1) *Mém.* de Saint-Simon, tom. xxxi, chap. 3.

(2) *Ibid.*, chap. 12.

rien dans la conduite des peuples et les transformations de la politique.

Voilà donc les passions du temps bien expliquées; maintenant les événements vont d'eux-mêmes prendre leur physionomie dans l'histoire.

La mort de Louis XIV laissait mille passions allumées: A mesure que sa maladie avait empiré, on avait vu les ambitions se précipiter vers le duc d'Orléans. La haine pour les princes bâtards avait servi de prétexte à la servilité des courtisans, et la multitude frivole se tournait avec eux vers celui qui allait être le maître. Naguère le peuple avait maudit le duc d'Orléans comme un parricide; maintenant il l'appelait comme un sauveur. Le règne de Louis XIV s'était achevé dans la tristesse; on pensa qu'un jeune prince ranimerait la joie et les arts. Puis la nouveauté est puissante; et ni la haine ni l'amour ne résiste à la passion des choses inconnues. L'armée, la bourgeoisie, le parlement, les ducs et pairs, tout accourut; ceux qu'une pudeur de fidélité semblait retenir furent achetés. L'avidité suppléa à l'affection. Villeroi, si longtemps comblé par Louis XIV, se précipita de lui-même. Moyennant cinq cent mille livres, le duc de Guiche assura le régiment des gardes françaises dont il était colonel; Raynold promit les gardes suisses; Saint-Hilaire, l'artillerie; d'Argenson avait d'avance vendu la police. Ainsi le gouvernement se trouvait aux mains du duc d'Orléans, avant même qu'il eût le droit de le recevoir.

Les princes légitimés avaient à peine eu le temps de respirer dans ce retour précipité des affections. Le duc du Maine restait seul en tête d'une cabale qui se

croyait résolue à disputer la prééminence; son frère, le comte de Toulouse, nature douce et pacifique, secondait mal ces pensées de lutte ouverte, et le duc de Bourbon, leur beau-frère, quoique nourrissant des inimitiés contre le duc d'Orléans, tremblait de s'engager dans une guerre déclarée; il ne fit qu'épier les intrigues, comme s'il se fût défié de son génie pour les faire réussir.

Toute la popularité restait donc au duc d'Orléans, si ce n'est que dès le début il la flétrissait par le concours et la faveur de milord Stairs; présage des nouveautés qui allaient succéder à la grande politique de Louis XIV.

Alors fut assemblé le parlement pour l'ouverture du testament du roi. L'anxiété, l'ambition, l'espérance, l'envie, toutes les passions frémissantes, mais concentrées, firent de cette assemblée un spectacle solennel et imposant. Le silence était profond; on eût dit un recueillement de respect devant l'ombre de Louis XIV, qui allait un moment apparaître. Le duc d'Orléans affectait seul un air de victoire. Il fit néanmoins un discours modeste et contenu où il semblait se mettre sous la protection de Louis XIV même, en redisant les paroles qu'il avait reçues de sa bouche au moment où, près de descendre au tombeau, il lui avait remis la garde de l'État et de son petit-fils (1).

« Après les malheurs qui ont accablé la France, disait-il, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est celui que Dieu

(1) Voyez ce discours, *Hist. de la régence.* — *Hist. des ducs d'Orléans.*

nous a donné ; c'est à lui, messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance ; c'est moi, le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son Etat.

» Ces sentiments connus du feu roi, ajoutait-il, m'ont attiré sans doute un discours plein de bonté qu'il m'a tenu dans les derniers instants de sa vie, et dont je crois devoir vous rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : *Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les devoirs que vous donne votre naissance ; je vous recommande le dauphin; servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume ; s'il vient à vous manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient*. A ces paroles il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses pour pouvoir les rappeler ; il finit en me disant : *J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages ; mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera*. Ce sont ses propres termes, » ajoutait le prince.

Après quoi il demandait en vertu des lois du royaume que la régence lui fût déférée, voulant que son titre personnel lui fût suffisant, et réservant au parlement le droit de *changer*, comme avait dit le roi, ce qui dans le testament lui serait contraire.

Cependant l'assemblée restait calme et muette, et la voix du duc d'Orléans avait été tremblante comme s'il lui avait paru téméraire de faire ainsi parler Louis XIV au moment où sa volonté écrite allait être méconnue en même temps que proclamée. « Voici

notre loi! » s'écria le premier président de Mesmes en demandant au greffier de lire le testament distinctement et à haute voix. C'était comme une parole d'opposition qui mourait dans le silence de tous les autres! Le testament fut lu avec rapidité; d'autres décisions étaient attendues.

Louis XIV avait écrit qu'il y aurait un conseil de régence composé du duc d'Orléans, des princes du sang qui auraient vingt-quatre ans accomplis, du chancelier, de quatre secrétaires d'Etat, des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt; tout devait s'y résoudre à la pluralité des voix. Le commandement des troupes de la maison du roi était donné au duc du Maine, sans aucune subordination à la régence; Villeroi devait être gouverneur du roi; le duc du Maine, et à son défaut le comte de Toulouse, devait avoir une autorité supérieure sur tout ce qui regardait sa personne et son éducation.

Telle devait être la prééminence du duc du Maine; mais, outre que la nation n'eût pu la souffrir, lui-même manquait de génie pour la disputer. Il n'eut point une parole à dire à cette assemblée, sous l'impression qui la captivait, ni pour rappeler les malheurs mystérieux qui avaient naguère fait du palais une solitude, ni pour se faire un titre de la nécessité de veiller sur les jours du jeune enfant échappé à ces horreurs, ni pour invoquer les vieux usages de la monarchie, qui d'ordinaire éloignaient de la régence le prince qui touchait de plus près au trône, ni pour donner enfin à ses amis un air de fierté et un mérite d'opposition.

Cependant la jeunesse bruyante des enquêtes se

prononçait déjà par des murmures, et appelait en tumulte la régence du duc d'Orléans. Elle semblait défier des pensées contraires. Mais la lutte même manqua à cette ardeur. Tout se précipitait aux pieds du maître nouveau, et le duc du Maine ne trouva à la fin que quelques lâches paroles pour solliciter un simulacre de dignité. En un moment le drame se dénoua. Le parlement déclara régent le duc d'Orléans, et toute la puissance de l'Etat fut concentrée en ses mains; le duc du Maine fut nommé surintendant de l'éducation du roi. Ainsi était annulé le dernier acte de la royauté de Louis XIV; et à ce moment se déclara dans la nation et surtout dans le peuple de Paris une sorte de soulèvement contre tous les souvenirs de son règne.

Le régent s'annonçait comme voulant réparer les longs malheurs de la guerre et diminuer les charges publiques. Ces promesses plaisent d'ordinaire à l'aurore d'un règne nouveau. La France les embrassa avec applaudissement. La vieille gloire du grand roi semblait lui être devenue importune; on ne se souvint d'aucune de ses merveilles; son nom fut maudit, et le régent n'eut qu'à sourire à ces anathèmes pour s'assurer de la popularité (1).

Ce n'était là du reste que la moindre part de la révolution qui se consommait dans l'Etat. La mobilité de l'admiration ou de la haine, dans le peuple comme dans la cour, peut n'être qu'un jeu passager et ne toucher point à ce qui est essentiel et permanent dans l'ordre de la société politique; mais cette fois tout se transformait, et la réaction contre Louis XIV devenait

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.*

un renouvellement complet de la monarchie, telle qu'elle s'était achevée sous le double instinct du peuple et de ses rois.

Alors en effet reparut ce plan de gouvernement dont la préméditation avait devancé la mort de Louis XIV, comme pour attester une idée systématique et obstinée. « Ce plan, dit Saint-Simon, avait été donné autrefois au duc de Chevreuse...... Il avait passé entre les mains de monseigneur le duc de Bourgogne par celles du duc de Beauvilliers, et avait été agréé de ce prince comme la meilleure forme de gouvernement, dont il avait résolu de se servir quand Dieu l'y aurait appelé (1). »

Des plans de cette sorte semblaient rappeler ceux que Fénelon avait marqués d'un sceau de génie dans son œuvre de Télémaque, et que la ferme raison de Louis XIV avait traités de chimères. Il n'était point étonnant que des esprits spéculatifs les eussent adoptés avec enthousiasme; la pratique eut bientôt fait tomber cette poésie. Quoi qu'il en soit, Saint-Simon courut au régent avec son système de réformation, non moins chimérique, mais plus personnel et plus passionné que celui de Télémaque. Seulement, dit-il, « il s'en fallut bien que ce premier plan fût suivi par M. le duc d'Orléans, il n'en prit que la plus faible écorce (2). »

Il s'agissait de l'établissement de ces conseils qui devaient réaliser les merveilleuses perfections du gouvernement de Salente. L'imagination publique courait au-devant de ces rêveries, et le duc d'Orléans s'était

(1) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.

(2) *Ibid.*

plu à en montrer une vague image dans ses discours. Mais en fait cette organisation s'offrait comme un appât à l'orgueil des grands. Chacun voulut en être; l'Etat fut disputé comme une proie; le gouvernement était envahi par des flots de cupides et d'ambitieux. Et ici entendons une autre voix que celle de Saint-Simon, pour avoir mieux encore le secret des motifs qui avaient fait rechercher ce renouvellement ou cette correction de l'Etat. Le duc de Grammont, écrivant sous la régence les mémoires du maréchal son père, interrompt le récit de l'ambassade à Madrid, en 1659, et se reporte au temps même où il écrit pour faire des rapprochements curieux d'époques et de systèmes. Après avoir énuméré les conseils constitutifs de la monarchie d'Espagne, il ajoute : « Cette forme de gouvernement commis aux gens de qualité et d'épée....., joint au peu d'officiers de robe qui sont établis dans toute la monarchie d'Espagne, était bien différente de celle de notre royaume, que l'épée a fondé et que l'épée a conservé, où les emplois des conseils sous le règne précédent n'étaient possédés que par des gens de robe : mais le grand prince qui par le droit de sa naissance et par ses éminentes qualités vient d'être appelé à la régence du royaume, travaillant sans relâche sur les mémoires du plus juste et du plus religieux prince que la France aurait possédé, et que la mort nous a ravi (1), vient d'établir cette même forme de gouvernement en mettant à la tête et dans tous les conseils par lesquels cette puissante monarchie est gouvernée,

(1) Le duc de Bourgogne.

les princes du sang et les plus grands seigneurs du royaume (1). »

Mais le duc d'Orléans n'avait pas prévu les périls où devait précipiter l'Etat l'émulation ardente excitée par le partage de tant d'offices de souveraineté, et bientôt il se sentit inégal au poids des rivalités qu'il avait déchaînées. Le duc de Saint-Simon avait besoin d'expliquer d'une façon spécieuse pour sa vanité les premiers embarras qui se rencontraient; il accusa le duc de Noailles. « L'indigeste composition et formation de tout le nouveau gouvernement, dit-il, fut due à l'ambition, à l'astuce et aux persévérantes adresses du duc de Noailles, qui n'oublia rien pour mettre le plus grand désordre qu'il put dans l'économie des districts et des fonctions des conseils, pour les rendre en eux-mêmes ridicules et odieux encore par le mélange et l'enchevêtrement des matières, et la difficulté de l'expédition, pour les faire tomber le plus tôt qu'il pourrait et demeurer lui premier ministre (2). »

Voici du reste quel fut l'*enchevêtrement de ces matières*, comme dit Saint-Simon. Il y eut six conseils d'administration générale, à qui les grandes questions d'Etat arrivaient, au lieu d'aboutir à des cabinets de ministres, ce qui n'empêcha pas de garder les charges des secrétaires d'Etat pour l'expédition des affaires. Le conseil privé subsistait de même, ainsi que d'autres juridictions anciennes; le conseil de régence devait tout dominer. Le régent ne se réserva que le double suffrage en cas de partage des voix, et

(1) *Mém.* du maréchal de Grammont, an. 1659, éd. Michaud.

(2) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.

le droit de disposer des grâces, des emplois et des faveurs de l'Etat.

Le duc de Bourbon fut déclaré chef du conseil de régence.

Le comte de Toulouse, chef du conseil de marine, ayant sous lui pour président le maréchal d'Estrées.

Le maréchal de Villeroi, chef du conseil des finances. « Noailles, sous le titre de président, s'en arrogea toute l'autorité en repaissant le maréchal de toutes sortes de bassesses (1). » Des noms de magistrats furent joints à ce conseil, d'Ormesson, Pelletier, Gilbert des Voisins, quelques autres inconnus dans les finances. Il y avait sept intendants des finances; ils furent supprimés.

Le maréchal d'Uxelles, chef du conseil des affaires étrangères.

Le maréchal de Villars, chef du conseil de la guerre. Ce conseil fut complexe par le grand nombre de services qui s'y rattachaient : l'infanterie au duc de Guiche, les fortifications à Puységur, la cavalerie à Joffreville, les Suisses à Renold, l'artillerie à Saint-Hilaire.

Le duc d'Antin, chef du conseil des affaires du dedans. Ce choix fut une grande affaire. Le régent n'en voulait pas; Saint-Simon le défendit à outrance. « Je sentais tout son fumier, dit le duc insolent et cynique, mais je *n'en* pouvais ignorer les perles qui y étaient semées (2). »

Le cardinal de Noailles, chef du conseil de cons-

(1) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.

(2) *Ibid.* — Saint-Simon ne daigne pas écrire avec correction. M. Châteaubriand a dit naguère que ses mémoires sont *écrits à la diable*.

cience. Cette affaire eut une autre sorte de gravité.

Par le choix du cardinal se devait déclarer une protestation contre les tendances catholiques des dernières années de Louis XIV. Le régent hésitait, Saint-Simon l'entraîna. Aussitôt le jansénisme s'émut de joie. « Il ne fallut que ce grand coup, à la suite du retour du cardinal de Noailles et des siens, pour atterrer leurs ennemis, écrire sur leur front l'ignominie de leur ambition, de leurs complots, de leurs violences ; décrier *leur constitution* comme l'opprobre de la religion, l'ennemie de la bonne doctrine, de l'Ecriture, des Pères ; leur cause comme la plus odieuse et la plus dangereuse pour la religion et pour l'Etat (1). » Ainsi le jansénisme se dressait contre l'Eglise et contre Louis XIV tout à la fois. Tout prenait un caractère politique, et la réaction des grands seigneurs allait s'étayant de la frénésie des sectaires.

Autour du cardinal de Noailles furent groupés des prélats et des parlementaires déjà prêts à cette lutte contre la *constitution*, et couvrant la révolte contre l'Eglise et contre l'Etat du nom ordinaire de liberté. « Le parlement se répandit en applaudissements, et le public entier y répondit par les siens, dans l'espérance de voir en tout genre la fin de la tyrannie qui commençait par la fin de celle de la religion (2). »

Telle était donc la complication de cette vaste constitution de gouvernement. Mais « aux premiers mouvements de cette machine, dit un historien moderne, on s'aperçut que le commerce y avait été oublié, et par

(1) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.
(2) *Ibid.*

la création d'un septième conseil on s'empressa de corriger une erreur bien excusable de la part d'un gouvernement de gentilshommes (1). » Or, dans les recherches d'hommes qu'on avait dû faire pour tant d'emplois, on avait eu en vue la disposition de chacun à s'assouplir aux volontés du régent et à se roidir contre la tradition et les souvenirs de la grande monarchie de Louis XIV. C'était toute une politique nouvelle à présenter à la France, une politique de grands seigneurs, se proposant, comme dit Saint-Simon, « de mettre la noblesse dans le ministère, aux dépens de la robe et de la plume, et d'écarter cette roture de tous les emplois supérieurs (2) ; » portant conséquemment aux affaires un esprit de domination pour tout génie, et capables de s'aventurer à tous les hasards des réactions par l'enivrement d'une satisfaction donnée à leur orgueil.

Aussi dès ce moment l'histoire peut plonger son regard dans l'avenir. Car voici que d'avance elle tient le secret des réactions d'une autre sorte qui s'en viendront un jour venger d'une manière effroyable ces ardentes entreprises de domination et de vanité.

Toujours est-il que cette nouveauté monstrueuse de gouvernement laissa bientôt entrevoir une anarchie interne qui en rendait la marche impossible. Le conseil de régence devait tout mouvoir ; il fut une complication de plus par le mélange de passions et de colères qu'il mit en présence. En voici la composition :

(1) Lemontey. — Régence.

(2) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.

M. le duc d'Orléans, M. le duc (1), le duc du Maine, le comte de Toulouse, Voysin, chancelier, *Moi, puisqu'il faut que je me nomme,* dit Saint-Simon, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt, de Bezons, de Cheverny, l'ancien évêque de Troyes, et Torcy, opinants; la Vrillière, tenant le registre, et Pontchartrain, tous deux sans voix.

C'est devant ce conseil que les chefs des conseils spéciaux devaient venir faire le rapport de leurs délibérations déjà prises, pour avoir des décisions nouvelles et définitives. Chaque président avait séance pour les affaires de son conseil. Tout se réglait à la majorité. La question capitale avait été de savoir en quel rang se prendraient les voix. Ecoutons Saint-Simon. Il avait été décidé, dit-il, que les chefs et présidents de ces conseils, « couperaient les membres de la régence, quant à la séance, suivant leur rang entre eux, mais qu'ils s'y mettraient en la dernière place, s'ils n'étaient point ducs ou officiers de la couronne; et à l'égard de l'opinion, qu'en quelque place qu'ils fussent ils opineraient les premiers de tous à la suite de leur rapport; les ducs, comme partout, auraient la préséance, et les officiers de la couronne après eux, les uns et les autres suivant leur ancienneté de dignité; et entre les ducs que la pairie y aurait la préséance, parce que cette séance tenait plus des fontions d'Etat et de la couronne, que des cérémonies de cour (2). »

Ainsi, dans la transformation du royal gouverne-

(1) Le duc de Bourbon, gendre de Louis XIV par M[lle] de Nantes.

(2) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 16.

ment de Louis XIV, la politique devenait une étiquette. Aussi l'histoire ne saurait se borner à dédaigner les étranges minuties de Saint-Simon, expliquant tout ce système de préséances; et ce n'est point un sujet inutile de méditation que de voir dans les récits du superbe duc comment tous ces membres du gouvernement étaient placés, comment ils se levaient, comment ils opinaient, comment ils entraient et parlaient et s'asseyaient, sur des *ployants* ou sur des *fauteuils*, selon leurs rangs et leurs titres. C'était là toute une révolution, et elle était plus profonde qu'on ne le pourrait croire au premier aspect. Puis venaient des questions de préséance subalterne; il fallut régler le rang entre les conseillers de robe et les conseillers d'épée; et puis encore savoir si les affaires seraient rapportées par un maître des requêtes assis ou debout. L'Etat pouvait s'abîmer en ce grand conflit; on le trancha; le maître des requêtes, assis ou debout, n'eut pas le droit de rapporter. Il s'ensuivit de tristes scènes, que Saint-Simon raconte avec son esprit de satire. Il arriva que des gens titrés furent en peine de lire leurs propres rapports, et les décisions furent aveugles faute d'éclaircissements pour les motiver. Mais l'étiquette était sauve; c'était la grande affaire de Saint-Simon.

Cependant le choix qu'il avait fallu faire de tant de personnages pour ce gouvernement complexe avait donné lieu à d'ardentes et de cruelles rivalités. Le duc d'Orléans, après avoir trié ses amis et ses créatures, avait bientôt flotté parmi les conflits d'ambitieux qui se précipitaient. Désespérant de les satisfaire par les honneurs, il leur prodigua l'or.

Les membres du gouvernement, au nombre de

soixante-dix, ne furent pas les moins rapaces. On multiplia les appointements; les chefs des conseils eurent 20,000 livres, les autres membres 10,000 livres, les secrétaires 6,000 livres (1).

Dès lors se révéla la facilité avec laquelle du milieu de ses débauches le régent laisserait épuiser l'Etat. Aussi la plainte de ceux qui ne purent avoir part à cette vaste proie ne manqua ni d'éclat ni de motif. Tallard, fidèle à la mémoire de Louis XIV, n'avait point eu d'emploi; il était le seul exclu entre tous ceux que le testament avait désignés. « Il pensa en devenir fou, dit Saint-Simon... Il alla disant partout qu'il se ferait écrire le testament sur le dos. » Puis, voyant sa plainte vaine, « il déclara qu'il n'avait plus qu'à s'enterrer (2). » Il se cacha en effet dans la retraite, et sa misanthropie put ressembler à une noble protestation contre les folies, les prodigalités et les ingratitudes qui s'étalaient. Desmarets, ministre honnête homme, fut chassé des finances; pour toute plainte il publia un tableau de son administration; le désordre ne tarda pas à le venger.

D'autre part la popularité était facile par la multitude de créatures qu'on traînait après ce gouvernement. Les moyens de flatterie n'étaient pas non plus épargnés pour gagner le peuple même. Deux fois par semaine, deux conseillers du conseil suprême devaient avec deux maîtres des requêtes recevoir tous les placets. Les maîtres des requêtes en devaient faire le

(1) On ne donna rien au cardinal de Noailles, au procureur général d'Aguesseau, à l'avocat général Joly de Fleury; M. le duc, le duc du Maine et le comte de Toulouse ne voulurent rien recevoir.

(2) *Mém.* de Saint-Simon, tom. XIII, chap. 10.

dépouillement, et un conseiller en devait faire le rapport au régent. Le vulgaire put croire à l'avénement d'un temps de justice et de bonté, où la misère même serait inconnue.

Après quoi on songea au parlement, cet immortel foyer de passions et de popularité.

Le parlement, sous Louis XIV, avait perdu son existence politique, et avait été contenu dans son office de judicature. C'était trop peu pour l'ambition des hommes et pour la frivolité des peuples. L'occasion était propice de caresser l'orgueil des vieux magistrats ; le régent publia un édit pour leur restituer le droit de représentation ou de remontrance disparu depuis soixante ans. Aussitôt éclatèrent les applaudissements publics.

Le peuple ainsi provoqué se rua contre la mémoire de Louis XIV. Il insulta ses statues ; il les couvrit de sales placards, et c'est au milieu de cette frénésie que se firent ses obsèques. La multitude y courut comme à un spectacle. Sur la route de Saint-Denis s'étalaient des tables, des jeux, des danses ; c'était comme une fête : ainsi était inaugurée la régence ; on eût dit une protestation contre la gloire.

Le régent continua de courir sur cette pente. Il ouvrit avec éclat la Bastille et en étala les prisonniers (1). En même temps il appela à soi les mécontents, et surtout ceux que le jansénisme avait exaltés.

(1) Duclos parle des *prisonniers de la Bulle ;* ils faisaient horreur, dit-il ; il n'en désigne pourtant que deux ; de ces deux il n'en nomme qu'un. L'autre était un Italien, qui demanda qu'on le remît en prison, par la crainte de ne plus trouver au monde de parents ou d'amis. On lui rendit ce bon office.

Il mit ainsi l'anarchie dans l'Etat, accréditant les oppositions politiques sous l'abri des passions sectaires. C'est avec ce cortége de popularité insultante pour le passé et menaçante pour l'avenir que le régent entra dans la pratique des affaires.

Auprès du prince déjà se laissait entrevoir un personnage d'un caractère douteux, de mœurs suspectes, d'une servilité audacieuse, l'abbé Dubois, autrefois employé à son éducation, et ayant acquis des droits à sa faveur par la confidence de ses vices ou par la complicité de ses orgies. La mère du régent prévit le péril du contact d'un si fatal génie. « Mon fils, lui dit-elle, je ne désire que le bien de l'Etat et votre gloire; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur, et j'en exige votre parole. » Il la donna. — « C'est de ne jamais employer ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifierait l'Etat et vous au plus léger intérêt (1). » Mais la parole du régent était vaine; Dubois dans sa condition de valet était sûr de garder l'empire.

Et par le nom de ce personnage va s'expliquer tout le secret du gouvernement de la régence. Tandis que les vanités ducales venaient de s'épuiser d'efforts pour dominer l'Etat, une autre sorte d'ambition se glissait naturellement et doucement autour du prince pour le dominer lui-même : celle-ci était la plus habile; elle avait pour titres de succès la débauche et l'infamie; c'est dans cet ordre de politique que commencèrent à se mouvoir quelques hommes à qui l'histoire a con-

(1) Duclos, *Régence*.

servé le nom de *roués*, dernier terme où la langue humaine puisse arriver pour exprimer la honte ou le mépris. Nous ne saurions étaler cette double marche d'un gouvernement d'orgueil et de bassesse; mais la voilà indiquée. Il nous faut désormais reprendre nos habitudes de concision et de rapidité (1).

Depuis longtemps la France était arrivée à un état extrême de détresse. La popularité était promise à tout ce qui semblerait avoir pour objet de tempérer ces souffrances. On annonça des réformes avec éclat, les peuples en embrassèrent l'espérance avec transport; mais dans cette excitation mutuelle on risquait de se précipiter dans les hasards d'opérations téméraires, et l'enthousiasme devenait le plus grand de tous les périls.

On commença par faire des réductions dans la maison du roi. Des circulaires adressées aux intendants des provinces promirent un système de bienveillance dans la levée des tailles. On se proposait de réprimer les vexations qui se faisaient au nom des traitants : on les signalait eux-mêmes à la malédiction, en attendant que la justice les pût frapper. On supprima des offices. On réduisit l'intérêt des rentes constituées sur les tailles. On accorda des remises sur le dixième et sur la capitation de l'année qui allait s'ouvrir. On diminua les tailles de près de quatre millions. On défendit de lever aucune espèce d'imposition, si elle n'était ordonnée par arrêt. On liquida

(1) Ici encore je demande qu'on me permette de reproduire quelques parties de mes précédentes études sur cette époque de l'histoire, *Hist. des ducs d'Orléans*. — Notice sur l'abbé Dubois.

plus de deux mille charges nouvellement créées dans Paris, dont les droits étaient des abus funestes. On permit la circulation des grains. On courut enfin à tout ce qui pouvait ressembler à des améliorations, mais avec rapidité plutôt qu'avec prévoyance.

« La théorie des finances, dit le duc de Noailles, était si obscure, et la force de l'exemple tenait tellement lieu de principes, que très-peu de personnes connaissaient le mal, caché sous une apparence de bien. »

Aussi les expédients furent superficiels; dès qu'on vit qu'ils ne devaient conduire qu'à une économie de quelques millions, on tenta le plus fatal, celui de la refonte des monnaies; expédient trompeur pour les peuples comme pour l'Etat, puisque le changement dans la valeur nominale des espèces, en paraissant d'abord grossir le trésor, le laisse bientôt dans sa première détresse par l'équilibre qui se rétablit de lui-même entre les prix nouveaux de tous les objets, par l'augmentation forcée des dépenses et par la diminution réelle des recettes. Ces vols inutiles étaient un vieux exemple dans notre histoire. De l'année 814 à l'année 1715, la livre d'argent qui d'abord contenait douze onces, avait été réduite à un cinquième ou à un sixième d'once par des refontes successives; c'était en des siècles ignorants le système le plus commode pour ravir la fortune des peuples; mais la justice se faisait d'elle-même, et ce qui devait être une source de richesses n'était qu'une déception de quelques jours.

Il fut décidé qu'au premier janvier 1716 les louis d'or vaudraient vingt livres au lieu de quatorze, et les écus cinq livres au lieu de trois et demie. On reçut les

louis d'or à la monnaie pour seize livres et les écus pour quatre. Cela fit un bénéfice soudain de soixante-douze millions. On paya ainsi les dépenses les plus urgentes; on ouvrait un abîme pour en combler d'autres.

On revisa ensuite les billets royaux qui circulaient avec une perte de quatre-vingts pour cent. De faux billets avaient inondé le commerce. On créa de nouveaux billets sous le nom de *billets d'Etat* pour une valeur de deux cent cinquante millions.

Mais la confiance des peuples s'était troublée. L'argent cessa de circuler. La détresse reparut sous d'autres formes. Le gouvernement s'irrita de la vanité de ses expédients.

Puis le dépit devint de la fureur. On ne pouvait accuser la nation souffrante, exténuée, d'empêcher l'effet des opérations; on accusa les traitants et les gens d'affaires, sortes de victimes toujours prêtes pour les pouvoirs qui ont besoin de popularité pour suppléer à la justice ou à la force. On appela sur eux l'anathème; et facilement la nation se prêta à ce mouvement de colère; le gouvernement n'eut qu'à les offrir en expiation aux douleurs et aux infortunes publiques.

Alors fut établie une chambre de justice ayant pour mission de rechercher les iniquités, les spoliations, les barbaries des traitants. Elle devait remonter à l'année 1689; ce long espace devait fournir un aliment fécond à la haine et aux tortures. On encouragea la délation, et dans ce trafic on dépassa les temps les plus mauvais de la servitude romaine. Le

délateur fut mis sous la protection d'une loi de sang; quiconque aurait *médit* de lui devait être puni de mort. Les domestiques furent provoqués à dénoncer leurs maîtres; d'énormes récompenses honoraient ces turpitudes (1). Puis la délation même fut superflue, l'opulence se trahissant d'elle-même. La richesse fut un crime; le luxe, l'élégance, les commodités de la vie tinrent lieu de preuves judiciaires. Pour comble, les malheureux financiers ne purent pas même sortir de ces palais d'or dont la magnificence les accusait; la fuite était un crime de plus, et il était puni de mort. Quelques-uns s'arrachèrent la vie pour échapper aux supplices. La torture et le pilori furent les moyens vulgaires d'expiation contre les fortunes suspectes. D'abord le peuple exalta cette justice par ses provocations et par ses joies. Puis la monotonie de ce spectacle de vengeances fatigua les âmes. Les ministres mêmes en furent effrayés; et aussitôt se déclara une réaction d'une autre sorte.

Comme on avait payé la délation, on tarifa la pitié. Il se fit un affreux calcul de protection auprès du régent en faveur des persécutés. Ministres, roués, maîtresses, grands seigneurs se mirent à se faire payer leur compassion; ce furent des traitants d'une autre sorte. La France en changeant de spoliateurs gagnait l'ignominie (2).

Enfin la consternation publique fit cesser les scandales. Un édit supprima la chambre de justice. Elle avait coûté douze cent mille livres; le duc de Noailles,

(1) Déclarations du 17 mars et du 1er avril 1716.

(2) Lemontey, *Histoire de la régence.*

qui l'avait établie, se complaît à dire que celle de Colbert en 1661 avait coûté seize millions en huit années. Il y eut économie d'argent ; il n'y eut point économie de supplices.

Ainsi débutait la régence avec ses conseils de république et ses rêveries de liberté.

Cependant un Ecossais, nommé Jean Law (nous prononçons Lass), avait paru dans les affaires et avait fait quelque bruit par l'établissement d'une banque dont le plan séduisait les imaginations avides de choses nouvelles, et surtout de fortunes rapides. Le ministre Desmarets, qui sous Louis XIV avait étudié les théories de l'Ecossais, les avait jugées fatales dans la pratique, et Louis XIV les avait repoussées avec une sorte d'exécration. Mais le duc d'Orléans du sein de ses plaisirs goûta sans les connaître des conceptions qui promettaient le rétablissement de la fortune publique, et le duc de Noailles manqua de génie pour en pénétrer la vanité ou le péril.

La ruine d'ailleurs se précipitait. L'expédient des *billets d'Etat* avait été désastreux, et la chambre de justice n'avait fait qu'ajouter à la misère la stupeur et l'effroi. L'argent fuyait du royaume. Le commerce, l'agriculture, tous les arts de l'industrie étaient frappés de mort ; et, comme il arrive en ces extrémités, chacun se mit à inventer des plans nouveaux pour raviver la confiance et relever l'Etat.

Alors fut prononcé par quelques-uns le nom des états généraux. Saint-Simon l'avait invoqué dès longtemps ; mais d'abord les états généraux lui avaient été un moyen de réaction contre Louis XIV ; depuis il y trouvait un danger pour le pouvoir. Et ici encore

se révèle le caractère à peine aperçu jusqu'à ce moment de la révolution faite dans la politique sous le nom de régence.

« Nulle nécessité des états, disait Saint-Simon dans un mémoire au régent, pour obtenir des secours des peuples de France ; le roi y pourvoit lui seul par ses édits et déclarations enregistrées (1). »

Ainsi la plainte contre le despotisme de Louis XIV n'avait été qu'un leurre; on avait voulu seulement déplacer l'empire absolu. Saint-Simon avait d'ailleurs d'autres motifs très-graves pour écarter les états, et l'histoire ne saurait les passer sous silence, car ils expliquent fatalement l'ouverture des conflits qui allaient désoler et déchirer les temps nouveaux.

Un inconvénient des états pour Saint-Simon, c'était qu'ils auraient fait apparaître le clergé en tête des ordres, c'eût été le renversement de toute sa politique d'oligarchie. Saint-Simon ne connaissait qu'*un seul ordre,* la noblesse. « Oui, Monseigneur, le seul de l'Etat. Ce n'a été qu'en vertu des grands fiefs et de la qualité de grands feudataires que les prélats ont commencé à être admis avec la noblesse aux délibérations de l'Etat. »

Quant au tiers état, Saint-Simon ne prononçait son nom qu'en frémissant.

« Je ne puis me refuser un souvenir si précieux de NOTRE origine, une avec la monarchie, dans l'état d'abjection, de décadence, d'oppression où notre ordre se voit réduit, tandis que les deux autres que nous avons vus naître, conservent une dignité que celle de

(1) *Mém.* de Saint-Simon.

l'autel communique au premier, et une autorité que notre ignorance, notre faiblesse, notre désunion, voilées du nom de la gloire et des armes, a laissé usurper au troisième, appuyé de la longueur du dernier règne et de l'esprit qui y a continuellement dominé.

» Ce n'est pas que je voulusse, disait-il encore, m'engager à soutenir qu'il ne faut jamais plus d'états généraux ; je les ai ardemment souhaités et conseillés à l'entrée de votre régence, et il se pourra trouver des conjonctures où il sera bon et utile de les assembler ; mais ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, où tout est enflammé, où tout est entamé sur les finances, où sans états vous avez tous ceux que vous pouvez consulter, et qui seraient peu écoutés dans cette assemblée, laquelle fournirait autant de remèdes contradictoires qu'il s'y trouverait d'intérêts d'ordres et de provinces différents, et produirait une funeste dispute entre les fonciers et les rentiers, où certainement les princes seraient jugés, ou bien Votre Altesse royale réduite à les juger sur l'avis des états qui n'en auraient rien à craindre, et vous à recueillir seul la haine des perdants, sans gré aucun de ceux qui auraient gagné leur cause.

» Ces états généraux, ajoutait enfin le duc de Saint-Simon, étaient un abîme ouvert sous les pieds du régent dans les conjonctures où on se trouvait de toutes parts, et qui par leurs derniers rapports auraient jeté l'Etat dans la dernière confusion, avec la facilité, la mollesse et la timidité de celui qui en tenait le gouvernail. » Tel était le langage de Saint-Simon ; il avait maudit le despotisme ; il maudissait la liberté. La

détresse toutefois allait au comble; et quelques-uns délibéraient si pour remède il ne fallait pas recourir à la banqueroute (1).

Lorsque les opinions arrivaient à des extrémités aussi effrénées, il n'est pas surprenant que l'aventurier Law se présentant avec des plans ingénieux, et qui devaient laisser le régent dans la paix de ses débauches, fut accueilli comme un génie sauveur. Plus ses systèmes avaient de chimère, plus ils avaient de charme. En un moment on les adopta. Sa banque devint la banque de l'Etat; mais avec une extension aventureuse et gigantesque, qui séduisit la France entière. Il fut ordonné que ses billets seraient reçus dans les caisses de l'Etat pour le payement de toutes les espèces de droits et d'impositions. Ce fut le point de départ de son crédit. La confiance alors se précipita comme la ruine s'était précipitée. La banque absorba le gouvernement. L'argent qui s'était caché reparut, mais pour affluer dans les caisses de Law. Pour comble il inventa de mettre en actions la plantation et la culture des terres de la Louisiane sous le nom de compagnie d'Occident ou du Mississipi. Riches et pauvres, marchands et seigneurs, se jetèrent avidement sur ces actions imaginaires. Et telle était la fureur publique qu'on vit partir des expéditions de colons et d'ouvriers pour aller à la possession de ces terres inconnues: on ne se jouait pas seulement de la crédulité, mais de la vie des hommes; c'était une effronterie barbare, mais qui semblait absoute par l'avidité

(1) Duclos, *Régence*.

de ceux qui consentaient de la sorte à être dupés.

Cette lamentable histoire a été souvent écrite, et je la raconte en courant (1). Noailles se retira devant le succès fabuleux du financier. D'Aguesseau essaya de s'opposer à ses tromperies ; il fut exilé. Law à ce moment serait devenu ministre ; mais il n'était pas catholique, et cette pudeur survivait au milieu des folies. D'Argenson fut mis à la place de Noailles ; Law régna sous son nom. Tout le secondait. La fortune publique et privée s'allait noyer dans sa banque. Alors il se mit à étaler son opulence. Il acquit du comte d'Évreux pour la somme de huit cent mille livres le comté de Tancarville ; il avait offert au prince de Carignan quatorze cent mille livres de son hôtel de Soissons ; à la marquise de Beuvron cinq cent mille livres de sa terre de Lille-Bonne, et au duc de Sully dix-sept cent mille livres de son marquisat de Rosny. C'était peu de mois après que la chambre ardente avait ensanglanté la justice contre les traitants.

Cependant l'opposition éclatait dans le parlement. L'exil de d'Aguesseau l'avait aigri ; il alla porter au régent des remontrances. Cela parut téméraire malgré la liberté proclamée. Puis le parlement fit des arrêts contre la réforme des monnaies et les opérations désordonnées de la banque. Le conseil de régence cassa les arrêts. Le parlement en prononça de nouveaux, et cette fois en invoquant les lois qui faisaient défense aux étrangers de s'immiscer au maniement des deniers

(1) Voyez les *Mém. de la régence*, tom. I. — L'*Hist. de la régence*, de Lemontey. — *Hist. des ducs d'Orléans*.

royaux, et pour plus de précision en ajournant Law à comparaître devant lui (1).

Ainsi la guerre était déclarée; le régent annonça un lit de justice pour le 26 août. Là se devaient rencontrer comme en un champ clos toutes les passions ardentes à dévorer le règne nouveau. Nous retrouverons ce curieux spectacle.

Pendant ce temps de manéges infâmes et d'agiotages sordides, la politique de l'Europe avait suivi son cours inégal et incertain (2).

L'Angleterre, travaillée par les passions et par les intérêts qui tour à tour avaient exalté et combattu l'usurpation de la maison d'Orange, cherchait des alliances en Europe pour échapper à ses factions.

La cour de Vienne distraite de la guerre de la succession par les victoires des Turcs, qui inondaient la Morée et menaçaient la Hongrie, songeait à confier la décision de ses querelles au hasard des négociations, et à dissimuler ses pertes par une affectation de modération et d'équité.

La Prusse, naguère érigée en royaume, se sentait déjà tourmentée du besoin de justifier son nouveau titre par un rôle d'ambition qui l'égalât aux vieilles royautés.

Victor-Amédée, premier roi de Sardaigne, était incertain de sa puissance et de sa dignité, dans les ambiguïtés qui enveloppaient l'avenir de l'Espagne et de sa nouvelle dynastie.

La Hollande commençait à se lasser d'alliances qui

(1) 17 mai. — 30 juin.

(2) *Hist. des ducs d'Orléans.*

lui faisaient sacrifier son argent et ses flottes à des puissances ingrates et jalouses, et elle retombait dans cet isolement singulier, où, par un privilége inconnu aux autres Etats, elle seule puise de la force.

L'Italie restait ouverte aux tyrannies de l'Autriche, et n'y échappait qu'avec peine par la souplesse de la politique.

Le Nord marchait à des desseins inconnus par des mouvements précipités et violents. Les folies de Charles XII l'ensanglantaient encore à tout hasard, et Pierre le Grand le disposait à la civilisation par des barbaries.

L'Espagne enfin semblait indécise sous l'autorité du roi Philippe V, que l'Europe laissait en repos depuis la mort de Louis XIV, comme pour attester que la guerre faite à son petit-fils n'avait été qu'une dernière représaille contre la longue prééminence de son empire.

Ainsi chaque Etat avait besoin d'asseoir sa politique, et après soixante ans de mouvements et de combats le monde courait à des alliances où il pût trouver le repos.

Toutefois l'esprit d'intrigue survivait dans ce besoin de calme; et la régence ne s'offrant point avec un caractère de patriotisme, de force et de génie, sembla livrer la France aux rivalités du dehors, comme elle l'avait abandonnée aux cupidités du dedans.

Deux cours principalement se disputèrent la domination dans nos affaires, l'Espagne et l'Angleterre. Philippe V, endormi dans la mollesse, avait passé du despotisme artificieux et spirituel de la princesse des Ursins au despotisme moins élégant mais plus aven-

turbulent et plus tenace d'Albéroni. Mais dans cette succession de faveur les antipathies pour le duc d'Orléans avaient survécu, et Albéroni ne dissimulait point son dessein de lui disputer la régence, laquelle, disait-il, était de droit à Philippe V. L'insolente protection de l'ambassadeur Stairs pouvait donner à une prétention de cette sorte un air de faveur nationale; et le régent pénétra ce péril. Aussitôt le duc de Saint-Simon, resté le confident de sa politique, esprit acariâtre et mécontent, plus fait pour la satire que pour l'action, lui inspira la pensée d'envoyer à Philippe V le marquis de Louville, autrefois son favori, depuis lors tombé dans sa disgrâce, comme si sa seule présence eût pu raviver une amitié évanouie, ou bien désarmer une politique d'antipathie et de colère.

Louville, esprit frivole et présomptueux, s'en alla essayer à Madrid un rôle de police; le régent lui avait écrit de sa main des instructions d'intrigue et d'espionnage. Le ministre Albéroni et le confesseur d'Aubenton se disputaient la puissance; il s'agissait d'aigrir leurs dissensions et de s'emparer du roi dans leurs conflits. Telle était la mission du futile ambassadeur; mais les deux rivaux résistèrent à ses manéges sans cesser de se haïr; Louville finit par être chassé. Stairs resta maître alors de la politique.

Trop aisément la rivalité menaçante de l'Espagne rejetait le régent vers l'Angleterre; et aussi le roi Georges, à chaque moment menacé par le travail secret et vivace du parti des Stuarts, courait à une alliance qui le délivrât de ces alarmes. Il s'agissait d'amener la France à un désaveu éclatant de la poli-

tique de Louis XIV, et Jacques III ne donnait que trop de prétextes à ce retour.

Son éducation l'avait rendu incapable de se jeter au travers de la fortune et de la maîtriser par le courage. Tel avait été le système des royautés modernes de se créer de hautes atmosphères de volupté, de délices et de flatterie, que dans le malheur même elles restaient livrées à des courtisans qui semblaient épuiser jusqu'au bout leur destinée, en les entretenant dans la mollesse sous prétexte de grandeur, et dans l'indolence sous prétexte de salut.

Toutefois ce nom de *prétendant* troublait l'usurpation, et le parlement comme le roi Georges avait besoin d'arriver à la sécurité, fût-ce par le crime. Alors on vit d'étranges entreprises. La tête de Jacques III fut publiquement mise à prix (cent mille livres sterling), et d'horribles trames purent s'ourdir en France sous le mystérieux patronage du régent contre le prince que l'hospitalité du royaume rendait sacré.

En même temps l'abbé Dubois trafiquait avec les ministres d'Angleterre du prix de cette politique. Vainement le régent avait promis de ne jamais l'employer aux affaires. Dubois était maître du prince par la triste confidence de sa vie, et, dès que la conduite de l'État descendait à cette dégradation, le plus habile était le plus prompt, ou le plus corrompu, ou le plus souple. Une circonstance fut d'ailleurs propice à Dubois. Il avait, aux jours des premières orgies du duc d'Orléans, connu Stanhope, devenu naguère ministre favori du roi Georges; le souvenir de débauches communes fut un lien politique, et Dubois fut engagé dans les négociations comme un instrument de

diplomatie à qui ne manquait point l'expérience ou l'autorité.

Alors se multiplièrent les manéges. Jacques III voulait tenter par la Bretagne un débarquement en Angleterre. Stairs courut au régent, qui donna ordre à Contades d'arrêter le prétendant et de le conduire en Lorraine. Contades fit si bien qu'il le manqua. Stairs recourut à d'autres expédients. D'horribles affidés furent enchaînés aux pas du prince. La maîtresse de poste, à Nonancourt, soupçonna des desseins sinistres ; elle avertit Jacques III, qui de la sorte échappa aux poignards. Il restait de l'honneur en quelques âmes : il y eut à la cour des frémissements de colère ; le maréchal de Villeroi chassa Douglas de la chambre de Louis XV ; Stairs publia son innocence, ne pouvant proclamer sa réussite, et le régent cacha son embarras dans le silence, et sa complicité dans les plaisirs.

Du reste, l'expédition de Jacques III fut sans succès. Il n'y avait en cette âme énervée par les flatteries du malheur, pires peut-être que les flatteries de la puissance, rien de ce qu'il fallait pour remuer une nation. Bientôt il retomba dans ses fuites vulgaires, et le roi Georges profita de cette impuissante secousse pour arracher au parlement des lois de tyrannie et de corruption.

Cependant un vaste mouvement de diplomatie travaillait l'Europe. « C'est une bizarre époque, dit M. Lemontey, que celle où l'on rencontrait en Espagne un gouvernement italien ; en Angleterre, allemand ; en Pologne, russe ; en Allemagne, espagnol ; en Italie,

autrichien; en Portugal, anglais; en Russie, tout, excepté russe. »

La France, dans cet égarement des nationalités, devait perdre sa voie politique. Dubois, la pensée vivante du duc d'Orléans, fut l'homme qui produisit ce déplacement. Le régent l'avait nommé conseiller d'Etat, et à cette nouvelle toute la cour s'était émue. On pardonnait à Dubois d'être un abbé sans pudeur; on ne lui pardonnait pas d'être le fils d'un apothicaire de village. Le scandale ce n'était point sa vie, mais son origine. Dubois affronta les clameurs. Maître de l'élève qu'il avait corrompu, il était sûr de dominer une cour de seigneurs, émules de débauches. Il alla donc, au travers des oppositions, droit à sa politique. Sa politique était de lier le régent au roi d'Angleterre, et d'affermir deux usurpations de natures diverses en les enchaînant l'une à l'autre. Il fallait se hâter. Le ministre d'Espagne, Albéroni, commençait à remuer l'Europe. Il se jetait au travers de toutes les combinaisons de la politique avec des armes et des flottes. Il menaçait l'empereur; il rompait les traités; peu s'en fallut qu'il ne fît revivre, sous le nom d'un prince exténué, le génie dominateur de Louis XIV; Dubois courut au-devant de ces aventures, dont le dernier terme était une menace contre le régent; ses liaisons avec Stanhope lui furent propices. Le roi Georges étant venu visiter ses Etats d'Allemagne, Dubois courut à la Haye, avec un projet d'alliance, où la France payait les sacrifices que l'Angleterre avait à faire du côté de l'Espagne. Les Etats-Généraux servaient d'auxiliaires à ses desseins. Dubois se multiplia pour vaincre les obstacles; il lui fallait un

traité ; le régent en avait besoin, Dubois l'avait promis ; l'intrigue, la cajolerie, l'or, tout fut employé ; en quelques jours le traité fut emporté. « J'ai signé à minuit, écrivit Dubois au régent, vous voilà hors de page, et moi hors de peur. » 24 janvier 1717.

Ce traité, d'abord désigné sous le nom de triple alliance, reconnaissait les droits de succession au trône d'Angleterre dans la ligne protestante, et au trône de France dans la branche d'Orléans. Du reste tout était sacrifié à l'Angleterre ; on n'avait pas eu l'air de pénétrer le besoin que Georges avait du gouvernement français ; on se précipitait vers une sorte de dépouillement et de défaite. On convint de démolir le canal de Mardyck, que Louis XIV avait fait commencer au moment où il démolissait le port de Dunkerque, comme pour se venger de la fortune. On consentit l'expulsion violente des jacobites, et en un seul mot en se détachant de l'alliance espagnole on rompait avec cette grande politique de Louis XIV, qui avait triomphé jusque dans les revers.

Mais deux intérêts en cette rencontre étaient en lutte ouverte, celui du régent, celui de la France ; l'intérêt du régent était l'alliance anglaise, l'intérêt de la France était l'alliance espagnole. La France fut sacrifiée.

Dans cet abandon de l'Etat, l'avarice des ministres se donna carrière. Alors commencèrent les horribles trafics de diplomatie. Dubois se vendit en vendant sa patrie, et aussi les consciences anglaises ne furent pas plus intègres. Un membre de la chambre des communes, Pitt, beau-père de Stanhope, repoussait l'alliance et faisait des cabales dans le parlement. Il fallut

acheter ce citoyen indépendant. Il était possesseur d'un diamant magnifique dont nulle fortune en Europe ne pouvait lui représenter la valeur. Le régent, demi-ruiné, le paya deux millions; Pitt ne fit plus d'opposition; l'alliance fut acceptée, et le diamant vint en France avec ce nom même de *régent* attester l'égale décadence des mœurs politiques dans les deux pays.

C'est sur ces entrefaites que parut en France Pierre le Grand (1). Génie inculte et sauvage, il venait demander à la patrie de Louis XIV ses arts civilisateurs; elle lui étala surtout ses arts de corruption. Déjà prenait naissance une philosophie inconnue qui se plaisait aux choses inusitées, à tout ce qui sortait des habitudes et des mœurs antiques. L'admiration courut au-devant de ce monarque, qui en retour de nos spectacles d'élégance raffinée et corrompue nous jeta brutalement l'aspect de ses passions rudes et de sa popularité farouche. Le duc d'Orléans mit de l'art dans les hommages qu'il fit rendre au czar, et parvint à force de splendeur à lui voiler les misères de la France.

Cependant il fallait donner suite au traité de la Haye. La France ne le pouvait accueillir sans étonnement. Le vieux instinct national vivait encore. De sourds murmures se faisaient entendre. Le vieux maréchal d'Uxelles, président des affaires étrangères, frémissait d'avoir à signer un traité qu'avait fait l'abbé Dubois. L'envie personnelle s'ajoutait à la colère publique.

Au dehors les difficultés étaient complexes. La Hollande s'était chargée de faire accéder l'empereur et

(1) Il débarqua à Dunkerque le 30 avril 1717.

l'Espagne à la triple alliance. L'Espagne rejeta cette ouverture avec hauteur. L'empereur était moins fier; il n'espérait plus détrôner Philippe V, et les stipulations lui ouvraient l'Italie; c'est sur ce point que se portèrent les négociations. L'empire parut avec l'orgueil que lui devaient donner les victoires récentes du prince Eugène sur les Turcs.

Albéroni, superbe et aventureux, ne se laissa point effrayer. Il levait des armées, il armait des flottes à tout hasard, montrant la guerre à quiconque heurterait sa politique. Le projet des puissances était de transférer à l'empereur la Sicile à la place de la Sardaigne. Albéroni se tint prêt à les prévenir. Il avait promis au pape de secourir les Vénitiens contre les Turcs; ceci lui fut un prétexte pour faire marcher les vaisseaux d'Espagne; son dessein était d'enlever la Sardaigne par un coup de main.

Vainement Dubois avait multiplié de toutes parts ses artifices de corruption et d'espionnage; partout il avait rencontré Albéroni avec sa fougue téméraire. Alors Dubois courut à Londres avec des plans nouveaux. Il proposait une alliance entre l'empereur et l'Espagne; l'empereur aurait la Sicile, mais en renonçant désormais à toutes prétentions sur la monarchie espagnole; l'Angleterre insinuait la bonne intention de rendre Gibraltar pour favoriser la paix, et enfin on faisait des conditions utiles au duc de Savoie qui souffrait de tous ces conflits.

Ces combinaisons allaient entraîner l'Europe à la paix. Il ne restait que deux hommes qui voulussent encore la guerre; en Suède Charles XII, en Espagne Albéroni. L'un, héros furieux, cherchait le désordre;

l'autre, politique ardent, se sentait supérieur aux lâchetés contemporaines, et croyait les dominer par les armes. Quelques intrigues parurent rapprocher ces deux caractères d'hommes des deux bouts opposés de l'Europe. Trois ministres suédois, Goertz à la Haye, Ghyllembourg à Londres, Sparre à Paris, avaient fait des marchés d'argent avec le prince fugitif; Dubois avertit Stanhope; on arrêta deux des Suédois; et l'on fut assez habile pour les faire passer pour des escrocs. Le succès en eût fait des politiques. Alors Albéroni, prêtre chrétien, ministre du royaume catholique, se rejeta vers l'alliance des Turcs; c'était un expédient impopulaire, et qui même manqua à son génie par la paix de Passarowitz.

Enfin la guerre fut son extrême espérance. Sa flotte était restée prête à secourir les Vénitiens, et le chapeau de cardinal lui était venu comme le prix de sa promesse. Mais la politique l'emportait sur la foi donnée; la flotte tout à coup alla jeter neuf mille hommes sur la Sardaigne. Aussitôt des cris remplirent l'Europe. Albéroni se justifia par un manifeste. L'empereur avait fait arrêter à Milan le grand inquisiteur, à peine arrivé de Rome. Albéroni se porta pour vengeur de l'injure du pape. Ce fut toute l'apologie de la rupture des traités. Dubois n'eut qu'à redoubler de soins pour hâter à Londres une alliance qui arrêtât des événements si soudains et si menaçants. Il fit quelques changements à ses conditions de paix générale, et toujours c'était la France qui donnait satisfaction à autrui par ses sacrifices. En même temps qu'il livrait la Sicile à l'empereur, il assurait la succession des États de Parme et de Toscane aux enfants

du second lit de Philippe V. Ainsi l'Autriche était établie en Italie avec une prépondérance définitive; triste couronnement des longues luttes de la France! Toutefois Albéroni passait outre; il se mit à nouer des intrigues avec la Hollande et la Savoie. Il jeta trente mille hommes sur la Sicile, appela à son aide le nom puissant encore du prétendant, et couvrit la France de semences de discorde et de colère.

Mais Dubois se précipitait de son côté. Le traité de Londres était conclu, et tel avait été l'empressement de Dubois, qu'il l'avait signé avant que l'empereur eût accepté la renonciation de ses droits sur l'Espagne. Dubois publia sa faute dans toute l'Europe, comme pour se la faire pardonner; et l'empereur, assuré de la Sicile, n'eut plus qu'à signer une convention secrète qui, avec tous les avantages du traité public, lui laissait le mérite de la bonne foi.

Alors Dubois courut à Paris comme un triomphateur; c'était juste le moment où le régent, aux prises avec des manéges d'amour-propre et de politique, avait annoncé un lit de justice pour ressaisir une autorité fléchissante. Dubois, apportant son traité de la quadruple alliance, semblait montrer la foudre qui allait frapper et disperser les oppositions.

L'anarchie en effet était dans l'Etat.

Aux irritations du parlement s'étaient jointes les factions des princes. Rappelons le fatal édit par lequel Louis XIV avait déclaré ses enfants naturels, le duc du Maine et le comte de Toulouse, successeurs de la couronne, à défaut d'héritiers légitimes. C'avait été, de la part de Louis XIV, une profonde insulte aux mœurs publiques, mal justifiée par ses douleurs do-

mestiques et par le désespoir de sa vieillesse. Alors le parlement s'était abaissé devant la volonté du monarque, et la France s'était tue. A sa mort la plainte n'en fut que plus animée. D'abord le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le prince de Conti, présentèrent requête au parlement contre l'édit. Les ducs et pairs vinrent ensuite; ils réclamaient contre la préséance des princes légitimés. C'était là pour eux toute la question d'Etat. Le duc d'Orléans attisait ces colères, et la liberté des paroles contre les bâtards attestait que déjà il n'y avait plus de magie dans le nom de Louis XIV.

Cependant la noblesse s'était divisée, et les mécontents du nouveau règne s'étaient groupés autour des deux princes. Il y eut des mémoires et des controverses; les jurisconsultes ne manquèrent à aucune cause; les états généraux furent invoqués; le parlement affecta de les suppléer en cassant une protestation de quelques seigneurs en faveur des légitimés; le régent enfin se déclara en faisant mettre à la Bastille les plus ardents de leurs amis; et en même temps un arrêt du conseil de régence nommait des commissaires pour juger la question de droit. Deux jours après les deux princes parurent à la grand'chambre en manteaux de cérémonie, appelant les états du royaume, comme seuls compétents dans une affaire de droit national et de constitution publique. C'est alors que le régent fit porter par le roi un édit célèbre sur le droit de succession dans la monarchie de France; rappelant le principe antique de l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture, le roi frappait d'exclusion les princes illégitimes, et proclamait le droit de la

nation de se choisir son souverain dans le cas où le sang royal serait épuisé (1).

Le parlement, tout à l'heure en lutte avec le régent, enregistra l'édit comme une représaille contre Louis XIV. Les passions étaient diverses. Les oppositions se croisaient et se heurtaient en tous sens. La politique de l'Etat se compliquait de haines personnelles et de vanités furieuses; et dans ces ardents conflits les deux princes légitimés soutenaient à peine un rôle incertain d'ambition ou de dignité : l'un, le duc du Maine, cédant aux passions de sa femme, par légèreté; l'autre, le comte de Toulouse, obéissant à celles de ses amis par indolence, tous les deux incapables de créer des factions puissantes, propres seulement à donner leurs noms à des intrigues.

C'est dans cette effroyable confusion de prétentions politiques, ducales et parlementaires, et au milieu de la frénésie développée des jeux de Law, qu'allait se tenir le lit de justice annoncé par le régent avec éclat.

On en fit une sorte de drame; on fit apparaître le prince dans un grand appareil de majesté, comme pour rétablir la souveraineté qui semblait s'être perdue dans les oscillations d'un gouvernement complexe. L'histoire s'arrête à ces récits parce qu'ils caractérisent les temps nouveaux, et ce passage critique de la monarchie à un régime douteux, disputé par des vanités sans génie. Nos révolutions modernes sont en germe dans ces luttes, et il suffit de lire Saint-Simon pour comprendre d'avance les tempêtes effroyables de l'avenir.

(1) *Pièces justificatives des ducs d'Orléans*, 2e volume.

Le lit de justice, suspendu comme une menace, fut donc annoncé le 26 août, à cinq heures du matin, au bruit des tambours, pour ce jour même, aux Tuileries. L'éclat, après un long mystère, augmenta l'anxiété. Pairs, princes, magistrats, tout s'émut à la nouvelle d'une convocation tumultueuse et soudaine. Les affidés accouraient, Saint-Simon en tête, la joie dans le cœur, le triomphe sur le front. Villeroi frémissait, soupçonnant l'outrage qui allait être fait au sang de Louis XIV. Le régent avait été dressé dès longtemps par Saint-Simon à une hostilité résolue contre les bâtards, et il s'était assuré les voix du conseil; son air était rayonnant, mais contenu. Ayant vu le comte de Toulouse en manteau, il lui dit quelques bienveillantes paroles pour le dissuader d'entrer; le prince, étranger aux cabales, mit de la bonne grâce et de la dignité à se retirer devant cet orage. Le duc du Maine le suivit. Ainsi le champ fut libre à ceux qui poursuivaient Louis XIV dans ses bâtards.

Alors s'ouvrit le conseil de régence. Dans une question d'Etat qui en d'autres temps eût armé des factions, il est curieux de voir comment l'esprit de personnalité jalouse et superbe tenait lieu de patriotisme et d'honneur. Le régent fut ferme, lui qui fléchissait en toute rencontre. Il se sentait comme dominé par le génie méchant de Saint-Simon. Ce fut lui qui prononça les résolutions fatales contre les bâtards. « Il avoit naguère jugé les procès entre les princes du sang et les légitimés; il restait à faire justice aux pairs de France, dont le rang était interverti ou abaissé par l'élévation de gens (ce fut le mot dont il se servit, dit Saint-Simon) qui lui étaient si proches, montés à un

rang dont ils étaient le premier exemple, et qui avait continuellement augmenté contre toutes les lois. »

« Dès que le régent ouvrit la bouche sur cette affaire, ajoute l'historien vindicatif, M. le duc m'avait jeté un regard triomphant, qui pensa démonter tout mon sérieux, qui m'avertit de le redoubler et de ne m'exposer plus à trouver ses yeux sous les miens. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous, présent à tout et à moi-même, immobile, collé sur mon siége, compassé de tout mon corps, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément et la plus persévéramment souhaitée, je suais d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni devant ni depuis ce beau jour. Que les plaisirs des sens sont inférieurs à ceux de l'esprit, et qu'il est véritable que la proportion des maux est celle-là même des biens qui les finissent! »

Tel était le patriotisme qui s'exerçait contre les bâtards de Louis XIV. Tout le conseil était d'avance unanime. L'édit les réduisait à leur rang de pairie, et en même temps assurait aux pairs la préséance sur les présidents à mortier. C'était une double querelle résolue à la fois contre les princes et le parlement; les pairs remercièrent sans opiner. « Voilà donc qui a passé, dit le régent; justice est faite à MM. les pairs.» Ce n'était point assez; une fois dépouillé du titre de prince du sang, le duc du Maine perdait la surintendance de l'éducation, et M. le duc (le duc de Bourbon) la réclama en vertu de son droit de naissance. Tout ce qu'il voyait à cette charge, c'était de l'or; ses pas-

sions politiques se bornaient à de l'avarice. Alors tout fut achevé; il ne resta plus rien du testament de Louis XIV. Nul murmure ne se fit entendre; à peine on permit un soupir à Villeroy.

Ce n'était là toutefois que la partie la moins politique de ce grand jour. Pendant que se dénouait ce drame facile, des alarmes s'étaient répandues. Le parlement convoqué n'arrivait pas. On crut qu'il désobéissait, et déjà on s'exerçait à des airs de fermeté et de punition. Il parut enfin. Le lit de justice fut ouvert en grande pompe, les rangs fixés en vertu de la préséance qui venait d'être prononcée. Ecoutons Saint-Simon :

« Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer le spectacle de ces fiers légistes (qui osent nous refuser le salut), et rendant à nos pieds un hommage au trône, tandis que nous étant assis et couverts sur les hauts siéges aux côtés du même trône (1) : ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées, plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers état. » — « Mes yeux, ajoute-t-il, fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes à chaque génuflexion longue et redoublée, qui ne finissait que par le commandement du roi par la bouche du garde des sceaux, vil petit-gris qui voudrait contrefaire l'hermine

(1) Ce superbe oublie dans sa joie de finir ses phrases.

en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. »

Voilà donc comme de ces grandes questions d'Etat la vanité ducale se faisait une satisfaction insultante : c'est là, ai-je dit, tout un présage d'avenir. Le reste sembla n'être qu'un jeu de colère contre le parlement.

Le garde des sceaux, Voyer d'Argenson, avait aussi ses représailles personnelles à rechercher dans ce drame politique. Le parlement avait refusé d'enregistrer les lettres patentes qui lui déféraient son titre de garde des sceaux ; on commença par les faire enregistrer au nom du roi. Puis d'Argenson prononça un discours qui faisait disparaître la liberté promise au début de la régence. Ce n'était qu'un prélude. Un édit fut ensuite lu, qui rappelait au parlement qu'il n'avait d'autorité qu'autant qu'il plaisait au roi; que son unique fonction était de rendre la justice avec promptitude et égalité; qu'il n'avait point à se mêler des affaires d'Etat, notamment des monnaies, du payement des rentes ou de toute autre affaire de finances; qu'au lieu de remontrances son devoir était d'enregistrer les édits, les déclarations et les ordonnances, de n'inquiéter aucun de ceux que sa majesté jugeait à propos d'employer dans l'administration du royaume; et enfin on cassait et annulait tout ce qui avait été fait de contraire au présent édit.

Telle était la liberté qui survivait après qu'on avait fait insulter le tombeau de Louis XIV, et qu'on avait promis de ne laisser aucune trace de son despotisme.

Le parlement essaya de résister à l'édit de cassation ; il en demandait communication pour délibérer? « Le

roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ, » dit le garde des sceaux au nom du roi.

Mais ce qui frappe l'histoire, c'est le caractère de personnalité furieuse qui dominait dans ces réactions; et elle regrette de ne pouvoir redire tous les sarcasmes et tous les triomphes de Saint-Simon, ce naïf interprète des passions ducales. A mesure qu'on avait lu en lit de justice les édits portés contre les princes, c'est sur le premier président de Mesmes que Saint-Simon avait concentré toutes les puissances de sa colère et de sa joie. Lui seul peut nous dire les secrets de sa pensée; il est sublime à force de haine.

« Ce fut alors que le premier président perdit toute sa contenance. Son visage fut saisi d'un mouvement convulsif; l'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Moi cependant je me mourais de joie, j'en étais à craindre la défaillance, et mon cœur, dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace que pour s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie; et néanmoins ce tourment était délicieux. Je comparais les années et les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au parlement en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable qui du même coup nous relevait. Je le considérais, ce jour rayonnant de splendeur, en présence du roi et d'une assemblée si auguste. Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance, je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie; j'étais tenté de ne plus me soucier de rien. »

Et à mesure que le drame avançait, Saint-Simon

s'abreuvait de ses délices. « Je promenais doucement, dit-il encore, mes yeux de toutes parts; et si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président. Je l'accablais, à cent reprises, de mes regards assénés et prolongés avec persévérance; l'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe, lui passèrent de mes yeux jusques dans ses moelles. Une fois ou deux il fixa les siens sur mon visage, et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage, et je me délectais à le lui faire sentir. »

Jamais peut-être le langage humain n'avait exprimé de telles joies. On dirait quelque chose de satanique dans cet orgueil satisfait et cette haine assouvie. Pendant ce temps le roi, enfant léger, riait et jouait, ne soupçonnant rien de ces voluptés cruelles; et chose plus remarquable, le peuple les voyait sans y prendre part : on eût dit un drame étranger à ses passions (1).

Et en effet tout ceci se passait en des régions où la pensée nationale semblait n'avoir point à pénétrer. S'il avait été question de rendre à l'hérédité royale son caractère moral, la France eût dû seconder un retour public contre les éclatantes faiblesses de Louis XIV. Mais à cette question d'Etat des légitimés s'étaient jointes des querelles de vanités insultantes pour la nation même. Puis ces querelles s'étaient mêlées d'étranges conflits. La noblesse avait fait des requêtes contre la pairie. Le parlement avait soutenu la no-

(1) *Mém.* de Saint-Simon. — *Mém.* secrets de Duclos, édit. Michaud et Poujoulat. — *Hist. des ducs d'Orléans.*

blesse. On s'était mutuellement reproché des naissances burlesques, qui faisaient contraste avec la grandeur présente. Le public s'était amusé de ces batailles, où l'on voyait quelques-uns des plus grands seigneurs rejetés par leurs rivaux à leurs origines de laquais, et le triomphe de l'un ou de l'autre de ces partis ne pouvait intéresser la nation qui les avait vus tous se livrer en spectacle, comme un objet de mépris et de sarcasme.

Toutefois quelque chose de sérieux sortit de ces luttes, ce fut un changement dans le système du gouvernement.

Le duc d'Orléans avait vu de trop près les jalousies des grands qu'il avait jetés en foule à la tête des affaires; ces tiraillements fatiguaient sa paresse et désolaient ses plaisirs. Dubois aussi, avec son caractère entreprenant et décidé, avait à éprouver la rude atteinte de l'orgueil de ces ministres grands seigneurs, et il se sentait mal à l'aise en regard de délibérations où l'étiquette tenait lieu de politique. Alors les deux confidents se ressouvinrent de la simplicité du gouvernement précédent; simplicité merveilleuse pour le génie, mais commode aussi pour la corruption. La réaction contre le grand monarque était consommée. Dubois trouva qu'on pouvait revenir à ses systèmes. Il en arrive ainsi d'ordinaire dans les retours de politique, quand la popularité est épuisée. Le duc d'Orléans était maître; il avait éprouvé la servitude des conseils créés d'abord pour la liberté; il les brisa (24 septembre).

Et ici s'achève l'étude que nous avons dû faire des premiers temps de la régence, comme explication de toute la suite du siècle où nous allons rapidement nous avancer.

L'histoire n'avait point jusqu'ici attaché d'importance à ce spectacle de passions, de colères, d'ambitions et de vanités. Elle y avait vu des drames ou des scandales; mais il y a autre chose évidemment; il y a une transformation générale de l'Etat, révolution profonde, non-seulement dans les mœurs, mais dans les lois, par où s'expliquent d'avance d'autres révolutions en sens contraire, que dès ce moment il est permis d'entrevoir au travers de l'avenir après les avoir montrées dans le passé comme dans leur germe.



CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Tristes spectacles de mœurs. — Progrès du système de Law.— Fortunes soudaines et insultantes. — Suites des intrigues politiques. — Desseins d'Albéroni. — Troubles de Bretagne. — Connivences. — Dubois livre l'Espagne et la France à l'Angleterre. — Jeux infâmes de politique. — Conspiration de Cellamare. — Punition des conjurés. — La Bretagne est souillée de sang. —Suites des intrigues d'Albéroni en Europe. — Le régent déclare la guerre à Philippe V. — Libelles d'Albéroni. — La guerre éclate par des fureurs. — Rôle de l'Angleterre. — Evénements de la guerre. — Retours de politique. — Fuite d'Albéroni. — Scandales du système de Law. — Escroquerie et assassinat. — Le comte de Horn roué vif. —Le système se précipite. —Etalage de rapines. — Banqueroute imminente. — Coups d'Etat. — Le parlement à Pontoise. — Décisions, règlements, édits. — La langue manque à l'histoire pour peindre les maux publics. — Vices, orgies, satires, pamphlets. — Raffinements de débauches. —Dubois archevêque. — La peste de Marseille. — Marche de la politique parmi ces désolations. — Fuite de Law. — Accusations et apologies. — Inquisition publique contre les fortunes du *système*. — Le *visa*. — Horrible justice. — Contrastes dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. — Dubois veut être cardinal. — Intrigues à Rome. — Il est nommé. — Maladie du roi. — Son éducation. — Alliances et mariages de famille. — Oppositions au conseil contre le cardinal ; fuite des ducs. — Tout fléchit devant Dubois. — Enlèvement et exil de Villeroy. — Dubois maître absolu. — Il est premier ministre.— Mort de *Madame*. *Ci gît l'oisiveté*. — Dubois s'occupe des

affaires. — Il est vendu à l'Angleterre. — Majorité du roi. — Présages d'avenir. — Situation de la France. — Mort de Dubois. — Mort du régent. — Jugements.

Louis XV.

L'autorité absolue était donc rétablie, si ce n'est qu'au lieu d'être exercée par un roi de génie, elle était aux mains d'un prince perdu de vices.

Ici l'histoire étale de tristes spectacles; le palais souillé d'orgies, le régent rivalisant d'infamie avec des seigneurs, des comédiens, des duchesses et des filles d'opéra. Sa fille, la duchesse de Berry, luttant avec lui de scandale au Luxembourg; les nuits passées dans les hontes de l'ivresse ou dans les fureurs de la débauche; les jours disputés aux affaires par les confidences des roués; une poursuite insatiable de plaisirs nouveaux dans les bals masqués et dans les soupers licencieux; Dubois se jouant parmi ces effronteries de libertinage; le vice en un mot porté au comble, toutes les passions dépouillées de pudeur, et la liberté de la parole égalant la liberté de la vie, pour attester le mépris universel des vieilles mœurs.

Notre travail ne sera point sali par des récits réservés à l'effrayante familiarité des *mémoires;* qu'il suffise de dire combien à cette émulation de turpitudes dut brusquement disparaître l'idée morale du pouvoir, l'idée du commandement, de la dignité, de la royauté. Un mot peindra toute l'abjection des mœurs nouvelles. Dans un de ces horribles soupers où l'ivresse se mêlait au délire, une femme, dont il faut dire le nom pour montrer de quelle hauteur était tombée la grande so-

ciété de Louis XIV, la duchesse de Sabran, au milieu des joies cyniques et bruyantes de l'orgie, jeta au régent ces étonnantes paroles : « Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue, dont il forma l'âme des princes et des laquais. » Tout un siècle se révèle dans une telle liberté, et l'imagination s'épouvante de ce que supposait de monstrueux la familiarité de ces sarcasmes et de ces rires (1).

C'était peu ; le système de Law, devenu le système de l'Etat, avait développé dans les hauts rangs de la nation une fureur de gain inconnue. Les édits furent multipliés pour propager cette ardeur. Bientôt le peuple entier se précipita sur les actions de la banque ; les actions manquèrent ; il fallut en créer pour satisfaire l'avidité publique. Ce fut un délire inouï d'agiotage et de corruption. La fortune de l'Etat et les fortunes des citoyens étaient aux mains d'un seul homme ; le gouvernement sembla prendre plaisir à éteindre toutes les pensées généreuses pour les remplacer par une pensée d'avarice. Law tendait à entasser dans sa banque tout l'or et tout l'argent du royaume ; un édit prescrivit que l'argent monnayé ne serait ni donné ni reçu en payement dans les transactions privées, si ce n'est pour des

(1) C'est à cette duchesse de Sabran que le régent adressa un jour de son côté une parole non moins caractéristique. Elle avait hasardé une question sur des affaires du gouvernement ; il la mena vers une glace et lui dit : *Regarde-toi, et vois si c'est à un aussi joli visage qu'on doit parler d'affaires*. M. Lacretelle dit : *Regardez-vous et voyez*, pour ôter l'odieux de ce tutoiement infâme, et puis il dit que c'était là une expression de galanterie ; oui, d'une galanterie de bas lieu, que du moins les fatales passions de Louis XIV n'avaient point connue. —Voyez les *Mém. secrets* de Duclos. — *Mém.* de Saint-Simon.

appoints; c'était une prescription de despotisme; la fureur publique la seconda avec transport. On courut à la banque changer ses espèces pour des billets. Princes, valets, magistrats, femme perdues, se ruaient pêle-mêle pour disputer ce qui restait d'actions. La petite rue Quincampoix, où était la banque, est restée célèbre; c'est là qu'on se précipitait par des avenues étroites, pour donner le spectacle d'une nation qui ne croit plus qu'à la loterie. Il n'était pas aisé d'arriver dans le sanctuaire. On l'assiégeait jour et nuit, et des succursales furent établies dans les abords du carrefour, dans les caves, dans les greniers, sur les toits, sous des tentes, dans la boue des ruisseaux, pour faciliter cet épouvantable jeu où le régent conviait la France. Ce fut une rivalité hideuse entre les corrupteurs et les corrompus.

Je ne saurais tout dire. Le comble de cette fureur, ce fut de voir, entre autres édits, un édit qui défendait aux sujets du roi de garder chez eux aucune espèce ou matière d'or, et d'avoir plus de cinq cents francs en argent, et la délation était encouragée par la confiscation au profit des dénonciateurs. La guerre était faite à l'or au nom de l'avarice; jamais ne s'était vu un pareil exemple d'immoralité et de folie.

Cependant l'opération de la banque eut des résultats de toute sorte. Et d'abord elle produisit des exemples monstrueux de fortune soudaine. Des laquais, exercés par leurs maîtres à l'agiotage, devinrent tout à coup grands seigneurs. Il y eut des caprices prodigieux dans ces changements inespérés de pauvreté et de richesse. Dans les hautes classes les exemples d'opulence eurent un autre caractère; là le vol avait été facile par

les confidences du prince, de ses ministres ou de ses roués. Le conseil de régence eut ses scandales. Des ducs se firent mécontents pour se faire acheter; ce fut la principale habileté du duc de Bourbon, qui résista aux projets de Law, tant qu'il ne vit pas les trésors qu'il pouvait puiser dans le gouffre ouvert par son fatal génie. D'autres princes l'imitèrent; la cour étala une opulence inusitée, qui semblait attester le pillage de la France (1).

Mais ces fortunes insultantes avaient jeté la masse intermédiaire de la nation dans la gêne et la souffrance. Les rentes furent éteintes, les dettes furent payées en billets, et ainsi les petites fortunes furent détruites par l'absence totale des monnaies et par le prix exorbitant de tous les objets de consommation. Le roi même, l'hôtel de ville, et quelques maisons religieuses profitèrent de la facilité offerte de se libérer des rentes constituées. Ces rentes devaient être sacrées, mais l'avarice était plus forte que les lois; et d'ailleurs elle faisait les lois mêmes. On décida que ces rentes seraient réduites au denier cinquante ou payées en papier. Ce fut un désastre et un crime. Des familles qui subsistaient avec leurs rentes modestes furent sans pain avec leurs billets. Le prix des denrées montait toujours. Tout contribuait à l'élever, non-seulement la recherche de l'argent, mais l'affluence des étrangers qui vinrent de toutes les parties de la France et de l'Europe à ce marché de la rue Quincampoix, où se vendait l'honneur et la fortune de la nation.

Cependant, au milieu de ces fureurs de cupidité et

(1) Duclos. — Lemontey. — *Hist. des ducs d'Orléans.*

d'avarice, l'intrigue politique avait ses agitations et ses mystères. La duchesse du Maine, orgueilleuse de son nom (elle était de la maison de Condé), dévorait mal l'affront de son mari ; mais, en voulant le venger, elle le punissait comme indigne d'entrer dans ses manéges ; elle le condamna à l'inaction, le relégua à quelques goûts d'études académiques, et prit pour elle tout le rôle d'une opposition armée de complots.

L'aventureux Albéroni vit avec joie ce commencement de cabales, et espéra en faire sortir un désordre propice à ses desseins de politique. Bientôt des trames furent ourdies, et l'ambassadeur d'Espagne, Cellamare, s'y jeta avec l'abandon d'un vieillard sans passion et sans génie. Le but des conjurés était de restituer à Philippe V son droit de régence ; le faible vieillard portait déjà mal une couronne ; on lui décernait la mission d'en sauver une seconde. La duchesse du Maine était l'âme de cette conjuration ; autour d'elle se groupaient quelques seigneurs lettrés, dont tout le soin fut de donner aux manifestes des formes de correction et d'élégance. « On put, dit Lemontey, présumer que la régence ne périrait pas dans cette conspiration de grammairiens. »

Les trames toutefois pouvaient devenir sérieuses par la coïncidence de quelques troubles de Bretagne, qui facilement pouvaient se transformer en guerre civile. Les états de la province avaient accompagné le don gratuit de protestations contre l'état des finances, et le gouvernement les avait dissous pour cette expression de liberté. La noblesse aussitôt avait pris les armes, et était sortie de ses châteaux pour s'aller joindre au peuple dans les champs et dans les forêts. Il fut

aisé de rattacher ces émotions aux trames d'Albéroni ; la duchesse du Maine servait de lien aux mécontents ; toutefois rien n'avait été concerté. Mais le gouvernement eut un fatal prétexte d'accabler par d'horribles vengeances une révolte qui semblait ouvrir le royaume aux armes de Philippe V. Le maréchal de Montesquiou, représentant du roi aux états, avait été par son orgueil la première cause des soulèvements ; il les comprima avec fureur, et il fut secondé par la brutalité féroce du marquis de Langey, lieutenant-colonel d'un régiment cantonné à Ploërmel, lequel menaçait de livrer ses parents, ses amis, son fils même au régent, et déshonora son devoir par une fidélité de bourreau.

L'Angleterre se plaisait à ce spectacle de désordres et de ruptures, diversion violente à ses propres factions. Toutefois elle avait, de concert avec le régent, multiplié des ambassades pour disposer Albéroni à des idées pacifiques ; mais en même temps une de ses flottes avait vogué vers Cadix, marchant vers la flotte espagnole déployée dans la Méditerranée. Albéroni résistait à la menace comme à la prière. Lord Stanhope courut en personne pour dompter cet esprit superbe. Ses efforts furent inutiles. Alors se livra en pleine paix un combat naval qui surprit les vaisseaux d'Espagne dans le désordre et en jeta les débris sur les côtes de Sicile. Lord Stanhope avait fui Madrid avant que la nouvelle fût connue. Albéroni la reçut en frémissant. Il chassa les consuls anglais, saisit toutes les propriétés et tous les navires de cette nation, et jeta en Europe des cris de colère contre une violation si manifeste des droits sacrés de tous les Etats.

Alors quelque intérêt sembla s'éveiller en France en

faveur de l'Espagne; mais Dubois opposait à ce sentiment public une réjouissance insultante. C'était sa politique de livrer l'Espagne comme la France à la domination anglaise; c'est par là que lui-même était assuré de l'empire. Stanhope, à son retour de Madrid, armé d'une victoire désavouée par l'honneur, en fit un titre pour Dubois auprès du régent. Depuis que les conseils étaient cassés, le pouvoir pesait aux mains du prince exténué dans sa débauche. Il lui fallait un ministre. Stanhope fit nommer Dubois; le maréchal d'Huxelles lui remit sa charge de secrétaire d'Etat des affaires étrangères. A cette nouvelle l'Angleterre triompha, et ici se révèlent de honteuses connivences. « C'est pour le coup, écrit à Dubois le ministre Gragg, que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. » Et Dubois répond : « Si je n'étais retenu par le respect, j'écrirais à sa majesté britannique pour la remercier de la place dont monseigneur le régent m'a honoré. » Et quelques jours après il écrit à lord Stanhope : « Je vous dois jusqu'à la place que j'occupe, dont je souhaite avec passion de faire usage selon votre cœur, c'est-à-dire pour le service de sa majesté britannique, dont les intérêts me seront toujours chers. »

Toute la régence est dévoilée dans ces lignes de trahison, et l'historien qui les a sauvées de l'oubli a droit à la gratitude de la France (1).

C'est parmi ces jeux infâmes de politique que continuait de se traîner ce que l'histoire a pompeusement appelé la conspiration de Cellamare; intrigue impuis-

(1) Lemontey, *Hist. de la régence*, tom. I.

sante de femmes et de courtisans, débile et insignifiante protestation contre le trafic de la grandeur et de la liberté de la France. C'était tout ce que les temps nouveaux pouvaient produire de résistance ou montrer de colère. L'abandon de la France servit à peine de prétexte à une conjuration de boudoir, dont toute l'énergie se borna à reviser des pamphlets et à corriger des mémoires. Dubois en eut bientôt tout le secret, et son génie n'eut plus qu'à la salir par des manéges de police. Il en couronna toutefois la répression par un coup d'Etat. Il s'en alla en personne, avec le ministre de la guerre Leblanc, fouiller à grand bruit les papiers de Cellamare; après quoi, armé d'indices futiles, de dépêches vulgaires ou insensées, il fit arrêter de toutes parts des conjurés obscurs, pour arriver au duc et à la duchesse du Maine, véritable objet des colères du régent. Le prince se laissa arrêter à Sceaux sans proférer une plainte. Sa femme fut surprise à Paris, dans une maison dont elle avait fait le centre de ses manéges. Le duc de Bourbon, son neveu, avait consenti à ce qu'on la menât à la citadelle de Dijon, dans son gouvernement; esprit farouche et inepte, il prenait ainsi pour sa part l'odieux des vengeances. Quand la duchesse du Maine sut où on la menait, elle laissa échapper toutes ses fureurs. Elle vomissait l'injure, la colère, la menace. Puis elle se calma et tomba dans une tranquillité froide, qui sembla n'être plus qu'un haut dédain pour ce gouvernement de lâches princes et d'odieux valets (1).

(1) J'ai dit plus au long cette histoire de la conspiration dans l'*Hist. des ducs d'Orléans*.

Au reste la captivité ne fut pas longue, on avait humilié le duc et la duchesse du Maine; on se borna à ce supplice. Ailleurs la punition était atroce. Une chambre extraordinaire de justice alla siéger à Nantes. La Bretagne fut souillée de sang. Quatre gentilshommes, le marquis de Pontcalec, Montlouis, Talhouet et du Couédic, furent mis à mort avec un appareil formidable. Toute la province trembla. Seize autres seigneurs, heureusement fugitifs, furent condamnés à avoir la tête tranchée en effigie. Rien ne manqua à l'atrocité de cette justice, pas même l'insulte d'une amnistie; après quoi les commissaires revinrent se faire payer leurs jugements; le système de Law durait encore; on y trouva le prix des lâchetés et des barbaries.

Cependant Albéroni continuait de remuer l'Europe. Il avait appelé à son aide le nom encore redouté de Jacques III, et il s'apprêtait à jeter sur l'Angleterre une flotte commandée par le duc d'Ormond. D'un autre côté, il avait à défendre la Sicile contre la puissance de l'empereur, qui avait précipité sur cette île les troupes de Mercy, naguère victorieuses des Turcs dans la Hongrie : les luttes furent opiniâtres, héroïques. L'aventureux ministre enfin joignait l'intrigue au courage; à force de ruse, il avait tenu la Hollande en suspens devant l'exécution de la quadruple alliance; ainsi la politique du régent était comme enchaînée. Une médaille allégorique attesta ces incertitudes et cette immobilité (1).

(1) Le ministre d'Espagne, Beretti-Landi, l'avait fait frapper à la Haye par une sorte de cajolerie. C'était le char du soleil n'ayant que trois roues et portant les hérauts de France, d'Angleterre, d'Autriche;

Alors le régent sembla délibérer s'il passerait outre, et s'il romprait le dernier fil qui rattachait encore la France à la grande politique de Louis XIV. Saint-Simon, capricieux dans ses retours de colère et d'amour, trouva cette fois d'éloquentes paroles pour les opposer aux motifs funestes qui poussaient le régent à la guerre avec l'Espagne. « Il allait s'aventurer en des entreprises dont le succès était douteux; et même quand la victoire serait assurée, il allait réveiller au cœur des peuples le vieux respect pour l'aînesse dans la maison de leurs rois; il allait s'exposer lui-même au reproche de jouer la fortune de l'Etat pour des griefs personnels, et de vendre à ce prix la dignité de la France à la politique étrangère. Et enfin que serait-ce si, dans le cas des succès les plus éclatants, Philippe V à toute extrémité s'en venait détrôné, désarmé, se montrer à la France, redemander sa place dans la famille de Louis XIV, et revendiquer son droit de régence, *quelle en serait la résolution?* Je vous confesse, Monsieur, ajoutait Saint-Simon, à vous tout seul, que pour moi qui n'ai jamais été connu du roi d'Espagne que dans sa plus tendre jeunesse, qui suis à vous de tous les temps..., je vous confesse que si les choses en venaient à ce point, je prendrais congé de vous avec larmes, j'irais trouver le roi d'Espagne, je le tiendrais pour le vrai régent et pour le dépositaire légitime de l'autorité et de la puissance du roi mineur; que si, tel

debout, au pied de ce char, la Hollande appuyée sur son lion; de l'autre côté, la quatrième roue détachée; pour exergue : *Sistit adhuc, quarta deficiente rotâ;* au revers : *Fœdus quadruplex imperfectum, republicâ batavâ fortiter, prudenterque cunctante.*

que je suis pour vous, je pense de la sorte, que pouvez-vous espérer, Monsieur, de tous les autres bons Français (1)? »

1719. Cette générosité fut perdue. Le régent ne s'appartenait plus à lui-même, et quant à la France, Dubois l'avait vendue à l'Angleterre. Bientôt la guerre fut déclarée à Philippe V (2 janvier 1719), et, comme pour la justifier on manquait de raison d'Etat, on chargea du manifeste le plus subtil des académiciens et le plus chimérique des philosophes (2).

Albéroni répondit par des libelles; il en inonda la France. Il y eut des échanges de lettres et de pamphlets. Dubois faisait effort pour rappeler à soi quelque semblant de faveur publique. On flattait la nation de l'idée des états généraux; on s'adressait aux parlements; on faisait parler la noblesse. Mille écrits volaient partout, et tous mêlés de passion et de vérité. Mais les impressions étaient rapides; car les esprits restaient dans le tourbillon du *système*, et l'avidité de s'enrichir dominait toutes les affections et toutes les haines. Le régent profita de cette distraction et de cette apathie pour faire la guerre comme à l'insu de la nation.

Le maréchal de Berwick, le même qui avait affermi Philippe V par la victoire, fut celui qu'on envoya commander l'armée de France; il était frère de Jacques III, père du duc de Liria, établi en Espagne et comme lui comblé d'honneurs. Tout était plein de contraste. Le

(1) *Mém.* de Saint-Simon.

(2) Fontenelle. Voyez le manifeste dans les *Mém. de la régence.*

prince de Conti alla couvrir de son nom l'odieux des batailles livrées au petit-fils de Louis XIV. Une leçon toutefois fut donnée à ceux qui vendaient ainsi l'honneur public. D'Asfeld, depuis maréchal de France, refusa de servir. « Que voulez-vous que je fasse de ceci ? » dit-il au régent en lui montrant sa Toison. Le régent s'étonna et la nation applaudit.

Bientôt la guerre éclata par des fureurs. Les ports d'Espagne furent brûlés ; les Anglais par mer, les Français par terre, s'entendirent pour la ruine : les vaisseaux mêmes furent brisés sur leurs chantiers. La France, dans cette œuvre barbare, semblait conspirer contre elle-même. L'Angleterre dictait les destructions, Dubois les ordonnait, Berwick les exécutait ; pour comble, un commissaire anglais, Stanhope, cousin du ministre, était présent dans les rangs français, et assurait par sa surveillance les atroces et impolitiques expéditions imposées à nos armes. Rien ne manqua à l'ignominie.

Philippe V parut à la tête de ses armées. Albéroni avait pensé qu'il suffisait de son nom et de l'aspect des fleurs de lis sur les drapeaux d'Espagne, pour provoquer les défections. C'était une vaine pensée ; le sentiment militaire domine tous les autres à la guerre ; et aussi vit-on le duc de Berwick envoyer un trompette à son fils pour l'engager à faire son devoir ; et pour lui, il pensait faire le sien en suivant jusqu'au bout sa mission de ruiner la puissance de Philippe V et d'affermir à jamais la royauté de la maison d'Hanovre.

16 juin 1719. Plusieurs villes furent emportées ; Fontarabie se rendit après dix-huit jours de tranchée

ouverte. Saint-Sébastien capitula. Dans la Catalogne, le château d'Urgel fut occupé en présence de l'armée espagnole.

A ce moment parut chanceler la fortune d'Albéroni. Aucune de ses espérances n'était réalisée. La Sicile succombait. Les flottes étaient détruites, les ports désolés. Le rêve des défections françaises se dissipait. Albéroni craignit des événements soudains et tragiques. Il sentait qu'il était tout l'objet de la guerre. On avait tenté de l'enlever, et il n'avait évité les périls que par la fidélité d'un de ses agents d'espionnage. Il songea à ramener le roi à Madrid. Mais alors éclatèrent les haines de palais, et l'audacieux ministre n'eut plus qu'à périr de désespoir ou à se sauver par quelque coup de génie.

Cet homme étonnant se retourna brusquement, et il osa concevoir la pensée d'arracher l'Espagne au régent et de la jeter aux mains de l'Angleterre et de l'Autriche. A l'une il ouvrait les portes du Mexique, à l'autre il demandait une archiduchesse pour le prince des Asturies. Toute la situation de l'Europe pouvait changer par ce retour de politique. Le régent s'en émut ; mais d'autres dénoûments allaient prévenir ces tentatives. Le palais d'Espagne était traversé d'intrigues et de haines. La nourrice de la reine disputait de faveur avec Albéroni ; à ce moment elle redoubla de jalousie. L'ambassadeur du duc de Parme, le marquis Scoti, personnage burlesque et trivial, entra dans ses cabales. Il était arrivé avec des lettres de son maître, qui tremblait de perdre ses États par la politique désordonnée d'Albéroni ; et à son passage à Paris il avait reçu du régent des instructions et de l'argent pour se-

conder cette lutte de valets. Philippe V résista mal à ces manéges; la nourrice fut maîtresse, le ministre fut chassé (5 décembre 1719). La nation applaudit au départ d'Albéroni comme à une victoire. Le régent et Dubois en prirent occasion pour s'abaisser davantage devant l'Angleterre.

« Son altesse royale, écrivit Dubois aussitôt à lord Stanhope, est remplie de la reconnaissance qu'on vous doit, et de la gloire que le roi votre maître et toute votre nation acquièrent dans les circonstances qui décident du bonheur de toute l'Europe. Ce sont les vrais sentiments de S. A. R. qui s'intéresse autant à la gloire de S. M. britannique qu'à la sienne propre (1). »

Telle était donc la politique fatale de la régence; tant il est vrai que la réaction contre Louis XIV était l'abandon de la monarchie même. Quant à Albéroni, il s'en alla d'Espagne semant d'infâmes anecdotes sur les habitudes moitié pieuses, moitié libertines de Philippe V, maudissant et maudit, regrettant de n'avoir pas eu sous la main d'autres instruments pour une politique qui à force de témérité avait parfois ressemblé à du génie. La fin de la guerre devait suivre la chute du ministre qui l'avait allumée. Philippe V, après avoir un instant paru soutenir les aventureux desseins d'Albéroni, se laissa tomber d'impuissance, et adhéra au traité de Londres; son ministre le signa à la Haye (17 février 1720). Le marquis de Leyde, au moment de combattre les Impériaux, reçut l'ordre de sortir de Sicile; la Sicile resta à l'empereur; le duc de Savoie garda la Sardaigne, et à ce prix la paix reparut

(1) Lettre de Dubois. — *Mém. de la régence.*

en Europe; mais le nom d'Albéroni continua à faire peur. On le vit se traîner de solitude en solitude, en butte à toutes les haines, se déguisant pour fuir, tremblant de goûter à ses aliments; et les princes de leur côté laissaient aller cet homme à sa destinée, le poursuivant en public, le protégeant en secret, comme si chacun se le fût réservé comme un objet d'effroi pour tous les autres. La mort de Clément XI lui rendit la sécurité, et le monde passa à des drames et à des personnages d'une autre sorte (1).

1720. Cependant les scandales avaient suivi leur cours, et le système de Law avait continué ses ravages. Pour que rien ne manquât à ces folies, le régent donna à l'aventurier la charge de contrôleur général. Il fallait qu'il se fît catholique : ce fut une vaine formalité; la religion commençait à n'être qu'un jeu. D'Argenson résigna son emploi et reçut le titre d'inspecteur général de la police du royaume; ses deux fils reçurent d'autres honneurs; le plus jeune fut lieutenant de police; l'autre conseiller d'Etat et intendant de Valenciennes.

Mais Law, en touchant au sommet de la faveur, touchait à la ruine. Dès qu'il fut ministre, il fut suspect; il abusa d'ailleurs de la puissance pour raviver la ferveur des loteries; et sa témérité devint du délire.

Je ne saurais redire ici l'exaltation de l'avarice, la fureur du gain, la chimère des entreprises, la honte des fortunes, qui désolèrent et souillèrent ces temps funestes. Law avait besoin d'alimenter sans fin cette avidité, et d'empêcher les joueurs de réaliser leurs richesses. Il y réussit quelque temps par les monstrueux

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.*

mensonges du Mississipi. On vit des hommes graves prendre au sérieux les titres de marquisats et de comtés établis sur des rives sauvages et inconnues. On crut avoir improvisé une civilisation dans ces déserts en y jetant des femmes perdues de débauche, et ramassées dans les égouts de Paris, pêle-mêle avec des multitudes d'Allemands qui s'étaient vendus pour aller peupler le duché du Mississipi ; et d'autre part on donnait à Paris le spectacle de quelques sauvages et d'une reine de la nation des Missouris, que l'on convertissait au catholicisme, et que l'on faisait courir après les cerfs du bois de Boulogne, pour donner une idée de ce pays merveilleux, sur le nom duquel on poursuivait des rêves éblouissants de fortune (1).

Mais ces expédients devaient pourtant s'épuiser, par le désir naturel, pour les plus avides, de réaliser des gains poursuivis avec cette fureur. Le prince de Conti donna l'exemple. Law lui avait prodigué les billets et les actions; lorsqu'il le crut satisfait, il s'arrêta dans ses largesses; le prince fut mécontent; il envoya tous ses papiers à la banque avec trois fourgons pour en retirer la valeur en argent ou en or. Le régent réprimanda le prince, et le public bafoua sa cupidité. Mais l'exemple était donné, et par degrés la réaction se déclara ; on ne saurait dire tout ce que le génie de l'Ecossais lui suggéra d'efforts et de ruses pour résister à la force qui menaçait de le précipiter. La magnificence des largesses et des aumônes fut un des moyens de tromperie. Le régent donna un million à l'Hôtel-Dieu, un million à l'hôpital général, un million aux enfants-

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.*

trouvés; il employa quinze cent mille livres à payer les dettes des prisonniers. C'est alors que l'enseignement devint gratuit dans l'université. Cette munificence était sollicitée comme un moyen de lutte contre les écoles des jésuites, où affluait la jeunesse; ce fut un bienfait perdu; pour vaincre les jésuites, on avait besoin de les détruire.

Quand cette popularité fut épuisée, la violence vint. Les édits se multiplièrent, où l'on faisait et défaisait des choses contraires. « Par un secret magique tout nouveau, lit-on dans un écrit allégorique du temps, les paroles s'assemblèrent et formèrent maints édits que nul n'entendait, et l'air fut rempli d'idées creuses et de chimères (1). » Quelque chose de désespéré se révélait dans cette mobilité extrême de décisions. On revint à proscrire l'or; les ouvrages d'orfévrerie furent frappés de confiscation (18 février). Puis un édit tout contraire donna cours à toutes les espèces d'or et d'argent, et supprima le droit de cinq pour cent que la banque retenait en délivrant des billets pour de l'or (25 février). Quelques jours après la valeur des monnaies était changée; les louis de 1718 furent fixés à trente-six livres, ceux de 1709 et 1715, à trente livres; le marc d'or fut fixé à 900 livres, celui d'argent à 60 (5 mars). Dix jours après c'était autre chose encore; les mêmes louis de 1718 étaient portés à 48 livres; le marc d'or à 1,200 livres, celui d'argent à 80; tout le reste suivait cette progression. En même temps un édit (10 et 11 mars) abolissait l'usage de l'or, prescrivait des espèces nouvelles, et faisait défense aux particuliers de

(1) Vie de Pomponius.

garder aucunes espèces ni matières d'or, et aucunes espèces d'argent, autres que les sixièmes ou douzièmes d'écus fabriqués par suite d'une déclaration de 1711, et les livres d'argent. Un autre édit réglait la fabrication de nouveaux écus; ils devaient avoir cours pour soixante sols, et diminuer ensuite de cinq sols par mois, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à la valeur de vingt sols. Enfin un édit ordonna qu'il serait émis pour quatre cent trente-huit millions de billets de banque, de mille, cent, et dix livres; qu'il ne serait plus fourni à la banque de billets pour les nouvelles espèces qui avaient cours, mais seulement pour les anciennes qui étaient décriées. Et cela même était une horrible pillage; l'Etat employant la fraude et la terreur pour faire entrer dans ses mains toutes les monnaies, puis laissant aux mains des porteurs des valeurs idéales, puis refaisant des monnaies non moins fictives; jamais ne s'était vu un commerce d'une si hideuse immoralité; il fallut qu'il y eût alors comme un étourdissement dans tous les esprits pour que le prince pût signer de tels actes et la nation les supporter (1).

La corruption vint au comble, et la cupidité fut mêlée de barbarie. La délation continuait; nul n'osait garder chez soi des espèces d'argent ou des parcelles d'or; on jeta des monceaux de vieilles monnaies à la banque. On s'épiait dans les familles; un fils dénonça son père, et le régent crut faire assez de le punir; il ne fit que violer ses propres édits. On ne comprenait plus rien aux vieux rapports des hommes entre eux; tout était

(1) Voyez tous ces édits aux *Mémoires de la régence*, tom. II. La Haye.

rompu violemment. Et cependant le délire du gain restait le même encore. Le jeu de la banque allait à des excès inconnus. L'orgie se mêlait aux trafics. Tout semblait foulé aux pieds; la débauche, l'impiété, le scandale suivaient la frénésie de l'avarice. Tout annonçait une épouvantable décadence, et la nation s'en allait à la ruine par des saturnales sans frein et des joies sans pudeur (1).

Un crime atroce vint jeter dans ces orgies une sanglante variété. Le comte de Horn, allié à la plupart des maisons souveraines, et deux officiers de ses amis, avaient, disent les mémoires, attiré dans un cabaret un agioteur, garçon tapissier, et ils l'avaient assassiné pour lui voler son portefeuille. On arrêta les meurtriers, et aussitôt toutes les grandes familles s'émurent. Du sein de l'agiotage on criait miséricorde pour l'infâme comte; on voulait lui éviter la roue à cause de la honte qui rejaillirait sur sa famille. Le régent fut inflexible; il voulait, disent les historiens, donner de la sécurité aux agioteurs (2).

Le crime fait la honte, et non point l'échafaud,

dit-il aux suppliants. Les parents tombèrent à ses pieds en lui parlant de leur honte: « Je la partagerai avec vous, » répondit-il. Le régent ne voyait pas qu'il la portait tout entière; le désordre qu'il avait mis dans la société avait commencé par faire du comte de Horn un escroc, il finit par en faire un assassin.

Du reste, nul sentiment d'honneur ne survivait.

(1) *Histoire de la régence.* — *Mém.* du temps. — *Hist. des ducs d'Orléans.*

(2) Saint-Simon. — Duclos.

« Souffre-t-on à être roué? » demandait l'infâme au chapelain de la prison; c'était la seule terreur qui restât dans son âme. Tout l'office du chapelain se borna à lui parler du doux supplice de la roue. Le malheureux fut rompu vif en place de Grève quatre jours après son crime.

Un autre incident, non moins ignominieux, se mêla à ces drames de débauche et d'avarice; Dubois fut nommé par le régent archevêque de Cambray. Il y eut à la cour et dans tout le public une longue risée; c'était tout ce qu'il y avait alors d'indignation dans les âmes.

Le *système* reprit sa marche précipitée. La misère publique s'était aggravée à mesure que les monceaux d'or et de papier s'étaient réunis à la banque. Le crédit avait disparu, et Law, pour prévenir la chute totale de ses billets et de ses actions, en réduisit lui-même la valeur de moitié. C'était un coup fatal, insensé (21 mai). Un cri d'épouvante retentit aussitôt aux portes du palais. Tout Paris se troubla. Peu avant on se précipitait vers la banque avec son or et son argent; on s'y précipita pour le retirer; il n'y était plus. La colère éclata; et à ce moment le parlement commença de se réveiller.

Law cependant garda un rare sang-froid dans ses périls. Il déconcerta les oppositions et les haines par des édits nouveaux; puis embarrassé de son titre de contrôleur général, qui lui avait été fatal, il le rendit à d'Argenson; c'était lui jeter l'odieux des mesures qu'il fallait prendre encore pour échapper à l'éclat d'une banqueroute. Un édit (1er juin) rétablit l'usage de l'or et de l'argent; ce fut le dernier coup porté aux

billets; les porteurs poussèrent des cris; d'Argenson fut accusé; le régent le sacrifia.

Alors parut d'Aguesseau, nom resté pur dans les souillures publiques. Law l'avait fait exiler à Fresnes; il le fit rappeler pour s'en faire un abri. Mais la probité était impuissante contre les vices.

On continua de rouler vers la banque des flots de papier. Les billets, par la diminution du prix de l'argent, étaient tombés à un taux effrayant; on les vendait à quatre-vingts pour cent de perte; et cette baisse même fut pour quelques-uns un gain nouveau. Des débiteurs s'enrichirent de la ruine. Avec un marc d'argent de trente livres, ils se libéraient pour quatre ou cinq cents livres. L'Etat donna l'exemple. On publia un long mémoire des dettes que Louis XIV avait laissées; elles s'élevaient à deux milliards soixante-deux millions. Ces dettes, d'après le mémoire, étaient déjà réduites à trois cent quarante millions, et l'intérêt, par sa réduction de moitié, n'était que de six millions quatre-vingt-dix mille livres. On croyait établir le progrès de la richesse; on établissait le progrès du pillage (1).

Mais cet étalage de rapine ne ramenait pas la confiance. La banqueroute restait imminente par l'impossibilité prochaine de rembourser les actions. On essaya d'un futile et odieux expédient. On imposa le sacrifice d'un certain nombre d'actions à tous ceux qui en avaient. Le duc de Bourbon, Law, le duc d'Antin, le duc de la Force, le marquis de Lassai, les grands feudataires du Mississipi, donnèrent l'exemple, de gré

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.* — Voyez le tableau des dettes réduites par ce système dans les *Mém. de la régence*, tom. III.

ou de force; mais ces remèdes étaient fictifs; ce qui était remis et ce qu'on gardait n'était déjà qu'un papier mort.

Cependant l'agiotage avait changé de théâtre. Il s'était trouvé mal à l'aise dans les ruisseaux et dans les tavernes de la rue Quincampoix, et on l'avait transféré d'abord dans la place Vendôme, et puis dans les jardins de l'hôtel de Soissons (1); là il prit son ébat avec une liberté nouvelle parmi des fleurs, sous des tentes brillantes d'or et de verdure. Le jeu se raviva dans la chute même du crédit; il consista à s'enrichir de la misère, et à faire sortir l'or de la ruine.

Des édits nouveaux exaltèrent ce reste de fureur. Mais déjà la haine se déclarait. Les satires volaient dans le peuple. La plainte éclatait. Des placards incendiaires couvraient les murs; Law était insulté dans son carrosse; des menaces de sédition troublaient la police. C'était le moment où des malheurs d'une autre sorte épouvantaient l'imagination publique. La détresse était au comble dans la France entière; des prélats élevèrent la voix dans leurs mandements, et firent un affreux tableau de la désolation des peuples. Rennes était dévorée par un incendie, et Marseille était envahie par la peste. La terreur glaçait les âmes. Jamais tant de ravages n'étaient tombés à la fois sur un pays.

Le bruit de ces calamités troubla à la fin le régent dans ses orgies. Il chercha à s'arrêter sur la pente où il courait; tout manquait à ses efforts tardifs. Il chercha une force dans le parlement; le parlement se souvint de ses injures, et fit de son intervention une affaire de

(1) L'hôtel de Soissons était dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui la halle aux blés. *Tabl. de Paris*, de Saint-Victor.

popularité. De là des conflits et des vengeances. Dubois aspirait à la souveraineté ministérielle; il essaya ses forces par des coups d'Etat. Un règlement avait été envoyé au parlement avec l'indication des arrêts qu'on croyait utiles au rétablissement du crédit (18 juillet). Les magistrats refusèrent de l'approuver. Dubois fit transférer le parlement à Pontoise. Cette violence imprévue fut exécutée avec un appareil de force armée qui étonna Paris et réprima les révoltes, mais laissa subsister la guerre des épigrammes et des satires.

Dans les temps d'indiscipline les gouvernements ont peine à faire croire à leur force; vainement ils y emploient la tyrannie même. Le coup d'Etat de Dubois devint bientôt une moquerie. Le parlement s'en alla à Pontoise au milieu des rires et des jeux. Le régent lui-même se prêta à faire de l'exil une parodie. Il envoya dès le soir cent mille livres en argent et autant en actions au procureur général pour aider les magistrats à supporter les privations de Pontoise. Le premier président reçut des sommes plus considérables. Tout Paris se mit à railler cette punition. Les avocats refusèrent d'aller plaider devant un parlement de comédie, et les mousquetaires qui l'avaient chassé de ses banquettes accoutumées s'amusèrent à y siéger à sa place, et à faire des arrêts contre des chiens et des chats, avec une imitation des formes graves de la justice.

Alors se multiplièrent de nouveau les règlements et les édits pour pallier les maux du système. Ce fut une fécondité inutile. Law fléchissait devant ses propres folies et aussi devant la fureur du peuple entier. Quelques-uns conseillaient des moyens extrêmes contre les agioteurs, pour leur faire restituer leurs rapines et leurs pillages. C'était revenir à la justice atroce qui

avait souillé les débats de la régence; Law n'osa point s'aventurer en de tels périls. Il résolut de céder au vaste orage qui le poursuivait. Le duc de Bourbon essaya de le retenir; le régent aima mieux le laisser s'en aller. Sa fuite fut soudaine, précipitée. Le duc de Bourbon envoya son carrosse à l'aventurier pour lui faire de sa livrée une sauvegarde; la France l'accompagna de ses cris de malédiction, mais l'oublia bientôt pour se débattre contre d'autres maux; la fortune de l'Etat resta flottante aux mains de quelques grands agioteurs qui ne surent que donner un aspect de variété aux désolations de la patrie.

Ici l'histoire s'arrête effrayée; la langue lui manque pour peindre les maux publics.

Le vice était au comble. Les exemples du régent et ceux de son ministre avaient donné à la cour un aspect de liberté inconnue. Les vertus incertaines étaient entraînées; la religion n'existait plus que comme un jeu.. Les corrompus que Louis XIV avait comprimés étaient passés de l'hypocrisie au dévergondage; les femmes avaient pris des habitudes qui annonçaient que tous les liens de pudeur étaient brisés; il ne restait plus même dans les rapports de la vie ces semblants de réserve qui suppléent à la vertu par la politesse; des opinions nouvelles étaient nées avec de nouvelles mœurs. Tout était foulé aux pieds, les croyances, comme les coutumes, et ce fut une gloire de franchir toutes les bornes dans la débauche comme dans l'impiété (1).

Puis le jeu ajouta ses énormités à toutes les autres.

(1) Je n'ose indiquer les mémoires du temps. Je les ai analysés avec autant de retenue qu'il m'a été possible dans l'*Hist. des ducs d'Orléans*.

Le système de Law avait donné une affreuse activité à cette passion. L'avidité du gain en fit souvent une magnifique escroquerie. Le crime s'y mêla. Des jeux de hasard s'établirent sous le patronage de noms illustres; ce furent, selon l'expression de Duclos, comme les *séminaires de la Grève* (1). Les palais des grands furent souillés de filouterie et d'assassinat.

Dans ce débordement d'idées, de mœurs et de vices, les satires et les pamphlets se répandirent à flots. Le régent et sa famille furent surtout en butte à des libelles infâmes. Alors parurent les *Philippiques*, satire outrageuse, qui eût été sublime, si la vertu l'eût animée, et qui ne fut qu'une méchanceté sans génie, parce que le cynisme l'inspira. Il y avait toutefois d'éloquentes invectives contre la crapule du régent, et la chronique de ses orgies y était racontée en termes libres et déchirants. Saint-Simon, dont la vertu jouait un rôle inexplicable dans les confidences du plus dissolu des princes, lui porta ces affreuses poésies. Le régent les lut d'abord en laissant échapper son admiration. Il passait sans s'étonner sur le récit de ses amours et de ses incestes. Mais à l'idée qu'on pût faire de lui un empoisonneur, il tressaillit. *C'en est trop!* s'écriait-il; il se répandit en tendresses sur le jeune roi, et Saint-Simon eut peine à le consoler de sa douleur.

Déjà avait paru le nom de Voltaire avec un début de poésies pleines de sarcasmes (2). Ce n'était qu'un prélude de ses jeux de cynisme et de génie. On l'avait mis

(1) Duclos, *Mém. secrets.*

(2) *Vie de Voltaire*; édition de ses Œuvres, 1789. — Labarpe, tom. VII, éd. in-18.

tout jeune à la Bastille (1); la Bastille lui donna de la puissance. Il devint comme le dieu de ce siècle impie, et l'autorité courut au-devant du hardi poëte, qui se faisait un jeu de la détruire et s'amusait de ses débris.

La décadence des lettres suivit la décadence des mœurs. La dignité fut absente du langage comme de la vie. Le clergé même ne fut point un abri contre les souillures. Les honneurs de l'Eglise furent profanés; on les vendit aux plus cyniques (2). Dubois couronna tous ces trafics par sa propre élévation : il devint archevêque de Cambrai (3).

(1) Il fut mis à la Bastille pour une satire qui finissait par ce vers resté fameux :

J'ai vu ces maux et je n'ai pas vingt ans.

Les biographes ont nié que cette satire fût de Voltaire.

(2) *Mém.* de Saint-Simon et de Duclos, sur l'abbé de Latour d'Auvergne, nommé archevêque de Tours, sur l'abbé de Tencin, etc.

(3) « Monseigneur, dit-il au régent, j'ai rêvé cette nuit que j'étais archevêque de Cambrai. » Le régent, regardant l'abbé avec un sourire de mépris : *Tu fais des rêves bien ridicules*, lui dit-il. L'abbé, d'abord déconcerté, se remit aussitôt : *Mais pourquoi, monseigneur, ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre?* — Toi, *archevêque de Cambrai! toi! c'est actuellement que tu rêves*. L'abbé lui cita tous les mauvais, les plats, les ignorants sujets, les garnements dont le régent et Tellier avaient farci l'Eglise... Le régent, ennuyé de la liste et fatigué de la persécution, espéra s'en défaire en lui disant : *Mais tu es un sacre; eh! quel est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — Oh! s'il ne tient qu'à cela, mon affaire est bonne; j'ai mon sacre tout prêt. — Eh! que diable est celui-là, dis donc? — Votre premier aumônier, monseigneur l'évêque de Nantes* (Tressan). *Il est dans votre antichambre; je vais vous l'amener; il sera charmé de la préférence; car vous promettez l'archevêché.* Et là-dessus accable le

C'est là tout ce que dira la présente histoire des hontes de la régence. D'autres ont tracé tous les raffinements de débauche, tous les jeux de dégradation, tous les caprices de folie et de fureur, qui marquèrent ces temps infâmes; ils ont dit comment des hommes et des femmes étaient occupés à inventer des plaisirs, pour les présenter au régent, comme on eût fait d'une création de génie, ou d'un travail sérieux de politique. Laissons ces affreux mystères à l'effrayante familiarité des mémoires; l'histoire redoute de les pénétrer, quelque besoin qu'elle éprouve de tout mettre à nu, ne fût-ce que pour expliquer les coups de foudre qui devaient plus tard faire justice de ces épouvantables énormités.

Et déjà la Providence se rendait visible. La peste avait jeté sur Marseille toutes ses horreurs. L'épouvante vint troubler l'orgie, et tandis que la charité luttait contre le fléau par ses miracles, la terreur glaçait les âmes autour du prince; la débauche avait éteint la pitié : le gouvernement sembla vouloir laisser périr la ville dans ses angoisses. « J'ai ouï dire, raconte Marmontel, qu'on proposait au régent de l'entourer de troupes, d'y enfermer tous ses habitants et d'y mettre le feu. » Un gouvernement de *roués* et de prostituées était bien capable d'une telle pensée; la corruption touche de près à la barbarie. Le régent, toutefois, n'eût point écouté sans frémir un tel conseil; l'humanité

prince de remercîments, sort dans l'antichambre, dit à Tressan la grâce que lui, Dubois, vient d'obtenir, et le désir qu'a le régent que Tressan soit le consécrateur; celui-ci accepte, Dubois le prend par la main, le présente au régent, redouble de remercîments, et Tressan ajoute l'éloge du sujet. » Duclos, *Régence*.

survivait en son âme demi-éteinte. Il envoya des secours tardifs, mais le fléau suivait son cours.

J'ai dit ailleurs le dévouement des magistrats de cette ville infortunée. Les échevins Estelle et Moutier donnèrent le premier exemple; Audimar et Dieudé, leurs collègues, l'imitèrent avec courage; le gouverneur le marquis de Pille se mit à leur tête, comme pour une guerre faite à la mort; le chevalier Rosc, nom immortel, se donna à lui-même le titre et la fonction de lieutenant permanent des échevins. Nulle croisade ne fut jamais si héroïque et si sainte. Deux médecins du nom de Gayon coururent en soldats à cette guerre; ils y périrent. Trois autres, Chicoyneau, Verné, Deydier, arrivèrent tour à tour de Montpellier. Ce fut une vaillante émulation de sacrifices. Mais la peste triomphait, hideuse, sanglante. La famine lui fit cortége. Les prêtres, les capucins, les jésuites, les récollets, tous les religieux, ayant à leur tête Belzunce, glorieux évêque, à qui l'humanité doit des statues, et l'histoire des apothéoses, s'étaient jetés avec ardeur au milieu de la population ravagée, donnant du pain aux pauvres, bénissant et encourageant les mourants, ensevelissant les morts, recueillant les petits enfants orphelins, consolant toutes les douleurs, et faisant parler l'espérance au bord des tombeaux; mais la peste ne se calmait pas. Il arriva un moment où les échevins semblèrent perdre tout courage. « Tout gémissait, tout se mourait à la campagne comme à la ville, dit le Mémorial. Ceux que la fureur du mal épargnait succombaient aux horreurs de la faim et du désespoir. Les sources de la charité étaient taries, le ciel semblait devenu d'airain et la terre de fer. On n'espérait que de mourir. »

Le bruit de ces calamités avait consterné la France. Partout les évêques sollicitaient les peuples de courir dans les temples pour désarmer le courroux du ciel. Le saint-père joignait sa voix à toutes ces voix suppliantes. Il ordonna dans Rome des prières publiques, et en même temps il fit partir trois bâtiments chargés de blé pour Marseille. D'étranges incidents traversèrent cette éclatante charité. En ce moment Dubois fatiguait le pape par ses intrigues ; ses émissaires appliquèrent leurs soins à retenir l'expédition dans les ports d'Italie. Ce fut à la dérobée que les trois bâtiments voguèrent vers la ville désolée ; un d'eux fit naufrage, deux tombèrent aux mains des pirates qui les laissèrent partir lorsqu'ils surent leur destination. Ainsi la barbarie fut plus humaine que la politique.

La peste néanmoins allait toujours sévissant et dévorant la ville, victime fatale. Elle ne se reposa qu'après que cent mille hommes eurent péri. Alors la cité reprit un air étrange. Le reste de cette population ravagée se mit à danser sur les tombeaux ; elle oublia ses sauveurs ; le chevalier Rose, qui avait donné tous ses biens, mourut dans l'indigence, et sa fille alla cacher sa vie dans un couvent. Les échevins semblèrent n'avoir accompli qu'un devoir vulgaire ; on critiqua leurs actes d'administration, et les plus sévères censeurs furent ceux-là mêmes qui dès le début du fléau avaient fui au loin. L'héroïsme de l'évêque fut à peine aperçu, et il fallut que l'Anglais Pope le célébrât dans ses vers pour rendre son nom cher aux muses de la patrie.

Cependant la politique suivait sa marche vagabonde parmi les désolations publiques.

1721. Les succès de la guerre en Espagne avaient forcé Philippe V à signer la paix. Toute l'attention se porta sur la situation des affaires. Law fuyait laissant le désordre et la ruine. Le public laissait échapper sa fureur, et le régent commençait à devenir un objet de haine. Un conseil de régence fut tenu, et on y fit assister le jeune roi; il y eut un frémissement de terreur lorsque Pelletier de la Houssaye, devenu contrôleur général, vint constater qu'il y avait dans le public pour deux milliards sept cents millions de billets de banque au delà des émissions autorisées. C'était la plus énorme escroquerie qui se fût vue et qui dût se voir jamais. Le régent descendit à d'odieuses apologies, et il y eut entre lui et le duc de Bourbon un échange de reproches ambigus, tous deux s'accusant ou d'avoir laissé fuir l'aventurier, ou de n'avoir pas connu ses crimes, tous deux néanmoins s'applaudissant en secret de n'avoir pas à punir celui dont ils étaient les premiers complices.

La vengeance alla frapper d'autres têtes. Le parlement avait été rappelé de son exil de plaisance; on l'occupa bruyamment à la punition des agiotages d'un grand seigneur. Le duc de la Force, naguère président du conseil des finances, et membre du conseil de régence, avait pris une large part aux rapines de la rue Quincampoix; ce n'était pas tout son crime : on lui reprochait d'avoir fait d'énormes bénéfices par le monopole des épiceries et des porcelaines; et ce crime même n'était point défini dans les lois (1). Un autre grief, c'est qu'il était ennemi du parlement; et enfin

(1) Voyez Duclos, à ce sujet, *Mém. secrets*.

il avait acheté avec éclat une terre que recherchait le prince de Conti, et celui-ci lui avait voué sa haine; ce grief était le plus sérieux peut-être. Le procès fut plein de scandale et de colère. Le prince de Conti cachait la honte de ses propres pillages par la poursuite du duc de la Force; et les ducs et pairs, qui d'abord avaient contesté la juridiction du parlement, participèrent à cette justice, sous prétexte de la tempérer. Un arrêt porta que le duc de la Force serait tenu de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable. L'arrêt était une blessure d'honneur; on crut la punition assez grave. Mais on frappait d'amendes ceux qui avaient servi d'instruments à l'avarice du grand seigneur, et les marchandises dont il avait fait le monopole furent confisquées, les deux tiers au profit de l'hôpital général, le tiers au profit des épiciers.

Ce fut le signal d'une horrible inquisition contre les fortunes qu'avait enfantées le système. On dressa par catégories des listes de financiers, que l'on contraignit à verser au trésor la plus grande partie de leurs gains. L'exaction fut hideuse; deux cents millions furent versés; puis le trésor se trouva aussi épuisé qu'auparavant.

Alors commença une autre opération, celle du *visa*, qui embrassa l'examen de la situation générale des finances; on crut mettre le fer et le feu sur les maux de l'Etat.

Les frères *Pâris*, qui avaient pris part à la première inquisition de 1716 contre les traitants, furent employés à cette nouvelle justice. Tous les porteurs d'actions furent tenus de les présenter à l'inexorable tribunal, sous peine de les voir annuler dans leurs mains.

Et de plus il avait été réglé que toute action qui ne proviendrait pas de remboursements de rentes ou de charges serait anéantie (1). « Plus de cinq cent onze mille chefs de famille, dit Lemontey, firent leurs déclarations et déposèrent deux milliards deux cent vingt-deux millions de papiers, dont environ un tiers fut annulé, et le reste converti en rentes d'un taux désavantageux. » On conçoit quelle dut être la complication de ce *visa*. Une armée de huit cents commis y fut employée; on y dépensa neuf millions. La violence se mêla au caprice. Les banquiers, les joailliers, les orfèvres furent soumis à une recherche atroce; on voulait savoir au juste le produit de leurs ventes et l'emploi de leurs bénéfices; moyen furieux de réparer les désastres, qui ne fit qu'ajouter à la détresse le malheur de la défiance, et mit le comble aux haines et aux malédictions de toutes les classes de la nation, sans aucun profit pour les finances de l'Etat (2).

L'affaire de la constitution *Unigenitus* se traînait parmi ces scandales; elle avait été, dans les derniers temps de Louis XIV, un prétexte de lutte pour les esprits enclins à la licence; sous la régence elle sembla donner à l'hérésie un aspect de sévérité et de vertu. Par la nature des choses en effet le gouvernement des roués se trouvait engagé avec les évêques dans la défense de l'Eglise. Le parlement se déclara contre la constitu-

(1) *Mém. de la régence.*

(2) « L'Etat en profitait si peu lui-même, qu'il se trouva, en 1723, en dette de six cent quatre-vingt-cinq millions de plus qu'à la mort de Louis XIV. » Lemontey. — A l'appui, les *Mém.* de Pâris-Duvernay, 1725.

tion, l'abbé Dubois la défendit. On reprocha aux jésuites de ne point craindre le contact de la débauche, et on loua le cardinal de Noailles qui restait loin de la corruption.

Dubois, d'ailleurs, avait une vue propre. A peine archevêque de Cambrai, nommé, institué et sacré parmi les risées de la France, il avait aspiré au cardinalat. Un de ses manéges d'ambition avait été de se porter à Rome, comme gardien des droits et de l'autorité du saint-siége. En même temps il intervenait à Paris dans les luttes du clergé, et il faisait promulguer en forme de loi la constitution. A force de ténacité et de ruse, il avait forcé le cardinal de Noailles à toutes les apparences de la soumission L'Eglise s'était aussitôt remplie de clameurs, et la popularité janséniste de l'archevêque avait disparu devant les plaintes de la secte trahie. Alors Dubois déclara plus hautement son ambition; son intrigue fut savante, souple, effrontée tout à la fois. Le roi Georges d'une part, le roi Jacques de l'autre, lui furent des protecteurs, l'un auprès du régent, l'autre auprès du pape. « Lui, cardinal! ce misérable! avait dit vingt fois le régent; je le ferai jeter par les fenêtres. » Vaine parole! « A propos, dit-il un jour à Torcy, sans que rien amenât *cet à propos* (1), songez à écrire à Rome pour le chapeau de l'archevêque de Cambrai; il en est temps. » Rome résistait toutefois; Dubois l'attaqua par toutes les ressources de son génie. Jacques III, dans son dépouillement de la royauté, avait conservé le droit royal de présentation au cardinalat. Il promit son élection à Dubois. L'or paya cette

(1) Duclos, *Mém. secrets.*

faiblesse. Mais l'Espagne et l'empire traversaient ces connivences en demandant aussi des élections de cardinalat pour leurs couronnes. Toute l'Europe avait suspendu ses négociations politiques devant cette brigue du chapeau. Le cardinal de Rohan alla avec l'abbé de Tencin, le plus effronté, sinon le plus habile des négociateurs, soutenir à Rome cette grande affaire, déjà savamment préparée par les négociations du jésuite Laffitau.

La mort vint à propos arracher le pape à ces odieuses cabales. L'intrigue aussitôt se glissa dans le conclave. Il fallait un pape qui d'avance s'engageât au chapeau. Le cardinal de Conti eut le malheur de céder aux prières; il écrivit un billet; ce billet était une promesse : il fut élu (Innocent XIII). Quelques historiens ont écrit que l'abbé de Tencin, armé de ce fatal engagement, en fit pour lui-même un moyen d'ambition; et qu'il menaça le pape d'une éclatante publicité, s'il ne le faisait pas aussi cardinal. On le désarma par de l'argent et des promesses d'honneurs. Quoi qu'il en soit, le malheureux pontife n'avait que trop cédé à des brigues qui ressemblaient à des marchés de simonie, et l'horreur de sa position en face du rusé négociateur troubla tellement sa vie, qu'il ne fit que passer sous la tiare, et qu'il mourut bientôt après dans le trouble de ses remords (1).

Telle fut l'histoire de ce chapeau sollicité par le roi d'Angleterre, obtenu par le prétendant, disputé par

(1) Lemontey nie le billet de Tencin. Il raconte en détail toutes ces intrigues. — Duclos dit les engagements du pape. — *Régence.*

la politique, arraché par la simonie, et souillé par les vices.

L'Etat cependant ne se relevait pas de sa ruine, mais on la déguisait par le luxe et les plaisirs. C'est en ces jours mauvais que le jeune roi fut atteint d'une maladie qui effraya la cour et la France. Le mot fatal de poison fut jeté librement en plein palais; le régent toutefois donnait des marques de sa tendresse et de sa douleur. La convalescence du prince dissipa les soupçons sinistres, et le peuple, qui s'était précipité dans les églises pour désarmer la colère de Dieu, s'y précipita pour le bénir. Comme la douleur avait été éclatante, la joie fut passionnée; des flots populaires inondaient les Tuileries, et ce spectacle, qui eût dû être une leçon de royauté, ne fut qu'une occasion de flatterie. « Voyez! mon maître, disait Villeroy à son élève; tout ce peuple est à vous; vous êtes le maître de tout ce que vous voyez! » Il n'eût pas mieux dit s'il eût voulu faire de Louis XV un idiot ou un tyran.

Dubois ne négligeait pas ses négociations d'alliances. Il avait imaginé, pour cimenter la paix avec l'Espagne, un double mariage, celui du roi avec l'infante, et celui de mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies. Philippe V avait accueilli avec empressement l'idée du premier, mais le second en était la condition et il s'y soumit.

La politique jeta encore quelques intrigues au travers de cet événement de famille. L'Autriche reparaissait avec ses vieilles prétentions, et elle venait de faire une nomination de grands d'Espagne, pour constater ses droits de souveraineté. Il fallut l'intervention de l'Angleterre pour faire tomber ces rivalités;

et elle-même, à la vérité, gagnait beaucoup à ces alliances nouvelles, qui allaient confirmer le traité d'Utrecht et de la triple alliance, et, en renouvelant les renonciations de Philippe V, assurer la succession protestante de la maison de Hanovre.

Pendant que se faisait l'échange des deux princesses dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, déjà célèbre par l'entrevue de Louis XIV et de sa mère avec Philippe IV, Dubois poussait son ambition à son dernier terme. Depuis qu'il était cardinal, il ne paraissait plus au conseil à cause de la préséance. Il résolut d'attaquer les résistances ducales, et il intéressa à son dessein le cardinal de Rohan, qui déjà lui avait servi d'instrument. Il se forma des cabales, et le gouvernement fut ébranlé par ces chocs de vanité. Dubois resta maître. Les ducs, les maréchaux, le chancelier se retirèrent; il ne resta que le duc de Villeroy, mais comme gouverneur du roi, s'asseyant sur un tabouret, derrière le jeune prince, et ne proférant pas un mot sur les affaires. « Cette journée sera fameuse dans l'histoire, dit à Dubois le duc de Noailles, avec un dédain superbe; on n'oubliera pas d'y marquer que votre entrée dans le conseil en a fait fuir tous les grands du royaume. »

1722. Dubois n'en fut point déconcerté. Tout fléchissait devant lui; le régent était dans ses mains; la fuite des ducs le rendait plus maître encore. Il se mit à frapper ses ennemis. D'Aguesseau fut exilé. Quelques *roués* même furent éloignés; la dignité était redoutable, le vice l'était plus encore. Et pour dominer plus librement, il transféra la cour à Versailles. La débauche resta à Paris, l'intrigue suivit la cour. Les ducs restèrent à l'écart. Chose étrange! ils avaient fait

la révolution de la régence, et déjà ils en étaient chassés. Dubois n'eut plus qu'à saisir la souveraine puissance.

Un homme restait, qui pouvait troubler son pouvoir, c'était Villeroy. Dubois chercha à le cajoler par des avances; l'orgueilleux ami de Louis XIV répondit par des mépris pour le parvenu. Dubois n'eut plus qu'à se venger. Aisément il intéressa à ses desseins les rancunes du régent.

Villeroy affectait un soin insultant de ne laisser jamais son élève seul avec le duc d'Orléans. C'était un affront qu'il n'était point difficile de rendre cruel au prince, quelque amorti qu'il fût par la fatigue des débauches. L'approche de la majorité devenait une occasion naturelle pour le régent de provoquer des confidences que Villeroy n'avait jamais tolérées. Une scène fut aisément préparée (12 août 1722). Le duc d'Orléans demanda au roi, après le conseil, de passer dans une pièce voisine, pour des affaires secrètes. Villeroy s'y opposa. Le régent s'irrita. Villeroy tint ferme, et après des paroles menaçantes le régent sortit, laissant Villeroy incertain de l'issue de ce grand éclat.

Villeroy avait le défaut des caractères superbes; la fierté le rendait humble et bas. Le lendemain il voulut avec son fracas ordinaire aller rendre ses devoirs au régent. On s'attendait à cette soumission. Le capitaine des gardes, de Lafare, lui demanda son épée; il voulut résister; les gardes le saisirent et le jetèrent dans une chaise à porteurs; puis on l'enferma dans une chaise de poste et trente mousquetaires allèrent le conduire à son château de Villeroy. Sa fureur était extrême; il poussait des cris; il appelait le parlement; il appelait

le peuple. Quand il vit que tout restait calme, il s'apaisa, et il consentit bientôt à s'aller ensevelir avec sa vanité dans son gouvernement de Lyon.

Quelque émotion cependant était restée autour du jeune roi. Fleury, son précepteur, qui avait promis à Villeroy de suivre toutes ses fortunes, s'était enfui à quelque distance pour être fidèle. Le roi se trouvant tout à coup isolé dans sa cour, avec des personnages dont Villeroy lui avait appris à se défier, parut plus troublé d'idées sinistres qu'ému de douleur. On courut après Fleury, qui se laissa doucement ramener auprès de son élève. Le régent le caressa et le loua même de sa fidélité envers Villeroy. Fleury crut que ces témoignages suffisaient à sa sincérité; le roi le revit avec joie; ses noires idées se dissipèrent, et après quelques scènes de larmes les premières habitudes reparurent, et amenèrent doucement Louis XV à sa majorité.

Dès lors Dubois était maître absolu; mais il voulait le titre de premier ministre; c'était là le comble de ses desseins. Il lui restait pour dernier obstacle la mollesse même du régent, arrivé à ce degré d'épuisement où la volonté vacillante ne peut se fixer à aucune décision. Il enveloppa de piéges le malheureux prince; il se mit en jeu lui-même dans ces manéges. Il avait imaginé une lettre du ministre du roi de Pologne, où des jugements sur sa politique étaient mêlés à des sarcasmes sur sa vie; si bien que, tout en amusant le prince à ses dépens par des satires, il l'intéressait à son pouvoir par des raisons d'Etat. C'était une imitation des scènes de Richelieu et de Louis XIII, moins la dignité et la vérité. Dubois y ajoutait tous les artifices que lui pouvait inspirer un génie mauvais, confident

et complice des vices de son maître. Il le harcelait d'affaires aux heures de ses plaisirs, ou bien le matin après l'épuisement de ses nuits d'orgie. Il savait tous les secrets pour lui rendre l'exercice de l'autorité odieux, importun; et puis il se plaignait lui-même de ne pouvoir de la sorte égaler par son zèle tous ses devoirs.

Le régent n'aurait su résister à de tels manéges. Captif, inanimé, il se laissait aller à l'empire de Dubois; seulement le titre de premier ministre effrayait son reste de volonté. « Ne te laissé-je pas tout pouvoir? » lui dit-il. — « Le titre, répondait Dubois, c'est toute la condition de l'autorité. » Et en même temps il achetait des *roués* pour faire aimer au prince la servitude; ce fut l'achèvement de ses manéges.

Vainement Saint-Simon vint se jeter au travers de cette ambition par ses raisonnements et son éloquence. Le régent l'écouta, manquant de force pour l'approuver. Saint-Simon, à son air morne, languissant, consterné, crut l'avoir vaincu. Le régent se releva de son bureau, les yeux baissés, se promena sans dire une parole, puis s'arrêta, comme faisant un effort sur lui-même, et dit à Saint-Simon d'un ton triste et bas : *il faut finir et le déclarer tout à l'heure.*

Le lendemain, Dubois était premier ministre. Aussitôt la cour applaudit; Saint-Simon lui-même fut souriant; le parlement enregistra de bonne grâce les lettres de nomination; les journaux du temps s'enthousiasmèrent; la poésie prodigua ses flatteries; l'Académie mit le premier ministre dans son sein; mais la France s'indigna, car la licence des scandales n'avait pas détruit la pudeur publique.

La mort de *Madame*, mère du régent, suivit de près. C'était une femme étrange, sorte de philosophe ayant de la vertu avec du cynisme. On fit ainsi son épitaphe : *Ci-gît l'oisiveté;* c'était une sanglante satire.

Dubois se mit aux affaires, et il s'occupa surtout des finances. Depuis deux ans on s'était épuisé d'efforts pour remettre quelque ordre apparent dans le trésor et dans la banque. On y avait employé tour à tour la violence et la fraude. Le *visa* toujours implacable avait torturé les fortunes mississipiennes. Dubois continua de les tourmenter. Il multiplia les édits; mais, parmi des mesures de vexation cruelle, il y en eut d'utiles et qui eurent pour objet la régularité de l'impôt. Il rétablit la *paulette*, ce droit fameux qui joua un si grand rôle dans la Fronde. Il anima enfin son administration, et montra qu'avec de la dignité et de la vertu il eût pu relever le royaume et redonner du nerf à la politique.

Mais l'égoïsme dominait son génie. Une terrible fatalité l'enchaînait à l'Angleterre; tributaire du roi Georges, de qui il recevait une pension de quarante-cinq mille livres sterling, il lui livrait en retour la liberté de la France.

1723. C'est en de telles conjonctures qu'arriva la majorité du roi (16 février 1723). Le régent, qui avait laissé s'éteindre en ses mains le pouvoir suprême, n'eut plus qu'à le laisser aller aux mains débiles d'un enfant. Le 16 au matin, un lit de justice fut tenu pour cette cérémonie, que d'autres mœurs et d'autres vertus eussent rendue si touchante, et qu'on ne sut alors que rendre éclatante par le luxe et le bruit des armes.

Le lit fut tenu au parlement, dans la grand'chambre

du palais. La royauté paraissait dans le déploiement de sa grandeur, et l'innocence d'un enfant donnait de l'intérêt à cette pompe.

« Messieurs, dit Louis XV, je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon Etat, je veux désormais en prendre le gouvernement. »

Le discours du régent fut calme et sans effusion; le jeune roi lui répondit en quelques mots: le garde des sceaux exposa plus amplement la pensée du gouvernement, et Dubois resta maître. Le peuple accompagna Louis XV aux Tuileries, avec des cris d'amour et des larmes de joie.

La France, à l'apparition d'une royauté nouvelle, s'abandonne aisément à l'enthousiasme. Cette fois le long accablement de tant de maux précipitait les cœurs vers l'espérance. L'avenir devait échapper à ces vœux.

Louis XV n'avait point été élevé pour les grandes choses de la royauté. On l'avait dès son bas âge accoutumé à des goûts frivoles. On lui avait fait des plaisirs communs, avec un raffinement de luxe qui les lui avait rendus aimables. Il faisait son potage dans sa chambre. Il avait une laiterie à la Muette qui faisait ses délices. Son grand-père, le roi de Sardaigne, lui avait envoyé une pioche et des petits chiens destinés à la recherche des truffes. C'était tout le bonheur du jeune prince. Ou bien, lorsqu'on voulait l'élever au-dessus de ces élégantes puérilités, on lui faisait jouer un rôle de royauté sévère et magnifique qui contrastait avec la débilité de ses idées et la mollesse de ses habitudes. Villeroy crut avoir fait prendre à son disciple les airs élégants et superbes de Louis XIV, en le faisant danser comme lui dans un ballet; c'est tout ce qu'il savait de

l'éducation d'un roi. Et auprès de ce gouverneur, hautain et obséquieux, vertueux toutefois, l'aimable évêque de Fréjus, doux et caressant, entrait dans les faiblesses de ce caractère d'enfant. Il lui rendait l'instruction commode, et la bornait à des routines communes. Tout restait énervé dans cette éducation, l'intelligence, le cœur, la volonté; on ne voyait pas même quelque trace de forte passion; et de même la religion était appliquée, comme un remède sans énergie, sur une âme inerte et demi-éteinte.

Dubois essaya de faire succéder à cet enseignement efféminé une étude sérieuse de la politique, au moyen de conférences où le conseil passait en revue devant le roi toutes les matières du gouvernement; leçons trop soudaines, qui dépassaient les forces d'un esprit formé pour la grâce, non pour le nerf du commandement.

L'Etat suivit sa marche accoutumée, et le duc d'Orléans et le cardinal Dubois continuèrent à exercer l'autorité; l'un endormi dans la toute-puissance de l'orgie, l'autre faisant des dissolutions publiques un instrument de son pouvoir.

Le gouvernement prit toutes les formes de celui de Louis XIV. Le conseil de régence était dissous; tout se délibéra en conseil d'Etat. Le comte de Morville eut les affaires étrangères; les princes furent exclus du conseil : le duc de Chartres et le duc de Bourbon y entrèrent par exception.

Dubois s'appliquait à mettre tout à ses pieds. La cour se plia en riant à cet empire. Les intrigues survivaient toutefois, et le ministre en fut souvent désolé. Madame de Prie, célèbre maîtresse du duc de

Bourbon, tint plus d'une fois en échec le gouvernement tout entier par ses audacieuses folies.

Mais Dubois restait maître tout en cédant aux caprices. L'Etat tout entier était dans ses mains. Le clergé de France vint couronner son ambition en le nommant son président dans son assemblée de 1723 (25 mai). Il fit un discours où respirait la piété ; on lui répondit comme on eût fait au plus grave des pontifes. La religion semblait n'être qu'une convention; la foi était absente, tout se bornait à des formes. L'Etat voulait le don gratuit : il fut accordé ; et quand vinrent les discussions sur la bulle et les appelants, on rompit l'assemblée pour éviter les décisions. Dubois rentra dans ses affaires de politique, glorieux du suffrage ecclésiastique qui venait d'être accordé à la publicité de ses vices, et se croyant assez vertueux pour un temps qui épuisait sur lui tous ses honneurs.

Mais à ce moment une autre justice se préparait. Un mal affreux et invétéré amena dans ce corps épuisé par le travail une horrible inflammation. Les mémoires racontent à plaisir les derniers moments de cette vie bourrelée. Au milieu des apprêts d'une opération, on parla au cardinal des sacrements ; il poussait des cris furieux ; il ne lui resta dans ces extrêmes douleurs qu'un sentiment de vanité sur le cérémonial à suivre pour recevoir la mort. On ne put que lui donner l'extrême-onction qu'il subit comme un autre supplice; et peu après il expira (1).

Dubois laissait une fortune insultante; il l'avait ramassée dans les ruines de l'Etat. Ministre sans patriotisme et prêtre sans foi, Dubois se joua des hommes

(1) Voyez les récits de Duclos.

comme il se joua des principes. Avec beaucoup de vices il ne fut point un homme vulgaire; l'activité lui tint lieu de génie, mais une activité sans suite et sans règle; l'égoïsme fut tout son système. C'est par là qu'il eut quelques semblants de supériorité; dans la corruption publique, le plus corrompu a droit à l'empire.

Le duc d'Orléans épiait sa mort, comme celle d'un homme devenu importun par son ambition jalouse et inquiète. On lui fit de pompeuses funérailles, et on courut à ses dépouilles. Le duc d'Orléans prit pour lui le titre de premier ministre; on eût dit un effort pour ressaisir la vie prête à s'échapper. Le malheureux prince n'était plus depuis longtemps capable d'appliquer sa pensée à des objets sérieux; il ne put que se laisser disputer ses derniers moments de mollesse et d'ennui par quelques maîtresses sans jalousie comme sans pudeur, et qui, dans l'absence de passions réelles, s'accordaient entre elles sur le partage de ses insignifiantes amours.

En ce moment, toutefois, une femme paraissait régner sur l'âme engourdie du duc d'Orléans; c'était la duchesse de Falari, femme romanesque et passionnée d'un homme furieux et dépravé. Celui-ci se nommait d'Entragues, fils, selon Duclos, d'un financier, George d'Entragues, désigné dans les satires de Boileau (1); sur la recommandation du cardinal Valençay son parent, il avait obtenu du pape Clément XII le titre de duc de Falari. Il abhorrait les femmes, dit Lemontey, maltraitait la sienne, et passait le temps où il n'habitait pas les prisons, avec les faux-monnayeurs et les

(1) Que Gorge vive ici, puisque Gorge y sait vivre.
Depuis on a écrit George. — Duclos, *Régence*.

voleurs de grand chemin. Il courut l'Europe en aventurier cynique, remplissant le monde de ses mensonges, se donnant pour convertisseur des luthériens, accusant le régent de ses malheurs, sollicitant avec éclat sa réintégration en France, obtenant quelquefois de l'intérêt, puis, dénoncé par ses parents à tous les souverains, comme un bandit, et allant mourir misérablement dans un cachot à Moscou, sous le nom de duc de Mecklembourg (1).

C'est pendant les aventures moitié bouffonnes et moitié tragiques de ce furieux, que sa femme, belle et brillante, tenait en son pouvoir le duc d'Orléans, et étalait son triomphe en pleine cour.

Cependant les affaires de l'Etat se traînaient suivant le mouvement que leur avait imprimé l'abbé Dubois. L'influence anglaise continuait à dominer notre politique. Une réunion de ministres européens à Cambrai ne donna lieu qu'à des cérémonies de représentation aussi futiles que magnifiques. Les finances furent un objet plus obligé d'attention. La chambre de l'arsenal condamna Talhouet, maître des requêtes, l'abbé Clément, conseiller au grand conseil, Daudé, contrôleur de la caisse des liquidations, et Gailly, caissier, les deux premiers à avoir la tête tranchée, les deux autres à être pendus. Ils étaient convaincus d'avoir enlevé neuf cent quarante-six actions à la compagnie des Indes. La peine fut commuée en prison perpétuelle pour les deux premiers ; les deux autres allèrent aux galères. Quelques règlements furent adoptés pour le

(1) Voyez une note de Lemontey, 2e vol., p. 93. — *Hist. des ducs d'Orléans.*

gouvernement de la banque, et enfin le bail général des fermes fut accordé pour cinquante-cinq millions. On venait au système de régie de l'ancien règne, après l'avoir proscrit par des lois atroces. Mais tout se traînait sans énergie et sans puissance, et l'Etat se ressentait de la débilité des mains qui tenaient l'empire (1).

Aussi l'avenir venait à la pensée des courtisans qui n'étaient pas trop captivés par les plaisirs. De sinistres pronostics s'étaient révélés sur la santé du duc d'Orléans. Le médecin Chirac, oracle impitoyable, avait pénétré les symptômes d'une catastrophe prochaine, et il avait laissé échapper ses alarmes. Le duc d'Orléans lui-même avait un vague pressentiment de sa fin, et comme la vie lui pesait par l'ennui ou par l'impuissance des débauches, il en était réduit à désirer de mourir par un coup de foudre. Tout lui promettait cette horrible faveur de la Providence. Son teint enflammé, ses yeux rouges de sang, l'immobilité de tout son être moral, étaient les indices d'une apoplexie qui s'approchait. Alors des calculs d'ambition se firent sur cette chance inévitable. Le duc de Saint-Simon, si longtemps attaché au duc d'Orléans, se mit à lui chercher dans sa pensée un successeur. Ambitieux inexplicable, courtisan égoïste et fier, fidèle par intrigue, mais sacrifiant l'affection à la vanité, il s'était fait un genre de domination ducale, qui dédaigne de conduire les affaires, mais aspire à conduire les hommes. Son choix se porta sur l'évêque de Fréjus, comme l'homme à qui il pourrait le mieux commander.

(1) Lemontey, *Hist. de la régence*. — *Hist. des ducs d'Orléans*. — *Mém. de la régence*.

Mais la mort alla plus vite que ses manéges. Le médecin Chirac avait averti le duc d'Orléans, un jour qu'il l'avait vu, le corps plus appesanti, la marche plus embarrassée, le visage plus allumé, les yeux à la fois plus enflammés et plus mornes; et il avait voulu le saigner. Le prince s'y refusa. Cependant le sommeil le poursuivait comme un précurseur formidable de la mort. Le duc d'Orléans travailla péniblement avec le roi, puis rentra dans son appartement, fuyant le sommeil, et cherchant le repos. Là, assis à côté de la duchesse de Falari, vaincu par l'engourdissement qui le poursuivait, se levant et puis retombant sur son siége, il laissa pencher sa tête sur les genoux de cette femme comme un homme qui se meurt. Elle se leva tout épouvantée, et poussa des cris perçants. L'appartement était vide. La duchesse se mit à courir jusque dans les cours, tout échevelée. Bientôt la foule se précipita dans sa chambre. Mais il n'y avait pas de chirurgien; un valet de chambre du prince de Rohan s'offrit pour en tenir lieu: le duc d'Orléans fut saigné, il était mort.

Tel fut le coup de foudre qu'avait désiré le duc d'Orléans; ainsi s'acheva la régence, époque dont le nom éveille la pensée de tous les scandales.

Le duc d'Orléans est jugé dans l'histoire par les simples récits de sa vie. On, l'a loué pour la fidélité qu'il mit à garder le dépôt d'un enfant dont la mort l'aurait fait roi; on l'a flétri pour n'avoir pas gardé aussi intact le dépôt de l'honneur public. Le duc d'Orléans donna le signal d'un libertinage de mœurs et d'idées qui jamais ne s'était vu, et qui dès lors disposa les hommes et surtout les hautes classes à n'avoir pas de frein, à se jouer des lois divines, à faire de l'impiété pratique

un système. Les passions sous Louis XIV avaient eu un voile; sous le régent elles furent sans pudeur; ou plutôt les passions mêmes disparurent pour ne laisser de place qu'aux vices; on ne connut des amours que la débauche. Et puisque le nom de Louis XIV reparaît sous notre plume, ajoutons que la régence vengea tristement les affronts qu'elle avait faits à sa mémoire. On avait insulté son despotisme; on arriva à un despotisme d'une autre sorte; l'un avait été le despotisme de l'ordre et de la gloire, l'autre fut le despotisme des vices et des lâchetés. Alors on sut que la corruption des mœurs amène la dureté des pouvoirs. La régence eut plus de supplices que le long règne de Louis XIV; c'est ce qui arrive aux temps dégradés. Le pouvoir est obligé de sévir parce qu'il est méprisé, et la justice est inexorable parce qu'elle est faible. Sous la régence, d'ailleurs, tous les liens moraux étaient relâchés : les lois manquèrent d'autorité morale pour lutter contre les scandales; les impiétés produisirent les crimes, et les punitions semblèrent un scandale de plus, par leur contraste avec la licence qui régnait au sommet de l'Etat.

Voici donc tout le XVIII[e] siècle expliqué, et dès ce moment le regard se peut porter sur l'effroyable convulsion qui ne tardera pas à le couronner.



CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Règne d'un enfant. — Gouvernement princier. — Débuts. — Revirements dans la politique de l'Europe. — Choix d'une reine.—Marie Leczinska.—L'infante est ramenée à Madrid. — Ruptures. — Intrigues anglaises. — Factions à la cour. — Le duc de Bourbon n'est plus ministre. — Fleury est maître. — Aspect nouveau de la cour. — Mœurs et idées publiques. — Fleury, cardinal. — Réformes. — Dissensions religieuses. — Altération de la paix en Europe. — Lutte de l'Espagne et de l'Angleterre. — Médiation de Fleury. — Le parlement prononce des arrêts dogmatiques. — Conjuration des marmousets. — Suite des conflits parlementaires. — Evénements étrangers. — Scandales de palais en Piémont. — Révolutions de Russie. — Succession de Pologne. — Intervention de Fleury. — Episode héroïque. — Aventures de Stanislas. — Guerre en Italie et sur le Rhin. — Succès divers. — Paix glorieuse. — Mœurs nouvelles du roi. — Politique de Fleury. — Succession de l'empire. — Frédéric II monte au trône. — Conflits entre la Prusse et l'empire. — Ligue contre l'Autriche. — Intrigues et combats en Allemagne. — Serment des Hongrois pour *leur roi* Marie-Thérèse. — Maurice de Saxe et Chevert. — Exaltation de l'Europe pour Marie-Thérèse. — Fleury s'inquiète des suites de la guerre. — La France y reste seule engagée. — L'armée française en Bohême. — Désastres vengés par des chansons. — Louis XV dort dans les voluptés. — Combat funeste de Dettingen. — La duchesse de Châteauroux fait d'Argenson ministre de la guerre. — Maurice de Saxe maréchal de France. — Evénements nouveaux. — Débuts éclatants. — Le roi malade à Metz. — Scènes touchantes. — La guerre se ranime. — Rentrée du roi

à Paris. — Amours nouvelles. — Le maréchal de Saxe se signale dans les Pays-Bas. — Le roi reparaît à l'armée. — Bataille de Fontenoy. — Conséquences rapides de la victoire. — Succès en Italie. — Combats en Allemagne. — Le prince Edouard descend en Angleterre. — Campagne nouvelle. — Succès nouveaux. — Gloire et revers du prince Edouard. — Honteuse fin de sa fortune. — Ligues en Europe. — Bataille de Lawfeldt. — Revers en Italie. — Combats sur mer. — Aventures dans l'Inde. — Le maréchal de Saxe domine les Pays-Bas. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

Louis XV.

Nous voici dans le règne d'un enfant. Une révolution est consommée. Tout une politique nouvelle vient d'éclore. L'œuvre des rois de France est défaite, et dans cette transformation l'Etat est sans nerf. L'alliance anglaise domine le gouvernement. De nouvelles maximes se sont introduites : à défaut de maximes, l'intérêt, de caprice, la vanité servent d'inspiration. Les esprits n'ont plus de règle. La religion est ébranlée. Le clergé est atteint par la contagion. Une philosophie incrédule est venue mettre à l'aise les vices publics et privés. La bienséance disparaît comme la vertu. Les débauches s'étalent. La corruption ne cherche pas même à se voiler d'élégance. L'amour n'est plus une passion, mais un appétit. Ainsi tout tend à se dégrader, l'art, la poésie, les lettres. Le luxe supplée à la grandeur ; le raffinement remplace l'instinct du beau ; l'esprit tient lieu de génie. Rien d'inspiré ne va briller sur ce règne courbé vers les plaisirs.

Reprenons la marche des événements.

1724. La mort du duc d'Orléans et le jeune âge du

roi livraient la puissance comme une proie. Le duc de Bourbon, aidé de sa maîtresse la marquise de Prie, fut le plus prompt à la saisir. L'évêque de Fréjus, d'une ambition timide mais tenace, le seconda, tout en lui faisant sentir le prix de sa complaisance. Lui-même se réservait pour d'autres temps, et, tout vieux qu'il était (soixante-douze ans), il se croyait maître de l'avenir, en laissant les plus empressés se perdre dans l'épreuve du pouvoir.

Le duc de Bourbon apportait dans les fonctions de premier ministre une renommée de frivolité et d'avarice, d'inhabileté et d'orgueil; l'administration allait flotter au gré de tous les caprices.

Le premier acte de ce gouvernement princier fut un édit contre les protestants (14 mai 1724). On y défendait l'exercice le plus secret du culte réformé; on contraignait les enfants à rentrer dans l'Eglise, et la peine de mort était prononcée contre les pasteurs rebelles. C'était dans la corruption des vices un étonnant retour à la religion d'Etat; et, comme il se faisait sous l'inspiration d'une maîtresse effrontée, il attestait que la foi était étrangère à ces violences. Et il est vrai qu'à la mort de Louis XIV les protestants de la Guyenne et du Languedoc avaient tenté des émeutes et des révoltes, que la facilité de la régence avait ensuite rendues inutiles; le duc de Bourbon se crut un homme d'Etat pour vouloir ramener la soumission politique par la contrainte, en présence d'une époque qui déjà rompait tous les liens de l'unité, et s'accoutumait aux mœurs faciles de l'indifférence.

Autour de lui se groupaient dès longtemps les agioteurs de la régence, race perverse qui trafiquait de

l'Etat, vendait les places, et se jouait de l'honneur public. Les frères Pâris, qui d'abord avaient été appliqués à cette justice formidable que nous avons vue contre les spoliateurs, avaient fini par se laisser entraîner, sous d'autres noms, à un système égal de rapacité. La marquise de Prie se fit de l'un d'eux, Pâris-Duverney, un instrument, en lui faisant remettre l'administration des finances; il n'eut que la liberté de multiplier les impôts, sans avoir le contrôle des dépenses, qui était au président Dodun ; il couvrit de son nom les nouveaux pillages (1).

Le maréchal de Villars et le duc de Noailles, en acceptant la faveur, vinrent aussi autoriser le désordre par leur renommée. Alors reparut avec son éclat le duc de Richelieu, que le régent et Dubois avaient éloigné des affaires; la marquise de Prie le protégea par coquetterie. La superbe versait à son gré la disgrâce et la faveur. Elle se plaisait surtout à frapper le parti d'Orléans. Elle fit chasser des emplois les anciens amis du régent. Les *roués* perdirent leurs appartements à Versailles; singulières représailles du vice contre lui-même. Elle fit ôter la police à d'Argenson, fils du garde des sceaux, et la fit donner à son protégé d'Ombreval, fameux par ses monopoles. Les scandales de rivalité varièrent les scandales de débauche. Mme de Prie avec l'espionnage de la police remonta à des histoires d'escroquerie qu'elle jeta dans le monde. Elle attaqua la mémoire du régent. Elle provoqua des arrestations, des exils, des violences de toute sorte : le comte de Belle-Isle fut poursuivi

(1) Voyez une note de Duclos sur l'origine et la fortune des frères Pâris. *Règne de Louis XV.*

avec le plus d'éclat. Elle enveloppa dans sa colère sa propre mère, Mme de Pléneuf, à qui elle ne pardonnait pas d'être la femme d'un financier (1); elle attaqua enfin à outrance l'ancien ministre de la guerre, Leblanc, et le fit accuser par le parlement d'avoir trempé dans les fraudes du système. L'orgueilleuse maîtresse avait contre lui un autre grief; c'est qu'il avait été l'ami de sa mère. Mme de Prie vengeait cet étrange affront par le crédit de son amant, et peu s'en fallut que le parlement ne sanctionnât de telles fureurs par des arrêts (2).

Ainsi s'ouvrait le règne de Louis XV. Tout annonçait néanmoins que le ministère du duc de Bourbon ne s'affermirait point parmi ces caprices effrénés et ces complaisances stupides. Il voulait charmer le roi par des fêtes à Chantilly; un accident les troubla. Le duc de Melun fut tué par un cerf; le jeune prince se hâta de s'en retourner à Versailles.

Cependant la politique avait ses retours. Le roi Philippe V, pliant sous sa couronne, depuis qu'Albéroni lui manquait, avait fini par vouloir la déposer. Des intrigues l'enveloppaient, et il céda aux manéges d'autrui comme à ses propres terreurs. Il remit le sceptre à son fils Louis Ier, et il crut s'en aller jouir de la paix dans le château de Saint-Ildephonse. Mais la mort frappa son fils, et le débile monarque se laissa reporter au trône avec un effroi hébété. Un parti de grands et d'évêques avait fait l'abdication de Philippe V; la reine et sa nourrice firent son rétablisse-

(1) Berthelot de Pléneuf.

(2) Duclos, *Mém. secrets.* — Lemontey, *Hist. de la régence.* — *Hist. des ducs d'Orléans.*

ment; le pouvoir flotta dans leurs mains, partagé par le premier ministre Grimaldo et sa femme. A la vue de cette monarchie défaillante, le duc de Bourbon médita la pensée injurieuse de rendre à l'Espagne l'infante que le régent lui avait demandée pour en faire la reine de France. Ces fiançailles étaient peu populaires, parce que l'infante, âgée de six ans, éloignait l'espérance d'un héritier du trône. Le prince aussi cherchait un mariage qui fût plus propice à sa propre ambition; et en cela même il obéissait à son orgueilleuse maîtresse qui dictait ses choix tour à tour. D'abord il songea à une de ses sœurs, la plus vertueuse et la plus belle, Mlle de Vermandois; mais Mme de Prie voulait s'assurer son empire; la princesse, interrogée, repoussa avec mépris cette connivence, et aussitôt on la délaissa.

La princesse Elisabeth, fille de la czarine Catherine, offrait une grande alliance politique; la favorite n'y vit pas non plus sa domination assurée. Elle courut à un autre hymen.

1725. Marie, fille du roi de Pologne Stanislas Leczinski, dépossédé par Auguste II, électeur de Saxe, était célèbre par sa grâce et ses vertus; elle consolait l'exil de son père dans sa retraite de Weissembourg. Le malheur l'avait rendue timide, et l'innocence lui tenait lieu de fierté et de grandeur. Ce fut cette princesse, élevée dans la défiance de sa destinée, et qui avait failli devenir la femme d'un colonel français, le comte d'Estrées, qui fixa le choix de la marquise de Prie (1). Le duc de Bourbon obéit; le roi se laissa convaincre, et bientôt on reçut à Weissembourg l'étrange

(1) Voltaire a quelques détails sur la manière dont se fit ce choix, *Siècle de Louis XV*. — Voyez les *Mém.* de Duclos.

nouvelle. Stanislas courut à sa fille : « Ah ! ma fille, s'écria-t-il, tombons à genoux et remercions Dieu. — Quoi ! répondit-elle, seriez-vous rappelé au trône de Pologne ? — Bien mieux, reprit-il ; vous êtes reine de France. » Quelques jours après, le duc d'Antin et le marquis de Beauveau allaient au nom du roi demander la main de la noble exilée.

Cependant l'infante ramenée à Madrid avait exalté l'orgueil et la colère de l'Espagne. Philippe V sembla se réveiller de sa torpeur, et la reine eut à peine besoin de lui souffler sa vengeance. Il renvoya la fille du régent, Mlle de Beaujolais, déjà fiancée à l'infant don Carlos. L'ordre fut signifié à tous les Français de quitter l'Espagne ; on les insultait dans les rues ; des cris de guerre se faisaient entendre ; c'étaient partout des indices d'un vaste orage.

Le duc de Bourbon, lâche et hautain, s'effraya ; il voulut tenter des excuses ; on ne daigna pas lire ses lettres. On demandait qu'il allât de sa personne les porter à Madrid. En même temps les cours furent travaillées par des ambassades. Philippe V, oubliant les rivalités de l'Autriche, invoqua ses vieilles haines contre la France. Le duc de Richelieu courut à Vienne lutter contre les intrigues de l'Espagne.

Mais l'Angleterre profitait à ces luttes de deux Etats que tout semblait unir ; et aussi payait-elle à la marquise de Prie ses manéges par une pension. Le gouvernement, d'ailleurs, suivait sa pente d'abaissement et de ruine. L'ostentation tenait lieu de puissance ; le luxe était au comble. Les dépenses de l'Etat s'étaient grossies sans mesure, et les expédients des frères Pâris n'avaient pu les égaler. Ils finirent par inventer un

impôt nouveau, celui du cinquantième des revenus de tous les biens du royaume, sans exception des privilégiés. La taxe de ce cinquantième était arbitraire, car elle devait être fixée sans égard aux frais de culture et autres charges. La nation se récria. Le clergé et la noblesse firent des plaintes. Le parlement protesta. Il fallut tenir un lit de justice pour faire enregistrer l'édit. Et en même temps Fleury laissait échapper sa pensée de blâme sur cet impôt oppresseur, et il en faisait monter l'odieux au duc de Bourbon. L'opposition publique en fut exaltée, et l'avocat général Gilbert, qui devant le roi avait proféré des paroles de liberté et de censure, eut peine à échapper à des ovations.

Pour comble une année de disette se déclarait. Les pluies avaient perdu les moissons. La cherté du pain devint effrayante ; la terreur glaça les âmes, et, comme il arrive en ces rencontres, le peuple se crut en proie à des accapareurs (1). Il y eut des émeutes ; on les comprima par la violence. Alors le nom de la marquise de Prie fut prononcé avec horreur ; et le ministre fut en butte aux haines et aux anathèmes.

Il luttait néanmoins encore à la cour, par l'assistance de la jeune reine, que lui avait enchaînée la reconnaissance. De là une lutte, fatale à la reine même, et l'explication peut-être des douleurs qui devaient abreuver sa vie.

(1) Lemontey cite une lettre du duc de Saint-Simon, qui était en ses terres de Normandie, et écrivait à Fleury, le 25 juillet 1725. « Au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie d'herbes des champs. Je parle en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un ministre, et au seul homme qui paraisse avoir part à l'amitié et à la confiance du roi, etc. »

La faction du ministre tendait à éloigner l'évêque de Fréjus; la reine se laissa aller à ses manéges, et elle accepta le rôle périlleux d'enlever son jeune époux de seize ans à l'influence de celui qui était encore son maître, et qui avait eu l'art de s'imposer à ses affections. Fleury, qui s'était exercé une première fois à cette comédie, feignit d'être vaincu; il quitta Versailles et s'alla cacher à Issy. Le roi pleura à cette nouvelle, et s'irrita contre le duc de Bourbon. Il fallut rappeler en toute hâte l'évêque de Fréjus, qui revint rassérénér son disciple, et peut-être lui ôter du cœur la tendresse qu'il y devait allumer pour sa jeune reine (1).

Quelques jours après, le duc de Bourbon n'était plus ministre. Une lettre du roi l'exilait à Chantilly; la marquise de Prie fut envoyée à sa terre de Courbépine; Pâris-Duverney fut mis à la Bastille; et la reine reçut un billet impérieux qui lui prescrivait de faire tout ce que l'évêque de Fréjus lui dirait au nom du roi (2). L'infortunée, ignorante des choses de la cour, recevait la plus rude peine des intrigues d'un ministre incapable, et d'une maîtresse sans pudeur. Telle fut pour elle la première épreuve de la royauté.

1726. Fleury restait maître; il se contenta du titre de *ministre d'Etat*. Il entrait dans le pouvoir à l'âge où l'homme est heureux d'en sortir; ainsi couronnait-il ses longues habitudes d'opiniâtreté et de modestie, d'ambition et de retenue. Il affecta de vouloir que le roi

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

(2) Lemontey cite ce billet : « Je vous prie, madame, et s'il le faut, je vous l'ordonne, de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de faire de ma part, comme si c'était moi-même. Signé Louis. »

prononçât les paroles qu'avait dites autrefois Louis XIV, et déclarât comme lui qu'il allait régner. Mais la grandeur ne s'inspire pas de la sorte. Louis XIV obéissait à sa nature, et par là il fit tomber tout à ses pieds. Louis XV, obéissant à la nature de son ministre, annonçait une volonté fictive et une domination douteuse. Fleury néanmoins garda tout ce qu'il lui fallait de force pour satisfaire ses rancunes secrètes. Les créatures du duc de Bourbon furent frappées, et ses victimes furent vengées. L'ancien ministre Leblanc fut rappelé. On fit sortir des prisons ou des exils tous ceux que l'arbitraire précédent y avait mis. C'était un emportement de justice, qui ressemblait à l'aveuglement d'un triomphe; et ainsi furent portés aux affaires les moins dignes et les moins capables, par une réaction qui couvrait les méfaits et suppléait aux mérites. Le vertueux d'Aguesseau fut seul oublié dans son exil.

Cependant la cour changea d'aspect. Des airs de décence vinrent remplacer les longs scandales des maîtresses. Ce n'était point de l'innocence, mais de la contrainte; les vices avaient pris un voile. Alors reparurent les princes légitimés; mais comme un ornement, non comme une scission, dans la famille du monarque. On leur restitua leurs honneurs; et ils ne songèrent plus à l'hérédité. Ce qu'on appelait le parti d'Orléans avait disparu; le fils du régent suivait obscurément sa destinée. Il avait été élevé dans une innocence timide, au milieu des débauches effrénées, et son père lui avait jeté cette parole comme une sorte de malédiction : « Vous ne serez jamais qu'un honnête homme. » Il justifia l'anathème par des habitudes de moine plutôt que par des vertus de prince.

Mais dans ce retour vers la décence les idées publiques gardaient la fatale impulsion qui venait de leur être imprimée. La religion avait perdu sa puissance; le libertinage de l'esprit avait suivi la licence des mœurs; la foi s'était abîmée dans la débauche, et le respect imposé par l'exemple du jeune roi et par la gravité de son ministre n'ôtait point le mépris secret de la croyance et du culte. Une philosophie nouvelle apparaissait, moins dans les livres des écrivains que dans les habitudes, dans les paroles et dans la raillerie des grands. La vie avait commencé par être licencieuse; la pensée finit par être déréglée; et c'est après que les hommes s'étaient perdus dans les vices, qu'ils s'étourdirent dans l'impiété.

Feury fut fait cardinal; sa dignité personnelle en fut accrue, non l'autorité morale du gouvernement. Tout allait se précipitant, et l'on touchait à des temps où les titres de l'Eglise seraient un ornement et un jouet comme tout le reste (1).

Cependant l'état matériel de la France appelait la sollicitude. L'impôt du cinquantième avait aigri les peuples, et les ravages de la disette n'étaient point guéris. Fleury se hâta de supprimer une taxe odieuse; et suppléa à ses produits par la réforme des dépenses. Telle est la puissance de l'ordre; l'administration du duc de Bourbon avait laissé un grand *déficit* pour l'année 1726; Fleury le combla, sans frapper les peuples de charges nouvelles, et même il diminua les tailles, au moyen d'économies de détail, qui révélaient un esprit soigneux, sinon un génie puissant et hardi.

(1) Voyez les récits de Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

Avec cet esprit de sagesse, il améliora le bail des fermes et celui des recettes générales. Les revenus du royaume furent portés de cent millions où ils étaient à la mort de Louis XIV, à cent quarante millions sans aucun frais de régie. Mais aussi le zèle des fermiers fut excité par l'abandon de contributions arriérées, qu'on avait délaissées pour les gains furieux et imaginaires de Law.

Une mesure moins prévoyante fut celle qui retrancha une partie des rentes qu'on avait instituées pour éteindre la masse des valeurs du fatal *système*. Ces valeurs avaient alors subi d'énormes réductions ; et leur intérêt était fixé à 4 pour cent. Le retranchement nouveau qui les frappait était une banqueroute ; des cris s'élevèrent ; le parlement protesta ; Fleury s'aperçut de sa faute, et, selon ses habitudes de flexibilité, il n'hésita point à condamner le contrôleur général, Pelletier-Desforts, qui l'avait conseillée. Bientôt il trouva sous sa main un homme habile, nommé Orry, pour la réparer par un système d'emprunt dont il ne sut pas toutefois développer toute la puissance.

Grâce à cette sagesse paisible et bienveillante, l'État sortit de sa détresse ; le trésor public cessa d'être vide ; les dépenses furent réglées, et le prince trouva dans les ressources ordinaires de chaque année non-seulement de quoi couvrir les frais généraux de l'administration du royaume, mais encore de quoi subvenir à des nécessités imprévues, ou réparer des calamités anciennes (1).

(1) C'est ainsi qu'il fit rebâtir Sainte-Menehould, qui avait été consumée presque en entier par un incendie en 1719. Lacretelle, *Hist. du XVIIIe siècle*.

Et aussi la confiance se réveilla dans les âmes; le commerce au dedans et au dehors se ranima, et l'agriculture reprit une vie inconnue. En peu de temps on vit ce que la France recèle en son sein de richesses, et combien il lui est donné de réparer aisément les maux de la guerre, ou les maux pires peut-être d'une paix aventureuse et déréglée.

1727-1728. Mais les dissensions religieuses étaient survivantes, et le jansénisme, dans la dégradation de la régence, avait pu donner à sa résistance un caractère imposant d'austérité. Le cardinal de Noailles lui prêtait encore son nom, mais avec une timidité qui révélait des remords. L'évêque de Senez, Soanen, vieillard vénérable, se fit sectaire à sa place, et ce fut l'abbé de Tencin, cet instrument de l'abbé Dubois dans la poursuite du cardinalat, qui, devenu archevêque d'Embrun, se chargea du maintien de l'orthodoxie; tels étaient les contrastes en ces tristes temps.

L'évêque de Senez avait publié une instruction pastorale, où il faisait revivre l'enseignement du P. Quesnel et des premiers jansénistes. Un concile fut tenu dans le palais de l'archevêque d'Embrun pour le juger. Les évêques furent unanimes. La doctrine de l'évêque fut condamnée, et plus tard même il fut déclaré interdit des fonctions épiscopales; une lettre de cachet l'exila dans les montagnes d'Auvergne.

A cette nouvelle tout le parti frémit; douze évêques firent appel au roi, et puis au futur concile général. On avait espéré que le cardinal de Noailles se ferait le chef de cette opposition; mais déjà la mort le troublait; il aima mieux chercher la paix dans la soumis-

sion à l'Eglise; et il publia un mandement pour annoncer qu'il acceptait la constitution *Unigenitus* sans restriction. La secte trouva le moyen de s'acharner après le vieillard pour le faire douter de son salut et le désoler par des terreurs; il ne tarda pas à échapper par la mort à ces déchirements; le jansénisme alors, manquant de chef, n'eut plus qu'à se transformer en faction et à s'abriter dans le parlement. Bientôt il allait mêler les miracles à la frénésie de ses résistances.

L'Europe avait senti sa longue et profonde paix s'altérer dans quelques rivalités nouvelles entre les Etats. En même temps que l'Espagne cherchait à venger l'injure de son infante, l'Angleterre poursuivait des griefs d'une autre sorte contre la cour de Vienne. L'Autriche par l'établissement de la maison d'Anjou, avait perdu la puissance des mers, et elle y voulut suppléer par l'établissement d'une compagnie des Indes-Orientales à Ostende. Cette compagnie, fondée en 1722, avait paru déjà avec éclat dans les marchés de l'Inde, et l'Angleterre l'avait vue avec des frémissements d'envie. Dans cette disposition mutuelle, l'Autriche et l'Espagne avaient pu facilement s'entendre pour une défense commune. Un traité (30 avril 1725) entre ces deux puissances avait reconnu les droits de la branche d'Anjou, ainsi que les droits héréditaires de l'infant don Carlos sur les Etats de Toscane, de Parme et de Plaisance; c'était la consécration du traité d'Utrecht, et de son côté l'Espagne garantissait les droits de la maison d'Autriche. Les deux empires faisaient entre eux une alliance défensive, et l'Autriche s'obligeait à aider l'Espagne à reprendre Gibraltar.

C'était vers la fin du ministère du duc de Bourbon.

L'Angleterre menacée redoubla de soins et de corruption pour resserrer son alliance avec la France. Un traité nouveau (27 septembre 1725) la cimenta; et d'ardentes intrigues eurent pour objet de contenir le cabinet de Vienne. Alors se déploya le génie brillant et fanfaron de Richelieu. L'Espagne lui avait opposé un ambassadeur aventurier, le baron de Ripperda, qui s'était vanté de prendre le pas sur l'ambassadeur de France, qui ne sut que recevoir des affronts du superbe duc, et puis s'en alla à Madrid réparer sa dignité par l'étalage d'une faveur qui bientôt céda au mépris des grands et du peuple. Richelieu resta maître de la cour de Vienne.

L'Espagne ne s'aventurait pas moins au siége de Gibraltar, avec des forces inégales ; l'Angleterre couvrit la mer de ses vaisseaux, et dispersa en se jouant les galions qui devaient bloquer le formidable rocher : l'Espagne fut sans communications avec ses colonies, et Philippe V n'eut plus qu'à déguiser sa honte et ses chagrins en provoquant la médiation de la France. Fleury courut à son aide, mais en le sacrifiant à l'Angleterre. Un traité fut signé à Paris (31 mai 1727). « Les Anglais y obtinrent la suspension, pendant sept ans, de la compagnie d'Ostende. La France contribuait ainsi à assurer leur domination exclusive sur les mers. Ils prodiguèrent des louanges au cardinal de Fleury, et flattèrent la vanité d'un vieillard pacifique en le présentant comme l'arbitre de l'Europe (1). » La France toutefois gagna à cette médiation le retour de Philippe V à la politique que lui avait faite Louis XIV. Les

(1) Lacretelle, *Hist. du* XVIII*e* *siècle.*

deux couronnes renouèrent l'alliance de famille pour ne la plus rompre.

1728. Le trouble qui venait de se faire laissa la France retomber dans la douce paix qu'elle devait au génie de Fleury, paix vantée dans l'histoire, dans laquelle toutefois s'énervaient les âmes. Aussi les événements semblent manquer aux récits. Tout se tait; le monde paraît endormi dans la mollesse. Le jansénisme seul remue dans ce repos; on peut par le contraste le prendre pour une force vivante. Un de ses adeptes, le diacre Pâris, meurt; on l'érige en saint, et la foule court à son tombeau dans le cimetière Saint-Médard; là commencent des scènes de convulsions; le fanatisme a ses miracles; la contagion passe du peuple aux esprits sérieux; c'est une triste distraction à la tranquillité du monde.

1729. Mais bientôt le parlement se mêle à cet enthousiasme des senteuces dogmatiques. Une bulle papale de 1583 avait mis le grand Grégoire VII au rang des saints. Le pape Benoît XIII publie une légende pour son office; quelques évêques résistent, et le parlement porte des arrêts contre la légende. Le parlement juge ainsi en dernier ressort la canonisation des saints.

1730. Fleury fait tenir un lit de justice pour la publication de toutes les bulles sur le jansénisme. Le lendemain le parlement proteste; c'est un conseiller-clerc, l'abbé Pucelle, qui exalte ses oppositions. Fleury se contente de faire chansonner l'abbé dans les halles de Paris, et rentre dans sa politique paisible et clémente.

Toutefois une conjuration se trame à la cour; c'est

une conjuration de jeunes seigneurs, qui se plaignent de l'absence des plaisirs. Ils ont glissé dans l'oreille du jeune roi quelques paroles de raillerie sur l'austérité de son précepteur ; enhardis parce qu'ils ont été écoutés, ils remettent un mémoire où le cardinal de Polignac, a, pense-t-on, mis la main. Le roi le lit, et pour être fidèle à ses jeunes confidents et à son ministre tout à la fois, au lieu de communiquer ce mémoire, il se le laisse dérober. Le ministre se venge en publiant le péril qu'il vient de courir dans ce qu'il appelle la *conjuration des marmousets*, et en renvoyant les conjurés à leurs parents comme des étourdis.

1731-1732. La conjuration du parlement est plus sérieuse ; le palais est plein de clameurs. Une déclaration sur les droits de la puissance temporelle est lancée dans le public. Le clergé s'émeut et se divise. Un arrêt du conseil casse la déclaration ; le parlement se rend en corps à Marly ; le roi refuse de le voir. L'irritation est extrême. Les enquêtes, comme toujours, donnent l'exemple de la sédition ; et chose étrange ! en un temps où la foi s'échappe des âmes, c'est une dispute de théologie qui allume les colères. Le roi mande le parlement pour lui faire défense de délibérer sur des questions ecclésiastiques. Le premier président veut répliquer : *Taisez-vous*, lui dit le roi. L'abbé Pucelle se jette aux pieds du monarque et y dépose en silence l'arrêt du parlement ; le ministre Maurepas prend l'arrêt et le déchire. Dans la nuit on enlève l'abbé Pucelle, et on l'envoie avec deux gardes dans son abbaye de Corbigny. D'autres conseillers sont exilés. Le parlement s'irrite ; les avocats font des séditions ; la justice est suspendue ; la grand'chambre est solitaire ;

le peuple vient huer les conseillers qui se présentent pour rendre la justice. D'Aguesseau, naguère rappelé de son exil, s'établit médiateur. Le parlement reparaît, mais en triomphe, et il recommence ses révoltes. Le roi prononce des exils nouveaux; et ainsi l'anarchie se déclare dans l'Etat, au nom du jansénisme; c'est le jansénisme qui devient toute l'expression de la liberté, et plus le pouvoir est faible, plus il sévit. Ainsi arrive-t-on par des questions religieuses à l'ébranlement de l'autorité politique. Le jansénisme avait commencé par une opinion de théologiens et de religieux; il finissait par une révolte de magistrats et de philosophes.

1732. Quelques fous, néanmoins, mettaient de la sincérité dans leur exaltation. Le cimetière de Saint-Médard continuait d'être un théâtre de convulsions et de miracles. Il fallut intervenir par la force contre cette contagion qui gagnait des têtes sérieuses. Le chevalier de Folard, le célèbre commentateur de Polybe, fut arrêté parmi ces fanatiques; on finit par fermer le cimetière. Le lendemain cette épigramme y était affichée:

« De par le roi, défense à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu. »

Le rire se mêlait aux fureurs sectaires; mais le jansénisme, vaincu par la raillerie, survivait comme un germe de révolte politique.

Cependant la paix entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, était ratifiée par le droit publiquement reconnu à l'infant don Carlos sur les duchés de Parme et de Toscane; six mille Espagnols allèrent sur une flotte anglaise occuper cette portion de l'Italie, d'où l'Autriche s'éloigna en frémissant. L'Angleterre se fit payer cette générosité par le droit d'envoyer tous les ans un

vaisseau à Porto-Bello, ce qui était le droit d'ouvrir un commerce *interlope* avec toutes les colonies d'Espagne (1).

En même temps le Piémont avait de tristes révolutions de palais. Victor-Amédée avait fui le trône et avait remis le sceptre à son fils Charles-Emmanuel. Il avait compté sur des hommages dans sa retraite près le lac de Genève; il n'eut que le dédain ou l'oubli. Il voulut essayer de ramener son fils au devoir par des conseils; on le traita comme un rebelle. On lui supposa le dessein de remonter au trône, et sous ce prétexte il fut enlevé de nuit, et jeté captif dans la prison de la Révole; sa maîtresse, la comtesse de Saint-Sébastien, qu'il avait épousée naguère en lui laissant croire qu'il l'associait à une fortune royale, fut traitée avec plus de barbarie encore; on l'enferma parmi des prostituées.

La France vit ces scandales avec indifférence, peut-être avec joie; elle se souvenait des affronts et des infidélités de Victor-Amédée. Toutefois la liberté fut quelque temps après rendue aux captifs; Victor-Amédée mourut sans maudire son fils.

La Russie avait des révolutions plus étranges encore. Le czar Pierre le Grand était mort, laissant son empire à demi formé, et son palais tout plein d'ambitions, de rivalités et de vengeances. Ce n'est pas le lieu de raconter les tragédies où parurent avec un si fatal éclat les noms de Catherine et de Menzicoff, ni

(1) Lacretelle. — Le commerce *interlope* est celui qui se fait au détriment des priviléges d'une *compagnie*, en s'exerçant dans le lieu et sur les objets concédés à cette compagnie. Ici l'Espagne sacrifiait son droit propre et celui de tous ses marchands.

les effroyables catastrophes, qui firent monter au trône tour à tour le jeune czar Pierre II, petit-fils de Pierre le Grand, et la princesse Anne, fille du czar Ivan V, son frère aîné, et par où les fortunes rivales de Menzicoff et de Dolgorouki s'allèrent abîmer dans la commune expiation de la Sibérie.

1733. C'est parmi ces célèbres vicissitudes qu'arriva la mort du roi de Pologne Auguste II; ce fut un ébranlement soudain dans la paix générale de l'Europe. La pensée de la France se porta sur cette succession; l'ardeur militaire s'éveilla; les vieux généraux de Louis XIV sentirent frémir une ardeur qui s'était mal éteinte dans leurs derniers revers; Villars et Berwick surtout, qui plus heureux s'étaient reposés dans la victoire, se croyaient dignes de faire revivre les jours de succès; et autour d'eux se pressait une jeunesse élevée dans les plaisirs et pour qui les batailles semblaient devoir être une fête inconnue. Aux âmes ainsi exaltées le nom du père de la reine de France, prince respecté et béni, était une raison suffisante de politique, et il se forma de la sorte un parti de la guerre qui vint déconcerter les pensées de quiétude de Fleury. L'instinct national prononça que Stanislas était le compétiteur porté par la France à la couronne de Pologne; et tout ce que put faire Fleury, ce fut de céder mollement à cet enthousiasme, et de le seconder par des efforts douteux.

Un autre compétiteur naturel était l'électeur de Saxe, fils d'Auguste, et la Russie, par des raisons plus méditées de politique, se hâta de l'appuyer de sa puissance. La Russie avait fait tomber Stanislas, et elle était fidèle à elle-même en le repoussant encore. Il lui fallait un

roi qui acceptât sa domination sous un nom de patronage, et ainsi dès lors se préparait la servitude de la Pologne.

L'empereur d'Autriche, Charles VI, entra dans ce dessein par des vues de politique qui, allant au-devant de sa propre mort, lui faisaient chercher les moyens d'assurer la succession du titre impérial sur la tête de sa fille Marie-Thérèse (1). L'électeur de Saxe s'engagea à la défense des droits de la maison d'Autriche, et aussitôt on vit marcher deux armées de Russie et d'Autriche, chacune de 50,000 hommes, pour imposer à la diète l'élection d'Auguste III.

Fleury n'en fut pas ému. Il offrit quinze cents hommes à Stanislas, qui sur cette espérance courut déguisé, en Pologne, tenter la fortune de la royauté. Son apparition à Varsovie exalta les cœurs. La diète le proclama, malgré l'inondation des Russes qui dévastaient le royaume et désolaient surtout, par le fer et la flamme, les châteaux des nobles électeurs. Bientôt ce torrent menaça Varsovie. Stanislas n'y fut plus en sûreté; il fut obligé de fuir. Dantzick lui ouvrit ses portes. L'armée russe le suivit, et la ville fut investie par soixante mille hommes. Stanislas annonçait que le roi de France lui envoyait des secours, et la cour de Versailles confirmait cette espérance par des promesses. Les Dantzickois se défendirent à outrance, du milieu des ruines et de l'incendie. Enfin parurent les vaisseaux qui portaient les secours du roi de France; c'étaient ces quinze cents hommes promis par le timide

(1) Il avait publié dans ce but, en 1724, une pragmatique à laquelle plusieurs Etats avaient adhéré.

cardinal de Fleury. Le chef de ce corps d'armée, en voyant se déployer devant lui les vastes flots d'assiégeants, fit tourner les voiles vers Copenhague; à cette vue l'indignation entra dans l'âme des Polonais de Stanislas. La ville se remplit d'imprécations contre la France, mais la fidélité n'en fut pas ébranlée; elle continua de résister aux fureurs des assauts. Alors on vit ce que le sentiment de l'honneur excite de vaillance, même dans une âme inaccoutumée aux jeux de la guerre. Le comte de Plélo était ambassadeur de France à Copenhague; c'était un homme d'un esprit orné, savant et poëte à la fois. En voyant revenir les 1,500 Français, qu'on avait crus inégaux à lutter contre 60,000 Russes, ému de colère et d'héroïsme, il jure de les faire pénétrer de force dans la ville de Dantzick; il se met à leur tête, leur adjoint cent volontaires, s'embarque avec cette troupe qu'il anime de son ardeur, et s'en va se jeter au travers des assiégeants. « Je suis sûr que je n'en reviendrai pas, écrit-il à un de ses secrétaires; je vous recommande ma femme et mes enfants (1). » Il franchit les premières lignes, renverse tout ce qu'il rencontre, marche parmi des morts, et touche aux murs de Dantzick. Mais les masses se renouvellent; le petit corps héroïque se heurte vainement contre elles; et, pour comble, Plélo, l'intrépide poëte devenu général d'armée, est frappé à mort au milieu de ses compagnons d'héroïsme.

Les Français, toujours unis, toujours combattants, se retirent de la mêlée, et rentrent dans leur camp. Ils n'y pouvaient résister longtemps aux multi-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

tudes qui les enveloppaient de toutes parts. Ils capitulent après quelques jours de luttes, et on les envoie prisonniers à Saint-Pétersbourg où l'impératrice Anne les entoure d'hommages.

1734. Tel fut l'événement le plus dramatique de cette guerre. On eût dit un reflet de chevalerie; l'enthousiasme militaire voilait la mollesse politique. Dantzick continua d'être pressé par le siége; sa résistance fut longue et vaillante; enfin il fallut céder; Stanislas s'échappa déguisé du milieu des ruines fumantes, et s'en vint reprendre sa destinée de sacrifice parmi des honneurs plus modestes et des hommages moins contestés.

Les barrières de l'Europe venaient de s'ouvrir à la puissance de la Russie; la Pologne devenait sa vassale, et par elle ce grand empire moscovite allait toucher aux vieux Etats d'Occident dont la France devait l'éloigner, à moins qu'elle n'en sût faire un jour l'auxiliaire de sa politique.

On dit qu'une personnalité secrète avait en cette rencontre dominé la pensée de Fleury. Il ne pardonnait pas à Marie, fille de Stanislas, d'avoir été portée au trône par un autre choix que le sien; et la douce reine avait peine à vaincre par sa vie modeste et pure les rancunes du vieillard. Ainsi fut délaissée la cause de Stanislas, qui était la cause de la France.

Fleury se crut absous en portant sur l'Italie et sur le Rhin tout l'effort de la guerre. Le vieux maréchal de Villars avait retrouvé son ardeur; il alla commander en Italie; le roi de Sardaigne marchait à ses côtés; en trois mois le Milanais fut conquis; Victor-Amédée refusa de pousser plus loin les succès, on eût

dit une connivence avec l'Autriche. Villars malade se retira à Turin.

En même temps Berwick, entouré de la noblesse française, s'emparait du fort de Kehl, passait le Rhin avec éclat, et emportait les lignes autrichiennes à Erlingen, sous les yeux du prince Eugène. Les temps de Louis XIV semblaient revivre. Toutefois Fleury imposait la modération dans la victoire; Berwick pensa qu'il serait assez glorieux d'emporter Philisbourg; il y courut. Le siége allait être brillant; un coup de canon tua Berwick dès le début. *Cet homme a toujours été heureux!* s'écria Villars en apprenant cette nouvelle dans son lit à Turin; parole d'envie magnifique; Villars se sentait mourir, et il ambitionnait la mort des soldats; ce vœu devait suffire à sa gloire; il mourut quelques jours après, de sa maladie, dans la même chambre où il était né, quatre-vingt-quatre ans auparavant, lorsque son père était ambassadeur de France à Turin. Ces deux grands généraux semblaient emporter les derniers restes de la gloire du dernier règne; la France entoura d'honneurs leurs tombeaux.

Toutefois le siége de Philisbourg fut continué avec ardeur. Le duc de Noailles et le marquis d'Asfeld, devenus maréchaux, furent chargés de le conduire. Chacun y apporta son génie : Noailles une intrépidité plus aventureuse, d'Asfeld une résolution plus savante. Autour d'eux la jeune noblesse de France rivalisait de courage, mêlant les fêtes aux combats et les folies aux faits d'armes (1). La place capitula après quarante-huit

(1) On connaît les vers de Voltaire :

« C'est ici que l'on dort sans lit
Et qu'on prend ses repas par terre, etc. »

jours de tranchée ouverte: Le reste de la campagne se perdit en desseins mal concertés.

En Italie tout s'ouvrait aux armées françaises; mais le roi de Sardaigne amortissait leur ardeur, comme s'il se fût défié de leurs victoires. L'Espagne se jeta plus librement dans les batailles; l'infant don Carlos avait paru à Naples, et ce peuple mobile lui avait fait des triomphes. Les Autrichiens étaient chassés au loin dans la Pouille; il ne restait que des débris de leurs armées; ils furent battus à Bitonto; les officiers y firent l'office de soldats. Don Carlos songea à s'emparer de la Sicile; une armée la défendait encore; le duc de Montemar la frappa d'une éclatante défaite; le génie espagnol semblait revivre; en quelques jours la Sicile fut soumise, à l'exception de Messine, de Syracuse et de Trépani.

Cependant le comte de Merci avait rallié les débris des armées autrichiennes, et il s'était concentré dans le duché de Parme, tandis que les Français restaient immobiles dans le Milanais. Le maréchal de Coigny, qui avait succédé à Villars, rompit l'inertie longtemps imposée par le roi de Sardaigne, et il s'avança vers les Autrichiens. Une bataille s'engagea près de Parme; Merci y fut tué. Le prince de Wirtemberg sauva son armée d'une déroute; elle avait perdu dix mille hommes; les Français payèrent la victoire de la mort de mille officiers et de trois mille soldats. C'était l'indice d'une résistance acharnée; le maréchal de Broglie partagea avec Coigny les honneurs de cette journée.

Mais la victoire eut peu de fruits. Peu après, un nouveau général, Kœnigsegg, surprenait les Français au passage de la Secchia (15 septembre); il fallut venger

cet affront par une victoire nouvelle à Guastalla (19 septembre). Elle fut également disputée; dix mille Autrichiens périrent encore dans cette lutte; le prince de Wirtemberg y fut blessé à mort. Cette fois le roi de Sardaigne s'était laissé entraîner à l'émulation des beaux faits d'armes; il commanda avec éclat le centre de la bataille. Les noms illustres de France brillaient dans la liste des morts et des blessés.

1735. Ce fut encore un vain exploit. Le roi de Sardaigne s'éloigna, comme pour contenir les succès; les Autrichiens reprirent quelque avantage, et Fleury se mit à négocier.

Tout semblait propice à la politique du vieux ministre. L'empereur Charles VI, désolé par les désastres de l'Italie, se défiait des secours que lui offrait la czarine pour les réparer. Ame inerte et débile, il avait l'instinct des fautes que son cabinet avait commises en favorisant l'avénement au trône de Pologne d'un prince que la Russie allait tenir sous sa main comme un tributaire; sous l'impression de ses tristesses, il n'aspirait qu'à la paix.

D'autre part, l'Angleterre était engagée dans les voies d'une politique qui avait pour objet d'enchaîner le parlement à la maison de Hanovre par les raffinements d'une corruption savante et hardie. Walpole était l'instrument de ce dessein, et il le poursuivait avec tout ce que le mépris des hommes et de la morale peut donner de génie à un homme avide de pouvoir.

Fleury sut laisser l'Angleterre dans ces entreprises célèbres de dégradation parlementaire, que ne troubla pas même l'aspect d'un prince Bourbon s'apprêtant à s'asseoir au trône de Naples. Quelques murmures tou-

tefois se firent entendre dans l'opposition. Le roi Georges II n'y prit pas garde; son goût particulier était d'amasser des trésors qu'il envoyait cacher dans le Hanovre; et en même temps Walpole continuait d'acheter les voix de son parlement pour ses desseins de politique. A de tels systèmes de vénalité publique, la paix est comme une loi de nécessité. Fleury en profita pour faire accepter par les États des termes imprévus de négociation. Au mois d'octobre, les préliminaires étaient signés à Vienne.

« Stanislas abdiquait la couronne de Pologne, et conservait le titre de roi. Ses biens lui étaient rendus. On lui donnait les deux duchés de Lorraine et de Bar, qui seraient réunis à la France après sa mort. Le duc de Lorraine était reconnu héritier du grand-duc de Toscane. Les royaumes de Naples et de Sicile étaient cédés à don Carlos, qui en était reconnu roi. L'empereur cédait au roi de Sardaigne le pays de Novarre et celui de Tortone. Les duchés de Parme et de Plaisance étaient cédés à l'empereur. La France lui rendait les conquêtes qu'elle avait faites en Allemagne; enfin elle garantissait la pragmatique sanction de Charles VI (1). »

C'était là une grande et noble paix (2); cette Lorraine si vainement disputée par les victoires de Louis XIV devenait le prix d'une politique habile, aidée toutefois du succès des armes. Le marquis de Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, en avait, pensait-on, prémédité la marche

(1) Lacretelle, *Hist. du* XVIIIe *siècle.*

(2) Elle fut signée définitivement à Vienne deux ans après. 1738.

et prévu le succès. Fleury souffrit impatiemment cette préférence de la renommée, et voila plus tard sa jalousie de griefs publics. Toutefois la France reçut avec enthousiasme une paix si fortunée. Les affronts du roi Stanislas étaient vengés; sa royauté douce et paisible dans cette province de Lorraine, si longtemps ravagée, exalta l'amour des Français, et sa fille Marie put paraître moins humble sous la couronne qu'elle avait due seulement à ses vertus.

1736-1737. Un grand renouvellement était fait dans la politique. L'Italie voyait s'éteindre le dernier grand-duc de Toscane, de l'illustre maison de Médicis, et son héritage arriver au duc François de Lorraine, petit-fils de ces ducs qui avaient fatigué les armes de Louis XIV par des infidélités capricieuses ou une vaillance romanesque (1). Bien plus, François échangeait sa vassalité indomptée pour la perspective d'une fortune impériale; Charles VI en effet lui donnait en mariage sa fille Marie-Thérèse, héritière de ses Etats; toutefois l'avenir était voilé de nuages et plein de tempêtes.

En même temps une branche de Bourbon s'établissait dans les Deux-Siciles; c'était une magnifique extension de la politique de Louis XIV. L'Espagne eût voulu mieux encore; elle réclamait la Toscane pour son second infant. Mais la France et l'empire avaient hâte de consommer les changements adoptés par les préliminaires; Charles VI y cherchait la sécurité de sa succession, et Fleury le repos de sa vieillesse. La paix fut

(1) Le duc Léopold, père de François, avait pu reprendre son duché à la paix de Ryswick, et il l'avait gouverné avec sagesse. Il mourut en 1729.

signée; elle fut féconde et glorieuse; elle allait ouvrir à la France une ère inconnue de prospérité; mais aussi elle lui apportait des délices funestes.

Déjà s'étaient révélés des penchants voluptueux dans le jeune roi; les courtisans, impatients de la domination d'un vieux évêque, après avoir essayé de l'attaquer par des conjurations d'étourdis, crurent plus utile de l'attaquer par des intrigues de femmes. Le règne d'une maîtresse, sous un prince sans énergie, paraissait ouvrir la carrière aux ambitions et aux cabales; et Louis XV semblait se livrer tout entier à ces fatales entreprises de séduction. On l'avait vu délaisser la triste et douce Marie, et oublier dans les fêtes et dans les festins cette retenue décente qui, sans être de la vertu, est encore de la dignité. Alors les corrupteurs se précipitèrent sur leur proie, èt il se trouva dans les hauts rangs des femmes avides de la disputer. Pour comble, l'histoire a pu dire que Fleury laissa de la liberté à cette émulation, et Louis ne fit que s'y prêter par un abandon d'où la passion même était absente. Telle était la différence des scandales qui allaient s'étaler. Les passions de Louis XIV avaient été de l'amour; les amours de Louis XV furent du libertinage.

Cinq sœurs, mesdemoiselles de Nesle, mariées à des noms brillants, avaient paru à la cour sous la protection de la reine; trois d'entre elles servirent à la fois ou tour à tour d'instruments à ces odieux manéges de dégradation. L'une des trois, Mme de la Tournelle, célèbre sous le nom de duchesse de Châteauroux, affecta une sorte de pudeur en écartant le partage de ce triste empire. L'ambition mêla ses ruses aux effronteries de la débauche, et Fleury ne s'effaroucha point de voir

reparaître les mœurs de la régence, si son pouvoir restait debout parmi les intrigues et les ambitions que traînait ce mélange d'amours, cette rivalité d'adultères.

Aussi bien tout le secondait en Europe. On était à une de ces époques inertes, inanimées, où les Etats semblent redouter les chocs de la politique et les décisions de l'épée. Le vieux cardinal avait paru comme un arbitre heureusement accommodé à cette disposition des âmes, et la paix qu'il venait de faire continua de le montrer comme un médiateur fortuné aux rois et aux peuples.

Chaque Etat n'en suivait pas moins son instinct de politique, et l'Angleterre particulièrement, en acceptant cette intervention de Fleury, lui échappait par son avidité de domination. L'Angleterre avait d'abord favorisé les desseins de la reine d'Espagne pour l'établissement des infants en Italie, et elle s'était fait de ses secours un titre à des conquêtes et même à des rapines sur le nouveau monde. L'Espagne s'irrita, et vengea par des barbaries les actes de quelques contrebandiers. L'Angleterre poussa des cris de colère, et appela la guerre; Walpole, qui avait besoin de la paix, épuisa tous ses arts de corruption. Fleury lui apporta sa médiation. Mais l'orgueil national domina les artifices ministériels; et même c'est par là que l'opposition vainquit le génie de Walpole. On lui avait pardonné de corrompre l'Angleterre; il périt pour avoir hésité à prendre la défense d'un matelot que les Espagnols avaient mutilé (1).

(1) Voltaire a rendu célèbre l'histoire de ce matelot. Il se nommait Jenkins. Il parut devant le parlement et raconta ses malheurs. « Mes-

L'intervention de Fleury fut plus heureuse dans une rupture entre l'Espagne et le Portugal; elle désarma la colère des deux peuples. Elle ne fut pas non plus inutile pour amener la fin d'une guerre acharnée des Russes et des Autrichiens contre les Turcs.

1738. Dans cette guerre, la Russie avait cherché l'alliance du terrible Thamas-Kouli-Kan, devenu maître de la Perse par l'usurpation et le crime; l'empire turc avait paru un moment près de s'abîmer dans les ruines. Puis Thamas avait manqué à la foi donnée, et il avait jeté ses flots de barbares vers le centre de l'Inde, laissant les Etats chrétiens aux prises avec l'empire encore formidable de Constantinople. Le prince Eugène n'était plus. Il ne restait que des généraux sans génie pour soutenir l'éclat de ses victoires; l'Autriche fut frappée de revers sanglants; mais les armes russes étaient victorieuses; elles *faisaient tomber au loin les* boulevards de la Turquie, et pénétraient dans la Moldavie et la Valachie, dernières provinces où le glaive ottoman se fût établi sur des populations chrétiennes.

1739. Fleury, par son intervention, sut donner un semblant de dignité à la paix où se précipitait l'Autriche; puis la czarine rendit librement ses conquêtes; le glaive russe n'avait été que montré à l'empire turc; c'était comme une menace suspendue sur sa destinée.

1740. L'Europe cependant portait son attention sur les ruptures qui s'étaient déclarées entre l'Angleterre et l'Espagne (1), et en même temps elle sentait en elle-

sieurs, ajouta-t-il, quand on m'eut ainsi mutilé, on me menaça de la mort; je l'attendis, je recommandai mon âme à Dieu, et ma vengeance à ma patrie. » *Siècle de Louis XV*.

(1) Voyez quelques récits de cette guerre, *Siècle de Louis XV*.

même un travail d'ambitions nouvelles, et un germe de luttes plus générales et plus complexes.

La mort de l'empereur Charles VI vint faire éclater les pensées diverses qui secrètement tourmentaient toutes les cours.

La succession de l'empire s'ouvrait au profit de Marie-Thérèse, cette fille illustre de Charles VI, et le nom de François de Lorraine, son mari, destiné à une fortune si haute, remua profondément les rivalités d'Allemagne.

Charles-Albert, électeur de Bavière, produisait un testament de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, pour justifier ses droits au titre impérial, et Auguste III, électeur de Saxe, revendiquait l'héritage entier en vertu des droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph Ier.

Puis l'Espagne intervenait avec des droits que les traités de Philippe V avaient annulés, mais dont elle espérait quelque dédommagement nouveau en Italie, cet objet permanent de sa politique; le roi de Sardaigne présentait enfin des titres qui, sans avoir de réalité, compliquaient la succession. Une horrible confusion se levait sur tous les Etats.

Et ceux qui n'avaient point de prétention impériale cherchaient encore un profit dans le trouble. Chaque prince vit dans les domaines de l'Autriche une proie. La Suède, le Danemark, la Hollande, la Pologne, la Russie avaient leurs vues propres; et entre ces principautés travaillées d'ambition ou d'intrigue, une puissance se levait, qui allait jeter un grand poids dans les querelles. Cette puissance était la Prusse, royaume à peine érigé, et dont la destinée était déjà toute ré-

vélée. Son premier roi, Frédéric-Guillaume, venait de mourir, avec une renommée de cruauté et d'avarice, qui d'avance faisait aimer aux peuples l'espérance d'un règne nouveau. Son fils, Frédéric II, s'annonçait avec des goûts que le trône avait rarement connus. Epris de l'amour des lettres, lorsque la nature l'avait créé pour la politique, il accréditait par ses exemples et par ses amitiés une sorte de philosophie nouvellement introduite, qui n'était ni la formule de quelque théorie, ni la réforme de quelque doctrine, mais le mépris des croyances de l'humanité. Voltaire était son ami; tous deux rivalisaient de moquerie pour les vieux dogmes, si ce n'est que le souverain reculait parfois devant la la pratique des impiétés que prêchait le philosophe.

Frédéric II, dans cette succession ouverte de l'empire, réclama la Silésie, comme usurpée sur ses aïeux, les électeurs de Brandebourg. C'était la prétention la mieux définie, sinon la mieux justifiée. Et aussi entre tous les princes Frédéric était le plus prêt à soutenir son droit par l'épée. Il était jeune et avide de gloire. Son père venait de lui laisser un trésor amassé par des soins avares, et une armée déjà dressée aux habitudes de la discipline. Il se précipita sur la Silésie, surprit les garnisons, enleva les places, flatta les peuples, et donna ainsi le signal d'une vaste guerre dans toute l'Europe.

Marie-Thérèse, reine de Hongrie, avait à peine eu le temps de former une armée, et d'en remettre le commandement au baron de Neuperg, encore frappé de disgrâce pour son fatal traité avec la Porte. Frédéric cependant offrait à Marie-Thérèse sa voix électorale

dans la diète de l'empire pour François de Lorraine, grand-duc de Toscane, si la Silésie lui était laissée. La superbe reine prit ces offres pour un affront, et commanda à Neuperg de délivrer la Silésie par les armes. Peu s'en fallut que Neuperg ne remplît glorieusement son office; mais la victoire longtemps disputée lui échappa à Molwitz. Frédéric s'était cru perdu; il s'étonna d'être vainqueur; sa gloire commença par une sorte de caprice de la fortune..

1741. Ce fut le signal d'une ligue contre l'Autriche. L'électeur de Bavière avait besoin de la France pour se déclarer. Fleury hésitait; mais un parti de la guerre s'était formé à la cour, parmi les jeunes seigneurs, ayant à leur tête le comte de Belle-Isle, tête ardente, esprit brillant, parole fougueuse. Fleury fut vaincu; mais selon ses tempéraments de politique, sans déclarer la guerre, il la fit sous le titre d'allié; l'électeur de Bavière reçut le titre de lieutenant général des armées du roi de France, et en même temps Belle-Isle, devenu maréchal, s'en alla remplir toute l'Allemagne de ses négociations et de ses trames. Tout parut céder à sa voix. Les armées liguées inondèrent de toutes parts les provinces de Marie-Thérèse. L'Autriche était ouverte. L'électeur de Bavière semblait n'avoir qu'à marcher sur Vienne; il se dirigea vers la Bohême; ce fut une faute que la suite faillit rendre fatale. En même temps la facilité des succès produisait quelques rivalités. L'électeur de Saxe craignit de voir la Bohême rester aux mains de l'électeur de Bavière; et la France s'étonna de son propre empressement à fonder la puissance d'une maison nouvelle, sur les ruines de la mai-

son de Hapsbourg (1). La guerre parut dès lors frappée d'une vague incertitude; le comte Maurice de Saxe, général destiné à la gloire, proposait seul des pensées fermes et des résolutions savantes. L'électeur de Bavière continua de s'aventurer dans la Bohême. Le siége fut mis devant Prague à l'approche de l'hiver. François accourait de la Moravie au secours de la ville; déjà des corps autrichiens s'étaient jetés entre l'armée assiégeante et celle qui servait à ses communications vers l'Autriche. Il fallut hâter le succès par un assaut. Là se révéla, à côté de Maurice de Saxe, Chevert, un nom glorieux sorti des rangs du peuple; Chevert était lieutenant-colonel dans le régiment de Beauce. Maurice venait de faire avec lui la reconnaissance d'un point d'attaque, Chevert appela un grenadier intrépide : « Vois-tu, lui dit-il, cette sentinelle, là devant? — Oui, mon colonel. — Elle va te dire *qui va là?* Ne réponds rien, mais avance. —Oui, mon colonel.— Elle tirera sur toi et te manquera.— Oui, mon colonel. —Va l'égorger, et je suis là pour te défendre. — Oui, mon colonel. » La chose se passa de la sorte. Chevert se précipita avec son régiment. Le poste fut enlevé. La ville s'ouvrit. Toute la garnison fut prisonnière; l'armée de France était sauvée (25 novembre). Mais ce fut le dernier succès de la ligue. Marie-Thérèse semblait près de périr; elle se releva par l'exès du malheur.

Les Hongrois, longtemps maltraités par l'empereur Charles VI, semblaient hésiter à prendre la défense de la reine sa fille. Elle courut à l'assemblée de leurs états, en habits de deuil, triste mais fière, tenant dans ses bras un fils de six mois, et là elle jeta aux magnats,

(1) Lacretelle, *Hist. du* XVIII[e] *siècle*.

indécis et encore irrités de la perte de leurs privilèges, quelques-unes de ces paroles qui remuent les âmes, et dont une mère a le secret. A l'aspect de cette femme plus forte que le malheur, les magnats s'étonnent. Sa voix désarme leurs colères; bientôt ils tombent à genoux en versant des larmes, et ils s'écrient qu'ils mourront pour *leur roi* Marie-Thérèse. Ce cri se propage et gagne les soldats et le peuple (1).

1742. Des armées se forment. Des tributs se lèvent. La guerre se ranime. L'enthousiasme gagne l'Autriche. Mais la vengeance se mêle au patriotisme. Les troupes ainsi assemblées au cri de l'honneur respirent le pillage et la destruction. La Bavière est envahie au moment même où son électeur reçoit à Francfort le titre impérial. L'usurpation même excite les fureurs; et des *partisans* se répandent de toutes parts, promenant l'incendie et le meurtre.

Maurice de Saxe et Chevert veillaient cependant au salut de l'armée de France, et pour lui ménager un refuge ils s'emparaient d'Egra. Moins heureux, le maréchal de Broglie laissait bloquer à Lintz un corps français de 15,000 hommes, commandés par le comte de Ségur, et il s'épuisait d'efforts pour disputer l'occupation de la Bavière. Le roi de Prusse lui-même cherchait vainement à réparer les fautes de la ligue; le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc, était partout sur ses pas, déconcertant ses entreprises, et secondant par son activité le rétablissement de la fortune de l'Autriche.

La politique cependant suivait ses trames, et le ma-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

réchal de Belle-Isle, à qui avait été remis le commandement général des armées de France, obéissant à son instinct, continuait de courir l'Europe et de semer des intrigues dans les cabinets. La Suède, que la France avait opposée à la Russie, venait de recevoir une défaite sanglante dans la Finlande (septembre 1741); elle eut pour consolation de ce désastre d'affreuses conjurations de palais, qui remplirent Saint-Pétersbourg de supplices. Belle-Isle n'était point étranger à ces scènes de fureur, et Versailles en espéra quelque diversion pour sa politique. Mais Elisabeth, seconde fille de Pierre le Grand, ayant saisi le sceptre parmi des complots, se hâta de dominer les factions par la décision de ses vengeances, et les intrigues étrangères par un traité avec la Suède, où la Finlande était acquise à la Russie.

Tout changeait d'aspect en Europe. La reine de Hongrie avait excité dans les âmes une admiration exaltée. La czarine Elisabeth, dont la France avait espéré le concours, céda à ce penchant universel pour Marie-Thérèse. Le roi Georges II, à son tour, que les artifices politiques de Walpole avaient enchaîné précédemment à un système de paix, se laissa passionner par les malheurs et le courage de la superbe fille de l'empereur, et il poursuivit l'honneur de protéger sa fortune. Toute l'Angleterre s'émut à son exemple. Hommes et femmes aspirèrent à la gloire de participer à un dessein chevaleresque. Une souscription de 100 mille livres sterling fut offerte par les dames anglaises à Marie-Thérèse, qui la refusa (1). L'enthousiasme n'en

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

fut que plus enflammé. En même temps le parlement, plus calme et plus politique, préparait sourdement les moyens d'accabler dans le nouveau monde la puissance maritime de l'Espagne et de la France.

Fleury entrevoyait en frémissant les suites d'une guerre qu'il n'avait pas voulue. Déjà l'Angleterre détachait la Sardaigne de la ligue; et le roi de Prusse, satisfait d'une victoire nouvelle, mais horriblement disputée, ouvrait à Vienne des négociations pour s'assurer la Silésie, objet de ses vœux. La paix, signée à Breslau, acheva de laisser la France engagée toute seule dans une querelle qu'elle avait embrassée sans intérêt.

Tout annonçait des malheurs. Ségur avait été obligé de capituler dans Lintz. Belle-Isle, ne voyant plus le moyen de remuer les cabinets, prit le parti de se jeter à la tête des troupes françaises aventurées dans la Bohême. Il leur portait des paroles de confiance, mais les cœurs étaient glacés. Le vieux maréchal de Broglie, déjà frappé d'apoplexie, gardait un reste de courage; mais le génie manquait à tous les deux pour suppléer à ce que la politique venait de leur ôter de forces.

Versailles, troublé de la situation de l'armée de France, perdue dans la Bohême, ou vainement abritée par les murs de Prague, fit partir 50,000 hommes sous le commandement du maréchal de Maillebois. Mais des ouvertures de paix se faisaient en même temps, et Fleury les crut assez sérieuses pour engager Maillebois à ne point hâter sa marche. Celui-ci, trop fidèle à la parole du timide vieillard, se détourna vers le Palatinat, et lorsque de Broglie eut engagé sa retraite de Prague vers Egra, pour joindre l'armée de France, il s'étonna de ne la point trouver; alors les généraux se

mirent à s'accuser mutuellement, et c'est dans ce désordre de commandement que Belle-Isle songea à quitter Prague avec douze ou treize mille hommes. Il fit sa retraite en ordre, laissant à Prague Chevert avec quelques débris de soldats ; il partait par les jours les plus rigoureux de l'hiver (16 décembre 1742), et s'aventurait par des routes couvertes de neige et de glace, et par des défilés périlleux. L'ennemi ne cessait de le harceler en tête, en queue, sur les flancs (1) ; il rompit néanmoins tous les obstacles, et arriva à Egra avec son corps d'armée exténué, mutilé par une marche laborieuse et meurtrière de dix jours. On célébra cette retraite à l'égal des plus savantes et des plus célèbres ; puis, lorsqu'on sut que près de quatre mille hommes y avaient péri, la douleur glaça les âmes, et la moquerie, comme il arrive dans les jours les plus mauvais, fit justice par des chansons de ce qu'on avait pris d'abord pour de la gloire. C'est des suites des fatigues de cette retraite que périt Vauvenargues, jeune renommée philosophique, commencée et interrompue dans les camps.

Tout se précipitait. Le maréchal de Broglie pouvait rester maître de la Bavière, avec l'armée de Mailleboïs ; il s'en éloigna sans combattre. Charles de Lorraine, en le poursuivant, s'appliquait à porter la guerre sur la France. L'électeur décoré du titre impérial, sous le nom de Charles VII, voyait sa fortune fléchir. Prague capitula ; Chevert en sortit avec toute sa troupe, comme un vainqueur, et courut s'enfermer à Egra. Mais il y fut délaissé. Les armées alliées étaient

(1) Lettre du maréchal de Belle-Isle.

sans conduite; un chef manquait à ces entreprises éparses et déréglées.

1743. Pour comble, le roi Georges II avait suivi ses pensées de guerre et de gloire, et il avait formé sur le Mein une armée composée d'Anglais, de Hollandais, de Hanovriens et de Hessois; Stairs, le célèbre ambassadeur qu'on avait vu troubler la fin de Louis XIV et insulter ou maîtriser la régence, commandait cette armée sous les ordres du roi d'Angleterre. Il attendait la jonction de Charles de Lorraine pour inonder l'Alsace et la Lorraine. Fleury ne fit qu'entrevoir ces périls nouveaux; il mourut en s'en effrayant.

Louis XV cependant dormait dans les voluptés; la duchesse de Châteauroux, sa maîtresse, avait couvert de sa faveur la vieillesse de Noailles, ce maréchal dont l'épée n'avait pas été sans gloire dans les guerres de Catalogne. C'est à lui que fut remis l'honneur de combattre le roi d'Angleterre. L'esprit militaire sembla se raviver. L'élite de la noblesse courut aux armes. Toute la maison du roi demanda de marcher sous le vieux général de Louis XIV. Une armée de quatre-vingt mille hommes fut prête en peu de temps, et courut vers le Mein. Noailles eut d'abord des succès. Le roi Georges fut obligé de s'éloigner; Noailles domina le Mein, et put s'établir sur tous les postes favorables autour du village de Dettingen. Là fut livrée une première bataille. La victoire semblait assurée; elle échappa par l'emportement du duc de Grammont, impatient de l'ordre qui l'obligeait d'être immobile à son poste, et avide de prévenir l'attaque, comme si le combat eût dû manquer à son intrépidité. La maison du roi se fit écraser par cette faute; l'artillerie la foudroya dans l'espace où elle

s'était précipitée, et où le plan de Noailles était d'engager l'armée ennemie. Vainement Grammont cherchait à réparer par son courage sa téméraire indiscipline. Noailles fut contraint de sonner la retraite. Les plus vaillants gentilshommes avaient péri; un enfant de dix ans, le comte de Boufflers Rèmiancourt, eut la jambe emportée d'un coup de canon; il mourut avec un sang-froid de héros. L'infanterie n'imita pas ces exemples; le régiment des gardes lâcha pied et se précipita dans le Mein pour gagner l'autre bord. De là le nom de *canards du Mein,* qu'on s'amusa à leur jeter. Les officiers avaient mérité qu'on leur épargnât cette moquerie; tous s'étaient fait tuer. La perte, au reste, était égale des deux côtés; mais le champ de bataille resta au roi Georges; il y dîna pour attester la victoire; puis il s'éloigna dans la nuit, comme avouant qu'elle était douteuse.

Noailles contint deux mois le vainqueur. Il avait, au début de la campagne, envoyé au maréchal de Broglie, campé et resserré à Donawert, un secours de douze mille hommes, pour le dégager. De Broglie, au lieu de le rejoindre avec ces forces, se hâta de gagner le Rhin. Il semblait fuir les combats; arrivé à Strasbourg, il se mit à donner des fêtes, comme s'il eût suffi à sa gloire d'avoir échappé aux périls. Noailles alors fut contraint d'abandonner la Franconie; la France n'allait plus combattre pour l'empire de Charles VII, mais pour elle-même, si ce n'est qu'elle avait perdu à cette ligue inutile et mal concertée une armée de cent mille hommes, et les longues épargnes vainement amassées par la sagesse de Fleury.

Cependant la France attendait que Louis XV sortît

de son sommeil. Le gouvernement flottait aux mains de ministres sans génie; la duchesse de Châteauroux dominait ou inspirait leur politique. L'amour du roi lui donna du patriotisme; elle appela au ministère de la guerre le comte d'Argenson, fils de l'ancien lieutenant général de police, héritier de son zèle pour l'Etat. Par lui se raviva le feu militaire, qui semblait éteint dans le royaume. Le comte Maurice de Saxe, adopté par la France pour son génie, et par Mme de Châteauroux pour son origine (1), avait souvent exposé, dans les conseils de guerre, des plans qui semblaient de nature à relever la fortune publique; reproduits dans les salons de Versailles, ils avaient séduit la favorite et ses courtisans. Le brillant duc de Richelieu se mit à les exalter; c'était un suffrage chevaleresque. Mais Maurice pouvait seul mettre ses pensées en pratique; on lui donna le bâton de maréchal; le roi sembla prendre part aux espérances et aux émotions qui s'attachèrent à la renommée du héros.

En même temps la politique ravivait ses artifices. Pour rendre à la guerre ses chances fortunées, il fallait rappeler le roi de Prusse à l'alliance qu'il avait rompue. Lui-même n'avait pas vu sans s'étonner et frémir les succès promis à la maison d'Autriche par le secours de la Russie et de l'Angleterre; et il avait découvert des connivences menaçantes pour la possession naguère assurée de la Silésie. Cette disposition lui fit écouter les paroles du cabinet de Versailles, et Voltaire fut chargé d'aller ajouter la séduction de la philosophie

(1) Il était fils de la comtesse de Konigsmarck, maîtresse du roi de Saxe.

et des lettres aux raisons et aux entraînements de la politique.

D'autre part l'Espagne, après avoir lutté dans le nouveau monde contre l'Angleterre, redoublait d'efforts pour étendre sa puissance en Italie. Le roi de Sardaigne, fidèle à la cause de Marie-Thérèse, balançait les succès des batailles, et l'Angleterre, présente avec ses flottes dans la Méditerranée, condamnait par la terreur à la neutralité le roi de Naples. L'Espagne réclama les secours de la France ; il fallait se hâter d'assurer l'Italie; vingt-cinq mille hommes y furent envoyés sous la conduite du prince de Conti, jeune homme né pour des temps plus mâles et plus héroïques.

1744. En même temps on jetait à l'Angleterre la menace éclatante d'une expédition pour le prince Edouard, brillant héritier de la race dépouillée des Stuart. Maurice de Saxe devait, disait-on, la conduire en personne; Versailles voilait ainsi d'autres projets sur les Pays-Bas. Toutefois une escadre de vingt-six vaisseaux de ligne se déploya dans la Manche; c'est de la sorte que la guerre fut déclarée.

Elle éclata par une bataille navale près de Toulon, entre la flotte anglaise et la flotte d'Espagne, bloquée dans le port. Une escadre française avait paru, sous le commandement du chevalier de Court, vieux amiral de quatre-vingts ans. La flotte d'Espagne voulut aussitôt se dégager, et, malgré le nombre supérieur des vaisseaux anglais, elle commença le combat, qui fut atroce. L'honneur resta aux Espagnols; les deux flottes combinées rompirent la ligne anglaise et voguèrent vers Carthagène; la flotte anglaise fut obligée de relâcher à Minorque.

Mais toute l'attention de la France se portait vers les

Pays-Bas. Là deux armées brillantes attendaient le signal des combats, l'une sous les ordres du maréchal de Noailles, avec une artillerie formidable, pour faire les siéges, l'autre sous les ordres de Maurice de Saxe, pour les protéger. Louis XV voyait de Versailles ces vastes apprêts de guerre, mais il n'en était point ému. Les généraux l'appelaient au milieu d'eux; leur voix mourait sur son âme timide. Ce fut la duchesse de Châteauroux qui le décida à sortir de sa mollesse; elle fut sa conseillère de gloire; mais elle gâta la résolution qu'elle lui inspirait en s'obstinant à le suivre. Ce fut un triste spectacle. Des princesses se firent les compagnes de la maîtresse, tandis que la reine restait à Paris, délaissée et gémissante. L'armée n'en fut pas moins exaltée, et la France entière s'émut de joie, tant la présence du souverain est nécessaire aux armes et propice à la guerre.

La campagne s'ouvrit par la prise de Menin; la flatterie fit de ce début un succès qui méritait un *Te Deum*. La maîtresse était à Lille; c'est là, devant elle, que le roi alla remercier Dieu. L'appareil de cet hommage n'empêcha point la raillerie des soldats.

D'autres places furent emportées. Toute la Flandre semblait devoir être occupée, et déjà la Hollande tremblait. Mais, au milieu de ces succès, le prince de Lorraine se jetait sur l'Alsace. La Lorraine allait être envahie, et le roi Stanislas avait fui de Lunéville. A ces nouvelles tout s'émut dans le conseil, et cette fois le roi sembla s'animer par le péril. Il se mit à la tête de l'armée, et courut à Metz avec le maréchal de Noailles; Maurice de Saxe resta dans la Flandre pour garder les conquêtes.

A Metz, un autre événement se déclara. Louis,

épuisé d'intempérance, plus que de fatigue, tomba malade. On le crut mort. Ce fut dans l'armée, dans le peuple, dans la France entière une émotion profonde, rapide, passionnée; jamais ne s'étaient vus de tels signes de douleur. Les populations se précipitaient à flots dans les temples, demandant à Dieu la guérison du roi. Dans cette émotion universelle une parole de Louis XV révéla un reste de grandeur royale. Le ministre de la guerre, d'Argenson, ayant trouvé un moment pour lui demander des ordres pour le maréchal de Noailles, qui était allé prendre le commandement de l'armée du Rhin, *Mandez-lui*, répondit le roi, *que M. le prince de Condé a gagné la bataille de Rocroy cinq jours après la mort de Louis XIII* (1). Et cependant le palais gardait ses intrigues et ses scandales. La duchesse de Châteauroux étalait autour du roi ses tendres soins, et cela même était pour le peuple un sujet de terreur; on tremblait pour la vie du roi, on tremblait aussi pour le salut de son âme. Le murmure se fit entendre, et un prélat sévère, Fitz-James, évêque de Soissons, alla porter au monarque des paroles qui l'émurent. Louis, effrayé, chassa sa maîtresse; il fallut la dérober aux insultes populaires. Peu après arrivait de Paris la reine, désolée, avec le dauphin et ses autres enfants. *Me pardonnez-vous?* lui dit le roi. Elle ne sut répondre que par des larmes; l'émotion gagna tous les cœurs. Ce retour semblait un présage; bientôt en effet le roi revint à la santé, et le peuple, qui naguère était dans les églises avec des gémissements et des pleurs, s'y précipita avec des actions de grâces et des

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

cris de joie. *Qu'ai-je fait*, dit Louis XV, *pour être aimé ainsi?* Accusation trop motivée contre lui-même, à laquelle la France, pleine d'enthousiasme pour la faiblesse comme pour la gloire, répondit en décernant au monarque le surnom de *Bien-Aimé*.

Le roi, convalescent, voulut justifier l'amour des peuples; il marcha vers l'Alsace, à la tête de l'armée de Noailles. Mais une puissante diversion venait de se déclarer; le roi de Prusse s'était jeté dans la Bohême, et Charles de Lorraine, laissant ses desseins d'invasion, courut à ce redoutable ennemi. Noailles ne sut point arrêter sa marche; mais l'Alsace était sauvée; on prit Fribourg sous les yeux du roi: ce fut toute la gloire d'une armée de soixante mille hommes qu'il fallait jeter sur l'Allemagne, pour favoriser les entreprises de Frédéric.

En Italie, les armes combinées de France et d'Espagne avaient de l'éclat. Le prince de Conti et l'infant don Philippe rivalisaient de courage. En peu de temps les places du Piémont furent enlevées; tout le comté de Nice se rendit; les forts de Villefranche et de Montalban opposaient un obstacle à la marche des vainqueurs; ils furent emportés de vive force. Le bailli de Givri escalada en plein jour un roc sur lequel deux mille Piémontais étaient retranchés; mais il périt dans sa victoire (1). Le nom populaire de Chevert brillait à ces exploits, parmi les noms antiques de la monarchie. Voici en quels termes parlaient les vainqueurs de ces faits d'armes. Le comte de Campo-Santo, l'un des généraux espagnols, écrivit au marquis de la Mina, général

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

de l'armée sous don Philippe : « Il se présentera quelques occasions où nous ferons aussi bien que les Français ; car il n'est pas possible de faire mieux. » Et le prince de Conti, de son côté, écrivit à Louis XV en ces termes : « C'est une des plus brillantes et des plus vives actions qui se soient jamais passées ; les troupes y ont montré une valeur au-dessus de l'humanité. La brigade de Poitou, ayant M. d'Agenois à sa tête, s'est couverte de gloire. — La bravoure et la présence d'esprit de M. de Chevert ont principalement décidé l'avantage. Je vous recommande M. de Solémé et le chevalier de Modène. Lacarte a été tué ; Votre Majesté, qui connaît le prix de l'amitié, sent combien j'en suis touché. » Ces expressions d'un prince à un roi, dit Voltaire, sont des leçons de vertu pour le reste des hommes, et l'histoire doit les conserver. Peu après le roi de Sardaigne se faisait battre sous les murs de Coni ; la ville toutefois résista au siége des vainqueurs.

Louis XV revint à Paris. Les peuples lui firent des triomphes ; peu s'en fallut que cet enthousiasme ne remuât sa pensée. Son air majestueux sembla quelques jours s'animer du feu de la royauté ; mais les fêtes de la guerre fatiguèrent son âme plus ouverte à d'autres joies. L'ennui de la gloire le ramena à ses faiblesses ; Mme de Châteauroux manquait à sa vie efféminée ; il la rappela. Il fallut que ce retour fût marqué par des représailles ; des princes, des ducs, des ministres furent disgraciés ; l'évêque de Soissons reçut l'ordre de ne point paraître à la cour. Ainsi l'adultère était vengé. Mais la maîtresse jouissait à peine des joies du triomphe, qu'elle fut atteinte d'une maladie qui l'enleva en peu de jours. Le roi resta glacé de stupeur. Les courti-

sans pervers se hâtèrent de lui chercher d'autres amours; et lui-même s'abandonnait sans passion à leurs intrigues infâmes. A Mme de Châteauroux succéda Mme Lenormant d'Etioles, destinée à devenir célèbre sous le nom de marquise de Pompadour; c'était, disait-on, la fille d'un boucher nommé Poisson. L'une avait essayé de faire aimer la gloire à Louis XV; l'autre ne sut que lui faire aimer la honte.

1745. Louis XV cependant reparut à l'armée de Flandre, avec son fils, le dauphin, épris des batailles. Sa maîtresse nouvelle voulut le suivre, pour s'accoutumer et accoutumer les autres à son empire. L'enthousiasme public n'en fut pas moindre. Maurice de Saxe dirigeait la campagne; le vieux maréchal de Noailles n'avait pas dédaigné de commander sous ses ordres; tout présageait des victoires.

Mais l'électeur impérial, Charles VII, mourut sur ces entrefaites. Les armées d'Autriche inondèrent la Bavière; et le jeune électeur, Maximilien-Joseph, ayant vainement appelé les secours de la France et de la Prusse, se hâta d'échapper aux derniers périls par une paix qui l'assura de ses Etats; la reine de Hongrie put concentrer ses efforts contre le roi de Prusse, qui fut contraint de sortir de la Bohême, où il semblait avoir imité les succès et les fautes des Français.

Le maréchal de Saxe avait laissé aller ces événements; sa pensée était ailleurs : les grands résultats de la guerre devaient sortir des Pays-Bas, où déjà il se signalait par des campements d'une conduite savante et admirée des ennemis eux-mêmes. Il avait feint de marcher sur Mons, et puis tout à coup il avait assiégé Tournay, où se trouvait une garnison de neuf mille hom-

mes. L'armée des alliés courut au secours de la ville, sous les ordres du duc de Cumberland, second fils du roi d'Angleterre. Le maréchal de Saxe se disposa aussitôt à une grande lutte, prit possession de quelques postes sur l'Escaut, et déploya toutes ses forces dans une vaste plaine entre les villages de Fontenoy et d'Antoin, et le bois de Barry. Le roi assista à ces apprêts sans y prendre part; sa présence était seulement une excitation du courage. Les alliés s'étaient de leur côté préparés à une action décisive. Le duc de Cumberland, qui s'était distingué à la bataille de Dettingen, aspirait à une plus grande gloire; l'ardeur des deux armées était au comble. Le 11 mai elles furent en présence. L'attaque commença par les Hollandais, qui furent repoussés. Les Anglais parurent, ils voulaient emporter les redoutes dressées aux angles extrêmes de la bataille; ils furent repoussés à leur tour. Le duc de Cumberland les précipita alors sur l'infanterie française. Là se déclara la plus formidable lutte. Les Anglais, formés en carré, résistaient à tous les efforts; tout se brisait sur cette masse immobile. On craignit de voir l'impétuosité française vaincue par cette résistance calme, désespérée. La victoire semblait douteuse. Le roi voyait d'un lieu élevé cette affreuse incertitude; mais il n'en était point ému : il semblait étranger aux impressions de la peur comme à celles du courage. Le dauphin au contraire frémissait, et brûlait de s'élancer l'épée à la main. Le maréchal de Saxe, malade ce jour-là, et porté sur une litière, crut un instant que la victoire allait lui échapper. Il appela à son aide la maison du roi, avec quatre pièces d'artillerie qu'il avait tenues en réserve pour le péril d'une retraite. « Tirez!

messieurs les Anglais! » alla dire en levant son chapeau le commandant de cette armée de gentilshommes. C'était comme une bataille nouvelle. L'artillerie commença bientôt à ouvrir les rangs du carré terrible. La maison du roi s'y précipita; alors le désordre et puis la fuite se déclarèrent. La victoire était à la France; neuf mille Anglais avaient péri; l'armée française avait eu cinq mille hommes tués ou blessés; parmi les morts était le duc de Grammont, qui avait par son indiscipline causé le désastre de Dettingen. Louis XV voulut aller voir le champ de bataille. « Apprenez, dit-il à son fils, en lui montrant ces corps mutilés, ces cadavres épars, à ne pas vous jouer de la vie de vos sujets; et ne prodiguez pas leur sang dans des guerres injustes. » Paroles touchantes qui attestaient une nature faite pour les vertus de la paix, si les voluptés ne l'avaient point amollie.

La bataille de Fontenoy, célèbre en Europe, eut des conséquences rapides. Tournay s'ouvrit au vainqueur. D'autres villes tombèrent. Un corps de six mille ennemis fut battu près de Gand; la ville fut emportée. Le maréchal de Saxe réduisit Oudenarde, Bruges, Dendermonde; Ostende résistait, protégé par les flottes d'Angleterre; Lowendalh, un étranger échappé aux révolutions de palais de Saint-Pétersbourg et adopté par la France, s'en empara en quatre jours. Les Pays-Bas étaient domptés; on eût dit une des campagnes de Louis XIV; le roi s'en vint recevoir des fêtes et des triomphes.

Partout le succès avait suivi les armes de France. En Italie le maréchal de Maillebois, secondé de son fils, le comte de Maillebois, frappa de défaites le roi

de Sardaigne. La bataille de Bassignana assura le cours du Pô et la conquête du Montferrat; le roi de Naples chassa devant lui les Autrichiens. Mais le prince de Conti, que la jalousie de l'infant don Philippe avait fait éloigner d'Italie, n'avait pu soutenir sa renommée. On l'avait envoyé sur le Rhin avec des forces inégales. Il fut obligé de laisser les armées d'Autriche protéger à Francfort l'élection impériale du prince de Lorraine, sous le nom de François Ier; c'était le fruit des efforts de Marie-Thérèse, mais non la fin de ses luttes. Le roi de Prusse, en effet, à peine sorti des périls de la Bohême, s'était rejeté dans les batailles. Il avait pourtant commencé par demander la paix à l'Autriche; mais on l'avait refusée. Il vit qu'on lui enviait la Silésie, et il résolut de la conserver par l'épée. Tout son génie se déploya dans cette entreprise soudaine. Il remporta deux victoires sur le prince Charles, à Friedberg et à Sohr. Il envahit la Saxe, arriva à Dresde, y entra en maître, et là il dicta la paix. La Silésie lui était de nouveau assurée; mais la superbe reine de Hongrie se promettait en frémissant de lui disputer encore sa conquête.

Un autre spectacle s'offrait à l'Europe, c'était celui du prince Edouard d'Angleterre, fils du prétendant, réalisant des desseins longtemps médités, toujours éloignés et profitant de l'étonnement produit par la victoire bruyante de Fontenoy pour jeter une expédition hardie sur les côtes de la Grande-Bretagne. C'est ici une belle et touchante histoire, et d'autant plus touchante que le malheur y couronne l'héroïsme. Peu s'en fallut toutefois que le prince Edouard, avec ses pauvres montagnards d'Ecosse, ne relevât le sceptre des Stuart.

Il pénétra en Angleterre, prit des villes, remua les peuples, s'empara de Newcastle, de Carlisle, de Lancastre, s'établit à Manchester, toucha à Derby et menaça Londres. Ces poétiques récits vinrent exalter les fêtes de Versailles et de Paris ; car la France aimait le nom des Stuart, et toutes les âmes étaient émues au bruit d'une entreprise où se reflétait la gloire des temps héroïques.

1746. En même temps Maurice de Saxe continuait de frapper les alliés de son épée. La prise d'Ath et de Nieuport avait suivi celle d'Ostende. Maurice affecta de se reposer en des quartiers d'hiver ; puis tout à coup il tomba sur Bruxelles. En quelques jours la ville ouvrit ses portes. Le héros vint alors se montrer au milieu des fêtes, où s'épuisaient l'admiration et la joie des peuples. La France était en des jours d'ivresse. Il y avait alors dans ses arts, dans sa poésie, dans ses travaux comme dans ses jeux quelque chose de brillant et de frivole, et la gloire même était l'objet d'un engouement passionné plutôt que d'un respect sérieux. Mme de Pompadour animait cet enthousiasme, et les hommages dus à l'héroïsme semblaient plus glorieux si elle les avait inspirés. C'est alors que le roi donna Chambord au maréchal de Saxe. Il y avait dans les récompenses un luxe qui semblait attester un affaiblissement de l'honneur. Mais l'éclat survivait, et l'allégresse publique tenait lieu d'admiration. Nous avons vu des vieillards, qui avaient connu ces temps extraordinaires ; ils en parlaient comme d'un âge de féeries.

Le roi se laissa enlever à Versailles pour assister, au retour du printemps, à la prise d'Anvers ; il se hâta de retourner à ses plaisirs. Mons et Namur furent occupés.

Les Pays-Bas s'ouvraient aux armes françaises. La Hollande tremblait. Charles de Lorraine vint à son secours. Le maréchal de Saxe l'attendait sur l'Escaut; il lui laissa passer le fleuve, et l'attendit au village de Raucoux, où il était sûr de le battre. Un incident dira quelles étaient les habitudes de la guerre, dans cet état universel d'agitation et de plaisir, et aussi quel était l'artifice du héros pour allumer les courages. On jouait la comédie dans son camp; une actrice, Mme Favart, annonça le spectacle en ces termes : *Demain relâche à cause de la bataille; après demain nous aurons l'honneur de vous donner le Coq du village*. Cependant Maurice gardait pour lui les anxiétés. Un air de tristesse assombrissait son front; il lui suffisait d'avoir mis la confiance au cœur des siens. Voici l'ordre qu'il envoya aux colonnes qui se formaient pour le combat : « Que les attaques réussissent ou non, les troupes resteront dans la position où la nuit les trouvera, pour recommencer à attaquer l'ennemi (1). » Charles de Lorraine s'alla briser contre les dispositions du maréchal de Saxe. La lutte pourtant fut obstinée et sanglante. Le succès ne fut décidé qu'à la fin du jour. La nuit trop hâtive, c'était le 10 octobre, sauva les restes de l'armée ennemie; elle laissait dix mille hommes tués ou prisonniers, avec vingt-deux pièces de canon (2).

Mais en Italie la guerre était devenue malheureuse. L'Autriche, délivrée de la diversion redoutable du roi de Prusse, avait pu jeter de ce côté de fortes armées. Les armées alliées d'Espagne et de France y étaient

(1) Lacretelle.

(2) Six de ces canons furent donnés par le roi au maréchal de Saxe.

conduites sans génie. Le maréchal de Maillebois manquait d'autorité pour empêcher les fautes de l'infant don Philippe, et cette rivalité n'avait à produire que des malheurs. Une bataille près de Plaisance rappela les plus funestes désastres de la France dans ces contrées toujours conquises et toujours perdues.

Le vieux maréchal de Maillebois parut comme emporté par la rapidité de la fortune, et son fils ne put qu'atténuer par son brillant courage l'éclat de ses revers.

L'Italie fut évacuée ; Gênes, fidèle à la France, fut livrée à la fureur et aux vengeances de l'Autriche, et bientôt les Impériaux parurent avec la dévastation et le pillage jusque sur les terres de Provence et du Dauphiné. C'était un étonnant retour et un triste contraste avec les victoires de Flandre et les fêtes de Paris.

Sur ces entrefaites mourut Philippe V, depuis longtemps éteint sur le trône. Le pouvoir exercé par sa femme, Elisabeth Farnèze, passait aux mains de Ferdinand VI, qui n'avait plus de motif pour perpétuer les guerres d'Italie au profit de don Philippe. Cette mort allait changer l'aspect de la politique.

En même temps la fortune échappait au prince Edouard. Après de beaux faits d'armes et de chevaleresques victoires, le brillant jeune homme fut contraint de s'abriter en Ecosse. Le duc de Cumberland, le vaincu de Fontenoy, aidé de la terreur que la proscription la plus furieuse des lois avait jetée dans l'âme des jacobites, alla opposer à ces montagnards d'Ecosse, fidèles, mais épuisés par les fatigues d'une guerre désespérée, des corps mercenaires d'Allemands, comme

si les Anglais eussent été inégaux à une lutte de dévouement et d'enthousiasme. La tête d'Edouard avait été mise à prix par le parlement; on payait le crime pour se venger des victoires. La bataille de Culloden épargna à l'Angleterre l'ignominie d'un assassinat. Toutefois le glorieux infortuné, resté presque seul sur le champ de bataille, fut contraint de se déguiser pour échapper aux trahisons. D'illustres amitiés se dévouèrent à sa cause, et l'on vit de nobles paysans repousser avec horreur le salaire (30,000 liv. sterl.) qui leur était offert pour livrer la tête du fugitif. C'est ici un magnifique épisode de l'histoire des adversités humaines. Jamais prince ne mérita plus d'admiration et plus de pitié; jamais aussi la Providence ne désespéra davantage la conscience des partis politiques qui croient le plus à la justice et à la vertu. Il y a des temps où il semble que les justes causes doivent périr; c'est comme une fatale expiation d'erreurs passées; et d'ordinaire c'est la royauté qui sert à ces mystérieux sacrifices.

Edouard passa en France après six mois d'aventures lamentables; l'Ecosse resta sous le glaive des vainqueurs; les représailles politiques furent atroces, les supplices infâmes, les dévouements sublimes (1). Et tandis que les serviteurs de cette royauté dépouillée lassaient les bourreaux, on vit une étrange et triste chose, le prince, naguère si brillant et si beau, oublier sa gloire et s'étourdir dans l'intempérance, comme si, ne sachant désormais que faire de son génie, il n'avait plus qu'à l'humilier et à le traîner dans les volup-

(1) Voyez l'*Hist. du prince Edouard*, par Amédée Pichot, 2 vol.; et quelques récits, *Siècle de Louis XV*.

tés. Ce contraste navre le cœur et désole l'histoire.

Cependant l'Europe était fatiguée par les longues vicissitudes de la victoire et de la défaite, dans une guerre qui avait mêlé tous les Etats, sans en faire dominer aucun. L'Allemagne aspirait au repos; déjà la Prusse était sortie des conflits pour s'abriter dans les arts. La Saxe et la Bavière avaient besoin de s'en arracher de même; elles n'avaient plus d'intérêt à se défendre par l'épée. L'Espagne, longtemps tourmentée par le génie de la seconde femme de Philippe V, passait avec indifférence sous l'autorité douteuse d'un prince vulgaire; le génie des combats semblait amorti; et Louis XV, endormi dans les amours et insoucieux des victoires, offrait la paix de toutes parts pour jouir plus doucement de ses plaisirs.

L'Angleterre seule appelait la guerre. Elle redoubla d'intrigues pour raviver les querelles et rallumer les ambitions. La Hollande était l'objet de sa politique. Les Provinces-Unies nourrissaient le dessein de rétablir le stathoudérat, dont le titre s'était perdu dans la royauté usurpée du prince d'Orange. L'Angleterre les captiva en favorisant cette entreprise, où le peuple pensait voir le rétablissement de la liberté. Mais, au lieu d'une institution élective, on leur fit adopter une autorité à laquelle il ne manqua que le nom de royauté. Le stathoudérat fut déclaré héréditaire, et ce fut Guillaume de Nassau qui, lié d'intérêt avec l'Angleterre, fut mis à la tête de ce peuple, jadis si indocile et si fier.

C'était un signal de batailles nouvelles; les armes de France dominaient les Pays-Bas; le stathouder avait à remplir son office patriotique; il montra que cet office était nominal; une armée d'Anglais, d'Autri-

chiens et de Hollandais parut sous les murs de Maëstricht; c'est le duc de Cumberland qui la commandait; il venait essayer contre le maréchal de Saxe son épée de Culloden.

Le maréchal avait arraché Louis XV à ses fêtes, en lui promettant la paix, mais il fallait l'acheter en battant les ennemis. Ceux-ci l'avaient devancé, en couvrant Maëstricht qu'il voulait occuper. Il lui fallut livrer bataille en des lieux qu'il n'avait pas choisis, près du village de Lawfeldt, où le duc de Cumberland s'était fortifié. La bataille fut sanglante et disputée. Maurice finit par chasser sur tous les points l'armée ennemie; vingt-neuf canons, neuf drapeaux, sept étendards attestaient la victoire. On amena au roi le général anglais prisonnier. Il se nommait Ligonier, Français d'origine (1). Louis XV l'admit à sa table. « Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, songer sérieusement à la paix, que de faire périr tant de braves gens ? » Tel était le vœu de Louis XV. Toutefois la victoire nouvelle n'était pas décisive. Elle ne put entraîner l'occupation de Maëstricht; mais on fit le siége de Berg-op-Zoom, place formidable et défendue par la mer. Lowendalh fut chargé de ce soin; la garnison hollandaise se défendit à outrance; la ville fut prise d'assaut, le carnage fut effroyable. Toute l'Europe s'étonna d'un exploit si imprévu. Le roi fit Lowendalh maréchal de France.

(1) On appela depuis, dans l'armée française, du nom de *Ligonier*, le soldat qui avait pris le général ennemi. Plus tard, dans la révolution française, ce soldat devint général. Le même nom a la double célébrité de la défaite et de la gloire.

Au midi les succès étaient moins heureux. Les Autrichiens et les Piémontais avaient envahi la Provence, et une flotte anglaise menaçait Toulon. Louis XV épouvanté envoya, pour arrêter les progrès de cette invasion, le maréchal de Belle-Isle, ce général aventureux, qui jusqu'ici n'avait eu de succès que par le bruit de ses paroles et par l'éclat de ses intrigues.

D'abord avec les débris épars des armées d'Espagne et de France, il réussit à refouler l'agression. Il délivra Antibes, bombardée par terre et par mer; chassa devant lui les Piémontais, reprit l'offensive sur le Var, et pénétra dans le comté de Nice en s'emparant du fort de Montalban. Mais il avait d'autres desseins ; il voulait rentrer en Italie par la route de Fenestrelles et d'Exiles, et il annonçait d'éclatants succès. Le roi de Sardaigne l'arrêta sur cette route abrupte et semée de forts. Intrépide et désespéré, il engagea son armée dans un combat inutile sous les retranchements du passage d'Exiles; son frère y fut tué; quatre mille hommes y périrent; il s'en retourna désolé, ramenant deux mille blessés, et pleurant ses rêves de gloire.

L'Italie était perdue à jamais. Gênes toutefois venait de lutter par des révoltes contre la tyrannie des Autrichiens; Doria, nom cher à la célèbre république, s'était mis à la tête du peuple; hommes et femmes avaient secondé son patriotisme, et les Autrichiens avaient été chassés de la ville. Mais aussitôt le peuple vainqueur s'était divisé en factions, et la noblesse avait été en proie à d'horribles barbaries. Ce fut dans cette anarchie que Gênes reçut de la France des secours tardifs. Le duc de Boufflers lui arriva avec six mille hommes. Il eut le temps de sau-

ver la ville de ses déchirements et de réconcilier les citoyens par son courage et sa sagesse. Il mourut dans ce glorieux succès. Richelieu alla hériter de son travail ; ce fut lui qui fut proclamé le libérateur de la république.

Sur mer la France voyait dépérir la puissance que lui avait faite Louis XIV ; et la domination des vaisseaux anglais s'étendait à tous les rivages, soit de l'ancien monde, soit du nouveau. Le célèbre commodore Anson avait préludé à cet empire quelques années auparavant par des expéditions hasardeuses, et plus récemment ils s'étaient emparés de Louis-Bourg, forteresse française au cap Breton (1); puis les Anglais avaient insulté les côtes de France dans la Bretagne, et ils se montraient ainsi les maîtres de la mer sur tous les points.

On voulut toutefois disputer cet empire. Une escadre sortie de Brest, destinée à protéger une expédition pour les Indes, osa soutenir une lutte inégale au cap Finistère; elle fut vaincue par le nombre. Un autre échec suivit de près; sept vaisseaux français furent attaqués par quatorze anglais, le combat fut atroce, six vaisseaux français furent perdus ; on portait à Londres en triomphe les dépouilles de ces victoires, et on les partageait aux marins et aux soldats. Ainsi s'exaltait en Angleterre le sentiment de la domination des mers.

La France eût pu se consoler de ses pertes par les succès qu'avait obtenus dans les Indes une compagnie sortie des folies du système de Law. Deux armateurs,

(1) Voyez les récits de Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

Dupleix et Mahé de Labourdonnaye, brillaient dans cette émulation de fortune et de courage, l'un fondateur de Chandernagor et gouverneur général des possessions françaises, l'autre gouverneur des colonies des îles de France et de Bourbon, dont il avait été le créateur, tous deux avides de gloire, voulant mêler à leurs opérations de commerce des entreprises de conquête pour leur patrie. Par malheur cette ardeur égale alluma dans leur âme une rivalité qui devint une haine atroce. Ils pouvaient de concert attaquer l'empire anglais dans le Bengale; mais Dupleix était odieux à Labourdonnaye pour son despotisme superbe étalé à Pondichéry. Il osa tenter seul une entreprise méditée dans le mystère. On le vit partir de Bourbon avec neuf vaisseaux armés à ses frais, et s'en aller brusquement attaquer une flotte anglaise en vue de Madras. Il la battit, la dispersa, fit le siége de Madras, et s'en empara par une capitulation : « La rançon de la ville fut évaluée à onze cent mille pagodes qui valent environ neuf millions de francs (1). » Dupleix, furieux de ce succès, cassa la capitulation, arma des troupes, tomba à son tour sur Madras qu'il ravagea par le fer et la flamme; et puis ayant chargé de fers Labourdonnaye il l'envoya en France comme un criminel. En France le vaillant armateur, coupable d'avoir cru en son courage, fut mis à la Bastille, où il attendit une justice tardive, et Dupleix put à peine se faire pardonner sa méchanceté jalouse en déployant un courage égal et en sauvant Pondichéry.

1748. Malgré cette alternative de désastres et de vic-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

toires, la France semblait devoir être maîtresse des négociations qui se faisaient en Europe. Le maréchal de Saxe continuait de tenir les Pays-Bas sous son épée. La czarine Elisabeth, cédant aux instances et à l'or de l'Angleterre (1), venait d'envoyer trente-cinq mille hommes au secours de la Hollande. Le maréchal de Saxe n'en poursuivait pas moins ses desseins. Ses marches savantes jetaient l'étonnement et le doute dans tous les esprits. Sa pensée secrète était de prendre Maëstricht ; « la paix est dans Maëstricht, » avait-il dit au roi ; mais il feignit de marcher sur Bréda. Quand les Hollandais arrivèrent pour protéger cette place, lui-même était devant Maëstricht. Alors s'animèrent les négociations déjà ouvertes à Aix-la-Chapelle. On craignit de voir tomber Maëstricht, et la France dicter la paix, tandis que Louis XV n'aspirait qu'à la donner, sinon à la recevoir. Le marquis de Saint-Severin, l'un des plénipotentiaires, avait déclaré au congrès qu'il venait accomplir les paroles de son maître, *qui voulait faire la paix non en marchand mais en roi* (2). En ces termes la négociation fut rapide ; le système de l'Europe fut ainsi réglé. Louis XV rendit ses conquêtes; la Hollande garda son stathoudérat héréditaire. En Italie don Carlos restait maître du royaume de Naples ; don Philippe, qui avait épousé une fille du roi, avait le duché de Parme, Plaisance et Guastalla ; le duc de Modène, gendre du régent, était remis en possession de son duché que la guerre lui avait ôté; Gênes rentrait dans ses droits; le roi de

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.
(2) *Ibid.*

Sardaigne gardait la portion du Milanais que l'Autriche lui avait cédée pour prix de ses longs secours. En Allemagne la pragmatique de Charles VI était ratifiée; c'était le fruit des luttes de Marie-Thérèse. La Prusse gardait la Silésie; c'était le plus important déplacement dans les bornes précédentes des Etats. L'Angleterre restituait le cap Breton.

Cette guerre, qui avait couvert tous les Etats et toutes les mers de ravages, se terminait donc par des transactions qui montraient l'inutilité de tant de morts et de tant de ruines, mais aussi qui révélaient la décadence de la grande monarchie de Louis XIV. Car le vieux roi, après ses revers, avait pu imposer la paix d'Utrecht; Louis XV au contraire payait de ses conquêtes la paix nouvelle. « Il parut plus beau et même plus utile à la cour de France, dit Voltaire, de ne penser qu'au bonheur de ses alliés, que de se faire donner deux ou trois villes de France, qui auraient été un objet éternel de jalousie. » C'était un vain déguisement de décadence; il n'en restait pas moins avéré que la grandeur des Etats tient moins au succès des batailles qu'à la puissance de la volonté et du génie de ceux qui gouvernent!

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Tableau de la France. — Mœurs publiques. — Résumé des doctrines impies, sceptiques et désordonnées des philosophes. — Luttes catholiques. — Caractère du roi. — Mme de Pompadour et Marie-Thérèse. — Réactions. — Le roi est en butte aux satires. — Systèmes de gouvernement. — Sédition populaire. — Cause horrible de la sédition. — *Chemin de la Révolte*. — Contrastes. — Travaux publics. — Guerre du parlement et du clergé. — Troubles du palais. — Triomphes du parlement. — Prospérité des colonies. — Rivalité anglaise. — Evénements de l'Inde. — Dupleix et Labourdonnaye. — Evénements du Canada. — Les Anglais sont des pirates. — Année pleine de désastres. — Tremblements de terre. — Alliance funeste avec l'Autriche. — Expéditions contre l'Angleterre. — Siége de Mahon. — Début éclatant sans suites glorieuses. — Trois femmes décident de la fortune de l'Europe. — Le roi de Prusse lutte par la victoire. — Le parlement refait ses trames. — Anathèmes contre le monarque. — Damiens tente de l'assassiner. — Recherche des complices. — Justice effroyable. — Disgrâces, réactions, débauches. — Marche complexe des événements de la guerre. — Des paroles de paix se font entendre. — Bataille malheureuse de Crevelt. — Luttes sanglantes dans la Prusse. — Frédéric semble accablé; il résiste encore. — Décadence de la France. — Le duc de Choiseul est appelé au ministère. — La France est engagée dans ses malheurs. — Campagnes de terre, expéditions de mer. — La France est épuisée. — Nobles faits d'armes. — Choiseul révèle sa politique. — Dispositions diverses du public. — Mort de Georges II. — Besoin de la paix en Europe. — Révolutions de Russie. — Négociations. — La paix est signée à Paris. — Le siècle penche vers sa ruine.

Louis XV.

« L'Europe entière ne vit guère luire de plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 jusque vers l'an 1755. Le commerce florissait de Pétersbourg jusqu'à Cadix; les beaux-arts étaient partout en honneur; on voyait entre toutes les nations une correspondance mutuelle; l'Europe ressemblait à une grande famille réunie après des différends (1). »

Telle était alors en effet la disposition de tous les esprits d'ouvrir à l'humanité des voies nouvelles, d'exercer l'activité des peuples à la poursuite du bien-être, et de borner la gloire à la jouissance des plaisirs.

La régence avait, par ses premières réactions contre la monarchie de Louis XIV, favorisé ce penchant des âmes. Bientôt le sentiment de la gloire s'était altéré dans les entraînements de la licence; et la nation, enfin, sans perdre tout à fait ses vieilles habitudes de foi, s'accoutumait au spectacle des mœurs infâmes mêlées à des restes d'honneur et de courage.

Ecoutons un homme qui avait vu de près les suites de cette dégradation. Il en parle comme s'il l'avait aimée; et sa flétrissure, manquant de colère, n'en a qu'une plus triste autorité.

« La licence de la régence avait fait dégénérer la galanterie de la cour de Louis XIV en libertinage effréné. Au commencement du règne du roi, les hommes n'étaient occupés qu'à augmenter authentiquement la liste de leurs maîtresses, et les femmes à

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

s'enlever leurs amants avec publicité; et sur ces objets le mensonge suppléait souvent au défaut de réalité. Les maris, réduits à souffrir ce qu'ils ne pouvaient empêcher sans se couvrir du plus grand des ridicules, avaient pris le parti sage de ne point vivre avec leurs femmes. Logeant ensemble, jamais ils ne se voyaient; jamais on ne les rencontrait dans la même voiture; jamais on ne les trouvait dans la même maison, à plus forte raison réunis dans un lieu public. En un mot le mariage était devenu un acte utile à la fortune, mais un inconvénient dont on ne pouvait se garantir qu'en en retranchant tous les devoirs. Si les mœurs y perdaient, *la société y gagnait infiniment*. Débarrassée de la gène et du froid qu'y jette toujours la présence des maris, la liberté y était extrême; la coquetterie mutuelle des hommes et des femmes en soutenait la vivacité, et fournissait journellement des aventures piquantes. L'attrait du plaisir, qui en faisait la base, en bannissait toute espèce de langueur; et l'exemple continuel des plus grands déréglements autorisait à braver les principes et la retenue (1). »

En même temps était née une littérature nouvelle, expression rigoureuse du siècle nouveau.

Dès que le premier travail de réaction contre l'autorité se fut déclaré au nom de l'autorité même, un travail analogue d'affranchissement gagna tous les esprits. Les grands seigneurs de la régence pensaient se délivrer seuls de la tyrannie royale; ils apprirent à tous les hommes, avides également d'indépendance, à briser toutes les espèces de frein qui les avaient jus-

(1) Le baron de Besenval, *Mém.*

que-là contenus. Ce qu'on a appelé la philosophie du XVIIIe siècle ne fut pas, comme on le pense, une conception *àpriori*, une œuvre de préméditation, créée par des génies puissants; ce fut tout simplement la conséquence d'un système pratique de dégradation et de licence. Les scandales étaient une réalité avant que la philosophie eût fait de la licence une théorie.

Ce n'est point que sous la forte discipline du règne de Louis XIV des esprits libertins ne se fussent déjà déclarés; l'instinct de l'affranchissement est au fond de la nature humaine; mais le spectacle général de l'ordre avait combattu ces caractères indépendants, ces âmes mauvaises et déréglées. Ce fut la licence dans l'Etat, qui fit la licence dans les lettres; une autorité qui bravait Dieu appelait une philosophie qui apprît à se passer de ses lois. Tout s'enchaîna donc; les lettres furent dégradées comme les mœurs, et dès que les hommes couraient à la facilité des plaisirs, toute la perfection des arts eut pour objet de satisfaire cette avidité.

Tel fut le caractère intellectuel du XVIIIe siècle. Sa philosophie avec ses inégalités, ses contradictions et ses caprices, fut dans son ensemble une sorte de prise de possession du droit de la licence. Elle s'attribuait l'honneur d'accréditer parmi les hommes *la liberté de penser;* c'était plutôt *la liberté d'agir* qu'elle autorisait. Elle ne produisait point un système; elle consacrait le droit de produire tous les systèmes. Sa seule formule fut la négation de toute formule. C'est par là du reste que se propagent les erreurs ou les folies de l'esprit humain. Assujettir les hommes à une doctrine définie, fût-ce la doctrine d'une secte, c'est encore les

disciplinez, et par conséquent les atteindre dans leur liberté. Les affranchir de toute règle au contraire, c'est les flatter dans ce qui les touche le plus, la passion et l'orgueil. De là la facilité et la rapidité du prosélytisme. La philosophie du XVIIIe siècle s'est vantée de ses succès; c'est le plus vain de ses titres. S'il était glorieux de faire accepter aux hommes le droit de la débauche, du libertinage et de l'incrédulité, que serait-ce de les assouplir à des lois de vertu, de soumission et de sacrifice?

L'histoire indique cette altération des lois antiques de l'esprit humain, sans avoir à l'étudier dans ses divers accidents. Mais des transformations de cette sorte, tout en dérivant d'un principe actif qui emporte la société tout entière, ne se font point sans l'intervention d'un certain nombre d'hommes qui semblent les produire ou les dominer. Ce qui appartient à l'histoire, c'est l'appréciation de leur génie.

Deux noms éclatent entre tous les noms, dans ce travail immense de révolution, Voltaire et Rousseau. L'un a vu les restes de cette grande monarchie de Louis XIV, où déjà se faisaient sentir des tendances d'indiscipline en quelques esprits, et non-seulement en des esprits sectaires, mais en des esprits chrétiens, et non-seulement dans la magistrature ou dans les lettres, mais dans le sacerdoce et dans l'Eglise. Nature mauvaise, imagination débauchée, âme sans affection, esprit sans grandeur, Voltaire apportait au milieu des hommes un génie inconnu, le génie du rire appliqué aux choses sérieuses de la vie humaine. Rien ne lui fut sacré, ni Dieu, ni l'homme, ni la vertu, ni le malheur. Il se jouait de la religion et de l'histoire. La poésie lui

était un art, le drame un caprice, le beau une convention. Nulle foi, nul respect, nulle sincérité, nulle candeur. Jamais intelligence n'avait paru plus brillante, et aussi plus perverse. L'autorité avait commencé par s'effrayer de son cynisme, puis elle sembla comprendre qu'elle n'avait pas le droit de le contenir; elle l'avait d'abord enfermé à la Bastille, après quoi elle le combla d'honneurs; il fut gentilhomme du roi; les grands le fêtèrent; la nation lui fit des triomphes, comme pour attester qu'il était le génie d'une société frivole et souillée d'orgie.

Rousseau, esprit malade, tourmenté de pensées vagues, épris de chimères, avide de bruit, travailla avec Voltaire, mais par des procédés très-différents, à cette œuvre de nouveauté. Sa nature était plus haute et plus fière; son génie plus grave. Il lui eût fallu une forte éducation pour dompter son indépendance. Mais, né de lui-même comme par une explosion, il se précipita en ennemi sur une société délabrée, et n'eut d'instinct que pour en attaquer les abus. Il y avait dans son éloquence je ne sais quoi de jaloux, de sombre et de farouche, et dans ses goûts je ne sais quelle atroce préférence pour les mœurs de la nature inculte et sauvage; c'était toute l'innocence qu'il eût rêvée. Aussi, prêchant la vertu, il prit sa part de la débauche publique; et par ce contraste il appela sur lui l'intérêt. Fait pour la solitude, il fut recherché du monde; mais les hommages mêmes lui semblaient une offense. Il maudissait l'affection comme un mensonge, la gloire comme un artifice. Et par là encore s'explique la puissance qu'il exerça sur un siècle avide de contradiction et de sophisme. Ses livres, sans présenter une doc-

trine, étaient un reflet coloré de la réforme. Il semblait laisser debout certains dogmes que la nature a scellés dans le cœur de l'homme; mais il attaquait à outrance l'autorité qui les garde dans la société. Ce fut le dernier secret de sa domination. La haine du frein était dans toutes les âmes; on se passionna pour l'écrivain qui, par ses livres et par sa vie, réalisait cet affranchissement de toute loi. Les grands auraient dû frémir de voir tomber le dernier lambeau de voile qui couvrait le sanctuaire où s'était abrité le pouvoir social. Ils s'amusèrent de livrer à la risée ou à la colère un reste de majesté. Tout charme disparut; l'autorité humaine fut dans la richesse, et toute la séduction dans les voluptés. Alors fut proclamé le dogme de l'*égalité des conditions*, fatale extension du principe qui fait les hommes égaux devant Dieu, meurtrier sophisme en vertu duquel l'homme, dispensé d'obéir à l'homme, est transformé en bête sauvage, et pour sanctionner sa liberté est condamné à périr sous le glaive du plus fort.

Tels furent les deux hommes qui, sous des formes si diverses, remuèrent et dominèrent ce siècle étrange. En cette littérature tout ce qui restait d'intact, c'était la langue, si ce n'est qu'avec son élégance et sa correction elle était pliée à dire des choses monstrueuses, et elle-même devait finir par être atteinte dans ses lois, après que toutes les lois auraient été méconnues.

Tout se mit à l'œuvre. Les lettres, dans tout leur ensemble, prirent un caractère de nouveauté et d'indépendance. Toutes les bornes furent remuées, et à cette émulation de renversement la hardiesse fut, comme il arrive, en raison inverse du talent et du génie. Diderot, la Mettrie, d'Argens, après eux, d'Holbach et

de Sades, furent des furieux, non des philosophes (1). Quelques autres gardaient de la retenue. Fontenelle, vieux témoin des grandeurs de Louis XIV, s'était d'abord étonné de la première apparition d'une licence dont il ne pensait pas être complice pour avoir donné l'exemple de hardiesses spirituelles, délicates et indécises. Après lui, d'Alembert, esprit méditatif, prit au sérieux la philosophie. Il lui manqua de naître en des temps réglés; son *Introduction* à l'Encyclopédie atteste qu'il eût concilié l'examen avec la foi. Montesquieu commença par des satires et des persiflages sur la société; il finit par des chimères sur l'histoire. Il eût pu être un grand magistrat; il fut à peine un philosophe.

Toutefois cette ardeur de nouveauté n'arrachait pas brusquement la foi des études humaines. L'université, en s'altérant, gardait un reste de discipline chrétienne. Rollin avait été le plus vertueux et le plus savant des maîtres de la jeunesse. Coffin, déjà accablé d'ans, Lebeau, Crevier étaient de dignes continuateurs de ses leçons. Les jésuites rivalisaient de méthodes. Les PP. Brumoy, Porée et Tournemine honoraient les lettres par leurs travaux. Les bénédictins D. Bouquet et D. Calmet, glorieuse succession des noms de Mabillon et de Montfaucon, continuaient de fouiller l'histoire de la patrie, en lui conservant son caractère catholique. Et aussi quelques gens de lettres se souvenaient des leçons du grand siècle. Le cardinal de Polignac, célèbre par l'élégance de son esprit, opposait aux nouveautés philosophiques une réfutation de Lucrèce; mais, en empruntant la langue antique, il lais-

(1) Je parle de leurs livres, non de leur vie.

sait aux sophistes la popularité de leurs hardiesses. Louis Racine servait mieux la religion en employant à la défendre les formes de la poésie française, dont son père lui avait laissé quelques secrets. Lefranc de Pompignan suivait la même inspiration. Le clergé enfin avait ses restes brillants d'orateurs et d'écrivains; mais déjà commençait à se faire sentir dans la controverse un caractère de timidité et d'apologie, triste indice d'altération dans la foi publique. Aussi toute l'expansion du prosélytisme catholique sembla se porter dans les régions lointaines; les missions des jésuites remuèrent la Chine; on vit le moment où le P. Parennin, le P. Amiot, le P. Duhalde allaient être les maîtres du céleste empire.

Quant aux arts de l'esprit qu'on croirait toucher à peine aux pensées graves, en suivant le mouvement du siècle, ils avaient touché à la décadence. Beaucoup de poëtes s'étaient révélés, tous frappés de médiocrité et d'indécision. La comédie de Molière était devenue la comédie de Destouches, de Marivaux, de Piron. Le raffinement avait succédé à la raillerie, le sarcasme à la malice. Puis la Chaussée rendit la comédie pleureuse; les esprits étaient fatigués du simple et du vrai; l'art se fit bizarre pour être populaire. Un poëte échappé de la vie monastique, Gresset, sembla avoir retrouvé le secret de la comédie naturelle, railleuse et délicate; la retraite est la préparation de la perfection dans tous les arts.

Mais à côté de cette mobilité d'idées, de passions et de nouveautés, qui donnait à la philosophie et aux lettres un caractère méchant ou frivole, se révélait une curiosité active, qui, en s'exerçant sur les objets na-

turels des sciences, produisit un progrès réel. Newton, par la puissance de sa réflexion, avait découvert la loi universelle de la gravitation; et de là il avait été conduit à des hypothèses géométriques sur la figure de la terre. Les savants français s'en vinrent reviser en tout sens ces lois générales, qui semblaient d'abord n'être que des théories. Le système cartésien avait de fortes racines; la controverse fut ardente. D'Aguesseau défendait l'école au point de vue philosophique, et sur ce point la dispute échappait à une décision souveraine. Mais, au point de vue physique, la démonstration pouvait devenir précise. On vit une expédition de savants s'en aller mesurer le globe, les uns au pôle, les autres à l'équateur, pour vérifier les systèmes de Newton. Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier, furent envoyés en Suède, aux confins de la Laponie; la Condamine, Bouguer et Godin partirent pour le Pérou; Jussieu suivait cette seconde mission; pendant qu'on mesurerait la terre, le grand botaniste devait étudier la riche parure de ses plantes et de ses fleurs. Cette étonnante exploration dura dix ans parmi des fatigues et des périls de toute sorte. C'était là une grande et imposante nouveauté. L'esprit humain appliqué à de telles recherches attestait sa puissance, et jamais la philosophie n'avait eu plus de droits aux respects du monde. Le comble, ce fut de voir les célèbres missionnaires de la science revenir avec des calculs qui sanctionnaient les hypothèses de Newton. Le grand homme, de son cabinet, avait déterminé la figure et les dimensions du globe avec autant de précision que s'il s'en était allé de montagne en montagne et de mer en mer tracer des lignes et mesurer l'espace. L'Europe

entière poussa des cris d'admiration; nulle conquête ne mérita jamais plus de gloire.

Mais par là même se fortifia l'esprit d'indépendance. L'homme vainqueur de la nature crut en être le Dieu; la philosophie, maîtresse de la terre, attaqua le ciel plus hardiment. Alors se développait dans sa marche l'Encyclopédie, d'abord timide, puis téméraire. L'impiété pratique avait commencé par la licence des mœurs; l'impiété dogmatique s'établit par la hardiesse des livres. Le gouvernement s'étonna. La débauche n'avait point été effrayante, tant qu'elle avait été un scandale; elle fit peur quand elle devint un système. La répression ne pouvait être qu'un péril de plus. Les magistrats se mirent à sévir contre les livres; mais, tandis que le bourreau les brûlait, la cour les lisait comme un délassement ou une excitation de ses débauches. Les lois étaient sévères et les mœurs infâmes. Et par là même la sévérité devint odieuse. L'impiété publique finit par avoir sa protection comme la licence. Les philosophes furent les maîtres de l'opinion; ils dominèrent les ministres et les grands; les femmes les recherchèrent; Mme de Pompadour les caressa; on les fêtait, on les flattait, on les exaltait; c'était plus que de la gloire, c'était un culte; et aujourd'hui encore nous trouvons çà et là dans les vieux manoirs de l'aristocratie antique des traces de cet enthousiasme; là où passait un philosophe, on érigeait un monument. Rousseau eut ses temples, Voltaire eut ses prêtres; religion intolérante et farouche, qui frappa d'anathème quiconque refusa d'adorer ses dieux.

Dans cet immense désordre le parti janséniste n'eut

que trop de prétextes ou de moyens de remuer les âmes. Une partie du clergé, cette partie qui tenait à la cour par la naissance et par les honneurs, avait été touchée par la contagion des vices. Et néanmoins la fidélité catholique s'était conservée; la bulle *Unigenitus* était obstinément opposée par le gouvernement aux esprits sectaires, et la force des lois était invoquée pour la maintenir. Ce furent d'étranges contrastes. Le jansénisme, avec ses rébellions, parut garder l'austérité des mœurs chrétiennes; et le sacerdoce, avec sa foi, parut être complice des débauches. Le parlement abritait l'hérésie, la cour favorisait l'Eglise; les philosophes ennemis de la religion prenaient parti capricieusement dans cette mêlée, tour à tour armés de sarcasme contre les sectaires ou les évêques; et Mme de Pompadour enfin couronnait ces bizarreries par la protection déclarée de l'orthodoxie.

Toutefois il y avait en ces contrastes un instinct secret qui ne manquait point de vérité. Quel que fût en effet le besoin de la cour d'accréditer ses mœurs par des dogmes de philosophie, elle sentait le péril d'une licence qui, en ruinant la religion, eût ôté le frein des âmes, et déchaîné tous les crimes. De là les luttes singulières, complexes, ardentes, du pouvoir, du jansénisme, du parlement, du sacerdoce et des philosophes. L'histoire ne fait qu'indiquer cet aperçu; il suffit à l'explication des scènes théologiques qui se mêlèrent aux scandales de la cour.

L'archevêque de Paris, M. de Beaumont, avait fini par exiger au lit de mort des billets de confession des sectaires, pour autoriser les derniers sacrements et les dernières prières de l'Eglise. Ce fut le signal d'une

guerre à outrance ; le parlement de Paris, et puis, par imitation, les parlements de province, s'ingérèrent dans les choses de la conscience, ajournèrent des évêques, décrétèrent et emprisonnèrent des curés, prononcèrent par arrêts sur l'administration des sacrements, saisirent les biens d'Eglise, firent des usurpations de toute sorte, et, frappés d'exil par la cour pour ces violences, ou bien suspendant eux-mêmes la justice par représailles, eurent l'air de combattre pour la liberté. La confusion entrait dès lors dans les idées. Une puissance moitié catholique, moitié philosophe, entendait régler la foi. Le conseil du roi faisait justice en matière de croyance; et la seule autorité à qui fût contesté l'office de guider la conscience était celle de l'Eglise.

C'est dans la paix d'Aix-la-Chapelle que se développa cette marche fatale des esprits. Nous allons reprendre avec rapidité ces événements qui se produisirent sous cette influence de passions contradictoires, de haines impies, et de mœurs déréglées.

1748-1749. Louis XV semblait ne point régner; il laissait flotter le pouvoir aux mains d'une maîtresse vulgaire, et lui-même languissait demi-éteint en des voluptés dépourvues de dignité comme de pudeur, ou en des occupations d'une frivolité qui faisait contraste avec ses airs naturels de majesté. La famille royale semblait gémir de cet abaissement du sceptre. Le dauphin surtout laissait percer les souffrances de son âme; mais les habitudes de respect ôtaient de l'énergie à la flétrissure des vices ; et Mme de Pompadour étalait son empire sans retenue comme sans esprit, sous les yeux de la reine outragée et de ses enfants

humiliés ! Elle disposa des ministères ; elle distribua les ambassades ; elle tint le royaume entier dans ses mains. Les courtisans, en courant à ses pieds, purent lui faire croire que la conscience publique acceptait ces ignominies. Elle-même ne manquait point d'artifice pour les faire aimer en les entourant de pompe ; la grande reine de Hongrie, Marie-Thérèse, les protégea de ses caresses politiques, et des prélats sans honneur les autorisèrent de leurs lâches flatteries.

Cependant une sombre réaction se faisait dans le public. La paix d'Aix-la-Chapelle avait peu satisfait l'honneur national. Peu après, l'enlèvement du prince Edouard à l'Opéra, avec l'ordre de quitter la France, révéla une de ces conditions secrètes où se trahit l'oubli de la dignité et du courage. Il y eut dans toutes les âmes un frémissement de honte et de colère ; bientôt des libelles éclatèrent; et le *roi bien-aimé* fut en butte à des satires que ne purent contenir les menaces de la Bastille. On était en des temps où la violence est le moindre frein de la pensée publique. Les lettres de cachet étaient ambitionnées comme une gloire ; de là une émulation de plainte et de censure, qui facilement put ressembler à une inspiration d'honneur et de liberté.

Mais les oppositions étaient complexes, et les scissions éclataient jusque dans le gouvernement et sur des questions réelles de bon ordre et d'autorité. Le trésor était obéré ; les prodigalités du roi achevaient la ruine que la guerre avait laissée (1). Le contrôleur général Machault produisit des expédients qui nais-

(1) La dette était accrue d'un capital de près de douze cent millions.

saient naturellement de la disposition nouvelle des idées publiques. C'était un principe, accepté dès lors par ceux des philosophes qui avaient appliqué leur esprit aux choses de la politique, que tous les citoyens devaient concourir aux charges de l'Etat; et il semble aujourd'hui que ce principe n'eût pas dû rencontrer de la résistance. Mais le siècle, en propageant des idées nouvelles, avait peine à se détacher des vieilles coutumes et des vieux droits. La partie de la cour qui vivait des impôts ne repoussait point cette égalité; une autre partie au contraire, riche de ses priviléges, la considérait comme une mortelle atteinte aux lois de la monarchie : de là deux systèmes de gouvernement, celui de Machault et celui de d'Argenson, l'un invoquant les exemples de Colbert, l'autre ceux de Sully. Mais une portion de la nation s'offrait également aux deux partis comme une proie assurée : c'était le clergé. Machault se proposait de soumettre ses biens à l'impôt; il commença par faire restreindre le privilége des établissements ecclésiastiques, dits de mainmorte, et par leur ôter soit le droit de se multiplier, soit celui d'acquérir, soit celui de recevoir ou de posséder sans une autorisation légale (1). C'était par le fait augmenter le revenu public, en rendant au droit commun une grande quantité de biens de cette nature. Le parlement n'avait point d'objection contre un principe d'équité propice à ses antipathies; et le contrôleur général Machault, qui apportait des ressources à une cour avide, eut des titres pour hériter des sceaux, dont le

(1) Voyez cet important édit, *Œuvres de d'Aguesseau*, édit. 1819, t. XIII.

vieux chancelier, le vertueux d'Aguesseau, venait de faire un dernier usage en signant le célèbre édit. Il était triste toutefois qu'on fût arrivé à des temps où une loi de justice pût servir de préparation à des lois d'une autre sorte. Le vertueux d'Aguesseau mit du zèle à interpréter et exécuter l'édit qui contenait en de justes bornes les fondations ecclésiastiques; il ne prévoyait pas que de ces principes d'équité sortiraient quelque jour des maximes de spoliation (1).

Les deux systèmes de Machault et de d'Argenson n'en restèrent pas moins ennemis. L'un haïssait le clergé, l'autre le parlement; le premier plaisait à la favorite, le second au roi. De là des rivalités de cour, où d'Argenson eut le mérite de maintenir l'autorité du monarque, si ce n'est que cette autorité fléchissait d'elle-même, et qu'aucun génie de ministre n'eût pu l'affermir.

1750. Cependant Machault s'obstinait dans ses desseins d'égalité en matière d'impôt. Dès le mois de mars 1749 il avait envoyé à l'enregistrement un édit pour l'établissement du vingtième; et le parlement n'avait point hésité à protester par des remontrances. Il fallut employer la formule ordinaire de l'exprès commandement; et l'édit fut de la sorte enregistré. Mais les parlements des pays d'états opposèrent des résistances plus opiniâtres. La Bretagne surtout, gardienne indépendante de ses coutumes, fit de son privilége un droit de révolte. Les états d'Artois protestèrent pour sauver leur liberté, et ne tardèrent pas à

(1) Voyez ses lettres officielles, *ibid.*

obéir. Mais il fallut dissoudre les états du Languedoc, et la cour les dompta par l'isolement.

Ce fut là une longue et fatale dissidence; et l'histoire de cette liberté est par malheur l'histoire de l'anarchie. Tant il est vrai que l'indépendance antique a peu d'analogie avec l'indépendance moderne! Nous retrouverons le cours de ces passions.

Une chose remarquable, c'est que, tandis que les parlements défendaient les classes de privilége contre l'unité de l'Etat, le peuple se mêlait aux oppositions par l'ardeur de ses murmures contre le monarque. Il y avait alors comme toujours de tristes méprises dans la nation. Et il est vrai que des passions de toute sorte fermentaient autour du parlement (1). Les querelles jansénistes étaient furieuses. Les conflits étaient complexes; et enfin la misère avait aisément aigri le peuple, et, une fois enclin à l'irritation, il accepta tous les soupçons, tous les griefs, toutes les menaces. Quelque sédition avait troublé Paris à l'occasion de mendiants que la police voulut chasser; ce fut une occasion de récits populaires, qui allèrent jusqu'aux plus effrayantes énormités. Quelques enfants avaient été enlevés dans cette expulsion violente. On supposa qu'ils étaient réservés pour une mort affreuse. Le sang du roi, disait-on, était épuisé par ses débauches; et les médecins lui avaient conseillé des bains de sang humain pour renouveler sa vie perdue. Cet horrible récit mit la populace en fureur; elle courut avec d'atroces menaces à l'hôtel du premier président et du lieutenant de police. Il fallut la contenir par des répres-

(1) Voltaire, *Hist. du parlement.*

sions terribles. On pendit quelques chefs de cette incroyable émeute ; mais la terreur continua de glacer les cœurs, et la malédiction populaire monta vers le malheureux roi. Dès lors il n'osa plus se montrer aux regards des Parisiens, et, pour lui éviter l'obligation de traverser la ville lorsqu'il se rendait de Versailles à Compiègne, on lui fit un chemin sur Saint-Denis, qu'on appela le *chemin de la Révolte*, funeste monument d'un grand vertige et d'une lamentable dégradation.

1751. Tel était le règne de Louis XV. Et pourtant il y avait en ce monarque déchu un reste de vie royale qui se décelait à quelques mouvements de noblesse. L'aspect des grandeurs de Louis XIV lui inspira quelques pensées généreuses. D'Argenson s'efforçait de relever son âme vers les choses hautes et utiles. Ainsi fut fondée l'école militaire, destinée à élever cinq cents jeunes gentilshommes dont les pères n'auraient laissé qu'un héritage de glorieux exemples pour toute fortune. Peu après un édit instituait une noblesse militaire pour ceux qui sans aïeux parviendraient par le mérite au grade d'officiers généraux. Ces deux créations étaient dignes des plus grands jours de Louis XIV.

En même temps des travaux d'embellissement et d'utilité changeaient l'aspect de Paris. Les monuments se multipliaient; Saint-Sulpice s'achevait, Sainte-Geneviève s'élevait, les Champs-Elysées naissaient : une image de grandeur royale semblait survivre. De leur côté, les provinces rivalisaient de magnificence avec le gouvernement. Des routes étaient créées, des canaux creusés ; les cités étaient agrandies ou ornées. La nation tout entière s'animait et s'excitait aux travaux brillants. Les grands et les riches cédaient à

ce mouvement par un besoin de luxe, qui était comme une partie des mœurs nouvelles ; et aussi le goût était pervers, et les arts se dégradaient dans la recherche d'une magnificence sans grâce, ou d'une grâce sans simplicité.

1752. C'était le moment où la guerre du parlement et du clergé était le plus allumée. Le fils du régent venait de mourir dans son monastère janséniste de Sainte-Geneviève, et le curé lui avait refusé les sacrements. Un ancien aumônier de la maison d'Orléans avait éprouvé le même anathème à son lit de mort. Le parlement décréta le curé de prise de corps, et, toutes les chambres assemblées, il déclara par arrêt que les prescriptions de la bulle *Unigenitus* n'étaient point articles de foi (18 avril). Ce fut dans tout le public un cri de satisfaction ; le parlement avait l'air d'affranchir la nation d'une pesante tyrannie. Les catholiques cependant défendaient leur cause avec une ardeur tenace, et l'usurpation singulière du parlement donnait lieu à des satires dont la verve ne restait point toujours en de justes bornes. Mais l'opinion du temps était peu propice à la liberté de l'Eglise. Les philosophes, les moins jansénistes des hommes, faisaient aisément prendre le change à la nation sur la tolérance ; et, tandis que les évêques et les magistrats s'attaquaient tour à tour par des excommunications et par des arrêts, le parti incrédule, grossi du parti libertin, gagnait du terrain par les satires, par les chansons, par tous les genres d'hostilité contre la foi, les mœurs et la piété des peuples.

1753. La cour finit par se fatiguer de cette lutte, et elle épia le moment de contenir le parlement par

quelque essai qui rappelât la force antique de la monarchie. Une religieuse fanatique avait feint un danger de mort, et avait appelé le curé de Saint-Médard pour donner lieu à une scène éclatante de jansénisme. Le curé avait refusé les sacrements; l'archevêque l'avait approuvé. Le parlement avait condamné l'archevêque et le curé. La cour prit alors son parti. D'Argenson commença par faire enlever la religieuse. Aussitôt le parlement cria au sacrilége. Le peuple crut à ses plaintes; on prenait pitié d'une mourante, punie dans sa foi. Le palais se remplit de sédition. L'abbé de Chauvelin, conseiller agitateur, philosophe sous le nom du jansénisme, s'était mis à la tête de l'opposition. Les enquêtes retrouvèrent la ferveur accoutumée de leurs tumultes. On rédigea des remontrances contre les ordres arbitraires, et, tandis qu'on les portait au roi, les chambres déclaraient qu'elles resteraient assemblées jusqu'à ce que la vérité fût connue du monarque. On eût dit le retour des anciens jours de sédition; et ce qui était triste, c'est que le parlement troubla l'Etat pour le jansénisme, lorsque le jansénisme n'était pour les magistrats qu'un voile de leurs opinions indifférentes ou déréglées. La marquise de Pompadour acheva ces bizarreries en conseillant la force au roi contre le parlement violateur de la liberté de l'Eglise. Les chambres des enquêtes et des requêtes furent frappées d'exil; les plus séditieux des conseillers furent enfermés en des prisons d'Etat; la grand'-chambre était seul conservée, et devait faire tout l'office du parlement. Mais ces vieux sénateurs envièrent l'honneur des exils; ils refusèrent d'enregistrer l'édit qui modifiait le parlement. Il fallut les reléguer à

Pontoise. La justice était suspendue; seulement on continuait de procéder contre les curés de Paris, en matière de confession; alors la grand'chambre fut dissoute, et on la remplaça par une chambre royale, chargée d'attributions purement judiciaires. Mais il fallait enregistrer l'édit d'institution; c'était alors une forme importante de la liberté. Il ne restait que le Châtelet pour cet office; le Châtelet refusa l'enregistrement. La chambre royale se vit exposée à d'étranges conflits. Le Châtelet cassa ou méconnut ses arrêts. Les avocats en firent un objet de risée, et le peuple, avide des luttes où apparaît un semblant d'indépendance, se mit à insulter cette magistrature souveraine, dont les actes venaient mourir aux pieds d'un tribunal inférieur, d'ordinaire à peine aperçu dans les grands conflits de juridiction. Paris fut quelque temps sans justice d'aucune sorte. C'était pour la cour ainsi que pour le clergé une triste victoire. Le contrôleur général Machault profita de l'étonnement qu'elle produisait pour faire prévaloir ses idées de concession. Il eût fallu des sommes énormes pour racheter les charges du parlement dépouillé; Machault trouvait plus politique et plus simple de rétablir le parlement : il n'y avait qu'à dissimuler son triomphe sous une forme de pardon. C'est ce qui se fit. Le parlement s'en vint au milieu des acclamations populaires étaler sa victoire; désormais il savait quel usage il pouvait faire de sa force contre une royauté désarmée; et le clergé pressentit en frémissant les suites d'une politique qui mettait l'Eglise, comme l'Etat, à la merci des philosophes et des jansénistes tout à la fois. C'est dans la joie de ces transactions ou de ces défaites que

naquit un second fils du dauphin, qui devait être Louis XVI. On eût dit un fatal présage; toutefois le nouveau prince fut accueilli par des transports populaires, et les femmes de la halle lui pronostiquaient d'heureux jours (1).

1754. Peu après le parlement s'essayait à des violences nouvelles. L'archevêque de Paris avait maintenu ses décrets sur les billets de confession ; le parlement lança des arrêts, et cette fois la cour lui vint en aide en prononçant l'exil de l'archevêque. Le curé de Saint-Etienne du Mont fut condamné à un bannissement perpétuel. D'autres évêques furent frappés d'exil. Le parlement triomphait, et avec lui la secte philosophe, qui, sous le nom de tolérance, faisait la guerre à l'Eglise.

Cependant, malgré cet abaissement de l'autorité, la fortune de la France semblait ne point défaillir. La richesse publique s'accroissait dans le mouvement des arts, du luxe et de l'industrie. Le commerce florissait, l'agriculture était ravivée. Les colonies étaient une source d'opulence. Les îles de France et de Bourbon, la Louisiane, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Tabago, voyaient croître leur prospérité. Saint-Domingue les effaçait par sa fécondité comme par l'activité industrieuse de ses possesseurs. Des établissements sur les côtes d'Afrique servaient de lien entre la métropole et les colonies. Des milliers de navires voguaient de l'Océan vers l'Amérique, de la Méditerranée vers le Levant, faisant un échange de richesses entre la France et tous les points du globe. Ainsi la prospérité gran-

(1) Voyez les *Mém.* de Richelieu, publiés en 1792.

dissait, à mesure que s'affaiblissait la puissance; ces contrastes ne sont pas rares dans les temps de décadence politique.

L'Angleterre au reste souffrait impatiemment ces progrès de richesse; la paix lui était importune, et du milieu de ses factions intestines elle aspirait secrètement à des chocs extérieurs qui lui permettraient de mettre la main sur nos vaisseaux et nos colonies. Dans l'Inde elle avait arrêté la fortune de Dupleix, de cet implacable calomniateur de la Bourdonnaie, et elle l'avait attaqué tantôt par l'intrigue, tantôt par les armes. La France, se reposant sur la paix d'Aix-la-Chapelle, avait à peine porté son regard sur cette émulation de conquête, qui, sous le nom de commerce, ouvrait l'empire du Mogol à la possession de la compagnie la plus aventureuse ou la mieux soutenue. Dupleix sembla d'abord se suffire à lui-même; il gagna des batailles avec des armées levées à ses frais, et Versailles lui envoya le cordon rouge. Mais Londres envoyait des soldats à la compagnie anglaise; Dupleix fut obligé de renoncer à ses entreprises, et la cour le rappela comme un coupable qui aurait offensé l'Angleterre par la hardiesse de ses vues. Il arriva en France au moment où la Bourdonnaie sortait de la Bastille pour mourir d'une maladie produite par de longs chagrins. La pitié s'était attachée au nom de la Bourdonnaie; on n'avait pas cru à sa gloire, il fut plus aisé de s'intéresser à ses malheurs. La pitié devint une représaille contre Dupleix, qui, victime à son tour, fut laissé dans l'oubli. Cependant l'Inde avait été montrée à l'Europe, et déjà l'Angleterre courait sur la route qui venait de lui être ouverte. Bientôt elle soumit le Bengale, elle domina sur les

côtes de Malabar et de Coromandel, elle atteignit l'Indostan par l'intrigue, et alors on regretta (1) d'avoir sacrifié tour à tour deux hommes qu'on eût pu rendre utiles en disciplinant leur génie, et à qui rien ne manquait pour être de grands citoyens, si une autorité forte les avait empêchés d'être des rivaux.

L'Angleterre pénétrait ce qu'il y avait de propice à son ambition dans la faiblesse du gouvernement de Louis XV ; elle désirait des ruptures, et elle cherchait des prétextes d'agression. Le Canada fut le théâtre d'un attentat sans exemple. Les Anglais s'étaient mis à bâtir un fort, qu'ils appelaient *la Nécessité*, sur un territoire qui appartenait à la France. D'abord on s'était contenté de les observer. Bientôt un officier nommé Jumonville s'était approché en négociateur avec trente hommes. Les Anglais avaient écouté ses premières paroles; puis tout à coup ils s'étaient précipités et l'avaient égorgé avec une partie de sa suite. Au bruit de ce forfait, les Français et les sauvages sont émus d'une colère égale; tous s'arment à la fois et courent au fort des Anglais. C'est le frère de Jumonville qui les conduit ; mais il veut épargner d'atroces vengeances, il se fait suppliant pour les meurtriers, et il leur laisse les moyens de fuir. Ces nouvelles volent en Angleterre ; aussitôt le crime est dénaturé ; les Français sont signalés comme provocateurs, et une escadre vogue vers le Canada et la Louisiane, comme pour protéger des victimes.

La France au contraire reste immobile ; elle semble croire aux plaintes des Anglais. Son ambassadeur Mirepoix les écoute avec timidité ; une année se passe

(1) Lacretelle.

en négociations; pendant ce temps l'Angleterre prépare la guerre, et bientôt la fait éclater par des actes de piraterie.

1755. Cependant les forts des colonies françaises, attaqués à l'improviste, étaient défendus à outrance; Au Canada et à la Louisiane, Français et sauvages rivalisaient de courage et d'habileté; les Anglais furent repoussés; leurs troupes de débarcation furent exterminées. Leur général, Braddock, fut blessé à mort; les commandants français envahirent les colonies anglaises; il ne tenait point à leur vaillance que les agressions ne fussent partout vengées avec gloire.

Mais la guerre n'était pas même déclarée, et l'Angleterre avait semé des vaisseaux sur toutes les mers pour surprendre les possessions ou les navires de la France. Des actes de spoliation barbare étonnaient l'Europe; le gouvernement de Louis XV y répondit par des actes de générosité outrée. Une frégate française rencontra et prit la frégate anglaise le Blandfort; Louis XV fit conduire la frégate prisonnière dans un port d'Angleterre. Peu après un vaisseau français de 24 canons avait à se défendre contre un vaisseau anglais de 74. Le vicomte de Bouville, qui le commandait, se battit cinq heures avec rage. Forcé de se rendre, il refusa les passe-ports qu'on lui offrait comme prisonnier; il voulut rester captif pour avoir droit de soutenir aux Anglais qu'ils étaient des pirates.

Ainsi préludait-on à la guerre. L'esprit national vivait au cœur du peuple et de l'armée; mais le gouvernement semblait être étranger à ses inspirations. On devait attendre des actes de courage et de patriotisme, mais une conduite des batailles désordonnée et sans génie.

Cette année était funeste. D'affreux désastres effrayaient l'imagination des peuples. La terre était soulevée par d'horribles ébranlements; la mer sortait de ses limites; l'Afrique, l'Espagne, la Hollande étaient menacées de l'invasion de ses flots; plusieurs villes avaient péri; mais la plus fatale des catastrophes fut celle qui frappa Lisbonne. Vingt mille de ses habitants furent engloutis dans ses ruines. L'eau et le feu concouraient à sa destruction; la terre, remuée sur sa base, secouait les édifices et en faisait des débris, aliment de l'incendie. Pour comble, le crime veillait sur les décombres; tous les fléaux semblaient s'acharner sur la malheureuse ville.

1756. Des négociations s'étaient ouvertes en Europe sous l'impression de ces malheurs. La politique manquait d'inspiration; des maîtresses, des philosophes et des flatteurs présidaient à la conduite des Etats. A cet aspect de l'Angleterre, semant la guerre par des brigandages, la France avait à s'affermir en Europe par des alliances naturelles. Ce fut la marquise de Pompadour qui en fit le choix. La grande impératrice Marie-Thérèse l'avait captivée par ses caresses; le roi de Prusse l'avait offensée par la liberté de ses jugements. La cour, obéissante à son empire, n'eut pas besoin d'autres motifs pour juger que l'Autriche était la plus utile alliée de la France. On ne prit pas garde que ce choix entraînait la guerre avec la Prusse, puisque la condition secrète de l'Autriche était la restitution de la Silésie; on supposa que c'était un assez grand intérêt de menacer le Hanovre et de contenir par là les desseins de l'Angleterre. La rivalité des deux ministres influents, Machault et d'Argenson, fit précipiter cette politique, bien qu'elle choquât leur raison, chacun

cherchant sa satisfaction plus que l'intérêt de la France, l'un avide de plaire à la favorite, l'autre de donner de l'importance à son ministère par une guerre engagée sur le continent.

L'abbé de Bernis, négociateur digne d'une cour conduite par une maîtresse, prépara cette alliance; elle fut signée à Versailles. C'était une alliance pleine de désastres.

Toutefois la France avait retrouvé son activité et son énergie. En peu de temps elle avait ravivé ses flottes; et telle fut la confiance inspirée par la rapidité de ses armemens, qu'on parla de faire une descente en Angleterre et d'aller venger à Londres les barbaries du Canada. Alors revint à la pensée l'acte lâche et peu politique d'expulsion du prince Edouard; son nom tout seul eût fait trembler l'Angleterre.

Une expédition éclatante suppléa à ces terreurs. Quelque temps on avait laissé planer la menace d'une attaque sur les îles de Jersey et de Guernesey, sur Minorque et même sur Gibraltar. Les avis à cet égard étaient divers. On hésitait à croire au succès d'entreprises de cette sorte. Quelques-uns en grossissaient les périls; d'autres en montraient la vanité. Le maréchal de Richelieu, qui avait besoin de réparer sa popularité épuisée, embrassa les projets les plus hasardeux et en promit le succès. L'île de Minorque était défendue par le fort de Saint-Philippe, qu'on jugeait inexpugnable, comme Gibraltar; il promit de s'en emparer, et il montrait l'empire de la Méditerranée pour prix de la victoire. Le roi et la marquise de Pompadour, fatigués du bruit que faisait depuis si longtemps autour d'eux le brillant débauché, le laissèrent aller à son entre-

prise comme à un essai de folie, indifférent à la nation. Cependant l'expédition fut ardemment préparée. La noblesse y courut; trente mille hommes s'en allèrent tenter une conquête pleine de périls; au milieu des vices et des voluptés, l'honneur militaire était vivant, et, dès qu'un signal de guerre était donné, la France retrouvait toutes ses vieilles émotions de courage et de patrie.

Cette expédition de Minorque fut célèbre. Le siége de Mahon se poursuivit parmi des faits d'armes dignes des beaux jours de notre gloire. Le fort de Saint-Philippe, espoir et protection du Port-Mahon, semblait imprenable, et une flotte anglaise s'avançait pour lui jeter des renforts. L'escadre française, commandée par le marquis de la Galissonnière, lui présenta la bataille; et après une lutte où l'art des manœuvres, des deux côtés, égala la ténacité et le courage, la flotte ennemie, battue et dispersée, alla s'abriter sous les canons de Gibraltar. Un cri de colère partit de Londres à cette nouvelle contre l'amiral Byng, et un conseil de guerre fut convoqué pour juger sa défaite. Cependant le siége de Mahon se continuait avec un caractère inouï d'intrépidité. Le soldat français se jouait parmi les périls, et l'ivresse était comme une partie du courage. Richelieu publia un ordre du jour qui annonçait que ceux qui s'enivreraient seraient privés de l'honneur de monter à l'assaut; on cessa de boire, et l'assaut fut annoncé comme une fête. Le comte de Maillebois, le prince de Beauveau, le duc de Fronsac, fils de Richelieu, le comte d'Egmont, son gendre, rivalisèrent de courage. Chefs et soldats se précipitaient pêle-mêle. Le commandant de la citadelle, Blakney, vit qu'il n'avait

plus à se défendre contre de tels agresseurs, il demanda à capituler sur les ruines. Richelieu lui fit des conditions généreuses, et envoya sa garnison à Gibraltar. Au bruit de cette conquête, la France poussa des cris de joie, et peu après l'amiral Byng était *arquebusé*, « en vertu d'une ancienne loi portée du temps de Charles II (1), » aux applaudissements de la populace, payant ainsi le crime d'avoir été vaincu.

Ce début éclatant n'eut point de suites glorieuses. La France venait d'être engagée dans une guerre sanglante ; et elle semblait avoir gardé tout ce qu'il fallait de courage pour la soutenir avec honneur ; mais il lui manqua un gouvernement pour la conduire avec génie. Cette guerre est nommée la guerre de sept ans ; elle fut pleine de désastres.

Et cependant tout concourait pour promettre des succès. L'impératrice avait intéressé à sa politique contre le roi de Prusse toutes les puissances de l'Europe, la Saxe, la Suède, la Pologne, la Russie. La France avait quelque temps hésité ; mais l'impératrice avait vaincu la politique des négociateurs en leur opposant la vanité de Mme de Pompadour ; trois femmes décidèrent du sort de l'Europe : cette fière Marie-Thérèse, impatiente de la prépondérance que Frédéric semblait prendre en regard du vieux empire d'Allemagne ; l'impératrice de Russie, Elisabeth, moins irritée de la puissance du monarque que courroucée des satires du philosophe contre la liberté de ses amours ; la maîtresse du roi de France enfin, une

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

femme vulgaire, dont la cour adorait la toute-puissance, et dont l'Europe cajolait la honte.

Quelles que fussent les causes de cette coalition, le roi de Prusse devait en être accablé. Il la prévint en se jetant sur la Saxe; en quelque jours ce royaume était en ses mains; il s'en alla chercher jusque dans les archives de Dresde le traité secret de la confédération pour apologie de ses attaques. Les Autrichiens marchèrent pour protéger leur allié. Une armée de cinquante mille hommes parut sur l'Elbe; Frédéric, qui bloquait l'armée des Saxons dans son camp de Pirna, courut avec moins de trente mille hommes au-devant de la bataille, battit les Autrichiens à Lowositz, retourna au camp de Pirna, et força l'armée saxonne à mettre bas les armes. « Auguste (l'électeur, roi de Pologne) dans cette capitulation singulière, seul événement militaire entre lui et le roi de Prusse, demanda seulement qu'on ne fît point ses gardes prisonniers. Frédéric répondit qu'il ne pouvait écouter cette prière ; que ses gardes serviraient infailliblement contre lui, et qu'il ne voulait pas avoir la peine de les prendre une seconde fois (1). » Ainsi décidait-il par ces débuts soudains de la fortune d'une guerre où il semblait devoir périr.

Le gouvernement de France ne se hâtait point de se jeter dans les luttes. On eût dit un Etat frappé de torpeur. Richelieu était revenu de sa conquête de Mahon. Louis XV, qui n'aimait point la bruyante familiarité de ses débauches, n'aima point la gloire de ses exploits ; tout ce qu'il eut à lui dire, ce fut de lui

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

demander comment il avait trouvé les figues de Minorque. C'était, dit-on, une raillerie sous laquelle le roi couvrait son indifférence pour la victoire; mais cette indifférence même était fatale. Dans une telle royauté, tout flottait au gré des passions et des vices.

Le parlement profita de cette mortelle apathie pour raviver ses prétentions et rallumer ses querelles. Alors commença à se déclarer un projet de confédération avec tous les parlements du royaume, vaste révélation d'une résistance juridique à la marche politique de l'Etat, et qui devait aller au delà de la prévoyance des ambitieux. Les parlements, en se constituant eux-mêmes sous le nom de *classes du parlement du royaume*, entendaient s'attribuer la représentation générale de la nation, et suppléer aux anciens états généraux (1). On fit tenir au roi un lit de justice pour dompter ces oppositions d'un caractère inconnu; en même temps on créait un impôt de deux vingtièmes pour les besoins de la guerre. Le parlement protesta; tous les parlements l'imitèrent. Un second lit fut tenu; on modifia par un édit toute l'organisation du parlement; on laissait à la grand'chambre sa consistance; on supprimait les chambres turbulentes des enquêtes; on voulait que nul conseiller n'eût voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans, et que nul ne pût opiner avant d'avoir servi dix ans. On mêlait à ces changements les questions de religion; on ordonnait que la bulle *Unigenitus* fût respectée, et que les juges sé-

(1) « C'est un titre, dit Voltaire, que le chancelier de l'Hospital leur avait donné; il ne signifiait que l'union des parlements dans l'intelligence et le maintien des lois. » *Siècle de Louis XV*.

culiers se bornassent à prononcer sur les abus et délits en matière de sacrements ; on enjoignait aux évêques de prescrire aux curés la modération et la discrétion, voulant, disait l'édit, que toutes les querelles passées fussent ensevelies dans l'oubli ; on prescrivait l'obéissance aux édits, et le roi, ayant dit qu'il voulait être obéi, annonça qu'il punirait quiconque oserait s'écarter de son devoir (1).

Le lendemain, quinze conseillers de la grand'chambre remettaient leur démission sur le bureau, et bientôt cent quatre-vingts membres du parlement eurent suivi cet exemple. Aussitôt la ville se remplit de murmures (2). L'enthousiasme pour le parlement amena l'anathème contre le monarque. Depuis longtemps on maudissait les désordres de sa vie ; on se mit à multiplier les récits de ses débauches. Le nom de Mme de Pompadour fut un objet d'exécration. La haine toutefois était diverse. Les uns s'irritaient de voir le roi sous la domination d'une maîtresse ; les autres frémissaient de voir le parlement contenu et le clergé libre ; cette dernière plainte n'était pas la moins formidable ; elle allait remuer en des âmes fanatiques des pensées furieuses ; et la royauté d'ailleurs, s'oubliant elle-même, donnait à ces passions contraires une exaltation pleine de menaces.

C'est parmi ces émotions qu'un homme du peuple, un laquais, nommé Robert-François Damiens, frappa le roi d'un coup de canif, au moment où il partait de Trianon pour Versailles, à six heures du soir (5 jan-

(1) Voltaire, *Hist. du parlement.*

(2) Ibid, *Siècle de Louis XV.*

vier). Ce fut un coup de foudre à la cour, à la ville, par toute la France. Le régicide avait servi chez les jésuites, et puis chez des conseillers du parlement, et sans doute il avait eu l'esprit troublé de toutes les paroles passionnées, contradictoires qu'il avait partout entendues; et de cet amas de jugements et de plaintes contre le monarque il était né dans son âme une de ces volontés vagues, insensées, de commettre une atrocité pour servir à l'expiation de griefs mystérieux, indéfinis, imaginaires. . . . .

Au bruit de ce crime, les partis qui se disputaient la prééminence sinon le pouvoir, la liberté sinon le despotisme, se mirent à se le reprocher mutuellement. Les jésuites furent surtout en proie aux fureurs. Les parlementaires toutefois et les jansénistes leurs auxiliaires ne furent point épargnés. On cherchait partout des complices, et si l'assassin était seul, on s'efforçait au moins de découvrir d'où était partie l'exaltation frénétique de ses idées. . . . .

Mais, soumis à la torture déchirante comme aux questions insidieuses, il déconcertait les recherches, en mêlant les reproches, en accusant tour à tour le parlement, l'archevêque, le roi même, de méconnaître les droits publics, en passant de la plainte à l'affection, du fanatisme à la douceur, glorifiant tantôt les jansénistes, tantôt les jésuites, ou bien étalant, soit un cynisme effronté, soit une sévérité outrée; on eût dit qu'il se plaisait à semer la terreur en variant la calomnie. Son procès dura deux mois et demi; on finit par n'avoir devant soi qu'un criminel furieux, exalté par les passions publiques comme par ses vices, un de ces farouches meurtriers qui se rencontrent dans les

temps de perversité et d'indiscipline, et qui, avides de bruit, pensent en jouant leur vie venger la société. Le malheureux expia sa folie par un supplice atroce. On commença par lui brûler la main droite ; puis il fut tenaillé ; on versa du plomb fondu dans ses plaies, et enfin on l'écartela. Ses membres furent consumés dans un bûcher, et les cendres jetées aux vents. C'était une justice peu d'accord avec la disposition publique des sentiments et des idées ; l'assassinat du roi avait étonné, point ému la France. Il y avait de la terreur, non de la douleur dans les âmes. D'ailleurs il est remarquable qu'à mesure que la foi et l'amour disparaissent des cœurs, l'étalage des supplices les importune. Ce n'est pas que la pitié devienne plus vive ; mais l'indignation est moindre ; de là un besoin de répressions plus modérées.

Le roi du reste n'avait reçu qu'une blessure légère ; mais on avait cru l'arme empoisonnée, et sous l'impression de ces terreurs il avait reçu les sacrements et avait fait éloigner Mme de Pompadour. La reine infortunée avait alors reparu avec son fils, et le roi lui avait dit quelques douces paroles. Dès que le danger fut passé, Mme de Pompadour fut rappelée, et à son tour elle fit frapper de disgrâce ceux qui avaient grossi les alarmes. Le gouvernement en fut ébranlé. Les deux ministres rivaux, Machault et d'Argenson, furent éloignés ; tous les deux, avec des sentiments contraires, l'un courtisan de madame de Pompadour, l'autre fidèle au monarque, avaient cru à des périls de mort, et s'étaient montrés empressés, le premier à conseiller l'éloignement de la favorite, le second à courir vers le dauphin. Ce leur fut un crime égal, si

ce n'est que la disgrâce de Machault fut prononcée avec des excuses, et que l'exil de d'Argenson fut signifié avec dureté (1). Le marquis de Paulmy devint ministre de la guerre à la place de d'Argenson son oncle; Moras eut la marine, à la place de Machault; l'abbé de Bernis eut les affaires étrangères à la place de Rouillé. Le roi garda les sceaux, dont on ne disposa que plus tard. Enfin on rétablit le parlement dans ses honneurs, et on lui sacrifia l'archevêque de Paris, qu'on exila de nouveau. C'était une fatale alternative, où les jésuites et les sectaires étaient frappés tour à tour. Pendant ce temps le roi continuait de s'abîmer dans les débauches. C'est ici la plus triste époque de ce règne, et l'histoire grave et chrétienne refuse de toucher à des récits réservés à la liberté des mémoires, et dont la honte semble se résumer dans un mot qu'elle n'écrit qu'en frissonnant, dans le mot de Parc-aux-Cerfs.

Cependant il fallait songer à la guerre. L'impératrice appelait les secours de la France; on délaissa les heureux commencements de Minorque, et quelques succès obtenus dans le Canada, pour s'aventurer en des combats impolitiques contre la Prusse. Une armée puissante marcha vers le bas Rhin, et menaça le Hanovre. Frédéric, de son côté, poursuivait ses victoires. Il avait laissé au duc de Cumberland le soin de couvrir le Hanovre, la basse Saxe et la Westphalie: pour

(1) « Dans toute cette affaire, M. d'Argenson avait voulu sacrifier le roi à M. le dauphin, pour prolonger son pouvoir. Le roi avait voulu sacrifier sa maîtresse à l'opinion et aux terreurs qui agitaient sa pensée. M. Machault consentait à sacrifier Mme de Pompadour, son amie; et tout fut enfin sacrifié à l'amour. » *Mém.* de M. de Besenval.

lui, il courut inopinément sur la Bohême, et attaqua à Prague l'armée autrichienne commandée par le prince de Lorraine. Le choc fut terrible. Deux fois Frédéric se crut vaincu. Le vieux maréchal Schwérin, créateur de l'armée prussienne, combattant un drapeau à la main, avait été tué à la tête de son régiment. Le maréchal autrichien Brown voulut profiter du désordre des rangs prussiens, et il se précipita pour enlever la victoire. Mais il fut frappé à son tour; les Autrichiens reculèrent dispersés, et les Prussiens restèrent maîtres de la bataille. Ce fut une des journées les plus sanglantes qu'on eût vues dans le siècle. Les Autrichiens perdirent vingt-quatre mille hommes, les Prussiens dix-huit mille.

Le prince de Lorraine s'enferma dans Prague, avec quarante mille hommes, reste de sa puissante armée; et Frédéric commença un siége qu'il croyait facile. Mais une autre armée autrichienne s'avançait au secours de la ville sous les ordres du maréchal Daun, redoutable par son habileté tenace et réservée. Frédéric, enivré de sa victoire, sembla s'impatienter de la lenteur de son nouvel adversaire, et courut à lui. Mais, à force de précipitation, il se fit battre près du village de Kolin. Il perdit à cette journée quatorze mille hommes, morts, ou blessés, ou prisonniers; d'autres périls l'enveloppaient à la fois; quatre-vingt mille Russes s'avançaient dans la Prusse orientale; les Suédois se jetaient dans la Poméranie, et enfin une armée de soixante mille Français avait ordre d'envahir le Rhin sous les ordres du maréchal d'Estrées.

La campagne s'était ouverte par des succès. Toutefois Versailles avait suivi l'expédition avec ses jalou-

sies ardentes ; d'Estrées ne plaisait point à madame de Pompadour, et le vainqueur de Mahon se présentait à elle avec son cortége de flatteurs. On murmurait de ne pas voir la gloire des armes françaises remise au génie de Richelieu, et ce murmure, porté jusqu'à d'Estrées, l'excita à justifier par quelque fait d'armes le choix qui avait été fait de son épée. Le duc de Cumberland s'était dès le début toujours éloigné, comme fuyant la bataille; d'Estrées l'atteignit, fortifié sur le Wéser, au village d'Hastenbeck. La bataille, engagée des deux côtés avec peu d'ensemble, parut perdue à chacun des généraux, tandis que d'une part Chevert, nom glorieux sorti du peuple, et de l'autre le prince de Brunswick, la disputaient par d'héroïques faits d'armes. D'Estrées enfin allait ordonner la retraite, lorsqu'il s'aperçut que l'armée ennemie faisait la sienne. Ce fut toute la victoire; elle suffit toutefois pour laisser les Français maîtres du pays (1).

Mais d'Estrées ne jouit pas de sa gloire ; deux jours après, Richelieu arrivait pour prendre le commandement de son armée. Le duc de Cumberland continua de fuir, déconcertant les admirateurs de sa renommée de Fontenoy et de Culloden ; et il finit par se laisser imposer une convention, fameuse sous le nom de Clostern-Severn, par laquelle il s'obligeait à faire rentrer dans leurs pays les auxiliaires de Hesse, de Brunswick et de Gotha, et de tenir immobiles dans leurs quartiers les troupes du Hanovre. Richelieu put croire que des succès sans combats lui donnaient

(1) Voyez le récit curieux de cette bataille dans les *Mém.* du baron de Besenval.

le droit de la licence et du pillage. Le Hanovre fut livré à une déprédation effrontée, qui fit pousser des cris à toute l'Europe et étonna Versailles même.

Pendant ce temps Frédéric se débattait contre la fortune; tout avait paru l'accabler. Les Russes et les Suédois avaient inondé ses provinces. Son trésor était épuisé; son armée était découragée, ses auxiliaires étaient infidèles. Le désespoir entra dans son âme, et il écrivait à sa sœur la margrave de Bareith qu'il n'avait plus qu'à mourir. Mais sa dernière terreur était de songer aux jugements des hommes, de Voltaire surtout, l'arbitre de la gloire (1). Puis dominant ces faiblesses, et excité par l'indiscipline que l'avidité du pillage avait jetée dans les armées de France, il crut possible de ramener à soi la victoire.

Richelieu avait jeté sur la Saxe un corps de vingt-cinq mille hommes dans le but d'assurer l'électorat au père de la dauphine, dépossédé par les premières victoires de Frédéric (2). Trente mille Impériaux réunis aux Français présentaient un ensemble de forces formidables, si un homme de guerre les eût conduites. Les Impériaux étaient commandés par le prince de Saxe-Hildbourghaussen, *le plus ignorant et le plus présomptueux des généraux autrichiens* (3); les Français, par le prince de Soubise, brave, mais sans génie. Ce fut contre ces deux hommes que Frédéric s'en alla tenter de relever sa fortune désespérée. On était à la fin de la campagne. Les armées combinées

(1) Voyez une lettre de Voltaire, en réponse à des épîtres du roi écrites dans ces jours de désespoir. 12 novembre 1757.

(2) Marie-Josèphe de Saxe avait été mariée au dauphin en 1747.

(3) M. Lacretelle.

songeaient à rentrer dans leurs quartiers. Frédéric vint avec une élite de vingt mille hommes les surprendre dans la sécurité et dans le désordre de leurs pillages. Elles évitèrent d'abord une bataille en règle; puis Frédéric, affectant l'immobilité dans son camp de Rosbach, leur fit croire à la possibilité de la victoire. Il s'y était fortifié avec intelligence, et lorsque les deux généraux crurent pouvoir cerner son armée sous ses tentes, voilà tout à coup les tentes qui s'abaissent : l'armée prussienne paraît en ordre de bataille, entre deux collines garnies d'artillerie (1). Ce spectacle soudain étonna, glaça les troupes françaises et impériales. Bientôt Frédéric eut jeté le désordre dans leurs rangs, et presque sans combat il mit en déroute une armée qui devait l'accabler par le nombre. Dix mille hommes périrent dans cette horrible confusion; sept mille restèrent prisonniers; ce fut une journée de désastre et de honte. Deux ou trois régiments rachetèrent par leur courage l'honneur français; le marquis de Castries fit contraste par son sang-froid avec le vertige des autres chefs. Soubise ne manqua point d'intrépidité, mais il manqua de génie. La nuit sauva les restes de cette armée.

Frédéric n'avait fait qu'arrêter le cours de ses propres malheurs. Les Autrichiens inondaient la Silésie, et menaçaient Breslaw. Il y courut avec ses soldats victorieux; mais les Impériaux eurent le temps de frapper à Breslaw d'une défaite sanglante le duc de Bevern et de s'emparer de la ville. Alors parut Frédéric, et avec lui la confiance. Il résolut d'attaquer

(1) Voltaire.

aussitôt les Autrichiens, quoiqu'avec des forces moindres. Le prudent feld-maréchal Daun voulait l'attendre dans un camp retranché; l'ardent prince Charles de Lorraine aima mieux le combattre sans délai, et il se mit à déployer l'armée dans une vaste plaine près de Lissa. Frédéric opposa la science des manœuvres à ces multitudes de combattants. Leur déroute fut complète. Cent trente-quatre canons et cinquante-neuf drapeaux attestèrent la victoire; l'armée impériale était affaiblie de plus de quarante mille hommes; Breslaw rouvrit ses portes; Frédéric restait maître de la Silésie; il semblait devoir dominer l'Europe; mais aussitôt vinrent d'autres retours.

En France, des paroles de paix se faisaient entendre; mais Mme de Pompadour se plaisait aux jeux de la guerre, et le roi obéissait à ce caprice, sans être ému de la honte de ses armes, et sans éprouver le besoin de les venger. Les courtisans de la maîtresse trouvaient d'ailleurs mille raisons de continuer la guerre, ne fût-ce que pour échapper au reproche de recevoir les conditions de la paix, après des désastres où les Parisiens ne voyaient que des sujets de chansons et de satires.

D'autre part un changement de ministère à Londres avait remis les affaires à Pitt, célèbre par son éloquence. Le duc de Cumberland n'allait plus commander les armées de Hanovre; on avait mis à sa place le prince Ferdinand de Brunswick, l'un des grands généraux de Frédéric.

Pitt ne se croyait point engagé par la convention de Clostern-Severn; déjà d'ailleurs l'apparition du prince de Brunswick l'avait rompue. Les courtisans de Ver-

sailles eurent des prétextes de repousser les idées de paix, et pour indice ils firent rappeler Richelieu, auteur de cette espèce de trêve, et envoyer à sa place le comte de Clermont, prince inconnu de l'armée, et plus fait, disait-on, pour conduire des moines que pour commander des soldats (1).

1758. Le prince de Brunswick, avec cette armée des cercles, naguère frappée de déshonneur, se joua parmi les corps épars de Français qu'on avait laissés se répandre en Allemagne, les empêcha de s'assembler, et les contraignit tour à tour à évacuer Brême, Brunswick, Hanovre, à passer le Wéser, et à venir enfin s'abriter en deçà du Rhin; ainsi se révélait le comte de Clermont; l'indiscipline était dans son armée; il ne sut pas même se faire une barrière des flots derrière lesquels il était venu s'abriter. Bientôt le prince Ferdinand passa le fleuve à Emmerich. Clermont ne songeait qu'à fuir. Le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle courut à lui et osa le faire rougir de sa résolution. On se porta à Crevelt, et on attendit la bataille. Mais un général manquait à l'armée; elle n'avait que des officiers résolus à mourir. Le comte de Saint-Germain soutint le choc avec vaillance; le comte de Gisors se fit tuer à la tête des carabiniers. Clermont crut tout perdu; il se mit à fuir. Arrivé à Nuys, il demanda s'il était déjà arrivé beaucoup de fuyards : Non, monseigneur, lui répondit-on, vous êtes le premier. Telle était la conduite de la guerre. Sept mille Français pé-

(1) Louis de Bourbon-Condé. Il avait été destiné à l'Eglise, et avait plusieurs abbayes, entre autres celle de Saint-Germain des Prés.

rirent dans cette horrible journée. Le prince Ferdinand domina tout le pays jusqu'à Bruxelles.

Alors on songea à remplacer le comte de Clermont. Le marquis de Contades alla mettre fin à tant d'affronts, et Soubise lui-même tempéra sa honte de Rosbach en pénétrant dans la Hesse, et faisant une diversion éclatante aux succès du prince de Brunswick.

Pendant ce temps d'horribles luttes avaient ensanglanté la Prusse. Cent mille Russes avaient été précipités sur les Etats de Frédéric, comme sur une proie ; ils avaient semé partout la destruction et le carnage. Frédéric, de son côté, après la délivrance de la Silésie, s'était jeté dans la Moravie, et après quelques succès avait entrepris le siége d'Olmutz; Daun l'obligea d'abandonner son dessein, et Frédéric marcha sur la Bohême. Alors l'armée russe chercha à combiner ses mouvements avec celle des Autrichiens, et pendant que Daun suivait avec sa défiance accoutumée les manœuvres savantes de Frédéric, elle s'avança jusqu'à Custrin, et se mit à bombarder cette ville. Frédéric courut aux Russes, avide de venger le sang de ses sujets. A son approche ils levèrent le siége; mais il les atteignit au village de Zorndorf; ce fut une bataille atroce, acharnée. Frédéric avait défendu de faire quartier, et de leur côté les Russes étaient impitoyables. Tout le jour la victoire fut douteuse; la nuit sépara les combattants; les Russes avaient perdu dix-neuf mille hommes, les Prussiens onze mille. Fermor, général des Russes, se retira en Pologne; Frédéric vola en Saxe.

Là se trouvait le redoutable Daun, menaçant la Silésie et protégeant le siége de Neiss, confié à un autre

corps d'Impériaux. Frédéric pensa qu'il n'aurait cette fois, comme auparavant, qu'à déconcerter la grave lenteur du feld-maréchal. Cette confiance lui fut fatale. Daun avait préparé une surprise nocturne. A cinq heures (14 octobre), quand Frédéric dormait encore, à un signal donné, l'armée impériale pénètre dans son camp d'Hochkirch; Frédéric, étonné, appelle à soi les plus vaillants; ses brigades se rallient; un combat s'engage, confus, effroyable, par un épais brouillard; le maréchal Keit et le prince François de Brunswick sont tués en essayant de reprendre le village d'Hochkirch, occupé par les Impériaux; le prince Maurice d'Anhalt est blessé; Frédéric combat en héros. Enfin il est obligé de quitter son camp, laissant plus de cent canons, prix de la victoire.

On pouvait croire Frédéric accablé par un tel revers; il resta en face de Daun, comme s'il eût été vainqueur, et délivra la ville de Neiss. Daun au contraire tenta de menacer Dresde; Frédéric le força de s'éloigner.

Telles étaient les alternatives de cette guerre, qu'on eût pu croire imaginée et poursuivie pour la seule extermination des peuples. La France s'étonnait et s'irritait de cette succession de malheurs. Les impôts fatiguaient et épuisaient la nation. Le gouvernement, obéré, ne savait que changer de contrôleurs généraux. Après le mépris, le dégoût gagnait les âmes. Dans cette guerre fatale, rien n'apparaissait qui pût remuer l'enthousiasme. Entreprise pour des caprices de cour, conduite par des généraux sans génie, indifférente à un roi demi-éteint, elle attestait que le gouvernement de la France était étranger à la France même; nul sentiment de patrie ne se mêlait aux choses de la politique;

on ne vit l'honneur public s'éveiller que lorsqu'il fallut défendre le pays contre l'invasion des Anglais. Depuis un an ils avaient fait des ravages sur les côtes de Normandie et de Bretagne. Une expédition plus sérieuse fut tentée dans le voisinage de Saint-Brieux. Treize mille hommes avaient été jetés sur les côtes; le duc d'Aiguillon courut les attaquer à Saint-Cast avec les milices bretonnes; cinq mille périrent dans le combat, le reste se sauva dans les vaisseaux.

Mais la décadence des forces nationales n'en était pas moins manifeste. Les colonies se défendaient à peine. Chaque jour aggravait les périls de la France. L'abbé de Bernis osa alors prononcer encore le mot de paix. Le roi, dans sa torpeur, laissait arriver ce mot à son oreille. Mme de Pompadour s'en irrita. Il fallait la guerre à cette maîtresse, pour mériter d'être l'amie de l'impératrice Marie-Thérèse, et aussi pour venger sa gloire des satires du roi Frédéric. Le conseil était plein de ses créatures; elle y fit condamner les desseins de l'abbé de Bernis; et puis elle lui fit ôter le ministère et obtint du roi son exil. A sa place parut le comte de Stainville, créé bientôt duc de Choiseul. Autour de lui se pressèrent aussitôt toutes les intrigues. Il arrivait sous les auspices de Mme de Pompadour, et les plus pénétrants supposaient qu'il n'en serait pas moins le rival de son pouvoir. On épia donc sa politique, soit avec espérance, soit avec envie, suivant qu'on adorait ou qu'on maudissait le joug de la favorite.

Le premier acte du duc de Choiseul ne fit qu'engager la France dans ses malheurs, en renouvelant l'alliance avec l'Autriche; un traité signé à Versailles (30 décembre 1758) obligea le roi à entretenir cent mille

hommes en Allemagne pendant toute la durée de la guerre. On eût dit la France tributaire; nulle stipulation ne la dédommageait de ses sacrifices; il lui suffisait de venger la vanité de la fille de Poisson.

1759. La guerre se ralluma dans toute l'Europe avec des alternatives que l'histoire se fatigue à raconter. Un seul homme, dans la prospérité et dans les revers, domine les événements par la constance calculée de ses luttes, c'est Frédéric. Les Russes se révèlent avec leur intrépidité calme, et surtout avec leur génie imitateur du génie de la vieille Europe. Mais la France s'atténue, et, devenue incapable de gagner des batailles, elle semble n'avoir plus même un reste d'honneur qui console de les perdre.

Cette année fut lamentable. Le roi de Prusse épuisait la science de ses manœuvres contre les masses russes qui semblaient fixées à la terre. Une bataille horrible dans la forêt de Kunersdorf, près de Francfort-sur-l'Oder, faillit être la destruction de la dernière armée de Frédéric: les Prussiens avaient manqué de cartouches; la bataille avait fini par être une affreuse mêlée. Immobiles sous le choc répété de la cavalerie de Frédéric, les Russes lassèrent et désespérèrent son intrépidité; il fallut s'éloigner du champ de carnage. Vingt mille Russes et Autrichiens, treize mille Prussiens jonchaient la terre pêle-mêle. Jamais ne s'était vu pareil acharnement. Moins les peuples avaient d'intérêt à ces luttes, plus ils semblaient y apporter de fureur.

La fortune de Frédéric pouvait périr à ce système de batailles où la résolution de mourir suppléait au génie de la guerre; son frère Henri la releva dans la

Saxe en arrêtant les succès de Daun, ou les rendant inutiles par sa sagesse.

De son côté, le prince Ferdinand de Brunswick soutenait sa renommée dans ses luttes contre les Français. D'abord le duc de Broglie, envoyé à l'armée de Contades, se montra comme un digne disciple du maréchal de Saxe. Il battit avec éclat le prince à Berghen; mais Contades perdit le fruit de ce succès en engageant avec témérité une bataille générale à Minden. Son armée fut mise en déroute, et s'enfuit jusqu'à Cassel. Pour se justifier, il accusa de Broglie; de Broglie pour apologie raconta sa victoire de Berghen; Contades fut disgracié; de Broglie garda le commandement de l'armée.

La mer avait ses désastres. Malgré la succession des défaites, les flatteurs obstinés de la favorite multipliaient des plans de guerre; le vieux maréchal de Belle-Isle retrouvait surtout la fécondité insensée de sa jeunesse, et il proposa des descentes en Angleterre. Des expéditions furent préparées, et la flotte de Toulon se disposa à se joindre à celle de Brest. Mais les escadres anglaises prévinrent cette jonction. L'amiral de la Clue se fit battre non loin de la côte de Ceuta, près de Logos; mais du moins la victoire fut disputée. La Clue eut les deux jambes emportées par un boulet.

Peu après, l'escadre de Brest voulant tenter l'expédition préparée malgré le malheur de Logos, fut surprise également par l'amiral Hawke. Le maréchal de Conflans, amiral commandant de cette escadre, ne sut qu'éviter la bataille en courant le long des côtes parmi des écueils où l'ennemi, pensait-il, n'oserait le suivre. Il perdit à ce développement de manœuvres

lâches la plus grande partie de ses vaisseaux, qui, divisés, éparpillés, poursuivis, furent tour à tour brûlés ou échoués dans leurs retraites. Une bataille en règle n'aurait pu égaler ce désastre ; et la honte eût été de moins.

Au loin les malheurs étaient plus grands encore. Une expédition formidable d'Angleterre alla menacer nos colonies. La Guadeloupe nous fut enlevée. Depuis trois ans le marquis de Moncalm, oublié de la France, défendait seul le Canada contre les agressions. Ses forces s'épuisèrent. Réduit à quatre mille hommes, il engagea une dernière bataille contre six mille Anglais jetés par la flotte anglaise sur le fleuve Saint-Laurent. Le combat fut acharné. Montcalm y fut tué; Wolff, général anglais, y périt de même; mais l'un, en mourant, vit la défaite; l'autre la victoire. Quebec fut obligé de se rendre; le Canada, cette province de France, fut perdu.

Dans l'Inde avait apparu un nouveau gouverneur, Lally, à qui était réservée une célébrité funèbre. « C'était, dit Voltaire, un Irlandais de ces familles qui se transplantèrent en France avec celle de l'infortuné Jacques II. Il s'était si distingué à la bataille de Fontenoy, où il avait pris de sa main plusieurs officiers anglais, que le roi le fit colonel sur le champ de bataille. » La compagnie des Indes l'avait choisi pour son caractère résolu, et lui avait donné la périlleuse mission d'extirper les abus qui désolèrent ces possessions. A force de zèle, il alluma contre lui des colères et des vengeances. Puis la haine vouée au nom anglais l'avait précipité dans les entreprises de Dupleix. Mais la fortune ne lui avait point été propice,

et l'esprit de pillage et d'indiscipline avait prévalu sur son courage et son génie. Après avoir vainement assiégé Madras, lui-même était bloqué dans Pondichéry. Sous ses ordres, de jeunes officiers se montraient dignes de leurs vieux noms : d'Estaing, Crillon, Montmorency, Conflans; noble ressouvenir de la gloire antique, éclatante compensation des flétrissures nouvelles (1).

Ainsi la France s'épuisait dans le malheur. Le gouvernement était obéré; ses trésors étaient vides; le dernier contrôleur général, Hérault de Séchelles, avait été inégal à son office. Silhouette parut avec des plans qui rappelaient le système de Law; le parlement fit des oppositions; un lit de justice protégea vainement le ministre. Silhouette fut renvoyé. On avait fait un appel au patriotisme des citoyens, et Louis XV avait donné l'exemple en envoyant sa vaisselle à la monnaie; ce fut un faible expédient. On établit un troisième vingtième; le trésor n'en fut pas plus riche. Alors s'ouvrit la campagne nouvelle.

1760. Frédéric avait vu les armées autrichiennes et russes se multiplier autour de lui; et jamais il n'avait été plus près de sa perte. Pendant qu'il s'obstinait à prendre le château de Dresde, Berlin était tombé aux mains de ses ennemis; ses généraux étaient battus, ses places emportées; il fut obligé de varier la guerre; il passa des grandes batailles à des combats de partisan, puis reparut avec des forces accumulées et tenta de nouveau les luttes décisives. Vainqueur à Lignitz contre Laudon, l'un des généraux les plus aventureux de l'Autriche, il courut se heurter à Torgau contre

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*. — *Hist. du parlement.*

Daun, qui en était le plus lent et le plus formidable. Ce fut encore un massacre plus qu'une bataille : vingt mille Autrichiens, quatorze mille Prussiens couvraient la terre ; Frédéric, vainqueur, commença à désirer la fin de ces inutiles exterminations.

La campagne n'était pas trop désavantageuse à la France. Le duc de Broglie, battu à Warbourg par le prince Ferdinand, se maintenait dans la Hesse, et menaçait le Hanovre malgré ce revers. Sous ses ordres, d'habiles généraux et de braves officiers se révélaient. Narbonne, avec quelques troupes, avait retenu longtemps l'armée des alliés devant Fritzlar ; il reçut de ce nom même un sobriquet militaire que la nation répéta avec admiration. Le prince de Brunswick ayant tenté une diversion sur le Rhin, de Broglie le prévint, en envoyant le marquis de Castries à la défense de Wesel. C'est là que se passa un trait célèbre. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, avait été envoyé à la découverte. Il tombe surpris sur un parti d'ennemis. On le couche en joue, et on lui dit que s'il fait le moindre bruit, il est mort. D'Assas n'hésite point. « A moi, Auvergne, crie-t-il, voilà les ennemis ! » et à l'instant il est frappé à mort (1). Ce fut le magnifique prélude d'un combat et d'une victoire. Le

(1) « Ce dévouement, digne des anciens Romains, aurait été immortalisé par eux. On dressait alors des statues à de pareils hommes ; dans nos jours ils sont oubliés, et ce n'est que longtemps après avoir écrit cette histoire que j'ai appris cette action si mémorable. J'apprends qu'elle vient enfin d'être récompensée par une pension de mille livres accordée à perpétuité aux aînés de ce nom. » Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

prince de Brunswick fut contraint de s'éloigner après une perte de douze cents hommes.

Pendant ce temps le duc de Choiseul commençait à révéler ses desseins politiques. Obligé pour s'affermir de caresser les caprices de Mme de Pompadour, il feignait de croire aux nécessités d'une guerre fatale, et s'efforçait de consoler la tristesse désespérée du monarque, en lui parlant des calamités de Louis XIV et de son invincible courage. Mais aussi il cherchait à faire sortir des sinistres conflits des Etats un système d'alliance fécond pour la France.

1761. Le maréchal de Belle-Isle était mort, ses folles chimères n'allaient plus être opposées à des desseins sérieux. Choiseul dirigea ses pensées vers l'Espagne, restée étrangère aux sanglantes perturbations de la guerre de sept ans. Ferdinand VI venait de mourir. Son frère don Carlos, roi de Naples, lui succéda sous le nom de Charles III. Ce monarque avait à régler les droits de succession et d'hérédité entre ses enfants; et Choiseul, en secondant ses vues, le rendit propice à ses propres desseins. Alors fut préparé un traité célèbre, sous le nom de *pacte de famille*, entre les deux rois de France et d'Espagne. La couronne des Deux-Siciles passait sur la tête d'un des enfants de Charles III. Le duché de Parme restait à l'infant don Philippe : les deux rois, au nom des princes possesseurs des Etats d'Italie, convenaient par cette alliance de regarder comme ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux, se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs Etats, en quelque partie du monde qu'ils fussent situés, et se promettaient des secours pour la guerre, comme aussi de ne point faire de paix sépa-

rée. Il y avait là un germe de puissance invincible, si ce n'est que les alliances les plus prévoyantes ont besoin, pour être fécondes, du génie des princes. L'Angleterre n'en fut pas moins émue. Elle y vit pour la France un moyen de raviver sa marine; mais ses hostilités furent plutôt dissimulées que contenues.

En Allemagne la guerre semblait vouloir s'amortir. Les Prussiens éprouvaient néanmoins encore des revers; mais rien n'était décisif. La France, féconde jusque dans ses désastres, avait renouvelé ses armées. Cent cinquante mille hommes allèrent fatiguer la Hesse et la Westphalie par des marches sans combats. Soubise déploya cent dix mille hommes sur le Rhin, et de Broglie continua à résister au prince Ferdinand, nourrissant toutefois une blessure secrète pour n'avoir pas eu le commandement de toutes ces forces. Ce fut la cause d'un combat tenté sans prévoyance à Fillingshausen, après que les deux corps eurent fait leur jonction. Le commandement restait sans unité. De Broglie voulait montrer qu'il pouvait se passer du concours de Soubise; il fut battu; mais il jouissait de la popularité dans l'armée; on accusa Soubise de l'avoir délaissé, et lorsque ensuite de Broglie fut rappelé toute la France s'émut de colère; on dissimulait sa faute récente, on ne songeait qu'à sa gloire de Berghen (1).

Parmi ces irritations jalouses, rien de grand ne se révélait; la passion même était sans énergie, et la haine sans éclat. La cour et la ville disputaient de la

(1) Voyez l'histoire de ces jalousies dans les *Mém.* du baron de Besenval.

paix ou de la guerre, comme de la faveur ou de la disgrâce ; c'étaient des querelles où les femmes proposaient leurs amours et leurs antipathies pour règle des jugements, comme de la gloire. L'examen était de la satire, la plainte s'exhalait en chansons; on riait parmi les émotions de la douleur ou de la honte, et dans ces dispositions frivoles les philosophes affermissaient leur empire, détournant la nation de la réalité des souffrances pour l'appliquer à l'espérance de biens inconnus, flattant les ministres, les courtisans, la favorite, tous les auteurs des maux publics, mais croyant faire assez pour la nation en s'occupant de pensées de réformes dont l'application serait un jour pire que tous ces maux.

Toutefois la lassitude des âmes faisait un besoin de la paix, et Mme de Pompadour, si amie des batailles, céda à l'impression publique. La paix, après une telle guerre, devait être une honte de plus.

1762. Le roi Georges II était mort; avec lui disparut le grand ministre Pitt. Mais la puissance maritime qu'il avait créée était survivante ; la conquête du Canada fut consommée ; Pondichéry capitula ; une escadre mit le comble aux affronts en s'emparant de Belle-Isle. En même temps des flottes punissaient l'Espagne de son pacte de famille, en s'emparant de Cuba et des îles Philippines, et enlevant un butin immense à la Havane et à Manille. Georges III toutefois aspirait aussi à la paix ; mais après tant de succès il semblait n'avoir qu'à en dicter les conditions. Choiseul entra dans les négociations de manière à dissimuler les affronts publics, et le prince de Nivernois alla à Londres étonner l'arrogance de l'Angleterre, et sup-

pléer à la dignité de son gouvernement par la dignité de sa personne.

De son côté le roi de Prusse continuait d'être en proie aux revers. La mort de la czarine Élisabeth, arrivée au début de l'année, avait fait monter au trône Pierre III, prince enthousiaste, et qui s'était épris de la gloire et de la fortune de Frédéric ; son apparition au trône annonçait un brusque retour d'événements, et déjà il annonçait la volonté de restituer à la Prusse tous les pays conquis par les armes russes. Mais une révolution de palais le précipita ; le monde s'épouvanta de voir sa femme, Catherine II, maîtresse du trône par une horrible tragédie ; la politique de l'Europe n'en fut pas moins changée ; Catherine se borna à la neutralité, et le roi de Prusse n'eut plus qu'à raviver le reste défaillant de ses forces pour n'avoir pas l'air d'un vaincu devant l'Autriche épuisée.

1762-1763. Enfin les armées de France semblaient s'être ranimées, comme pour donner aux négociations quelque fierté. Le maréchal d'Estrées avait été envoyé comme conseiller ou inspirateur du prince de Soubise. Quelques combats furent livrés avec des succès indécis. Mais déjà la paix était signée à Paris; les armes n'avaient plus rien à tenter; la paix elle-même était le plus éclatant et le plus décisif de tous les revers (10 février).

La France renonçait à ses droits sur l'Acadie ; elle laissait en toute propriété à l'Angleterre le Canada, le Cap-Breton, toutes les îles du golfe et du fleuve Saint-Laurent. La pêche de la morue était concédée à la France sur une partie des côtes de Terre-Neuve, à trois lieues des côtes anglaises. C'était l'aveu de nos désas-

tres. Toutefois la Guadeloupe était restituée à la France, ainsi que la Martinique, Marie-Galante, la Désirade, Belle-Isle, Sainte-Lucie; mais l'Angleterre devait avoir la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago. D'autres restitutions étaient faites comme par compensation, Gorée à la France, Minorque à l'Angleterre. La France abandonnait les pays occupés par ses armes en Allemagne, et enfin le port de Dunkerque devait être mis en l'état stipulé par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle; c'est encore par là que l'Angleterre attestait sa domination. L'Espagne fut comprise dans les concessions. L'Angleterre restituait l'île de Cuba, mais l'Espagne lui donnait la Floride.

Telles furent les principales conditions de cette paix, digne couronnement d'une guerre de désastres et de caprice. Peu après, le roi de Prusse signait la paix à son tour avec l'impératrice-reine; mais le grand roi, si souvent vaincu, gardait l'avantage de son génie, et montrait que la grandeur des Etats ne tient pas toujours à la victoire, mais à la volonté et à la valeur de ceux qui les conduisent. Par un premier traité, Frédéric gardait la Silésie, cette cause première de tant de luttes; ce qu'il accordait, c'était sa voix à l'archiduc Joseph, lors de l'élection du roi des Romains. Par un second traité il s'obligeait à évacuer la Saxe, et cette concession ressemblait encore à celle d'un victorieux.

Ainsi s'acheva la guerre de sept ans; guerre d'exterminations sans objet, inspirée par les caprices d'une maîtresse, et conduite par des généraux sans génie. La France y épuisa ses restes de grandeur et de richesse, Entreprise au milieu du mouvement des idées nouvelles, lorsque rien ne restait de la grande discipline

de Louis XIV, elle attestait, sous les dehors d'une civilisation élégante, une décadence que la paix elle-même allait précipiter davantage. Dès ce moment le siècle penche vers sa ruine, et l'histoire n'a plus à raconter que des malheurs.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Luttes philosophiques. — Guerre aux jésuites. — Lisbonne donne le signal des poursuites. — Prétextes de haine. — Les parlements se liguent. — Incertitudes du gouvernement. — Choiseul l'emporte. — Dispersion des jésuites. — Abaissement du monarque. — Mort de Mme de Pompadour. — Mort du dauphin. — Le mot de poison est prononcé. — Mort de la reine. — Mobilité de la cour. — Suite de la décadence. — Mouvement du luxe et des fortunes privées. — Etat des finances. — Les économistes. — Marche des idées philosophiques. — Vaines résistances. — Procès de Calas. — Procès du chevalier de la Barre. — Cris de colère. — Procès de Lally. — Atroce justice. — Luttes de Bretagne. — La Chalotais. — Ligues parlementaires. — Activité de Choiseul. — Conquête de la Corse. — Mouvement philosophique en Europe. — Ebranlements politiques. — Germes de nouveautés dans les colonies anglaises d'Amérique. — Politique de Choiseul. — Oppositions de cour contre Choiseul. — La du Barry et les seigneurs. — Entreprise méditée contre les parlements. — Le chancelier Maupeou. — L'archiduchesse Marie-Antoinette vient épouser le jeune dauphin. — Tristes présages. — Guerre dans l'Etat. — Système national de Choiseul. — Procès contre d'Aiguillon. — Suite des desseins contre le parlement. — Contrastes. — Le parlement porte des arrêts contre les philosophes. — Lit de justice. — Exil de Choiseul. — Popularité de l'exil. — Arrêt contre le parlement. — Exécution violente de l'arrêt. — Justice nouvelle. — Résistances de l'opinion. — Tous les parlements sont frappés. — Libelles sanglants. — Indices funestes. — Beaumarchais se révèle. — Abaissement de la puissance. — Ruine de l'Etat. — Système de l'abbé

Terray. — La France étrangère en Europe. — Politique et progrès de la Russie. — Partage de la Pologne. — Mort de Louis XV. — Jugements historiques.

Louis XV.

Nous retombons dans les luttes ardentes de la pensée, combats précurseurs de violences d'une autre sorte, où tout devra bientôt s'abîmer.

Les philosophes ont semé de toutes parts des idées inconnues contre la constitution antique des Etats, contre l'Eglise d'abord, cette base primitive de l'organisation de toute l'Europe. Les disputes de théologie se sont agrandies; la question des jansénistes et des molinistes s'est transformée; c'est le christianisme tout entier qui est en cause. Les Etats ont favorisé cette marche menaçante des idées; le monde va savoir ce que devient la société affranchie des lois de Dieu.

L'ordre des jésuites, célèbre par le zèle de ses travaux et par l'énergie de sa constitution, s'offrait aux philosophes comme un obstacle survivant à leurs desseins de transformation. Il n'avait point échappé sans doute à la contagion publique, et il n'était point étranger aux passions des autres hommes. Mais, dans l'altération qui l'avait atteint comme tout le reste, il gardait l'énergie de la foi, et la puissance de ses luttes pouvait déconcerter le travail des novateurs. D'autre part, l'intégrité de ses mœurs était importune à un siècle qui courait à la liberté des vices; et si les philosophes le maudissaient pour ses combats, les courtisans corrompus le redoutaient pour ses exemples. Un crime donc pour les jésuites c'était d'exister. Alors il fut aisé de lui en trouver d'autres.

Le Portugal venait de donner le signal de la guerre contre cet ordre. Un assassinat tenté sur le roi Joseph amena une procédure où les jésuites furent enveloppés comme complices. Toute la conspiration se réduisait au triste fait d'une vengeance atroce. La jeune comtesse Ataïde d'Atougnia avait été en proie aux séductions du monarque. Le vieux marquis et la marquise de Tavora, père et mère de la comtesse, avaient supporté en frémissant le sanglant affront. Le comte Ataïde, son époux, dévorait sa blessure; et le duc d'Aveiro, son oncle, en épiait la vengeance. Une conjuration s'ourdit entre ces parents outragés, et de leur personne ils assaillirent le carrosse du roi et tirèrent sur lui dans l'ombre. Le roi fut blessé. Aussitôt le célèbre marquis de Pombal, philosophe parce qu'il avait besoin de licence, ennemi des moines parce qu'il haïssait la religion protectrice des mœurs, trouva dans cette horrible affaire un moyen naturel d'exterminer les jésuites. On imagina que trois jésuites, Malagrida, Souza et Mathos, avaient absous d'avance l'assassinat. La justice fut prompte. Le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, le comte Ataïde, son frère, ses deux beaux-frères, ses parents, ses domestiques, avaient péri en un jour sous la roue; la marquise de Tavora, la mère infortunée, avait eu la tête tranchée; la comtesse Ataïde seule avait survécu pour la honte. On se hâta d'atteindre les jésuites; aisément ils furent déclarés complices de l'attentat contre le roi; mais on n'osa les livrer au supplice sans un bref du pape. Clément XIII se refusa à cette justice. Il y eut de longues négociations. A la fin le tribunal de l'inquisition suppléa au pape. Malagrida fut brûlé vif, et c'est aux cris de joie poussés en Europe

par les philosophes, à l'aspect des flammes de ce bûcher, que Pombal prononça l'expulsion des jésuites du Portugal (1).

C'était un acte de tyrannie arbitraire qui venait donner satisfaction à des haines invétérées. A peine songea-t-on aux victimes des débauches du monarque; la tyrannie était aimée dès qu'elle frappait les jésuites; et pour comble, ce n'étaient pas seulement les philosophes et les sectaires qui applaudissaient à la violence, c'étaient aussi des hommes graves, restés fidèles à l'Eglise, dans la magistrature ou dans les lettres, mais imbus de vieilles colères, se défiant de la puissance des jésuites, et prenant au sérieux tous leurs complots de régicide.

En ce moment quelques réalités donnaient des prétextes à la haine. On avait vu les jésuites mêler aux travaux admirables de leurs missions des entreprises de commerce dans les colonies. Les escadres anglaises avaient ruiné un de leurs établissements dans les Antilles, et enlevé plusieurs de leurs navires. Le P. Lavalette, chef de ces entreprises à la Martinique, fut obligé de déclarer une faillite de trois millions. La compagnie le délaissa. Le scandale fut grand. Le parlement fut saisi de l'affaire. Les jésuites se défendaient par leurs constitutions qui avaient été, disaient-ils, violées par le P. Lavalette. Le parlement se mit alors à juger ces constitutions, jusque-là inconnues. La question changeait de face. On avait à exa-

(1) Il faut voir la joie de Voltaire dans tous ces récits. *Siècle de Louis XV*.

miner la solidarité de la compagnie; on examina la compagnie elle-même. Alors toutes les passions s'émurent. On allait surprendre enfin d'affreux mystères! Divers parlements vinrent en aide au parlement de Paris; Montclar, procureur général du parlement d'Aix, et la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes, furent adjoints à l'abbé de Chauvelin, ce conseiller ardent du parlement de Paris, pour approfondir le secret de la puissance des jésuites, secret caché dans l'ombre pour ceux qui ne croyaient point à l'empire du prosélytisme catholique. Un premier arrêt les avait condamnés à désintéresser les créanciers du P. Lavalette. La ferveur publique en attendait un autre. Toutes les cours du royaume fouillaient les constitutions ; on était avide de connaître ce qui sortirait de ces ténèbres si redoutées. Le parlement ajourna la compagnie (6 août 1761) à paraître au bout d'un an ; et par provision il ferma leurs colléges.

La violence se trahissait. Le gouvernement intervint avec ses habitudes de faiblesse. Quarante évêques furent chargés d'examiner aussi les constitutions; tous, à l'exception d'un seul, l'évêque de Soissons, demandèrent la conservation de l'ordre. Le roi publia un édit confirmatif. Le parlement refusa de l'enregistrer; le roi le retira et rentra dans ses plaisirs.

L'ajournement arriva (6 août 1762). Le parlement prononça la condamnation des jésuites, la sécularisation de l'institut et la vente de ses biens. Il fallait l'assentiment du roi ; le roi hésitait, sans amour comme sans haine. « Il sera plaisant, disait-il, de voir en abbé

le P. Desmarets (1). » Ce fut toute la délibération du monarque. Le parlement se hâtait toutefois, et il exécutait provisoirement son arrêt par la violence et par l'exil. Alors un peu de pitié se remua dans les âmes. On ne put voir sans douleur des prêtres, des vieillards chassés de leurs demeures, et poursuivis à outrance ; on leur offrait des asiles ; et les philosophes mêmes, dont quelques-uns avaient reçu les leçons de ces maîtres si aimables à la jeunesse, trouvèrent de la rigueur dans une justice qui semblait faite pour eux.

1764. Cependant le duc de Choiseul était partagé entre ses propres pensées, empreintes d'antipathie pour les moines et pour l'Eglise, et la crainte de choquer la nature débile et timorée de Louis XV. D'ailleurs le parlement avait poussé si loin la guerre qu'il fallait le suivre pour n'être pas vaincu avec les jésuites. Après tout, disait-on au roi, la monarchie n'avait pas besoin d'un ordre dont l'existence était récente, et n'avait produit que des troubles. Le roi, par ces motifs, laissa achever la justice ; un édit fut enfin publié, qui supprimait la société des jésuites, en permettant toutefois à ceux qui en faisaient partie de vivre en paix dans le royaume. Ce fut tout le tempérament de ces violences. Les biens de la compagnie avaient été dilapidés dans les séquestres ; il en resta à peine pour suffire à la pension alimentaire de ces pauvres religieux qu'on exterminait comme dangereux par leur puissance. Bientôt après, les divers Etats d'Europe imitaient le gouvernement de France. Partout les jésuites furent supprimés. Le roi Frédéric s'amusa seul à faire con-

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

traste avec l'entraînement des rois catholiques (1). Telle était la première victoire de l'esprit moderne sur le christianisme. Elle semblait n'être remportée que sur des moines, mais l'Eglise tout entière en était atteinte (2).

Cependant Louis XV restait abîmé dans les voluptés, et tout le gouvernement était aux mains de M[me] de Pompadour. Ce fut alors un triste spectacle de voir la France dans l'humiliation de ses guerres et de ses traités, tandis que la cour étalait les joies de ses fêtes et la licence de ses plaisirs. Louis XV semblait parfois relever son front, naturellement empreint de dignité, et se ressouvenir de la grandeur de sa couronne. Mais il retombait ensuite dans sa torpeur, ou bien croyait faire assez pour sa gloire en donnant quelques soins non à l'étude des affaires de l'Europe, mais à l'espionnage de ses cabinets. L'activité de son esprit était devenue une simple curiosité des choses de cour, et sa vivacité n'était plus qu'une disposition à la raillerie et

(1) « C'est que ce monarque ne voyait en eux que des hommes capables d'élever chez lui la jeunesse et d'enseigner les belles-lettres, peu cultivées dans ses Etats, excepté par lui-même. » Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

(2) « Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de la punition des jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit. La cause était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. » Voltaire, *ibid.*

Voltaire met ici sa maxime en pratique. Il dit un prétexte; il dissimule *la cause*. Mais la cause il l'a dite ailleurs : « Il faut espérer, écrivait-il à la Chalotais, qu'après avoir purgé la France des jésuites on sentira combien il est honteux d'être soumis à la puissance ridicule qui les a établis. » *Lettre*, 17 mai 1762.

à l'épigramme. Enervé par le libertinage, il épuisait ce qui lui restait de finesse à des propos de licence. Cependant un rayon de bon sens illuminait encore sa pensée. Il voyait la décadence publique, et il découvrait une de ses causes dans l'action des doctrines nouvelles. « Ces gens-là, disait-il des philosophes, perdront la monarchie. » Mais si la sécurité de ses plaisirs n'était point troublée, l'avenir le touchait peu. Et c'est par là surtout que la monarchie était menacée. Les rois qui vivent pour eux sont ceux qui perdent leurs successeurs.

L'histoire ne saurait dire tout ce que cet abaissement du monarque produisait autour de lui de scandales et de lâchetés, d'intrigues et de pillages. Son fils le dauphin protestait par la gravité de sa vie contre cette universelle flétrissure. Aussi était-il délaissé. Son père le redoutait. La maîtresse le haïssait. Le duc de Choiseul osa le braver. Dans une explication animée, à l'occasion des jésuites, le ministre jeta au prince ces étonnantes paroles : « Peut-être, Monsieur, serai-je assez malheureux pour être un jour votre sujet ; mais certainement je ne serai jamais à votre service. (1) » C'était un indice de l'oubli des rangs et des devoirs dans la monarchie. L'infortuné traînait sa dignité parmi ces humiliations, consolé par les vertus de sa femme, mais secrètement dévoré par des chagrins qui devaient le mettre au tombeau.

La marquise de Pompadour, atteinte d'une maladie que depuis deux ans elle dissimulait avec tout

(1) Le baron de Besenval, *Mém.*

l'artifice de la coquetterie et de l'ambition, touchait elle-même à la fin de ses triomphes. Elle mourut au palais de Versailles, entourée de soins et d'hommages, comme une reine. Mais, dès qu'elle fut morte, son cadavre resta livré à l'ignominie. Deux domestiques l'emportèrent sur une civière, à son hôtel, et Louis XV ne lui donna pas une larme. On entendit quelques murmures de poison. Mais d'autres morts allaient venir, et distraire les accusations.

1765-1768. Le dauphin fut emporté à son tour. Ce fut pour la nation une affreuse douleur. On croyait au génie comme à la vertu de ce prince; ou bien les maux présents étaient si profonds qu'on se précipitait dans l'espérance pour trouver le courage de les supporter. Louis XV, dont les débauches avaient glacé l'âme, retrouva quelque sensibilité pour prendre part au deuil public. L'aîné des enfants du dauphin, le duc de Bourgogne, était mort quelques années auparavant; celui qui succédait à son titre était un enfant de onze ans. Triste présage qui effraya le monarque. *Pauvre France!* s'écria-t-il, *un roi âgé de cinquante-cinq ans, et un dauphin âgé de onze!* Ce dauphin devait être Louis XVI. *Pauvre France!* répéta plusieurs fois Louis XV. On eût dit des pressentiments sinistres.

Le mot de poison fut prononcé encore. Dans les temps de malheur, l'imagination accepte tout ce qu'il y a d'extrême. Ces soupçons se ravivaient d'ailleurs aux coups répétés de la mort. Peu après, la dauphine mourait, et puis la reine elle-même descendait au tombeau. Cette dernière mort remua profondément toutes les âmes. L'infortunée venait de

perdre son père, le bien-aimé Stanislas, par un affreux accident (1). Cette angoisse s'était ajoutée à toutes celles par où avait passé la lamentable royauté de Marie ; sa raison avait paru fléchir sous de si fatales épreuves. La mort la délivra de ses tortures ; Louis XV parut sentir aux pieds de son cadavre le remords des supplices qu'il lui avait fait endurer. Mais on ne croyait point à la douleur d'une âme énervée. Quant aux bruits de poison, il s'en allaient atteindre le duc de Choiseul, en butte à de sombres haines ; et ce qui restait de cœurs catholiques ne craignaient point de punir par la calomnie le violateur de la foi et de la piété.

Cependant la cour avait paru changer d'aspect, sous l'impression de toutes ces douleurs. Louis XV avait un instant oublié ses débauches ; la religion avec ses appareils de tristesse autour des tombeaux avait remué son âme. Les corrompus, qui avaient besoin de ses vices pour leur ambition, craignirent de le voir s'échapper de leurs mains. Bientôt ils l'eurent reconquis. Le Parc-aux-Cerfs avait été fermé, on le rouvrit. Le monarque demi-éteint fut réveillé par des raffinements nouveaux. Toutes les intempérances achevèrent de déshonorer sa vie, et la vieillesse, hâtée par tant de vices, ajoutait un caractère particulier de tristesse à ces lamentables dégradations.

L'Etat d'ailleurs suivait sa décadence, et Choiseul, magnifique seigneur plutôt que grand ministre, essayait de voiler la ruine publique par un certain faste. « Il y a des gens, dit le baron de Besenvàl, qui ont toujours l'à-propos ; il y en a même qui en ont dans

(1) Le feu prit à sa robe de chambre, et il mourut de ses blessures.

leur existence. M. de Choiseul est de ce nombre. Jamais homme n'arriva plus à temps pour son bonheur et son éclat. Louis XV, par son caractère, sa faiblesse et par quelques qualités, fut précisément le monarque nécessaire à la gloire de son ministre. Sous Louis XIV, M. de Choiseul eût paru mesquin : tout n'est que comparaison; et le siècle et le monarque étaient trop imposants pour lui. Sous Louis XV au contraire, tout s'étant amoindri, jusqu'au trône même, il se trouva dans son cadre... Savoir naître à temps est souvent le secret et la cause réelle de beaucoup d'existences brillantes qui nous éblouissent (1). » A défaut de grandeur dans l'Etat, Choiseul jeta donc une certaine splendeur dans la nation; et le mouvement des fortunes privées parut faciliter cette tromperie. La paix, en effet, avait donné aux affaires une grande activité; le luxe était au comble et ressemblait à de la prospérité. Mais les ressources de l'Etat étaient dévorées par une dette toujours grossissante. Choiseul essaya de diminuer les charges publiques, soit en réduisant l'armée, soit en supprimant des travaux utiles; et il laissa aux cités et aux provinces le soin d'égaler par la fécondité de leurs franchises, le luxe des particuliers, dans les monuments et dans les établissements de toute sorte qu'elles créaient ou renouvelaient à l'envi.

Ainsi, quand tout se ravivait, l'Etat seul semblait dépérir. C'est que l'activité sociale s'était déplacée. Elle n'était plus dans l'Etat; elle était dans la nation. L'Etat n'eut pas même la puissance, propre aux particuliers comme aux agrégations formées par la nature

(1) *Mém.* de Besenval.

ou par l'intérêt, d'égaler les ressources aux besoins, soit par des réformes, soit par des expédients quelconques; pliant sous une fatalité inexorable, dès qu'il essayait un remède, il choquait mille passions. Le clergé, la noblesse, une portion de la magistrature s'abritaient sous des priviléges qui ne permettaient pas à l'impôt de les atteindre; et d'autre part, dès que des charges nouvelles menaçaient le peuple, le parlement se levait avec ses refus d'enregistrement; de sorte que l'Etat voyait la ruine s'aggraver, sans pouvoir rien autre chose que la dissimuler par des artifices.

Les contrôleurs généraux s'épuisaient à ce stérile travail, et aussi ne faisaient que se succéder dans un emploi devenu aussi inutile que redoutable. Ainsi avaient passé tour à tour Moras, Boulogne, Séchelle, Silhouette, Bertin, Laverdi, financiers ingénieux, mais impuissants. La faveur les soutenait quelques jours, suivant qu'ils étaient habiles à faire sortir de cette situation désespérée de quoi suffire aux besoins du monarque, à l'avidité de ses courtisans et aux caprices de sa maîtresse. Puis ils étaient délaissés; et les dépenses continuaient de dépasser les recettes de vingt-cinq à trente millions par an. Ainsi s'avançait l'Etat vers une ruine formidable.

Pour remède ou pour distraction à cette décadence, les ministres, les grands, les courtisans, les politiques, le peuple même, poursuivaient des idées générales de réforme, sorties des livres d'une classe de philosophes désignée sous le nom d'économistes. On dissertait sur le commerce et sur l'agriculture, et à défaut d'améliorations présentes on jetait vers l'avenir des théories sur le travail, sur la richesse, sur l'impôt,

sur l'industrie, et on se berçait d'espérances de bien-être inconnu à tous les âges.

C'est ici un mouvement dans les esprits très-remarquable. La doctrine des économistes, impuissante à produire dès lors le moindre changement dans la situation de l'Etat, jetait dans la nation des idées nouvelles qui renfermaient plus qu'une réforme, qui renfermaient une révolution générale. Peut-être était-on venu à un de ces moments où le génie est impuissant à retenir un pouvoir qui tombe, une société qui se précipite. Toute la question sous Louis XV était de trouver un système d'impôt qui égalât la recette et la dépense ; mais, si la théorie des économistes produisait un système de ce genre, elle ne le rendait applicable qu'en vertu d'un principe d'égalité, qui était le renouvellement ou le renversement complet de l'organisation civile. C'est ainsi que l'histoire explique d'avance les mystères de l'avenir, si ce n'est que dans cette espèce de fatalité qui oppresse l'Etat, elle découvre quelque chose de plus terrible encore, une loi de la Providence à qui la société va devoir de si redoutables expiations.

Par une triste coïncidence, voici le moment où les philosophes touchent aux dernières limites de la folie. Un matérialisme hideux s'étale dans les livres de quelques-uns. L'athéisme se déclare. D'Holbach efface Helvétius. Diderot fait de l'impiété une sorte de poésie inspirée. Ce délire se communique à des adeptes. C'est une horrible émulation de licence et de témérités. Et sans doute ce sont les esprits vulgaires, qui à cet affreux combat contre le ciel se montrent le plus insensés ; il en arrive ainsi d'ordinaire : les imitateurs

sont violents ; à défaut de gloire, ils cherchent le bruit ; le scandale pour eux c'est le génie. Mais les esprits éminents eux-mêmes rivalisent de frénésie. Voltaire maudit les athées ; il les décrie ; il les perce d'épigrammes et de satires ; mais on dirait un jeu d'impiété ; en même temps qu'il laisse Dieu dans le ciel, il le chasse de la terre ; il persifle, il insulte, il salit la religion. Il publie tour à tour le Dictionnaire philosophique, et le poëme de Jeanne d'Arc. Il varie sous mille formes l'expression de sa haine contre le christianisme. Jésus-Christ lui est comme un ennemi personnel. Sa philosophie est un mélange de persiflage et d'obscénité. C'est par ce génie de sarcasme qu'il domine le plus corrompu des siècles.

Rousseau garde au contraire la tristesse et l'éloquence d'un moraliste farouche et découragé. Mais avec quelques idées chrétiennes il renverse la base du christianisme. Il insinue et fait aimer dans le catholicisme l'indépendance de la réforme ; il lutte avec l'archevêque de Paris ; il apprend à l'homme à se suffire par la raison ; et cette raison il l'affranchit et la rend maîtresse. C'est le principe d'une longue et incurable anarchie.

Ce fut alors pour le petit nombre d'hommes sérieux, dans les rangs divers de cette société si longtemps empoisonnée de débauches, une affreuse émotion de colère et de douleur. Le sacerdoce se sentait vaincu ; il voyait le monde lui échapper, et cependant il luttait encore, soit par de doctes écrits, soit par des censures portées en Sorbonne (1). Mais la vogue protégeait les

(1) Voyez les censures de l'*Emile*, l'*Anti-Emile* de l'abbé, depuis cardinal de Gerdil ; le *Déisme réfuté*, de l'abbé Bergier, etc.

livres des philosophes; et les défenseurs de l'Eglise, délaissés par le public, ou bien donnaient à leur langage un tempérament de convention, comme pour se faire pardonner leur foi, ou bien combattaient avec une mollesse désespérée, comme s'ils eussent compris que le péril le plus grand, ce n'est point d'avoir en face des persécuteurs ou des sectaires, mais des rieurs et des débauchés.

Alors à défaut d'une lutte d'idées, impossible dans le plus frivole des siècles, se fit en quelques âmes une lutte de foi d'autant plus terrible et plus implacable, qu'elle était isolée, et qu'elle heurtait davantage les mœurs et les pensées publiques. Une partie de la magistrature avait retenu quelques restes de la croyance et de la piété antique. Elle pensa que les vieilles lois pouvaient avoir encore leur vigueur contre cette dégradation des doctrines. De là des arrêts de justice impuissants à saisir la pensée humaine (1). De là des bûchers allumés contre des livres accrédités par l'enthousiasme de tout un peuple. Par malheur ce ne furent point les seuls essais de réaction.

A ce mouvement général d'idées, qui forme comme une période philosophique, se rapporte le procès fameux de Calas. Antoine Calas, fils d'un négociant de Toulouse, avait été trouvé pendu dans la maison de son père. Cette famille était protestante. Aussitôt de sombres rumeurs gagnèrent le peuple. Un frère d'Antoine Calas s'était fait catholique, et on imagina que lui-même ayant voulu suivre cet exemple, son père l'avait prévenu

(1) Arrêts du parlement de Paris contre le *Dictionnaire philosophique* et les *Lettres de la Montagne*.

par ce meurtre abominable. C'était une croyance admise dans le midi de la France que les protestants frappaient de mort celui de leurs frères qui était disposé à rentrer dans l'Eglise, et c'est sur ces vagues soupçons et ces sinistres terreurs que fut entrepris un procès terrible contre Calas, sa femme et ses enfants. Le malheureux vieillard, après avoir passé par les tortures de la question, fut condamné au supplice de la roue, et le parlement confirma la sentence; il mourut en protestant de son innocence (1762).

Au bruit de cette atroce justice, Voltaire cria vengeance. Il était triste que l'humanité n'eût pas alors de voix plus pure. L'arrêt du parlement de Toulouse finit par être cassé, et la mémoire de l'infortuné Calas par être réhabilitée (9 mars 1765). Mais les philosophes venaient de trouver un moyen redoutable de remuer les âmes, et sous le nom de fanatisme ils faisaient exécrer l'Eglise et maudire la foi.

1766. Un autre procès non moins fatal suivit de près. Un crucifix de bois placé sur le pont d'Abbeville fut brisé pendant la nuit. Au bruit du sacrilége, le peuple fut glacé de terreur; il se crut sous les vengeances du ciel. L'horreur fut accrue par la solennité des expiations ecclésiastiques. On chercha les coupables; c'étaient le chevalier de la Barre et d'Etallonde, jeunes officiers connus par la licence de leur vie et l'impiété de leurs discours. Le tribunal d'Abbeville les décréta. D'Etallonde s'enfuit; la Barre resta sous la main de la justice. Les juges furent implacables. Le jeune insensé fut condamné à être décapité après avoir subi des tortures réservées aux parricides. Tout le parti philosophe se mit alors à pousser des cris. Voltaire, de sa retraite, écrivit des protestations fu-

rieuses. On fit appel au parlement. Là furent profondes les perplexités. Il restait des magistrats religieux qui s'effrayaient à juste titre de l'invasion d'une incrédulité systématique, capable d'arriver à toutes les conséquences pratiques d'immoralité et de perversion. C'était le temps où la philosophie nouvelle répandait à flots ses poisons. Le parlement trembla que l'impunité du crime d'Abbeville n'autorisât tous les scandales. Toutefois le supplice prononcé était horrible. La pitié s'était éveillée dans les âmes. On plaignait un jeune homme qui n'avait fait qu'obéir à la frénésie des passions publiques. Le parlement se divisa. Une majorité de deux voix seulement confirma la sentence des premiers juges. La Barre alors fut livré au bourreau. On commença par lui couper la main droite; puis on le livra à la torture, et on finit par le décapiter. Le peuple s'émut d'effroi à l'aspect de ces barbaries. Les philosophes continuaient de pousser des clameurs atroces. On ne savait plus où était le crime, dans le sacrilége ou dans le supplice. Ainsi en arrive-t-il dans les temps où la croyance publique est incertaine, et où la justice est sans rapport avec la foi, les mœurs, les idées publiques. Cette affreuse mort donna une impulsion formidable aux esprits; tout sembla se précipiter, et l'Eglise resta partout en butte aux colères et aux vengeances.

En ce moment il semble que l'émotion publique se concentre dans les palais de la justice. Des procès éclatants remuent les peuples. Celui de Lally, gouverneur des Indes, est plein d'incidents dramatiques, et se termine par un dénoûment sinistre.

Après la capitulation de Pondichéry, Lally avait été conduit prisonnier en Angleterre; il sût qu'à Paris la

compagnie des Indes lui reprochait des méfaits atroces; il accourut pour répondre aux griefs. Caractère impétueux, il repoussait l'accusation par l'outrage. S'il avait été malheureux, c'est qu'il avait été abandonné, trahi dans ses expéditions. Il nommait les traîtres, il flétrissait les lâches; il mettait en cause la compagnie entière, comme si elle n'avait été instituée que pour le pillage de l'Inde. De là un amas de haines implacables contre Lally. La compagnie lui opposait des faits désastreux, la perte de Pondichéry, la ruine des possessions de la France. Elle saisit le parlement d'une plainte qui semblait devoir être toute militaire, mais qui se mêlait de griefs de concussion, de rapine et de tyrannie. Jamais procès ne fut empreint de colères si farouches. Des deux côtés l'acharnement ressemblait à de la rage. Vainement Lally se défendait par sa pauvreté et par les quatorze blessures qui avaient déchiré son corps dans les combats. Il n'était que trop aisé d'attribuer à un homme d'un tel caractère des abus de puissance, et le parlement ressaisissait par là son caractère de pouvoir modérateur contre le despotisme. Enfin, après de violentes luttes, Lally fut condamné à être décapité, *comme dûment atteint d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'Etat et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions* (1). C'était un triste contraste de voir dans le plus faible des règnes, et sous l'empire d'une philosophie qui appelait la tolérance, la mort sortir si souvent des arrêts de la justice en matière de droit politique; et rien n'attestait mieux le malheur des pouvoirs débiles.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*. — *Hist. du parlement.*

Lorsque Lally, vieillard de soixante-huit ans, entendit sa sentence, il laissa éclater toute sa fureur. Rentré dans sa prison, il se frappa d'un compas; mais il ne put se donner la mort. Le peuple avait commencé à s'émouvoir de pitié pour un homme qui n'était peut-être que malheureux; on craignit qu'allant au supplice sa voix terrible n'excitât des séditions. On lui mit un bâillon dans la bouche; et le spectacle n'en fut que plus atroce. La France semblait passer à des mains nouvelles, et au nom de l'humanité la justice même semblait devenir une barbarie. Lally fut exécuté en place de Grève (6 mai 1766).

Un procès moins sanglant, mais non moins funeste, fut celui de la Chalotais, procureur général de Rennes, dont la parole avait prévalu contre les jésuites. C'était ici une affaire d'un caractère nouveau, et qui touchait à toutes les questions de liberté moderne ou de révolution.

La Bretagne avec sa constitution d'états et son parlement de Rennes, et son gouvernement pour le roi, et surtout son indépendance native, nourrissait en soi des germes d'anarchie.

Le gouverneur, le duc d'Aiguillon, était peu honoré des Bretons. Il ne passait point chez eux pour un homme de valeur; et ils lui reprochaient d'avoir eu les honneurs de la victoire de Saint-Cast, sans en avoir eu les périls. « Notre commandant, avait écrit la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes, a vu l'action d'un moulin où il s'est couvert de farine en guise de lauriers (1). » De là des inimitiés mutuelles. Choiseul, ennemi de d'Aiguillon, avait excité les an-

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

tipathies; et bientôt l'opposition se déclara dans la Bretagne pour tous les actes du gouverneur, et pour ceux-là mêmes qui semblaient émanés du roi, et notamment pour la levée des impôts.

Les conflits furent complexes; et la présente histoire ne les saurait raconter. Le parlement et les états, expression diverse de la liberté provinciale, furent en proie à des rivalités qui attestaient la confusion de droits où l'on était arrivé dans la monarchie. D'Aiguillon eût pu se faire une force dans l'une ou dans l'autre de ces deux puissances; il ne sut que les choquer toutes deux à la fois. Puis le parlement ayant sacrifié ses charges pour garder l'indépendance, les états honorèrent ce dévouement, et les oppositions rivales finirent par avoir un caractère formidable d'unité.

La Chalotais fut envoyé à Paris pour obtenir le rappel de d'Aiguillon. Là il trouva les factions secrètes de d'Aiguillon et de Choiseul, armées l'une contre l'autre d'intrigues savantes. D'Aiguillon avait l'avantage de pouvoir invoquer le nom du roi contre les haines; car c'est en s'armant pour l'autorité qu'il les avait allumées; et Choiseul au contraire ne le pouvait attaquer sans attirer sur soi la défiance et la défaveur. Alors le ministre s'enveloppa de mystère, et il sembla se désintéresser dans les animosités venues de Bretagne. La Chalotais resta seul en présence du parti d'Aiguillon; il fut vaincu. Des lettres anonymes étaient parvenues au roi; elles étaient menaçantes; on en chercha l'auteur; Calonne, un jeune maître des requêtes dans les confidences de la famille d'Aiguillon, désigna sur l'écriture la Chalotais; cet in-

dice fut suffisant; la Chalotais fut arrêté avec son fils et deux conseillers du parlement de Rennes. Il était venu demander la réparation des griefs de la Bretagne, on le renvoya en Bretagne pour lui faire son procès à lui-même. Ce fut un grief de plus; toute la province s'émut; l'autorité du roi était insultée; le parlement n'existait plus : on ne trouva point de juges pour la Chalotais. On se mit à le promener de ville en ville pour lui trouver une condamnation; on ne lui trouva que des triomphes. Alors Choiseul montra à Louis XV le péril de ces émotions; la plupart des parlements du royaume suivaient ces exemples. Celui de Toulouse avait décrété de prise de corps le duc de Fitzjames, commandant de la province. Ceux de Besançon et de Pau se remplissaient de sédition. Il avait fallu sévir par des exils. Mais le mouvement de Paris entretenait les irritations, ou les ravivait. On chercha à les apaiser par des concessions. Le roi déclara qu'il ne serait point donné de suite à l'affaire de la Chalotais et invita les magistrats à reprendre leurs siéges. Mais l'éclat de ces poursuites et de ces défaites annonçait la ruine de l'autorité, et le parlement de Rennes, lié à tous les parlements de France par une connivence mystérieuse, put se glorifier d'avoir donné le signal de cette ruine.

Deux ans après, le procès était repris, non plus contre la Chalotais, mais contre le duc d'Aiguillon, et cette fois avec des retours astucieux de politique qui devaient être un signe de plus de la décadence.

Cependant Choiseul ne délaissait pas les soins de l'État. Pour consoler la France de la perte du Canada et de la Louisiane, il cherchait à raviver les colonies

qui lui restaient; Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe florissaient; il voulut donner un même essor à la Guyane; ses efforts furent vains. Une expédition de colons alla périr sur les rives insalubres de Cayenne. Les îles de France et de Bourbon furent plus heureuses. Leur prospérité fut une compensation de désastres de la côte de Coromandel.

1768. Mais ce qu'il y eut de plus éclatant dans la politique de Choiseul fut la conquête de la Corse. Cette île avait passé depuis les Romains par des dominations diverses; les Goths l'avaient d'abord envahie, puis les Arabes les avaient chassés; des seigneurs de Rome avaient ensuite chassé les Arabes, et enfin depuis un demi-siècle la Corse se débattait contre l'empire des Génois. L'histoire de ces luttes est mêlée d'aventures romanesques. On vit un pauvre baron de Westphalie, nommé Théodore de Neuhoff, se charger de conquérir la Corse pour le compte du roi de Tunis; et peu s'en fallut qu'il ne se fît roi lui-même, tant il acquit d'autorité sur les insulaires en les défendant contre les Génois. Les Corses finirent par chasser l'audacieux aventurier. Le cardinal de Fleury apparut alors avec sa diplomatie ambiguë. L'île était désolée par des partis armés d'assassinats. Mais, lorsque les conditions de la médiation laissèrent apparaître la soumission à l'empire de Gênes, toute la Corse se récria. « Si vos ordres souverains, disait une supplique des insulaires au roi de France, nous obligent de nous soumettre à Gênes, allons, buvons à la santé du roi très-chrétien ce calice amer, et mourons (1). » Par

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV.*

malheur ils mêlèrent la perfidie à cet élan de liberté. Le comte de Boissieux avait paru dans l'île avec des troupes françaises pour appuyer la médiation de Fleury ; quatre cents soldats furent surpris et égorgés ; on appela cet affreux attentat du nom de *vêpres corsiques*. Puis d'autres secours ayant été envoyés, la tempête dispersa les bâtiments et en jeta quelques-uns sur les rivages ; les Corses s'en firent une proie. Le chagrin de ces désastres hâta la mort de Boissieux. Peu après, le marquis de Maillebois alla le venger ; mais à peine l'île était soumise par les armes (1739) que Fleury la fit abandonner, pour ne songer qu'à la guerre qui s'allumait en Europe.

Enfin, au milieu des conflits sanglants pour la succession des Etats d'Autriche, la Corse profita des désastres de Gênes pour reprendre sa liberté ; les Génois avaient douté de leurs forces pour la réduire, et ils avaient invoqué le secours de la France ; sept bataillons français allèrent garder les places qui restaient encore aux Génois, mais sans porter la guerre aux populations indépendantes. Un chef célèbre avait paru, du nom de Paoli, fils d'un autre Paoli, qui s'était épuisé à la défense de la liberté. Paoli disciplina les luttes et les rendit imposantes. Gênes finit par désespérer de son empire, et tout à coup l'Europe s'étonna de la révélation d'un traité par lequel Gênes cédait l'île à la France. La Corse entière prit les armes pour résister à une domination transmise ou vendue par des maîtres contestés. Paoli osa lutter contre la France. Il avait compté sur le secours de l'Angleterre, qui le délaissa. Une expédition conduite d'abord par le marquis de Chauvelin, puis par le marquis de Marbœuf, ac-

cabla le généreux défenseur de la liberté. La Corse fut promptement soumise; une province nouvelle s'ajouta comme un beau rayon à la couronne de France; on eût dit un retour des jours de conquêtes de la monarchie.

Une affaire non moins imprévue fut l'invasion du comtat d'Avignon. Le pape Clément XIII s'effrayait des desseins des Etats contre l'Eglise. Il essaya de les combattre dans la personne du duc de Parme, don Ferdinand de Bourbon, qui avait restreint par un règlement les droits pontificaux sur la collation des bénéfices. Il excommunia le prince, et revendiqua le duché de Parme et de Plaisance comme un fief de l'Eglise, en vertu des droits antiques dérivant des donations de la comtesse Mathilde. Cet acte imprévu d'autorité parut insultant à toute la famille de Bourbon, et le duc de Choiseul inspira à Louis XV des pensées de vengeance. On résolut de s'emparer du comtat d'Avignon, c'était par là que la France avait coutume de frapper la papauté. Le parlement d'Aix commença par proclamer un arrêt qui réunissait le Comtat à la couronne de France; puis des troupes marchèrent sur Avignon; et là le premier président du parlement s'en alla faire lecture de l'arrêt au vice-légat avec cette formule retenue du règne de Louis XIV : *Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main, et vous êtes prié de vous retirer*. En même temps les cloches sonnèrent; le peuple fit des feux de joie, et l'autorité du roi de France fut proclamée dans le Comtat.

De son côté, le roi de Naples s'emparait de Bénévent et de Ponte-Corvo. Et ces spoliations n'éclataient pas seulement comme des usurpations contre le pape,

mais comme des actes d'hostilités contre l'Eglise. En d'autres temps elles eussent été applaudies par les politiques ; maintenant elles l'étaient par les philosophes, si ce n'est que ces derniers se plaignaient de la retenue de ces entreprises. « Le ministre du roi de Naples, dit Voltaire, ne crut pas que le temps fût encore venu de secouer le joug, honteux aux têtes couronnées, mais imposé par la religion. Si on ne dépouillait pas encore les papes de tous les droits qu'ils avaient usurpés, du moins on sapait par les fondements l'édifice sur lequel la plupart de ces droits sont appuyés (1). »

Tel était d'ailleurs le mouvement des idées dans toute l'Europe. Les souverains venaient en aide aux philosophes dans leur œuvre de démolition catholique. En Autriche, un nouvel empereur, Joseph II, était monté au trône ; il y apportait des pensées secrètement nourries d'aversion contre le clergé ; l'avenir était plein de menaces. En Prusse, Frédéric continuait de travailler à accréditer des doctrines qui, affranchissant l'homme de l'autorité de Dieu, le mettaient sous le joug de l'homme, et par la liberté constituaient la tyrannie. En Russie, Catherine II était montée au trône par une révolution de palais dont le dénoûment avait été le meurtre de son époux, l'imbécile czar Pierre III ; elle se faisait pardonner ce début d'empire par les raffinements d'une politique qu'elle mettait sous le patronage des flatteries de Voltaire. En Espagne et en Portugal le catholicisme était atteint par la politique de deux ministres imbus des idées françaises, le

(1) *Siècle de Louis XV*. Bulle *In cœnâ Domini*.

duc d'Aranda et le marquis de Pombal. Partout l'incrédulité publique ou secrète était toute la popularité des États.

Cependant une impulsion d'une autre sorte, une impulsion purement politique se faisait sentir au sein de l'Europe, et faisait présager des chocs nouveaux entre les puissances.

D'un côté la Russie révélait sa double tendance de domination sur la Pologne et sur la Turquie, et elle appelait au secours de son ambition la puissance maritime de l'Angleterre.

D'autre part l'Angleterre gardait un secret dépit contre elle-même de n'avoir pas assez profité des désastres de la guerre de sept ans pour exterminer la marine de France, et elle frémissait de la voir se raviver par des travaux et des armements dans tous les ports.

De là des connivences facilement aperçues, et auxquelles le duc de Choiseul opposait l'alliance de Constantinople, sans craindre de paraître vouloir la cimenter par les armes.

Déjà l'Europe s'allumait. La Pologne dévorée par des factions politiques et sectaires, après avoir subi, sous une forme d'élection, le roi Stanislas-Auguste, imposé par la corruption de l'impératrice Catherine, dont il avait été l'amant, avait essayé d'échapper à cet empire, et des flots de Cosaques étaient allés aussitôt venger ce mouvement tardif de liberté par l'extermination, le pillage et l'incendie. En présence de cet envahissement, le duc de Choiseul conçut des pensées hardies et puissantes. Il remua l'Autriche et la Suède, et ne désespéra pas de sauver la Pologne par la diversion éclatante d'une ligue des grands États contre la

Russie; et, pour donner un prix à cette politique protectrice à la fois de la Turquie et de la Pologne, il osa concevoir la pensée de faire céder à la France l'Egypte, à peine rattachée à la Porte par une suzeraineté douteuse.

C'etait un renouvellement de l'Europe et du monde, et Louis XV frissonnait à la confidence qui lui était faite d'une partie de ces desseins. Ils dépassaient son génie et ses forces, et il s'amusait à leur opposer des intrigues mystérieuses, qui se seraient bornées à faire arriver la couronne de Pologne sur la tête du prince de Conti.

Mais ce n'était point assez pour Choiseul d'avoir à soulever l'Europe contre la Russie; il lui fallait à la fois lutter sur les mers contre l'Angleterre. C'était déjà quelque gloire pour le ministre philosophe d'avoir assez rétabli la puissance de son pays pour oser embrasser un tel dessein; une autre gloire plus difficile fut de résister à l'engouement qui s'était déclaré en France en faveur de l'Angleterre. Tel était le caprice de ces temps frivoles qu'on semblait aimer jusqu'aux humiliations de la paix de 1763. On exaltait, on admirait, on imitait tout ce qui était anglais; et cette effusion de flatteries n'obtenait pas même pour excuse un échange de bienveillance; car la France était à Londres un objet de mépris; le sarcasme était le prix de ses cajoleries et de ses imitations.

Choiseul domina cette contagion de lâchetés. Il épiait les causes profondes qui menaçaient l'Angleterre d'une rupture sanglante avec ses puissantes colonies de l'Amérique septentrionale. Le ministère anglais, dirigé par Georges Grenville, venait de choquer violemment la liberté de ces populations lointaines,

en les frappant d'impôts non délibérés et non consentis ; il s'était cru justifié par le besoin de couvrir ou d'atténuer la dette publique, grossie par des guerres qui semblaient avoir eu pour objet principal la défense des mers. Mais les Anglais d'Amérique ne pensaient pas devoir être traités autrement que des citoyens, et ils sentirent, puisque la métropole les repoussait, qu'ils avaient sous leurs pieds une terre féconde qui pouvait leur être une patrie.

Alors se révélèrent Washington et Francklin. Choiseul suivait le mouvement de colère et de résistance qui agitait l'Amérique ; il le seconda par des émissaires. Les villes se remplirent de séditions ; les agents anglais furent en proie à l'insulte, à la violence. Un travail d'indépendance se fit au sein de cette société artificielle, qui manquait de lois, de mœurs et d'idées. La liberté tint lieu de génie ; et l'Angleterre commença à comprendre qu'il y avait dans ces ébranlements non point une révolte, mais une guerre, non point des refus d'impôt, mais une séparation.

Ces conjonctures servaient la politique de Choiseul. Il avait refait la marine. Plus de soixante vaisseaux de ligne étaient prêts à sortir de Brest ou de Toulon. Il pouvait disputer la mer ; la Hollande lui était propice ; il semblait maître des alliances de l'Europe ; l'Amérique lui était ouverte. Il crut le moment venu de laisser apercevoir ses desseins de guerre, en attendant celui de les faire éclater.

1769. Mais, tandis qu'il méditait de telles pensées, un travail d'opposition secrète minait sa puissance. Une partie de la cour, abîmée dans les voluptés et dans l'inertie, souffrait impatiemment l'empire d'un mi-

nistre qui songeait à redemander à la France des vertus et des combats. Les luttes d'intrigue et de vanité convenaient mieux à ces âmes exténuées ; et il est vrai que Choiseul était en butte à des oppositions d'une autre sorte. Les jésuites ne lui pardonnaient point leur expulsion, et ses idées philosophiques disposaient le clergé à seconder les entreprises qui lui arracheraient le pouvoir. De là des connivences bizarres, entre des prêtres et des courtisans, des religieux et des maîtresses. Tout était plein de contrastes ; ainsi en arrive-t-il dans les temps sans règle, où chacun se fait son devoir au gré de l'intérêt et de la passion (1).

C'était le moment où la liberté de la presse, pratiquée plutôt que promulguée, jetait sur la France des flots d'écrits où les vieilles croyances nationales étaient ébranlées. L'*Encyclopédie*, d'abord arrêtée, avait repris son élan. Lamoignon de Malesherbes, président de la cour des aides, devenu directeur de la librairie, favorisait ce déchaînement de la pensée humaine. Des princes, des seigneurs, des abbés se mêlaient à ce mouvement ; tout était sapé, l'Eglise, la morale, la royauté. La controverse était rieuse ; l'examen était satirique ; le doute était insolent et moqueur. Ainsi les vices s'abritaient dans une philosophie effrontée. Louis XV, de son côté, achevait d'éteindre sa royauté dans la débauche. Quelques politiques avaient songé à reposer sa triste vie dans un nouveau mariage ; quelques courtisans cherchaient à la ranimer dans un concubi-

(1) Voyez le récit de quelques intrigues de cour dans les *Mém.* du baron de Besenval.

nage de haut lieu; des roués plus prompts lui jetèrent, parmi ces desseins contraires, une femme ramassée dans la honte. La du Barry parut à la cour avec toute la renommée de ses infamies; on en fit une comtesse, et elle prit les allures d'une grande dame.

Le duc de Choiseul, superbe seigneur, qu'on accusait d'avoir ambitionné pour sa sœur la duchesse de Grammont les derniers restes de la faveur du monarque, dédaigna la vile courtisane; et ce fut là le commencement de la ruine du ministre.

Autour de Mme du Barry s'étaient groupés les seigneurs qui ne croyaient plus qu'à l'abjection. Le maréchal de Richelieu se distinguait par l'effronterie de son culte; et pour contraste extrême c'est cette maîtresse avilie qui allait servir de nerf à des entreprises de pouvoir absolu sans exemple dans la monarchie. Tant il est vrai que la corruption est la voie assurée de la servitude.

Il fallait à cette monarchie ainsi dégradée une sorte d'affranchissement de tout contrôle, et l'on crut le moment venu, non plus de frapper, mais d'exterminer les parlements.

C'est une chose étrange de voir la plus téméraire des entreprises se méditer et ensuite se consommer sous la plus débile des royautés. C'est que tout avoit participé de la décadence. La vieille France, perdue de vices, ne se sentait plus même la force de défendre ses formes traditionnelles de liberté; tout ce qu'elle pourrait désormais, ce serait d'accepter tour à tour les alternatives de la violence ou de la patience, de la fureur ou de l'immobilité.

Cette histoire de l'abolition des parlements est pleine

de leçons funestes. Les parlements devaient de longues expiations pour l'usurpation qu'ils avaient faite des vieilles lois et de la liberté politique. Cette usurpation, contenue par Louis XIV, avait pris depuis la régence un caractère systématique qui menaçait d'absorber l'Etat dans le palais. La ligue immense qui s'était révélée au procès de la Chalotais pouvait surtout avoir effrayé le conseil de Louis XV. Toutefois la politique en ces jours frivoles ne se motivait point de la sorte, et les plus extrêmes témérités ne furent souvent que des caprices.

Un nouveau chancelier venait de paraître à la place de Lamoignon de Blancmesnil, qui avait passé par cette charge avec des vertus, et n'y avait point été aperçu dans un temps de vices : c'était Maupeou, fils d'un ancien premier président du parlement de Paris, devenu premier président à son tour, après avoir été président à mortier, homme ignorant mais tenace, capable de tout entreprendre par étourderie et de tout perdre par entêtement. Il s'était glissé à la faveur en trahissant sa compagnie, et on l'accusait de vénalité ainsi que d'odieux manéges dans le recensement des voix. Peu s'en était fallu qu'il n'eût à subir les mercuriales de la rentrée ; sa nomination l'avait dérobé à la flétrissure ; mais la blessure était profonde ; en se vengeant il crut venger le roi ; il intéressa Mme du Barry à son dessein par les raffinements d'une cajolerie pleine de bassesse ; ainsi s'allait rétablir la souveraineté du monarque, grâce aux rancunes d'un magistrat persiflé et à la protection d'une courtisane décriée.

Le parlement pénétra facilement de tels desseins, et ses résistances aux actes de l'autorité n'en furent que

plus déclarées. L'abbé Terray venait de prendre la direction des finances. Ce nouveau contrôleur général, conseiller clerc du parlement, était de ceux qui n'avaient point suivi les nouvelles tendances de la magistrature. Ennemi des jansénistes, accoutumé à tout concentrer dans le roi, esprit perçant, résolu, aventureux même, il voulut réformer les finances par l'économie, et la fermeté de ses vues le dispensait, croyait-il, de l'assentiment du parlement. Tout ce qu'il demandait au monarque, c'était le courage de se passer de ce concours pour sauver l'Etat.

1770. Choiseul commençait à voir de graves périls dans ces résolutions contraires. Il avait besoin également de Terray et du parlement pour ses projets de guerre. Mais la défiance naissait des conflits qu'il apercevait. Le roi, d'ailleurs, semblait fatigué de son empire ; sa sœur, la duchesse de Grammont, avait affecté à la cour des airs qui avaient paru insultants pour la maîtresse, et puis elle s'était retirée avec éclat. C'étaient des indices de ruptures plus profondes ; seulement ils furent quelques moments encore détournés par le bruit des fêtes célébrées pour le mariage du dauphin (16 mai).

Ce jeune prince, qui était condamné à devenir Louis XVI, venait d'être uni à une archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, fille de la grande Marie-Thérèse.

Choiseul avait fait cette alliance ; c'était la consécration de ses desseins politiques, et il pensait y trouver l'affermissement de son pouvoir contre les intrigues qui enveloppaient le monarque.

Marie-Antoinette arrivait, belle, brillante, parée de la gloire de sa mère. Son aspect pouvait changer une cour pleine de vices, et souillée de hontes. Choiseul semblait la présenter comme sa conquête. Mais déjà toute la cour la lui disputait par une rivalité d'hommages, et la grâce du roi put aisément vaincre les empressements du ministre.

Les fêtes de la cour furent splendides, si ce n'est que la présence de la du Barry en déshonora la pompe; à Paris, les plaisirs furent magnifiques, mais un affreux malheur les couronna. Au feu d'artifice, la foule accumulée sur la place Louis XV manqua d'issues, et d'horribles morts furent produites par la presse de ces flots de peuple se comprimant eux-mêmes en cherchant à fuir. Plus de douze cents personnes périrent ainsi étouffées; la douleur fut au comble, et bientôt elle prit un caractère de plainte ardente contre l'autorité; déjà le peuple commençait à être enclin aux murmures par suite de l'élévation du prix du pain. Ces images de sang mêlées aux plaisirs le disposèrent davantage à l'irritation; tout semblait jeter sur le mariage du dauphin un aspect sinistre. Le jeune prince versa des larmes sur tant de victimes; il vola au secours des familles éperdues; Marie-Antoinette imita sa piété; le peuple aima cette expansion de douleur; mais la plainte contre l'autorité n'en fut point tempérée; de longs échos la répétèrent, et ce lugubre événement resta comme un fatal présage sur l'avenir des jeunes et brillants époux. D'autres signes se montraient. Une sourde guerre était au sein du gouvernement. Choiseul, avec la pleine disposition de tous les ministères et le long usage de la

puissance (1), s'était enchaîné un parti puissant, et sa sœur, la duchesse de Grammont, le grossissait par des cabales de femmes. Mais, dès qu'on avait vu le roi porter impatiemment le joug de son ministre, une autre faction s'était formée, à la faveur de lâches complaisances pour la du Barry, et dans cette faction s'étaient précipités le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, et enfin l'abbé Terray, tous cachant des haines sous le dehors du zèle, le dernier produisant des motifs politiques, et surtout l'état des finances, qui rendaient impraticables les desseins de guerre du duc de Choiseul (2).

Celui-ci semblait toutefois ne point apercevoir ces formidables oppositions. Quelques hostilités avaient éclaté entre l'Espagne et l'Angleterre sur les mers d'Amérique, et déjà Choiseul embrassait cette occasion de guerre maritime. La ligue alors redoubla d'ardeur. Elle courut à des conciliabules chez Mme du Barry; elle excita la maîtresse à user de sa funeste puissance pour hâter la chute du ministre; n'était-ce point un crime suffisant en effet de songer à troubler par d'affreux combats les douces joies du monarque? Dès lors les intrigues furent ardentes; les deux factions se bra-

(1) Le duc de Choiseul avait eu d'abord le ministère des affaires étrangères, puis le ministère de la guerre; il avait ensuite remis celui-ci à son cousin le duc de Praslin, que plus tard il avait fait à la fois ministre de la marine. L'État entier était en ses mains; il ne lui manquait que le titre de premier ministre.

(2) « Le *déficit* était de soixante-quatorze millions quand l'abbé Terray fut appelé à l'administration des finances; il était encore de quarante quand il en sortit. » *Discours de Calonne aux Notables*, en 1787.

vèrent par des personnalités outrageuses ; les timidités du roi rendaient la victoire incertaine ; il ne resta qu'à la décider par un redoublement de manéges où luttèrent d'activité Maupeou et la du Barry.

Tout fut mis en jeu, et peu importait la chute de l'Etat même, si la vanité était victorieuse. Choiseul avait au moins l'avantage d'intéresser à sa cause l'orgueil de son pays. Maupeou faisait de cette lutte un caprice : d'un côté la rivalité était politique, de l'autre elle était odieuse ; d'un côté on voyait l'ambition d'un homme d'Etat qui croit encore à la fortune de son pays, de l'autre les témérités d'un courtisan qui ne croit qu'à la destinée d'une maîtresse.

Pour hâter cette querelle, Maupeou la compliqua d'une manière indigne. Ses plans d'abolition contre les parlements attendaient une occasion propice ; il crut la faire sortir de toutes ces luttes.

La Bretagne n'avait point cessé de demander justice contre son gouverneur le duc d'Aiguillon. Maupeou feignit de faire droit à ces plaintes, et un arrêt du conseil évoqua le procès devant le parlement de Paris. Ce que voulait Maupeou, c'était de mettre le parlement aux prises avec la royauté même, et nul artifice ne fut épargné pour souffler la violence au sein de la magistrature déjà si excitée à la liberté. Ainsi espérait-il entraîner le parlement dans un piége, et puis l'y accabler à son gré. Il s'agissait de juger un duc et pair ; le parlement allait retrouver ses vieux priviléges, et Maupeou s'amusait à attiser par cette perspective toutes ses colères. Il détermina ensuite le roi à aller siéger en la cour des pairs, comme pour le rendre témoin de l'orgueil parlementaire. Toutefois les magistrats furent adroits à se

contenir, et il fallut les aiguillonner par des provocations et les exciter à se faire injurieux et rebelles. Ce manége ne réussit point; on en vint à un autre. Après quelques séances, le procès fut suspendu, et le roi retira les lettres patentes qui avaient renvoyé le duc d'Aiguillon devant le parlement. Cette fois la provocation fut heureuse. Le parlement se tint pour offensé, et il passa outre. Le public, ignorant du secret de tant d'artifices, supposa que puisque le duc d'Aiguillon était soustrait à la justice, c'est qu'il était coupable de tous les crimes. Le parlement se sentit affermi par cette espèce de faveur. Il prononça un arrêt qui déclarait le duc d'Aiguillon *prévenu de faits qui entachaient son honneur*. Ce fut comme un défi jeté au roi. Le roi y répondit en allant en personne présider à l'enlèvement de toute la procédure au greffe du parlement. On abaissait la majesté à des actes d'autorité subalterne, et rien n'annonçait mieux la décadence publique (juillet 1770). Pour comble, le premier ministre était mis en lutte avec le roi même par la nature de ces combats. Une secrète connivence attachait la cause de Choiseul à celle du parlement, et la même popularité leur était acquise. C'est par là que les ruses de Maupeou avaient voulu atteindre son puissant rival, et il y arrivait au risque de tout perdre.

Bientôt le faible roi fut convaincu par son frivole chancelier de la nécessité d'achever par un coup d'éclat la longue série de résistances et de séditions, qui avait fait toute l'histoire du parlement. Désormais frapper le parlement c'était frapper le duc de Choiseul, et cette vue personnelle tenait lieu de raison d'Etat. La vaste ligue parlementaire révélée sous le nom

d'*unité*, d'*indivisibilité*, de *classes*, était un motif secondaire. On avait hâte de mettre fin à l'empire du ministre, et la conquête du pouvoir absolu semblait se faire pour une maîtresse. Telles étaient les hautes déterminations d'une révolution judiciaire, que Louis XIV, dans sa puissance, n'eût point tentée.

Par un étonnant contraste, car le siècle était bizarre, ce fut au milieu de ces pronostics de ruine que le parlement prêta l'oreille aux menaces d'une autre sorte qui grondaient sur l'Etat. La licence était venue au comble. Malesherbes venait de quitter la librairie; les esprits sérieux s'effrayaient des flots de scandale qui s'étaient amassés. L'avocat général Séguier porta un réquisitoire contre les livres impies semés sur la France; et le 18 août 1770, toutes les chambres assemblées, le parlement entendit la voix du magistrat s'écriant avec terreur : « On s'est acharné à détruire la foi, à corrompre l'innocence, à étouffer dans les âmes tout sentiment de vertu. Cette secte dangereuse a employé toutes les ressources pour étendre la corruption ; elle a empoisonné pour ainsi dire les sources publiques; enfin la religion compte aujourd'hui presque autant d'ennemis déclarés que la littérature se glorifie d'avoir formé de prétendus philosophes; et le gouvernement doit trembler de tolérer dans son sein une secte ardente qui semble ne chercher qu'à soulever les peuples sous prétexte de les éclairer. L'anarchie et l'indépendance sont le gouffre affreux où l'impiété cherche à précipiter la nation, et c'est sans doute pour remplir ce funeste projet qu'elle s'occupe depuis longtemps de dénouer nœud à nœud tous les liens qui attachent l'homme à ses devoirs : elle est convaincue d'être autant en-

nemie des peuples et des rois que de Dieu même. »

Ce fut comme une dernière parole jetée par la magistrature près de mourir. Chose plus étonnante que tout le reste! le roi avait approuvé cette plainte publique! mais elle tomba comme un vain bruit; et le magistrat resta exposé aux haines furieuses des philosophes. Sept ouvrages, scandaleux d'impiété, furent néanmoins condamnés par arrêt du parlement, en tête l'horrible *Système de la nature* du baron d'Holbach. Ce fut aussitôt un bruit étrange dans les salons; mais le travail philosophique n'en fut point interrompu; et la politique reprit le cours de ses manéges.

A la rentrée des vacances, un lit de justice vint provoquer le parlement à une autre sorte d'indépendance. Le duc d'Aiguillon était là parmi les pairs, bravant les juges qui l'avaient déclaré entaché; un édit renouvela la défense de donner suite à cette procédure, comme aussi de faire des ligues parlementaires sous des noms quelconques; et l'édit fut enregistré de vive force. Le parlement rendu à lui-même, et sous l'impression d'un affront public, déserta ses siéges et le palais resta muet. C'est ce que voulait Maupeou pour passer outre dans ses desseins.

Alors commencèrent les violences. On se mit à frapper à tout hasard. D'abord l'exil fut prononcé contre Choiseul; et à cette nouvelle Versailles et Paris s'émurent comme à un signal de calamité. On courut au ministre disgracié, comme au dernier défenseur de la liberté et de la dignité publique, et lorsque, sur l'ordre du roi, il se retira à son château de Chanteloup, la cour sembla se déplacer; tous les grands coururent lui faire un cortége, et son exil fut un triomphe. Le roi s'étonna

dans sa solitude de Versailles, et ses ministres n'eurent qu'à distraire ses anxiétés par des coups nouveaux. Il restait à frapper le parlement. Deux mousquetaires allèrent de nuit réveiller chacun de ses membres ; on leur signifiait l'ordre de reprendre leurs fonctions, et on leur demandait de signer *oui* ou *non*. Cette formule insolite montrait l'alternative de la soumission ou de l'exil. Quelques-uns se soumirent, tous les autres se dévouèrent. Le matin, lorsque les timides se virent seuls dans le palais désert, ils eurent hâte de révoquer leur acquiescement à la honte, et ils coururent se faire pardonner une faiblesse attribuée au trouble de leur sommeil. Alors Maupeou redoubla d'arbitraire ; la nuit suivante, un arrêt du conseil, signifié par des huissiers, allait annoncer aux magistrats que leurs charges étaient confisquées, et que le parlement n'existait plus. Après les huissiers se montrent encore les mousquetaires ; ceux-ci portent des ordres d'exil. Le lendemain tout obéit ; les magistrats sont dispersés ; le palais est vide, muet ; le peuple s'étonne, mais pas un murmure n'est entendu ; on eût pu se croire sous une royauté formidable ; on était sous le plus débile des pouvoirs. Mais tout avait fléchi, et, comme il arrive dans l'affaiblissement des sociétés, le despotisme suppléait à la puissance, et l'abaissement suppléait à la soumission.

Maupeou ne manquait point de motifs puisés dans l'histoire pour justifier cette extermination du parlement. Mais il franchissait toutes les bornes, et les usurpations judiciaires étaient une triste apologie de la tyrannie ministérielle. Toutefois une partie du public applaudissait à ces réactions. Les philosophes

avaient accoutumé la nation à maudire la transmission des charges par la vénalité, et cette idée devenue populaire, sans avoir été discutée, tenait lieu d'excuse au despotisme. Ainsi arrivait-on à la pratique extrême des théories ducales hardiment étalées au début de la régence, si ce n'est que pour les réaliser il avait fallu descendre à des passions subalternes auxquelles le duc de Saint-Simon ne pensait guère. Cependant, lorsqu'il fallut remplacer cette judicature traditionnelle, mêlée de vertus et d'orgueil, il y eut d'abord quelque embarras. Maupeou avait imaginé une institution de six *conseils souverains* où la justice serait rendue aux frais du roi; et la gravité du préambule de cet édit fit croire un moment à quelque chose de grand et de sérieux. Mais les magistrats manquèrent à cette justice magnifiquement inaugurée.

Nul n'osait accepter des charges flétries par la spoliation. En même temps des princes du sang et quelques membres de la pairie protestaient contre la destruction du parlement, où s'étaient abrités en d'autres temps leurs priviléges (15 avril 1771). Alors Louis XV alla tenir un nouveau lit de justice, et le public s'étonna des paroles de force que l'on faisait sortir de la bouche de ce monarque énervé. Bientôt les effets suivirent les menaces. L'opposition des princes fut dispersée par des exils. A cet exemple tous les opposants s'intimidèrent. Ceux qui avaient résisté par convenance cherchèrent des prétextes pour se soumettre. On finit par trouver des magistrats; les avocats reparurent avec leurs procès, et le parlement Maupeou parut vouloir se faire pardonner l'odieux de son existence par la célérité de sa justice et la droiture de ses arrêts.

Le parlement du reste avait blessé tant de droits qu'il devait laisser peu de traces dans le souvenir des peuples. Les familles parlementaires remplirent néanmoins Paris de clameurs, et il y eut comme une révolte parmi les femmes. « Selon elles, la monarchie allait s'écrouler ; elles ne parlaient des parlements que comme des victimes qu'on égorgeait sur l'autel du despotisme.... Ces femmes, ajoute le baron Besenval, étaient celles dont la voix se faisait le plus entendre pour la défense de gens qui, quelques années auparavant, avaient fait conduire un militaire sur l'échafaud, un bâillon dans la bouche (1). » Mais le reste de la nation restait sans émotion. « Le peuple et le bourgeois, dit le même historien, y mettaient moins de chaleur. » La plupart même applaudissaient à la ruine du parlement ; le clergé surtout y voyait une expiation, et, aux yeux des hommes fidèles à l'Eglise, il semblait remarquable que cette justice contre une magistrature ardente depuis deux siècles à favoriser toutes les entreprises sectaires vînt d'une autorité sans foi, et d'une royauté perdue dans les vices. Ce n'était point la fin de ces réactions; et dans ces temps de décadence publique il n'était point de corps ou d'institution, qui n'eût à subir de semblables alternatives de représailles.

Bientôt tous les parlements du royaume furent frappés comme celui de Paris : tous furent dissous. Ce vaste ébranlement de la justice, par un coup d'Etat sans exemple dans l'histoire, attestait l'altération profonde des vieux droits de la monarchie. Louis XIV n'eût

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

jamais songé à faire ce que fit tranquillement Louis XV. Dans les temps où la puissance est forte, la liberté est respectée; dès que le pouvoir s'affaiblit, le despotisme commence : la violence remplace l'autorité.

1772. Cependant cette révolution si extraordinaire ne se consomma point sans produire au sein de la nation de tristes retours de mépris et de colère. Quelques provinces menaçaient de résister à la dispersion de leurs magistrats; il fallut déployer la force contre les menaces de sédition. Mais le parlement *Maupeou* commença alors à devenir un objet de sarcasme. La cour elle-même se vit atteinte par des attaques auparavant inconnues. Des libelles sanglants révélèrent un esprit nouveau de persiflage, et l'insulte montait jusqu'à la royauté. De nouveaux essais de vengeance vinrent suppléer à la justice publique; les lettres de cachet répondaient aux satires; mais la punition était bravée; on ne croyait ni à la peine, ni à la justice, ni à l'honneur, ni à la honte.

Ces affreux conflits agrandissaient l'exil du duc de Choiseul. Du moins il avait gardé de la dignité dans la puissance, et ce fut alors comme une mode d'imiter sa grandeur par des semblants d'indépendance. On vit des seigneurs s'expatrier librement, comme pour fuir un gouvernement dégradé. La noblesse ne soupçonnait point ce qu'il y avait de fatal pour elle-même dans cette flétrissure jetée au front de la royauté.

Les publications de livres sceptiques, effrontés, suivaient leur cours. Les pamphlets circulaient dans tous les rangs. Vainement l'autorité essayait de sévir; l'assemblée du clergé avait poussé des cris d'alarme; l'*Histoire philosophique et politique* de l'abbé Raynal fut

supprimée par arrêt de conseil ; d'autres livres furent brûlés en place de Grève. Mais cette espèce de répression charmait les philosophes; les livres proscrits étaient assurés de leur renommée, et les libraires ne leur cherchaient pas d'autre titre à la popularité des salons.

1773. En ce temps se révéla Beaumarchais, esprit satirique, caractère effronté, capable de tout sacrifier à des animosités fictives ou réelles. Un magistrat du parlement Maupeou, nommé Goësman, qui affectait de grands airs d'austérité, avait laissé vendre par sa femme une audience à Beaumarchais, dans un procès que celui-ci soutenait devant la cour. Le gain du procès avait été promis ; il fut perdu ; Beaumarchais poussa des cris de colère; Goësman se crut fort contre l'écrivain ; et d'abord il brava ses mémoires. Mais bientôt la ville et la cour furent remuées par la controverse railleuse de Beaumarchais ; on s'amusa de ce persiflage cruel, que le palais n'avait point connu, et qui venait ôter à la toge des sénateurs, comme à tout le reste, sa dignité ou son prestige. Le rire gagna tous les rangs, les seigneurs, les avocats, les femmes, les princes ; et ce n'était point un magistrat seulement qui était en cause dans cette ardente raillerie, c'était la justice tout entière, c'était du moins la justice de Maupeou ; le vieux parlement était vengé, il était triste qu'il ne pût l'être que par les satires d'un écrivain cynique et décrié.

Tels étaient donc ces tristes temps. Au milieu de cet abaissement de la puissance, l'abbé Terray poursuivait sérieusement ses vues de réforme financière et ses plans d'économie. Le trésor était vide. Un déficit an-

nuel de trente-cinq millions avait forcé, depuis 1769, d'anticiper sur l'avenir. C'était un expédient funeste. L'abbé Terray semblait toutefois se faire un jeu de grossir la détresse. D'une part il voulait accuser Choiseul de cette ruine ; Choiseul se justifia en découvrant son administration. D'autre part l'abbé Terray ne craignait point de pousser ses projets de réforme jusqu'à des pensées de banqueroute ; et ici achevait de se manifester la politique irrégulière, aventureuse, qui s'était produite à mesure que les mœurs nouvelles avaient altéré le nerf de la monarchie (1).

Ce n'est point le lieu d'exposer le système des édits bursaux de l'abbé Terray. Il suffit de dire qu'en réduisant diversement les rentes perpétuelles, tantôt à deux et demi, tantôt à quatre, avec un dixième d'amortissement, il trouva un moyen simple de diminuer le déficit. La dette constituée chargeait l'Etat d'un intérêt annuel de soixante-trois millions ; elle fut réduite arbitrairement de treize millions par an. Cette diminution était une sorte de banqueroute ; on n'y prit garde que pour en faire un objet de raillerie. Un jour dans une presse au parterre, quelqu'un s'écria : « Où est l'abbé Terray pour nous réduire de moitié. » Un particulier, nommé *Billard*, fit une banqueroute éclatante ; on alla écrire sur l'hôtel de l'abbé Terray : « Ici on joue au noble jeu de billard. » Telles étaient les oppositions. En même temps l'abbé Terray était ingénieux à varier les impôts. Pour couvrir le remboursement des charges de judicature, il fallut augmenter les tailles ; mais la justice était gratuite, ce fut un prétexte aisément

(1) Voyez le *Discours de Calonne aux notables*, en 1787.

accepté par les idées nouvelles. L'Etat n'en courait pas moins à la ruine. Les dépenses publiques étaient difficilement couvertes. Le crédit public était perdu ; et, par contraste, l'industrie des classes intermédiaires de la nation jetait sur la France un aspect de prospérité et de luxe, qui indiquait un déplacement d'activité. Mais le peuple restait frappé de misère ; c'est lui qui portait le poids des impôts. Le commerce était devenu comme un privilége. La faculté d'exporter les grains avait fait monter le blé à un prix menaçant pour la vie du pauvre ; les économistes en étaient réduits à enseigner que la population était surabondante ; théorie imbécile, inventée pour mettre à l'aise l'égoïsme des riches, mais dont les révolutions se chargent de venger l'odieux par d'affreuses représailles de spoliation.

L'abbé Terray pallia ces maux en révoquant cette faculté d'exportation des grains. Mais un autre abus éclata. Le commerce s'exerça par des trafics qui ressemblèrent à des connivences de monopole ; et, pour comble, le roi en personne se jeta dans ces calculs d'avidité. C'est ici une triste époque ; la royauté s'oublie elle-même ; tout se mêle, l'agiotage et la débauche. Puis en regard des hontes solennelles de la cour se montrent les orgies effrontées de Philippe d'Orléans ; les vices s'étalent en plein soleil ; et dans cette émulation d'abaissement l'histoire trouve à peine une marche d'affaires qui puisse ressembler à ce qu'on appelle un gouvernement.

La France reste comme étrangère à l'Europe. La Russie poursuit ses desseins de domination et de conquête ; ses armées battent les Turcs ; elle enveloppe la Pologne dans ses piéges ; elle convie la Grèce à la li-

berté, pour s'assurer l'empire des Dardanelles; elle détruit la flotte ottomane à Tchesmé, et menace Constantinople. C'est un officier français, le baron de Tott, d'une famille hongroise, qui déconcerte cette politique; doué de pénétration et de génie, il avait reçu du duc de Choiseul une mission en Orient; et tout en s'occupant des intérêts de la France, il donne aux Turcs des leçons de stratégie. Bientôt il a toute la confiance de la Porte; il met en pratique ses enseignements; il arrête la flotte russe aux Dardanelles au moyen de batteries dont il hérisse les côtes. Puis il passe quatre ans à élever des boulevards à l'embouchure de la mer Noire. Toutefois, quelques dégoûts finissent par l'éloigner d'une cour soupçonneuse et jalouse des arts d'Europe; et en même temps Catherine venge les armes russes par la victoire de Taboul et la prise de Bender (1). Mais la France voit ces événements divers sans les tempérer par son action. La politique de Choiseul semble survivre quelques moments par la présence d'un corps de troupes que d'avance il avait envoyé au secours de la Pologne. Là s'était révélé Dumouriez avec son éclat de courage mêlé de finesse politique; c'était un des agents que Louis XV employait à ses manéges secrets de diplomatie. Dumouriez laisse au baron de Vioménil le glorieux office de défendre par les armes la liberté de la Pologne de toutes parts oppressée; une poignée de Français lutte dans les murs de Cracovie contre les armées de Sowarow; ces trois noms, Sowarow, Vioménil, Dumouriez, sont montrés dès ce moment à des desti-

(1) Voyez dans la *Biographie universelle* un excellent article de M. Guérard sur le baron de Tott.

nées diverses. Cracovie cède aux horreurs de la famine; l'Europe admire Vioménil et ses compagnons : la France seule semble ignorer leur gloire. Cependant la Prusse et l'Autriche secondent les armes de la Russie ; Frédéric et Marie-Thérèse convoitent avec Catherine les débris de la Pologne ; un traité fatal se négocie à Vienne sous les yeux et à l'insu de l'ambassadeur français, le prince Louis de Rohan, plus tard célèbre comme cardinal ; ce traité, signé à Pétersbourg, éclate comme la foudre ; il dispose de la Pologne comme d'une proie ; l'Autriche obtient sur la rive gauche de la Vistule un espace de deux mille cinq cents lieues carrées, la Prusse en acquiert neuf cents, la Russie plus de trois mille. La France alors commence à s'étonner ; mais la stupeur est froide ; les âmes manquent de colère ; seulement Louis XV ose dire : *Si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu;* triste parole qui accuse la faiblesse du monarque, et blesse la vanité de ses ministres. Pour comble les ministres se vengent du roi même. Pendant que le gouvernement de Louis XV avait été joué par l'Europe, Louis XV en personne s'était amusé à nouer des intrigues secrètes pour établir une royauté française en Pologne. Le duc d'Aiguillon se met à poursuivre cette diplomatie domestique, et la traite comme une trahison. Ségur, Dumouriez et Favier sont mis à la Bastille ; le comte de Broglie est exilé ; tous quatre étaient les agents de Louis XV ; le roi les laisse frapper, ou paraît les frapper lui-même en ennemis. Et de leur côté ils acceptent en silence ce rôle de criminels. On ne sait où est l'autorité, où est le devoir ; la France semble un astre errant, lancé dans une politique voilée de nuages.

1774. C'est au milieu de ce mortel abaissement que va s'éteindre le règne de Louis XV.

Depuis quelque temps le monarque était plongé dans une immobilité morale qui ressemblait à de la stupeur. Le poids de ses débauches semblait l'accabler; on eût dit un remords, et peut-être n'était-ce qu'un épuisement. Les fêtes des mariages du comte de Provence et du comte d'Artois, frères du dauphin, ne l'avaient point arraché de cet abattement, qui désolait les corrompus. Un souvenir de religion était venu se mêler à cette disposition de tristesse morne, et la voix des prédicateurs n'avait point manqué de liberté pour disputer au vice ce dernier reste d'une vie délabrée. Ce fut comme une lutte où Mme du Barry épuisa les artifices d'une science abjecte. Mais au milieu de ces combats le roi fut saisi par une maladie cruelle, la petite vérole. Alors du moins un spectacle de générosité consola de tant de hontes. Les filles du roi, Mesdames Adélaïde, Sophie et Victoire, s'empressèrent autour de ce lit dont l'approche était une menace de mort. Les princesses n'avaient point eu la petite vérole; elles affrontèrent ce péril, et peu après elles en étaient atteintes. Mme du Barry semblait vouloir disputer de courage avec la piété filiale; mais, lorsque Louis XV sut qu'il était frappé à mort, il songea à l'éloigner, et il crut qu'il était temps de tourner vers Dieu sa dernière pensée. « Madame, je suis mal, lui dit-il, je sais ce que j'ai à faire. Il faut nous séparer; allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon; soyez sûre que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre (1). » Il y eut de honteuses

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

intrigues auprès de ce mourant, pour empêcher ce départ, qui semblait devoir ébranler toute la cabale des favoris. Mais la voix du prêtre appelé pour confesser le monarque resta maîtresse. Louis XV reçut les secours de la religion, et fit demander à sa cour, par le grand aumônier, pardon de ses scandales. La maladie était affreuse; la mort se hâtait, et déjà la solitude se faisait autour du roi. Ainsi mourut-il à soixante-quatre ans, après un règne de cinquante-neuf ans. On se hâta de porter à Saint-Denis son cadavre infect. Nulle pitié, nulle douleur, nul hommage ne le suivit. On s'en allait jeter au tombeau parmi les mépris, qui sont les plus tristes des anathèmes, celui qui avait été salué du nom de *bien-aimé ;* retour fatal, qui n'était pas seulement un caprice, mais une expiation.

Et cependant, l'histoire doit le dire, Louis XV ne devait pas porter seul toute la peine de tant de hontes. Ce n'est pas lui qui avait ouvert le XVIII[e] siècle par une réaction contre la grande et nationale monarchie de Louis XIV. La France, qui s'amusait à exercer ses colères contre Louis XV, avait commencé par agréer la politique anglaise et les débauches effrénées du régent. Toutes les classes de la société, et surtout les hautes classes, avaient leur part de l'altération des mœurs et des idées publiques ; toutes s'étaient précipitées dans l'amour des choses nouvelles ; toutes étaient complices de la décadence. C'est une funeste apologie sans doute de dire que le monarque fut une expression vivante de cette société précipitée dans les vices ; mais la flétrissure d'un mauvais règne reste entière, si ce n'est qu'elle atteint tous les coupables, et qu'elle ne laisse pas l'impunité aux plus criminels.

Au reste, tandis que l'Etat se dégradait, l'activité nationale gardait ses restes d'énergie, si ce n'est que la pensée publique n'obéissait à aucune impulsion supérieure. C'était tout le contraire du règne de Louis XIV, où on avait vu l'action du monarque dominer fortement le mouvement de la nation. L'unité était absente; et toutefois le travail, pour être libre et épars, n'était point sans fécondité ni sans grandeur. Les sciences étaient cultivées avec honneur. De grandes découvertes transformaient l'étude de la nature. La physique devenait une science toute nouvelle. Une ardente émulation exaltait les esprits. D'Alembert, Lagrange, Buffon, pour ne point citer des noms en foule, rivalisaient avec Euler, Linnée, Francklin. Toutes les parties de la science étaient explorées. Les académies se multipliaient, et hors des académies un goût d'études littéraires, peut-être frivoles, mais élégantes, saisissait la nation entière. Les arts se popularisaient, bien qu'avec des formes qui se ressentaient de l'altération de la pensée publique, plus avide de fantaisie que de vérité. Les lois se réformaient. La magistrature, avec l'emportement de ses pensées nouvelles, gardait quelque tradition des bons exemples et des mœurs sévères. L'administration publique, dans son désordre, promulguait des règlements utiles, imposés en quelque sorte par le sens de la nation. Les travaux publics prenaient un développement inconnu. Les routes royales recevaient un degré de perfection, de majesté même, qui étonnait les étrangers. Des ponts magnifiques étaient jetés sur la Seine et sur la Loire. Bordeaux, Lyon, Marseille, Dijon, Rouen, Orléans, Grenoble, Clermont, Toulouse, Besançon, Rennes, Montpellier, Moulins, Caen, Toulon, Bayonne,

Carcassonne, Beauvais, Metz, Nîmes, Angers, Saumur, d'autres cités, voyaient s'élever des monuments ou naître des ornements de toute sorte, des églises, des hôtels de ville, des places, des arsenaux, des fontaines, des boulevards, des promenades, des bains, des bibliothèques, des théâtres, des palais d'états provinciaux, tout ce qui annonce la puissance et la splendeur; quelque chose d'éblouissant s'offrait partout aux regards. C'étaient là toutefois les indices d'une civilisation raffinée, éprise de goûts de luxe, et couvrant d'une élégance fastueuse les profondes altérations de la société morale. Une misère infinie se cachait sous cette pompe. L'activité nationale semblait ne s'exercer qu'au dehors. La prospérité extérieure était brillante; mais un vide affreux restait dans les âmes, et bientôt le monde allait savoir ce que devient un peuple dressé de la sorte à répandre au dehors son énergie, au lieu de l'appliquer à la perfection de l'intelligence, au redressement des erreurs, et à la correction des vices.

HISTOIRE

DE FRANCE.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Un nouveau règne. — Louis XVI et Maurepas, son ministre. — Premier acte de sa royauté, renvoi de Maupeou et de l'abbé Terray. — Choix de Turgot. — Indices d'avenir. — Lit de justice. — Projets de réformes. — Théories. — Résistances. — Séditions. — Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre. — Il bouleverse la maison du roi. — Plaintes générales. — Edits populaires de Turgot. — Vaste clameur. — Situation des esprits. — La cour. — Adoration et dénigrement. — Politique de Vergennes. — Contradictions. — Apparition de Necker. — Son système de finances. — Duval d'Eprémesnil remue le parlement. — Mouvement national en faveur des colonies anglaises d'Amérique. — Déclaration des droits. — Faveur en Europe. — Raison d'Etat. — La France est emportée par un besoin des choses inconnues. — Francklin paraît en France. — Enthousiasme. — Hésitations de Louis XVI. — L'empereur Joseph à Paris. — Voltaire vient chercher des triomphes. — Frivolités de la cour. — Duel du comte d'Artois et du duc de Bourbon. — Guerre avec l'Angleterre. — Brillant début. — Le duc de Chartres à Ouessant. — Rencontres diverses. — Expéditions. — Politique de la France. — Projets contre l'Angleterre. — Enthousiasme

de chevalerie. — Combats sur mer dans les Antilles. — Alternatives. — L'Espagne entreprend le siége de Gibraltar. — Les insurgés d'Amérique commencent à désespérer. — La nation française se fatigue d'une guerre sans batailles décisives. — Intrigues diverses. — Changements ministériels. — *Compte rendu* de Necker; nouveauté dans la monarchie. — La guerre se ranime. — Combats divers. — L'espérance revient aux insurgés d'Amérique. — Prise de Minorque. — Marche des esprits. — Necker sort des affaires. — Le *tiers état* se révèle. — Mort de Maurepas. — Suite de la guerre. — Acharnement des combats sur mer. — Siége de Gibraltar. — Eclatante et vaine entreprise. — Evénements de l'Inde. — Les puissances se précipitent vers la paix. — L'Angleterre reconnaît les États-Unis. — Suites morales de la politique de la France.

Louis XVI.

1774. Un nouveau règne s'ouvre et une autre fatalité se déclare. Ce n'est plus un roi qui résume en soi les vices de la société, c'est un roi qui fait contraste par les vertus de sa vie avec le désordre des mœurs publiques. Mais aussi quelque chose lui manque, à savoir l'énergie de la volonté et la puissance du génie; c'est par là que se vont expliquer les inexprimables désolations de ce règne, le plus mystérieux des règnes de la monarchie.

Louis XVI, petit-fils de Louis XV, avait vingt ans lorsqu'il arriva au trône; jusque-là on l'avait tenu loin des affaires. Ses habitudes graves avaient paru farouches à une cour abîmée dans la licence; on avait conclu qu'il n'avait point d'aptitude pour la politique. De là une sorte de défiance craintive mêlée à ses goûts de retraite et d'étude.

Devenu roi, comme à l'improviste, il s'étonna de sa

mission, seul en quelque sorte dans une cour qui ne lui était point connue, il parut hésiter sur ses devoirs. Il chercha vainement des conseillers parmi des politiques frivoles ou des rivaux égoïstes. Depuis longtemps le gouvernement de l'État n'était qu'un caprice, et d'aucun côté n'apparaissait un système qu'il fût permis de saisir comme accrédité par l'expérience ou le génie. Louis XVI rattachait toutefois au souvenir du dauphin, son père, des préférences qui semblaient le guider comme un instinct; et ce fut toute la raison de son aversion pour le duc de Choiseul, à qui il ne pardonnait point l'éclat de ses offenses (1).

D'autre part, les ennemis de Choiseul, devenus maîtres de l'État sous les auspices de la du Barry, répondaient mal, par leurs habitudes futiles ou décriées, à la sévérité des pensées et des goûts du prince. Dans cette première anxiété du règne, Louis XVI appela à son aide les conseils des filles de Louis XV, les sœurs vénérées de son père. De cette délibération sortit le choix d'un vieux ministre, qui avait été secrétaire d'État dans la dernière année de Louis XIV, et qui parut devoir rattacher le règne nouveau à des souvenirs de gloire. Cette pensée était noble; elle fut mal justifiée par le personnage qui en était l'objet; c'était le comte de Maurepas, esprit léger et railleur, qui dans le long règne de Louis XV avait pu facilement se montrer supérieur aux autres politiques, ne fût-ce que par la liberté de ses jugements et de ses satires, et qui néanmoins avait conservé dans son vieil âge toute la frivolité de ses premiers ans.

C'est avec ce ministre que Louis XVI s'aventura dans

(1) Voyez les *Mém.* du baron de Besenval.

les essais de l'empire. Son premier acte de royauté excita des transports; ce fut le renvoi de Maupeou et de l'abbé Terray. Le peuple poussa des cris de joie, mais ces cris étaient féroces; la populace se croyait intéressée à la ruine de deux ministres dont l'un avait frappé une magistrature privilégiée, et l'autre avait cherché l'économie des finances. Déjà les passions aveugles frémissaient et avertissaient du péril des réactions, si elles n'étaient point conduites avec force, et si elles ressemblaient à des concessions. Un autre indice fut significatif; ce fut de voir les sceaux remis à Hüe de Miroménil, ancien premier président du parlement de Normandie.

Quant au système de finances, il se révéla par le choix de Turgot, intendant de Limoges, célèbre économiste, dont les philosophes vantaient les théories, et dont la présence aux affaires allait enfin promettre la réalisation des réformes qui depuis un demi-siècle tourmentaient tous les esprits. « Son incapacité et son caractère vain, dit le baron de Besenval, commençaient à l'emporter sur une réputation accréditée par quelques hommes fanatiques et surtout par quelques femmes qui le sont toujours, et soutenue par un extérieur méthodique, une vie recueillie (1). » Les esprits toutefois se laissaient entraîner par un engouement irréfléchi. C'était *l'opinion*, comme on disait alors, qui devenait maîtresse, mais maîtresse capricieuse et fatale. Le jeune roi était précipité par son vieux ministre à des retours soudains, de telle sorte qu'il semblait moins user de son droit propre qu'obéir à la volonté de tout le monde.

(1) *Mém.* de Besenval.

C'est ainsi que le 12 novembre Louis XVI s'en alla sans préparation, sans méditation, tenir un lit de justice, pour rétablir le parlement avec tous les priviléges qui l'avaient rendu formidable, et à peine le parlement eut-il quelques paroles de gratitude pour cet acte de justice téméraire : les acclamations populaires suppléaient aux témoignages de la superbe magistrature, mais peu s'en fallut que ces suffrages bruyants et tumultueux ne dussent être contenus comme une sédition. Telle était l'inauguration d'un règne bienveillant mais sans nerf, et qui allait céder à toutes les alternatives de l'opinion ou de la passion publique.

Les desseins de Turgot cependant avaient un caractère de préméditation et de système qui justifiait l'enthousiasme ; ses écrits avaient du renom, et le public y cherchait le secret d'un avenir de prospérité, de liberté et de grandeur. Quelques-uns de ses plans pouvaient sembler chimériques, et c'étaient aussi ceux qui étaient poursuivis avec le plus d'ardeur. Tous indiquaient ou supposaient une transformation des vieux droits de la nation, et l'imagination se plaisait à la recherche d'une réforme radicale et qu'on supposait fortunée. Des évêques, des ministres, des princes, des grands seigneurs, de nobles dames, que le contact des philosophes avait imbus de choses nouvelles, se prêtaient avec passion à la propagation de ces théories ; le prosélytisme avait gagné tous les rangs ; il se répandit même en Europe, et les rois, devenus philosophes, enviaient le bonheur de Louis XVI d'avoir eu sous sa main un ministre qui allait faire bénir son sceptre.

1775. J'emprunte à un historien le tableau de ces réformes ou de ces desseins : « La liberté illimitée du commerce amenée graduellement ; la suppression des droits les plus onéreux sur les consommations, et surtout, de la gabelle ; l'abolition des corvées ; celle des usages les plus tyranniques nés de la féodalité ; les deux vingtièmes et les tailles convertis en un impôt territorial qui assujettirait la noblesse et le clergé aux charges communes ; l'égale répartition de l'impôt assurée par le cadastre général des terres du royaume ; la liberté de conscience ; le rappel des protestants ; la suppression de la plupart des monastères, en conservant aux moines les droits de propriétaires usufruitiers ; le rachat des rentes féodales, combiné avec le respect de la propriété ; l'abolition de la torture ; un code criminel moins effrayant pour les accusés ; un seul code civil substitué aux dispositions incohérentes du droit coutumier mêlé avec le droit romain ; l'uniformité des poids et mesures ; la suppression des jurandes et maîtrises, et de toutes les entraves apportées à l'industrie ; tout ce qui rendait les provinces françaises étrangères l'une à l'autre, modifié ou écarté ; des administrations provinciales, composées des grands propriétaires, combinant avec ordre les intérêts municipaux, substituant l'utilité au luxe capricieux des monuments, perçant de nouvelles routes, joignant les fleuves et les mers par de nombreux canaux ; les riches abbayes tenues en réserve après la mort des titulaires ; l'aisance des curés et des vicaires assurée ; les philosophes invités à fournir au gouvernement le tribut de leurs observations philanthropiques ; la pensée rendue aussi libre que l'industrie ; un nou-

veau système d'instruction publique où tous les vieux préjugés seraient combattus; l'autorité civile rendue indépendante du pouvoir ecclésiastique. »

« Quelle foule de réflexions, ajoute l'écrivain, n'ai-je pas fait naître en présentant ce tableau (1)! »

Il est vrai, c'étaient là de grands desseins, et l'histoire les contemple avec frémissement, puisqu'ils devaient servir de préambule à de lamentables révolutions; et c'est ici une occasion de dire encore que les pensées généreuses ne se suffisent pas à elles-mêmes, et que les réformes sont fatales lorsque la force manque pour les pratiquer.

Au reste, si la théorie de Turgot avait séduit les âmes ouvertes aux pensées de bienveillance ou de poésie, sa mise en pratique effrayait d'avance les âmes plus touchées par les retours de vanité ou d'égoïsme. On voyait dans ces idées de droit commun, d'impôt territorial, de répartition égale, de participation universelle aux charges de l'État, une menace pour des priviléges antiques, et la philosophie des princes, des grands, des magistrats, des seigneurs ou du clergé même n'allait point jusqu'à ce degré de sacrifice. Alors, en regard du parti économiste, ardent à provoquer les réformes, commença de se constituer une ligue contraire, résolue à lutter par l'invocation des vieux droits contre des nouveautés d'usurpation. Et comme on se sentait en présence d'une classe de citoyens devenue puissante par l'industrie, par le commerce, par la pratique de tous les arts, on appela à soi, sous des prétextes toujours faciles à trouver, les passions du peuple. C'était

(1) Lacretelle, *Hist. du* XVIII*e siècle.*

pour les classes privilégiées un renfort redoutable ; mais la prévoyance n'allait pas au delà d'un péril présent ; dès que Turgot s'annonçait comme un réformateur d'abus, il était ennemi, et on croyait sage de l'attaquer par tout ce qui pouvait lui être fatal.

Turgot, en vertu de ses principes de liberté illimitée du commerce, avait débuté par affranchir de toute entrave l'importation intérieure des grains ; on savait que son système ne s'arrêtait point à cette limite, et on s'attendait à voir proclamer la liberté d'exportation. Ce fut avec cette terreur qu'on s'efforça d'allumer les passions du peuple. En diverses parties du royaume il se forma des rassemblements d'un aspect sinistre. On eût dit des bandits sortis de cavernes inconnues ; ce n'était point le peuple, c'étaient des hordes sauvages, recrutées par le crime. Quelques-unes, parties de la Normandie, marchèrent vers Paris. La maison militaire du roi fut envoyée au-devant de cette sédition hideuse, mais avec des ordres timides, comme si on avait pris au sérieux des plaintes ainsi exprimées. On la laissa se montrer à Versailles, et Louis XVI eut la faiblesse de paraître à son balcon pour la désarmer par des promesses. Les ministres s'effrayèrent et provoquèrent enfin dans un lit de justice la poursuite de délits dont l'impunité découvrait une complicité formidable. Quoi qu'il en soit, les criminels venaient d'apprendre leur puissance, et désormais s'explique le mystère des rassemblements qui doivent si souvent troubler ce règne.

Le sacre de Louis XVI fut une distraction de ces présages (11 juin 1775). Mais déjà le gouvernement nouveau sentait en lui-même un travail d'intrigue,

qui ajouterait aux périls de la faiblesse du monarque.

Turgot avait captivé Louis XVI par la philanthropie de ses vues; mais aussi il l'avait étonné par la hardiesse de quelques-unes de ses théories. Le vieux comte de Maurepas, ennemi de ces réformes, sut bientôt par où il pourrait attaquer le crédit de l'économiste. Toutefois il ne se hâtait point dans ses poursuites envieuses. Il fallut un ministre pour remplacer Philippeaux, duc de la Vrillière, qu'on avait laissé quelque temps survivre aux autres ministres de Louis XV; Turgot put faire agréer Lamoignon de Malesherbes, magistrat philosophe, qui avait partagé les exils du parlement, et dont l'imagination embrassait avec amour toutes les réformes; mais Maurepas opposa à ces esprits un peu chimériques un réformateur d'une autre sorte, le comte de Saint-Germain, à qui il fit donner le ministère de la guerre. C'était un esprit aventureux, qui depuis la guerre de sept ans avait poursuivi en Allemagne des rêves d'organisation militaire; homme de pratique toutefois, et qui allait droit aux choses positives, au lieu de se perdre dans les spéculations de la pensée. Il se proposait aussi de tout refaire dans l'armée, mais par un principe de conduite tout contraire à celui de Turgot. Il y avait dans le système des économistes une pensée de philanthropie qui ne touchait point le comte de Saint-Germain. Celui-ci supprimait dans l'homme toute la partie haute et morale; il faisait du soldat une machine, de l'officier un instrument, de l'armée un corps inanimé, sans pensée, sans honneur, sans courage même; car l'obéissance contrainte par le bâton n'est pas même un acte humain. Maurepas s'amusa de voir en présence deux

natures si diverses de réformateurs; il pensait que cette émulation de nouveautés produirait des mécontentements qui finiraient par lui être propices à lui-même; ainsi l'État était mis en jeu, et la frivolité d'un ministre se plaisait à créer le désordre pour s'assurer la puissance (1).

Saint-Germain fut prompt à réaliser ces calculs. En quelques jours, il eut bouleversé la maison du roi. Aussitôt le murmure remplit Versailles. Ceux qu'atteignait cette réforme précipitée pouvaient paraître intéressés dans la plainte. Mais les gens de bien frémissaient de voir la facilité du monarque à accéder à des économies qui frappaient des corps fidèles, élite de la noblesse de France. N'était-ce pas comme un présage?

Bientôt le mécontentement gagna toute la France, et dans ces plaintes partout répétées on ne s'arrêtait point à l'examen d'une réforme particulière; c'était l'esprit de réforme en général qui provoquait la colère; et c'était ce qu'avait espéré Maurepas. Aussi en ce moment commença-t-il à faire des manéges pour attaquer le crédit de Turgot. Habilement la jeune reine fut intéressée à ces intrigues; on lui montrait la noblesse de France atteinte dans ses droits de toute sorte, et il ne se trouvait que trop de voix autour d'elle pour lui dire l'odieux ou le péril d'une politique qui nivelait toutes les conditions et sacrifiait la monarchie même à des roturiers (2).

C'est en regard de ces irritations que Turgot osa songer à faire rendre six édits, qui étaient comme un pre-

(1) Voyez de curieux détails sur le comte de Saint-Germain dans les *Mém.* du baron de Besenval.

(2) Lacretelle.

mier essai de cette politique contre laquelle se récrièrent toute la cour.

Le premier de ces édits supprimait les corvées pour les grandes routes, et il y suppléait par une contribution dont les privilégiés n'étaient point exempts. Le second et le troisième concernaient la police de Paris, dont ils supprimaient quelques offices vexatoires, surtout en matière de commerce de grains ; le quatrième proclamait la liberté d'industrie et supprimait les jurandes et les maîtrises ; les derniers réformaient des établissements qui rentraient dans la catégorie des jurandes.

1776. A l'apparition de ces édits éclate une vaste clameur; le parlement refuse de les enregistrer; il retrouve tous ses instincts d'opposition; mais, institué pour la liberté, il se fait le gardien des priviléges. Le public prend parti dans cette ardente mêlée de prétentions et de droits contraires. On ne sait d'abord ce qu'il y a au fond de cette lutte. Le peuple n'y voit que des passions dont le contact allume les siennes. Les philosophes s'étonnent de trouver dans les hauts rangs qui ont protégé leur prosélytisme de nouveautés une résistance si violente à la pratique des réformes. Bientôt ils sont eux-mêmes un objet de sarcasme. La plainte varie ses persiflages. L'opposition est pleine de contrastes. La popularité s'attache au parlement protecteur des priviléges ; l'anathème poursuit le ministre réformateur de la corvée ; la reine et les princes excitent les satires ; le roi s'étonne, et, tout en hésitant, il va tenir un lit de justice (12 mars) pour faire enregistrer les édits.

Turgot et Malesherbes dans cette victoire même

avaient entrevu le péril d'une situation politique si diverse et si disputée, avec un roi si faible et si combattu.

Il y avait quelque chose de fatal dans un état de société où les réformes étaient comprises comme une théorie nécessaire, et où elles étaient invinciblement repoussées comme une pratique désastreuse. Un despote peut-être les eût imposées par le génie; une révolution devait les imposer par la destruction.

Quoi qu'il en soit, Turgot et Malesherbes sortirent du ministère; la royauté resta flottante parmi les caprices d'une cour qui crut avoir trouvé la sécurité de ses priviléges, et avoir fait assez pour l'égalité en introduisant dans les mœurs une familiarité inconnue, comme si l'abaissement de la grandeur était toute la liberté.

Ce n'était plus la cour de Louis XV, avec l'exemple du monarque pour accréditer les vices; mais la dignité bannie ne reparaissait que sous une forme d'étiquette, qui elle-même pesait à des habitudes nouvelles de liberté, de frivolité et de badinage. Par malheur il arriva que la jeune reine secoua la première ce reste de solennité, où se pouvait abriter encore le respect de la grandeur. Brillante et applaudie, semant les mots aimables et les bienfaits délicats, elle se livrait tout entière à la gratitude, à l'admiration et à l'amour, et elle écartait en se jouant tout ce qui semblait l'éloigner des hommages (1). De là une liberté familière, désolante pour ceux qui, à la cour, étaient comme une partie même de l'étiquette; mais périlleuse pour la

(1) Etant encore dauphine, elle appelait Mme de Mouchy, qui la rappelait souvent aux usages de la cour, *Madame l'Étiquette*.

majesté même, dont elle ôtait le prestige, et dont elle atténuait le culte.

Aussi la censure se mêla-t-elle bientôt aux adorations. Marie-Antoinette fut jugée non comme reine, mais comme femme; on l'exalta et on la décria. Louis XVI l'aimait avec passion; il ne soupçonnait point que ce qui la rendait séduisante pût lui devenir un danger. Cependant d'affreuses haines s'étaient déjà allumées, et elles se révélèrent par d'infâmes couplets. On arrivait en des temps où l'innocence ne suffirait point pour désarmer la fureur. La reine crut pouvoir braver les jugements; elle les irrita. Plus elle avait d'amabilité et de grâce, plus elle semblait se découvrir aux traits de la méchanceté; et lorsqu'elle pensait se venger par la fierté, cet air de confiance lui était un crime de plus. Triste décadence, où la bonté était périlleuse, et la majesté impossible.

Cependant la cour allait se précipitant dans les jeux et dans les fêtes, le roi seul gardait une réserve triste et morne, on eût dit un pressentiment. Le vieux Maurepas faisait contraste avec la gravité du jeune monarque; il encourageait la magnificence, et pensait raviver la prospérité de l'Etat par l'émulation du luxe. Il est vrai que les travaux utiles se mêlaient aux prodigalités fastueuses. Un grand ministre, Vergennes, avait repris la tradition des vues politiques du duc de Choiseul, et la France, dans cette altération des mœurs publiques, restait imposante à l'Europe. La marine prenait un développement dont l'Angleterre commençait à s'irriter. Mais l'état des finances restait périlleux. Un nouveau contrôleur général, Clugny, avait essayé de reprendre quelques-unes des pensées

aventureuses de Law, et de déguiser la détresse par les gains du jeu et les hasards des emprunts. Il avait tour à tour supprimé les édits de Turgot, et ainsi l'opposition du parlement était consacrée, et le système d'égalité, en matière d'impôt, restait une théorie soumise aux discussions des philosophes, en attendant qu'elle fût livrée aux passions des masses.

Mais tout allait vite dans la contradiction et le changement. Ce contrôleur général ne fit que passer aux affaires; et, au milieu des luttes d'intrigue pour lui donner un successeur, la faveur alla chercher un républicain de Genève, le banquier Necker, établi à Paris, qui avait jeté de l'éclat par sa fortune et par quelques écrits opposés aux théories de Turgot. Ses liaisons avec les philosophes lui étaient un titre, et sa qualité de protestant semblait un attrait de plus, par l'emportement de réaction qui se faisait à tout hasard dans l'État et dans le public contre les idées anciennes. Il ne manquait pas toutefois de titres réels: esprit calme, expérimenté, précis, il promettait une organisation régulière dans les finances, et cette pensée était séduisante pour Louis XVI. Mme Necker enfin, passionnée pour les choses nouvelles, lui donnait de la popularité par la renommée de sa beauté et de son esprit; et ainsi Necker fut désigné par Maurepas, accueilli par le roi, applaudi par la cour. Quelles que fussent ses théories, dès qu'elles étaient contraires à celles de Turgot, elles étaient assez justifiées; elles promettaient d'ailleurs l'intégrité des privilèges; rien n'allait manquer à la popularité du nouvel administrateur des finances de l'État.

Tout l'artifice de Necker fut de voiler la situation

du trésor; tout son système de remplacer les impôts par les emprunts. En cela il se distinguait de Turgot, qui avait pris au sérieux la théorie des finances, et avait voulu l'établir sur des réalités, non sur des fictions.

La cour s'enthousiasma pour cette nature d'expédients qui donnait une puissante activité à l'amour du gain, et mettait à l'aise tous les plaisirs. Aussi les premiers emprunts furent couverts avec rapidité, et cette facilité pouvait surprendre après qu'on avait vu naguère l'État infidèle à payer les rentes anciennes. Mais telle est la mobilité française; la plainte est d'un jour comme la haine; chaque nouveauté a ses charmes, chaque témérité même a son enthousiasme.

Il arriva toutefois que les jeunes esprits du parlement, qui dans ces alternatives de systèmes cherchaient à donner au vieux droit de remontrance un caractère plus libre, firent des emprunts de Necker l'objet d'une controverse profonde et hardie; et alors se révéla Duval d'Epréménil, jeune conseiller, qui aspirait à transformer le parlement judiciaire en un parlement politique, et semblait apporter à ce dessein toute la maturité d'un esprit méditatif, avec toute l'ardeur d'un âge passionné. Sa voix remua le parlement, et des remontrances secrètes furent adressées au roi sur le danger des théories d'un étranger, ignorant des mœurs comme des lois françaises, et sur la frivolité plus périlleuse encore du vieux ministre qui protégeait de tels systèmes. Toutefois l'opposition resta discrète; d'autres préoccupations captivaient dès lors tous les esprits.

Depuis quatre ans l'Angleterre voyait ses provinces d'Amérique soutenir par les armes la liberté ré-

litique qu'elles avaient revendiquée par d'éloquentes protestations. Une vaste insurrection avait montré une nation nouvelle, dans cette réunion de populations qui semblaient imprégnées tout à la fois de civilisation et de barbarie, mais justement impatientes de la domination fiscale que leur envoyait la métropole. Choiseul avait non-seulement pressenti mais favorisé l'éclatant déchirement de l'empire britannique. Depuis lors la folie d'imitation qui précipitait la France vers les idées anglaises n'avait point empêché l'instinct national de seconder des événements qui devaient humilier un peuple rival; et enfin l'esprit de nouveauté et d'indépendance qui fermentait dans les têtes se complaisait au spectacle de ces colonies puissantes armées pour la liberté, et l'Europe tout entière palpitait au récit des luttes sanglantes de l'Amérique disputant l'empire à ses maîtres.

Il y avait d'ailleurs dans l'insurrection américaine un caractère systématique, révélé par ses déclarations et ses manifestes, qui semblait en faire la mise en pratique des doctrines des philosophes, et par là elle exaltait plus encore les âmes. En se passionnant pour la *déclaration des droits* que la province de Massachussét jeta la première dans le monde, l'esprit français semblait se passionner pour son œuvre, et lorsqu'un congrès sorti de cette vaste révolte parut assemblé à Philadelphie, délibérant avec la gravité d'une nation déjà prête pour la liberté, l'enthousiasme fut au comble : la France, épuisée de vices et de plaisirs, se précipitait vers des images de république, la mobilité suppléant à la vertu, l'esprit de nouveauté tenant lieu d'admiration et de sympathie.

C'était néanmoins un grand spectacle, dans les monarchies modernes, de voir ces deux peuples frères, armés l'un pour garder l'empire, l'autre pour conquérir la liberté, si ce n'est que cet exemple menaçait de devenir une excitation à des imitations formidables.

Le manifeste de l'indépendance des Etats-Unis rédigé par Francklin, Adams et Jefferson, débutait en ces termes :

« Lorsque le cours des événements humains met un peuple dans la nécessité de rompre les liens politiques qui l'unissaient à un autre peuple, et de prendre parmi les puissances de la terre la place séparée et le rang d'égalité auxquels il a droit en vertu des lois de la nature et de celles du Dieu de la nature, le respect qu'il doit aux opinions du genre humain exige de lui qu'il expose aux yeux du monde et déclare les motifs qui le forcent à cette séparation.

» Nous regardons comme incontestables et évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : Que tous les hommes ont été créés égaux; qu'ils ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables; que parmi ces droits on doit placer au premier rang la vie, la liberté et la recherche du bonheur; que pour s'assurer la jouissance de ces droits, les hommes ont établi parmi eux des gouvernements dont la juste autorité émane du consentement des gouvernés; que toutes les fois qu'une forme de gouvernement quelconque devient destructive de ces fins pour lesquelles elle a été établie, le peuple a le droit de la changer et de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, en établissant ses fondements sur ses principes, et en organisant ses pouvoirs dans les formes qui lui paraîtront

les plus propres à lui procurer la sûreté et le bonheur. »

Telle était la proclamation philosophique jetée au monde par les colonies anglaises : c'était la théorie de Jurieu et de Rousseau, accréditée par les batailles de Levington, de Boston et de Charlestown ; et l'Europe l'accueillait avec transport, tourmentée qu'elle était par le besoin de nouveautés. Puis à cette faveur irréfléchie s'ajoutait la raison d'Etat ; les rois mêmes cherchaient le profit qu'il y aurait pour eux dans l'affaiblissement de l'Angleterre par la perte de ses provinces. On n'avait pas l'air de songer au péril que pouvait recéler pour tous les gouvernements la proclamation des maximes armées de l'insurrection. L'Angleterre même avait jusque dans son parlement des opinions qui frémissaient d'enthousiasme aux appels de liberté partis de Philadelphie. La philosophie était parvenue à passionner une société altérée pour des problèmes d'Etat dont la solution était le désordre, et cette excitation de l'esprit, plus opiniâtre et moins noble que celle du cœur, tenait lieu de vertu, d'honneur, de patriotisme.

Il y avait alors dans la nation une certaine exaltation d'idées, un vague entraînement vers des choses inconnues; et c'était aussi tout le patriotisme des masses, et toute la chevalerie des classes nobles. Ce mouvement se manifestait à la fois par des controverses ardentes, passionnées, sur des questions de philosophie ou d'étiquette, d'économie sociale ou de mode, d'organisation militaire ou de musique.

Toutefois la France, parmi ces agitations de la pensée et ces caprices de la nouveauté, se sentait travaillée d'une passion plus profonde, l'amour de l'éga-

lité, passion désordonnée, formidable, que tout un siècle avait fait naître en abaissant la puissance et ôtant aux choses anciennes tout leur prestige, et qui, pour se satisfaire, était désormais capable d'aller à toutes les destructions.

Dans cette impatience des choses présentes et cette aspiration vers l'avenir, l'idée de la guerre était embrassée avec joie, et il eût dépendu d'un monarque résolu, d'en faire un moyen de transformer la passion publique. La France d'ailleurs était prête pour des luttes armées. Ses flottes s'étaient réparées, et l'esprit de rivalité contre l'Angleterre, esprit toujours survivant, dans la paix ou dans la guerre, avait eu le temps, même parmi les imitations philosophiques de ses mœurs et de ses idées, de se nourrir et de s'exalter jusqu'à la colère.

« Quand armera-t-on pour les insurgents? » s'écriait-on de toutes parts. Pour dernier contraste, c'est la noblesse qui hâtait de ses vœux le concours du gouvernement pour le succès de la démocratie américaine.

C'est au milieu de ces bouillonnements de l'opinion publique qu'on vit arriver en France Francklin, envoyé d'un peuple protestant en insurrection, et venant solliciter les secours d'une vieille monarchie catholique. Toutes les âmes s'émurent à l'aspect du philosophe, qui semblait apporter à une société abîmée dans les arts d'une civilisation pervertie l'image des mœurs antiques. Cela même fut une nouveauté de voir le vieillard démocrate recherché, honoré, caressé dans les salons des grands et des seigneurs. Ce fut une popularité étrange; on eût dit une société faisant réaction contre elle-même, et protestant contre ses droits

et ses lois, ou bien aussi contre ses mœurs et ses vanités.

1777. Durant la mission, d'abord incertaine et non avouée, de Francklin, vinrent des nouvelles de malheurs éprouvés par les Américains. L'enthousiasme n'en fut que plus exalté. On s'étonnait, on se plaignait que le roi n'eût pas hâte d'armer ses flottes pour courir au secours de la liberté. Alors de jeunes officiers prévinrent la politique, et prirent l'épée. Le marquis de la Fayette donna l'exemple. C'était un officier de vingt ans; il s'en alla en Amérique poursuivre sous les drapeaux de Washington une renommée qui ne devait être ni sans éclat ni sans chimère.

Ce n'est point le lieu de raconter les alternatives de cette guerre mémorable, où l'orgueil de l'Angleterre s'exposa aux affronts de la défaite, par l'obstination à ne pas reconnaître la justice des plaintes de l'Amérique, ou les convenances d'une transaction (1).

Cependant le gouvernement de Louis XVI continuait d'hésiter. Tout l'excitait à prendre parti pour l'Amérique; mais le monarque cherchait la justice, et ne trouvait que l'enthousiasme. Enfin il se décida, mais comme un roi qui obéit, non comme un maître qui commande. En reconnaissant l'indépendance des Etats-Unis, il sentait qu'il prononçait la guerre avec l'Angleterre. Et toutefois, au lieu de se jeter avec hardiesse dans les conséquences de cette politique, il sembla ne s'y engager qu'avec scrupule.

(1) Le vieux lord Chatam se couvrit de gloire en protestant contre cette politique inflexible, inexorable et barbare. Il mourut en proférant un dernier cri pour la liberté de l'Amérique et pour le droit de l'Angleterre tout à la fois.

Quelques distractions parurent un instant détourner les esprits de cette puissante préoccupation de la guerre. L'empereur Joseph II, frère de la reine Marie-Antoinette, parut en France, comme pour venir s'affermir dans les idées philosophiques qu'il avait embrassées, mais pour les mêler à toutes les habitudes du despotisme. On le vit affecter des airs de simplicité et d'abandon, soit à la cour, soit à la ville, et de là lui vint une brillante popularité. En ce temps la majesté était importune; les rois se faisaient humbles comme pour se faire pardonner d'être rois. On ne leur parlait que de Marc Aurèle, et ils pensaient être assez grands, s'ils étaient loués pour se dépouiller de la grandeur. Joseph II toutefois, parmi ses caprices de familiarité philosophique, retint quelques pensées inflexibles de conduite royale. Il n'approuvait point la guerre en faveur des insurgés d'Amérique. « Mon métier à moi, disait-il, est d'être royaliste. » Mais il l'était de telle façon, qu'il se croyait le droit de tout maîtriser, et la conscience même.

Un autre spectacle captiva les Parisiens, ce fut l'apparition de Voltaire, venant de sa retraite de Ferney chercher les applaudissements d'une société qu'il avait perdue par le charme de ses impiétés et l'empire de ses persiflages. Paris le reçut comme son maître. On lui fit des triomphes comme à un Dieu nouveau. Le vieillard mourut dans sa gloire; ses adorateurs arrachèrent ses derniers moments au pardon de l'Eglise, et ne lui laissèrent que les effroyables angoisses du doute, ou les joies pires du blasphème. Rousseau le suivit de près au tombeau. Ces deux génies s'éteignaient comme deux météores funestes. Leur mémoire est restée

grande et maudite à la fois parmi les hommes. Ils avaient semé des doctrines sous lesquelles l'humanité allait bientôt se débattre, et l'histoire les accuserait davantage, si elle n'avait pas à accuser d'abord le siècle qui leur fit des apothéoses.

La cour, parmi ces émotions, suivait sa pente de frivolité, d'incertitude et de plaisirs. Elle avait ses partis et ses jalousies; mais rien de puissant ne la remuait; ses haines étaient rieuses, et ses divisions futiles. En ce temps-là il y eut un duel célèbre entre le duc de Bourbon et le jeune comte d'Artois, frère de Louis XVI. Dans un bal masqué à l'Opéra, le comte d'Artois, piqué par les vives railleries de la duchesse de Bourbon, lui avait froissé le masque sur sa figure. Ce fut l'occasion de ce duel; le public s'en occupa avec passion, et la reine, ayant pris parti pour le comte d'Artois, fut en butte aux murmures. C'étaient des indices d'oppositions plus menaçantes (1).

1778. C'est parmi ces légèretés de la cour qu'allait éclater la guerre avec l'Angleterre. C'était la seule préoccupation sérieuse des esprits. Vergennes, le ministre des affaires étrangères, venait d'appliquer ses soins à des traités nouveaux avec la Suisse (28 mai 1777), et il surveillait avec pénétration les vues ambitieuses de Joseph II sur la succession de Bavière; mais ces intérêts effleuraient à peine la pensée des politiques. Tout s'absorbait sur l'Amérique. Une guerre pour la liberté d'un peuple lointain semblait nationale; la France s'y précipitait avec ardeur; mais le roi s'y

(1) Voyez les détails pittoresques de ce duel dans les *Mém.* du baron de Besenval.

laissait aller avec timidité. Ce fut avec un mélange d'inquiétude et de sympathie qu'il signa une alliance avec les députés des Etats-Unis (6 février 1778). Et ensuite à peine croyait-il à la possibilité d'une rupture avec l'Angleterre. Tout était prêt pour la guerre ; mais elle ne lui semblait juste, que si l'Angleterre la commençait par quelque offense. Cependant le souvenir de ses affronts dans l'Inde étaient récents, et il était fatal d'attendre quelque attentat nouveau pour motiver le départ des flottes. Enfin deux magnifiques escadres sortirent de Toulon et de Brest, l'une sous le commandement du comte d'Estaing, l'autre sous les ordres du comte d'Orvilliers. Celle-ci était la plus brillante ; elle se composait de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze frégates ; elle portait des officiers savants, courageux, avides de gloire, Duchaffaut, le comte de Guichen, Lamothe-Piquet, Hector, Bougainville. Le duc de Chartres, qui devait être Philippe d'Orléans, surnommé depuis *Egalité*, montait le vaisseau commandé par Lamothe-Piquet. La destinée de ce prince n'était point une destinée de gloire.

Bientôt les combats s'engagent. La *Belle-Poule*, frégate de vingt-six canons, commandée par la Clochetterie, est près de tomber dans une escadre anglaise ; elle lui échappe par une rapide manœuvre, lutte contre l'Aréthuse qui la poursuit, la met en fuite, évite deux vaisseaux qui accourent, et vient s'abriter sous la flotte de Brest.

C'était un brillant début ; il eut pour Louis XVI le mérite d'excuser la guerre ; les Anglais avaient donné le signal ; il n'y avait plus qu'à les combattre à outrance. Alors se déploya la magnifique escadre de

Brest, et bientôt elle rencontra l'escadre non moins formidable sortie de Plymouth sous les ordres de l'amiral Keppel. Les deux flottes restèrent en présence, comme étonnées d'elles-mêmes, à trente lieues d'Ouessant. Puis elles s'attaquèrent, mais avec cette retenue qu'inspire le génie même de ceux qui commandent. Le comte d'Orvilliers déconcertait les Anglais par la rapidité avec laquelle il transformait son ordre de bataille. Ce fut une lutte de manœuvres savantes. Toutefois on se canonnait avec fureur, et les deux flottes souffraient également d'une bataille, trop bien engagée par les deux amiraux, pour que la victoire fût promise à l'un ou à l'autre. Cependant une occasion sembla s'offrir de couper la ligne anglaise; le vaisseau monté par le duc de Chartres ne la sut point saisir; bientôt les deux flottes se séparèrent, celle de Brest glorieuse, celle de Plymouth humiliée d'une bataille restée indécise.

La première nouvelle de ce grand combat avait jeté dans Paris une vive émotion, et quand le duc de Chartres parut au théâtre, il fut accueilli comme un victorieux; mais bientôt des bruits étranges coururent : on accusa le prince de n'avoir point obéi aux signaux, et même de s'être caché au lieu de combattre. L'admiration se changea en flétrissure; le prince se consola en s'abîmant dans l'orgie. Mais ce fut aussi peut-être le germe de la haine qui s'alluma dans son âme pour le roi et pour la reine, qui avaient cru à des accusations de lâcheté.

Ailleurs quelques rencontres éparses n'avaient point été sans gloire. Mais l'escadre du comte d'Estaing, qui devait agir dans le nouveau monde contre l'escadre

anglaise, mouillée dans la baie de la Delaware, avait faiblement rempli sa mission, et laissé à l'amiral Howe le temps de s'abriter à Sandi-Hoock, et puis de fortifier son escadre par l'arrivée de quatre vaisseaux. D'Estaing voulut réparer de premières fautes en attaquant l'amiral Howe; une affreuse tempête dispersa son escadre au milieu de la bataille. Il la rallia à Boston pour réparer ses désastres, comme s'il n'eût plus pensé à opérer le débarquement des troupes qu'il conduisait au secours des insurgés. Pendant ce temps les Anglais s'emparaient de Rhode-Island, que les secours français devaient protéger de concert avec une expédition du général américain Sullivan. Bientôt ils avaient remporté d'autres victoires, et ils menaçaient les Carolines et la Virginie. Alors la plainte fut amère dans toute l'Amérique. Mais d'Estaing n'en suivait pas moins ses desseins. Il pensait que sa mission était surtout de protéger dans ces mers les colonies françaises, insultées et dépouillées par les vaisseaux anglais. Ceux-ci venaient de s'emparer des îles de Saint-Pierre et de Miquelon, et il voulait réparer cette perte. Une excitation était donnée à son amour-propre; le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, venait d'enlever la Dominique par une brillante surprise; d'Estaing, à cette nouvelle, se mit à poursuivre l'escadre anglaise; mais elle se jeta sur l'île française de Sainte-Lucie, où elle ne trouva point de résistance. D'Estaing accourait. Il crut l'enlever à son tour; il trouva le port occupé par six vaisseaux et trois frégates et défendu par les batteries des forts. D'Estaing eut la fatale pensée d'opérer une descente des troupes destinées à d'autres combats, et d'attaquer les forts par un assaut. Quinze

cents soldats se firent tuer à cette entreprise aveugle ; d'Estaing fut obligé d'y renoncer ; il rentra à la Martinique, nourrissant la douleur de son échec avec la pensée de le venger.

Cependant la diplomatie de Louis XVI n'était point oisive. Il y avait dans le caractère personnel du monarque une autorité que secondait le comte de Vergennes par l'activité savante de sa politique. On avait vu le moment où la succession de Bavière allait allumer l'Allemagne. Le vieux Frédéric menaçait de tirer l'épée contre l'empereur ; ce fut une heureuse habileté de détourner ces complications de guerre par des transactions. L'Autriche avait convoité la Bavière, sorte de *galerie*, comme disait Frédéric, *pour pénétrer dans l'Alsace et dans la Lorraine*. Elle se contenta du cercle de Burkausen ; la paix de Teschen laissa à la France la liberté de porter ailleurs la puissance de ses négociations.

1779. Le comte de Vergennes aspirait à associer l'Espagne à la politique de Louis XVI contre l'Angleterre. L'Espagne devait hésiter à accréditer des principes de conduite d'où pouvaient sortir des périls pour ses vastes possessions dans le nouveau monde. Aussi le cabinet de Charles III se bornait à offrir ou à exercer même une médiation active entre l'Angleterre et la France. Mais Vergennes l'enchaînait à ses vues par des raisons d'Etat. Il était temps que l'Angleterre expiât de longs affronts faits à l'Espagne ! Il était temps qu'elle fût précipitée de son rocher de Gibraltar ! Il était temps que l'Espagne et la France reprissent la grande politique de Louis XIV ! Vergennes offrait d'envahir l'Angleterre au moyen des flottes com-

binées des deux empires; et déjà en effet une armée de quarante mille hommes s'assemblait dans la Picardie sous les ordres du maréchal de Broglie; toute la noblesse y courait; les princes y voulaient servir; la Fayette, le plus populaire des officiers d'Amérique, devait en être major général; l'enthousiasme promettait la victoire. Charles III se laissa vaincre, et l'on vit la flotte d'Espagne s'aller joindre à la flotte de Brest, et présenter la plus formidable armée navale qu'on eût vue dans les temps modernes. Le comtè d'Orvilliers la commandait; et à cette vue l'Angleterre frémit, et commença de croire à la réalité et aux menaces d'une invasion.

Cependant quelque chose manquait à ce vaste corps, un esprit dominateur qui se fît sentir à la fois au commandement et à l'obéissance. Mais la majesté espagnole sembla n'avoir d'autre objet que de s'étaler ainsi dans les mers; l'immense flotte ne put que se déployer devant Plymouth, après s'être emparée d'un vaisseau anglais de 64; puis un vent furieux la chassa du canal. D'Orvilliers fit effort pour empêcher l'amiral anglais Charles Henri d'y pénétrer avec son escadre; il n'y put parvenir : l'expédition formidable regagna le port de Brest.

Dans la mer des Antilles d'Estaing réparait ses malheurs avec éclat. On lui avait envoyé des renforts; Lamothe-Piquet et de Grasse l'avaient rejoint avec leurs divisions; aussitôt il avait songé à reprendre ses desseins. Il courut attaquer les îles de Saint-Vincent et de Grenade par des assauts non moins furieux que ceux de Sainte-Lucie. Saint-Vincent fut d'abord emporté; la Grenade, défendue par des fortifications redoutables,

se défendit à outrance. La vengeance animait les soldats, et d'Estaing leur donnait l'exemple en se jetant aux premiers périls. Un corps d'Irlandais, commandé par le colonel Arthur Dillon, secondait le courage des Français; la lutte était sanglante; enfin d'Estaing sauta le premier dans les retranchements; tous les officiers le suivaient. Le gouverneur Maccartney désespéra de résister à cette intrépidité; le fort se livra à discrétion; la victoire fut doublement glorieuse: les vaincus furent épargnés.

Mais pendant ce temps l'escadre anglaise, commandée par Byron, approchait; d'Estaing n'eut que le temps de ramener ses soldats sur ses vaisseaux; tous s'y précipitaient brûlant de combattre encore. L'escadre de Byron fut attaquée avec fureur; elle se sauva à Saint-Christophe; d'Estaing semblait justifié; le bruit de ses succès vint remuer la France; la joie publique ressembla quelque temps à un délire.

Alors d'Estaing se ressouvient de sa mission, et il pense que l'éclat de ses conquêtes va la rendre facile. Les Américains lui reprochaient d'avoir laissé prendre Rhode-Island par les Anglais; pour venger sa gloire il songe à les chasser de Savanah, capitale de la Géorgie. C'est vers ces rivages qu'il dirige son débarquement. Mais le vaillant homme de mer est moins heureux dans les combats de terre. Il laisse au commandant de Savanah le temps d'élever des fortifications et d'armer des batteries sous prétexte d'une trêve; puis, quand il veut commencer le siége, il éprouve une résistance imprévue. Ses bombes vont détruire la ville américaine; mais les murs restent debout; il veut les attaquer par l'assaut, avant même qu'ils aient cédé

au canon. Ses intrépides officiers, ses braves soldats imitent son ardeur ; ils tombent foudroyés; quelques-uns cependant sautent dans la ville; la mitraille arrête ceux qui les suivent. D'Estaing lui-même est blessé ; il est obligé de s'éloigner ; la retraite se fait en ordre ; onze cents hommes sont hors de combat ; on lève le siége ; d'Estaing regagne ses vaisseaux, et songe à s'en venir en Europe jouir d'une gloire gâtée par de grands revers.

La fortune avait partout ses alternatives. Tandis que d'Estaing allait échouer devant Savanah, les Anglais, au bruit de son approche , avaient évacué Rhode-Island pour se concentrer sur New-York. Ailleurs le marquis de Vaudreuil envahissait le Sénégal avec une escadre, et le duc de Lauzun enlevait les forts anglais sur les rivières de Gambie et de Sierra-Leone (1).

L'Europe était attentive au bruit de ces luttes, mais semblait éviter de s'y mêler par la passion ou par l'intérêt. Toutefois le droit de visite, que s'arrogeait l'Angleterre sur les navires des puissances neutres, pesait à l'orgueil des Etats du Nord. Ils déclarèrent la *neutralité armée*, et annoncèrent la résolution de protéger leur commerce. L'Angleterre dissimula cette menace ; elle avait besoin de concentrer ailleurs toutes ses colères. L'Espagne avait entrepris le siége de Gibraltar; elle le bloquait par terre, et des escadres s'apprêtaient à fermer le détroit. L'Angleterre redoubla d'armements, et un nouvel amiral parut à la tête de ses flottes. Cet amiral était Rodney ; il était en France lorsque éclata la guerre d'Amérique ; ses dettes l'y avaient ensuite

(1) Afrique occidentale, sur l'Océan Atlantique.

retenu; et de là il jugeait les événements avec un orgueil satirique, insultant à la fois les marins de son pays et du nôtre. Il ne fallait qu'un chef, disait-il, pour détruire avec une escadre les flottes d'Espagne et de France, et il se plaignait de ne pouvoir faire honneur à ses dettes pour aller demander cette gloire à son pays. « Allez, monsieur, lui dit le maréchal de Biron; les Français ne veulent pas se prévaloir de l'obstacle qui vous empêche de les combattre; c'est par leur bravoure qu'ils mettent leurs ennemis hors de combat; » et il paya les dettes de l'Anglais. »

1780. C'était une chevalerie outrée. Rodney parut en effet à la tête des vaisseaux anglais, battit une escadre espagnole et ravitailla Gibraltar. De là il courut aux Antilles. Il y trouva le comte de Guichen, qui avait remplacé d'Estaing. Il pensait l'accabler par la supériorité de son escadre; Guichen le vainquit en trois rencontres (1) à la Martinique et à la Barbade par la précision de ses manœuvres et par la vaillance de ses marins. Ainsi étaient vengées les menaces injurieuses de Rodney. Le pavillon de France dominait dans les Antilles; par malheur ce qui devait assurer son empire vint le troubler. L'escadre espagnole joignit celle de France entre la Dominique et la Guadeloupe; elle portait douze mille soldats, mais avec eux une maladie dont la contagion sous ces climats donnait la mort. Guichen, désolé, fut obligé de se rapprocher d'Europe; et Rodney, vaincu, resta maître des Antilles.

Alors les insurgés d'Amérique commencèrent à désespérer de la victoire. L'ardeur de la liberté semblait

(1) 16 avril, 15 mai et 16 mai.

amortie; les généraux de la république étaient divisés; quelques-uns nourrissaient des pensées de soumission. Les Anglais multiplièrent leurs victoires; ils avaient enlevé Charlestown; ils chassaient devant eux les corps épars de républicains. Le courage néanmoins vivait encore en quelques âmes; Washington continuait de combattre avec une petite armée de vaillants; à défaut d'hommes, les femmes de la Caroline défendaient leurs foyers avec héroïsme. Alors parut à Rhode-Island une escadre nouvelle, portant six mille Français, sous les ordres de Rochambeau. Mais, tandis que l'espérance se ravive, un exemple de trahison éclatante abat les cœurs. Un chef américain nommé Arnold, qui avait des premiers combattu pour la liberté, un de ces hommes perdus de vices, qui sont prêts à servir comme à trahir toutes les causes, crut le moment venu de trafiquer de son pays. Il était gouverneur de Philadelphie. Les conditions de sa trahison étaient toutes prêtes; le crime fut découvert; il s'échappa. Un jeune homme nommé André avait servi d'instrument aux Anglais pour cette négociation; il resta aux mains des Américains: c'était un jeune homme inaccoutumé à de tels rôles. Son langage touchant et naïf émut de pitié tous les cœurs; mais l'exemple était fatal. Les Français demandaient une punition éclatante; André fut pendu comme espion.

Pendant que l'insurrection d'Amérique semblait défaillir, la nation française commençait à se fatiguer d'une guerre sans batailles décisives. Versailles était travaillé par des partis de cour, et les ministres se reprochaient mutuellement ce défaut de victoires. Selon les partis divers, Sartine, ministre de la marine,

manquait de décision et d'ensemble; le prince de Montbarey, ministre de la guerre, manquait d'impulsion et d'enthousiasme. Necker laissait également accuser l'un et l'autre. Comme la victoire eût été nécessaire pour accréditer ses plans de finances, le vieux Maurepas ne se passionnait point dans ces intrigues. Mais des courtisans y précipitaient la jeune reine, et enfin le roi même fut entraîné. Les deux ministres furent remplacés par le marquis de Ségur et le marquis de Castries, tous les deux éprouvés aux combats, et résolus à donner à la guerre un mouvement rapide et décisif.

1781. Alors aussi le gouvernement prit un aspect nouveau. Necker jusque-là s'était renfermé dans le rôle d'un administrateur, sans paraître rechercher celui d'un homme d'Etat. Mais l'entrée au ministère de deux hommes qui lui étaient dévoués et qui lui apportaient le crédit de la reine lui donna une hardiesse soudaine. Tout à coup il imagina de se produire, non dans le conseil du monarque, mais en regard de la nation même, comme celui qui tenait dans ses mains tout le ressort de la puissance; et cela, par un procédé auparavant inconnu, par la publication de sa gestion et de ses systèmes : ainsi la royauté dont il était ministre, restait en dehors du gouvernement, et c'était le ministre qui revendiquait la popularité de ses actes (1).

Ce fait nouveau dans la monarchie révélait une marche fatale. La cour n'y prit pas garde : on admira Necker; on applaudit son *compte rendu ;* on crut à tout

(1) *Compte rendu au roi* par M. Necker, directeur général des finances. Janvier 1781, de l'imprimerie royale.

ce qu'il racontait de ses réformes, et la France se berça dans les rêves d'une prospérité inconnue.

Et il est vrai que Necker avait mis de l'ordre dans les diverses parties des finances; et désormais le déficit ne pouvait plus se cacher dans les mystères d'une gestion ténébreuse. Son système d'emprunts avait momentanément suppléé aux impôts. Il avait touché à d'autres réformes utiles; il avait fait abolir ou restreindre le droit de mainmorte (1); il avait attaqué des vices barbares d'administration dans le régime des hôpitaux, et il avait indiqué des pensées d'amélioration applicables dans le régime des municipalités et des provinces. Mais son *compte rendu* ne dissimulait pas une pensée plus générale, celle de la répartition égale de l'impôt; c'était dès ce moment le problème décisif des réformes, et tout le reste n'était qu'un déguisement des périls financiers dans la marche nouvelle de la monarchie. Cette menace entrevue suscita des haines secrètes, et Necker put prévoir le jour où, après avoir épuisé les ressources artificielles de l'emprunt, il se trouverait en face de toutes les passions que les économistes avaient irritées et que sa popularité avait assoupies.

Quoi qu'il en soit, le ministère renouvelé prit la résolution de donner à la guerre un grand élan, et de toutes parts on vit des apprêts d'armements nouveaux et d'expéditions valeureuses. La Hollande avait reçu des affronts récents dans les Indes occidentales: les flottes d'Angleterre lui avaient enlevé les îles de

(1) Voyez sur ce droit de *mainmorte* et droit *de suite* le *compte rendu*, page 98.

Saint-Eustache, de Saint-Martin et de Saba; elle se ressouvint de sa vieille gloire, et se crut de force à venger ces spoliations. Tout annonçait une année pleine d'événements. Les escadres traversaient les mers. Gibraltar continuait d'être bloqué; l'île de Minorque était menacée; la Méditerranée était libre. On pensait que le moment était venu de reprendre le dessein d'un débarquement en Angleterre.

Mais aussi l'Amérique restait sous l'impression de ses désastres; c'est là que se portait toute la puissance et toute l'émotion de ces luttes. Le comte de Grasse partit de Brest avec une flotte de vingt et un vaisseaux de ligne, pour aller raviver l'insurrection républicaine. Au bout de trente jours il était en vue du fort Royal de la Martinique; une escadre anglaise, commandée par le vice-amiral Hood, essaye vainement de l'arrêter; à peine entré dans la rade, il concerte avec le marquis de Bouillé l'enlèvement de Tabago; trois mille soldats vont assiéger la Concorde sous les ordres du vaillant gouverneur de la Martinique, et de Grasse les protége contre l'escadre anglaise. Tabago est pris de force, et s'ajoute aux conquêtes de la Dominique, de la Grenade et de Saint-Vincent.

De Grasse, après ce succès, songe aux insurgés qu'il doit secourir. Il se dirige vers la baie de Chesapeack, et là il déploie sa brillante escadre. L'amiral Rodney redoute de s'aventurer en des luttes inégales; il ramène en Europe quelques vaisseaux délabrés, et laisse à l'amiral Hood et à l'amiral Grave le soin et l'honneur de tenir les mers avec les restes de sa flotte.

Je ne saurais dire tous les récits de combats. L'apparition de l'escadre française avait ravivé la liberté amé-

ricaine; le général anglais Cornwallis eut à lutter contre le général Green, homme de guerre, formé aux leçons de Washington, habile et prompt à tirer parti de la défaite comme de la victoire, et qui, après deux batailles perdues, se trouva libre dans la Caroline. Cornwallis se vit par degrés pressé entre divers corps d'armée que dirigeait Washington avec une intelligence froide et sûre. Lafayette le chassait de la Virginie, et Washington en personne lui fermait les approches de la mer. Il arriva à York-Town, ainsi pressé de toutes parts, et prévoyant une issue fatale de ses efforts les plus désespérés et les plus savants.

Pour comble, les amiraux anglais, ayant voulu jeter une diversion éclatante parmi des événements qui devenaient sinistres, attaquèrent inopinément l'amiral de Grasse; celui-ci était prêt à la bataille; il foudroya les deux escadres, leur prit deux frégates, réduisit l'amiral Grave à s'abriter à New-York, où il fut obligé de brûler lui-même un de ses vaisseaux. La baie de Chesapeack était libre; Washington put embarquer son armée fortifiée du corps auxiliaire de Rochambeau, et aller envelopper Cornwallis dans ses retranchements de York-Town. Là se devait porter un coup mortel à la souveraineté de l'Angleterre sur ses colonies.

Le siége de York-Town fut conduit en personne par Washington; autour du général de la république rivalisaient de courage les noms les plus brillants de la vieille monarchie de France, le baron de Vioménil, déjà éprouvé aux luttes de la Pologne, le marquis de Saint-Simon, le vicomte de Noailles, le duc de Lauzun, Robert de Dillon, le comte des Deux-Ponts, le comte Charles de Damas, le comte de Rochambeau, fils du

général et colonel d'Auvergne, le comte Charles de Lameth; et parmi ces noms d'aristocratie deux noms qui semblaient se lever pour d'autres destinées, Alexandre Bertier et Matthieu Dumas, officiers de l'état-major, tous ardents pour la défense de la liberté, et ne prévoyant pas ce que de tels exemples recélaient d'excitations pour leur patrie. Cornwallis essaya vainement de résister aux attaques. Ses redoutes tombèrent; la faim et la maladie dévoraient ses troupes; l'assaut le menaça de ses funestes barbaries; il capitula.

Alors l'espérance commença de raviver l'Amérique. Toutefois les populations exténuées ne se sentaient point la force d'achever l'affranchissement par des victoires nouvelles. La province de New-York restait aux mains des Anglais, ainsi que les villes de Charles-Town et de Savanah; on ne les troubla point dans cette occupation. On avait fait assez par les armes; on attendait le reste du génie de la paix.

Cependant le marquis de Bouillé suivait son instinct de conquêtes coloniales. Il enleva Saint-Eustache aux Anglais par une habile et vaillante surprise; Saba et Saint-Martin leur échappèrent aussitôt d'elles-mêmes. En même temps le comte de Kersaint arrachait à leurs spoliations les colonies de Démérari, d'Essequebo et de Surinam. Ainsi étaient vengées par les armes de France les injures de la Hollande. Peu après (11 janvier 1782) le comte de Grasse conduisait sur sa flotte une expédition plus hardie du marquis de Bouillé sur Saint-Christophe. L'île, vaillamment défendue, fut emportée par l'aventureux gouverneur de Saint-Dominique; mais de Grasse manqua de génie pour exterminer l'escadre anglaise de l'amiral Hood. Il se laissa prendre

son mouillage sous l'abri de l'île, et finit par se laisser repousser par des forces moindres. Ce fut un pronostic de malheurs plus grands.

Ailleurs les armes gardaient leur éclat. Le duc de Crillon, à la tête de dix mille Espagnols et de quatre mille Français s'empara de Minorque, et il couronna ce fait d'armes par le brillant assaut du fort Saint-Philippe ; il se fit blesser en montant le premier au haut d'une tour pour en arracher le drapeau anglais. En même temps la Hollande retrouvait un reste de sa vieille ardeur. Son escadre, voguant vers la Baltique, soutint près de Dogger-Banck une lutte furieuse contre une escadre anglaise; des deux côtés tous les vaisseaux furent horriblement mutilés ; les deux flottes se séparèrent après une perte égale. La Hollande semblait s'être réveillée; toutefois elle retomba dans son inertie et resta comme étonnée d'avoir un moment secoué la servitude qu'elle avait reçue de l'Angleterre sous le nom de protectorat.

Mais pendant ces événements la politique suivait le cours de ses passions et de ses caprices. Le *compte rendu* de Necker avait allumé des haines qui, après avoir été contenues, avaient fini par éclater. On savait qu'il voulait changer toute l'organisation administrative par l'établissement d'administrations provinciales qui auraient eu une sorte d'uniformité, et qui auraient fortifié l'action royale au détriment des états ou des parlements, surtout en matière d'impôts (1). Versailles frémissait des desseins du ministre; des écrits qui

(1) *Mém.* de Necker sur l'établissement des administrations provinciales, 1781.

n'étaient point sans valeur les attaquaient au point de vue de la liberté et au point de vue de l'économie (1). Louis XVI hésitait dans ses jugements. Il approuvait la plupart des vues de son ministre; mais il manquait de force pour les avouer et pour en chercher la pratique. Necker donna sa démission. Ce fut un triomphe pour les uns, une consternation pour les autres. Alors se révéla la puissance de ce qui s'appelait jadis le *tiers état*, et qui semblait être devenu la nation même. Cette partie immense du peuple que les économistes avaient flattée sentait que la disgrâce de Necker touchait à son bien-être ou à ses vanités. Il y eut comme un instinct qui passionna les masses pour un ministre qui avait parlé de l'égalité de l'impôt. Le murmure des mécontents avait quelque chose de personnel; et ceux qui étaient désintéressés dans la plainte gémissaient de la faiblesse du monarque, qui, en sacrifiant son ministre, sacrifiait ses pensées mêmes.

Joly de Fleury reçut le titre de contrôleur général. Il créa des impôts; il ouvrit des emprunts; le murmure se grossit. Et c'est parmi ces bruits d'opposition qu'un dauphin vint au monde. Il naissait sous de noirs présages.

En même temps mourait Maurepas. Une futile vieillesse avait couronné une vie frivole et rieuse. Il ne fut point remplacé. Louis XVI crut pouvoir régner seul; mais, sous sa volonté douteuse, les ministres furent tiraillés par des divisions; l'Etat manqua de nerf; et pour comble des désastres éclatèrent.

(1) *Observations modestes d'un citoyen sur les opérations de finances de M. Necker*, Genève, 1781.

L'amiral Rodney avait reparu dans les Antilles avec une escadre nouvelle de trente-cinq vaisseaux; il croisait dans le canal de Sainte-Lucie pour empêcher la jonction du comte de Grasse et de l'escadre espagnole, qui portait seize mille soldats destinés à la conquête de la Jamaïque. Le comte de Grasse se laissa attaquer (9 et 12 avril). Une bataille épouvantable s'engagea entre la Guadeloupe et Saintes. Plus de soixante vaisseaux de guerre luttaient ensemble, se prenant corps à corps, s'exterminant par le fer et la flamme, si ce n'est que l'amiral anglais faisait mouvoir sous sa main l'ensemble de ces vastes corps, tandis que de Grasse ne songeait qu'à des luttes éparses, se fiant au courage plus qu'au génie; et aussi la puissance des manœuvres fit la victoire. Sept vaisseaux français avaient péri; l'acharnement des Anglais se porta sur *la Ville de Paris*, que montait le comte de Grasse. Dix heures de combat l'avaient mis dans un état de détresse effroyable; attaqué par six vaisseaux à la fois, il se défend comme si la bataille venait de commencer. Enfin il est accablé; le comte de Grasse, entouré de quatre cents morts, livre son vaisseau foudroyé. On amène à Londres en triomphe le vaillant marin; et, tandis que la France le flétrit, l'Angleterre l'exalte, s'exaltant elle-même par ce raffinement d'admiration pour un vaincu.

C'était d'ailleurs pour les wighs, devenus ministres, une habileté naturelle de grandir la victoire, pour en faire le motif d'un système de paix avec l'Amérique. Leurs orateurs avaient maudit la guerre; la terminer par ce grand éclat pouvait paraître en atténuer ou en venger les désastres.

La France, de son côté, fut loin de se laisser accabler par un revers qui couronnait tristement une guerre pleine de gloire. Tous les corps de la nation firent des souscriptions pour réparer la perte des vaisseaux, et le gouvernement, qui pressentait les dispositions de l'Angleterre pour la paix, n'en voulut point laisser commencer la négociation sous l'impression d'une défaite.

Cet élan de patriotisme fut fatal. Gibraltar continuait d'être bloqué; on conçut l'espoir de forcer le menaçant rocher par un redoublement de génie et de courage. Un homme d'une imagination ardente, le chevalier d'Arçon, crut avoir trouvé le moyen de vaincre la nature; au moyen de batteries flottantes, qui devaient offrir un front de cent cinquante pièces de canon, il promettait de démolir la formidable citadelle, ou d'y ouvrir des brèches par où pût se précipiter la valeur des assaillants. A l'idée d'une tentative si extraordinaire, toutes les têtes s'exaltèrent; ce qu'il y avait à la cour ou à l'armée de plus brillants et de plus vaillants officiers, les seigneurs, les courtisans, les princes, coururent à ce siége qui allait devenir un spectacle. Le comte d'Artois et le duc de Bourbon, ces deux brillants rivaux, allèrent y prendre leur part des périls. Le duc de Crillon devait le diriger; on honorait par ce choix le souvenir de la prise éclatante de Minorque. Toute l'Europe était attentive; et l'Angleterre commençait à s'étonner. Elle envoya l'amiral Howe épier le moment propice pour jeter quelques secours dans la place ainsi menacée; et alors s'ouvrit cette attaque sans exemple dans l'histoire des siéges. D'abord ces vastes batteries établies sur des pontons, en face d'une muraille de

rochers, parurent aux hommes de guerre sérieux un caprice de génie; puis l'artillerie les étonna par ses coups rapides et sûrs; elle secondait admirablement les efforts de l'armée de terre, qui, de son camp de Saint-Roch, foudroyait la place. Mais les Anglais opposèrent à cette puissance une puissance égale. Leurs boulets rouges finirent par incendier ces batteries flottantes, et alors ce fut un affreux spectacle de voir les vaillants soldats qui combattaient sur ces carcasses de navires, menacés à la fois par les flammes ou par les flots; plus de quinze cents hommes périrent dans l'horrible incendie; un Anglais, le capitaine Curtis, l'histoire doit garder son nom, se jeta dans une chaloupe pour sauver un grand nombre de malheureux qui n'avaient que le choix de la mort. L'aspect de ce grand désastre frappa de stupeur le camp de Saint-Roch; l'escadre qui bloquait le fort resta immobile, et l'amiral Howe se jeta dans le détroit pour ravitailler la place. Cela même consommait le désastre. La flotte française voulut ensuite poursuivre l'intrépide Anglais; celui-ci n'avait point à combattre contre des forces inégales: il s'éloigna, et laissa le siége se continuer sous l'impression de la douleur, et parmi les divisions qu'elle faisait naître.

Ailleurs la fortune était devenue moins cruelle pour nos armes. L'Inde avait eu ses alternatives sanglantes. Nos possessions avaient d'abord été enlevées ou menacées. Puis un chef indien, Hyder-Ali, avait ébranlé la puissance anglaise sur toute la côte de Coromandel, et son fils Typpoo-Saïb s'annonçait comme devant la détruire dans le Malabar. Enfin un grand homme de mer, le bailli de Suffren, parut dans ces mers pour

rendre au pavillon de France tout son éclat. Il chassa devant lui les vaisseaux anglais, ou bien leur livra des batailles où il fut toujours vainqueur. Un tel génie eût pu donner aux événements un aspect nouveau.

Mais déjà les puissances se précipitaient vers la paix. Le marquis de Rockingham, le duc de Richemont et Fox étaient conduits par leurs principes de politique à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. Les dernières victoires palliaient ce sacrifice et donnaient à la conduite des ministres wighs tout le semblant de la sincérité et de la justice. Puis le jeune Pitt, ayant pris la place de Fox au ministère, eut l'habileté d'attirer à soi toute la popularité de cette politique; les opinions diverses du parlement semblaient rivaliser pour l'affranchissement de l'Amérique. Dans ces dispositions, la paix fut aisément négociée. L'Angleterre céda tout aux Etats-Unis; c'était une générosité savante, puisque rien ne pouvait plus être disputé. Un traité (20 janvier 1783) annonça que le roi de *la Grande-Bretagne reconnaissait dans les termes les plus amples les Etats-Unis pour Etats libres, souverains et indépendants.*

1783. Ainsi se trouvait fondée une république par les armes et par l'argent de la monarchie de France. Car depuis deux ans les insurgés ne vivaient que des secours de Louis XVI, et leur triomphe put paraître son triomphe. Mais ce grand événement recélait des conséquences d'une nature diverse, et Louis XVI devait recevoir un prix fatal de ce dévouement à la liberté.

La paix de l'Europe suivit de près le traité entre l'Angleterre et le congrès des Etats-Unis. Un traité signé à Versailles attesta les victoires de la France, et proclama la supériorité de sa politique. L'Angleterre cédait ou

restituait à la France Sainte-Lucie, Tabago, la rivière de Sénégal avec ses forts et ses dépendances, l'île de Gorée, les côtes de l'Inde occupées par nos établissements avant la guerre, Pondichéry, Mahé, Surate, avec des garanties nouvelles pour notre commerce; et, de son côté, la France restituait à l'Angleterre les îles conquises par nos armes, la Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe; les droits de pêche étaient réglés; Terre-Neuve restait à l'Angleterre; la France acquérait Saint-Pierre et Miquelon; et enfin un article d'honneur abrogeait tous les articles des traités antérieurs, depuis la paix d'Utrecht, relatifs au port de Dunkerque, et ce n'était pas pour la nation française le moindre prix de ses luttes ou la moindre réparation de ses offenses.

Aussi l'Angleterre murmura. Fox souleva l'opposition et entraîna dans son parti lord Noth, qu'il avait auparavant combattu comme ministre. Alors commença une lutte célèbre où le jeune Pitt, d'abord abattu par cette ligue d'opinions contraires, reconquit bientôt la majorité à force de courage et de sagesse.

La France, de son côté, avait ses partis, mais moins occupés des fruits de la paix que des pensées politiques que la guerre avait excitées. Cette guerre, plus philosophique que nationale, était la consécration de toutes les idées qui travaillaient la société politique. Elle achevait de faire tomber le prestige des lois antiques; elle accréditait les théories nouvelles d'indépendance et d'égalité; et, comme on l'avait faite avec des idées plutôt qu'avec de l'honneur, on la jugeait avec des chimères plutôt qu'avec des raisons. Il y avait dans l'imagination publique quelque chose de vague qui la

précipitait vers ce qui était inusité, inconnu. La noblesse, en courant, à la voix de Francklin, se grouper sous les ordres de Washington, avait donné le signal de cet esprit de nouveauté; après l'avoir accrédité dans les livres, elle l'avait accrédité dans la politique. L'aristocratie se para de l'ordre de Cincinnatus; c'était tout ce qui restait de chevalerie; et ainsi s'annonçait la consommation du travail qui depuis Louis XI avait, par des phases diverses sous Richelieu et Louis XIV, transformé la société politique. Seulement il était fatal que cet achèvement de trois siècles de réactions démocratiques dût se couronner par des violences qui ne seraient pas seulement des crimes, mais d'éternelles attestations de l'ingratitude des peuples.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Situation morale des esprits. — Tableau philosophique. — Contrastes des mœurs et des lois. — Conspiration publique. — Sécurité de la cour. — Procès du collier. — Etat des finances. — Contrôleurs généraux. — Calonne paraît. — Exposition de ses plans. — La politique française au dehors. — Habileté du comte de Vergennes. — Réunion des notables. — Discours de Calonne. — Hardiesse de ses desseins. — Résistance générale. — Vertige dans les têtes. — Changements dans le ministère. — Brienne, archevêque de Toulouse, est le chef du conseil des finances. — Conduite des notables. — Imprudence des ministres. — Les esprits fermentent. — Edits sur le timbre et sur l'impôt. — Conjuration du Palais-Royal. — Oppositions du parlement. — Alternatives de punition et d'indulgence. — Edits nouveaux. — Convocation des états généraux. — Séance royale. — Scènes publiques de résistance au roi. — Tumulte. — D'Epréménil continue d'allumer les colères. — Projet d'un lit de justice contre le parlement. — Eclat des oppositions. — Dissolution du parlement. — Cour plénière. — Sédition parlementaire dans tout le royaume. — Députés bretons à la Bastille. — Le feu est dans les têtes. — Retranchement sur les rentes. — Paris se remplit d'épouvante. — Fléaux. — Popularité de Necker. — Convocation nouvelle des notables. — Le *tiers état* absorbe toutes les pensées. — Double représentation. — Or du duc d'Orléans. — Crimes et escroqueries. — Conseil du prince. — Laclos. — Mirabeau. — Sillery. — Club des enragés. — Les niveleurs. — Chamfort. — Liaison de Necker et de d'Orléans. — Pamphlets. — Elections. — La cour est aveugle. — Débuts de liberté. — Meurtres et pillages. — Ouverture des états généraux. —

Incidents. — Parti d'Orléans. — Serment du jeu de paume. — Séance royale. — Déclaration célèbre de Louis XVI. — Voix terrible de Mirabeau. — Indices funestes. — Apparition à Paris de bandes de malfaiteurs. — Travail de destruction contre la monarchie. — Classement des partis. — Orateurs du Palais-Royal. — Départ de Necker. — Paris est en feu. — Prise de la Bastille. — Meurtre de Delaunay et de Flesselles. — Louis XVI est amené à la sédition. — Parole de Bailly. — La révolution suit sa course. — Meurtre de Bertier et de Foulon. — Lally-Tolendal et Barnave. — Meurtres d'une autre sorte. — Scandales. — Nuit du 4 août. — Louis XVI restaurateur de la liberté française. — Déclaration des droits. — Expédients financiers. — Détresse publique. — L'assemblée nationale délibère la constitution de la monarchie.

Louis XVI.

1784. La paix venait donner aux esprits une liberté toute nouvelle et aux opinions philosophiques ou politiques une exaltation inconnue. Les vicissitudes de la guerre, les récits de gloire ou de malheur, les caprices de dénigrement ou de renommée, allaient cesser d'occuper la pensée publique. Les écrivains avec leurs chimères, les économistes avec leurs utopies, les novateurs avec leurs desseins, absorbèrent l'attention ; une vive curiosité de l'avenir remuait les âmes; et les hommes les plus sages participaient à ce vague mouvement, et nul ne pensait qu'il dût amener des désastres.

Il y avait de la futilité dans cet enthousiasme. La passion s'attachait à des objets souvent puérils; et cette légèreté même était un indice de périls sérieux.

On diputait sur les goûts. La musique eut ses factions. La mobilité des modes, en opposition avec la

vaniteuse importance de l'étiquette, fit des conflits de cour où l'Etat semblait compromis.

Les lettres se ressentaient de ces passions frivoles. Elles continuaient de suivre l'impulsion qu'elles avaient reçue dès le début du siècle, mais avec une sorte de doute, d'indécision et d'inquiétude. Diderot et d'Alembert venaient de mourir; ils laissaient à l'œuvre des écrivains nombreux, leurs apprentis plutôt que leurs disciples : le marquis de Condorcet, esprit plein de contradictions et de chimères; Labarpe, philosophe incertain, talent douteux; Marmontel et Thomas, deux écrivains sans prosélytisme; Bernardin de Saint-Pierre, disciple de Rousseau, brillant de style, vide de pensées; Chamfort, esprit armé de satires; l'abbé Raynal, suppléant au talent par la hardiesse; et après eux quelques écrivains plus médiocres, avides de nouveautés, et prenant le bruit pour de la gloire.

Les sciences gardaient toutefois un caractère sérieux. Buffon jouissait de sa renommée. Bailly et Vicq-d'Azir donnaient à la philosophie une direction morale. Le goût des grandes découvertes passionnait les âmes. Des voyageurs sondaient la terre et les mers, l'Inde et l'Océan Pacifique. Le nom de Bougainville s'attachait aux archipels des mers australes. Le roi suivait avec amour ces grands travaux; il voulut les couronner par une expédition savante dont il dressa le plan, et qu'il confia à Lapeyrouse, nom célèbre par la gloire et par le malheur.

La chimie et la physique devenaient deux sciences toutes nouvelles; l'homme semblait prendre possession de sa royauté sur la création. Lavoisier, Fourcroy, Laplace, Lagrange, Monge dominaient ce vaste et ma-

gnifique mouvement de découvertes. Des inventions curieuses rendaient ce travail populaire. Alors parurent les aérostats. L'homme allait voguer dans les cieux. L'enthousiasme de la France était au comble.

Par malheur la crédulité se mêlait à l'admiration, et la tromperie se glissait jusque dans la science. Un médecin allemand, Mesmer, parut avec la théorie d'un fluide universel répandu dans la nature, lien secret des êtres, au moyen duquel l'homme pénétrait l'homme, communication mystérieuse qui se révélait par des faits prodigieux. Toute la cour se précipita vers cette science; un sensualisme épuisé y crut trouver des raffinements secrets. L'émotion gagna la nation entière; le mesmérisme fut comme une secte; elle eut son fanatisme et ses convulsionnaires; rien n'avait égalé ce délire.

Cependant les études utiles n'étaient point délaissées. Gaillard écrivait l'histoire avec probité, et l'abbé Barthélemy fouillait l'antiquité avec la patience d'un ordre religieux tout entier. Les arts d'application, la mécanique surtout, faisaient des progrès. Des travaux sérieux contrastaient avec la futilité des goûts.

Mais la poésie manquait de création; Saint-Lambert désenchantait son génie par une impiété frénétique; Guimond de la Touche, du Belloi, Lemierre, se partageaient au théâtre une gloire douteuse; Ducis les dominait par l'imitation du théâtre grec. Dorat avait créé un genre de poésie guindée, prétentieuse et tourmentée. Cette élégance factice plaisait à une société à qui les vices avaient ôté le sentiment du beau et du vrai. Florian se créait une élégance d'une autre sorte; c'était une simplicité outrée, prise dans une nature pas-

torale imaginaire. Malfilâtre, Gilbert, Lebrun, jetèrent une inspiration plus libre et plus vraie dans ce travail d'artifices; Delille, sans être créateur, gardait la pureté de la langue poétique; d'autres la profanaient par la licence. Le spiritualisme avait fui des arts; la poésie n'était guère qu'une forme; et la volupté en était toute l'inspiration.

Cependant un homme avait paru qui n'était ni poëte ni écrivain, ni philosophe, mais qui était frondeur, turbulent, satirique; c'était Beaumarchais. Il avait jeté à l'oreille des grands de ces paroles effrontées qui résumaient toutes les idées du siècle, et les grands s'étaient mis à rire de cette hardiesse, prenant pour de la philosophie l'oubli de la dignité, et se prêtant au sarcasme de bonne grâce pour avoir le droit de passer pour gens d'esprit.

Le plus mortel indice de cette époque fut la comédie du *Mariage de Figaro*, où Beaumarchais jetait à pleines mains la moquerie, enveloppant dans la satire contre les seigneurs, le gouvernement, les lois, la morale, tout ce qui fait la société.

Louis XVI s'était effrayé de ces tendances; il ne voulait pas qu'on jouât la comédie satirique de Beaumarchais; la cour l'entraîna, comme pour rivaliser de justice contre elle-même avec le peuple. Cent représentations accoutumèrent le public à persifler, et puis à maudire ce qu'il avait été accoutumé à bénir ou à respecter.

Ainsi tout allait se précipitant. Les grandeurs n'avaient plus de prestiges. La libre habitude des vices avait commencé par établir entre les maîtres et les valets une familiarité horrible; et cette espèce de complicité, gagnant une grande partie du peuple, y avait

semé un germe d'aversion, qui n'attendait que le moment pour éclater.

Les classes qui composaient le tiers état propageaient avec ardeur cette contagion. Les avocats et les commerçants se plaisaient à voir ainsi tomber le respect de la grandeur; la gloire se déplaçait, et avec elle la domination.

En ce temps, la prospérité matérielle de la nation était arrivée au comble par le commerce, par l'industrie, par l'agriculture. Les arts jetaient de l'éclat; l'aisance était dans tous les rangs. Mais, comme il arrive, dans cette prospérité même, l'inquiétude morale était plus vive et l'impatience des nouveautés plus ardente. Nul n'était content de soi ni des autres. On ne tenait compte ni de la richesse, ni de la paix, ni de la douceur des lois; on aspirait à je ne sais quoi d'inconnu. Et aussi bien cette impulsion était justifiée par les vices et les désordres que voilait la splendeur de la fortune publique.

Le même mouvement d'impatience devait atteindre le clergé même. Là aussi la grandeur s'était abaissée par des méprises d'orgueil, peu compatibles avec l'esprit chrétien. Les dignités ecclésiastiques étaient devenues un droit exclusif des hautes classes; ni la foi, ni la piété, ni les bonnes mœurs n'étaient une condition de l'épiscopat; des abbés, grands seigneurs, profanaient le sacerdoce; et, pour contraste extrême, un règlement public, maintenu depuis Louis XV, excluait des bénéfices les prêtres roturiers. C'est-à-dire, l'inégalité était prescrite par les honneurs, là même où la religion commande l'égalité par les vertus. Il eût été miraculeux qu'une réaction secrète et tenace ne se fût

pas introduite dans le clergé contre un système de cette nature, surtout lorsque le privilége des distinctions pouvait paraître le privilége des scandales ou de l'incapacité.

Toutefois le sacerdoce continuait de garder ses habitudes de respect pour la hiérarchie; et si les chaires étaient libres, c'était seulement contre les vices et contre les scandales.

Mais la nation s'accoutumait à tout confondre dans ses anathèmes. L'autorité cléricale fut maudite, comme une domination blessante. En même temps les imaginations couraient vers un empire inconnu. La religion avec son symbolisme vénérable ne suffisait plus à des esprits sensuels. Les hauts rangs accréditèrent des mystères d'une autre sorte; la *maçonnerie* devint un culte; elle eut ses pompes théâtrales; la cour y chercha des émotions secrètes; et là, par une bizarrerie singulière, à la hiérarchie naturelle des rangs se substituait une hiérarchie artificielle qui semblait achever d'ôter à la domination sa réalité, comme si tous les hommes, grands et petits, eussent été fatigués à la fois de la soumission et de l'empire, et eussent cherché dans les jeux d'une chevalerie factice les essais d'une égalité formidable.

Tandis que les seigneurs, les princes à leur tête, allaient travestir leur vanité dans les loges de la maçonnerie, la distinction des rangs se conservait, intolérante et hautaine, dans la pratique des choses de la politique. C'est à l'armée surtout qu'elle gardait ses inégalités offensantes. Louis XIII et Louis XIV avaient par des règlements appelé au grade d'officier le mérite et

la vaillance, et ouvert à tous la perspective du maréchalat (1). Depuis Louis XV ces règlements avaient été graduellement délaissés ; et sous Louis XVI un ministre philosophe, le maréchal de Ségur, homme d'ordre toutefois et ami des soldats, n'avait pas craint d'abroger ces traditions, en faisant porter un édit (1781) qui déclarait inhabile à devenir officier tout Français qui ne serait pas noble de quatre générations ; et ainsi, en plein XVIII[e] siècle et sous l'action des doctrines publiques d'égalité, le plébéien ou le bourgeois était exclu de l'ambition militaire, la plus magnifique et en France la plus naturelle.

C'est par ces séparations, contradictoires avec toutes les habitudes du siècle, que les âmes populaires étaient froissées ; et plus les grands descendaient par les vices, plus l'inégalité devenait injurieuse et l'envie menaçante.

Et néanmoins tout était contraste ; les officiers qui avaient fait la guerre d'Amérique avaient rapporté en France des idées d'égalité qu'ils propageaient avec un enthousiasme aveugle. Les nobles étaient démocrates, sans s'inquiéter de concilier leurs théories avec leurs priviléges. Ainsi les esprits étaient sans règles ; la raison publique semblait obscurcie, et la confusion des pensées indiquait une vague disposition dans le peuple comme dans l'armée à accepter les plus énormes et les plus fatales nouveautés. Quelques voix s'élevaient qui

(1) Une ordonnance de 1638 portait, « le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies de degrés en degrés, jusqu'à celui de capitaine, et plus avant s'il s'en rend digne. »

s'efforçaient de ramener la nation à des lois de sagesse; elles étaient méconnues. Quelques-uns jetaient dans l'avenir des menaces effroyables; on se riait des présages, et on s'en allait en se jouant vers les désordres et vers les tempêtes.

D'autres indices étaient plus précis. La maison d'Orléans, accoutumée à l'hostilité envers la royauté, se cherchait une popularité facile dans ce grand désordre. Les libertins et les infâmes avaient un asile ouvert au Palais-Royal. Ce fut comme un antre de prostitution. « Hommes et femmes couraient à ce repaire, et l'on rougit d'avoir eu à lire les récits d'obscénités que l'on a pris soin de conserver à la postérité, comme pour lui faire comprendre les expiations que la terre devait au ciel. Alors il ne restait plus de pudeur. Le mariage était publiquement profané; il se faisait des échanges de femmes et d'époux, comme si le mariage n'eût été qu'une convention de nom, de fortune et d'avenir, bonne tout au plus à mettre à l'aise la brutalité et à couvrir les turpitudes. La sainteté des mœurs fut un objet de moquerie; et l'histoire a surtout à signaler les jeunes seigneurs qui se faisaient un jeu de l'infamie; et quand bien même quelque tradition de décence les eût retenus, la publicité des débauches de Louis-Philippe les excitait. C'était une gloire d'imiter ce débordement, et par malheur il n'y avait plus depuis longtemps au sommet de la société une assez puissante autorité pour flétrir ces ignominies (1). »

Mais, pour comble, l'orgie se mêlait d'ambition. Les

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.* — Voyez les *Mém.* du baron de Besenval, les seuls qui puissent être lus.

jours de la régence avaient reparu, mais avec un caractère infernal, que le régent eût abhorré : il y avait dans la volupté une certaine odeur de crime. On préludait aux attentats par la débauche.

Et en face de cette conspiration en plein soleil par le libertinage des mœurs et des idées, se montrait une cour tout occupée de plaisirs, insoucieuse des périls publics, et s'en allant rieuse aux abîmes. Et dans cette cour « une jeune reine qui n'avait pas été appelée en France pour sauver la monarchie, mais pour jouir de sa grandeur, se laissait aller à l'entraînement. Seulement elle gardait dans les plaisirs une dignité personnelle, seule étiquette qu'elle voulût conserver dans un monde qui s'était fait une autre étiquette de puérilités, où la dignité n'était pour rien. Femme infortunée! Cela même lui fut fatal. Il y eut une longue révolte contre Marie-Antoinette, parce qu'elle voulut affranchir la royauté des lois que les courtisans lui avaient faites pour se dissimuler à eux-mêmes leur servitude. Les plaintes de la vanité finirent par avoir une empreinte de passion. La reine méritait de dominer les cœurs; on lui suscita des inimitiés. Sa vie fut troublée par des caquetages de duchesses, et puis empoisonnée par des calomnies de libertins (1). »

La présente histoire ne saurait faire apparaître les personnages qui s'agitaient autour de cette reine brillante et belle, les uns avec de l'amour, les autres avec de l'envie, tous avec une frivolité rieuse et fatale (2). Louis XVI la suivait dans son tourbillon avec une sorte

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.*

(2) Voyez les *Mém.* du baron de Besenval.

d'admiration complaisante et de tendresse calme. La sévérité de mœurs du monarque se pliait au goût des plaisirs. Par malheur il ne soupçonnait point de périls dans le bruit des fêtes. Et cependant il était déjà lui-même en butte aux pervers. On avait gardé le souvenir de l'affreux malheur qui avait assombri les joies de son mariage; c'était comme un crime qu'on laissait peser sur sa vie. Puis ses habitudes paisibles devenaient des griefs; on noircissait son caractère; il était, disait-on, triste et farouche. De là des accusations pires encore, où la vertu de la reine était souillée, comme pour attester que les criminels sont condamnés à ne pas croire à l'innocence.

Louis XVI toutefois reste coupable dans l'histoire, mais coupable de n'avoir pas cru à la perversité lorsqu'elle s'étalait sous ses yeux. Et d'ailleurs il n'y avait point en cette âme une énergie suffisante pour dompter les volontés mauvaises, et contenir les scandales effrénés. Son caractère de défiance et de timidité était loin de répondre à une époque pleine d'emportement et de trouble; la pureté de sa vie fut un contraste sans être une leçon; il cherchait le bien avec candeur, lorsqu'il fallait l'imposer avec autorité. Et enfin c'était l'homme du monde le moins propre à arrêter ou à faire une révolution, mais aussi le plus capable de garder une force d'âme à toute épreuve au milieu de ses ravages (1).

Un procès célèbre vint révéler tout ce qui se pouvait remuer de passions autour de cette royauté innocente

(1) Voyez les jugements du baron de Besenval et de Bertrand de Molleville, *passim*.

et débile; ce fut le procès dit du *collier*, intrigue qui mérite à peine d'être nommée dans l'histoire, mais qui alors occupa la France et l'Europe. Le prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, prélat souillé de vices, était de la part de la reine un objet d'aversion. Il osa espérer de la toucher, peut-être de la salir, par un don mystérieux et magnifique; une femme dégradée, Mme de Lamothe, servait à ce dessein. Un aventurier, Cagliostro, qu'on appelait le comte de Cagliostro, le compliqua d'incidents romanesques; l'un et l'autre le consommèrent ensuite par l'escroquerie (1). Un collier de diamants fut dérobé à deux joailliers, au moyen de la signature supposée de la reine, et bientôt cette affaire eut un éclat de honte, où les pervers de la cour prirent parti pour un évêque sans pudeur. Le cardinal fut arrêté; son procès s'instruisit avec lenteur; dès qu'il était poursuivi, la faveur lui était assurée. Enfin il fut acquitté, ainsi que Cagliostro; Mme de Lamothe seule fut condamnée à être fouettée, et marquée aux deux épaules, à faire amende honorable la corde au cou, et puis à rester enfermée toute sa vie dans un hôpital. Le cardinal de Rohan était suffisamment flétri par le contact de ces infamies; le roi cependant lui envoya demander sa démission de grand aumônier, et l'exila à son abbaye de la Chaise-Dieu. Chose incroyable! l'intérêt le suivit dans sa retraite, et de longs murmures s'élevèrent contre le monarque, comme s'il avait voulu suppléer à la justice par une vengeance.

Telles étaient les dispositions publiques; la royauté

(1) Voyez les récits du baron de Besenval.

était en butte, et les grands trouvaient de la faveur pourvu qu'ils fussent corrompus.

Cependant les affaires publiques se ressentirent de ses passions ardentes, complexes, frivoles tout à la fois. Il y avait au ministère des hommes qui n'étaient pas sans valeur; Vergennes surtout gardait les savantes traditions de la politique. Mais nul génie ne dominait l'Etat. Hue de Miromesnil, garde des sceaux, avait essayé de réformer la justice, et s'était abîmé dans les cabales du parlement (1). Le baron de Breteuil, protégé par la reine, secrétaire d'Etat et ministre de la maison du roi, défendait l'autorité sans la faire prévaloir. Tout s'épuisait en conflits stériles. En ce temps le gouvernement s'absorbait dans les finances; et la situation du trésor se prêtait difficilement aux besoins ou aux caprices de la cour. Puis, tandis que tout se transformait dans les idées, le privilége s'affermissait dans la pratique; l'impôt rencontrait des résistances obstinées, et il fallait dissimuler ce grand péril par des artifices qui ne faisaient qu'ouvrir un abîme sous les pas de la royauté.

Joly de Fleury et d'Ormesson n'avaient fait que passer au poste de contrôleurs généraux : ils n'avaient point laissé de traces. Calonne parut. C'était ce jeune maître des requêtes, à qui les parlementaires avaient fait autrefois une renommée de délateur dans le procès de la Chalotais. Les parlements continuaient de le haïr comme un félon. La cour l'aimait comme un ministre plein de grâce, courant aux fêtes, prenant part

(1) Voyez, dans les *Mém.* du baron de Besenval, un plan de réforme de la justice. — *Mém.* de Bertrand de Molleville.

aux plaisirs, payant les dettes des princes, raillant l'autorité des économistes, se jouant des calculs, n'ayant nul souci de la ruine publique ou de la ruine privée, et d'ailleurs ingénieux à se tromper par la facilité de ses espérances et à communiquer sa sécurité par la clarté de sa parole.

Le roi lui avait imposé trois vœux pour toutes conditions de réforme : plus de nouveaux emprunts, plus de nouveaux impôts, plus d'oppositions nouvelles dans les parlements. Calonne étala des projets qui devaient réaliser ces bienfaisantes pensées. Mais il fallait appeler à soi la nation, non point, disait-il, par ses assemblées d'ordres, avec leurs distinctions périlleuses d'états; mais par une représentation des *notables*, choisis par le roi même et de telle façon qu'ils fussent aux yeux de tous l'expression réelle de la pensée publique.

Calonne était admirable à motiver ses desseins. Une assemblée des notables allait raviver les souvenirs d'Henri IV! C'était une assemblée des notables qui avait reçu et accrédité les confidences de la politique du roi populaire! C'est dans une assemblée des notables que se devaient réaliser les vues bienveillantes de Louis XVI. Les plans de Turgot, restés si présents à la pensée du monarque, avaient besoin de cette sanction. Là seulement se pouvaient donner des exemples de sacrifices de la part des grands; là devait tomber le privilége par la volonté libre des princes, des pairs, des prélats et des seigneurs. Les états généraux, au contraire, auraient offert des luttes fatales entre des corps légalement et diversement constitués; il était sage d'écarter des rivalités de cette sorte où la liberté commune serait sacrifiée à des vanités personnelles. D'ailleurs

les états généraux n'avaient laissé dans l'histoire que des traces d'anarchie; c'était au roi à comprendre les nécessités d'un temps nouveau, et à briser les privilèges par le concours de la nation même.

Telles étaient les expositions de Calonne (1). On eût dit un ministre résolu à établir la monarchie au milieu de la nation. Ce qui était fatal, c'est que la liberté parut invoquer le pouvoir absolu, et que l'égalité des droits eut besoin de l'arbitraire du monarque.

Mais ces idées une fois sorties de l'examen intime de quelques conseillers du ministre, l'opinion publique commença par les embrasser avec ferveur, comme un début de nouveauté. Alors s'allumèrent les esprits. Le barreau, le parlement, les cercles, les salons, tout fut plein de controverses; la France semblait être lancée à la découverte d'un monde inconnu. Les hommes calmes et graves s'effrayaient de cette impulsion; une partie des seigneurs la maudissait; la cour s'en effrayait; le roi s'en étonnait; le parlement indécis y voyait à la fois une conquête pour la nation et une menace pour lui-même; partout se révélait comme un vague instinct des périls mystérieux où s'engageait la vieille France. Mais une force dominante entraînait les craintifs et les audacieux; une révolution était consommée dans les mœurs et dans les idées; nulle puissance ne pouvait empêcher qu'elle s'accomplît dans les lois. Seulement il était fatal que nul génie n'apparût pour la contenir dans sa marche et l'enchaîner même dans ses destructions.

(1) Voyez M. Lacretelle. — *Hist. du* XVIII[e] *siècle.* — *Mém.* du baron de Besenval.

1787. Les notables furent convoqués (le 29 décembre pour le 22 février). Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au jour de la réunion, les opinions s'exaltèrent. Calonne, avec sa bonne grâce, n'était pas moins en butte à des oppositions actives; sa confiante frivolité était une excitation des jalousies; et la faveur de la cour motivait la haine. Il fut aisé de prévoir que l'assemblée des notables apporterait des passions et soulèverait des tempêtes.

Cependant la politique de la France suivait au dehors son noble cours.

Dès l'année 1785, le comte de Vergennes, devenu président du conseil des finances, avait senti le besoin de raviver l'industrie longtemps énervée par la guerre, et il avait négocié avec l'Angleterre un traité de commerce dans le but de modifier le système prohibitif, funeste aux deux pays. Le traité avait été signé le 30 janvier 1786; il n'avait point satisfait tous les intérêts, mais il avait révélé la pensée active du ministre dans les grandes questions de politique. En même temps des conventions avec la Hollande avaient relevé l'influence de la France, en dépit de l'empire que le stathoudérat héréditaire de 1747 avait promis à l'Angleterre sur la république; ce fut toutefois l'origine de révolutions sanglantes dans les Provinces-Unies. La Prusse se joignit à l'Angleterre pour contenir l'instinct de liberté qui semblait revivre. Le duc de Brunswick alla venger les affronts du stathouder par l'épée, et l'Angleterre continua de payer l'anarchie pour garder l'empire. La France ne put offrir alors que sa pitié aux patriotes vaincus de la Hollande; mais de profondes haines allaient survivre, et

la victoire du duc de Brunswick semblait le prédestiner à des luttes plus vastes et plus fatales.

Ailleurs la politique était pleine d'agitations et d'intrigues. L'Orient s'offrait dès lors comme le grand théâtre des questions modernes. L'Angleterre s'efforçait de s'y établir par le commerce. La Russie aspirait à y régner par les armes. L'Autriche semblait ne prétendre qu'à une part des dépouilles; l'empire de Constantinople était montré comme une proie. La France ne put alors que se jeter au travers de ces ambitions; elle déconcerta l'Angleterre par un traité de commerce avec la Russie qui lui assurait d'utiles débouchés dans la mer Noire; la guerre n'allait pas moins éclater entre Pétersbourg et Constantinople; mais la France témoignait de sa volonté de garder son rang dans la politique, et son action sur l'Orient n'était pas perdue.

Mais au dedans tout se remplissait de présages. Les esprits continuaient de s'agiter; et la réunion des notables s'avançait parmi des préoccupations ardentes. Vergennes mourut quelques jours auparavant, et laissa Calonne sous le poids des oppositions déjà frémissantes. Au jour venu, Louis XVI n'eut à jeter à l'assemblée que quelques paroles timides et paternelles, telles qu'il les fallait justement pour donner de la hardiesse aux esprits avides de nouveauté.

Puis Calonne, avec sa parole brillante et téméraire, s'en vint exposer la situation des finances, la reprenant de haut, remontant de deux siècles dans la monarchie pour expliquer la ruine publique, se mettant à l'aise pour parler du déficit, l'étalant comme à plaisir (1);

(1) « Le déficit passait soixante-quatorze millions quand l'abbé Terray

accusant ses devanciers, attaquant Necker lui-même, cet objet de culte, heurtant de la sorte les jalousies, et enfin proposant pour remèdes des réformes qui devaient achever de les irriter.

« Que reste-t-il pour compléter un vide effrayant, s'écriait-il, et faire trouver le niveau désiré ? Que reste-t-il qui puisse suppléer à tout ce qui manque, et procurer tout ce qu'il faudrait pour la restauration des finances ?

» Les abus !

» Oui, messieurs, c'est dans les abus mêmes que se trouve un fonds de richesses que l'Etat a droit de réclamer, et qui doivent servir à rétablir l'ordre. C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins. »

Et il expliquait avec une confiante sécurité tout un plan de salut fondé sur la suppression des abus. « Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le salut public, disait-il, ce sont les plus considérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes et les branches les plus étendues. »

C'était jeter l'épouvante parmi les hommes qui étaient

fut appelé à l'administration des finances ; il était encore de quarante quand il en sortit....... Les finances étaient donc encore dans un grand dérangement lorsque sa majesté est montée sur le trône. Elles restèrent à peu près au même état jusqu'en 1776, époque à laquelle le *déficit* fut estimé de trente-sept millions par celui même qui peu de temps après fut chargé de la direction des finances. Entre cette époque et celle du mois de mai 1781, le rétablissement de la marine et les besoins de la guerre firent emprunter quatre cent quarante millions....... Le *déficit* s'est donc accru, et les comptes effectifs le prouvent. » *Discours de Calonne aux notables.*

l'expression la plus naturelle de ces abus mêmes; ou bien, c'était allumer contre eux dans la nation de sombres haines; et dans l'un et l'autre cas c'était attester une profonde ignorance de la politique, la première condition du succès des réformes étant de les faire accepter comme un intérêt, non point de les faire adopter comme une vengeance.

Le frivole ministre s'étonna du peu d'assentiment des notables à son discours patriotique. L'assemblée était divisée en sept bureaux; partout se déclara l'opposition. Le clergé avait d'abord prononcé quelques paroles vagues de gratitude; puis il se renferma dans la défense de ses priviléges. La noblesse l'imita. Un dénigrement irréfléchi tint lieu de jugement politique. Tout était contraste dans les opinions. On acceptait en théorie les maximes d'égalité et de droit commun, introduites dans la société par les philosophes; et lorsque la pratique en était montrée dans un plan de réforme, on les repoussait à outrance. La contradiction était égale dans les princes et dans le peuple. MONSIEUR, frère aîné de Louis XVI, esprit imbu des idées modernes, excitait dans son bureau la satire contre le ministre réformateur, et le comte d'Artois, peu enclin aux nouveautés, appuyait dans le sien la destruction des abus. En même temps on applaudissait les prélats qui résistaient aux réformes; les archevêques de Narbonne, de Toulouse, d'Aix et de Bordeaux, avaient élevé la voix pour sauver la fortune du clergé; le peuple les salua comme les gardiens des droits de la patrie (1).

D'autre part le garde des sceaux, Huë de Miromesnil,

(1) *Mém.* du baron de Besenval. — Lacretelle.

excitait en des conciliabules secrets la magistrature contre le contrôleur général, violateur des abus.

Il y avait alors comme un vertige dans les têtes ; et dans cette ardente fermentation, les délibérations des notables furent peu fécondes. Néanmoins l'assemblée parut faire quelques concessions ; mais elle refusa de consacrer des plans relatifs à la perception de l'impôt territorial en nature, et à l'organisation des assemblées nationales ; le motif de la résistance, de la part du clergé et de la noblesse, était l'égalité menaçante du tiers état ; question pleine de tempêtes, et qui se montrait à l'horizon comme un point sinistre.

Calonne inquiet, non point effrayé, songe à dissoudre les notables. Les notables le préviennent. Ils publient un mémoire au roi, où Calonne est montré comme un prévaricateur. « Vous me prouvez votre zèle, répond le roi, en me faisant connaître la vérité dans toute son étendue. » La passion publique était ainsi provoquée. De son côté, Necker, attaqué dans le rapport de Calonne, se justifie par un mémoire. Les opinions s'exaltent. Le nom de Necker est formidable ; Calonne le fait exiler. C'est une excitation de plus. Calonne devient un objet d'exécration. Le roi s'épouvante de ses réformes. Il doute de ses propres vues pour le bien public. Cependant il entrevoit les manéges qui se jouent. Miromesnil lui est odieux pour les cabales qu'il excite dans le parlement, et il a le courage de lui retirer les sceaux ; Calonne se croit maître ; le lendemain il est lui-même précipité ; ce sont les notables qui disposent de l'Etat. Le président de Lamoignon est garde des sceaux ; et un vieux conseiller d'Etat, Fourqueux, est contrôleur général. A ce prix les notables consentent

à des sacrifices. L'impôt territorial est voté; on y ajoute un impôt du timbre; on demande au roi et aux princes de faire des réformes dans leurs maisons; et pour gage extrême de sécurité l'archevêque de Toulouse, de Brienne, entre dans le ministère avec le titre de *chef du conseil des finances*.

C'était un homme de suffisance et de babil, ne manquant pas de facilité, mais sans idées et sans génie, d'une dureté égoïste et d'une avarice cruelle, un de ces ecclésiastiques comme il n'y en a plus, qui alors couvraient de la gravité de leur habit la légèreté de leurs habitudes, ou quelquefois la honte de leurs vices, et accréditaient par la grandeur de leur état la petitesse de leurs pensées. Il ne croit pas en Dieu! » s'était récrié Louis XVI quand on le lui avait proposé pour être ministre (1). « On lui avait cru de l'énergie, dit M. de Molleville, parce qu'il était violent; de l'instruction, parce qu'il était affirmatif; du génie, parce qu'il avait de la vivacité : enfin le talent de gouverner, parce qu'il avait sans cesse critiqué l'administration. » Bientôt il ne parut que ce qu'il était, médiocre, effronté, corrompu. C'est à cet homme qu'était remis le soin de sauver la monarchie (2).

Les notables n'avaient paru que pour montrer l'intérêt privé aux prises avec l'Etat, et à ce prix la po-

(1) *Mém.* de Bertrand de Molleville. — *Hist. des ducs d'Orléans.* — *Mém.* de Besenval. Le ministère fut reconstitué. Brienne, ministre principal; Montmorin, ministre des affaires étrangères; la Luzerne, ministre de la marine; Brienne, frère de l'archevêque, ministre de la guerre; Lamoignon, garde des sceaux; Lambert, contrôleur général; le duc de Nivernais et Malesherbes, ministres d'Etat.

(2) Il devint peu après archevêque de Sens, et puis cardinal.

pularité leur avait été acquise. On n'eut plus qu'à les congédier, et dans la dernière séance le roi alla leur porter des actions de grâce pour leur opposition précédente comme pour leur docilité actuelle (1). Le garde des sceaux, Lamoignon, leur parla ensuite des biens que leur concours aurait faits à l'Etat.

« La réforme arrêtée ou projetée de plusieurs abus, et le bien permanent que préparent de nouvelles lois concertées avec vous, messieurs, vont concourir avec succès au soulagement actuel des peuples.

» La corvée est proscrite ; la gabelle est jugée ; les entraves qui gênaient le commerce intérieur et extérieur seront détruites, et l'agriculture, encouragée par l'exportation libre des grains, deviendra de jour en jour plus florissante.

» Les nouvelles charges des peuples finiront avec les besoins qui les font naître.

» Le roi a solennellement promis que le désordre ne reparaîtrait plus dans ses finances, et sa majesté va prendre les mesures les plus efficaces pour remplir cet engagement sacré dont vous êtes les dépositaires.

» Une nouvelle forme dans l'administration, sollicitée depuis longtemps par le vœu public, et récemment recommandée par les essais les plus heureux, a reçu la sanction du roi et va régénérer tout le royaume.

» L'autorité suprême de sa majesté accordera aux administrations provinciales les facultés dont elles ont besoin pour assurer la félicité publique. Les principes de la constitution française seront respectés dans la formation des assemblées, et la nation ne s'exposera

(1) Lacretelle.

jamais à perdre un si grand bienfait de son souverain, puisqu'elle ne peut le conserver qu'en s'en montrant toujours digne. »

Telles étaient les paroles du garde des sceaux, et il terminait ces félicitations par la perspective d'un avenir où la France serait régie comme une famille. La politique semblait se bercer d'espérance au sein des orages.

Les notables partis, la fonction des ministres était simple. Ils avaient en toute hâte à revêtir du sceau des lois, et Lamoignon l'avait annoncé, les réformes acceptées. Brienne laissa aux esprits le temps de se reconnaître, et aux oppositions le temps de se refaire. Ce ne fut qu'un mois après qu'il songea à porter au parlement les édits sur le timbre et sur l'impôt.

Cependant les têtes avaient fermenté. La noblesse, le clergé, les parlements variaient la plainte. On dissimulait la défense des priviléges sous des griefs imaginaires; et tandis qu'il eût été facile à Brienne de s'emparer de la faveur par des lois d'égalité et de justice, il laissa la popularité aller à ceux qui avaient soif d'inégalité et de monopole.

Et il est vrai qu'alors les esprits étaient hors de leur voie. Tout, jusqu'au dévouement, était un objet ou un prétexte d'opposition. Le ministre avait pris le parti d'imposer des retranchements sur tous les services, expédient stérile, mais qui devait faire participer la cour aux réductions. Le roi et la reine donnèrent l'exemple. Les écuries, la poste aux chevaux, les diverses parties de la vénerie, tout fut réformé. Ce ne fut pas sans frapper des serviteurs. Le duc de Coigny donna à la reine la démission de sa charge de premier écuyer, et

celle de son fils qui en avait la survivance. Aussitôt il y eut des murmures. La reine en fut atteinte; on l'accusait de manquer à l'amitié, et pour comble de bizarrerie le parlement porta un arrêt contre les réductions; elles ôtaient, disait-il, de l'éclat au trône (1). Ainsi tout indiquait un travail désordonné, capricieux, d'indépendance. Il fallait aux hommes tourmentés de la sorte, bien moins une réforme dans l'Etat ou dans les lois qu'une révolution dans la politique. Cette remarque est peut-être dans l'histoire un tempérament des jugements à porter contre Brienne; mais il n'est pas moins vrai que le génie manquait au gouvernement pour dominer ce vaste mouvement des idées, ou bien pour en faire sortir un rajeunissement de la puissance de la royauté.

Des deux projets adoptés par les notables, l'un sur le timbre, l'autre sur l'impôt, le premier semblait frapper les petites fortunes; le second frappait la grande propriété. Les ministres portèrent d'abord au parlement celui que le peuple devait le plus redouter. Alors se trouvèrent naturellement conciliées les haines du peuple et les haines des grands. C'est ici le vrai début de la révolution française.

Déjà une conspiration s'était ourdie dans les orgies du Palais-Royal; elle embrassait par la complicité des débauches une foule de grands seigneurs et de magistrats, et elle appelait à soi les passions et les haines qui bouillonnaient dans tous les rangs de la société, dans le peuple, dans les châteaux, dans les parlements et dans l'armée.

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

Tout servait à la conjuration, et surtout l'exaltation des esprits sincères et ignorants du but que se proposaient les criminels. Le parlement de Paris était plein de ces sortes d'esprits, têtes ardentes, jeunes hommes imbus des maximes modernes, insoucieux de l'avenir, amoureux d'égalité et vains de leurs titres, impatients de tout pouvoir et disposés au despotisme, méprisant la foule et la flattant, s'en allant tête baissée en des expériences dont les moyens étaient cachés et le terme mystérieux. A la tête de ces jeunes conseillers brillait Duval d'Epréménil, esprit téméraire et rieur, enthousiaste et léger, au cœur bouillant, à la parole acérée, un de ces hommes qui naissent pour servir d'instrument au crime en le maudissant.

D'autres conseillers plus avisés servaient les mêmes desseins avec moins de bruit. C'étaient les vieux restes du jansénisme, sectaires implacables, respirant de longues vengeances contre la monarchie et contre l'Eglise, et s'enveloppant de ténèbres pour marcher à leurs desseins de représailles.

Les rôles de la conjuration étaient savamment distribués, et de telle sorte que les auxiliaires les plus sûrs étaient ceux qui n'étaient pas complices, l'amour des choses nouvelles tenant lieu d'excitation aux révoltes et aux attentats.

C'est parmi ces dispositions diverses de la nation que Brienne envoya l'édit du timbre au parlement. La vieille question de l'enregistrement des édits était à peine aperçue dans cette vague poursuite de transformations universelles. Tout se précipitait, et la méditation n'était pas même possible dans cette fougue des âmes. Le parlement ne délibéra pas ; il cria, et son cri,

mot d'ordre de la conjuration, fut *les états généraux!* C'était une contradiction de plus, puisque le parlement qui avait absorbé en soi la puissance des états généraux, devait en les appelant se croire exposé à des représailles. Mais la raison était voilée, et la passion tenait lieu d'intérêt. L'édit fut rejeté parmi ces clameurs. Le roi alors tint un lit de justice; cette fois l'édit de l'impôt territorial fut montré comme celui du timbre; et le lendemain deux princes, *Monsieur* et le comte d'Artois, allaient en imposer l'enregistrement, l'un à la cour des comptes, l'autre à la cour des aides; mais l'un, laissant percer son opposition, et applaudi par le peuple; l'autre, déclarant son assentiment, et insulté par la multitude. Le délire était sans frein. Le chevalier de Crussol, capitaine des gardes du comte d'Artois, fut obligé de le protéger par le signal : *haut les armes!* La multitude effrayée se dispersa. Mais la ville se remplit d'alarmes, la sédition gronda, et le gouvernement pour la contenir prononça l'exil du parlement à Troyes. Ainsi tout allait à l'extrême par la faiblesse de l'autorité (1).

Et puis le pire malheur fut l'alternative de la punition et de l'indulgence. Le parlement avait besoin de Paris pour théâtre, et au bout de deux mois il s'ennuyait de la popularité de son exil. Alors il y eut des transactions; le parlement sut faire peur encore, et on le laissa revenir comme en triomphe. Le peuple le reçut par des fêtes bruyantes. Les conjurés s'étaient enhardis. L'outrage envers le monarque commençait à être libre. Le mot d'*états généraux* continuait d'être proféré comme une menace. Et c'est parmi ces agitations

(1) *Mém.* du baron de Besenval.

que Louis XVI parut au parlement (19 novembre).

La lutte allait se déclarer. Il eût été facile à des ministres habiles et résolus de la dominer, en jetant hardiment la royauté au milieu de la nation, et lui faisant du peuple un appui contre les partis qui ne songeaient qu'à la détruire pour régner à sa place. On demandait les états généraux ; c'était à la royauté de les appeler, et de réprimer par eux l'ambition des corps judiciaires qui déplaçaient toutes les bornes. La nature de Louis XVI se fût prêtée à cette politique ; le génie manqua à ses ministres. Tout ce qu'ils surent faire, ce fut de l'armer de certaines maximes d'*absolutisme* qui faisaient contraste avec toutes les opinions du temps, et même avec la bienveillance timide de ses mœurs et de ses idées ; et ainsi fortifié pour un combat à outrance, on alla montrer le malheureux roi à une assemblée de magistrats, travaillée par le génie des factions.

Avec les édits précédents on apportait deux édits nouveaux ; l'un en faveur des protestants, à qui on rendait les droits politiques, l'autre portant emprunt de 420 millions : le premier devant assurer, pensait-on, de la popularité ; le second devant écarter les alarmes suscitées par les systèmes aventureux de Calonne. Et, pour disposer le parlement à l'enregistrement de ces édits, le chancelier étala des principes d'autorité souveraine, qui s'en allaient tomber sur des âmes éprises des maximes contraires. Bientôt il se fit comme une tempête au sein du parlement. Le roi, qui croyait encore à sa puissance, avait permis qu'on opinât à haute voix. Il s'attendait à recevoir des conseils ; il n'entendit que des paroles de sédition. Le mot d'*états généraux* fut jeté comme un cri funeste. Les uns toutefois

le proféraient avec prières, les autres avec menaces. D'Epréménil, l'impétueux jeune homme, semblait supplier l'orage d'éclater. Il disait au roi : « Je le vois ce mot désiré (d'états généraux) prêt à échapper de vos lèvres; prononcez-le, sire, et le parlement souscrit à vos édits. » Robert de Saint-Vincent, l'abbé Sabbatier, Fréteau lançaient au contraire des murmures qui ressemblaient à des rugissements étouffés. Durant sept heures, le roi immobile entendit ces opinions tour à tour suppliantes et séditieuses. Cette horrible scène était sans terme. Le roi crut enfin qu'il la pouvait achever par un acte de souveraineté; et il ordonna l'enregistrement des édits. Déjà le greffier en chef obéissait; alors se fit une explosion d'une autre sorte. Le duc d'Orléans qui, pendant ce long orage, avait épié le moment de remplir le rôle que lui avaient fait les conjurés, se tourna comme par un effort de courage vers Louis XVI, et lui demanda si la séance était un lit de justice, ou une séance royale; il s'était préparé à ce courage, dit Montjoie, en se gorgeant de vin. — Une séance royale, répondit le roi. Le prince reprit qu'elle était illégale; et il demanda qu'il fût dit que « l'enregistrement était fait du très-exprès commandement de sa majesté. » Le roi s'étonna, se troubla même. « Cela m'est égal..., dit-il; vous êtes bien le maître....; si, c'est légal, parce que je le veux (1). »

Telle était la situation du monarque; il proclamait son droit absolu, lorsque sa royauté même était contestée; et il montrait le vieux sceptre, lorsque le sceptre était déjà brisé.

(1) Sallier, *Annales françaises.*

Le tumulte ne fit que se grossir. Le roi disparut. Lorsqu'il fallut rédiger la protestation du duc d'Orléans, il ne sut que balbutier. L'abbé Sabbatier dictait pour lui; écoutez M. Sabbatier, s'écria une voix; il doit savoir cela mieux que M. le duc d'Orléans.

Ainsi donc fut engagée l'horrible lutte contre la royauté. Louis rentra dans son palais de Versailles avec sa blessure amère; et le duc d'Orléans fut suivi dans son Palais-Royal d'une popularité furieuse. Les magistrats aveugles ne savaient point qu'ils venaient d'ouvrir la barrière aux passions sanglantes.

La protestation du parlement fut enregistrée. Le parlement fut cité devant le roi, et sa protestation biffée. Le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets; les deux conseillers factieux, Fréteau et Sabbatier furent envoyés, l'un à Ham, l'autre au fort Saint-Michel. Le parlement fit des remontrances. Les autres parlements du royaume envoyèrent des plaintes. Le peuple se mêlait à cette sédition de palais par ses clameurs. En même temps d'Epréménil suivait son impulsion, et jetait sa fougue en des pamphlets éloquents. Le naïf jeune homme s'amusait à défaire pièce à pièce la monarchie constituée par Richelieu, pour se trouver bientôt en face de la démocratie dégagée de la royauté, son dernier patronage.

1788. Les événements se précipitaient. La faction avait besoin du duc d'Orléans, et lui-même avait besoin de ses orgies de Paris. Il se fit suppliant, et Louis XVI le laissa reparaître. En même temps le parlement continuait de délibérer. Jusqu'à cet édit de liberté sur les protestants était un sujet d'opposition; et d'Epréménil l'attaquait avec la foi d'une autre épo-

que, en regard de séditieux qui n'avaient point de foi. Tout servait d'instrument, et la popularité était aveugle. La cour ne sut pas même s'attribuer le bénéfice d'une tolérance que les idées modernes devaient faire aimer.

Les ministres avaient formé un autre dessein, c'était de frapper le parlement dans un lit de justice. Le secret perça dans Paris; l'émotion fut vive; le palais se remplit de tumulte. D'Eprémênil parut au milieu des chambres assemblées avec une copie des édits, qu'il avait fait soustraire, par des affidés, à l'imprimerie royale; le parlement écouta cette lecture en frémissant; le plan ministériel était une constitution toute nouvelle de la magistrature; aussitôt une protestation fut délibérée. Les termes en étaient graves, solennels, mesurés; c'était un appel aux vieilles lois constitutives de la monarchie, si ce n'est que ces lois étaient devenues la proie des ambitieux, soit à la cour, soit au palais, et que ce souvenir, invoqué par la sédition, était un moyen extrême de ruiner la monarchie même.

Le ministère, déconcerté par la divulgation de ses desseins, se jette dans la violence. Il donne l'ordre d'enlever les deux conseillers les plus séditieux, d'Eprémênil et Goislart de Monsabert. Rien ne restait secret. La nouvelle vole à Paris. Les conseillers sortent de leur demeure et vont s'abriter au parlement. La multitude les suit. Le palais se remplit de tumulte. Les magistrats attendent sur leurs siéges l'ordre du roi. Alors paraît le marquis d'Agoust, capitaine des gardes françaises. « Le roi m'ordonne, dit-il, d'arrêter MM. d'Eprémênil et de Monsabert; je n'ai pas l'honneur de les connaître, mais je les invite à se conformer à la volonté

de sa majesté. » Il se fait à ces mots un silence de consternation et de peur (1). D'Agoust répète ses ordres. Alors d'Eprémémil se lève ; Monsabert le suit ; on les emmène par des issues secrètes pour échapper à la foule ; l'un est envoyé à Sainte-Marguerite, l'autre à Pierre-Encize. En même temps le parlement, sommé de se séparer, obéit ; et le surlendemain, dans un silence morne, sinistre, le roi en lit de justice fait enregistrer les édits.

L'un de ces édits établissait une *cour plénière* à laquelle on attribuait l'enregistrement des impôts et des grands bailliages, avec pouvoir de prononcer en dernier ressort sur tout procès dont le fonds n'excéderait pas la somme de 20,000 livres. C'était une dépossession du parlement ; et un frémissement de colère courut dans toute la magistrature du royaume. Toute la France était dans l'émotion. Le mot d'*états généraux* continuait de voler dans tous les rangs de la nation ; c'était une excitation aux passions ardentes. Et il est vrai qu'en l'état où étaient arrivées les opinions, le droit législatif avait besoin désormais d'une sanction définie. Le pouvoir absolu pesait à l'imagination publique, et le monarque n'était plus de force à le produire, même dans la plus vaine de ses formes. Cette cour plénière, d'ailleurs, ne pouvait rien représenter, si ce n'est la volonté des ministres ; mais aussi il était déplorable que l'appel des états généraux fût un cri contre le roi. Ainsi la monarchie avait été poussée à un défilé où elle semblait devoir périr, soit par l'arbitraire, soit par l'anarchie (2).

(1) Le baron de Besenval.

(2) *Mém.* de Bertrand de Molleville.

La sédition parlementaire gagna comme un incendie. Les peuples n'eurent qu'à imiter les magistrats. En Bretagne, la noblesse était en feu (1). Elle méconnaissait les ordres du roi; quinze gentilshommes se battirent contre quinze militaires. Les officiers des régiments hésitaient dans la fidélité : la noblesse assemblée publia un arrêté qui n'était autre chose qu'un cri de révolte. « Nous, membres de la noblesse de Bretagne, déclarons infâmes ceux qui pourraient accepter, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, des places qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province. » En même temps elle protesta contre le lit de justice, et elle envoya douze députés au roi. Le parlement de Rennes se mit en pleine rébellion. Celui de Pau appela à son aide les passions pétulantes des montagnards. Tout se mêlait au hasard dans ces prodigieuses luttes de liberté. Le Dauphiné dépassa toutes les bornes. Dans une réunion célèbre (à Vizille), la province se donna une constitution nouvelle. De toutes parts un mouvement d'indépendance remuait les hommes; la vanité se mêlait aux haines, et tout annonçait un ébranlement total de la société. Le clergé eut sa part dans cet entraînement de nouveautés. Il était alors assemblé à Paris; et désintéressé, ce semble, dans ces luttes effrénées, il demanda aussi les états généraux : c'était comme un torrent (2).

(1) Voyez les curieux récits de Bertrand de Molleville, qui fut envoyé à Rennes comme intendant avec le comte de Thiars, gouverneur de la province.

(2) Voyez les *Mém.* de Besenval.

Brienne ne savait à quoi se prendre. Il avait fait mettre à la Bastille, dès leur arrivée, les douze députés bretons ; il envoya le maréchal de Stainville avec seize mille hommes contenir la Bretagne. D'autre part il promettait au clergé les états généraux. Mais c'étaient de vains expédients. L'Etat fléchissait ; les finances étaient ruinées, le trésor vide. Brienne songea à déposer un fardeau qui le tuait. Auparavant il sembla vouloir s'assurer de la popularité. Il renonça à la cour plénière, fit passer Louis XVI par des résolutions contradictoires, et enfin promulgua la convocation des états généraux pour le 1er mai 1789. Aussitôt en effet un vaste applaudissement remua la France. C'était peu. Brienne osa concevoir la pensée d'opposer le tiers état aux prétentions exaltées des deux premiers ordres, et de reprendre la tradition politique de la troisième race, qui avait si longtemps cherché sa force dans la nation contre les grands. A cet effet il commença à faire examiner en théorie le droit de représentation, et la puissance numérique de chacun des trois ordres dans l'assemblée commune. C'était remuer la base de la monarchie ; et à cet appel du ministre éclatèrent des écrits terribles, où tout fut mis en question, d'une part la noblesse, de l'autre le clergé, ou bien le peuple, ou bien la royauté même (1).

Et c'est lorsque cet incendie fut allumé que Brienne,

(1) Voyez les *Mémoires* sur les états généraux, par le comte d'Antraigues. — Trois écrits de Target, intitulés : *les Etats généraux convoqués par Louis XVI*; *Observations sur la manière d'exécuter les lettres de convocation des états généraux*, du même; — *Exposition et Défense de notre constitution monarchique française*, par Moreau, historiographe de France, etc., etc.

par un arrêt du conseil du 27 août, révéla un autre péril; le roi déclarait par cet arrêt que les rentes sur l'hôtel de ville seraient payées deux cinquièmes en numéraire, et les trois autres en assignats portant intérêts.

A cette nouvelle Paris se remplit d'épouvante et de colère, comme à une annonce de banqueroute publique. Brienne alors s'enfuit, poursuivi par des anathèmes, et le nom de Necker reparut avec sa bruyante et folle popularité. Depuis sa retraite, Necker avait entretenu l'enthousiasme par la publication d'un ouvrage sur l'administration des finances. Chacun invoquait son génie sauveur, et Brienne lui-même l'avait proposé au roi; mais, choisi ou imposé, ce nom était un signal de faction; toute la France l'accueillit avec un frémissement de joie qui ressemblait à une effrayante menace de représailles (1).

En ce moment le peuple était dans un état cruel de souffrance. Des fléaux avaient ravagé les moissons; une perspective de disette s'ajoutait aux maux réels. Cette terreur avait partout remué les multitudes et grossi les agitations produites par l'esprit de révolte. Au nom de Necker les alarmes cessèrent, non le désordre. Seulement le trouble changea de nature. Une ivresse aveugle emporta le peuple; et tel était l'entraînement, que la magistrature, comme l'armée, prenait part à la frénésie, et sous le nom d'enthousiasme le scandale était sans frein, la fureur impunie. Toute la France eut des émotions de cette sorte; à Paris, le désordre fut au comble. On avait rétabli le parlement

(1) *Mém.* de Bertrand de Molleville.

dans tous ses droits; sa rentrée servit de prétexte. Des rassemblements se firent dans les rues et dans les places avec des cris de joie sinistre. Sur la place Dauphine on brûla les mannequins de Lamoignon en simarre, et de l'archevêque de Sens en habits pontificaux. On insulta la majesté du roi; et ces horribles scènes allaient se répétant chaque jour, sans que la force publique parût songer à les réprimer. Necker se complaisait à cette popularité formidable. La sédition avait mille caprices. Elle s'amusa à faire de la statue d'Henri IV un objet de culte; il fallait se mêler à ces hommages furieux, pour n'être point en butte aux colères. Telle était l'ivresse publique. La faction d'Orléans exaltait ces joies, et préludait ainsi à des enivrements d'une autre sorte.

Cependant la pensée politique se portait vers les états généraux, et mille écrits continuaient d'agiter la France. Déjà des partis étaient formés. On crut imposer aux opinions éparses, mobiles, désordonnées, par une convocation nouvelle de notables (3 novembre). Le parlement pensait y retrouver de la puissance, et d'Eprémenil y parut avec un plan de réforme sociale. Mais les passions avaient fait un vaste progrès. D'Eprémenil n'était plus qu'un révolutionnaire timide; le public ne songea point à ses réformes ; les notables coururent aux questions brûlantes de représentation; et le parlement, avec ses formes solennelles et légales, resta perdu, anéanti, dans cette recherche bruyante, insolite de nouveautés et de destructions.

Tout du reste se résumait en un seul mot : le *tiers état*. C'était comme le grand nœud des questions qui allaient se produire aux états généraux. Le *tiers état* ab-

sorbait en soi toutes les pensées ; c'est vers lui qu'allait le vaste flot des opinions ; et les deux ordres du clergé et de la noblesse se sentaient comme entraînés par cette impulsion, réaction terrible contre l'aveugle emportement qui avait, au début du siècle, détaché le gouvernement de ce que Saint-Simon avait appelé la politique bourgeoise de Louis XIV.

« L'assemblée des notables (1) était divisée en six bureaux, présidés chacun par un prince, et chaque bureau avait à résoudre des questions posées par le roi, dont les principales étaient : « Quel devait être le nom- » bre respectif des députés de chaque ordre ? Quelle » avait été et quelle pouvait être leur forme de délibé- » rer ? Quelles conditions seraient nécessaires pour » être électeur ou éligible ? »

La première question provoquait le plus d'animosités. Dans tout le public on sollicitait pour le tiers état une double représentation. Cette opinion avait l'avantage de paraître plus populaire et de mieux répondre à l'ardeur insatiable de nouveautés. Le roi eut le tort de ne pas résoudre la question, et par là même elle se tourna contre son pouvoir. Le malheur de cette monarchie qui croulait fut de ne pouvoir se faire un appui ni des corps privilégiés ni de la nation, et tout le monde eut l'air de l'abandonner à sa destinée.

Sur les six bureaux des notables, un seul, celui que présidait *Monsieur*, avait demandé la double représentation du tiers ; les cinq autres avaient supplié le roi de garder les traditions nationales. L'opinion de la ma-

(1) Ici je demande la permission de me citer moi-même.

jorité devint superflue, et le roi n'eut aucun mérite de suivre l'opinion contraire.

Cependant l'ordre de la noblesse et celui du clergé, témoins de l'agitation croissante des opinions, avaient espéré leur donner du calme en s'engageant par un acte solennel à supporter les charges publiques dans la proportion de leurs fortunes. Cette déclaration était tardive après le triomphe du tiers état, et ne fit que provoquer des moqueries.

Dès lors on commençait à dire que le clergé seul, par des sacrifices plus généreux, pouvait rétablir la fortune publique et ôter tout prétexte aux révolutions. Mais c'était une erreur grave d'imaginer encore, après tout ce qui se passait sous les yeux, que les malheurs et les périls de la monarchie tinssent seulement à la situation des finances. Tout était emporté par un vertige, et quand le faible *déficit*, si mesquinement reproduit dans les comptes rendus par la vanité des ministres ou de ceux qui voulaient l'être, n'aurait pas existé, il y avait dans la situation violente des esprits tout ce qu'il fallait pour produire des tempêtes.

Enfin, lorsque le roi eut fait connaître sa décision sur les questions débattues, d'autres luttes se préparèrent. Il ne s'agissait pas seulement d'avoir la double représentation du tiers état, il fallait sous cette prépondérance étouffer les autres ordres et le roi même. Ce fut l'objet de la conspiration, et dès ce moment commença un long effort pour s'emparer du peuple.

L'or du duc d'Orléans y fut employé. L'hiver était d'une rigueur dévorante; la misère était dans Paris. On fit faire au prince des actes de générosité avec un appareil qui sied mal à la bienfaisance. Les riches par-

ticuliers rivalisaient de zèle modeste et compatissant. Le duc d'Orléans étalait une charité de factieux.

Mais, chose étonnante! en même temps il faisait des trames perverses, et il organisait dans Paris des atrocités qui, cette fois il faut le déclarer, passent la croyance de l'histoire. Faut-il dire que sous ses auspices s'était formée une compagnie de voleurs et de meurtriers, conduite par deux chefs, Coffiné et Poupart de Beaubourg; que les objets volés étaient déposés au Palais-Royal; qu'ainsi on enleva à Luciennes les diamants de la comtesse du Barry; qu'il y eut des assassinats pour de l'argent; qu'enfin rien ne manqua aux crimes de d'Orléans, pas même les crimes d'un escroc? Montjoie raconte ces monstruosités avec une assurance effrayante, comme si ce n'était pas assez d'avoir mis tout un empire à feu et à sang, et qu'il fallût encore ajouter à cette infamie l'ignominie du dernier des bandits (1).

Quoi qu'il en soit, les hommes publiquement déclarés contre le roi se groupaient autour du duc d'Orléans, et cherchaient par mille écrits à tourner vers lui le tiers état. Il se fit au Palais-Royal un conseil de sédition, où se remarquèrent quelques noms fameux, Laclos, qu'un horrible roman avait voué à la célébrité, et dont le prince avait fait son secrétaire des commandements et son compagnon de débauche; Mirabeau, tête volcanique, patricien populaire, sali de vices, et ne sachant que faire de sa bouillante éloquence dans une monarchie paisible et réglée; Sièyes, prêtre philosophe, un de ces abbés qui croissaient à l'ombre de

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.* Voyez les détails, liv. IV.

l'ancien régime pour la honte de l'Eglise; Sillery, précédemment comte de Genlis, gentilhomme sans honneur, à qui le duc d'Orléans passait ses prostituées, et dont la femme le dispensait d'avoir de l'esprit; Valence, gendre de Sillery, et fils du père du duc d'Orléans et de Mme de Montesson, homme moins pervers, mais inepte, ce qui est pire quelquefois en révolution. Ce conseil se réunissait surtout à Montrouge, et c'est là que fut conçu le plan d'élever d'Orléans à la place de lieutenant général du royaume, avec les membres de ce comité pour ministres (1).

A la suite de ces conspirateurs arrivaient en foule les hommes d'action, les écrivains sans génie, prêts à faire des crimes comme à faire de mauvais livres; quelques conseillers du parlement, comme Duport, désespérés de n'être plus populaires et ayant besoin de se prendre à quelque chose de vil ou de violent pour continuer leur rôle; des hommes de tout rang et de tout pays; un marquis de Saint-Huruge, fait pour se mêler à la populace des tavernes; Camille Desmoulins, orateur de carrefour; Fournier, un Américain; Grammont, un comédien, tous hommes de carnage, ne pouvant être hommes de talent.

Tels étaient les conseillers ou les auxiliaires du parti d'Orléans. Sous leur direction et sous le patronage du prince s'était formée au Palais-Royal une société qui prit le nom de *club des enragés*, laquelle mit tout de suite en action les volontés des conspirateurs, faisant des harangues pour le peuple de Paris, et des pam-

(1) *Hist. de la révolution*, par Bertrand de Molleville, note du tom. v, p. 356.

phlets pour le peuple des provinces, animant les populations à la haine et au mépris du roi et de la reine, soufflant partout la révolution dans un langage qui luimême ressemblait à une révolution.

Ainsi on versait sur la nation tous les maux à la fois. La disette était extrême, et cette souffrance donnait une activité de plus au besoin de choses nouvelles, immenses, prodigieuses, qui dévorait toutes les classes.

Tous les hommes qui entretenaient cette ardeur dans les esprits n'étaient pas également sous la main du duc d'Orléans. Il y en avait qui avaient conçu la révolution seulement comme un chaos, et qui la voulaient entière, une révolution où il n'y eût qu'un vaste niveau de destruction sur toutes les têtes ; point de roi, point de patronage, point d'usurpation, une égalité farouche et meurtrière. C'étaient les hommes de pratique de la philosophie. Chamfort révéla à Marmontel ce vaste plan (1). Ce républicain d'académie avait déjà le secret des crimes populaires ; d'avance il en faisait l'histoire; il se réjouissait de leur énormité ; il prenait plaisir à les voir dans le lointain. Le malheureux, quand il les vit de près, en fut tout épouvanté, et il se coupa la gorge avec un rasoir.

C'est sous ces terribles inspirations que l'on se prépara aux élections pour les états généraux. Les gens de cour, qui commençaient à s'effrayer, crurent que ce serait prévenir tous les maux que de rapprocher le duc d'Orléans du roi, et l'on fit des plans de mariago, un entre autres entre la fille du duc d'Orléans et le

(1) Voyez les *Mém.* de Marmontel.

duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois (1). Ce fut une petite intrigue d'un jour; la fierté de la reine ne voulut rien entendre à de telles soumissions. Le duc d'Orléans revint à des intérêts plus grands, à ses pamphlets, à ses clubs, à son conseil de démolisseurs, à ses flatteurs du peuple et à ses bandes de meurtriers.

Cependant il avait aussi à se faire nommer député pour réaliser toutes ses espérances. Il comptait sur l'appui de Necker, avec qui il était secrètement lié (2). Il se fit entre eux des conventions à ce sujet. Puis le duc revint avec plus de soin à ses moyens ordinaires de séduction. Il fit célébrer ses vertus bienfaisantes et populaires dans les journaux. On racontait ses largesses, on les grossissait. Une foule d'arrêtés de son conseil, dit Ferrières, répandus avec profusion, et dans lesquels ce prince ne paraissait s'occuper que de la misère du peuple et des moyens de le soulager, donnaient de la vraisemblance à ce qu'on publiait de sa générosité. A ces dehors si faits pour en imposer, le duc joignit la simplicité des manières; il se montrait doux, affable, accessible; il affectait un grand amour de la liberté, un grand désir de la réforme des abus, un grand zèle pour les intérêts du peuple. Ses agents assuraient qu'il était disposé aux plus nombreux et aux plus coûteux sacrifices. On n'avait point vu jusqu'à ce jour un prince du sang siéger comme député aux états généraux. Les princes du sang, substitués indéfiniment à la succession de la couronne, formant une classe distincte des autres citoyens, ne pouvaient représen-

(1) Weber et Mme de Genlis.

(2) Ferrières, tom. 1er.

ter un ordre, puisqu'ils ne faisaient partie d'aucun; mais il n'existait point de lois qui les exclût, et Necker, qui ne prévoyait rien, n'agita pas même au conseil cette importante question. Et puis Necker comptait sur ses liaisons avec le duc d'Orléans, et sur la haine bien connue du duc contre la reine et contre M. d'Artois. Necker crut que la nomination d'un premier prince du sang hautement attaché au parti populaire, serait dans la chambre de la noblesse un puissant appui, et deviendrait un moyen d'acquérir une grande influence sur ses délibérations.

« Le duc, continue Ferrières, sentit encore plus vivement que Necker combien il importait à la réussite de ses projets, d'être nommé député aux états généraux. Il intrigua par ses émissaires dans les bailliages où étaient situées ses terres : il ne réussit point à Orléans, et n'ayant plus besoin, aux yeux des habitants de cette ville, d'une réputation de générosité et de bienfaisance, qui ne lui importait qu'autant qu'elle pouvait lui être utile, il retira sur-le-champ une somme de vingt-quatre mille livres, qu'il donnait tous les ans pour une bibliothèque (1). »

La séduction de l'argent fut portée ailleurs; mais, elle ne suffisait pas toujours, comme on venait de le voir, et à cet attrait on crut devoir ajouter la corruption par les doctrines.

On rédigea, au nom du duc d'Orléans, pour les bailliages de ses domaines, des instructions où se trouvaient tous les germes d'une république (2). Il employa

(1) *Mém.* de Ferrières, tom. Ier, p. 8 et suiv.

(2) Weber, Mme de Genlis, etc.

à ce soin son secrétaire Laclos et l'abbé Sièyes, qui déjà avait publié son écrit célèbre : *Qu'est-ce que le tiers état?* Le prêtre apostat mit son cachet dans cette œuvre de destruction, en sollicitant le divorce, et c'était aussi une demande digne du prince qui avait souillé le mariage par toutes les espèces d'ignominies (1).

Ainsi le duc d'Orléans arriva à ce qu'il y a de plus violent dans la popularité. Il ne se pouvait montrer au public sans recevoir des triomphes. Il y avait comme une frénésie dans ces affections vouées à un prince sans dignité, à un homme sans courage, à un factieux sans esprit ; la nation était dans le délire.

Le duc d'Orléans fut nommé par le bailliage de Crépi; et il le fut ensuite par la noblesse de Paris. Les autres députés de Paris étaient le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Lally-Tollendal, le duc de la Rochefoucauld, le marquis de Montesquiou, le comte de Rochechouart, le comte de Lusignan, Duport et Dionis du Séjour, conseillers au parlement ; Lepelletier de Saint-Fargeau, président à mortier, et le marquis de Mirepoix ; la plupart dominés par l'influence du duc d'Orléans, tous avides de choses nouvelles, quelques-uns seulement d'une âme assez droite pour se roidir contre le penchant de l'abîme, lorsqu'ils y seraient arrivés.

D'Orléans, déjà député, s'était laissé nommer à Paris pour avoir le mérite populaire de préférer l'élection modeste du bailliage de Crépi. La noblesse parisienne avait mérité cette injure par sa soumission à de tels vœux.

(1) On ajouta aux instructions de d'Orléans, un autre écrit de Sièyes,

Quant à la cour, un bandeau couvrait ses yeux. A ce prince qui s'emparait du peuple par la flatterie et dominait la noblesse par l'intrigue, elle ne savait opposer que l'inaction en se berçant d'un avenir meilleur.

Louis XVI, pour être fidèle à de vieux usages, n'avait point voulu que les princes ses frères se fissent élire aux états généraux, ou reçussent les mandats qui leur auraient été décernés. C'était laisser les états sous la main du duc d'Orléans. A ce moment aussi éclata sa rupture avec les princes. Son parti devint plus insultant et ses écrivains plus téméraires. On outragea la reine avec une liberté inconnue. Les pamphlets furent pleins de calomnies sanglantes. Le parlement essaya de sévir; il devint un objet de sarcasme et de moquerie.

Les princes, témoins de ces énormités, se bornèrent à pousser des plaintes vers le roi. Ils rédigèrent une admirable déclaration sur la situation de l'Etat. Ils montraient les périls de la monarchie; l'avenir plein de tempêtes, les droits méconnus, tout penchant vers la ruine. Que servaient les présages? On voyait les abîmes, et l'on y courait.

Avant la réunion des états généraux, de sinistres événements vinrent aggraver les alarmes. Les factions voulurent faire l'essai de leurs enseignements de meurtre et de pillage, et mettre en quelque sorte à l'épreuve la populace, que jusque-là elles avaient exercée à des brigandages vulgaires. Déjà on avait exalté l'imagination des multitudes par des bruits atroces d'asservis-

intitulé : *Délibérations à prendre par les assemblées des bailliages.*

sement et de famine. Aisément la fureur publique était allumée par ces sortes de rumeurs. Une fois disposée aux vengeances, on n'eut qu'à présenter à la multitude un objet de colère, et on la dirigea vers un manufacturier, nommé Réveillon, coupable et digne de punition pour avoir voulu protéger ses ouvriers contre cette contagion de crimes (27 avril). La multitude aveugle, effrénée, se laissa précipiter vers le faubourg Saint-Antoine, et là on la poussa comme un volcan sur la manufacture de Réveillon. En un moment tout fut dévasté. Les furieux se ruèrent ensuite sur la manufacture voisine d'Henriot, coupable apparemment du même crime. Là il y eut un vaste désordre. La garde était accourue; la multitude se rua sur les soldats. Il se fit d'horribles massacres. La manufacture était ravagée; la garde, restée maîtresse, n'eut à protéger que des ruines.

A cette horrible explosion, Paris se voila de terreur. Le duc d'Orléans avait paru dans ces scènes sanglantes. Dès lors son nom fut maudit par les gens de bien; mais il avait pris possession de sa popularité, et ce premier crime le vouait à tous les autres.

Quelques jours après (4 mai) s'ouvrirent les états généraux. C'étaient de funestes auspices (1).

Jamais la nation n'avait été plus pleinement représentée. Les députés étaient au nombre de douze cents, trois cents de l'ordre du clergé, trois cents de la noblesse, six cents du tiers état. Près de trois millions de

(1) M. Mazas, dans son *Hist. de France*, IVe vol., a résumé beaucoup de documents qui se rapportent à l'ouverture des états généraux, et à la constitution du royaume à cette époque. C'est un travail fort utile.

Français avaient concouru à cette élection. Les députés de Bretagne n'étaient pas venus, par l'obstination de cette province à rester fidèle à ses droits privés; c'était une manière de concourir à la ruine des droits communs dans tout le royaume (1). Les états généraux, avant de s'ouvrir, songèrent à invoquer Dieu; on gardait la tradition, lorsque la foi était absente. Les états se rendirent en procession à l'église : ce fut une solennité imposante. Mais on y vit éclater les dispositions publiques par les applaudissements populaires à la vue du tiers état, et par le silence morne à la vue des autres ordres. Il est vrai que la vanité héréditaire s'était plu à provoquer ce contraste par la distinction qu'on avait mise dans le costume des députés : le peuple sembla vouloir venger la simplicité officielle du tiers état de la pompe insultante de la noblesse (2). Un indice plus fatal, ce fut de voir la multitude entourer d'hommages le duc d'Orléans confondu parmi les députés du bailliage de Crépi; on le suivait avec une sorte de frénésie, et ainsi la révolution semblait inaugurée par une cérémonie religieuse destinée apparemment à la conjurer.

Le lendemain le roi alla faire l'ouverture des états. Il parut avec une dignité simple et confiante, entouré de la reine et des princes ses frères, des princes du sang, des pairs du royaume, des officiers de la couronne, du garde des sceaux et du ministre des finan-

(1) Voyez à ce sujet les *Mém.* de Bertrand de Molleville.

(2) Voyez l'indication du costume tel qu'il avait été prescrit par un règlement signé du marquis de Brézé. Versailles, 27 mai 1789; *Procès-verbaux des états généraux*.

ces. Le duc d'Orléans n'était point dans ce cortége royal ; et Louis XVI dans sa bonté calme lui en témoigna de la surprise. Le duc d'Orléans répondit qu'il avait toujours sa place marquée auprès du roi par sa naissance, mais que présentement il devait être à la place que lui avait marquée le bailliage en le nommant député. Cet incident, en flattant la vanité du tiers état, troubla la première émotion de l'assemblée (1). Le roi reprit sa dignité ; et dans un discours aux états, il indiqua en quelques mots la situation générale du royaume. « Une inquiétude générale, disait-il, un désir exagéré d'innovation se sont emparés des esprits et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ; c'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. » Telle était l'effusion de Louis XVI. Sa voix avait de l'autorité ; il parlait avec candeur ; on l'écouta avec ravissement.

Le garde des sceaux et Necker développèrent ensuite selon l'usage les intentions du roi et les projets des ministres. Après quoi l'assemblée fut laissée à ses émotions, et livrée à ses propres desseins.

La première question qui s'offrait à l'examen était celle de la réunion des ordres, question ardemment débattue dans le public, et que le roi eut tort de laisser

(1) *Moniteur*, n° 1er.

à la décision des états (1). La double représentation du tiers état impliquait l'unité de l'assemblée ; quelle eût été sans cela l'importance numérique de chaque ordre? Mais il était dans le caractère de Necker de tout laisser dans le doute; ce fut la cause d'un affreux combat.

La noblesse et le tiers état furent en lutte; le clergé attendait *un vainqueur pour se faire un allié* (2).

Dans le clergé, néanmoins, comme dans la noblesse, il y avait des députés qui penchaient vers la démocratie par cette impatience de l'autorité qui était le mal de tous les esprits (3).

Le parti d'Orléans s'était emparé dans la chambre de la noblesse de ces sortes de députés qui se faisaient une sorte de vanité de caprice, gentilshommes populaires, marquis démocrates, orgueilleux devant les faibles, rampants devant la multitude.

Mille jeux se jouèrent pour créer des factions dans les trois ordres et les amener, par la scission même, à une fusion, où le tiers état devait être maître. Et pendant que se faisaient ces cabales le tiers état les devançait, et se donnait à lui-même le nom d'*assemblée nationale* (4).

(1) Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau.* — Voyez les récits, jour par jour, dans les *Mém.* de Bailly.

(2) Lally-Tollendal.

(3) Voyez le *Procès-verbal des conférences sur la vérification des pouvoirs.* Paris, 1789, chez Baudoin. — *Récit des séances des députés des communes,* signé Salomon, Emmery, Camus. — *Récit des principaux faits qui se sont passés dans l'ordre du clergé,* etc., par Vallet, curé de Saint-Louis, député du clergé du bailliage royal de Gien-sur-Loire, 1790.

(4) Voyez les *Mém.* de Bailly.

Alors fut prononcé le mémorable serment du *jeu de paume* (20 juin). Ce serment allait être le signal d'une éclatante rupture dans la monarchie sous ce nom même d'unité. Les députés du tiers état, réunis dans la salle du jeu de paume de Versailles, jurèrent de ne se point séparer; et en même temps ils entendaient, par un *décret* délibéré et signé d'eux tous, contraindre les deux autres ordres à venir se joindre à lui : la force allait suppléer à la raison et au droit. Un seul député, Martin, d'Auch, eut l'étonnant courage, Bailly dit la *témérité*, de se détacher de cette unanimité effrayante, en ajoutant à sa signature le mot *opposant*. Cette voix solitaire était la protestation de la vérité et de l'histoire. Aussitôt des cris de colère se firent entendre dans l'assemblée, et Bailly qui la présidait fit éloigner le dissident pour le soustraire à la fureur de ces amis de la liberté (1).

Le clergé continua d'hésiter; quelques-uns de ses membres passaient tour à tour dans les rangs du tiers état; mais la noblesse persistait dans son isolement. L'obstination était acharnée; tout annonçait des luttes fatales. Alors Louis XVI assembla les états (23 juin) pour leur porter une déclaration politique, qui semblait devoir désarmer les passions; c'était l'énoncé de principes admirables et de réformes fortunées; monument d'une révolution faite dans les idées, et qui

(1) « La première délibération que l'assemblée intitula *décret* fut par cette seule dénomination non-seulement une violation de l'ancienne constitution, qui dans aucun cas n'autorisait les états généraux à rendre des décrets, mais même un attentat direct contre l'autorité royale qui dès ce moment cessa d'exister. » *Mém.* de Bertrand de Molleville.

attestait l'inutilité des crimes qui allaient souiller la France, si ce n'est que la sagesse de la pensée a besoin de l'énergie du courage, et qu'il ne suffit point à la politique de formuler des réformes, lorsqu'elle manque de nerf pour les imposer.

Cette séance royale, destinée à calmer les esprits, fut disposée de telle sorte qu'elle ne put que les exalter. La fatale étiquette se fit sentir au tiers état par ses distinctions blessantes. On avait commencé par faire entrer dans la salle le clergé et la noblesse, pour leur assurer leurs places d'honneur; les députés des communes attendirent longtemps à une autre porte, par un temps de pluie. Le murmure courait dans leurs rangs, et Bailly ne les contint qu'en s'associant à leurs irritations.

C'était une disposition mauvaise pour entendre la bienveillante parole du monarque. Toutefois le discours de Louis XVI est mémorable. Il portait des conseils mêlés de paternels reproches.

« Les états généraux, disait-il, sont ouverts depuis près de deux mois, et il n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie! »

Et après des remontrances calmes et dignes, le roi fit lire une déclaration qui cassait les arrêtés de l'assemblée du tiers état, ainsi que les mandats impératifs, et déterminait les cas où les trois ordres auraient à délibérer en commun. Puis le roi, ayant pris la parole, annonça qu'il allait faire connaître ses intentions en ce qui concernait la réforme de l'Etat. Et alors fut lue une seconde déclaration, renfermant les principes

d'une administration nouvelle, en rapport avec les besoins nouveaux de la nation. L'histoire doit garder ce document célèbre.

I. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au delà du temps fixé par les lois, sans le consentement des représentants de la nation.

II. Les impositions nouvelles qui seront établies, ou les anciennes qui seront prorogées, ne le seront que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue des états généraux.

III. Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu sans le consentement des états généraux, sous la condition toutefois, qu'en cas de guerre ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter, sans délai, jusqu'à la concurrence d'une somme de *cent millions;* car l'intention formelle du roi est de ne jamais mettre le salut de son empire dans la dépendance de personne.

IV. Les états généraux examineront la situation des finances, et ils demanderont tous les renseignements propres à les éclairer parfaitement.

V. Le tableau des revenus et des dépenses sera rendu public, chaque année, dans une forme proposée par les états généraux, et approuvée par sa majesté.

VI. Les sommes attribuées à chaque département seront déterminées d'une manière fixe et invariable, et le roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui sont destinés à l'entretien de sa maison.

VII. Le roi veut que, pour assurer cette fixité des diverses dépenses de l'Etat, il lui soit indiqué, par les états généraux, les dispositions propres à remplir ce

but, et sa majesté les adoptera, si elles s'accordent avec la dignité royale et la célérité indispensable du service public.

VIII. Les représentants d'une nation fidèle aux lois de l'honneur et de la probité ne donneront aucune atteinte à la foi publique, et le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat soit assurée et consolidée de la manière la plus authentique.

IX. Lorsque les dispositions formelles, annoncées par le clergé et la noblesse, de renoncer à leurs priviléges pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe plus, dans le payement des contributions pécuniaires, aucune espèce de priviléges ou de distinctions.

X. Le roi veut que, pour consacrer une disposition si importante, le nom de *taille* soit aboli dans son royaume, et qu'on réunisse cet impôt soit aux *vingtièmes*, soit à toute autre imposition territoriale, ou qu'il soit enfin remplacé de quelque manière, mais toujours d'après des proportions justes, égales, et sans distinction d'état, de rang et de naissance.

XI. Le roi veut que le droit de franc-fief soit aboli, du moment où les revenus et les dépenses fixes de l'Etat auront été mis dans une exacte balance.

XII. Toutes les propriétés sans exception seront constamment respectées, et sa majesté comprend expressément, sous le nom de propriétés, les dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques, attachés aux terres et aux fiefs, ou appartenant aux personnes.

XIII. Les deux premiers ordres de l'Etat continueront à jouir de l'exemption des charges personnelles; mais le roi approuvera que les états généraux s'occupent des moyens de convertir ces sortes de charges en contributions pécuniaires, et qu'alors tous les ordres de l'Etat y soient assujettis également.

XIV. L'intention de sa majesté est de déterminer, d'après l'avis des états généraux, quels seront les emplois et les charges qui conserveront à l'avenir le privilége de donner et de transmettre la noblesse; sa majesté néanmoins, selon le droit inhérent à sa couronne, accordera des lettres de noblesse à ceux de ses sujets qui, par des services rendus au roi et à l'Etat, se seraient montrés dignes de cette récompense.

XV. Le roi, désirant assurer la liberté personnelle de tous les citoyens d'une manière solide et durable, invite les états généraux à chercher et à lui proposer les moyens convenables de concilier l'abolition des ordres connus sous le nom de *lettres de cachet*, avec le maintien de la sûreté publique et avec les précautions nécessaires, soit pour ménager dans certains cas l'honneur des familles, soit pour réprimer avec célérité les commencements de sédition, soit pour garantir l'Etat des effets d'une intelligence criminelle avec les puissances étrangères.

XVI. Les états généraux examineront et feront connaître à sa majesté le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens.

XVII. Il sera établi dans les diverses provinces ou généralités du royaume des états provinciaux composés de deux dixièmes des membres du clergé, dont une partie sera nécessairement choisie dans l'ordre

épiscopal, de trois dixièmes des membres de la noblesse, et de cinq dixièmes des membres du tiers état.

XVIII. Les membres de ces états provinciaux seront librement élus par ces ordres respectifs, et une mesure quelconque de propriété sera nécessaire pour être électeur ou éligible.

XIX. Les députés à ces états provinciaux délibéreront en commun, sur toutes les affaires, suivant l'usage observé dans les assemblées provinciales que les états remplaceront.

XX. Une commission intermédiaire, choisie par ces états, administrera les affaires de la province, pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre, et ces commissions intermédiaires, devenant seules responsables de leur gestion, auront pour délégués des personnes choisies uniquement par elles ou par les états provinciaux.

XXI. Les états généraux proposeront au roi leurs vues pour toutes les autres parties de l'organisation intérieure des états provinciaux, et pour le choix des formes applicables à l'élection des membres de cette assemblée.

XXII. Indépendamment des objets d'administration dont les assemblées provinciales sont chargées, le roi confiera aux états provinciaux l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés, l'inspection des dépenses des villes, la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois, et sur d'autres objets qui pourraient être administrés plus utilement par les provinces.

XXIII. Les contestations survenues dans les provinces où il existe d'anciens états, et les réclamations élevées contre la constitution de ces assemblées, dé-

vront fixer l'attention des états généraux, et ils feront connaître à sa majesté les dispositions de justice et de sagesse qu'il est convenable d'adopter pour établir un ordre fixe dans l'administration de ces mêmes provinces.

XXIV. Le roi invite les états généraux à s'occuper de la recherche des moyens propres à tirer le parti le plus avantageux des domaines qui sont dans ses mains, et de lui proposer également leurs vues sur ce qu'il peut y avoir de plus convenable relativement aux domaines engagés.

XXV. Les états généraux s'occuperont du projet conçu depuis longtemps par sa majesté, de porter les douanes aux frontières du royaume, afin que la plus parfaite liberté règne dans la circulation intérieure des marchandises nationales ou étrangères.

XXVI. Sa majesté désire que les fâcheux effets de l'impôt sur le sel et l'importance de ce revenu soient discutés soigneusement, et que dans toutes les suppositions on propose au moins d'en adoucir la perception.

XXVII. Sa majesté veut aussi qu'on examine attentivement les avantages et les inconvénients des droits d'aides et des autres impôts, mais sans perdre de vue la nécessité absolue d'assurer une exacte balance entre les revenus et les dépenses de l'Etat.

XXVIII. Selon le vœu que le roi a manifesté par sa déclaration du 23 septembre dernier, sa majesté examinera avec une sérieuse attention les projets qui lui seront présentés relativement à l'administration de la justice, et aux moyens de perfectionnement des lois civiles et criminelles.

XXIX. Le roi veut que les lois qu'il aura fait pro-

mulguer pendant la tenue, et d'après l'avis ou selon le vœu des états généraux, n'éprouvent pour leur enregistrement et pour leur exécution aucun retardement ni aucun obstacle dans toute l'étendue de son royaume.

XXX. Sa majesté veut que l'usage de la corvée pour la confection et l'entretien des chemins, soit entièrement et pour toujours aboli dans son royaume.

XXXI. Le roi désire que l'abolition du droit de mainmorte dont sa majesté a donné l'exemple dans ses domaines soit étendue à toute la France, et qu'il lui soit proposé les moyens de pourvoir à l'indemnité qui pourrait être due aux seigneurs en possession de ce droit.

XXXII. Sa majesté fera connaître incessamment aux états généraux les règlements dont elle s'occupe, pour restreindre les capitaineries, et donner encore dans cette partie, qui tient de plus près à ses jouissances personnelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses peuples.

XXXIII. Le roi invite les états généraux à considérer le tirage de la milice, sous tous ses rapports, et à s'occuper des moyens de concilier ce qui est dû à la défense de l'Etat avec les adoucissements que sa majesté désire pouvoir procurer à ses sujets.

XXXIV. Le roi veut que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance envers ses peuples, que sa majesté aura sanctionnées par son autorité pendant la présente tenue des états généraux, celles entre autres relatives à la liberté personnelle, à l'égalité des contributions, à l'établissement des états provinciaux, ne puissent jamais être changées sans le consentement des trois ordres, pris séparément. Sa majesté les

place à l'avance au rang des propriétés nationales qu'elle veut mettre comme toutes les autres propriétés sous la garde la plus assurée.

XXXV. Sa majesté, après avoir appelé les états généraux à s'occuper, de concert avec elle, des grands objets d'utilité publique, et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, déclare, de la manière la plus expresse, qu'elle veut conserver en son entier et sans la moindre atteinte l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui (1). »

Telle fut la célèbre déclaration du roi, monument immortel de sa pensée populaire. Les temps ont depuis lors transformé sur quelques points les vœux ou les besoins publics; mais, en se reportant à l'époque où Louis XVI s'en venait produire de tels desseins, l'histoire ne saurait douter qu'ils n'eussent suffi à l'accomplissement des révolutions modernes, en les dégageant de violence et d'anarchie, si une main ferme se fût trouvée pour les imposer à ceux qui aspiraient aux nouveautés par la destruction.

Mais dans cette préméditation du bien la volonté forte était absente. Les esprits méchants ne le savaient que trop; et aussi le bienfait du roi, loin de les dompter, les rendit plus frémissants.

Lorsque la déclaration avait été lue, le roi avait ordonné aux ordres de se séparer; et puis il s'était éloigné. Il laissait après lui les orages.

(1) Ecrits et journaux du temps. — *Récit des principaux faits*, etc., par M. Vallet, curé de Saint-Louis, député du clergé du bailliage royal de Gien-sur-Loire.

Mirabeau commença de jeter dans l'assemblée sa voix de rebelle. « Ce que vous venez d'entendre, cria-t-il, pourrait être le salut de l'Etat, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. » La France n'avait point connu dans ses séditions passées le langage qui venait éclater comme un tonnerre. « Quelle est cette insultante dictature? disait l'audacieux tribun. L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous et de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable. » Il ne fallait rien de plus que ces paroles étranges, fanatiques, insensées, pour annoncer au monde que la monarchie n'était plus. « Je demande, ajoutait Mirabeau, qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment. Il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution. »

Ainsi se révélait l'éloquence prodigieuse du tribun, signal de révolte et de crimes. L'assemblée restait immobile sous la terrible impression de cette parole. Le marquis de Brezé, maître des cérémonies, voulant lui rappeler au nom du roi qu'elle avait à se séparer, s'approcha alors de Bailly. « Vous avez entendu, lui dit-il, l'ordre du roi! — Monsieur, répondit Bailly, l'assemblée s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre réponse? et puis-je en faire part au roi? — Oui, monsieur. » Et Bailly ajouta, parlant aux députés qui l'entouraient :

« *Je crois que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre* (1). » Alors Mirabeau jeta encore ses éclats de voix parmi les députés tout émus. « Allez dire à votre maître, cria l'incendiaire à M. de Brezé, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes (2). » Et bientôt après il faisait proclamer par l'assemblée l'inviolabilité de ses membres, comme pour les exalter par le sentiment de quelque vague péril ; tel était le début d'une guerre à mort contre la royauté inoffensive, confiante et désarmée.

Cependant le clergé et la noblesse restaient séparés du tiers état, à l'exception de quelques membres épars, qui obéissaient à l'empire de la sédition. Le peuple de Paris s'en allait à Versailles entourer de son enthousiasme les députés du tiers et ceux qui suivaient l'impulsion de Mirabeau. Necker se plaisait à attirer vers soi par des ambiguïtés de politique ces formidables cajoleries. Un silence morne au contraire accueillait partout le monarque. Tout se remplissait de noirs présages. Louis XVI, pour échapper à des conflits sans terme, sollicita les ordres de se réunir. « Quant à moi, dit-il au duc de Luxembourg, président de la noblesse, je suis décidé à tous les sacrifices ; à Dieu ne plaise qu'un seul homme périsse pour ma querelle ! »

(1) *Mém.* de Bailly.

(2) La version de Bailly est : *Allez dire à ceux qui vous envoient que la force des baïonnettes ne peut rien contre la volonté de la nation.* « On a beaucoup loué, ajoute Bailly, cette réponse, qui n'en est pas une, mais une apostrophe qu'il ne devait pas faire, qu'il n'avait pas droit de faire, puisque le président seul doit parler, et qui, en même temps que déplacée, était hors de toute mesure. »

Alors le peuple mobile eut pour lui à son tour des applaudissements et des hommages; ces alternatives mêmes étaient des indices funestes.

D'autres alarmes se déclaraient. Paris avait vu affluer en son sein des bandes de malfaiteurs et de sicaires, partis de quelques régions de la Provence et de la Savoie, au premier bruit des séditions, et surtout à la lueur des incendies qui avaient dévoré les manufactures de Réveillon et d'Henriot. Ces hommes, prêts au crime, allaient recevoir les enseignements du Palais-Royal, et là on les dressait aux forfaits par des joies infâmes (1). On soupçonnait que l'Angleterre n'était pas étrangère à cette infernale conjuration de la débauche et du crime. Bientôt Paris trembla sous la menace des auxiliaires que le duc d'Orléans venait de se donner. Des listes de victimes étaient dressées; on les répandait à la volée parmi le peuple; et une horrible soif de meurtre commençait à se répandre comme une infernale contagion.

Tel était le double travail de la révolution. Tandis que la place publique menaçait la société d'extermination, l'assemblée des états généraux, sous le nom d'assemblée nationale, mettait légalement la sape à la monarchie, sous prétexte de la constituer (2). Déjà cette assemblée avait ses grandes scissions. Au *côté droit* avaient apparu des hommes de la noblesse et du clergé,

(1) « Brigands soudoyés par M. le duc d'Orléans et par l'Angleterre, et toujours prêts à exécuter les ordres effroyables qui leur étaient donnés. » Le baron de Besenval.

(2) Voyez la suite des délibérations sur la constitution. *Mém.* de Bailly.

éminents par le talent et le courage, et à leur tête l'abbé Maury et Casalès, tous, défendant les vieilles lois, mais nul ne comprenant la nécessité de s'emparer de la liberté nouvelle pour la tourner contre le crime des factieux.

La gauche avait divers partis, tous réunis pour la destruction, mais travaillés par une rivalité de désordre où ils devaient périr tour à tour. Mirabeau marchait en tête; c'était son moment de règne; après lui Barnave; il s'essayait à un avenir d'un jour; dans l'obscurité Robespierre, qui plus tard devait tout dominer par le meurtre; à côté et comme en dehors du tableau, le duc d'Orléans; c'était un nom plutôt qu'un chef; sa honte couvrait celle d'autrui.

Au centre, des masses inertes, sans volonté, sans idées nettes; et parmi elles, toutefois, des hommes fidèles, mais tourmentés à leur façon de pensées nouvelles, Mounier, l'évêque de Langres, Lally-Tollendal, Bergasse, Malouet, tous s'exerçant à appliquer à la France des formes de gouvernement imitées de l'Angleterre.

Dans cette variété de pensées, une seule pensée était ferme et tenace, c'était celle du parti d'Orléans, allant droit à un changement de royauté par la violence et le crime. Les ministres s'avisèrent enfin de ce péril, et ils songèrent à entourer Louis XVI de soldats fidèles. On fit avancer des troupes. Mais on ne parla point à la nation, et on ne fit rien pour disputer la multitude aux factions qui la dépravaient. Bientôt les mesures prises devinrent un péril nouveau. Les orateurs du Palais-Royal s'en allaient parmi la populace, semant des terreurs, montrant des vengeances, secouant à ses

yeux, le spectre de la famine, déployant des images de deuil, de misère et de mort.

8 juillet 1789. Et d'autre part l'assemblée intervenait dans la sédition, pour la protéger; elle résolut, le 8 juillet, de ne souffrir ni autour de Versailles, ni autour de Paris, aucun rassemblement armé, et elle délibéra une adresse au roi à ce sujet. C'était Mirabeau qui précipitait les députés, sous le semblant de la liberté. « Ce n'était pas assez, s'écriait-il, que le sanctuaire de la liberté ait été souillé par des troupes, que l'assemblée ait été soumise à la consigne et à la force armée, il fallait déployer tout l'appareil du despotisme, et démontrer à la nation assemblée plus de soldats menaçants qu'il ne serait nécessaire d'en montrer à l'ennemi. Et pourquoi cet appareil? Pour l'ordre, pour contenir le peuple? Le peuple a été ramené à l'ordre, a été contenu par un acte de clémence et de bonté, dans une circonstance récente et remarquable : la raison suffit pour le rappeler à ses devoirs. » Et puis le dangereux tribun montrait le peuple capable de se porter à des réactions sanglantes, s'il était ainsi provoqué. « Que deviendront les auteurs de ces mesures, s'écriait-il, quand l'incendie général sera allumé, quand le peuple enivré se sera précipité dans des excès dont l'idée fait frémir? » Ces paroles mêmes étaient une affreuse provocation (1).

L'adresse au roi fut votée; elle était suppliante, mais par cela même perfide. Les ministres hésitaient; Necker surtout, avide de la faveur populaire, tremblait

(1) « Mirabeau pouvait avoir ici des connaissances particulières pour diriger cet esprit de prophétie. » Bailly. — *Mémoires*.

de se jeter au travers des opinions et des partis. Il avait abandonné le roi dans cette manifestation du 23 juin ; il n'avait point paru à la séance, comme pour éviter de porter la responsabilité d'un acte que lui-même avait conseillé (1). De là une secrète défiance. Depuis quelques jours Necker supposait que cet appareil de forces amassées autour de Paris cachait un dessein formé de l'éloigner des affaires, et puis de braver la popularité des séditieux en composant un ministère résolu à se servir du courage de l'armée. Necker, avide de la faveur des factions, courut au-devant de ces pensées, et volontiers il s'apprêtait à quitter le ministère. Enfin le roi lui signifia de s'éloigner. Breteuil parut à sa place avec quelques autres qui se croyaient de force à défendre le roi. A cette nouvelle, Paris s'emplit de tumulte. Le soir, des hommes égarés courent dans les spectacles : « Cessez! s'écrient-ils, retirez-vous! Le royaume est en deuil; Paris est menacé; Necker n'est plus en place; il est renvoyé, et avec lui tous les ministres amis du peuple. » A ces nouvelles tout se disperse; le Palais-Royal est comme inondé de sédition; on cherche des signes de ralliement; on prend la cocarde verte; on se pare des feuilles des arbres pour en tenir lieu; on se répand ainsi dans la ville; on grossit l'épouvante, on allume les colères, on provoque les forfaits : ce fut une nuit atroce.

Ces scènes et d'autres encore étaient un prélude à de grands crimes. Il fallait allécher la multitude sauvage par quelque meurtre, et le parti d'Orléans avait son choix tout fait. Flesselle, prévôt des marchands,

(1) *Mém. de Molleville.*

Bertier, intendant de Paris, Foulon, beau-père de ce dernier, ancien intendant de la guerre, que Louis XVI destinait au ministère, étaient des hommes que leur position avait mis en mesure de pénétrer les plans d'accaparement du duc d'Orléans, et dont l'expérience intrépide pouvait aider le roi à sauver le peuple de sa propre fureur. Ils furent par là même désignés à la vengeance. Et de plus il fallait enflammer les imaginations populaires par quelque grande scène de destruction, et rendre ainsi les meurtres faciles par l'enivrement d'une victoire prodigieuse et inattendue.

Telles furent les inspirations du 14 juillet, jour célèbre dans la révolution française.

La présente histoire doit marcher rapidement parmi ces tempêtes; je les ai déjà racontées, et à peine si le langage se peut varier pour dire la même pensée de terreur.

Depuis plusieurs jours l'hôtel de ville avait pris sa part des émotions populaires par des délibérations funestes : on proposait une garde bourgeoise ; ce fut l'occasion de motions frénétiques. « Les baïonnettes, avait dit Bancal des Issards dans la séance du 10 juillet, l'étendard du despotisme et de la mort qu'on présentait l'année dernière aux ministres de la justice, sont tournés aujourd'hui avec un appareil menaçant et plus terrible contre les représentants de toutes les provinces rassemblés dans un même lieu. On dirait que l'ennemi le plus redoutable est à nos portes. Un camp de troupes étrangères est établi au sein de votre ville; tous les environs de Paris et de Versailles sont occupés par des soldats. Jamais on ne fit des préparatifs plus formidables. Il ne nous reste plus que les horreurs de

la guerre civile ou le joug de l'esclavage. Quels malheurs pour une nation fière et sensible, à laquelle il ne manque qu'un bon gouvernement (1) ! »

Ces paroles et d'autres semblables volaient dans le peuple comme des brandons. Par degrés l'idée vint aux masses de séditieux qu'on ameutait dans les places et dans les rues d'aller insulter la Bastille. Bientôt Paris offrit le spectacle d'une vaste émeute. Versailles s'alarma. L'assemblée nationale s'émut. Les délibérations se multipliaient parmi ces agitations pleines de mystère. Bientôt la sédition s'arma d'audace. Le 12 juillet, quelques troupes amenées sur la place Louis XV furent assaillies d'insultes, de coups de pierre, de coups de pistolet (2). Une défense calme et passive exalta le peuple. Le prince de Lambesc, commandant de Royal-Allemand, renversa sans le vouloir un vieillard et des enfants ; on cria au meurtre ; la colère s'alluma ; l'insurrection se prépara par trois jours d'agitation furieuse : et enfin, le 14, une vaste population de cent mille hommes fut jetée sur la Bastille, gardée par des invalides ; quelques coups de canon furent tirés, mais comme il convenait pour annoncer que la terrible forteresse n'était pas défendue. Le peuple n'en eut que plus d'ardeur. D'atroces menaces remplissaient l'air. On était parvenu à mener quelques canons devant la Bastille ; l'exaltation était au comble ; quelques-uns des assiégés finirent par ouvrir des issues à ces flots de peuple, et bientôt trente ou quarante mille hommes s'établirent vainqueurs dans la formidable citadelle. Peu après on la livrait au peuple pour être démolie ; il n'en resta pas

(1) *Mém.* de Bailly.

(2) Voyez les récits du baron de Besenval.

une pierre. Ce fut là toute la gloire du 14 juillet; mais la victoire n'était point achevée.

De Launay, le gouverneur de la Bastille, avait été conduit par les vainqueurs à l'hôtel de ville. Là on se mit à l'égorger à plaisir; on lui coupa la tête, et on la promena dans les rues. Ce fut la première tête qui fut ainsi montrée au peuple : fatal apprentissage de barbarie!

Flesselles vint ensuite. On se joua avec cette victime. On lui montra la mort par degrés, et enfin on l'égorgea de même.

A ce spectacle il y eut dans Paris comme une muette stupeur. La bourgeoisie était glacée d'effroi, et on eût dit le peuple comprimé par le remords. Mais les figures de sicaires que la conspiration avait attirés continuaient à dominer ce vaste effroi. Puis la sécurité fut rendue aux criminels; c'est dans ces conjonctures que l'assemblée fit à Louis XVI un devoir de dignité et d'humanité d'éloigner ses troupes. Tout conspirait à la ruine. D'autre part la ville de Paris demanda le rappel de Necker; Louis XVI obéit; la chute se précipitait par la faiblesse comme par le crime.

Là-dessus on lui imposa comme un devoir nouveau de sagesse royale de s'en venir saluer la ville souillée de meurtres. Aussitôt il partit de Versailles sans cortége, et traversa deux cent mille hommes armés de pioches, de faux, de cannes, de fusils, de tout ce qui avait servi à la victoire du 14; lui-même gardait un calme qui n'était pas sans courage, et ce contraste de sérénité parmi cette expansion de joies sinistres fit naître dans les cœurs quelques émotions propices. Bailly, maire de Paris, alla haranguer Louis XVI et lui

offrir les clefs de la ville. « J'apporte à sa majesté, lui disait-il, les clefs de la bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV; il avait reconquis son peuple; ici le peuple a reconquis son roi. » Tout le discours était plein de ces effusions de naïveté et de ces contrastes (1). Bailly était de ces rêveurs honnêtes qui prenaient au sérieux la révolution; il ne savait point qu'il aurait à expier cette candeur. Lally-Tollendal, non moins naïf, échauffa par sa parole pleine d'élan les multitudes curieuses, et leur arracha des cris de *Vive le Roi!* Louis XVI ouvrit son âme à quelque espérance; il prit la cocarde nouvelle; ce n'était déjà plus le vert; c'était le rouge et le bleu, deux couleurs d'Orléans, en attendant que la troisième fût arborée. Le voyage du roi sembla laisser dans le peuple des impressions qu'on n'avait pas prévues. « Celui qui a conseillé cette démarche, dit Mirabeau, est un hardi mortel; sans cela Paris était perdu pour lui (2)! » Les criminels restèrent quelques moments déconcertés.

Cependant la révolution suivait sa course. A Paris, l'assemblée des électeurs du tiers état s'était perpétuée; elle régnait à l'hôtel de ville, et jetait les bases de cette autre puissance qui devait absorber tous les pouvoirs publics sous le nom terrible de *commune* de Paris. Elle avait nommé le marquis de la Fayette commandant des forces parisiennes; c'était un début éclatant d'usurpations. En même temps l'assemblée nationale posait des principes inconnus dans la monarchie sur le droit de s'ingérer dans la nomination

(1) Voyez les *Mém.* de Bailly, tom. II.

(2) Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau.*

des ministres. La royauté était désarmée à l'envi.

Dans cette rivalité de destruction politique, les hommes de crime eurent bientôt repris leur hardiesse. La journée du 14 juillet ne leur avait point donné toutes les victimes promises; deux leur manquaient surtout : Bertier, intendant de Paris, et Foulon son-beau père, l'un et l'autre, objets de haine pour leur fidélité. Bertier fut arrêté à Compiègne comme il revenait à Paris; Foulon fut arrêté à Viry; tous les deux furent conduits à l'hôtel de ville comme coupables de *lèse-nation*, c'était le crime qui suppléait à tous les autres. Bailly et la Fayette essayèrent de les protéger par quelques formes de judicature. Mais les masses furieuses criaient qu'il les fallait pendre. Bientôt en effet on s'amusa à les mettre l'un après l'autre en lambeaux sur la place de Grève. Leurs têtes furent promenées sur des piques, et on choisit les restes de Foulon pour les exposer au Palais-Royal, qui était comme le charnier de la révolution (1).

Paris ne fut pas le seul théâtre de crimes. La France tout entière se couvrit de meurtres et d'incendies. La présente histoire ne saurait tout dire; elle court parmi ces horreurs, frémissant de voir le plus doux des peuples transformé en peuple sauvage. De toutes parts arrivaient des récits atroces de châteaux brûlés, de seigneurs pendus ou égorgés, de magistrats, de maires tués à plaisir par des bandes de sicaires, mêlées de prostituées, la pire espèce de bourreaux (2). Et

(1) *Mém.* de Bailly. — *Mém.* de Bertrand de Molleville.

(2) Voyez les effrayants récits des meurtres de Saint-Germain, de Saint-Denis, etc. *Hist. de la révolution*, par Beaulieu, IIe vol.

néanmoins ces récits venaient mourir aux oreilles des politiques occupés à régénérer la France. Il y avait comme un délire dans les têtes. Lally-Tollendal voulut parler à l'assemblée nationale de ces barbaries; il trouva tous lès cœurs glacés. La forme de son éloquence était pathétique; elle eût remué les entrailles des plus inhumains. « Un jeune homme, s'écria-t-il, le soir des derniers massacres de Paris (23 juillet), un jeune homme éploré s'est présenté ce matin chez moi, s'est précipité à mes pieds, en m'embrassant les genoux : O vous, monsieur, qui avez passé votre vie à pleurer un père, à rétablir sa mémoire, par ce nom sacré, monsieur, intercédez pour moi auprès de l'assemblée nationale, rendez-moi le mien, sauvez-le de la mort qui l'attend! Cet infortuné jeune homme était le fils de M. de Bertier. Hélas! je n'ai pu appuyer ses touchantes prières; l'assemblée ne s'est point formée, et le soir le père de ce malheureux a été exécuté de la manière la plus affreuse. » L'assemblée resta muette à ces cris de douleur; les meurtres étaient aussi de la révolution (1). Barnave osa même jeter à l'orateur des apologies inhumaines : *Ce sang qu'on a versé*, cria le jeune homme, *était-il donc si précieux?* « Et chaque fois, ajoute Lally-Tollendal dans ses mémoires, qu'il élevait le bras au milieu de ses déclamations sanguinaires, il montrait à tous les regards les marques lugubres de son malheur récent (2), et les témoins incontestables de son insensibilité barbare. »

(1) C'est ce qu'on lui dit. Voyez les *Mém.* de Lally-Tollendal. — Beaulieu, *Révolution de France.*

(2) *Les pleureuses.* Barnave venait de perdre son père.

Telle était la révolution dans son début. Nulle part il ne se faisait de résistance contre les crimes; nulle autorité n'était présente ; la justice était muette, les armes impuissantes ; la force ne se déployait qu'après que les meurtres étaient consommés ; et pour s'absoudre de tant de lâcheté, on accusait les victimes, et l'on glorifiait les scélérats.

Au milieu de ces meurtres politiques, l'histoire a signalé des meurtres privés, dont l'infamie pèse sur la mémoire du duc d'Orléans (1). L'ambition, l'avarice, l'escroquerie, faisaient du Palais-Royal comme un amas de turpitudes. C'est de là que partait l'inspiration des forfaits. L'assemblée de l'hôtel de ville, comme l'assemblée nationale, subissait cet empire. L'hôtel de ville avait porté un arrêté pour mettre les citoyens sous la protection des lois. Cet arrêté fut dénoncé au Palais-Royal (2). Les meurtriers rugirent ; on se hâta de supprimer un acte qui demandait un retour à l'ordre et à l'humanité. Le 1er août l'assemblée nationale avait nommé Thouret président au scrutin. Ce nom déplut ; le Palais-Royal frémit de colère et cria à la trahison ; il fallut défaire l'élection (3). Ainsi ceux qui abattaient le trône avaient déjà des maîtres; ces maîtres étaient des tribuns de crimes et de massacre.

Puis vinrent des scandales d'une autre sorte. Comme on se sentait emporté par une puissance aveugle et terrible, on crut dissimuler la décadence par l'empressement à courir au-devant des dominateurs.

(1) *Hist. des ducs d'Orléans.*

(2) Lally-Tollendal.

(3) *Moniteur*, n° 32.

Le 4 août est célèbre. Dans le jour l'assemblée avait adopté la fameuse *déclaration des droits de l'homme*, et elle s'était exaltée par ce décret d'émancipation de l'humanité. Dans la nuit l'enthousiasme ressembla à du délire. Prêtres et nobles se mirent à déclarer qu'ils renonçaient à tous les priviléges et à abolir tous les vieux droits survivants de la féodalité. Il eût fallu apporter dans cette abolition une résolution calme et délibérée; l'emportement était plein de péril, en ce qu'il exaltait la victoire populaire. Mais on ne sut pas même s'arrêter aux suppressions que le temps avait imposées. Pour attester la sincérité de leur sacrifice, les nobles annoncèrent même le dessein d'abolir leurs titres de famille, c'est-à-dire de renier l'honneur des aïeux. Quelques-uns brûlèrent leurs parchemins et reprirent leurs noms originaires; exagération d'abnégation qui était pire que l'orgueil, puisqu'elle était de la lâcheté (1). Et d'ailleurs il y avait dans cet ensemble de dévouement un complot caché. Une orgie faite chez le duc d'Aiguillon et le duc de Liancourt, sous les auspices du duc d'Orléans, avait disposé les députés éminents de la noblesse à cette

(1) Voyez les *Mém.* de Bailly sur le 4 août. — Beaulieu, *Révolution de France*. L'histoire ne saurait recueillir toutes ces folies. Le jeune Montmorency, élève de l'abbé philosophe Sieyès, se fit appeler *Matthieu Bouchard*; le duc d'Aiguillon devint *Armand Vignerod*; le duc de Castries, *Eugène Lacroix*; le duc du Châtelet, *Haraucourt*; le marquis de la Fayette, *Gilbert Moitié*; le comte de Mirabeau, *Gabriel Riquetti*, etc. C'est là tout le caractère d'une époque. Les vrais philosophes n'ont jamais dit à la noblesse d'abolir ses titres; ils lui ont dit plutôt de s'en souvenir et d'en être digne.

ferveur insensée. Et puis on enveloppait dans la suppression des droits certains priviléges de la royauté, et notamment les capitaineries royales; et enfin on abolissait les priviléges des provinces d'états, et toutes les communautés publiques et privées de toute sorte, et ainsi était inauguré, sous le nom d'égalité, le système d'*individualisme* moderne, vaste isolement des citoyens français, qui devait faciliter toutes les tyrannies. On aspirait à la liberté, on courait à l'opprobre. Et c'est après tout ce déblayement de vieux titres et de vieux droits, que Lally-Tollendal proposa de décerner à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*. L'assemblée accueillit cette proposition avec des cris de frénésie plutôt que de joie. On alla porter au monarque cette décoration nouvelle, avec la liste des décrets spoliateurs. Une médaille fut frappée pour conserver ce souvenir. On eût dit une éclatante ironie.

Les esprits pervers gardaient le calme dans cette ivresse, et ils épiaient la suite de ces destructions. Leur but permanent était la royauté du duc d'Orléans ; toutefois ils avaient à dissimuler leurs desseins, et ils se bornaient à préparer son accomplissement par l'extermination de la royauté de Louis XVI. Des théoriciens de révolution, sorte d'esprits non moins funestes, aidaient à cette œuvre par la promulgation de maximes nouvelles, qui étaient comme le droit de l'état sauvage. Ce furent ces sophistes qui firent proclamer en tête de la *déclaration des droits*, cette parole : *Tous les hommes naissent libres et égaux ;* cri d'orgueil stupide, protestation dérisoire contre les misères qui enveloppent le berceau de l'homme. C'est avec ces théories qu'on

s'emparait des esprits avides d'indépendance, et qu'on faisait table rase de toutes les conditions naturelles de l'humanité.

Cependant l'administration publique était dans un effrayant désordre; le trésor était vide; tous les impôts étaient suspendus. Necker avait essayé d'ouvrir des emprunts; ils n'avaient pas été couverts. On y suppléa par des offrandes patriotiques; le roi donna l'exemple, en envoyant à la monnaie toute sa vaisselle. Les *patriotes* de l'assemblée, cette désignation commençait à s'établir, poussèrent des cris d'enthousiasme; Barrère fut d'avis de modérer ce sacrifice; mais Mirabeau s'écria : « Je ne m'apitoie pas aisément sur la faïence des grands ou la vaisselle des rois; mais je pense comme les préopinants, par une raison différente; c'est qu'on ne porte pas un plat d'argent à la monnaie, qui ne soit aussitôt en circulation à Londres. » C'était une effroyable accusation. Le roi toutefois consomma son sacrifice. « Quand la justice et la probité sont sur le trône, écrivit Barrère dans son journal (1), toutes les vertus règnent avec elles. » La cour imita ce dévouement; les hommes et les femmes, les nobles et les bourgeois rivalisèrent d'abnégation; toutefois le ridicule se mêla au patriotisme, et le trésor ne remplit pas son vide immense. Quatre millions seulement étaient réalisés; Necker provoqua un impôt du quart sur le revenu. Mirabeau lui vint en aide, mais par des raisons qui épouvantaient l'imagination publique. « Vous avez entendu naguère, s'écriait-il, ces mots forcenés : *Catilina est à vos portes! et on délibère!* Et certes, il n'y avait autour

(1) *Le Point du jour.*

de nous, ni périls, ni factions, ni Rome..... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur..... et vous délibérez (1). »

L'impôt fut voté ; il produisit quatre-vingt-dix millions. Mais le trésor restait vide encore ; la disette poignardait le peuple ; la peur la grossissait : l'avenir était plein de menaces.

En même temps l'assemblée nationale se remettait à délibérer sur la constitution de la monarchie, et Louis XVI demandait aux évêques de France des prières publiques pour faire descendre un rayon du ciel sur la nation régénérée.

(1) Beaulieu, *Révolution de France*.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Apprêts d'un crime décisif. — 5 et 6 octobre. — Récits. — Le roi à Paris! — Mounier et Lally-Tollendal s'enfuient. — Réaction contre le duc d'Orléans. — On l'envoie à Londres. — La tempête reprend son cours. — Accusations mutuelles entre les partis. — Loi martiale. — Justice du Châtelet. — La monarchie se précipite. — Les clubs. — Serment civique. — La fédération. — Dernier drame de la justice des vieux temps. — Accusations et apologies. — Changements politiques. — Constitution civile du clergé. — La Fayette. — Journée des poignards. — Mort de Mirabeau. — Fuite du roi. — Mot du roi. — Scènes sanglantes. — L'assemblée constituante arrive au terme de ses travaux. — Situation des partis. — Insurrection de Saint-Domingue. — Assemblée nouvelle. — Partis nouveaux. — Retours d'opinion. — Le duc d'Orléans à la cour. — L'émigration. — Décrets. — Désordres en France. — Changement de ministres. — Coalition des rois. — Décret de guerre. — Réaction royaliste. — Le pouvoir est déplacé. — Les sans-culottes. — Atroces manifestations. — Le 20 juin. — Horribles scènes. — Calme du roi en face du crime. — Exaltation des esprits. — Situation de Paris. — Fatales expiations. — Journée du 10 août. — Scènes lamentables. — Récits. — Il n'y a plus de royauté.

Louis XVI.

Les conspirateurs avaient hâte d'arriver au terme de leurs desseins, et ils n'y pouvaient atteindre que par

un crime décisif. On avait commencé par semer la corruption et l'esprit de licence dans les régiments qui devaient être voués à la défense du monarque. Les gardes françaises n'étaient plus qu'un amas de soldats sans discipline. Ils s'étaient incorporés dans la garde nationale ; et il avait fallu trafiquer avec eux de leurs équipements et de leurs effets (1). Tout s'était affaibli; et de son côté la populace, longuement enivrée par les excitations du Palais-Royal, était prête à obéir au premier signal de quelque entreprise définitive contre la royauté désarmée. Camille Desmoulins était l'orateur de ce *forum* de crimes. De là partaient des provocations sinistres. Des bruits de famine avaient été répandus. D'autres terreurs étaient jetées dans les âmes. On dénonçait des plans formidables de la part de Louis XVI. Il se proposait de tomber sur Paris avec ses gardes qui s'étaient excités aux vengeances dans un repas de corps, où la reine avait paru; les amis du peuple étaient menacés; Mirabeau était en péril; il fallait prévenir ces projets horribles ! Tels étaient les discours du Palais-Royal, portés ensuite sur tous les points de la capitale, par des pamphlets incendiaires, ou par des harangueurs de carrefour, hommes ou femmes,

(1) « Aujourd'hui (17 août) a été conclu le marché entre la commune et les ci-devant gardes françaises, pour la vente de tous les meubles et immeubles appartenant au régiment. La commune n'examina pas les droits des vendeurs ; ils étaient au moins ceux de la guerre. Il y eut un peu de précipitation dans ce marché : une des parties contractantes était très-pressée ; il était intéressant de ne la pas désobliger, tant *par ce que nous lui devions*, que parce qu'elle était alors notre seule force bien active. » *Mém.* de Bailly.

dont la parole éveillait et excitait les pensées les plus atroces.

Et lorsque la population des factions fut ainsi préparée, il n'y eut plus qu'à lui jeter un de ces appâts de fureur, qui ne manquent point dans les temps de révolution. Le roi, dit-on, s'apprêtait à fuir, pour revenir ensuite avec des forces et foudroyer le peuple! Là-dessus se dresse dans Paris le plus formidable soulèvement qui se fût vu à aucune époque. C'était le 5 octobre! Les femmes sont à la tête de la sédition; elles obéissent à un chef nommé Maillard; un tambour les rassemble sur la place de Grève. Pour second contraste une courtisane dressée au crime par l'effronterie des vices, la Théroigne de Méricourt, sert de communication aux conjurés. Elle vole et commande dans Paris. Elle parle aux soldats; elle parle au peuple; tout s'émeut à sa voix (1). Bientôt accourent des brigands armés de haches, de fusils, de sabres, de piques. On range en bataille ces infernales légions, mêlées de prostituées et de meurtriers. Puis toute cette vaste multitude part pour Versailles, sans qu'aucune autorité songe seulement à la contenir. Pour comble enfin la Fayette vient donner à cette marche satanique un semblant d'ordre militaire; en tête, des canons, des munitions, tout l'appareil des batailles; puis les volontaires de la Bastille; puis les femmes avec leur aspect farouche et leur air de débauche cruelle : pêle-mêle la garde nationale de Paris; des hommes dégui-

(1) Voyez une *Notice* de Beaulieu sur Théroigne de Méricourt, *Biographie universelle*. — *Révolution de France*, du même. — *Hist.* de Dulaure.

sés en femmes, lâches scélérats qui n'avaient pas même la franchise du crime; et à la suite, pour bagage extrême, une populace désordonnée et hideuse, tout ce que Paris peut vomir de plus sale en un jour d'orgie sanglante.

A cet aspect Versailles s'émeut de terreur. L'assemblée en ce moment délibérait sur la réponse de Louis XVI au sujet des articles constitutionnels et de la *déclaration des droits.* Une députation de vingt femmes se présente. Mounier, qui présidait, les admet à la barre. Leur orateur, Maillard, l'instigateur et le chef de cette sédition inouïe, prononce des paroles impérieuses; il veut que le roi éloigne le régiment de Flandre, et qu'on fouille les maisons suspectes d'accaparement. L'assemblée s'étonne de ce langage insolite. Un vague sentiment de terreur se glisse dans les âmes. On demande que Mounier aille instruire le roi de la gravité des choses. Il part avec douze députés, et les femmes le suivent. Le roi les rassure par quelques douces paroles, et promet de tout faire pour apaiser la famine et pour satisfaire le peuple. Mais pendant ce temps le vaste corps de populace parisienne affluait sur Versailles. On avait envoyé des gardes du corps pour le reconnaître; les femmes en les voyant jettent des cris, et les hommes se précipitent. Les gardes ne sont sauvés que par la rapidité de leurs chevaux.

Dès ce moment l'immense sédition a un mot d'ordre. Que voulez-vous faire des canons? demande-t-on à la populace disséminée en bataille dans l'avenue de Paris. — *Tirer sur les gardes du corps!* répond-elle. Ce mot de *gardes du corps* est l'excitation des crimes. La rage se communique. La milice de Versailles se laisse

gagner par cette affreuse contagion. On menace d'assiéger les gardes dans leur hôtel. Les canons sont déjà braqués; les gardes sont obligés de s'abriter au château. C'est alors qu'on va demander à la reine les chevaux de ses écuries pour servir à la défense. « Je consens, répond-elle à vous donner l'ordre que vous demandez, à condition que si les jours du roi sont en danger, vous en ferez un prompt usage, et que, si moi seule je suis dans le péril, vous n'en userez pas (1). » Magnanime réponse, mais plutôt magnifique erreur ! En ces tristes jours rois et peuples se méprenaient sur le courage comme sur la liberté.

Dès que la royauté se réfugiait dans l'abnégation et le sacrifice, la révolte était sûre du triomphe. Le désordre se précipita. Louis XVI avait signé l'acceptation de la constitution telle que l'assemblée l'avait voulue; et lorsque Mounier rentra avec ce témoignage de soumission, il trouva la séance envahie par des flots de populace ivre, bruyante, roulée sur les bancs des députés. C'est à cette représentation nationale que Mounier lut la déclaration du roi. En même temps l'armée parisienne s'avançait en ordre militaire sous la conduite de la Fayette. L'office de ce général semblait être d'aller mettre de l'ordre dans le crime. Pour ne donner point de prétexte à des luttes, on éloigna de Versailles toute la force armée; ce qui resta de serviteurs et de gardes du château eut ordre de ne

(1) « Un seul témoin, dit Mounier dans son *Dépouillement de la procédure ouverte sur ces jours funestes*, a parlé de cette réponse, mais elle est digne de la reine, et l'Europe entière la croira, car l'Europe connaît son courage. » *Appel* à l'opinion publique.

se point défendre. La royauté semblait courir au sacrifice. Dès que le château est sans défense, la multitude accourt. Bientôt les grilles sont rompues ; les brigands font irruption dans le manége, et ils s'emparent des armes qui se trouvent sous leurs mains. La Fayette arrive vers minuit. Il s'en va pompeusement à l'assemblée faire prêter à sa milice le serment d'être fidèle à la *nation, à la loi et au roi*. De là il se rend au château, et calme les alarmes de Louis XVI. Le roi n'était que trop disposé à la sécurité. Un moment après, l'assemblée arrive de son côté, pleine de terreur. Louis XVI, que la Fayette avait déjà fasciné, lui répond par des paroles de confiance, et elle s'en retourne faire des lois pour s'étourdir sur les dangers (1). A une heure le château est livré à la garde de la milice parisienne. A deux heures tout est calme. La populace dort dans sa victoire ; la cour prend le repos général pour un signe de paix. Le roi se couche ; la Fayette va annoncer à l'assemblée que tout est en ordre, qu'il est content et qu'il va dormir (2). Alors le sommeil enveloppe tout Versailles dans son silence.

Mais le crime ne dormait pas.

Çà et là d'atroces rumeurs circulaient encore. — Demain, avaient dit deux scélérats, il ne restera pas un seul garde du corps en vie. — Tout dort maintenant, disait un autre ; mais vienne le jour ! nous danserons. — Votre tour ne tardera pas, disaient quelques autres, à des gardes du corps restés en sentinelle ; il sera jour demain. On en avait vu s'enquérir des pas-

(1) *Mounier*, p. 166.
(2) *Ibid.*, p. 167.

sages et des escaliers dérobés pour pénétrer dans la chambre de la reine (1). Tout annonçait un réveil de mort.

En effet, dès les premiers rayons du jour, tout s'ébranle. Des femmes féroces et déjà ivres, des hommes déguisés, des brigands armés avec un raffinement de barbarie, des flots de malfaiteurs courent de toutes parts vers la place d'armes. L'irruption s'organise. Le château était ouvert, tant la sécurité était profonde! La multitude s'y précipite. Et à l'aspect des premiers gardes du corps restés en sentinelle dans les cours : Ah! les voilà, s'écrie-t-elle; ah! les voilà, les gueux! Au réverbère les gardes du corps!

C'est à cet affreux signal que commencent les crimes de ce jour célèbre du 6 octobre. La plume tremble et frémit dans la main de l'histoire, et elle hésite à rappeler de si grands forfaits. Deux gardes, Varicourt et des Huttes, sont les premières victimes. On leur coupe la tête, et ce sanglant trophée, étalé au haut des piques, irrite la soif du carnage. « Il nous faut le cœur de la reine! » crient des scélérats; et avec cette parole infernale ils traînent avec eux des masses de furieux. Le roi avait défendu à ses gardes de se servir de leurs armes. On eût dit une résolution de mourir, comme si le martyre devait être tout le courage de la royauté! Aussi les meurtriers furent aisément les maîtres. A mesure qu'ils égorgeaient, ils se paraient des chapeaux et des bandoulières de leurs victimes; c'était un nouveau spectacle d'horreur. Enfin on laisse bientôt ces meurtres vulgaires, et l'on se souvient de la reine, vic-

(1) Mounier, p. 170-171.

time plus digne des bourreaux. Voilà tout aussitôt cette horrible nuée de sicaires qui envahit le palais, poussant des cris atroces et invoquant pour ralliement le nom du duc d'Orléans. « Notre père est avec nous et marchons! » criaient-ils. — Qui est votre père, leur demande-t-on (1)? — C'est le duc d'Orléans, répond l'un des bandits, et il le montre au haut de l'escalier. Il y était en effet, et il désignait d'un geste la salle des gardes du corps de la reine (2). Il allait tour à tour des salles dans les cours, une *badine à la main*, comme un homme qui se joue du crime, tout fier des acclamations des sicaires. Une grosse cocarde parait son chapeau, c'était un insigne de la souveraineté qui s'ouvrait par des assassinats.

On a peine à suivre l'ardeur des criminels. Ils débouchent par tous les points du palais! « *Ils veulent*, disent-ils, le *cœur du roi, de la reine et du dauphin.* » On eût dit une irruption de sauvages. Ils courent vers l'appartement de la reine. Là quelques gardes du corps sont à leurs postes, furieux de ne se point défendre. Ils ont tout simplement à mourir. Alors commencent des scènes atroces. Les gardes sont refoulés vers les salles. *C'est par là! c'est par là!* crient les sicaires. Parmi eux se précipitent des femmes pires que des bêtes fauves. Elles respirent le meurtre, et leurs menaces font frémir. Des voix hurlaient : *il faut lui manger le cœur!*

Alors se virent de grands exemples en regard de ces lamentables fureurs.

(1) M. de Lasserre, 226e témoin. Voyez Mounier.

(2) Déposition de Lasserre. Mounier confirme le fait.

Deux noms, celui de du Repaire et celui de Miomandre, méritent d'être à jamais conservés dans l'histoire. Ces deux gardes fidèles luttèrent avec les assassins. Accablés, déchirés, mutilés, se protégeant mutuellement contre la mort, ils continrent quelques moments les flots d'assaillants à la porte de la reine. Mais le nombre et la fureur les accablaient. *Sauvez la reine!* cria Miomandre, et en même temps il tombait demi-mort, en travers de la porte, le crâne fracassé, baigné dans son sang. La reine eut le temps de fuir de son lit, demi-nue, chez le roi avec le dauphin. Alors se précipita la foule barbare. La chambre de la reine, cet *asile de la beauté et de la majesté* (1), fut souillée par d'affreux outrages. Son lit fut bouleversé par les mains sanglantes des assassins; la victime leur avait échappé, et ils la cherchaient avec leurs armes, comme des bourreaux désespérés.

Le reste du palais était un théâtre d'horreurs semblables. Les malheureux gardes étaient assaillis et tués sans pitié dans les escaliers, dans les salles, dans les cours. Les égorgeurs avaient avec eux le *coupe-tête;* l'effroyable auxiliaire, les manches retroussées, tuait tranquillement ceux qui lui étaient amenés, et puis il demandait du tabac aux passants (2), en homme qui fait son métier avec une supériorité calme; tant il est vrai que pour tuer il ne faut pas même du courage, et qu'il suffit d'un peu de stupidité. Encore ces atrocités avaient leurs scènes burlesques. La basoche de Paris était devenue un corps d'armée; elle était là avec son

(1) Paroles de Chabroud dans son rapport.

(2) Mounier, p. 240.

major général nommé Laurent, assistant à des exploits de bourreau, et faisant parade d'un patriotisme qui ne savait que couper des têtes.

Enfin quelques gardes ralentirent cette ardeur de carnage, en se barricadant dans l'œil-de-bœuf. Ils se défendaient sans donner la mort; mais après une résistance d'une heure, les portes allaient se briser sous l'effort des masses furieuses, lorsqu'un cri d'humanité éveilla quelques âmes. Un officier et des grenadiers de la milice parisienne, frémissant de tant d'atrocités, résolurent d'y mettre fin. Ils coururent au palais et en chassèrent les brigands. L'histoire ingrate n'a point sauvé les noms de ces Français généreux.

Alors enfin parut la Fayette. Tout venait de s'achever. Il n'eut plus qu'à promener le roi dans les salles dévastées, et à le montrer à la milice parisienne accourue. L'infortuné monarque allait partout répétant que les gardes n'étaient point coupables, et il sollicitait la pitié. Plusieurs soldats ne purent résister à ce spectacle, et les larmes leur coulaient des yeux.

Ce ne fut point toutefois la fin des barbaries. Les égorgeurs répandus çà et là dans le château commirent encore des meurtres. Mais la Fayette vint donner aux fureurs une direction imprévue. Une multitude immense remplissait les cours, pêle-mêle avec les soldats et les sicaires. La Fayette lui amena le roi et la reine au balcon; c'était lui montrer ses vaincus. *Le roi à Paris!* cria à cette vue la grande voix du peuple. A ce prix les gardes du corps étaient pardonnés! On n'hésita pas. Le roi et la reine annoncèrent qu'ils allaient obéir au peuple; et tout aussitôt se prépara le plus étrange, le plus fatal, le plus hideux voyage, parmi des transports de fré-

nésie qui jamais ne s'étaient vus chez aucun peuple.

Quelques bandits s'étaient emparés des deux têtes de Varicourt et de Deshuttes, et avaient pris les devants avec ce trophée.

Puis marchait la milice parisienne avec les soldats du régiment de Flandre.

Après cette troupe régulière, la horde barbare avec ses armes variées, ses rangs confus et ses cris dissonants; des hommes déguisés, des femmes dansant, riant et chantant; quelques-unes tenant des rameaux de verdure, ornés de rubans arrachés aux dames de Versailles; plusieurs assises sur les canons, dans une attitude effroyable; d'autres amoncelées sur les chariots pêle-mêle avec des cadavres et se livrant à des actes dont la pensée fait trembler d'effroi; enfin, au milieu de cette effrayante escorte, le roi, sa femme, ses enfants, sa famille, s'en allant comme des esclaves obligés de sourire à la mort et à l'ignominie; et derrière, parmi les traîneurs, les gardes, les uns à pied, les autres à cheval, la plupart sans armes, comme il convenait à des vaincus pardonnés.

Cependant la faction, conseillère des crimes, éprouvait dans sa victoire une joie qui n'était pas sans terreur. D'Orléans avait fini par se cacher. Mirabeau n'avait point paru dans les scènes de meurtre; mais, au moment où la royauté s'en allait captive vers Paris, il proposait à l'assemblée de faire une adresse aux provinces pour leur apprendre *que le vaisseau de l'Etat allait s'avancer vers le port plus rapidement que jamais*[1]. Puis, au sortir de la séance, il disait avec un affreux ricanement : « Le peuple a besoin qu'on lui fasse faire de temps en temps le saut du tremplin. » Et pourtant

il pressentait le péril de ces jeux funestes. « Au lieu d'un verre d'eau-de-vie, disait-il encore, on en a donné une bouteille (1)! » Ainsi se riait-il des crimes et des malheurs.

Cependant le roi, après un voyage plein d'incidents atroces, arriva à l'hôtel de ville au milieu du sanglant cortége. Il lui fallut subir ainsi qu'à la reine le triste hommage d'une harangue municipale, et y répondre avec l'effusion d'un sentiment de confiance et d'amour. Puis il alla s'établir aux Tuileries. Le peuple fit des illuminations. Pour excitation de cette joie, les forcenés continuèrent de promener dans les rues les têtes des gardes du corps; à la fin on les jeta dans la Seine.

Telle fut la fatale journée du 6 octobre. Elle annonçait qu'il n'y avait plus en France de royauté. Les gens de bien, revenus de ces ardentes émotions, comprirent qu'on était engagé dans une révolutien effroyable. Ceux-là mêmes qui, avec des pensées de justice et d'égalité, avaient le plus aspiré à des réformes dans l'Etat, frémirent des attentats qui les précédaient et qui les suivraient sans doute. Le nom d'Orléans, mêlé à toutes les atrocités qui déjà s'étaient produites, inspirait l'horreur. Dans l'assemblée nationale cette aversion se déclara par la fuite précipitée de plusieurs membres qui ne voulurent plus être en contact avec des séditieux ayant pour chef un prince du sang et pour complices des sicaires. Lally-Tollendal et Mounier furent les plus notables de ces fugitifs. Le premier expliqua sa fuite par d'éloquentes paroles (2).

(1) Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*.

(2) *Hist. des ducs d'Orléans*, tom. IV, p. 163.

« Il a été au-dessus de mes forces, s'écriait-il, de supporter plus longtemps l'horreur que me causaient mes fonctions. Ce sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce roi emmené esclave à Paris au milieu des assassins, et précédé des têtes de ses malheureux gardes du corps ; ces perfides janissaires, ces femmes cannibales, ces cris de *tous les évêques à la lanterne*, dans le moment où le roi est entré dans sa capitale avec deux archevêques de son conseil dans sa voiture de suite ; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans une des voitures de la reine ; M. Bailly appelant cela un beau jour ; l'assemblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'était pas de sa dignité d'aller tout entière environner le roi ; M. le comte de Mirabeau disant impunément dans cette assemblée nationale que le vaisseau de l'Etat, loin d'être arrêté dans sa marche, s'élançait avec plus de rapidité que jamais vers la régénération ; M. Barnave riant avec lui, quand des flots de sang coulaient autour de nous ; le vertueux Mounier, échappant par miracle à dix-neuf assassins, qui voulaient faire de sa tête un trophée de plus : voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'anthropophages ; moi et tous les honnêtes gens avons vu que le dernier effort à faire pour le bien était d'en sortir..... On brave une seule mort, on en brave plusieurs quand elles peuvent être utiles ; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée n'a le droit de me condamner à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage au milieu du triomphe du crime. Ils me proscriront, ils confisqueront mon bien, je labourerai la terre, et je ne les verrai pas. »

Mounier fit de même (1); et ces apologies devenaient d'éclatantes accusations contre d'Orléans. Le murmure des gens de bien grossissait à toute heure, et les conspirateurs virent qu'il était prudent d'aller au-devant de ce flot de colère qui pouvait entraîner le peuple même.

Alors se jouèrent des intrigues complexes, pour soustraire d'Orléans à une sorte de réaction de la conscience publique. La Fayette et Mirabeau se disputaient cet instrument imbécile de faction, Mirabeau pour le retenir, la Fayette pour l'éloigner. La Fayette l'emporta; il fut résolu qu'on le mènerait au roi comme un coupable qui demande grâce, et qu'on lui donnerait une mission diplomatique pour Londres. Un billet du prince avertit Mirabeau de cette détermination. « Tenez, dit celui-ci à un député son voisin; lisez! Il est lâche comme un laquais (2). »

D'Orléans s'en alla donc en Angleterre représenter la dignité et la grandeur de la France. Pour contraste, l'histoire signale les instructions qui lui furent données par le ministre Montmorin au nom de Louis XVI. Il était beau de voir la politique nationale se souvenir de ses traditions, au milieu même de cet affreux abaissement de la majesté du monarque. Le premier objet du prince, disait-on dans ces instructions, était de rechercher jusqu'à quel point la cour de Londres n'avait point fomenté les troubles de France; puis de s'en-

(1) *Exposé de ma conduite.*

(2) Mirabeau ajouta : « C'est un j. f. qui ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. » Mounier, *Appel*, etc. — Le marquis de Ferrières, *Mém.*, etc.

quérir si elle n'en voulait point tirer profit en provoquant la guerre. En même temps l'attention du prince était portée sur les Pays-Bas autrichiens travaillés par des pensées de révolte ; l'Angleterre n'était point étrangère aux manéges qui tendaient à remuer ces provinces, et la France ne devait point souffrir que les droits de l'Autriche fussent atteints ; elle entendait entrer en des explications à cet égard, et ne point laisser l'Europe exposée à des perturbations profitables soit aux Provinces-Unies, soit à l'Angleterre.

Et en conséquence de ces instructions s'ouvrit entre le ministre et l'ambassadeur une correspondance assidue : jamais la France n'avait tenu un plus ferme langage ; on eût dit une royauté victorieuse, si ce n'est qu'il était triste que d'Orléans fût chargé de représenter à Londres une si glorieuse politique.

Le roi Georges l'avait reçu avec honneur : il garda avec lui des relations de bienveillance, *dans un temps,* dit un écrivain, *où tous les monarques auraient rougi de correspondre avec cet homme* (1). Pitt, le grand ministre, l'accueillit de même ; facilement il pénétra que l'Angleterre pouvait se faire un instrument de celui qui avait trahi ses devoirs de prince. Et aussi la correspondance de d'Orléans avec Montmorin porte l'empreinte d'une connivence anglaise ; sorte de trahison déclarée, à laquelle Montmorin opposait inutilement la raison des choses, les liens de famille, et la lettre des traités depuis le grand traité de Westphalie (2).

(1) *Correspondance de Louis-Philippe,* etc., publiée par L. C. R. 1802.

(2) *Ibid.*

Cependant la tempête avait repris son cours. Une fois que le roi avait été à Paris, les chefs de la révolution avaient voulu y conduire l'assemblée des députés, pour les mettre sous l'impression des émeutes. Mirabeau commandait cette résolution. Malouet la repoussait avec courage. Le doute régnait. Sur ces entrefaites arrive à Versailles une députation de la commune de Paris; elle promettait la tranquillité de Paris et la pleine liberté des suffrages. La Fayette et Bailly firent triompher Mirabeau. Les gens de bien cédèrent au torrent; on alla se mêler aux flots croissants de la révolution; dès lors la vieille constitution de la France fut engloutie dans les conciliabules d'une seule ville.

On avait promis la tranquillité du peuple; et dès le premier jour la sédition reparut avec ses crimes. Le mot de famine avait volé parmi le peuple. C'étaient les nobles, c'étaient les prêtres qui voulaient affamer Paris. A cette parole la multitude s'agite; elle court cherchant quelque meurtre. Le hasard la pousse vers un boulanger, nommé François; c'est lui qui affame le peuple! On enlève François, et on le conduit à l'hôtel de ville. La commune le trouve innocent, et pour le sauver elle l'envoie à l'Abbaye. « Il nous faut justice sur l'heure, crient les furieux; on trahit le peuple! » Et en même temps ils arrachent le malheureux à la garde qui le conduit, et ils le pendent à un réverbère; puis ils lui coupent la tête, la couvrent d'un bonnet blanc, la promènent dans Paris, la montrent aux autres boulangers avec des rires atroces, et pour comble la vont faire baiser à la femme demi-morte de l'infortuné; après quoi ils se reposent, et le peuple est ainsi préservé de la famine.

Toutes ces atrocités donnèrent lieu à des accusations mutuelles entre les partis. Déjà la révolution avait ses factions, les unes tempérant, les autres exaltant le désordre, toutes s'exécrant et se maudissant. La faction d'Orléans était surtout désignée comme étant la plus intéressée aux forfaits; et de son côté elle montrait les forfaits comme profitables à ceux qui voulaient *museler le peuple*. La Fayette et Bailly avaient demandé à l'assemblée une loi contre les attroupements; ils ne pouvaient sans cela répondre de l'ordre de la cité; c'était ce qu'on devait appeler la loi martiale; et à cette menace Camille Desmoulins rugissait dans sa tribune du Palais-Royal. Les violences étaient extrêmes. Alors commença de se faire entendre la voix de Robespierre. « Une loi martiale! cria le tribun, jusqu'alors caché dans un coin de l'assemblée; n'est-ce pas dire? Le peuple se révolte, il lui manque du pain, nous n'en avons point, il faut l'immoler. Une loi martiale! qui l'exécutera? Des soldats citoyens tremperont-ils leurs mains dans le sang des citoyens dont ils partagent les maux? Non, ne le pensez pas.... Ce sont les mandements incendiaires que l'on fait circuler partout, qui irritent le peuple; ce sont les commandants des provinces qui favorisent l'exportation des grains. » Pour Robespierre les auteurs des crimes c'étaient les évêques, c'étaient les agents de la puissance. Barnave s'effraya à ces indices; il appuya la loi martiale; elle fut décrétée. L'assemblée pensa avoir conquis la sécurité; et pendant que la Fayette s'amusait à déployer dans les rues le drapeau rouge, elle se remit paisiblement à détruire toutes les institutions de la monarchie; alors éclata la motion de Tal-

leyrand, évêque d'Autun, pour l'expropriation du clergé (10 octobre). Ce fut la plus éclatante et la plus fatale discussion de droit politique. Montlosier se couvrit de gloire. Mais l'assemblée avait son parti pris sur la spoliation de l'Eglise; par là s'achevait l'ébranlement du vieil édifice catholique. La révolution n'eut plus qu'à se consommer par la délibération et par la violence, par le crime et par la loi (1).

Cependant on n'avait pu paraître laisser impunis les attentats du 6 octobre. Une procédure immense s'était ouverte; et le Châtelet, dont la juridiction subsistait encore parmi les ruines, s'était laissé imposer l'office d'une poursuite périlleuse et qui pouvait sembler chimérique. Les factieux de l'assemblée frémirent à l'idée de la justice. Ils s'efforcèrent de jeter au travers des recherches des fils de conspiration imaginaire, et de faire croire à d'autres crimes qu'à ceux qui avaient effrayé la France. Une conjuration, disaient-ils, s'était ourdie, ayant pour but d'emmener le roi à Metz; c'était ce crime qu'il fallait punir. Peu s'en fallut que la justice du Châtelet ne fût égarée dans un dédale d'atroces chimères. Des noms purs furent jetés dans cette intrigue. *Monsieur*, frère du roi, y fut tristement mêlé. Le marquis de Favras y périt, noirci d'accusations restées mystérieuses dans l'histoire. Favras avait été autrefois dans les gardes de Monsieur; et récemment on le lui avait présenté comme agent

(1) Voyez l'analyse des délibérations dans l'*Hist. de la révolution*, par Beaulieu, ouvrage moins éclatant que ceux à qui les opinions modernes ont donné de la vogue, mais qui a toute l'autorité d'un honnête homme, ennemi des crimes politiques, comme de tous les autres.

d'un emprunt de deux millions dont le prince avait besoin. Cet emprunt donna lieu à des rumeurs sombres, et bientôt à des accusations ambiguës. Quelques-uns imaginèrent qu'il était question de lever des troupes dans un but de réaction. Favras fut arrêté. *Monsieur* semblait devoir se déclarer son protecteur. Mais toute idée de complicité dans un crime de ce genre, fût-il chimérique, faisait trember. Favras fut abandonné à la justice du Châtelet, qui le pria de mourir, plutôt qu'elle ne le condamna ; on frappait des crimes imaginaires, pour avoir le droit de poursuivre les crimes réels. Favras fut pendu pour satisfaire les soupçons du peuple (1).

Le Châtelet put à ce prix continuer son enquête sur le 6 octobre. Il est juste de dire qu'il y mit un courage inflexible et qui fit trember les bourreaux.

1790. Mais d'autre part la monarchie se précipitait. L'année s'était ouverte par un drame parlementaire qui avait été comme le dernier effort de la vieille magistrature luttant contre la mort. Un décret du 3 novembre avait ajourné indéfiniment les vacances des parlements. La plupart de ces grands corps, jadis si fiers et si rebelles, s'étaient soumis. Celui de Bretagne refusa d'enregistrer le décret ; la chambre des vacations fut mandée à la barre de l'assemblée constituante, et ce fut un magnifique spectacle de voir ces graves magistrats comparaître, non comme des accusés qui supplient, mais comme des juges qui revendiquent leurs droits : leur discours tint l'assemblée immobile et

(1) Voyez l'*Hist. de la révolution*, de Beaulieu. — *Hist. des ducs d'Orléans*.

muette; c'était l'antique liberté aux prises avec la liberté nouvelle. Après sa harangue, le président, de la Houssaye, ajouta en son nom ces graves paroles : « Permettez, messieurs, que je parle de moi. Cette circonstance illustrera mon nom et celui de mes collègues; l'histoire rappellera que nous avons bravé les dangers plutôt que d'étouffer le cri de l'honneur et de la conscience... Un jour les Bretons désabusés rendront hommage à nos principes; heureux si, à mon âge, ma santé affaiblie me permettait de voir ce jour, et de prouver encore que je fus toujours digne de porter les titres précieux de sujet fidèle et de véritable citoyen. » Mais cette dignité n'était déjà plus dans les mœurs nouvelles; la force était maîtresse, grâce à l'indépendance dont les magistrats eux-mêmes avaient auparavant donné l'exemple. « Ils n'ont pas dû enregistrer! cria Mirabeau, lorsque vint la délibération. Eh! qui parle d'enregistrer? qu'ils inscrivent, qu'ils transcrivent, qu'ils copient; qu'ils choisissent parmi ces mots ceux qui plaisent le plus à leurs habitudes, à leur orgueil féodal, à leur vanité nobiliaire; mais qu'ils obéissent à la nation, quand elle leur intime ses ordres sanctionnés par son roi. Etes-vous Bretons? les Français commandent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne? Les Bretons ordonnent : oui, les Bretons, les hommes, les communes, ce que vous nommez tiers état. » A de telles paroles, le parlement devait être vaincu. Les magistrats de Rennes furent de nouveau mandés à la barre, et, sur la motion de Barrère, ils furent déclarés inhabiles à remplir aucune fonction de citoyen actif, jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au corps législatif, ils eussent été admis à prêter serment de fidé-

lité à la constitution nouvelle. Ainsi dissipait-on par un décret cette poésie de la vieillesse et des souvenirs de la liberté : il n'y avait plus de parlements (1).

Quelques jours après (15 janvier), les provinces disparaissaient ; et la France était divisée en 83 départements. Une nouvelle justice allait apparaître. Partout le peuple courait au-devant de ces nouveautés, et il les accueillait par des désordres scandaleux ou des approbations tumultuaires. Ce fut alors que Necker, conseiller funeste, détermina le roi à aller porter à l'assemblée de douces paroles d'union et de paix (4 février). C'était porter aux factions des encouragements et des suffrages. Aussi furent-elles promptes à saluer le monarque par des cris de joie (2).

Et tandis que les députés étaient excités dans leur travail de destruction légale, la révolution hâtait leur œuvre par des délibérations d'une autre sorte, en des assemblées formidables connues sous le nom de clubs.

Le club des jacobins fut le plus célèbre. Il devait son origine à une première réunion formée à Versailles par un député de Rennes nommé le Chapelier, en haine de la cour, et en représailles de ses coups d'Etat contre les états de Bretagne. Les têtes ardentes de l'assemblée nationale étaient allées s'exercer dans le *club breton* aux improvisations de la colère. Transféré à Paris, ce club s'installa dans une des salles des jacobins de la rue Saint-Honoré ; de là son nom à jamais célèbre. Là les factieux se firent une lice effroyable. Le parti d'Orléans y fut bientôt le maître, et il s'y orga-

(1) Voyez l'*Hist. de la révolution*, de Beaulieu.

(2) Voyez les récits de cette séance, dans les divers journaux du temps.

nisa en sections, sous les noms de comités de correspondance, de recherches, de trésorerie, de présentation et de vérification. Les hommes de toute position sociale, le duc d'Aiguillon, Barnave, les Lameth, Fouquier Tainville, Alexandre de Beauharnais, Victor de Broglie, une foule d'autres, nourrissant également des pensées de nouveautés, les uns égarés, les autres pervers, tous salis de vices, rivalisaient de haine et de destruction ; et de là sortait comme un torrent d'opinions mauvaises, qui emportait le peuple entier. En vain les gens de bien essayèrent-ils d'opposer au club des *jacobins* des clubs semblables, mais inspirés par des pensées contraires : tout cédait à la puissance du mal. Alors commença la corruption de l'armée par l'or et toutes les espèces de séduction. Les affiliations allèrent empoisonner les garnisons des villes principales du royaume; la fidélité des soldats devint chancelante; quelques officiers ne résistèrent pas à la contagion. Il en résulta des conflits armés, des scandales inconnus, des révoltes audacieuses, mais aussi quelques beaux exemples de fidélité. Le prosélytisme fut tel qu'il embrassa le monde. Le club des jacobins aspira à la domination de la terre et à la ruine de tous les trônes ; et le duc d'Orléans se fit en Angleterre le représentant de cette propagande en faisant des initiations au club de Paris, tandis que son jeune fils, le duc de Chartres, venait de sa personne prendre sa part de cette politique de forcenés.

Ainsi le flot révolutionnaire allait grossissant; et bientôt les chefs des conjurés eurent à songer à quelque grande manifestation qui attestât leur empire.

L'assemblée avait décrété que toutes les gardes na-

tionales du royaume, et les armées de terre et de mer enverraient à Paris des députés pour cimenter je ne sais quelle vaste union proposée par la municipalité de Paris et prêter le *serment civique*. C'était ce serment *à la nation, à la loi et au roi* que l'assemblée elle-même avait prêté après cette déclaration du 4 février que Louis XVI était allé faire dans son sein, et qui avait produit pendant quelques jours un enthousiasme sans objet ; le même que la Fayette était allé faire prêter par sa milice parisienne au milieu des noirs apprêts du crime, la nuit du 6 octobre. Alors les esprits s'exaltaient à des images de grandeur inconnue et de nouveautés chimériques. L'annonce de ce serment universel à une puissance idéale, *à la nation, à la loi, au roi,* émut toute la France ; et, pour ajouter à cette excitation, on fixa la solennité au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Le club des jacobins avait imposé ce jour, et avait ainsi marqué de son sceau la fête patriotique.

D'Orléans ne devait point manquer à cette fête ; la faction le rappela. Un instant la Fayette voulut s'opposer à son retour ; pour lui la révolution était une parade de force armée dans les rues ou au Champ-de-Mars, et la présence du duc d'Orléans lui était importune comme une rivalité trop sérieuse pour sa vanité. La faction resta maîtresse, d'Orléans lui revint pour couvrir de son nom la suite des attentats.

Toutes les pensées s'étaient tournées vers la fête qu'on appelait d'avance la fédération. C'était pour ses apprêts comme une immense frénésie. Paris tout entier se précipita plusieurs jours dans le Champ-de-Mars; femmes, enfants, vieillards allèrent prendre

part aux travaux ordonnés pour cette pompe. Mais aussi l'enthousiasme, à force d'être exalté, fut ridicule, et l'orgie des passions déshonora le patriotisme. De grandes dames accourues en brillant équipage maniaient la pioche et traînaient la brouette, pêle-mêle avec des moines, des soldats, des chiffonniers et des filles publiques. On eût dit tout un peuple devenu fou, et, en regard de cette égalité menteuse, les sicaires et les bourreaux gardaient leur supériorité terrible. On les voyait avec leurs emblèmes de mort, mêlés à la grande multitude des travailleurs ; des bandes d'ouvriers avaient sur leurs drapeaux des inscriptions menaçantes. Les bouchers avaient écrit ces mots : *Tremblez, aristocrates, voilà les bouchers ;* et dans cette vaste enceinte on entendait parmi les travaux empressés de la foule cette chanson de carnage :

Ah ! ça ira,
Les aristocrates à la lanterne !

affreux mélange de joie et de fureur, qui n'a d'excuse que le délire.

Ainsi fut préparée la fête du 14 juillet. La solennité ne manqua point de magie. Tout le peuple de France semblait présent dans la vaste enceinte, avec des emblèmes de liberté, de bonheur et d'espérance. La religion fut appelée à bénir cette alliance nouvelle de la royauté et de la nation ; par malheur elle était représentée en ce saint office par l'évêque d'Autun, devenu célèbre sous son nom de Talleyrand. La majesté n'allait plus être qu'un grand appareil de théâtre. Quand les décorations du spectacle furent enlevées, les cons-

pirateurs restèrent à nu. La fédération se dispersa, et le travail des clubs reprit sa fervente activité.

Pendant ce temps le Châtelet avait poursuivi en silence la procédure du 6 octobre. Déjà l'assemblée nationale reculait devant la lumière. Le parti d'Orléans dominait les volontés libres, et Mirabeau tenait les consciences sous sa main de fer. L'œuvre judiciaire n'en était pas moins complète. Cinq cents témoins avaient été interrogés. Une seule déposition manquait à l'effrayante procédure, c'était la déposition de Marie-Antoinette. *J'ai tout vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié!* avait répondu la grande reine. Avec cette sublime lacune l'enquête n'en restait que plus accablante.

Rien n'est beau comme ce dernier drame de la justice des vieux temps! Un frêle débris de la magistrature antique s'opposait comme une digue à toute cette révolution qui roulait les crimes comme un torrent. Les factions de l'assemblée nationale essayèrent vainement d'effrayer les juges; ils restèrent inflexibles. Un moment les factions elles-mêmes frémirent de terreur. Des envoyés du Châtelet s'en allèrent porter l'enquête à l'assemblée; à leur aspect il y eut comme une stupeur sur les bancs des criminels; et lorsque le chef de la députation, après quelques louanges aux pouvoirs du temps, prononça ces paroles : « Ils vont être connus ces secrets pleins d'horreur; ils vont être révélés ces forfaits qui ont souillé le palais de nos rois dans la matinée du 6 octobre... (1) » il fut aisé de voir

(1) Boucher d'Argis. Voyez son discours dans M. de Ferrières, IIe vol.

les fronts se voiler de terreur; on eût dit un coup de tonnerre qui réveillait le remords.

Pour comble, le Châtelet déclarait pour conclusion de sa procédure que le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau lui *paraissaient dans le cas d'être décrétés.* C'était un éclatant appel à la conscience nationale. Mais aussi par là les criminels échappaient à la justice; car l'assemblée s'était réservé le droit de prononcer sur la culpabilité de ses membres, et ainsi l'inviolabilité fut assurée aux deux grands coupables. En cette rencontre les orateurs royalistes parurent timides. Casalès et Maury manquèrent à leur office de gardiens des lois. Le marquis de Bonnay seul jeta de la tribune quelques paroles militaires qui firent frissonner les criminels. Mais ils étaient d'autre part protégés par la formidable popularité des tribunes, et Mirabeau n'eut pas même à faire un effort d'éloquence pour arracher un vote que la faction imposait par la menace et par la terreur.

Toutefois d'Orléans fit porter à la tribune quelques paroles d'apologie par le duc de Biron, un de ses confidents de crime et d'orgie; puis l'assemblée prononça ce décret : « Il n'y a point lieu à accusation contre M. de Mirabeau l'aîné et M. Joseph-Louis-Philippe d'Orléans. » L'absolution de l'assemblée, dit un écrivain non suspect, n'est pas celle de l'histoire (1). » Dès ce moment le crime n'avait plus qu'à lever le front; l'impunité était promise aux pillages et aux meurtres (2).

(1) Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 169.

(2) Voyez la suite des apologies écrites pour le duc d'Orléans, *Hist. des ducs d'Orléans*, IVe vol., *Pièces justificatives*.

Mais aussi une réaction se fit dans les âmes, et la conscience publique laissa échapper ses éclats de malédiction et de colère. Seulement nulle autorité n'était présente pour s'emparer des dispositions des bons citoyens, et elles ne produisirent que des troubles impuissants et des représailles atroces. Avignon et le comtat Venaissin, Lyon, Uzès, Nîmes, Bordeaux, Perpignan, Aix, Montauban, Saint-Etienne en Forez, Angers, Douai, Nancy virent naître des conflits sanglants; c'étaient comme de hautes protestations contre le crime des factions de Paris. Les factions feignirent d'y voir des manifestations payées par l'or étranger; et le parti royaliste ne sut pas repousser cette flétrissure, depuis lors renouvelée dans les histoires révolutionnaires (1). Ainsi les honneurs de la nationalité restaient à des partis accrédités par les passions ennemies de la France; on eût dit quelque chose de fatal qui ne permettait pas aux défenseurs de la royauté de jouir de leur patriotisme, tant la raison publique était confuse, et aussi tant le devoir, sous une autorité débile, était indécis!

Pendant tous ces orages, l'Etat s'était précipité. Necker avait disparu des affaires, n'y laissant aucune trace.

Les ministres se succédaient sans système et sans politique.

L'assemblée nationale multipliait ses lois de démolition. Elle avait prononcé la spoliation des biens du clergé sur la proposition de l'évêque d'Autun. Puis elle avait formulé une *constitution civile* du clergé, qui

(1) Dulaure, chap. 9.

rompait les lois de la hiérarchie : source fatale de persécutions.

Elle avait décrété l'abolition des parlements, sur la motion d'Adrien Duport, le même conseiller qui dès le début s'était jeté dans les séditions sous prétexte de l'indépendance de la magistrature : triste expiation des troubles et des factions des âges passés (1).

Enfin toute la vieille constitution de l'Etat avait croulé comme d'un seul coup par l'établissement des départements et des districts. Chose étonnante, les révolutionnaires et les amis de la cour s'étaient réjouis à la fois de cette innovation extrême de l'abbé Sieyès, les uns y voyant la ruine définitive de l'ancien régime, les autres un moyen de donner plus de force à l'action du roi; double opinion qui avait son fondement; si ce n'est que ce n'était pas à Louis XVI que les factions réservaient l'autorité centralisée, où s'allaient abîmer les franchises anciennes. Ainsi se consommait la révolution légale; la chute des vieilles lois était immense, universelle, précipitée.

Ce vaste ensemble de destruction jeta l'épouvante; l'on vit encore quelques scènes éparses de résistance; l'instinct du salut se révélait, le génie de la défense était absent.

D'autre part la violence allait tête haute. La persécution commença à se montrer au sujet du serment à la *constitution civile du clergé*. La désignation de prêtres *réfractaires* et de prêtres *jureurs* annonçait une

(1) Voyez les récits des débats de l'assemblée dans les *Hist.* diverses de la révolution. — *Moniteur* et Tables du *Moniteur*.

distinction qui finirait par des haines et par des supplices.

La famille royale songea alors à échapper à des désastres chaque jour plus imminents. Les tantes du roi quittèrent la France. *Monsieur* fit ses préparatifs pour s'éloigner à son tour. Cette défiance fut un signal funeste. La multitude révolutionnaire eut le secret de sa force par la terreur qu'elle faisait naître, et elle n'en fut que plus avide de l'exercer par le crime.

Alors les premiers révolutionnaires se virent au loin débordés. Les émeutes et les rassemblements de Paris avaient un aspect formidable. Le nom du roi et de la reine était un objet d'outrage. La menace était hideuse. Des bandes de scélérats, sauvages demi-nus, s'en allaient étaler devant le palais leurs infamies; rien de semblable n'avait paru chez aucun peuple, policé ou barbare.

1791. La Fayette ne savait plus que faire de sa popularité ambiguë : il flottait entre les factions (28 février). Une vaste émeute se déclare dans le faubourg Saint-Antoine; il y court avec sa milice, et il la disperse. Mais en même temps les royalistes avaient cru que c'était le moment de s'armer pour le roi; et ils s'étaient précipités aux Tuileries, armés au hasard. La Fayette eut une occasion toute trouvée de se faire pardonner la compression des bandits; il courut désarmer violemment les royalistes; déjà Louis XVI n'était occupé que de se débarrasser de la fidélité de ses amis. Eux seuls étaient criminels! Ils avaient médité l'assassinat du peuple! On les chassa du palais; la plupart y étaient venus en habit de cour; le peuple les suivit avec des huées. On ne parla dans Paris que de la cons-

piration des Tuileries, et l'histoire révolutionnaire, tenace comme il convient à l'histoire écrite par les factions, continue à raconter à la postérité les crimes médités de la grande journée des *poignards*.

La cour avait fait un pas de plus vers l'abîme. Chaque tentative de défense la précipitait. Déjà elle avait tourné sa dernière espérance vers Mirabeau. Mais le grand tribun était aussi dépassé, et déjà il n'égalait plus les crimes et les passions de la révolution qu'il avait allumée. Il se laissa donner de l'or, et supplier par la reine en personne de museler le monstre populaire. Mais sa parole ne mugissait plus parmi les tempêtes ; il était vaincu. Il mourut dans ce vain essai de réaction ; on le crut empoisonné. Le remords semblait l'avoir visité; il s'en alla avec le pressentiment des calamités qu'il léguait à la France.

« Quand je ne serai plus, dit-il dans ses derniers adieux à son ami Dumont, on saura ce que je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés fondront de toutes parts sur la France. Cette faction criminelle qui tremble devant moi n'aura plus de frein. Je n'ai devant les yeux que des prophéties de malheur. Ah! mon ami, que nous avions raison, quand nous avons voulu dès le commencement empêcher les communes de se déclarer assemblée nationale; c'est là l'origine du mal. Depuis qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont cessé de s'en montrer indignes... Ils ont voulu gouverner le roi, au lieu de gouverner par lui; mais bientôt ce ne sera plus eux ni lui qui gouverneront, une vile faction les dominera tous et couvrira la France d'horreurs(1). »

(1) *Souvenirs sur Mirabeau.*

Et une autre fois il s'était écrié : « Vous aurez des massacres, vous aurez des boucheries, vous n'aurez pas même l'exécrable honneur d'une guerre civile. » Et enfin touchant à sa mort (2 avril), « J'emporte, dit-il à M. de Talleyrand, les derniers lambeaux de la monarchie. » Son présage était vrai, si ce n'est que ces lambeaux, c'était lui en grande partie qui les avait faits.

Le roi restait sans espérance. On a dit qu'il eût dû se mettre à la tête des fidèles et tenter une défense désespérée par les armes. Mais il y avait partout des indices d'un découragement qui glaçait les plus fermes volontés. L'armée offrait peu de ressources. Selon Bertrand de Molleville, rien n'avait frappé d'inertie les soldats accoutumés à obéir, comme de se voir en face du peuple armé de ses haches et de ses piques. Louis XVI, déjà faible par sa nature, se sentait plus faible encore de l'épouvante d'autrui. Souvent des pensées de fuite avaient assailli son âme désolée, et toute sa famille aspirait à l'exil, cette fatale extrémité des rois dont le trône croule. C'est ce salut extrême qui fut tenté.

20 juin 1791. Ici apparaît le drame fatal de Varennes, et la présente histoire ne le saurait raconter dans ses détails sinistres (1). Louis XVI avait pu s'enfuir, et sa disparition soudaine avait laissé les factions dans l'effroi. Mais, dès qu'on le sut arrêté à Varennes, une réaction formidable se fit dans les âmes.

« Je suis arrêté! s'écria-t-il, il n'y a plus de roi. » C'était un tardif pressentiment. Toutefois la révolution, à

(1) Le voyage de Varennes a été raconté admirablement par M. le comte de Sèze, noble fils du noble défenseur de Louis XVI. — Voyez aussi les *Mém.* de Bertrand de Molleville.

mesure qu'elle avançait vers son terme, trouvait en elle-même des résistances imprévues. Barnave avait été envoyé pour ramener le monarque captif; le contact de cette grandeur frappée émut sans doute l'ardent révolutionnaire, et, lorsqu'il reparut dans l'assemblée, ce fut pour protéger Louis XVI contre les décrets que provoquait Robespierre en toute hâte. Tout devenait sinistre. Les fureurs des jacobins faisaient trembler, et le nom de Louis-Philippe d'Orléans, prononcé avec plus de hardiesse à mesure que le trône tombait en éclats, produisait des retours étranges de popularité ou de terreur. Enfin l'assemblée porta un décret *qui* rendait à Louis XVI une partie de sa liberté. Robespierre courut au peuple. « Mes amis! tout est perdu, le roi est sauvé! » s'écria-t-il. Aussitôt le peuple courut aux jacobins; le club s'enflamma. Laclos, l'horrible affidé de d'Orléans, le présidait; il formula une pétition pour faire déclarer la déchéance de Louis XVI. C'était une proclamation de révolte ouverte. La pétition fut portée au Champ-de-Mars, et la foule se précipita pour la couvrir de ses adhésions. Des brigands s'étaient jetés dans la multitude, épiant l'occasion de quelque crime. Des meurtres furent commis; des têtes furent coupées. La Fayette arriva avec le drapeau rouge, signal de la loi martiale. On attaqua le peuple avec des armes et du canon. L'*autel de la Patrie* fut teint de sang; le Champ-de-Mars fut souillé de carnage, et dès ce moment la Fayette et Bailly furent confondus dans les anathèmes qui poursuivaient la cour. De sanglantes représailles furent promises, et la révolution vit arriver le temps où elle allait se dévorer elle-même par des meurtres sans fin.

L'Europe contemplait ce vaste désordre sans le comprendre, peut-être sans le maudire. L'empereur Joseph II était mort dans son délire d'innovations philosophiques, Il avait vu avec une insensibilité morne les désolations et les périls du trône où était assise sa sœur Marie-Antoinette. Rien n'avait mieux attesté combien la royauté avait perdu de ses élans chrétiens de chevalerie et d'amour. Tout semblait glacé en Europe. L'empereur Léopold sentait toutefois des inspirations meilleures. Mais la prudence manqua à sa politique. Tout à coup on apprit que les cabinets d'Autriche et de Berlin formaient une ligue dans le dessein déclaré de défendre la monarchie de France ; et c'était précisément un moyen assuré de la perdre sans retour. La convention des deux souverains, datée de Pilnitz, était motivée en ces termes : « Sa majesté l'empereur et sa majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement sa majesté le roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. » Et en conséquence les deux rois faisaient appel à tous les Etats et les conviaient à employer avec eux les *moyens les plus efficaces pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique ;* et elles annonçaient le dessein formé d'*agir promptement et d'un mutuel accord, avec forces nécessaires, pour obtenir le but proposé et commun.*

Et pour comble les deux princes, si fatalement désignés par la convention, rédigèrent une sorte de manifeste adressé à Louis XVI, dans lequel ils invoquaient

cet engagement des deux monarques pour accréditer leurs protestations contre les actes révolutionnaires que leur frère aurait sanctionnés ou subis. C'était Calonne qui avait inspiré cette politique ; elle ne fit que jeter d'affreux aliments dans l'incendie qui dévorait la France (1).

C'est parmi ces émotions que l'assemblée nationale arrivait au terme de ses travaux, 1er octobre 1791 ; elle avait depuis son apparition promulgué, au milieu des dissensions et des folies populaires, deux mille deux cents décrets, et l'histoire ne les saurait dénombrer avec leur objet propre de destruction. Elle avait rasé toutes les institutions anciennes, non-seulement celles que le temps rendait inapplicables, mais celles qui se pouvaient adapter à des habitudes nouvelles de liberté. Elle avait rompu le lien d'association, et par là même disposé l'homme isolé à la servitude ; elle avait dressé sur la France le principe d'une centralisation inconnue ; ainsi elle avait fait de la liberté l'instrument de la tyrannie ; et la France, par ses antipathies pour des dominations de vanité, avait accepté avec applaudissement les apprêts d'une domination administrative sans exemple dans l'histoire de tous les peuples (2). Enfin ce grand nivellement fut couronné par une constitution nouvelle qui dépouillait le roi de tous ses droits politiques et en particulier du droit de la guerre, indice suffisant d'une révolution consommée. Louis XVI alla

(1) Voyez le texte de ces pièces dans l'*Hist.* de Beaulieu ; l'une est datée du 29 août, l'autre du 17 septembre 1791.

(2) Je renvoie à l'*Hist.* de M. Mazas, IVe vol., pour une nomenclature des principaux décrets de l'assemblée constituante, par ordre alphabétique.

jurer l'observation de cette constitution dans une séance solennelle. L'apparition du roi sembla raviver des souvenirs d'amour, et son discours jeta dans l'assemblée une émotion qui rappela les jours d'enthousiasme de 89. C'était comme un dernier adieu à la monarchie.

L'assemblée constituante, en s'éloignant, allait laisser le trône aux mains des factions. Louis XVI, en vertu de la constitution, essaya de se donner une garde; ce fut une occasion de conflits avec la garde nationale de Paris. On lui avait aussi constitué une liste civile; le trésor était vide; le roi ne put plus payer ses serviteurs. En même temps les partis s'étaient transformés. Les royalistes n'étaient déjà plus dans le mouvement des affaires. A leur place était apparu le parti des *monarchiens*, ou des impartiaux, ou des modérés, sorte d'opinion indécise, comme il s'en rencontre en tout temps pour servir de transition vers les partis violents et extrêmes. Les constitutionnels venaient ensuite, parti plus avancé dans la révolution, mais incapable comme le premier de la contenir. Enfin le parti des jacobins se montrait avec tout le développement de sa frénésie, si ce n'est que les orléanistes étaient dans son sein, pensant le maîtriser, et payant ses crimes pour en faire sortir une royauté digne d'eux. Quant à d'Orléans, il se tenait dans l'ombre, prêtant son nom aux desseins funestes, n'apparaissant que pour des actes de lâcheté, se dépouillant de son titre de prince, déclarant que les titres civiques suffisaient désormais à quiconque était né sur le sol de France, préludant enfin par l'infamie à l'usurpation qu'il avait rêvée (1).

(1) Voyez les *Mém.* de Bertrand de Molleville, tom. v. — *Moniteur*, août 1791.

C'est vers ce temps qu'éclata la sanglante insurrection des nègres de Saint-Domingue. L'esprit de révolte et de crime partait des clubs de Paris; des philosophes, poussant la logique de l'égalité à sa limite extrême, embrassaient dans leurs théories d'affranchissement les nègres des colonies, et les sauvages du monde entier; leurs discours avaient passé les mers, et les esclaves de Saint-Domingue n'étaient pas tellement incultes que leur esprit ne pût s'ouvrir à des pensées de destruction, et leur cœur à des joies de vengeance! Saint-Domingue trembla à ces indices. Paris lui-même s'émut à l'idée des périls qui menaçaient les colons. Bientôt arrivèrent des récits de carnage; Saint-Domingue allait être libre : les blancs, femmes, enfants, vieillards étaient égorgés; et il se trouvait dans la nation des voix de philanthropie pour excuser, pour exalter cette horrible extermination (1).

Tandis que ce feu de sédition embrasait le monde, une assemblée nouvelle arrivait à Paris, représentant la révolution dans ses progrès. La noblesse et le clergé n'y avaient plus que des membres épars; l'intérêt démocratique avait dominé son élection; seul il allait inspirer ses actes et sa politique.

Le côté droit de l'assemblée ne devait plus avoir rien de commun avec ceux qui, les premiers, avaient défendu la monarchie; là se réfugiaient, timides et glacés, ceux-là mêmes qui avaient appelé la révolution comme une réforme, se rattachant à quelques débris de la vieille constitution, et s'abritant en quelque sorte dans les ruines. Au centre apparaissait un amas

(1) Voyez les récits de Beaulieu.

de révolutionnaires ineptes ou indécis, disposés à adopter, ou à sanctionner par la peur toutes les ruines nouvelles. Enfin au côté gauche se déroulait le parti jacobin, s'avançant de plus en plus en ses desseins de destruction, et dominant l'avenir par la jouissance de ses premiers triomphes.

Au dehors les factions s'étaient avancées de la même manière. Le club des jacobins semblait à peine égaler l'ardeur des passions. Le club des cordeliers s'était formé; ce fut une sanglante émulation. Robespierre resta aux jacobins; Danton passa aux cordeliers. C'est en face de cette rivalité infernale que se constitua le club des feuillants, pour venir en aide à la droite de l'assemblée; mais il n'eut point d'écho dans les masses populaires désormais fascinées et comme enivrées par le crime (1).

Entre ces partis divers, il en apparaissait un qui semblait s'être formé dans le jacobinisme, si ce n'est qu'il formulait les violences en théorie, comme s'il eût manqué de courage pour les réaliser par la pratique, parti dogmatique, qui se contenta de dominer les centres avec les doctrines de la gauche, sans pouvoir contenir la gauche par la force numérique des centres. Ce parti était celui des girondins, remarquable par un certain enthousiasme de langage, et une facilité d'éloquence qui eut alors son prestige et qui a gardé depuis quelque autorité. Ce fut aussi toute son action et toute sa gloire. Avec l'horreur du massacre, les girondins servirent

(1) Voyez la marche diverse de ces opinions dans l'*Hist.* de Beaulieu. Témoin et acteur, l'écrivain indique les nuances des partis, tels qu'ils échappent à l'histoire générale, mais tels qu'il les faut connaître pour surprendre les folies ou les déceptions dans les temps révolutionnaires.

les meurtriers ; avec l'amour de la liberté, ils constituèrent la tyrannie ; avec la haine du régicide, ils tuèrent le roi. Le centre appartint à ce parti, ne pouvant plus appartenir au parti de l'ordre, qui tous les jours s'épuisait ; et par là s'établit la dénomination absolue de la gauche. Par Vergniaux, Guadet, Gensonné et Huart, le centre toucha à Chabot, Basire et Merlin. Terrible unité qui embrassa des volontés disparates, pour en faire une puissance, d'où devait sortir plus tard la puissance formidable de la convention.

En même temps, chose étrange, il se faisait autour du monarque de certains retours, qu'on eût pris pour de vieux manéges de cour. Dans ces intrigues on amena d'Orléans à Louis XVI, comme un prince qui se repent. Louis XVI prit au sérieux quelques paroles qui témoignaient de la peur, non du remords, et sur le conseil de Bertrand de Molleville il lui donna le grade d'amiral. Par le conspirateur tremblant on eût pu tenir sous la main sa conspiration entière. Quand il parut au milieu des courtisans, quelques-uns s'amusèrent, pour toute justice ou pour toute habileté, à l'agacer par l'insulte. D'autres se mirent à le presser en lui marchant sur les pieds et le poussant vers la porte. On le bafoua, on l'injuria, on cracha sur lui. Il sortit sans avoir pu voir la famille royale, emportant une blessure cruelle (1). Dans les temps d'autorité, les coupables ne sont pas insultés, mais punis. Maintenant toute la force se bornait à huer le crime ; c'était lui donner un prétexte et le pousser à la frénésie par une sorte de désespoir.

(1) Voyez les récits de Bertrand de Molleville.

D'Orléans se remit dans la voie des jacobins. La Fayette avait disparu ; d'Orléans fit nommer Santerre au commandement de la garde nationale de Paris : Pétion fut maire à la place de Bailly. La révolution se choisissait des instruments terribles, qui à leur tour seraient brisés. L'assemblée nationale, qu'on appelait *législative*, suivait la même impulsion de violence. Alors se déclara un commencement de lutte ouverte, au sujet de l'ÉMIGRATION des nobles hors du royaume.

Ne nous arrêtons point au récit de ces fuites aveugles, précipitées, et toutefois contraintes et en quelque sorte fatales, que tant de fois déjà l'histoire a reprochées comme une faute à la noblesse de France. Il y avait alors un affreux déchaînement contre tous ceux qui avaient des titres de famille ; la naissance fut un crime comme elle avait été une vanité. Et, pour comble, il n'était point donné aux nobles de se faire pardonner leur origine ou leurs priviléges détruits, en se mêlant à la réaction générale qui emportait le peuple entier dans ces destructions ; car la raison eût passé pour de l'hypocrisie, et le patriotisme pour de la bassesse. Il eût fallu un ensemble de volonté et une règle souveraine de conduite, qui ne se trouvait ni dans la royauté, ni dans le parti royaliste. Chacun donc suivit sa pente. Les plus sages furent emportés par les plus prompts ; et comme d'ailleurs le séjour en France était funeste, on se précipita au dehors, sans avoir aucun projet de politique arrêté. On fit de l'émigration une affaire d'amour-propre ; la préméditation n'y fut pour rien ; si bien que ce qui est resté dans l'histoirè comme un événement insensé fut tout

au plus un événement fortuit, dominé par un instinct de salut, qui avait à peine le temps de choisir entre les périls.

L'assemblée nationale s'arma de décrets contre l'émigration, dont le seul fait signalait la France aux yeux de l'Europe, comme une terre de mort.

Les Français rassemblés aux frontières furent déclarés suspects de conjuration contre la patrie; et les revenus de leurs biens confisqués au profit de la nation. Louis XVI ne sanctionna pas cette violence; de là des violences nouvelles. L'assemblée multiplia ses décrets; elle confisqua non plus les revenus, mais les *biens* ; et ces décrets Louis XVI les sanctionna. Une résistance fragile appelait une lutte terrible ; ainsi marchait la révolution agacée, irritée, exaltée par les hésitations, dès qu'elle n'était pas contenue, désarmée, vaincue par l'autorité.

Les affaires religieuses s'étaient aggravées. Le schisme s'était consommé. Le clergé fidèle fut privé de ses églises; on les livra aux *sermentaires*. Les prêtres renfermèrent les saints mystères dans les maisons privées. Il s'ensuivit des troubles affreux de conscience. Bientôt des décrets vinrent prononcer l'exil contre les prêtres qui ne feraient pas le serment à la constitution; Louis XVI refusa de le sanctionner; ce fut contre le roi un fatal grief. Le lendemain les ministres venaient conseiller au monarque de faire desservir sa chapelle par des prêtres assermentés; « Non, messieurs, non! dit le roi d'une voix ferme, ne me parlez pas davantage de cela; puisqu'on a rendu la liberté du culte générale, je dois certainement en jouir aussi bien que les au-

tres (1). » Les ministres restèrent muets à ces justes paroles. Mais l'esprit de schisme se déclarait par la violence comme par la peur; les familles chrétiennes étaient dans les alarmes. Il se fit dans le peuple d'éclatantes scissions, prélude de persécutions sanglantes.

La misère s'ajoutait à ces maux. En plusieurs lieux il y eut des séditions. La Vendée commençait à se révéler; là plus qu'en aucun pays la religion était sacrée; on s'étonna que les pouvoirs de Paris osassent toucher à sa liberté! Ailleurs la politique suffisait à l'excitation. Dans le Midi la réunion du comtat Venaissin et de la ville d'Avignon donnait lieu à des troubles armés! Des massacres souillèrent les partis, et dès ce moment on vit paraître en ces contrées ardentes des bandes organisées pour faire métier de tuer. Là parut Jourdan, surnommé Coupe-tête : ses crimes sont restés célèbres. Nul département ne fut sans sédition. A Brest, Lajaille, commandant d'un des vaisseaux destinés pour Saint-Domingue, fut assailli dans les rues par des bandes de brigands; Lauvergeat, un charcutier, l'arracha à la mort. Dans la ville d'Haguenau on mit le feu à un vaste magasin de fourrage; à Thorn, des militaires s'armèrent et se battirent entre eux; à Valognes, des troubles éclatèrent pour le choix que la municipalité avait fait d'un chapelain non sermentaire; à Arles, à Nancy, à Agen, à la Rochelle, à Lille, à Nîmes, à Metz, à Auch, en mille lieux à la fois, la sédition était ardente, les émeutes pleines de menace. A Paris enfin, tout annonçait des crimes nouveaux; et Pétion, l'homme du désordre, fut obligé de se jeter

(1) *Mém.* de Bertrand de Molleville.

avec la municipalité au milieu de la populace pour rétablir l'autorité des lois.

1792. Louis XVI restait comme noyé dans ces flots d'anarchie. « Nous fûmes témoins dans le conseil, dit Bertrand de Molleville, d'une scène beaucoup trop intéressante pour être passée sous silence. M. Cahier de Gerville (c'était le ministre de la marine) fit la lecture d'un projet de proclamation relative aux meurtres, aux pillages et autres violences qu'on exerçait alors très-fréquemment, et particulièrement contre la noblesse, sous le prétexte d'aristocratie, etc. Cette proclamation contenait la phrase suivante : *Ces désordres troublent le bonheur dont nous jouissons*. Il ne l'eut pas plutôt prononcée, que le roi lui dit : Il faudra changer cette phrase. M. Cahier, l'ayant relue, dit qu'il n'apercevait pas ce qu'il fallait changer. « Ne me faites pas parler de mon bonheur, dit sa majesté fort émue. Comment pourrais-je être heureux, lorsque personne en France ne jouit du bonheur? Non, monsieur, les Français ne sont point heureux, je n'en suis que trop convaincu. Ils le seront, c'est mon vœu le plus ardent; quand nous en serons là, je pourrai parler de mon bonheur, et je pourrai le déclarer sans imposture (1). » Pour comble, des rumeurs de guerre s'étaient répandues. L'Europe paraissait s'armer. Il était parti des manifestes de la cour de Vienne, et l'émigration semblait se mêler à des desseins de coalition. La révolution devint furieuse. On contraignit Louis XVI à prendre l'initiative; et en vertu de la constitution, c'est lui qui devait déclarer la guerre à l'Europe.

(1) *Mém.* de Bertrand de Molleville.

Pendant ce temps il s'était fait de rapides changements de ministres. Delessart, Duportail, Bertrand de Molleville; et puis Narbonne, de Grave, Servan, Duport Dutertre, parurent tour à tour, mais sans système; les factions les accueillaient ou les brisaient avec caprice. Le parti girondin fut maître un instant; cette fois on crut voir apparaître un plan de politique. Dumouriez, Lacoste, Clavière, Garnier et Roland semblaient vouloir régler la révolution; hommes d'un esprit raisonneur, sophistes qui se croyaient de force à enchaîner la logique, ils n'étaient là que pour attester l'impuissance des partis à se maîtriser eux-mêmes : Mme Roland, Spartiate vaniteuse, parée d'une certaine vertu de courtisane, fut l'âme de ce ministère. Alors était venue au comble une puissance toute nouvelle, la puissance des journaux. Chaque opinion, chaque parti, chaque faction avait son journal, et le peuple frémissait sous l'impulsion diverse de ces conseillers d'anarchie. Le langage s'était transformé. Il avait fallu un style à part pour égaler les frénésies de la pensée. Tout respirait le crime et la folie (1).

Mais les événements suivaient leur cours. Dumouriez, caractère indécis, s'effraya comme tous ceux qui avaient quelque idée d'autorité. Il eut des conférences avec la reine, dont la pensée plus pénétrante que celle du roi pressentait des jours sinistres. Toutefois les communications réciproques furent sans confiance. Dumouriez épiait les événements et cachait ses pen-

(1) Voyez une curieuse nomenclature des journaux du temps dans l'*Hist. de la révolution* de Beaulieu.

sées. Il affecta de la sécurité, et la reine se rejeta vers d'autres espérances.

La coalition des rois était lente. L'empereur Léopold avait contenu son premier élan; et puis il ne fit que passer sur le trône. Les autres cabinets épiaient les événements. Le roi de Suède, Gustave III, était le seul qui parût prompt à tirer l'épée; il était à Paris un objet d'effroi; tout à coup on apprit qu'il avait été assassiné dans un bal; le nom de l'assassin, le capitaine Anckarstroom, vola en France comme un nom de libérateur (1). Les plans de l'Europe restèrent douteux; l'enthousiasme parisien devint une frénésie. On s'excitait par des fêtes d'un caractère théâtral que les mœurs anciennes n'avaient point connu. Et cependant les discordes désolaient la France. Le sang continuait de souiller les villes; le meurtre même devenait une fête (2), et ainsi les Français s'accoutumaient à des spectacles d'atrocité.

Ce fut parmi ces excitations que l'assemblée nationale lança son décret de guerre. On fit intervenir le roi dans cet acte solennel. Louis XVI parut à l'assemblée, « plus triste que sérieux, » dit un témoin (3), comme un homme qui enfouit ses angoisses. « Je viens, dit-il, au milieu de l'assemblée nationale l'entretenir sur

(1) Il y avait aux Invalides un corridor qu'on appella corridor d'Anckarstroom. *Hist.* de Beaulieu.

(2) Fête funèbre à l'occasion de l'assassinat du maire d'Etampes. Les meurtriers de ce magistrat, tué dans une émeute, furent reçus *aux jacobins* comme des patriotes persécutés. Voyez dans l'*Hist.* de Beaulieu un écrit admirable d'André Chénier.

(3) Beaulieu, *Hist. de la révolution*,

des objets, les plus importants dont elle puisse s'occuper. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait à mon conseil sur notre situation politique. » Louis XVI avait donc un ministre! c'était Dumouriez. Son rapport était une accusation contre l'Autriche qui n'avait cessé d'abuser du traité de 1756, et qui en ces derniers temps avait allumé des haines et armé des ligues contre la France dans toute l'Europe. Le ministre concluait la nécessité et la justice de la guerre. Et quand il eut fini de parler, Louis XVI, d'une voix émue, et « *les larmes aux yeux,* » dit encore l'historien témoin de cette scène, ajouta ces paroles : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil. Les conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination; elle est conforme au vœu, plusieurs fois exprimé, de l'assemblée nationale, et à celui qui m'a été adressé par plusieurs citoyens de divers départements. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix; maintenant je viens, aux termes de la constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême (1). »

Etrange prérogative du monarque! qui proclamait la guerre, parce que, outre le vœu de l'assemblée, elle lui était demandée par des citoyens des départements! On cria *vive le roi!* Le public s'émut d'enthousiasme; et dès le soir, parmi des acclamations bruyantes, la guerre était décrétée au nom de la nation française; c'était un signal de longues et de fatales exterminations dans toute l'Europe.

(1) C'était François Ier, non encore élu empereur.

Trois corps d'armée étaient formés, l'un en Flandre, commandé par le maréchal de Rochambeau ; le second sur la Moselle, commandé par la Fayette ; le troisième en Alsace, commandé par le vieux maréchal Lukner. Dumouriez dirigeait à la fois les opérations politiques et les opérations militaires.

Les premiers engagements furent des défaites. Les armées françaises ne connaissaient point encore cet emportement de bravoure qui devait bientôt suppléer à toutes les règles connues des batailles ; en ce moment la politique ôtait au commandement sa liberté ; les rivalités des chefs énervaient la guerre et laissaient le courage sans conduite.

D'autre part les défaites exaltèrent la politique. Les clubs de Paris s'acharnèrent entre eux ; la guerre des opinions devint furieuse.

Un moment on craignit une réaction royaliste. La cocarde blanche avait reparu ; des régiments se déclaraient ; la garde constitutionnelle du roi, composée d'hommes de courage, pris dans les rangs divers, noblesse et peuple, avait semblé résolue à défendre le dernier débris du trône ; le gouvernement s'effraya ; l'assemblée porta des décrets de répression ; la garde fut licenciée.

Les ministres suivaient ces retours de politique ; trois furent précipités, Servan, Roland et Clavière ; Dumouriez se réfugia au sein des armées. On vit arriver aux affaires des hommes sans renom, quelques-uns toutefois pleins de courage : Scipion Chambonnas aux affaires étrangères, Terrier de Monciel à l'intérieur, Beaulieu aux finances, Lajarre à la guerre ; Lacoste et Duranthon gardèrent la justice et la marine.

Louis XVI avait pris les nouveaux ministres aux *feuillants*, comme pour se dissimuler à lui-même la gravité de ses périls; la révolution le laissa faire, assurée qu'elle était de sa destinée (1).

Le pouvoir était déplacé; le club des jacobins dominait l'assemblée nationale; la gauche régnait par la terreur. En même temps une autre autorité se révélait, c'était l'organisation définitive du meurtre et du pillage. Des milliers de bandits couraient les rues dans un accoutrement abject et sauvage, qui leur fit donner le nom de *sans-culottes*. Eux-mêmes se paraient de ce titre avec orgueil. On les avait armés de piques, de faux, de bâtons ferrés, de haches tranchantes, d'affreux coutelas. Tous obéissaient à un commandement hiérarchique, et leur solde était régulière. Des affiliés d'une autre sorte, hommes ou femmes, étaient destinés aux tribunes de l'assemblée; et là, par leurs cris féroces, ils glaçaient le courage des gens de bien, ou donnaient une popularité infernale à des motions de crime (2). Tels étaient les dominateurs formidables qui se levaient sur la France.

Il y avait, dans ces apparitions de bandits au milieu de tout Paris, des indices de préméditations sanglantes. On exaltait le peuple par d'atroces rumeurs; on lui parlait d'un *comité autrichien*, prêt à l'accabler par le glaive. Et le peuple, comme toujours, se repaissait de ces murmures. Tout d'ailleurs le disposait à la plainte. Les denrées étaient montées à des prix effrayants. L'argent avait disparu de la circulation. La

(1) Voyez, sur ces revirements ministériels, l'*Hist.* de Beaulieu.

(2) *Mém.* de Bertrand de Molleville. — Voyez le rôle du duc d'Orléans au milieu de ces violences. *Hist. des ducs d'Orléans.*

révolution y avait suppléé par des *assignats*. Le peuple avait cru à la puissance de faire de l'or, et les assignats avaient d'abord couru comme une monnaie. Bientôt ils perdirent leur valeur ; et la détresse reparut, et avec la détresse tous les soupçons. Le peuple ne voyait autour de lui que des conspirateurs qui le voulaient affamer. De là des pensées de pillage : les boutiques des épiciers étaient assaillies ; et ces désordres conduisaient à des violences d'une autre sorte.

La cour s'offrait surtout à l'imagination comme la cause des souffrances publiques. Et aussi les excitations se multipliaient sous mille formes. Des provocations effrénées étaient jetées aux factions. D'affreux libelles volaient chaque matin dans Paris. *C'étaient madame Veto* et *Louis Sanguinola*, ainsi désignait-on le roi et la reine, qui ordonnaient à leurs satellites d'égorger le peuple (1). Les passions les plus farouches s'allumaient de la sorte. Un député, nommé Ribbes, eut le courage de dénoncer à la tribune ces excitations du crime. Le véritable comité autrichien, disait-il, était la faction d'Orléans, qui avait formé l'horrible complot d'égorger le roi, sa famille et tous ceux qui voulaient la constitution. Il citait pour preuve les voyages de d'Orléans et de Talleyrand à Londres ; il dénonçait des écrits qui appelaient le roi *M. Veto*, la reine *Tigresse*, les gardes nationales *les assemblées du Champ-de-Mars ;* et enfin il demandait un décret d'accusation contre Louis-Philippe, Dumouriez et quelques autres. On se contenta de dire que Ribbes était fou, et l'on passa à l'ordre du jour.

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

Cependant le crime arrivait par degrés à son explosion.

20 juin 1792. Les sans-culottes se sentaient maîtres, et ils se lassaient de vaines démonstrations dans les rues. On imagina de les présenter à l'assemblée comme pétitionnaires ; ils n'avaient rien à demander ; mais ils voulaient faire acte de souveraineté en se montrant à la barre populaire.

On vit donc arriver vingt mille pétitionnaires, marchant par divisions : l'une ayant à sa tête Santerre, l'un des chefs jacobins de la garde nationale ; l'autre, Saint-Huruge, marquis aventurier, devenu démagogue à force de vices et d'infamies ; la troisième, la Théroigne de Méricourt, cet être fantastique qui avait paru déjà dans les mystères sanglants du 6 octobre. Ces bandes chantaient leurs chansons de mort. Au milieu d'elles s'élevait une pique portant au bout de son fer les lambeaux d'une culotte noire, avec cette inscription : *Tremblez, tyrans, voici les sans-culottes !* Tout fuyait ou tremblait à l'aspect de cette troupe barbare. La garde nationale se croisait avec elle dans les rues et la laissait s'avancer triomphante. Ils s'en allèrent étaler leurs hideux emblèmes devant les députés de l'assemblée nationale, qui purent comprendre dès lors que la révolution était ailleurs que dans leurs lois et dans leurs réformes. Les plus audacieux étaient glacés par ce spectacle terrible, et le président, Français de Nantes, leva la séance comme pour soustraire l'assemblée à de si violentes émotions.

De là les sans-culottes se dirigèrent vers les Tuileries. Aucune défense n'était préparée. Des nobles se précipitèrent autour du roi ; on crut leur présence fu-

neste, on les éloigna. Cependant on avait fermé les premières portes des appartements; mais les sans-culottes montaient, portant un canon sur leurs épaules. L'épouvante étoit au comble; Louis XVI gardait sa sérénité. Au premier coup de hache qui fut donné sur une des portes, il accourut pour l'ouvrir; et en même temps il leva son chapeau devant l'immense cohue, en criant : *Vive la nation!*

L'horrible *nation* entra de la sorte dans le palais des rois de France. Trois étendards s'élevaient du milieu de ces flots immondes; l'un, formé de manière à représenter une machine nouvellement inventée pour les supplices, qu'on appelait *guillotine*, du nom de son auteur, ami des hommes, portait en inscription : *Pour le tyran*. Le second représentait une femme à une potence avec ces mots : *Pour Antoinette*. Le troisième, plus hideux encore, portait un lambeau de chair, façonné en forme de cœur et cloué à une planche, avec ces mots : *Pour les prêtres et les aristocrates* (1). C'est cette nation devant qui Louis XVI tirait son chapeau. Les bandits voulaient des meurtres; ils proféraient des paroles de carnage; chose étonnante! la facilité de faire le crime les désarma. Ils arrivaient en menaçant la reine. Il faut égorger la reine! criaient-ils; où est la reine? Il nous faut la tête de la reine. Alors se vit un acte de dévouement sans exemple dans l'histoire de tous les peuples. Madame Elisabeth, sœur du roi, se précipite au-devant des forcenés. « Voilà la reine! » disent quelques-uns. Et à cet aspect tous s'arrêtent. « Non! ce n'est pas la reine, dit un serviteur de l'admi-

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution.*

rable princesse; c'est madame Elisabeth! Respectez madame Elisabeth. — Que faites-vous, répond-elle? Pourquoi leur ôter cette erreur?... » Ce dévouement, l'histoire est tentée de dire ce miracle, glaça les veines des scélérats.

La multitude alors se pressa autour du roi. Il était calme au milieu de ces bandes hideuses. « Faites de moi ce que vous voudrez, dit-il, mon âme est en paix. »

Le crime restait comme atterré! Mille cris s'élevaient. On demandait la mort! Nul n'osait la donner. Louis XVI par sa sérénité déconcertait ces âmes féroces. Quelqu'un lui avait tendu un bonnet rouge au bout d'une pique; c'était peut-être une inspiration de bienveillance. Louis XVI, le bonnet rouge sur la tête, restait paisible, comme s'il eût été là pour entendre les réclamations d'un peuple soumis.

De son côté la reine, retenue avec ses enfants dans une chambre voisine, se livrait au désespoir. Elle voulait courir auprès du roi. « Ma place est auprès du roi, criait-elle; laissez-moi mourir avec le roi! Que ma sœur ne lui serve pas seule de défense!

— Votre place est auprès de vos enfants! » lui répondait-on; et on l'arrêta dans cette chambre derrière un rempart de tables et de chaises.

Alors ce fut un atroce spectacle. Les cris, les pleurs, les menaces, les piques et les sabres en l'air, les emblèmes de mort, les sans-culottes qui se pressent et se renversent, qui épient des victimes en hurlant; le maire Petion qui se mêle à la populace, Santerre qui rugit, Legendre qui pérore; tout cela faisait une excitation progressive, qui à chaque moment semblait devoir arriver à quelque grand forfait.

Dans les cours, la masse des bandits se lassait d'attendre. Il leur fallait la tête du roi et de la reine ; ils étaient pressés. De temps en temps ils envoyaient des émissaires pour avoir la raison de ces retards. A chaque moment l'horrible scène était ainsi ranimée ; et le roi ne se défendait que par son immobilité, adressant néanmoins quelques paroles de douceur et de courage au peuple, lui témoignant une confiance de roi, *comme* il eût fait au vrai peuple de France.

Cette situation dura plusieurs heures. Quelques députés envoyés par l'assemblée essayèrent de la faire cesser, et Petion lui-même y employa des semblants d'autorité. « Vous n'avez rien à craindre ! alla-t-il dire au roi. — Rien à craindre ! répondit le roi. Ma conscience est pure. Il n'y a que ceux qui ont la conscience troublée qui ont peur. » Et en même temps il prit la main d'un grenadier et la posa sur son cœur. « Voyez si j'ai peur ! lui dit-il, et si mon cœur est agité ! »

A force de calme, il vainquit les scélérats. Il n'y eut en ce jour d'autre crime commis que cette violation effroyable du palais, ces horribles menaces de mort, et ces dégoûtantes profanations de la royauté ! Mais c'étaient là de sinistres présages. Un historien, témoin de ces atrocités, les a racontées de nos jours avec une ironie où l'on croirait voir je ne sais quel goût secret pour le crime. Il termine ainsi son récit : « A huit heures du soir enfin, cet *importun* et dangereux rassemblement évacua les Tuileries. » C'est comme un regret de voir le crime inachevé (1).

(1) Dulaure.

Cette journée jeta la terreur dans toute la France. Il n'était plus possible de se faire illusion sur le but réel de la révolution. « Parmi les pétitionnaires et les meneurs, dit Rœderer, quelques-uns voulaient pour roi le duc d'Orléans. Pendant la convention, ajoute-t-il, le boucher Legendre déclara à Boissy d'Anglas, de qui je le tiens, que le projet avait été de tuer le roi (1). » La nation s'épouvanta. Louis XVI fit une proclamation. Le ministre Terrier de Monciel ne craignit pas de la contre-signer ; elle était éloquente et courageuse ; c'était comme un défi porté aux scélérats (2). Vingt mille habitants de Paris signèrent une protestation. « Nous vous demandons, disaient-ils à l'assemblée, de déployer toute l'énergie de votre zèle pour laver la nation de la honte qui lui serait imprimée par les attentats d'une troupe de brigands. » La Fayette écrivit de son armée pour se plaindre, et puis il vint en personne accuser à la barre les jacobins. Il demandait « que les instigateurs et les chefs des violences du 20 juin fussent poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation, et que l'on détruisît une secte qui envahissait la souveraineté nationale, tyrannisait les citoyens, et nourrissait des desseins atroces. » Vains efforts ! Le crime était maître, et ceux qui l'avaient déchaîné ne pouvaient espérer de le dominer dans les orgies de sa victoire.

L'assemblée était emportée comme tout le reste. La fureur dictait les lois. Les modérés, pour avoir quelque action au milieu de ce grand désordre, étaient obligés de prendre part à la frénésie. Et dans cette

(1) *Mém.* de Rœderer sur le 10 août, p. 65.

(2) Voyez le texte dans l'*Hist.* de Beaulieu.

excitation violente, nul événement n'était jugé avec calme. A chaque accident survenu dans la politique, il se faisait une explosion désordonnée, qui n'était pas de l'enthousiasme, mais du délire.

La pensée de la guerre s'ajoutait à ces causes d'exaltation. L'aspect de l'Europe en armes, et celui de l'émigration mêlée aux armes de l'Europe, double danger qui eût dû être étudié avec sang-froid, produisit une de ces démonstrations exagérées où le sentiment de la peur se transforme aisément en excitation furieuse. Le duc de Brunswick, à la tête des armées prussiennes, semblait devoir menacer Paris. Plus cette pensée avait jeté d'effroi, plus l'immobilité du prince rendit de courage. Pour animer le peuple à sa propre défense, on proclama avec un appareil prodigieux la *patrie en danger*. Ce mot fit l'effet d'un coup électrique. Tandis qu'on enrôlait les vaillants contre la guerre étrangère, les bandits s'enrôlaient pour la guerre intérieure, c'est-à-dire pour le pillage et pour le massacre. Paris devint le rendez-vous des hommes les plus pervers. La population changea d'aspect. Il était accouru du Midi des restes de ces bandes atroces qui s'étaient exercées au meurtre sous la conduite de Jourdan Coupe-tête. On donna à ces forcenés le nom de Marseillais, nom qu'ils ne méritaient pas; car Marseille, divisée en partis comme toutes les cités, n'avait pas cependant nourri dans son sein ces hordes qui n'appartenaient à aucune patrie.

Sous le nom de Marseillais s'associèrent et s'excitèrent tous les scélérats. On en fit un corps régulier pour le crime; on les caserna dans Paris; on leur fit une chanson qu'on appela l'hymne des Marseillais. Cette

chanson de mort devint le chant patriotique de la révolution française; on la chanta dans les batailles, on la chanta autour des échafauds; tant il était devenu difficile, en ces temps de trouble et d'enthousiasme, de séparer le crime de la gloire (1)!

Paris, livré à cette exaltation frénétique, devint un séjour de tempêtes; la garde nationale était impuissante à dominer les lois; l'instinct de la conservation l'inspirait toutefois; mais la force des événements la précipitait. Elle eut à lutter contre les Marseillais, qui commencèrent de la sorte à s'exercer aux attentats; ils avaient trouvé des auxiliaires naturels dans la canaille de Paris. Le meurtre excitait des transports de joie, et ainsi les classes moyennes qui avaient appelé une révolution contre les classes élevées, commençaient à être en butte à une révolution nouvelle qui ne supportait pas davantage l'inégalité injurieuse de la bourgeoisie. Des pensées de résistance entraient néanmoins dans les esprits, mais s'en échappaient aussitôt comme des pensées funestes. Les volontés étaient glacées. On avait encore proposé la fuite à la famille royale; Pouvons-nous fuir? répondait la reine; et puis cette idée de fuir répugnait à cette âme superbe. « La belle chose, disait-elle, que de s'embarquer sur quelque bateau pêcheur, pour aller faire le roi Jacques je ne sais où (2)! » La résistance à main armée n'était pas moins chimérique. L'enthousiasme n'était donc que dans les âmes éprises des grands forfaits; les autres étaient captivées par l'effroi.

(1) Je suis obligé de me citer souvent moi-même. L'expression me fuit pour varier le récit de ces grandes désolations de ma patrie.

(2) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

Ainsi la révolution était maîtresse; ce n'était plus une révolution réglée, mais une révolution aveugle et tumultuaire.

Cependant quelques hommes de bien cherchaient à s'opposer au torrent. Le dévouement survivait. On multipliait les plans et les conseils; mais, en les communiquant à Louis XVI, on ne faisait souvent qu'augmenter ses angoisses. Son esprit sensé, mais timide, hésitait à s'aventurer en des entreprises douteuses; on l'eût cru enchaîné à sa destinée (1). Ainsi le crime avait sa liberté, et dans ce vaste désordre la violence put ressembler quelquefois à une fatale justice. D'Epréménil, un des premiers instigateurs des troubles publics, s'était séparé d'une cause qui ne se pouvait plus défendre que par le meurtre. Il avait commencé par être populaire, il finit par être un objet d'horreur. La révolution ne souffrait pas qu'on lui fût infidèle. Il fut un jour poursuivi par la populace, et la garde nationale eut de la peine à le sauver. Petion alla le protéger dans l'asile qu'on lui avait fait, et il ne put s'empêcher de témoigner de l'émotion à l'aspect de cette instabilité de la faveur populaire. « Et moi aussi, M. Petion, s'écria d'Epréménil, j'ai été chéri de ce peuple. Il m'a donné des couronnes; j'étais le plus ferme soutien de ses droits; vous voyez comme il me traite (2)! » Nul séditieux en aucun temps n'échappa à ces retours; c'est la loi éternelle des révolutions. Peu après le jeune magistrat périssait sur l'échafaud pêle-mêle avec des jacobins, et accusé comme eux d'a-

(1) Voyez les plans divers de Bertrand de Molleville, *Mém.*
(2) Ferrières.

voir conspiré contre l'unité de la république, et Petion proscrit, fugitif, désespéré, s'arrachait lui-même la vie près de Bordeaux, et son corps était la proie des bêtes fauves.

Cependant l'agitation de Paris gagnait au loin les populations. Les provinces étaient remuées. Le Midi surtout était en proie aux dissensions; le sang coulait, les passions étaient allumées; la France était un volcan.

Pour comble, le manifeste du duc de Brunswick, commandant des armées d'Autriche et de Prusse, vint en ces rencontres éclater sur Paris. A des paroles de protection pour les citoyens, restés fidèles aux lois de la monarchie, se mêlaient des menaces fatales pour les factions : Paris restait garant de la liberté du monarque, et « si la moindre violence était faite à la famille royale, les rois coalisés déclaraient qu'ils en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville à une exécution militaire et à une subversion totale (1). » En même temps étaient déclarés non avenus tous actes d'autorité politique qui ne seraient point émanés de la volonté libre de Louis XVI : c'était une proscription en principe de la révolution de 89. Ce manifeste bouleversa la nation. Jacobins et constitutionnels, tout s'émut d'effroi ou de colère; et c'est au milieu de cette agitation qu'arriva le dernier jour de la monarchie française, le 10 AOUT, jour immortel entre les jours de crime et de malheur. Disons rapidement ce sanglant désastre.

La faction d'Orléans, à qui le 20 juin n'avait point servi, aspirait à des crimes plus utiles. Le duc d'Or-

(1) Voyez le texte, *Hist. de la révolution* de Beaulieu.

léans s'était caché; on le fit reparaître. A défaut de courage, il offrait de l'or. L'or paya les attentats. Les jacobins avec leur vaste système d'affiliation avaient obtenu de diverses villes de France des demandes de déchéance contre Louis XVI. Déjà l'assemblée avait délibéré plusieurs fois sur les pétitions. Brissot, un des instruments de d'Orléans, les avait appuyées; Duhem était revenu sur cette question (1). A mesure que les passions extérieures mugissaient, l'assemblée se laissait aller à des vœux atroces, pour n'être pas en arrière du mouvement. Enfin le maire de Paris était venu le 3 août tracer un tableau accusateur de la conduite du roi; il avait proposé sa déchéance, et l'établissement d'un ministère responsable jusqu'à la convocation d'une convention nationale.

A ces premières démonstrations de révolte constitutionnelle, l'audace populaire s'accrut. Les pétitionnaires de Paris se précipitèrent selon leur coutume, soutenant leurs vœux par des imprécations et par un appareil terrible. L'assemblée entendit un rapport de Condorcet, qui restait indécis sur une si redoutable question. Il y avait encore quelque chose qui se remuait dans les cœurs lorsqu'on parlait de jeter en bas ce vieux trône de France déjà démoli par sa base. Mais d'autres destructeurs plus impitoyables allaient venir avec leur âme de fer et leur brutalité sans remords. Une immense insurrection avait été préparée par un comité secret, composé des membres les plus impétueux du comité central des fédérés qui se tenait dans la salle des jacobins. Fournier l'Américain

(1) Séances du 9 juillet et du 25 juillet.

(le crime se recrutait dans le monde entier), Westermann le Prussien, Santerre, Gorsas, Carra, Camille Desmoulins, noms terribles qui attestent avec quelle facilité les révolutions échappent au génie pour échoir à la méchanceté farouche et grossière, avaient imaginé cet expédient; le meurtre était la dernière raison de la politique.

Tout était connu d'avance. Le comité secret ne faisait point mystère d'un plan qui allait réaliser les vœux de la tribune nationale. La vaste organisation d'émeute menaçait directement le château; et c'était le roi en personne qu'on voulait frapper. Le tocsin sonna dans la nuit; Paris se remplit d'épouvante. La cour cherchait des moyens de défense; tout lui échappait. Elle appela Petion; Petion lui apporta des paroles lâches ou impuissantes. Le commandant de la garde nationale, Mandat, paraissait disposé à venger les lois; la municipalité l'envoya à l'Abbaye : dans la route la populace le saisit, le mit en pièces et le jeta à l'eau.

La cour était consternée. Le malheureux Mandat avait laissé un triple service de gardes nationales pour la défense du château; ils étaient dix-huit cents; quelques volontaires étaient accourus. Neuf cents Suisses étaient prêts à mourir à leur poste. Trois cents gentilshommes s'étaient armés de leurs épées; plusieurs étaient en habits de cérémonie; vain secours contre des masses furieuses. Dès le matin le roi, la reine, Madame Elisabeth descendirent dans les rangs de la garde nationale pour animer la fidélité. Mais la parole était sans élan. On eût voulu que le roi parût le sabre à la main, comme un homme résolu à mourir; il parut en habit négligé, le chapeau sous le bras, les

yeux pleins de larmes. « On assure qu'ils viennent, disait-il ; je ne sais pas ce qu'ils veulent ; mais je ne me séparerai pas des bons citoyens ; ma cause est la leur. — Pour cette fois, ajoutait-il, je consens que mes amis me défendent ; nous nous sauverons ou nous périrons ensemble (1). » C'étaient de touchantes paroles, mais sans puissance. Les âmes restaient en proie à des émotions contraires ; l'amour, la pitié, la terreur se combattaient ; la fureur du petit nombre domina la générosité du plus grand ; tout annonçait une journée fatale.

Paris s'ébranlait. Westermann et Santerre, l'un farouche, l'autre lâche, remuaient le faubourg Saint-Antoine, qui se levait avec ses bandes hideuses à voir. Les Marseillais et les Bretons se joignirent à cette troupe sinistre. La garde nationale, appelée aux Tuileries, hésitait en présence de ces masses prodigieuses ; elle finit par se mêler dans leurs rangs : le désordre était immense.

L'assemblée, avec ses orateurs et ses politiques, était faible et petite, et à peine aperçue dans ce grand ébranlement d'une populace avide de sang. Le ministre de la justice, Joly, fit la proposition d'envoyer comme au 20 juin une députation pour protéger la royauté par sa présence. L'assemblée resta inerte et glacée ; elle sentait son impuissance devant des événements de cette sorte.

Déjà le Carrousel était envahi par des multitudes armées de piques, criant *Vive la nation !* Alors commencèrent des scènes lamentables. Rœderer, procureur syndic de la commune, s'était rendu aux Tuileries avec

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution.*

la municipalité, apportant des conseils funestes, et disant que les prêtres précipitaient le trône (1).

Le mot de *déchéance* avait été déjà proféré aux oreilles de Louis XVI. Le malheureux monarque semblait accepter toute sa destinée ; Marie-Antoinette la repoussait au contraire avec une superbe énergie. Un officier municipal monta au conseil, où était le roi avec sa famille. « Que veulent-ils ? dit Joly, ministre de la justice. — La déchéance, répondit l'officier. — Que l'assemblée la prononce donc ! répliqua le ministre. — Et que deviendra le roi ? s'écria la reine. » Toute parole de concession la faisait frémir ; mais, de même que le roi, elle était vaincue par une sorte de fatalité. Nulle défense n'était possible. La stupeur était dans le palais ! Quelques amis se pressaient autour du monarque, armés au hasard. Toute résistance devait seulement hâter les derniers crimes. La mort menaçait la famille royale tout entière. Il fallut entendre des propositions de fuite. Rœderer parla de se sauver au sein de l'assemblée nationale ; c'était s'aller engloutir dans la souveraineté du peuple comme dans un gouffre. Le roi était immobile et dévoré d'angoisses. La reine était comme un lion enchaîné : *Je me ferai clouer aux murs du château*, criait-elle, *plutôt que d'en sortir*. Le roi ne répondait pas. Rœderer insista : « Vous voulez donc, madame, vous rendre responsable de la mort du roi, de votre fils, de Madame, de vous-même et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre (2) ! » Le péril était grand, même pour Rœderer peut-être ;

(1) Voyez ses *Mémoires*.

(2) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

car en ces temps de crimes, s'abstenir de crime était fatal. Rœderer enfin entraîna le roi dont la volonté semblait anéantie; et la reine désespérée et vaincue laissa échapper de sa bouche tremblante ces paroles à demi étouffées : *Quelle lâcheté* (1) !

La mort eût mieux valu sans doute : la royauté s'en alla expirer aux pieds de la tribune populaire; et pour cela néanmoins on n'échappa point aux calamités qu'on voulait fuir. Je ne saurais dire les atrocités qui suivirent le départ du roi et de sa malheureuse famille. L'insulte les accompagna; la reine surtout eut à dévorer les outrages. La multitude se pressait mugissante autour des captifs; et toutefois il y eut d'étonnants mélanges dans cet appareil de brutalités sauvages. Un sapeur nommé Rocher, après avoir adressé de dures paroles au roi, se saisit du jeune dauphin, que la reine conduisait par la main. La reine poussa un cri d'effroi. *N'ayez pas peur !* lui dit cet homme, *je ne veux pas lui faire de mal.* Rocher le porta dans ses bras au milieu des obstacles de la foule, et il alla ainsi le déposer sur le bureau de l'assemblée. C'était peut-être une bonne action qu'il couvrait de semblants de férocité.

Mais, tandis que l'assemblée recevait avec un étonnement mêlé d'épouvante les hôtes imprévus que lui amenait Rœderer, les Tuileries restaient un théâtre de scènes épouvantables. L'immense cohue de ban-

(1) Les *Mémoires* n'ont pas dit cette parole. Je la dis sur le témoignage d'un ancien valet de chambre de la reine, qui avait vu de près les périls du 10 août, et qui souvent m'a raconté sur cette journée des détails bien contraires aux récits de Mme Campan. Le vieillard ne les rappelait pas sans pleurer. Sa parole est restée pour moi un témoignage de l'histoire.

dits s'était précipitée sur les soldats qui gardaient le château. Des deux côtés on ignorait que le roi s'était enfui. Le désordre était extrême. Les femmes couraient échevelées dans les salles, ne trouvant point d'issue. Les cours étaient inondées. La populace provoquait des luttes pour avoir une occasion de tuer. Un instant on crut que les Suisses, défenseurs de l'intérieur des Tuileries, allaient fraterniser avec elle. Mais des sans-culottes arrivèrent au pied du grand escalier, et avec de longs crocs de fer ils se mirent à saisir et à tirer à eux les premiers gardes pour les massacrer. Ce fut le premier signal d'une lutte atroce. Les Suisses ainsi provoqués songèrent à la défense. Des coups de fusil remplirent le palais d'épouvante. Mais en un moment les assaillants furent dispersés. On eût pu pousser plus loin ce premier succès. Les Suisses n'avaient point de canon. Le capitaine Turle s'empare de deux pièces ; elles deviennent inutiles par le défaut de munitions; alors il court en avant avec deux cents hommes et balaye le Carrousel. Du côté de la place Louis XV le combat était atroce. « Trois cents Suisses firent un feu roulant sur environ dix mille hommes ; la fortune, dit Dulaure, sembla favoriser les assiégés (1). » En effet déjà les flots de la multitude insurgée se rejetaient avec rapidité jusqu'aux extrémités de leurs faubourgs. Car la terreur entrait aisément dans ces âmes, et l'impunité était leur courage.

Mais Louis XVI au premier bruit du canon qui gronde s'étonne et s'écrie : « J'avais défendu de tirer ! » C'était le peuple qui tirait sur les Tuileries ; les Suisses

(1) *Hist. de Paris.*

se défendaient par un feu désespéré (1). C'est à eux que Louis XVI envoya l'ordre écrit de cesser le combat. Alors tout à coup les Tuileries libres sont envahies. Les sans-culottes se précipitent dans le palais avec furie. L'histoire ne dira pas toutes les horreurs qui souillèrent cette victoire sans pitié. Rien ne fut épargné ; il y eut des serviteurs du château jetés dans les feux des cuisines ; le crime eut d'atroces raffinements (2). Dix-sept hommes s'étaient réfugiés dans la chapelle ; Bourdon de l'Oise, armé d'une espingole, s'en alla sur eux, disant avec un rire d'enfer : *Tirerai-je ty? ou ne tirerai-je ty pas?* Et il tira sur ces malheureux qui furent aussitôt égorgés. On eût dit des furies acharnées. Un mauvais acteur tragique se rougit la face de sang ; il prenait cette rage pour de l'héroïsme. Un riche manufacturier, nommé Arthur, arracha le cœur d'un Suisse. « On m'a assuré, dit le contemporain que je cite et dont j'ai connu l'intégrité, qu'il le trempa dans de l'eau-de-vie brûlée et le dévora (3). » Enfin, pour emprunter une autre autorité, « tous les hommes, Suisses ou Français, trouvés dans les Tuileries, furent impitoyablement égorgés, et leurs cadavres jetés par les fenêtres, bientôt dépouillés par la classe la plus abjecte de la ville, restèrent jusqu'au lendemain dans un état complet de nudité, et bordaient du côté du jardin et de celui du Carrousel les deux façades des Tuileries (4). » On doit croire l'historien révolutionnaire qui

(1) *Mém.* de Bertrand de Molleville.
(2) Beaulieu.
(3) *Ibid.*
(4) Dulaure.

raconte cette grande tuerie. A la vérité celui-ci cherche sur qui faire tomber le poids de ces forfaits; mais assurément pour lui les coupables n'étaient pas les bourreaux (1). Quand tout fut fini, et qu'il ne resta plus une âme vivante dans ce grand asile de la royauté, le pillage suivit; tout fut dévasté et saccagé (2).

Et pendant ce temps l'assemblée nationale ne savait que faire du roi qui s'était jeté dans son sein avec son sceptre brisé! Elle l'avait relégué dans la loge du journaliste Lehodey (3); et comme le bruit de la bataille perçait l'enceinte, elle y répondait par des cris : *Vive la liberté! Vive l'égalité!* Puis dans cette chaleur d'enthousiasme, elle fit deux décrets, l'un portant la convocation d'une convention nationale, l'autre portant la suspension provisoire du pouvoir exécutif; elle nomma des ministres nouveaux, Roland, Clavière et Servan, précédemment renvoyés par Louis XVI, à qui elle adjoignit Danton, Monge, Lebrun, noms horriblement mêlés, expression funeste de la confusion où s'abîmait la monarchie.

Paris se trouva donc sans roi, chose nouvelle après mille ans de vicissitudes de gloire et de malheur. On ne voulut pas même qu'il restât quelque part des images de royauté. Sur une motion de Thurot, toutes les

(1) « Quels étaient ces individus? » dit-il. Le doute est naïf. Telles ont été en quelques histoires de la révolution les flétrissures du crime.

(2) « Il périt environ cinq à six mille hommes..... Soixante Suisses qui avaient rendu les armes et à qui on avait promis la vie furent égorgés sur la place de Grève..... Il périt environ sept cent cinquante Suisses. » Beaulieu.

(3) J'ai connu le vieux Lehodey, qui racontait ces souvenirs d'une manière touchante.

statues des rois devaient être abattues. On se mit à briser la statue de Henri IV, la même qu'au début de la révolution le peuple faisait adorer en signe de liberté, ainsi que celles de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. C'est peu. Les bustes de Bailly, de Necker et de la Fayette furent mis en pièces dans les places publiques; mélange prodigieux de folie et de justice; affreux témoignage de la mobile faveur des révolutions, où les idoles de la veille sont l'objet des fureurs du lendemain.

Après quelques incertitudes sur le lieu où cette royauté tombée serait reléguée, on se décida pour le Temple. Ce fut la municipalité qui dicta ce choix: l'assemblée nationale avec ses plans de liberté ne faisait qu'obéir.

L'histoire de cette captivité est lamentable. Rien n'avait égalé chez aucun peuple l'humiliation et les épreuves de cette grande famille de rois. Une reine, une femme, une mère avec ses deux jeunes enfants pleins de grâce et d'innocence; un roi vertueux, affable, ami des hommes; une sœur de ce roi, un ange devant qui la terre eût dû tomber à genoux, voilà les objets sur qui s'exerçait à plaisir la colère des tyrans. Aucune désolation, aucune angoisse, aucun supplice ne manqua à ces victimes.

Chose étrange! à ce moment la conjuration du Palais-Royal semble disparaître. Philippe d'Orléans se cache. La victoire lui fait peur. Dès que la royauté est brisée, l'usurpation semble être devenue impossible. Il ne reste plus que des crimes inutiles. Mais les conjurés ont leur destinée. Ils vont continuer de la subir; on dirait une force mystérieuse et fatale qui les précipite.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Suites du 10 août. — Apologies de l'assemblée nationale. — Apprêts du 2 septembre. — Rivalités dans la coalition. — Poursuites des *mauvais citoyens*. — Les Prussiens à Verdun. — Proclamation de Manuel. — 2 et 3 septembre. — Scènes sanglantes. — Elections de Paris. — Les armées ennemies s'avancent dans la Champagne. — Bataille de Valmy. — Doutes de l'histoire. — Premières séances de la convention. — Aspect sinistre des factions. — Pensée d'abolition de la royauté. — La guerre grandit. — Bataille de Jemmapes. — Décret de propagande révolutionnaire. — Les girondins. — Diversion politique. — Merlin demande la mise en jugement de Louis XVI. — Opinions furieuses. — Protestations. — Début du régicide. — Rôle du duc d'Orléans. — Louis XVI à la barre. — Interrogatoire. — Effet produit au dehors par la mise en accusation du roi. — Discours de Vergniaux. — Sa lutte avec Robespierre. — Robespierre est maître de la convention. — Notes diplomatiques. — Conseil de défense du roi. — Récits touchants. — Discours de Desèze. — Déclaration du roi. — Questions juridiques. — Votes de la convention. — Particularités. — Peine de mort. — Situation de Paris. — Le calme ne règne qu'au Temple. — Malesherbes et Louis XVI. — Les défenseurs à la barre. — Entrevue du roi et de la reine. — Scènes lamentables. — Dernière nuit. — Apprêts de la mort. — Supplice. — Récits. — Jugement de l'histoire.

Louis XVI.

L'histoire n'a plus qu'à courir dans ses lugubres récits ; elle marche dans le sang et dans les ruines.

INCEDO PER IGNES.

La journée du 10 août avait détruit la royauté. La faction des jacobins n'eut plus qu'à se saisir publiquement de la puissance, qui de fait était déjà dans ses mains. A l'aspect de cette domination exercée par le meurtre, Paris resta glacé d'effroi. Quels que dussent être les maîtres, la soumission était prête ; toutes les âmes semblaient comme foudroyées.

Dans la vaste anarchie qui couvrait la cité, un seul pouvoir était debout, pouvoir terrible, puisqu'il régnait par l'anarchie même ; c'était *la commune*. Elle se donna le nom de *conseil général révolutionnaire du* 10 *août ;* et par cette appellation elle révélait je ne sais quoi d'insolite et de monstrueux dans le gouvernement d'un peuple. Les imaginations s'épouvantaient à de tels indices. Et en effet l'arbitraire le plus hideux devint la loi de cette administration sans règle ; l'assemblée nationale elle-même se sentit trembler sous cet empire de furieux.

C'est du conseil de la commune que partit une pétition, pour que le nom du roi fût rayé de tous les actes législatifs ; c'était la consommation officielle de l'extermination de la monarchie. Danton avait commencé par exercer la principale autorité dans ce sénat municipal ; bientôt Robespierre le domina par ses idées plus systématiques et plus arrêtées. Robespierre aspirait à une puissance concentrée, qui fît disparaître tous

les pouvoirs intermédiaires, et c'est dans la commune qu'il entendait établir ce règne de démocratie. Robespierre traînait à sa suite des hommes propres seulement à servir d'instruments à sa politique, Billaud, Tallien, Léonard Bourdon, Panis, Sergent, Marat, tous voués au crime, et organisateurs des bandes de meurtriers dans Paris.

C'est sous l'impression de cet asservissement de la peur que s'éteignait l'assemblée législative. Elle avait cru faire assez pour sa gloire en jetant dans la nation un manifeste où elle expliquait sa conduite dans la période funeste qu'elle avait traversée; elle se justifiait en accusant le monarque ; c'était un appel contre lui à une justice plus formidable.

« Quelque jugement, disait en finissant l'assemblée, que nos contemporains ou la postérité puissent porter de nous, nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience ; à quelque grand danger que nous soyons exposés, il nous restera le bonheur d'avoir épargné des flots de sang français, qu'une conduite plus faible aurait fait couler ; nous échapperons du moins au remords, et nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la patrie et de n'avoir osé l'embrasser (1). »

Telle était la tranquillité d'âme de ces innocents démolisseurs. Ils se donnèrent le temps de prononcer

(1) Exposition des motifs d'après lesquels l'assemblée nationale a proclamé la convocation d'une convention nationale et prononcé la suspension du pouvoir exécutif. *Signé* Guadet, président ; Goujon, G. Romme, Marans, Crestin, Aréna, Lecointre-Puyravaux, *secrétaires*.

encore quelques décrets de tyrannie. Huit jours après le 10 août ils avaient porté un décret par lequel, « considérant qu'un Etat vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, *pas même celles qui vouées* à l'enseignement public ont bien mérité de la patrie, » ils déclaraient toutes les corporations religieuses éteintes et supprimées, et leurs costumes abolis. La persécution était tout ce qui restait de la puissance. Barnave, Alexandre Lameth et les ministres qui avaient conseillé à Louis XVI de ne point sanctionner les lois violentes contre les émigrés et les prêtres furent décrétés sans examen, et un tribunal extraordinaire fut institué en toute hâte pour juger, non les auteurs des crimes qui avaient fait trembler Paris, mais ceux qu'on appelait conspirateurs : vaste désignation qui embrassait tous les gens paisibles pour en faire des criminels; ce tribunal devait devenir célèbre sous le nom de tribunal révolutionnaire (18 août). Et en présence de cette justice prochaine, le conseil de la commune put afficher cette proclamation : « Peuple souverain, suspends ta vengeance ! La justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. » Ces paroles calmèrent quelques jours la rage de tuer; mais elle brûlait le cœur des sicaires, et la commune charmait leur impatience en amassant à tout hasard dans les prisons des multitudes de citoyens, femmes, enfants, vieillards, enlevés de nuit dans leurs demeures, victimes réservées à la justice nouvelle.

Cependant, au bruit des violences de Paris, les généraux d'armée s'étaient émus, et surtout ceux qui avaient

pensé concilier quelques habitudes de vieux respect pour la royauté avec les idées nouvelles de démocratie. La Fayette fit un ordre du jour où il dénonçait les violateurs de la constitution, et il jurait encore de mourir pour elle. Le député Bazire porta cet ordre du jour à la tribune, et il proposa de déclarer la Fayette ennemi de la patrie. Puis le capucin Chabot désigna dans l'assemblée même les complices de ces révoltes; et on vit le moment où les députés allaient se livrer entre eux aux fureurs de la populace. La protestation de la Fayette se perdit dans ces éclats de frénésie; bientôt il fut obligé de quitter son armée avec quelques autres, et, de peur d'être assimilé aux émigrés qui avaient fui la même patrie, il publia une déclaration par laquelle il demandait aux puissances, en vertu du droit des gens, un libre passage pour s'en aller chercher un refuge en des pays qui ne fussent pas en guerre avec la France. Cette invocation ne fut pas entendue; il tomba avec ses amis entre les mains des Autrichiens, qui le tinrent longtemps captif; triste expiation de ses vanités et de ses méprises.

Toute l'Europe s'était émue. L'Angleterre déclara ne point reconnaître le gouvernement qui venait de s'établir par le crime; elle rappela son ambassadeur, et rompit tous rapports diplomatiques avec le marquis de Chauvelin, envoyé de France. En même temps les Autrichiens et les Prussiens hâtèrent leur marche vers les frontières; quatorze mille émigrés les suivaient en armes; tout semblait s'ouvrir devant l'invasion.

Mais l'esprit de rivalité politique travaillait la coalition; la Prusse tremblait qu'une entreprise formée pour le salut de Louis XVI ne tournât à l'agrandisse-

ment de l'Autriche, et cette préoccupation jeta de l'hésitation dans la marche des armées : on allait à la plus importante expédition qui jamais eût été vue, avec la crainte de la voir réussir; et jusqu'à cette marche des émigrés se traînant à la suite d'une invasion douteuse, lorsqu'ils brûlaient de se porter à la tête comme protecteurs de leur patrie, était un indice fatal de l'indécision des rois, ou de l'imprudence, peut-être du mauvais vouloir de leurs généraux et de leurs ministres.

Toutefois, il y eut un moment où l'esprit chevaleresque sembla revivre; ce fut lorsque le roi de Prusse s'en vint dans son armée comme volontaire; il laissait le commandement au duc de Brunswick, et il hâtait de ses vœux ce qui pourrait sauver Louis XVI. Mais cet élan fut vain. Paris suivait l'impulsion d'un enthousiasme plus actif. Les imaginations populaires étaient exaltées par la parole terrible des factions qui, engagées dans le crime, y couraient comme dans une voie de défense désespérée. Lorsqu'on apprit que les armées étrangères avaient franchi les frontières, tout à coup des idées d'extermination montèrent à l'esprit des jacobins; il fallait, disaient-ils, constituer la république par la suppression du tiers de la population française. C'était une théorie générale de démocratie (1). Et en ce moment cette idée systématique trouvait une opportunité d'application par le besoin de frapper d'épouvante ceux qui seraient tentés d'appeler les étrangers comme des libérateurs.

Tout à coup donc on vit dans Paris un redoublement

(1) Voyez Beaulieu, tom. IV.

de poursuite contre les habitants soupçonnés de ne point aimer la révolution. Les prisons furent en quelques jours encombrées; des églises et des cloîtres reçurent des foules de captifs; un vaste effroi plana sur la ville.

Ces émotions de terreur se mêlaient aux alarmes produites par la marche des Autrichiens, des Prussiens et des émigrés. Ils s'étaient emparés de Longwy, et ils couraient sur Verdun. La Champagne était ouverte, Paris était menacé. C'était une autre sorte d'épouvante, et celle-ci se transformait en fureur; bientôt un horrible instinct de salut précipita les jacobins dans les derniers crimes.

Danton, ministre de la justice, courut porter à l'assemblée nationale expirante (28 août), ces formidables paroles : « Il faut une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. Jusqu'ici nous n'avons eu qu'une guerre simulée, dirigée par la Fayette; ce n'est plus de ce misérable jeu qu'il doit être maintenant question; il faut que le peuple se porte, se roule en masse sur les ennemis, pour les exterminer d'un seul coup; il faut en même temps enchaîner tous les conspirateurs, il faut nous emparer de leurs armes et les mettre dans l'impossibilité de nuire. »

A ces paroles, un décret est porté qui ordonne des perquisitions nocturnes dans toutes les maisons de Paris, et la mort contre quiconque entravera les opérations du gouvernement provisoire. Armé de ce décret, Danton dresse dans la commune une organisation d'hommes payés pour le meurtre; il institue un *club de fédérés*, formés de cet amas de sicaires qu'on appe-

lait Marseillais ; il mêle à ces soins atroces la préparation des élections pour la convention nouvelle ; tout se fait avec un appareil terrible ; il appelle le peuple pour être témoin des opérations électorales ; cela même ajoute à l'exaltation ; enfin il donne le signal de la poursuite universelle des *mauvais citoyens*. Le 1er septembre il reparaît à l'assemblée, et il annonce l'établissement définitif de cette épouvantable justice. « Le canon sonnera, dit-il, mais ce n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. »

A la voix de ce forcené, toutes les barrières se ferment ; les municipalités voisines sont chargées de former autour de Paris une ligne de *sans-culottes* pour saisir ceux qui tenteraient de fuir ; à dix heures du soir, toute circulation est interdite ; un vaste silence règne sur Paris ; et alors des nuées de sbires se répandent pour l'exploration de la cité. Opération étrange ! qui atteste l'état de servitude où elle est tombée. Des foules de suspects sont enlevés de toutes parts ; chaque famille est frappée ; toutes les âmes sont dans l'angoisse et la peur. Toutefois, au matin, quelques voix s'élèvent pour protester contre cette violation des lois ; l'assemblée nationale essaye de murmurer ; Tallien va pour apologie lui jeter ces paroles au nom de la commune : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; ils sont enfermés dans une maison particulière, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence. Le peuple a dit aux représentants de la commune : Allez en mon nom, agissez, et j'approuverai

tout ce que vous aurez fait.... Le peuple a sanctionné notre mission; il nous a dit : Vous avez sauvé la patrie !... »

Alors éclate la nouvelle que les Prussiens entourent Verdun (2 septembre). Une proclamation de Manuel achève d'allumer le peuple. « Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous ses drapeaux; allons nous réunir au Champ-de-Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres. » Cette proclamation est publiée dans les rues au bruit du tocsin et des tambours; tout Paris tressaille; et tandis qu'on parle de prendre les armes, les meurtriers paraissent, disant qu'avant de voler à l'ennemi il faut exterminer les scélérats, plus avides du sang des patriotes que les Prussiens eux-mêmes. Par un hideux instinct ils vont droit aux prisons; et dans leur marche ils égorgent des captifs qu'on emmène : c'est comme un prélude. Devant eux tout fuit. Les portes des prisons s'ouvrent. Une justice infernale s'organise. Quelques-uns forment auprès de chaque guichet un tribunal, et ils appellent tour à tour les malheureux prisonniers. Ils avaient la liste des noms, avec les motifs de détention de chacun d'eux. On avait fait un triage des détenus pour dettes, ou pour des délits véritables; et des commissaires de la commune s'assuraient qu'il n'y aurait pas de méprise (1). Le guichetier n'avait donc plus qu'à s'en aller chercher les coupables l'un après l'autre, et le

(1) Voyez Beaulieu.

président de cette infernale justice les interrogeait en quelques mots. La défense était inutile; chaque captif était voué à la mort. La sentence était atroce : *A l'Abbaye!* disait le tribunal de la Force; *à la Force!* disait le tribunal de l'Abbaye; ou bien ailleurs : *élargissez monsieur!* et ces mots une fois dits, le condamné était conduit à la porte de la prison dans la rue, et là des assassins, hommes, femmes, enfants même, les bras retroussés, assaillaient l'infortuné avec des piques, des sabres et des coutelas, et le mettaient en morceaux.

Tout a été dit sur ces scènes sanglantes. Elles furent mêlées d'incidents féroces et touchants. La barbarie eut ses caprices d'atrocité et de clémence. Un petit livre nous a conservé à ce sujet des détails où se révèle toute la misère du cœur humain, si ouvert à ce qui est bon, si emporté à ce qui est exécrable; c'est celui de Saint-Méard, officier enfermé à l'Abbaye, et qui fut sauvé de la mort par la rencontre d'un meurtrier, son compatriote, qu'il reconnut à son patois. Les bourreaux s'émurent de joie de trouver sous leur main un homme qu'il ne fallût pas égorger; ils tuaient à plaisir des prêtres et des vieillards; et quand Saint-Méard leur fut livré comme un innocent, ils le conduisirent tout triomphants à sa famille; c'était un spectacle de justice, rendu effroyable par l'aspect de ces protecteurs tout dégouttants de sang. Ce ne fut pas la seule clémence. Le vieux Cazotte fut accordé aux larmes de sa fille, et elle l'emmena sous une protection semblable, dans les transes de la joie et de la peur (1).

(1) Cazotte toutefois ne fut sauvé que quelques jours; peu après il périssait sur l'échafaud.

M[lle] de Sombreuil arracha de même la grâce de son père en se précipitant au milieu des bourreaux. L'abbé Sicard fut sauvé par quelqu'un qui le reconnut et le désigna au pardon comme le père des sourds-muets. Et c'est parmi ces contrastes que se consomma, deux et trois jours durant, l'atroce justice contre les captifs amoncelés dans les prisons de Paris. Quand les prisons étaient vidées, on y amenait des coupables nouveaux entassés en d'autres lieux, pour ne pas laisser respirer la tuerie. Au couvent des Carmes on massacra au hasard tout ce qui se rencontra. Le sang des pontifes et des prêtres inonda la terre; on les fusilla dans la chapelle, pêle-mêle, comme un troupeau de bêtes malfaisantes; puis on les traînait dans la rue pour être montrés au peuple. Là se trouvait l'archevêque d'Arles, étendu mort; un homme s'assit sur son cadavre, pour faire son repas; il enfonçait son couteau dans les flancs du pontife, et l'en retirait pour couper son pain (1). Des gardes nationales assistaient, l'arme au bras, à ce spectacle, et veillaient à l'ordre.

Mille captifs étaient entassés au séminaire de Saint-Firmin; ils furent égorgés; soixante-treize au cloître des Bernardins; ils furent égorgés de même. A la Salpêtrière, il y avait des femmes amoncelées; elles furent d'abord violées, puis massacrées. Au grand Châtelet il y eut de trois à quatre cents hommes tués; à la Conciergerie du palais, quinze cent quatre-vingt-quatre; à Bicêtre, le carnage dura trois jours et trois nuits : il y eut là des scènes effroyables. « Il a été impossible, dit Dulaure, historien non suspect d'exagération en de tels

(1) Ceci est horrible! un témoin respectable m'a dit : JE L'AI VU!

récits, de compter les morts de Bicêtre : quelques rapports en ont porté le nombre à six mille (1). »

Une épouvantable atrocité domina tous ces grands crimes. La princesse de Lamballe (2) avait été jetée à la Force. Les meurtriers prirent plaisir à tuer l'amie de la reine. « J'ai été obligé, dit un historien, de me trouver plusieurs fois avec un de ses bourreaux; il se nommait Mamain, ancien soldat et fils d'un aubergiste de Bordeaux; il se vantait de l'avoir éventrée et de lui avoir arraché le cœur (3). » Le corps de l'infortunée fut traîné dans les rues, tandis que sa tête était portée au bout d'une pique et son cœur à la pointe d'un sabre. Les misérables s'en allèrent au Temple étaler ce spectacle; ils voulaient entrer de force, et ils demandaient la reine pour lui montrer, disait-il, comment le peuple se vengeait de ses tyrans. La reine tomba évanouie. Ses enfants fondaient en larmes. Madame Elisabeth l'entourait de soins; le roi était consterné. Un municipal s'en alla haranguer la populace, et les fit éloigner par ces mots : « La tête d'Antoinette ne vous appartient pas; les départements y ont des droits; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris; c'est à vous de nous aider à les garder jusqu'à ce que la justice nationale ait vengé le peu-

(1) *Hist. de Paris.* — Beaulieu, *Hist. de la révolution.* — *Mon agonie de trente-huit heures,* par le chevalier Jourgniac de Saint-Méard.

(2) Elle était de la maison de Savoie, et veuve du prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. Ce prince était mort dans les orgies du duc d'Orléans.

(3) Beaulieu. — *Journal de la terreur,* par M. de Langeac, 1821.

ple (1). » A ces paroles de légalité la cohue sanglante s'éloigna, et alla planter la pique qui portait la tête de la princesse sous les fenêtres du duc d'Orléans. Il l'aperçut et resta glacé; sa maîtresse, Agnès de Buffon, s'évanouit en poussant des cris : « Ah! mon Dieu! disait-elle; voilà comment ma tête sera portée un jour! » Là-dessus, d'Orléans s'alla mettre à table comme un hébété.

Quand tous ces massacres furent achevés (2), une lettre circulaire de la commune de Paris fut adressée aux départements, non point pour en faire l'apologie, mais pour en exalter la gloire et pour en provoquer partout l'imitation. « Marchons à l'ennemi, disaient les furieux, mais ne laissons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes. » A cet appel le meurtre fut entrepris en quelques villes; Melun, Reims, Meaux, Lisieux, Caen, Bordeaux, Lyon eurent leurs massacres. L'assemblée nationale essaya de contenir les sicaires; mais son pouvoir mourait parmi les crimes. On avait appris que des multitudes de prisonniers étaient menacés dans Orléans; l'assemblée voulut les envoyer à Saumur; les jacobins exigeaient qu'on les amenât à Paris; c'était une proie nouvelle. Les jacobins furent les maîtres. On ne sut que déployer de la force armée pour présider à la marche des captifs. Les malheureux furent conduits à Versailles; on put les croire sauvés; mais, au mo-

(1) *Mém.* de Cléry.

(2) On tuait encore le 6 septembre. Voyez les journaux du temps. — Les *Mém.* de Mme Roland, — L'*Hist. de la révolution*, de Beaulieu, etc.

ment où ils devaient passer la grille de la Ménagerie, où ils allaient être enfermés, quelques voix crièrent : *A bas les têtes!* et à ce cri féroce les meurtriers se précipitèrent, hommes et femmes, et les malheureux furent égorgés sous les yeux de la troupe qui se tenait immobile, le sabre dans son fourreau. L'Américain Fournier présidait à ces barbaries. On se prit à tuer les malheureux à plaisir ; on dansa sur leurs corps, on but de leur sang, on mangea de leur chair, on jeta dans les airs leurs os mutilés ; on joua avec les cadavres ; on en fixa les lambeaux aux pointes de la grille : rien ne manqua à cette fête de cannibales, pas même l'idiotisme farouche et superstitieux. Une femme avait aidé au meurtre de l'évêque du Mans ; elle lui coupa le doigt pour le garder comme un fétiche dans une fiole d'esprit-de-vin. Puis dans cet enivrement de tuerie, les sicaires s'en allèrent aux prisons ; cette fois nul triage n'avait été fait ; des prisonniers détenus pour des délits ordinaires furent égorgés avec les prêtres, comme s'ils avaient été également innocents. Tel fut le drame de Versailles ; l'horreur plana de nouveau sur la splendide cité de Louis XIV.

C'est parmi ces scènes de crime que se faisaient les élections ; la plupart des choix répondirent à cette frénésie ; ou bien des noms timides protestaient en vain, et annonçaient que la convention nouvelle appartiendrait aux plus audacieux.

Les élections de Paris furent surtout menaçantes. Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Panis, Sergent, Manuel, David étaient l'expression de la commune, dans ce qu'elle avait de plus hideux. Un homme manquait à cette représentation du

crime : on nomma d'Orléans. Pour lui assurer des suffrages, on avait commencé par lui faire quitter son nom ; la commune lui donna celui de Philippe-Egalité. « Je vous jure, citoyens, écrivit l'imbécile factieux à la commune, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et que je ne m'en écarterai jamais. » Ainsi entra-t-il à la convention ; ainsi devait-il arriver à la postérité avec l'immortalité de ce sobriquet d'Egalité, la plus sanglante et la plus ironique satisfaction que la démagogie eût jamais reçue de l'abaissement du sang des rois. Peu après Marat lui demandait publiquement son salaire de la popularité qu'il venait de lui faire. « J'ai vu, dit un contemporain, aux coins des rues un placard signé *Marat,* dans lequel il demandait quinze mille livres à M. d'Orléans, en récompense de ce qu'il faisait pour lui (1). » Telle était la pudeur de cette époque. La convention ne tarda pas à paraître pour consommer ces ignominies et ces persiflages.

Cependant les armées ennemies s'avançaient dans la Champagne. Le roi de Prusse était entré à Verdun, ce même 2 septembre, si fatal à Paris ; un membre de la commune, nommé Beaurepaire, se fit sauter la tête pour n'être pas témoin de l'occupation de Verdun par les Prussiens ; la bourgeoisie au contraire témoigna de la joie, et de jeunes filles allèrent avec des corbeilles de fleurs et de fruits saluer le roi qui venait délivrer Louis XVI ; funeste hommage qui devait être expié tristement. Mais les événements restaient indécis ; les princes suivaient les armées, incertains de

(1) Beaulieu.

leur office, ne sachant si un appel à la nation serait fatal ou salutaire, écoutant tous les conseils, n'osant en suivre aucun, laissant enfin à l'invasion le caractère d'une hostilité déclarée, et à la résistance toute l'ardeur d'un patriotisme désespéré.

Toutefois les armées françaises, inaccoutumées aux batailles, travaillées par des intrigues de toute sorte, fortifiées par des auxiliaires de Paris qui ressemblaient plutôt à des sicaires qu'à des soldats, semblaient de leur côté aller à ces luttes avec des résolutions douteuses encore. Le vieux Luckner, qui les commandait, obéissait à l'inspiration diverse des généraux qui l'entouraient, les uns, comme Dumouriez, mêlant à des pensées de république le dessein d'une royauté nominale pour d'Orléans ; les autres, comme Kellermann, gardant les habitudes calmes de la discipline comme ils eussent fait sous la monarchie de Louis XV, tandis qu'un envoyé de la commune de Paris, Billaud-Varennes, transformait le camp en assemblée tumultuaire, et faisait de la guerre un jeu de jacobinisme non moins formidable pour les généraux que pour les rois qu'ils devaient combattre.

Brunswick cependant continuait d'hésiter ; la Champagne s'ouvrait devant lui ; il s'emparait au hasard de quelques postes ; pendant ce temps Dumouriez et Kellermann établissaient leurs communications ; une armée véritable commença à paraître, et un premier choc eut lieu à Valmy ; Kellermann, après une canonnade de sept heures, repoussa les Prussiens ; ce premier succès décida de toute la suite des événements. Par lui-même il n'avait rien d'éclatant et de décisif ; mais les Prussiens doutèrent du succès d'une guerre où les

Français s'engageaient avec une résolution qu'on n'avait point soupçonnée, et Dumouriez, dont la vie avait été une longue intrigue, acheva de les vaincre par des conférences. C'est ici un mystère de négociation où le salut de Louis XVI servit de voile à des combinaisons ambitieuses, lâches ou perfides.

L'histoire a acquis le triste droit de douter si les alliés nourrissaient une pensée véritable de dévouement pour Louis XVI. Les Prussiens et les Autrichiens étaient travaillés de jalousies ; les uns aimaient la révolution, les autres se défiaient de l'émigration ; tous redoutaient la France ; ce fut parmi ces inspirations diverses que fut mise en délibération la question d'une bataille en règle ou de la retraite. Le 27 septembre, le roi de Prusse, les ministres de Vienne, de Londres et de Pétersbourg tinrent un conseil où fut présent de Castries pour les émigrés. Tous voulaient la bataille : Brunswick seul, le général des armées, ne la voulait pas ; toutefois il céda à l'avis commun, et il annonça la bataille pour le 29. Mais, au sortir du conseil, il donnait des ordres pour la retraite ; tout resta voilé de nuages ; bientôt la Champagne fut évacuée ; la brillante armée coalisée s'éloigna comme si elle avait été vaincue, laissant partout des débris de ses bagages ; et les malheureux émigrés commencèrent à jeter sur l'avenir des pensées de terreur (1).

Sur le Rhin les événements n'avaient pas été plus propices à la coalition. Le général Custines avait poussé devant lui les Autrichiens, et était allé frapper d'une

(1) Voyez sur les causes de cette retraite, Beaulieu, *Hist. de la révolution.*

contribution la ville marchande de Francfort. Tout le Palatinat était envahi; Mayence était occupé. Un corps de vingt mille Autrichiens avait essayé de bloquer Lille; la ville était bombardée, ses faubourgs ruinés; la résistance fut héroïque; le siége fut délaissé. En même temps un corps d'émigrés avait voulu s'emparer de Thionville; ils furent repoussés. Le général Biron (duc de Lauzun) dominait Strasbourg; dans l'enthousiasme de ces succès on ne prit pas garde à un échec sanglant du général Beurnonville devant Trèves; bientôt on attendit des événements plus décisifs.

C'est sous ces auspices que la convention avait inauguré sa puissance (22 septembre). Sa première inspiration avait été d'abolir la monarchie et de proclamer en toute hâte une république dérivant de la souveraineté du peuple. Quelques-uns hésitaient dans cette entreprise. L'abbé Grégoire leur jeta de la tribune quelques paroles de frénésie. « Certes, personne de nous ne proposera de conserver en France la race funeste des rois; nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivent que de chair humaine! Mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté; il faut détruire ce talisman dont la forme magique serait propre à *stupéfier* encore bien des hommes. » A ces mots toute l'assemblée s'émut d'enthousiasme. Une seule voix, celle de Bazire, d'ailleurs épris des nouveautés démagogiques, demanda qu'une si grande résolution fût prise avec maturité, et aussitôt Grégoire reprit : « Eh! qu'est-il besoin de discuter lorsque tout le monde est d'accord? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des

crimes et la tanière des tyrans ! L'histoire des rois est le martyrologe des nations ! » Par ces motifs la conviction arriva au comble. « Le *considérant* de votre décret, s'écria un jeune orateur de Bordeaux, nommé Ducos, ce sera l'histoire des crimes de Louis XVI ! » On voyait apparaître une langue nouvelle et faite pour des idées tout à fait inconnues. Ainsi la royauté fut abolie ; à la place de la royauté apparaissait un conseil exécutif désigné par la convention ; la commune fit proclamer cette abolition dans les rues avec des cris forcenés ; les bourgeois eurent à la célébrer par des illuminations ; mais sous cet appareil de fête la ville restait frappée de stupeur.

Il fut aisé de pressentir en effet tout ce que cette mesure recélait de violent et d'extrême. Déjà les factions s'étaient classées et avaient pris un aspect sinistre. A mesure que la révolution avançait, ceux qui l'avaient les premiers excitée se trouvaient en arrière de ses progrès. Le côté gauche de l'assemblée législative devenait le côté droit de la convention. Il n'y avait que quelques hommes toujours progressifs qui avaient la puissance de courir aussi vite que le torrent. Robespierre, Danton, Marat restaient les dominateurs de ce chaos ; quant à d'Orléans, il ne s'appartenait plus à lui-même ; la puissance terrible à laquelle il s'était voué le tenait immobile et méprisé sous sa main de fer.

Dans cette situation nouvelle, il y eut des scènes violentes qui éclatèrent brusquement dans la convention. Les girondins voulurent témoigner de l'horreur pour les meurtres de septembre ; il y eut des accusations publiques contre les instigateurs de ces crimes. Robespierre se défendit comme un homme qui accuse ;

Danton comme un homme qui triomphe; Marat comme un homme qui fait peur.

Chose étonnante! le nom d'orléaniste subsistait dans les dénominations des partis. Tous s'accusaient réciproquement d'être orléanistes. C'est qu'en dehors des factions sanglantes il y avait des habiles qui croyaient qu'en laissant aller les crimes en toute liberté il serait possible de s'emparer de la puissance. A l'abolition de la royauté, l'idée de la dictature était montée dans l'esprit des plus téméraires; et Marat en avait prononcé le nom comme un objet d'épouvante. Ainsi se mêlaient les ambitions et les attentats; la convention était travaillée d'intrigues farouches et de rivalités sanglantes (1).

Cependant la guerre grandissait. Les Autrichiens avaient voulu couvrir la Belgique, et ils s'étaient avancés jusqu'à Mons sous les ordres du prince de Cobourg. Dumouriez courut à eux. Il avait près de lui le fils du duc d'Orléans, qu'on appelait le *général Egalité*. Les deux armées furent en présence le 6 novembre. La bataille s'engagea près de Jemmapes; d'abord ce n'était qu'une canonnade; les Français, impatients d'une lutte sans terme, demandèrent à se précipiter à la baïonnette; ils attaquèrent ainsi les Autrichiens sur leurs hauteurs, emportèrent leurs redoutes et les chassèrent au loin : un nouveau système de batailles se révélait, où l'ardeur tenait lieu de génie. Les Autrichiens se retirèrent sur Bruxelles; toute la Belgique s'ouvrit à Dumouriez.

(1) Voyez dans l'*Hist.* de Beaulieu l'analyse de ces luttes de factions. Je ne puis que les indiquer.

Dans la Savoie tout cédait également à nos armes. Mais ici la victoire fut suspecte. Le général Montesquiou avait épargné la ville de Genève; le Génevois Clavière, alors membre du conseil exécutif, le dénonça à la convention comme un contre-révolutionnaire; il échappa aux décrets, et alla chez l'étranger cacher sa gloire.

Les premières victoires avaient exalté la convention; elle les déshonora pour les faire servir au prosélytisme. Un décret porta que la convention nationale était *pouvoir révolutionnaire* dans tous les pays où les Français portaient leurs armes. La Belgique accepta de bonne grâce cet empire étrange; elle y vit un présage de liberté. Mais bientôt des clubs s'établirent; la liberté devint de l'anarchie; les populations catholiques s'épouvantèrent; les prêtres s'enfuirent; les temples furent souillés. En même temps des commissaires venus de Paris organisaient le pillage sous des formes d'administration publique; rien ne manqua aux désolations de la Belgique : ainsi se ratifiait son union avec la république française.

C'est du club des jacobins que partait ce mouvement de *propagande* dans le peuple, dans l'armée, et dans les pays même touchés par nos victoires. Ce club dominait la convention, et il y avait jeté jusqu'aux dissensions farouches qui le travaillaient. Car le jacobinisme avait ses sectes, et surtout celles de Robespierre et de Brissot, deux factions terribles, qui s'attaquaient par l'émulation du crime, toutes les deux néanmoins s'unissant pour accabler les girondins, ces *doctrinaires* de l'anarchie.

Un moment ces derniers disputèrent la popularité

au jacobinisme. Ils attaquèrent Robespierre comme aspirant à la dictature. En même temps ils demandaient compte aux ministres de leur gestion; Danton s'émut de colère, et dédaigna les apologies. Mais sa haine était allumée, et il se ligua avec Robespierre pour une vengeance commune. Ce fut le début d'une lutte à mort. Les girondins devaient y être vaincus. Leur éloquence, avec ses formes austères et antiques, ne pénétrait pas les masses révolutionnaires, une populace manquait à leur enthousiasme de théorie, et enfin la commune, atteinte par leurs protestations contre le meurtre et la spoliation, apporta dans cette affreuse mêlée des griefs qui devaient être décisifs; elle venait les accuser de complicité dans les trahisons de Louis XVI. Ainsi des réactions complexes, furieuses, étaient jetées dans une rivalité de pouvoir, et l'idée même du régicide sortit toute armée du milieu d'une lutte où les factions semblaient n'avoir dessein que de s'accabler tour à tour. On eût dit une diversion au travers de ces colères; et en effet tous les partis semblèrent se précipiter de concert sur la même proie, comme si l'ardeur à commettre un dernier crime devait être la seule rivalité ou la seule apologie (1).

Cette espèce de transaction secrète trompa le peuple révolutionnaire; et d'ailleurs sa passion se portait aisément contre Louis XVI. Merlin, de Thionville, fut le premier qui demanda qu'il fût mis en jugement. Aussitôt des pétitions volèrent vers la convention, avec des paroles forcenées. Elles furent remises à une commis-

(1) Voyez à cet égard les journaux du temps; la marche des opinions est bien indiquée dans l'ouvrage de Beaulieu.

sion, qui se trouva de la sorte investie d'un commencement d'instruction. Le rapport fut un acte d'accusation. « De quoi n'est-il pas coupable, le monstre! s'écriait Valazé, chargé de ce travail; vous allez le voir aux prises avec la race humaine! » Ces mots indiquaient l'espèce de justice qui était dans les âmes (1). Le procès s'ouvrit par une délibération ardente, précipitée; il y avait des sentences avant qu'on eût examiné s'il y avait des juges. Et encore au gré de quelques-uns c'était trop de délibérer. « On s'étonnera, s'écria Saint-Just, un jeune furieux, on s'étonnera qu'au XVIII[e] siècle on eût été moins avancé qu'au temps de César. Là le tyran fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que trente coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin du peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime... Juger un roi comme un citoyen, ajoutait-il, ce mot étonnera la postérité froide... On ne peut régner innocemment; la folie est trop évidente... Hâtez-vous donc de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César... Louis était un autre Catilina; son meurtrier, comme le consul de Rome, jurerait qu'il a sauvé la patrie. »

Un député de Paris, du nom de Robert, dépassa la frénésie de Saint-Just; c'était une émulation de folie. « Si celui qui a causé plus de cruautés que Néron, que don Pèdre; si un homme au nom de qui et par qui et

(1) Voyez, dans l'*Hist.* de Beaulieu, des particularités qui furent à sa connaissance personnelle, et qui attestent l'imbécillité furieuse des accusateurs.

pour qui l'on a égorgé plus d'humains que son existence ne comporte d'heures, de moments; je vous demanderais de quel droit cet être prétendrait au privilége absurde et barbare de se baigner dans le sang de ses semblables? Louis ne ressemble à rien moins dans la nature, si ce n'est à cette femme, l'exécrable complice de ses crimes. »

Manuel, autre député de Paris, s'exprimait ainsi : « Le roi peut-il être jugé? Cette question m'a étonné; elle n'en peut être une que chez les esclaves. Il fut roi, donc il est coupable. » Et puis s'adressant au roi lui-même par un mouvement de rhétorique furieuse : « O le plus imbécile, s'écria-t-il, si tu n'étais le plus méchant des hommes!... si j'avais pu croire qu'inviolable, comme tous les représentants du peuple, dans tes fonctions, tu prétendrais encore l'être dans ces orgies, dans ces comités, où gardé par des chevaliers du poignard, avec l'âme de Tibère dans la stupide apathie de Claude, souriant au vœu que formait la fille des Césars que la France n'eût qu'une tête pour la jeter sous la griffe d'un aigle, tu préparais par le fanatisme de Nîmes, par l'opprobre de Longwy, par l'incendie de Lille, la servitude de ma patrie, ou je t'aurais poignardé comme Brutus, ou je me serais tué comme Caton; car on ne doit pas vivre sous un homme comme toi, quand il est plus fort que les lois. Une constitution qui aurait laissé entre tes mains la carabine de Charles IX, en t'arrachant au glaive du bourreau, te livrait à la hache de tous les hommes libres! C'était mériter de t'avoir que de te souffrir! Ta vie est un argument contre la Providence. »

Lakanal, de l'Ariége, un prêtre apostat, trouva des

paroles non moins forcenées. « Si vous n'immolez pas le traître à la patrie outragée, disait-il, aigris par la résistance des peuples et sûrs de l'impunité, les tyrans vont continuer avec une ardeur nouvelle à lutter contre la liberté. C'est par de plus grands forfaits qu'ils chercheront l'impunité de leurs premiers crimes ; voulez-vous les prévenir, punissez ceux de Louis le dernier ; et cette douzaine de despotes qui pèse sur l'Europe va céder le trône aux peuples souverains. Ils sont si bassement cruels les rois ; pourraient-ils n'être pas des lâches ? » Et le prêtre farouche concluait : « Législateurs, la raison et la justice outragées attendent Louis sur la roue ; jusqu'à quand gémiront-elles de vos coupables lenteurs ? »

Tels étaient les votes de la convention ; on eût dit des cris de sauvages.

Un homme les domina par un système de régicide calme et logique ; ce fut Robespierre.

« Citoyens, s'écriait-il, l'assemblée a été entraînée à son insu loin de la véritable question ; il n'y a point ici de procès à faire ; Louis n'est point un accusé ; vous n'êtes point des juges ; vous n'êtes, vous, et ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer. Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler la tranquillité de l'Etat et ébranler la liberté, ou à affermir l'un et l'autre à la fois.....

» Louis ne peut être jugé, ou la république n'est point absoute. Proposer de faire le procès à Louis XVI,

de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel; c'est une idée contre-révolutionnaire; car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous; il peut être innocent; que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé..... »

Et après avoir exposé cette théorie qui ôtait jusqu'au droit du doute en matière de régicide, le terrible raisonneur ajoutait : « Les peuples ne jugent pas comme les tribunaux; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent point *les rois, ils* les replongent dans le néant. »

Puis il étalait de belles sentences sur la peine de mort. « J'abhorre la peine de mort; » s'écriait-il, mais *un roi détrôné* ne pouvait vivre que pour la ruine du peuple, et il concluait : « Cette cruelle exception aux lois ordinaires, que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité;... mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

C'était la logique du meurtre, déduite fatalement de l'intérêt même de l'humanité.

Il serait long de raconter, ou même d'indiquer simplement les opinions qui tombèrent de la tribune sur cette grande question du droit de juger Louis XVI. Il y eut dans le parti même de la république des opinions contradictoires. Une secte de puritains chimériques écartait l'idée des supplices. D'autres restaient fidèles à la lettre des lois déjà faites. Morisson, de la Vendée, et Rouzet, de la Haute-Garonne, voulaient que l'inviolabilité promise au roi fût respectée lorsqu'il n'y

avait plus de roi; ainsi, disaient-ils, la république devait se rendre imposante à toute l'Europe. L'abbé Fauchet tempérait son fanatisme jacobin par des raisonnements de légiste. « Nul ne peut être puni, disait-il, qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit. » Peu s'en fallut que l'assemblée ne précipitât de la tribune le discoureur; il se mit à couvrir ses axiomes de clémence de paroles furieuses; c'était un art de se faire pardonner la modération par un étalage de colère. « Jamais s'écria Mazuyer, de Saône-et-Loire, jamais je n'ai pu concevoir de quelle utilité peut être une tête coupée..... » Et, résumant son opinion, il ajoutait : « Je veux que *Louis le traître*, traînant avec lui sa honte et sa misère, dise à tous les peuples qu'il parcourra : *Je fus un tyran imbécile et sanguinaire; docile aux fureurs d'une femme atroce; jouet des prêtres fanatiques de ma cour et d'un vil ramassis de prétendus grands seigneurs bien fripons, bien scélérats, j'ai voulu opprimer une nation généreuse et magnanime; elle s'est levée tout entière; elle a résisté à l'oppression; elle a secoué un joug de fer sous lequel elle gémissait depuis tant de siècles; elle a recouvré ses droits; elle est libre aujourd'hui: trop fière, trop forte pour me redouter, elle m'a chassé ignominieusement, et je fuis de son sein, chargé d'opprobre et d'exécration.* »

C'était là toutefois une étonnante clémence; elle ne faisait que donner de l'exaltation à la barbarie. Baraillon, de la Creuse, voila de même ses sentiments d'humanité. Mais Lanjuinais, d'Ille-et-Vilaine, retrancha l'outrage de ses maximes austères de république. « Nous ne pouvons pas être à la fois, s'écriait-il, dans la même affaire juges et législateurs, et accusateurs

et jurés d'accusation et jurés de jugement, et d'avance ayant publié nos avis, quelques-uns avec une férocité scandaleuse..... Si nous jugeons, nous devons observer les indispensables formes que la nature a prescrites. Elle veut que tout homme soit jugé d'après les lois de son pays. J'aimerais mieux, moi, et tous ceux qui partagent mon opinion, mourir que de condamner, contre toutes les lois, le tyran même le plus abominable. » L'Anglais Thomas Payne, que son pays avait chassé pour la frénésie de ses opinions, et dont la Somme avait fait un député, trompa la confiance des furieux en demandant que Louis XVI fût envoyé aux Etats-Unis ; cette fois le choix de l'exil ressemblait à un hommage. Camus eut plus de courage que tous les autres ; il nia le droit d'accuser Louis XVI ; pour lui c'était un vaincu saisi dans la fuite ; s'il avait été roi, c'était un malheur, non un crime. Kersaint imita ce courage. Condorcet et Petion se perdirent en des distinctions de crimes publics et de crimes personnels, les uns couverts par l'inviolabilité promise, les autres soumis à la répression nationale (1).

Sur ces entrefaites, le ministre Roland avait découvert une armoire de fer mystérieuse au fond des appartements dévastés des Tuileries. On crut saisir les indices des conspirations du roi. On avait sous la main des notes, des lettres, des mémoires communiqués ; l'imagination en fut exaltée ; le crime de Louis XVI fut assez avéré ; et la convention se hâta de mettre fin à l'exposé des opinions contraires, où souvent la

(1) Voyez la collection des discours principaux des conventionnels dans un recueil du temps, *Le Pour et le Contre*.

frénésie avait trahi la peur ; le 6 décembre, un décret porta l'établissement d'une commission de vingt et un membres, laquelle devait présenter un tableau énonciatif des crimes de Louis Capet ; ainsi désignait-on le descendant de la plus forte race de rois, qui jamais eût passé par le trône. Louis devait ensuite être appelé à la barre de la convention et répondre aux questions qui lui seraient faites.

C'était le début du régicide; et déjà les factions couraient au-devant du drame par des actes furieux. La statue de Mirabeau avait été brisée, et l'on avait fait un décret de mort contre quiconque tenterait d'établir soit la royauté, soit tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. Alors commença de s'évanouir la dernière chimère de la faction d'Orléans. On lut dans les journaux une note avec ce titre : *L.-P.-Joseph Egalité à ses concitoyens ;* c'était le désaveu de ses propres espérances en termes lâches et vulgaires. « Plusieurs journaux, disait-il, affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays; que, dans le cas où Louis XVI ne serait plus, je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement. » Il protestait contre ce dessein, et renouvelait son engagement de 1791 de déposer sa renonciation aux droits de membre de la dynastie régnante *pour s'en tenir à ceux de citoyen français.*

« Pour inspirer plus de confiance en cette déclaration, dit un historien, quelques émissaires, affidés du duc d'Orléans, répandus dans les clubs et dans les groupes populaires, lui donnaient une généalogie très-conforme aux sentiments qu'il professait, et affirmaient

qu'il était fils d'un cocher; par conséquent on devait le regarder comme un *vrai sans-culotte*. C'est ainsi que ce prince dégradé, non content d'être descendu au degré le plus bas de la plus ignominieuse turpitude, voulait encore y entraîner sa mère et ses enfants (1). »

Ces lâchetés furent vaines. Le malheureux d'Orléans s'était voué à une faction qu'il ne lui était donné de satisfaire ni par le crime ni par la honte; et déjà la convention, tout en s'assurant sa complicité dans la préméditation du régicide, l'enveloppait dans ses vengeances, sinon par haine, au moins par mépris, sorte d'expiation plus digne d'une telle vie.

Enfin le jour vint (11 décembre), où Louis XVI devait comparaître à la barre de la convention. Barrère présidait l'assemblée. C'était un esprit disert, qui avait débuté par des goûts de poésie; il avait essayé de porter une sorte de raffinement dans le jacobinisme; mais la barbarie commune eut bientôt entraîné l'élégant poëte. Lorsque le roi fut près d'entrer, Barrère voulut donner à l'assemblée un air de sénat romain. « L'Europe vous observe, lui dit-il; l'histoire recueillera vos pensées, vos actions; l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible..... » Il disait vrai. « La sagesse, la fermeté, l'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges. » Et ici le boucher Legendre interrompit le président. — « Il faut, cria-t-il, que le silence des tombeaux effraye le coupable. — La dignité de votre séance, reprit Barrère, doit répondre à la majesté du peuple français. Il va donner par votre organe une grande leçon

(1) Bertrand de Molleville, *Hist. de la révolution*, tom. x.

aux rois, et un exemple utile à l'affranchissement des nations. Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la liberté de la nation dont vous faites partie; les citoyens de Paris ne laisseront pas échapper cette nouvelle occasion de montrer le patriotisme et l'esprit public dont ils sont animés; ils n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations. »

Alors fut amené Louis XVI; il était entouré de deux municipaux et des généraux Santerre et Wittenkoff. Sa contenance était ferme et modeste; dans le calme de sa figure se peignait la sérénité de son âme. Il était couvert d'une redingote blanche, d'une étoffe commune; l'appareil de sa puissance avait disparu; il restait la majesté de l'innocence. Par contraste on voyait Barrère élevé sur une espèce de trône, affectant une supériorité royale; et en regard, une assemblée avide de sceller sa souveraineté par le meurtre; ce spectacle était sinistre.

« Quel est le Français, dit un témoin vénérable, à qui Louis XVI, dans une aussi déplorable situation, ne parut pas intéressant? Il y avait bien longtemps que je n'avais répandu de larmes; j'étais suffoqué, mes yeux s'en remplirent malgré moi, car c'était un crime de paraître touché de tant d'infortunes; et j'étais dans une des tribunes particulières de l'assemblée, entouré, observé même par ceux qui avaient juré la mort de Louis XVI. Je conserverai toute ma vie le souvenir d'une des réponses du roi à l'interpellation de Barrère. Louis, lui dit celui-ci, avec le ton sévère du plus terrible accusateur, vous avez fait répandre le sang

français. — Non, monsieur, ce n'est pas moi! répondit le roi d'un ton pénétré. Cette réponse, ou plutôt l'accent avec lequel elle fut prononcée, me fit frissonner de tous mes membres (1). »

C'est néanmoins pour l'histoire un cruel office d'avoir à mêler le blâme à cet attendrissement des cœurs. Louis XVI, en se soumettant à cet interrogatoire, le sanctionnait; et la postérité, car elle est venue, s'étonne que le monarque n'eut à opposer à de tels juges que la résignation pieuse d'une victime, sans aspirer à la lutte chrétienne d'un martyr. Louis XVI disputant sa gloire aux bourreaux eût péri peut-être sous mille poignards, mais la dignité du sceptre eût été sauvée.

L'interrogatoire de Barrère était un tissu de questions barbares ou absurdes (2). Louis XVI y répondit avec sang-froid. Après quoi on le reconduisit au Temple. Et alors s'ouvrit une délibération digne de l'enfer.

Le parti de Robespierre voulait que Louis XVI ne fût point jugé, mais mis à mort; c'était ce que Robespierre avait appelé un *acte de Providence nationale*. Le parti girondin, plus légiste que providentiel, voulut que tout se passât selon les règles d'une justice réelle; il demanda un conseil pour l'accusé; Petion fut de cet avis; ainsi les formalités juridiques seraient sauves, et la conscience des régicides serait à l'aise.

Cependant la nouvelle de cette mise en acusation de Louis XVI avait volé en Europe. Les Français qui avaient fui leur patrie poussèrent des cris de colère ou

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

(2) Voyez l'interrogatoire dans les journaux du temps. — Beaulieu l'a mis à la fin du IVe vol de son *Hist.*

de douleur ; et de divers points volèrent des écrits pour la défense de l'infortuné monarque. Necker, Bertrand de Molleville, Malhouet, rivalisèrent dans cette œuvre inutile. Lally-Tolendal demanda un passe-port pour venir plaider la cause du roi, il ne put l'obtenir. On signait des protestations ou des pétitions ; on multipliait les preuves d'une innocence qui éclatait d'elle-même ; tout venait mourir au bruit des vengeances de la convention.

Déjà la délibération était ouverte. Un parti avait osé faire planer au-dessus de la convention une juridiction plus souveraine; et cette logique ressemblait à une sorte de clémence; c'était ce même parti girondin, qui semblait appelé à prendre part aux crimes en les maudissant ; malheureux parti, tourmenté de pensées libres, obéissant au mal, et bourrelé par le remords. Ce parti emporté par les théories, et glacé par la pratique de la liberté des révolutions, avait entrevu l'avénement d'une tyrannie, sous laquelle fléchiraient toutes les têtes, et il essaya de disputer à Robespierre le droit absolu de tuer Louis XVI, en formulant la théorie de l'appel au peuple.

« N'avez-vous pas entendu, s'écria Vergniaux dans une harangue très-remarquable, n'avez-vous pas entendu dans cette enceinte et ailleurs, des hommes crier avec fureur : Si le pain est cher, la cause en est au Temple ; si le numéraire est rare, si vos armées sont mal approvisionnées, la cause en est au Temple ; si nous avons à souffrir chaque jour quelque chose du spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple?

» Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cependant que la cherté du pain, le défaut de circulation

dans les subsistances, la mauvaise administration dans les armées, et l'indigence dont le spectacle nous afflige, tiennent à d'autres causes qu'à celles du Temple. Quels sont donc leurs projets? Qui me garantira que ces mêmes hommes qui s'efforcent continuellement d'avilir la convention, et qui peut-être y auraient réussi, si la majesté du peuple qui réside en elle pouvait dépendre de leurs perfidies; que ces mêmes hommes qui proclament partout qu'une nouvelle révolution est nécessaire, qui font déclarer telle ou telle section en état d'insurrection permanente, qui disent à la commune que lorsque la convention a succédé à Louis on n'a *fait que* changer de tyrans, et qu'il faut une autre journée du 10 août; que ces mêmes hommes qui ne parlent que de complots, de morts, de traîtres, de proscriptions, qui publient dans les assemblées de sections et dans leurs écrits qu'il faut nommer un *défenseur* à la république, qu'il n'y a qu'un *chef* qui puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, que ces mêmes hommes ne crieront pas après la mort de Louis avec la plus grande violence : Si le pain est cher, la cause en est dans la convention? »

Vergniaux osait braver Robespierre; il jetait à la convention la perspective d'une tyrannie pleine de meurtres. Et puis il s'écriait encore : « Citoyens industrieux, dont le travail fait toute la richesse, et pour qui les moyens de travail seraient détruits; vous qui avez fait de si grands sacrifices à la révolution, et à qui on enlèverait les derniers moyens d'existence; vous, dont les vertus, le patriotisme ardent et la bonne foi, ont rendu la considération si facile, que deviendriez-vous? Quelles seraient vos ressources? Quelles mains

essuieraient vos larmes et porteraient des secours à vos familles désespérées? Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui vous auraient précipités dans l'abîme? Ah! fuyez plutôt, redoutez leur réponse. Je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain; ils vous diraient : Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux sanglants des victimes que nous avons égorgées; ou voulez-vous du sang? prenez-en, en voici du sang et des cadavres; nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir... Vous frémissez, citoyens! O ma patrie! je demande acte, à mon tour, des efforts que je fais pour la sauver de cette crise déplorable. »

C'était là une éloquence effroyable, et digne d'un temps de meurtres et de vengeances; l'assemblée palpitait sous la parole du girondin; et lorsqu'il se sentit maître de ses émotions, il s'arrêta pour s'écrier : « Mais non! ils ne luiront jamais ces jours de deuil! Ils sont lâches, les assassins; ils sont lâches nos petits Marius! » Et, devançant l'avenir, il annonçait une réaction du peuple contre la tyrannie qui maintenant le tenait dans la stupeur; enfin il arrivait de la sorte à la conclusion de sa harangue qui était l'invocation de l'intervention souveraine de ce même peuple dans le procès fatal de Louis XVI. « Le peuple qui a promis l'inviolabilité à Louis peut seul déclarer qu'il veut user du droit de punir, auquel il avait renoncé. Des considérations puissantes vous prescrivent de vous conformer aux principes; si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun reproche, et si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera; si au contraire vous les violez, vous encourrez au moins le reproche de vous être

écartés de votre devoir. Et quelle effrayante responsabilité cette déviation ne ferait-elle pas peser sur vos têtes !..... Je n'ai plus rien à dire. »

Tel fut le premier cri d'appel au peuple ; on eût dit un cri de la conscience déchirée. Entre les députés qui appuyèrent l'opinion de l'éloquent girondin brilla Lanjuinais, sorte de puritain dans la république, bravant les clameurs de l'assemblée, les huées des tribunes et les menaces des assassins. Brissot, par un sentiment de haine pour Robespierre, était conduit à une opinion semblable ; il opposait à la menace de la tyrannie la force des assemblées primaires, et cette lutte tenait lieu d'humanité (1). Au contraire, le plus emporté des adversaires de l'appel au peuple fut Lepelletier Saint-Fargeau, ancien président au parlement. La révolution était pleine de contrastes ; jamais la nature humaine ne se révéla avec plus de misères ; la peur était la conseillère des crimes ; et l'histoire dans ses anathèmes ne sait pas si elle doit avoir plus d'horreur que de pitié.

Mais Barrère et Robespierre dominèrent à la fois les furieux, les vertueux et les lâches. Il y avait surtout dans le langage de Robespierre une certaine inspiration d'autorité, qui ressemblait à une fascination (2). La convention était vouée à son empire comme à une fatalité.

Ce fut alors que furent tentés quelques efforts diplomatiques pour disputer à la convention la proie qu'elle tenait déjà sous sa main de fer. Le chevalier Ocaritz

(1) Voyez son discours dans *le Pour et le Contre*, tom. VI.

(2) Voyez son second discours, dans *le Pour et le Contre*, tom. V.

remit particulièrement, au nom du cabinet de Madrid, une note politique où le salut de Louis XVI semblait pouvoir être le prix de la neutralité de l'Espagne dans la coalition de l'Europe. La note était conçue en des termes réservés; mais elle énonçait des jugements trop vrais sur les violences de la convention pour ne point allumer davantage ses sombres colères. La lecture qui en fut faite produisit une explosion de fureur. D'autres démarches plus secrètes furent tentées au nom du cabinet de Naples; elles furent vaines. La pitié se remuait jusque dans les âmes les plus noires. Danton proposa au ministère anglais de sauver le roi; il est vrai qu'il demandait un million. Par malheur il ne se trouva point d'acheteur pour payer cette lâche humanité (1). Mais peu s'en fallut qu'une négociation d'une autre nature n'épargnât à la France une grande honte. Le ministre Lebrun, par des émissaires secrets envoyés à Cologne, avait demandé que l'Autriche et la Prusse reconnussent la république, ou même que la Prusse toute seule sortît de la coalition; Louis XVI eût été remis dans une place forte sur le bord du Rhin; et le roi de Prusse eût été garant du traité. Mais la diplomatie était lente, et le crime se hâtait. Pendant que les protocoles allaient à Vienne chercher des résolutions de chancellerie, la convention courait au dénoûment de son sinistre drame.

Elle avait décrété que Louis XVI aurait la faculté de prendre un conseil. Sur la communication de ce décret, Louis désigna l'avocat Target, l'un des premiers qui dès 89 s'étaient aventurés à la poursuite des

(1) C'est Dulaure qui rapporte cette particularité de Danton.

réformes, et à son défaut Tronchet, tous les deux si la convention y consentait. Target déclina la gloire de ce choix. Il écrivit à la convention les motifs de santé qui l'empêchaient de se charger d'un si grand office. « Un homme libre et républicain, ajoutait-il, ne peut pas consentir à accepter des fonctions dont il se sent entièrement incapable. »

Pour l'honneur de ces temps funestes, le même jour la convention recevait deux lettres d'une autre sorte. « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. » Ainsi s'exprimait Lamoignon de Malesherbes, le même qui avait autrefois secondé l'action des idées modernes, ne prévoyant pas le terme où elles devaient aboutir. Le second Français était d'un nom moins illustre ; il signait *Sourdat, citoyen de Troyes ;* il demandait à la convention de l'appeler pour cet office redoutable de défendre Louis XVI, s'il était vrai, *comme le disait la renommée*, qu'elle lui accordât le droit d'être défendu.

Mais Tronchet était agréé avec Malesherbes ; l'un et l'autre demandèrent qu'on leur adjoignît Desèze, jeune et brillant avocat de Bordeaux.

Ainsi s'organisa la marche de ce procès, où les juges faisaient la loi, l'accusation, la défense, la justice entière.

La procédure s'engagea dans les formalités d'un interrogatoire plein de haine et en quelque sorte respirant la mort. « Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, dit Malesherbes, j'y courus : à

peine m'eut-il aperçu qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui sur une petite table ; il me serra dans ses bras ; ses yeux devinrent humides ; les miens se remplirent de larmes, et il me dit : Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne..... J'en suis sûr, ajoutait-il, ils me feront périr, ils en ont le pouvoir et la volonté ; n'importe, occupons-nous de mon procès, comme si je pouvais le gagner, et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. » Les détails laissés par Malesherbes sur ces apprêts d'une défense que le roi jugeait inutile sont pleins d'intérêt (1). Tronchet avait accepté sa mission avec quelques dispositions peu favorables ; la candeur de Louis XVI le remplit de dévouement et d'amour. « Quand Desèze eut fini son plaidoyer, dit Malesherbes, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Tronchet et moi nous en fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le roi lui dit : *Il faut la supprimer, je ne veux pas les attendrir.*

» Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : J'ai une grande peine ; Desèze et Tronchet ne me doivent rien ; ils me donnnent leur temps, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service ? Je n'ai plus rien, et quand je leur ferais un legs, ils ne l'acquitteraient pas. — Sire, leur conscience, l'Europe, la postérité se chargera de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les. Le lendemain

(1) *Journal* de Malesherbes. — *Hist.* de Beaulieu.

il les pressa contre son cœur, et tous deux fondirent en larmes. »

Cependant Louis XVI songeait à s'armer pour cette grande épreuve du jugement. Sa sœur lui avait indiqué un prêtre qui n'avait point prêté serment, et il chargea Malesherbes d'aller le trouver pour le disposer au saint office qu'il aurait à rendre, quand le moment serait venu. « Voilà, dit Louis XVI à son vieux ministre, une commission bien étrange pour un philosophe ! Car je sais que vous l'êtes ; mais si vous deviez souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterais les mêmes sentiments de religion, qui vous consoleraient bien plus que la philosophie. »

Telle était l'âme de ce roi, poursuivi à mort pour ses crimes. Enfin il comparut de nouveau à la barre de la convention, et Desèze alla prononcer sa défense.

On a reproché à Desèze d'avoir fait un plaidoyer judiciaire plutôt qu'une harangue politique; mais la royauté elle-même semblait demander à être absoute lorsqu'il lui appartenait, vaincue et enchaînée qu'elle était, de condamner les bourreaux qui la jugeaient. L'imagination de la postérité regrette dans cette cause les éclats d'une parole de génie ; l'histoire admire le calme d'une défense entourée de périls.

Le discours de Desèze ne manqua point cependant d'un certain éclat, de cet éclat surtout que donne la logique. Il avait à défendre un roi qui n'était plus roi. Ses actes royaux ne pouvaient donc tomber sous la loi faite pour la condition commune des citoyens. Desèze fut triomphant dans l'exposé de ces idées si simples et si droites ; et ce ne fut point un timide élan d'éloquence

que celui qui l'entraîna à ces paroles célèbres : « Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise d'un homme libre ; je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. »

« Vous voulez, ajoutait Desèze, prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-même qui l'accusez !

» Vous voulez prononcer sur le sort de Louis ; et vous avez déjà émis votre vœu !

» Vous voulez prononcer sur le sort de Louis ; et vos opinions parcourent l'Europe !

» Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi ni aucune forme !

» Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de roi.

» Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle.

» Quèlle étrange et inconcevable destinée ! »

Après quoi l'habile avocat se mit à parcourir la vie publique du monarque et attaquer en face les accusations que la haine amassait sur sa tête. Mais il y avait dans cette défense je ne sais quoi qui révélait l'inutilité de la lutte. Le dernier mot de Desèze fut un cri jeté vers l'avenir ; il avait tout dit pour justifier le roi devant un tribunal sans passions. « Je m'arrête devant l'histoire, s'écria-t-il en finissant ; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Les âmes étaient fermées à l'impression d'une telle justice. La terreur d'une part, la haine de l'autre les enchaînait au crime. Puis c'était une désolante chose de voir le roi sanctionner la fureur par l'apologie. Après le discours de Desèze, Louis lut une note ainsi conçue :

« On vient de vous exposer mes moyens de défense.

Je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

» J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours *conduit*, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. » *Signé* Louis.

« Vous n'avez pas autre chose à ajouter, lui dit le président.

— Non !

— Vous pouvez vous retirer. »

Ainsi se précipitait le drame. On n'eut plus qu'à l'achever en toute hâte par le scrutin. Le parti girondin tentait encore la résistance. Le parti montagnard (on avait appelé de ce nom le parti jacobin à cause de la position de quelques-uns des furieux qui s'étaient placés aux hauts bancs de l'assemblée, comme pour la dominer par leurs clameurs), le parti montagnard étouffa les voix qui essayèrent de s'élever pour la clémence. Le parti girondin se réfugia dans les formalités ; il y fut accablé de même. Mais on lui laissa rédiger les questions juridiques que la convention aurait à résoudre. Ce fut Boyer-Fonfrède qui les formula.

1. Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il

coupable de conspiration contre la liberté, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat?

2. Quelle que soit la décision, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

3. Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Le parti girondin croyait tendre un piége heureux aux consciences bourrelées; il leur ouvrait un abîme où lui-même allait s'engloutir.

Sur la première question une effroyable unanimité se déclara. Six cent quatre-vingt-trois députés prononcèrent la culpabilité de Louis XVI. Pas un seul ne prononça l'innocence; huit toutefois se récusèrent; l'histoire doit les nommer: Baraillon et Lafont, de la Creuse; Morisson, de la Vendée; Henri Larivière et Lomont, du Calvados; Lalande, de la Meurthe; Valady, de l'Aveyron; Vandelincourt, de la Haute-Marne. Trente-quatre votèrent avec des restrictions. Mais entre tous les députés, un fit frissonner la convention elle-même; ce fut d'Orléans. Depuis quelque temps ce nom se cachait dans les ombres; il avait à reparaître pour la consommation des crimes où il avait été mêlé. Lorsque ce mot oui sortit de la bouche du prince, il partit de tous les points de l'assemblée un murmure éclatant d'indignation qui suspendit l'appel nominal; c'était un cri de justice qui sortait de l'enfer, et pour comble Manuel monta à la tribune, et y prononça aussitôt ces étonnantes paroles : « Citoyens, je reconnais ici des législateurs, je n'y ai jamais vu des juges; car des juges sont froids comme la loi, des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la convention n'a ressemblé à un tribunal; si elle l'eût été, elle n'eût pas vu le plus proche parent

du coupable n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser (1). »

Sur la seconde question deux cent quatre-vingt-trois voix appelèrent la ratification des assemblées primaires. Une terrible majorité la repoussa. Et alors reparut encore d'Orléans : « Je ne m'occupe que de mon devoir, s'écria-t-il ; je dis NON ! » et le murmure de colère et de mépris se renouvela. « Je dis *oui*, cria aussitôt Duprat d'Avignon, parce que Philippe a dit *non*. » La flétrissure ressemblait à des coups de poignard.

Enfin arriva la troisième question sur laquelle s'attachait l'intérêt du monde.

Ici l'histoire s'arrête effrayée. Elle ne saurait reprendre les opinions formidables, par où s'allait achever la tragédie du régicide. Les votes les plus timides ne furent pas les moins atroces. Il y a des moments où la peur est plus implacable que le courage ; les uns allaient au crime avec résolution, les autres avec terreur ; tous s'y précipitaient avec barbarie.

L'un disait : « La mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. » C'était Léonard Bourdon.

L'autre criait : « Je ne suis pas de cette foule d'hommes d'Etat qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête ; je vote pour la mort du tyran. » C'était Danton.

Un troisième joignait le persiflage au régicide : « Un roi, ce n'est pas un homme de moins ! » C'était Camille Desmoulins, le tribun du Palais-Royal. Puis il ajoutait : « Je vote la mort, mais trop tard peut-être pour l'honneur de la convention. » Et la convention à ces mots laissait échapper un rugissement.

(1) Bertrand de Molleville, tom. x, p. 376.

La lecture de ces votes fait trembler. La Gironde était emportée ; à son tour elle votait la mort, mais avec des tempéraments pour l'exécution ; retarder le crime, c'était toute l'humanité.

Enfin une voix s'était élevée. « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteraient par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. »

C'était Louis-Philippe, duc d'Orléans.

Et à ces mots l'assemblée fut frappée comme d'un coup de foudre. *Oh! l'horreur! oh! le monstre!* s'écria-t-on de tous côtés avec des gestes d'effroi. Peu s'en fallut qu'en haine d'un tel juge les autres juges ne se maudissent eux-mêmes. Et ainsi jusque dans l'excès du crime éclatait la conscience de l'humanité. Louis-Philippe put pressentir qu'il n'échapperait pas à une justice plus redoutable.

Quelques voix cependant avaient protesté contre cette immense dégradation des âmes. Manuel, de la commune, le même qu'on avait vu si ardent à poursuivre Louis XVI, fut frappé comme d'un remords, et se mit à multiplier tous les moyens pour l'arracher au supplice. Il faillit être assassiné par ses collègues furieux, et il donna sa démission.

Kersaint s'éloigna de même. « Si l'amour de mon pays, écrivait-il à la convention, m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice. »

Duchâtel, de la Gironde, se fit porter, malade, à l'assemblée après l'appel des votes, pour prononcer le

bannissement; c'était le seul moyen de salut. La *montagne* poussa contre lui des cris furieux; quelques mois après il périssait victime de son courage.

Cambacérès, Alquier, Condorcet, quelques députés avec eux prononcèrent des opinions conditionnelles, qui ne furent pas comptées dans le recensement. Ainsi échappaient-ils à la complicité.

Cependant au dépouillement des votes *étaient* venues se mêler quelques paroles nouvelles d'intervention du roi d'Espagne. Alors la colère fut au comble. Les bourreaux étaient sûrs de leur proie, et ils frémissaient qu'on osât la leur disputer. Danton fit la motion de déclarer à l'instant la guerre à l'Espagne; la tempête se calma; et Vergniaux, qui présidait l'assemblée, put enfin faire connaître le résultat des votes.

Le silence était solennel, effroyable. On était au milieu de la nuit. Un sommeil, semblable à la mort, enveloppait la cité. La convention seule veillait dans ce repos sinistre. Le président parla en ces termes : « Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour.

» L'assemblée est composée de sept cent quarante-neuf membres; quinze se sont trouvés absents par commission, sept par maladie, un sans cause, cinq non-votants; en tout vingt-huit. Le nombre restant est de sept cent vingt et un; la majorité absolue est de trois cent soixante et un.

» Deux ont voté pour les fers; deux cent quatre-vingt-six pour la détention, le bannissement à la paix,

ou le bannissement immédiat, ou pour la réclusion; et quelques-uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi; quarante-six pour la mort, avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la ratification de la constitution.

» Trois cent soixante et un ont voté pour la mort; Vingt-six pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

» Ainsi pour la mort sans condition trois cent quatre-vingt-sept; pour la détention ou la mort conditionnelle trois cent trente-quatre.

» Je déclare au nom de la convention nationale que la peine qu'elle a prononcée contre Louis Capet est celle de mort. »

A ces mots terribles l'assemblée resta dans son silence. Elle semblait épouvantée d'elle-même. Puis, revenue de sa stupeur, elle décréta que l'arrêt serait immédiatement expédié au conseil exécutif, pour être notifié dans le jour à Louis, et exécuté dans les vingt-quatre heures de la notification.

Paris se réveilla sous le bruit de la fatale sentence. Tout se remplit de terreur.

Le calme ne régnait qu'à la tour du Temple. Là depuis un mois s'étaient passées de déchirantes scènes de séparation. La commune, dès le premier interrogatoire de Louis XVI, l'avait privé de toute communication avec la reine et ses enfants; elle n'avait laissé auprès de lui que son valet de chambre, Cléry, nom cher à l'histoire et béni des siècles. La convention s'était

offensée de cette sévérité, qu'elle avait jugée barbare, et elle avait ordonné que Louis pût communiquer avec ses défenseurs et sa famille. L'infortuné ne se sentit point le courage de profiter de cette clémence. Ainsi le roi et la reine nourrissaient, chacun en sa solitude, leurs horribles douleurs, évitant de se voir, de peur que la consolation ne fût une angoisse nouvelle. Louis XVI, depuis un mois, n'était plus sorti ; il n'avait plus appelé son fils ; et il avait laissé sa fille auprès de sa mère. Nul supplice n'avait égalé jamais ce supplice.

C'est dans cette solitude que Malesherbes alla trouver son maître, après la sentence de la convention. « Louis XVI était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les deux coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains. » Malesherbes entra, se précipita à ses pieds, fondant en larmes, et ne pouvant proférer une parole. Louis XVI pénétra la cause de cette douleur. Il le releva, l'embrassa, le pressa avec tendresse contre son cœur ; il était moins touché de son sort que de la désolation du vieillard. « Depuis deux heures, lui dit-il avec calme, je suis occupé à rechercher si dans le cours de mon règne j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien, M. de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. » Ainsi fut remplie la mission de Malesherbes, sans qu'il eût aucune parole à proférer, et bientôt il s'éloigna, le cœur déchiré d'angoisses. Louis XVI alors dit à Cléry : « La douleur de ce bon vieillard m'a vivement

ému ; allons ! plus de courage. » Cléry lui-même était près de s'évanouir (1).

Bientôt arriva le conseil exécutif. Garat, ministre de la justice, parut, le chapeau sur la tête. « Louis, dit-il, le conseil exécutif a été chargé de vous communiquer l'extrait du procès-verbal des séances de la convention, des 16, 17 et 20 janvier. » Le secrétaire, Grouvelle, en fit la lecture. Le roi l'écouta sans sourciller. Puis il remit une note, pour demander le temps de se préparer à paraître devant Dieu, et pour recommander à la bienfaisance de la nation les serviteurs, les pensionnaires, les vieillards, les femmes qui n'avaient d'autre existence que ses bienfaits. Le conseil en référa à la convention.

En même temps les défenseurs s'étaient rendus à la barre de l'assemblée pour présenter une protestation du roi et un appel à la nation française. Desèze osa discuter le scrutin de la convention, et montrer que la sentence n'avait été portée qu'à la majorité de cinq voix; il demandait à l'assemblée, « au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, d'user de son extrême puissance et de n'étonner pas la France par le spectacle d'un jugement, qui paraîtra terrible, ajoutait-il, quand elle considérera son étonnante minorité. » Tronchet confirma les paroles de Desèze; il y eut entre les deux avocats une admirable émulation de courage ; et la convention sembla s'étonner du doute qui se remuait en quelques âmes. Alors parut à son tour Malesherbes. Le vieillard voulut aussi parler ; sa voix fut entrecoupée de sanglots. Le vieux ministre

(1) *Journal* de Malesherbes. — *Mém.* de Cléry.

d'une monarchie glorieuse ne savait pas la langue d'une révolution passionnée ; la douleur lui tint lieu d'éloquence.

« Citoyens, disait-il, je n'ai pas comme mes collègues l'habitude de la parole ; je n'ai point comme eux l'habitude du plaidoyer ; nous parlons sur-le-champ sur une matière qui demande la plus grande réflexion ; je ne suis point en état d'improviser sur-le-champ ; je ne suis point capable d'improviser tout de suite..... Je vois avec douleur que je n'ai pas un moment pour vous présenter des réflexions capables de toucher une assemblée..... Oui, citoyens, sur cette question : Comment les voix doivent-elles être comptées? j'avais des observations à vous présenter... mais j'ai sur cet objet tant d'idées..... qui ne me sont suggérées ni par l'individu ni par la circonstance... Citoyens, pardonnez à mon trouble... Oui, citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis, j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenus Tronchet. J'ai eu occasion, dans le temps que j'appartenais au corps de la législation, de préparer, de réfléchir ces idées. Aurais-je le malheur de les perdre, si vous ne me permettez pas de les présenter d'ici à demain (1)? »

Telles étaient les paroles mêlées de larmes du vieillard. La montagne rugissait. Robespierre jeta sa voix terrible parmi les émotions de l'assemblée. Un instant Guadet la tint dans le doute. Merlin défendit l'*honneur* de la convention ; la délibération ressemblait à un orage ; Robespierre resta maître enfin, l'appel fut rejeté. Il n'y eut plus qu'à hâter la mort du roi.

(1) *Le Pour et le Contre*, tom. VII.

On lui avait accordé un prêtre pour se préparer à cette épreuve extrême par la religion. L'abbé Edgeworth fut chargé de ce saint office.

A ce moment il se passait au Palais-Royal un épisode sanglant. Un ancien garde du corps, nommé Pâris, avait cherché tout le jour le duc d'Orléans pour le poignarder. L'idée du régicide avait exalté sa vengeance. A défaut du duc d'Orléans, il cherchait une autre victime de sa colère. Chez un restaurateur il rencontra Lepelletier Saint-Fargeau. « Vous avez voté la mort du roi, lui dit Pâris. — Oui, répondit Lepelletier ; j'ai voté d'après ma conscience ; et puis que vous importe ? » Pour toute réponse Pâris prend sous son manteau un large coutelas et le plonge dans le cœur du régicide. Lepelletier survécut quelques heures à peine ; la convention lui fit des apothéoses comme à un martyr.

Mais le grand drame courait à ses dénoûments. Louis XVI avait rompu sa solitude ; il allait quitter la terre ; il voulut voir sa famille. Ce fut une scène d'angoisse. C'était le 20 janvier, à huit heures du soir. « La reine parut la première, dit le fidèle Cléry, tenant son fils par la main ; madame Royale et madame Elisabeth la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner sa majesté vers sa chambre. *Non*, dit le roi, *passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là.* Ils y entrèrent, et Cléry ferma la porte qui était en vitrage. Le roi s'assit, ayant la reine à sa gauche, madame Elisabeth et madame Royale presque en face. Le jeune prince resta debout entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent

embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, d'après leurs mouvements, que lui-même leur avait appris sa condamnation. »

Après ces deux heures de larmes, le roi donna le signal de la séparation éternelle. On promit de se revoir le lendemain à huit heures, et l'on se dit adieu. La jeune princesse tomba évanouie ; il fallut l'emporter. Louis XVI resta seul.

Un consolateur lui restait, c'était l'abbé Edgeworth. Cette nuit fut sublime. Louis XVI ne pensa plus qu'à Dieu. Il écouta les touchantes exhortations du prêtre, et se confessa ; puis après deux heures de pieuses paroles et de prières ferventes, à minuit trois quarts, il se coucha et s'endormit d'un calme sommeil. Après quelques heures Cléry le réveilla. Un autel était dressé dans sa chambre ; et Louis XVI prépara son sacrifice, tandis que le prêtre préparait le sacrifice du Dieu éternel. « Je suis bien heureux, disait le roi, d'avoir conservé mes sentiments de religion. Où en serais-je dans ce moment, si Dieu ne m'avait pas fait cette grâce ?... Oui, je leur montrerai que je sais mourir. »

Il entendit la messe et reçut la communion avec piété. Tout se consommait. Après quelques prières nouvelles, il se leva, et prenant Cléry par les deux mains, « Je suis content de vos soins, lui dit-il. »

Le serviteur pleurait. « Espérez encore, sire, lui répondit-il ; ils n'oseront pas vous frapper. — La mort ne m'effraye point, dit le roi, j'y suis tout préparé ! Mais vous, ne vous exposez pas. Je vais demander

que vous restiez près de mon fils ; donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour, rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah ! mon maître, ah ! mon roi, s'écria Cléry en tombant à ses pieds, si mon dévouement, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire, c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous ! »

Le roi le bénit ; puis il lui remit divers objets pour sa famille. « Vous remettrez, dit-il, ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine ; dites-lui bien que je le quitte avec peine. Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle ! Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements ! » Il ajouta, en essuyant ses larmes : « Je vous charge de leur faire mes derniers adieux ! »

Il était sept heures !

Tous les apprêts du supplice étaient faits. Paris se levait dans la stupeur. « Toutes les boutiques étaient fermées; des patrouilles silencieuses, composées d'hommes mal vêtus, circulaient lentement dans les rues, où l'on ne rencontrait d'ailleurs que des figures pâles, tristes et sombres (1). »

Santerre était chargé d'assurer l'ordre du supplice. Il parut au Temple, suivi d'un cortége d'hommes hideux,

(1) Beaulieu.

tels que Paris en fournissait pour les jours sinistres; c'était son armée ; une artillerie formidable le suivait et faisait trembler la cité. A neuf heures il entra chez le roi, accompagné de municipaux et de gendarmes. « Vous venez me chercher, dit Louis XVI. — Oui. — J'ai besoin d'être quelques minutes avec mon confesseur ; je vous rejoins dans l'instant! » Santerre le laissa entrer dans son cabinet. « Tout est consommé, dit le roi à l'abbé Edgeworth, en tombant à genoux ; donnez-moi votre bénédiction ! » Le prêtre le bénit. La prière était comme une armure dont il le revêtait pour cet affreux combat de la mort. Le roi se releva, et Edgeworth s'apprêta à le suivre. Louis XVI s'en alla droit aux municipaux, un papier à la main ; c'était son testament. « Je vous prie, dit-il à l'un d'eux, de remettre ce papier à la reine... à ma femme. — Cela ne me regarde pas, répondit le municipal, je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Celui qui parlait ainsi était Jacques Roux, un prêtre apostat. « C'est juste, dit Louis XVI ; » et il présenta son écrit à un autre qui l'accepta. « Vous pouvez en prendre lecture ; il y a des dispositions que je désire que la commune connaisse. Je désirerais que Cléry restât auprès de mon fils, qui est accoutumé à ses soins, j'espère que la commune ne me refusera pas cette grâce. ... Partons. »

Et alors on se mit en marche. Deux gendarmes montèrent avec Louis XVI et l'abbé Edgeworth dans la même voiture ; le roi se mit à prier dans le bréviaire de son confesseur, et la voiture roula parmi des flots de peuple. Un silence de mort régnait dans la ville ; la marche bruyante des canons retentissait au loin

et grossissait l'épouvante. On arriva ainsi au lieu du supplice, sur la place Louis XV. Là les bourreaux attendaient la victime. Arrivé au pied de l'échafaud, il ôta lui-même son habit. Il allait monter lorsque les bourreaux lui saisirent les mains pour les lui lier derrière le dos. Il ne s'était pas attendu à cette extrémité d'ignominie, et par un mouvement il repoussa l'exécuteur. « Sire, lui dit l'abbé Edgeworth, cette nouvelle humiliation est un trait de ressemblance de plus entre votre majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Alors il présenta ses mains aux bourreaux ; et au moment où il allait monter les degrés de l'échafaud, l'abbé Edgeworth lui dit cette parole immortelle : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

A ce moment Santerre donna le signal d'un roulement de tambours, comme pour dominer les impressions du peuple et toute parole qui tenterait de s'élever sur ce vaste spectacle de terreur. L'histoire manque de courage pour dire le reste. Mais un témoin effroyable l'a suppléé ; c'est le bourreau Samson. « Il monta sur l'échafaud, dit-il, et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler ; mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent ;* ensuite se retournant vers nous, il nous dit : Messieurs, je suis innocent de tout ce que l'on m'inculpe ; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. Voilà ses véritables et dernières paroles.

» Pour rendre hommage à la vérité, ajoute le terrible historien, il a soutenu tout cela avec un sang-froid, une fermeté qui nous a étonnés ! Je reste très-con-

vaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui.

» *Signé* SAMSON, exécuteur des jugements criminels (1). »

A côté de ce témoignage du bourreau, l'histoire grave quelques paroles du prêtre apostat que la commune avait délégué pour vérifier le supplice.

« Pendant la route, dit Jacques Roux, le plus profond silence a régné. Il n'est arrivé aucun événement; nous sommes montés dans les bureaux de la marine pour dresser le procès-verbal de l'exécution; nous n'avons pas quitté Capet des yeux, jusqu'à la guillotine. Il est arrivé à dix heures dix minutes; il a été trois minutes à descendre de la voiture; il a voulu parler au peuple; Santerre s'y est opposé; sa tête est tombée (2). »

Tel est le témoignage du prêtre de la commune; il fait peur à côté de celui du bourreau.

Cependant un autre prêtre, l'abbé Edgeworth, descendait précipitamment de l'échafaud, noyé dans les larmes, et les soldats lui ouvraient leurs rangs, pour le laisser se cacher dans la foule. Il courut chez Malesherbes épancher sa douleur et recevoir celle du vieillard. En même temps le corps du malheureux roi restait la proie des bourreaux, et des scènes infernales couronnaient le supplice. Pendant que sa tête était montrée au peuple, ses dépouilles étaient divisées; on se précipita sur leurs lambeaux; ses cheveux furent vendus très-cher. La haine et l'amour se disputaient

(1) Tiré de l'*Hist.* de Dulaure.

(2) *Le Pour et le Contre*, tom. VII.

ces saintes reliques. Un empressement d'une autre sorte effraya les bourreaux mêmes; des furieux vinrent tremper leurs armes dans son sang; on eût dit un désir affreux de s'en abreuver. « J'ai vu, dit Beaulieu, un crieur de papiers publics, brandissant avec des imprécations un mauvais sabre inondé de ce sang; il voulait le plonger dans le cœur de tous les royalistes, et se croyait invincible. » Après ces scènes de délire on alla jeter les restes de Louis XVI dans le cimetière de l'église de la Madeleine, parmi les cadavres des suppliciés.

Telle fut la fin de Louis XVI, roi de France et de Navarre, héritier de soixante rois.

Sa mort était l'horrible couronnement d'un siècle d'erreurs, de voluptés et de folies. C'était une fatale expiation de mille ans de gloire!

En lui mourait la monarchie antique, et l'histoire dès ce moment entre dans un âge tout nouveau.

La postérité a déjà porté ses jugements sur Louis XVI. Il fut grand par le malheur, sinon par le génie; ses vertus furent celles d'un chrétien, sinon celles d'un roi. Il y avait en son caractère une indécision mortelle, qui fut la cause de tous ses maux. Ses idées étaient droites, sa volonté inerte. Il n'eut de courage que pour se résigner à souffrir. Mais aussi la marche des temps était devenue si complexe, qu'il eût fallu, pour la dominer ou la régler, un de ces hommes rares, qui apparaissent dans les siècles à de longs intervalles, et que Dieu envoie pour être les maîtres de l'humanité. Tout semblait échapper à la royauté, la noblesse, la judicature, la bourgeoisie, le peuple même, le peuple que la royauté avait affranchi, et qui retournait contre elle

sa liberté. Charlemagne, ou saint Louis peut-être, eût saisi, captivé, réformé la société ainsi tourmentée du besoin de choses nouvelles ; Louis XVI ne sut que s'abandonner à tous ses caprices. Il fut roi pour obéir, mais son obéissance fut sublime. Il a désarmé l'histoire à force d'héroïsme. Et pour moi, écrivant ces tristes pages, les larmes m'ont ôté souvent le courage du blâme ; la douleur est devenue de l'admiration, la pitié un culte. Louis XVI n'aura point les honneurs d'un grand homme ; il aura les apothéoses d'un saint.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Histoire nouvelle. — Suite de la mort du roi. — Situation de la France et de l'Europe. — Décrets. — La convention se précipite dans les choses extrêmes. — Esprit de rapine. — Besoin d'égalité. — Evénements du dehors. — Tribunal révolutionnaire. — Succès divers. — Votes furieux. — Arrestation du duc d'Orléans et de tous les princes. — Accusation et triomphe de Marat. — Luttes atroces dans la convention. — Journée du 31 mai. — Proscriptions. — TERREUR. — Résistances dans les départements. — *Fédéralisme*. — Constitution de 93. — Charlotte Corday. — Marche des armées ennemies. — Fureurs de la convention. — Fête de la RAISON. — Décret des *suspects*. — Histoire des prisons. — Horribles récits. — La Vendée. — Lyon est en révolte ouverte contre la convention. — Siége de Lyon. — Affreuses vengeances. — Extermination de la cité. — Insurrection de Marseille et de Toulon. — Meurtres de Paris. — La reine est livrée au tribunal révolutionnaire. — Prison de la reine. — Sa mort. — La convention se frappe elle-même. — Mort des girondins. — Mort de Philippe Egalité. — Morts nouvelles. — Calendrier républicain. — Prise de Toulon. — Récits de vengeances. — Barbaries dans toutes les villes de France. — Suite des exterminations par le tribunal révolutionnaire. — Législation sauvage. — Cultes infâmes. — Robespierre s'attaque aux jacobins. — Morts nouvelles. — Robespierre proclame l'Etre suprême. — Lutte contre Robespierre. — Chute de Robespierre. — 9 thermidor. — Tableau de la France. — Réactions. — Mort de Louis XVII. — Dernières luttes de la convention. — Le directoire gouverne. — Bonaparte paraît. — Evénements militaires. — Incidents à l'intérieur. — Suite de

la guerre. — Campagne d'Italie. — Révolution du 18 fructidor. — Expédition d'Egypte. — Coalition de l'Europe. — Anarchie dans Paris. — Révolution du 18 brumaire. — Siècle nouveau. — Fin de l'Histoire de France.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'histoire de la monarchie est achevée. De Clodion à Louis XVI la grande nation de France a épuisé ses transformations, et pour épreuve extrême elle a fini par briser la royauté.

C'est donc une histoire nouvelle qui commence. Toute la vieille société est détruite. Rien de ce qui avait été ne survit. Tout est rasé, église, clergé, noblesse, judicature, bourgeoisie; la France est jonchée de ruines, et parmi ces ruines du sang.

Ainsi ma tâche semblerait finie. Mais d'une autre part c'est un profond sujet d'étude de montrer la suite du régicide; et cette grande unité de l'histoire de France, semblable à une magnifique épopée, se complète naturellement par le spectacle des folies meurtrières où s'abîme une nation sans gouvernement.

C'est un tableau qu'il reste à tracer, pour servir de moralité au récit des révolutions politiques, philosophiques ou matérielles, dont nous avons depuis douze siècles suivi la marche et caractérisé la puissance ou les destructions.

La mort de Louis XVI avait plongé Paris dans la stupeur. Puis la nouvelle vola dans le royaume pour y porter la même épouvante. Toutes les âmes étaient glacées; l'énormité du crime, tout prévu qu'il était,

avait dépassé toutes les craintes. Après que le roi était frappé, la nation pressentait qu'elle serait frappée à son tour. Mais, chose étrange ! elle restait immobile sous l'impression de ces alarmes. La douleur et l'effroi avaient ôté l'énergie des cœurs ; le crime seul gardait de l'exaltation, et encore les complices du régicide, avec la variété de leurs pensées et de leurs haines, pouvaient entrevoir aisément qu'ils venaient de se jeter dans une arène où bientôt ils auraient à s'exterminer tour à tour.

Les girondins seuls s'étaient fait à cet égard quelque illusion. Ils avaient pensé que le sang du roi cimenterait l'union des partis. Dès la première séance, ils furent détrompés. Petion voulut parler de paix, la montagne lui répondit par des rugissements. Tallien demandait que Kersaint fût arrêté et mandé à la barre pour avoir calomnié les patriotes. Bréard voulait qu'on fît des visites domiciliaires pour arrêter dans leurs demeures tous les conspirateurs. Tout annonçait des luttes sanglantes. Le ministre Roland, républicain chimérique, se sentit fléchir sous le poids de ces fureurs, il donna sa démission ; et ce fut sous cette première impulsion que la convention fit rendre des honneurs insolites à Lepelletier, comme pour allumer davantage l'enthousiasme des vengeances (1).

Cependant l'Europe s'était émue au bruit du régicide. L'Angleterre se déclara la première. L'ambassadeur Chauvelin reçut l'ordre de quitter la Grande-Bretagne sous huit jours, et cet ordre fut motivé par

(1) *Moniteur*, nos 23-24-25-27-29-31, etc. — Voyez les détails dans l'*Hist. de la révolution*, de Beaulieu.

la mort de Louis XVI. La convention répondit à cette manifestation par un décret de déclaration de guerre ; et comme l'Angleterre tenait sous sa main le stathouder des Provinces-Unies, ce décret enveloppa la république de Hollande.

En même temps un autre décret était lancé contre les émigrés; c'était une autre sorte de défi jeté à l'Europe, et celui-ci était formidable.

Voici ce décret.

« I. Les émigrés sont bannis à perpétuité du territoire français ; ils sont morts civilement ; leurs biens sont acquis à la république.

» II. Les effets de la mort civile dont la nation a frappé les émigrés ne peuvent être opposés à la république; en conséquence toutes les substitutions dont ces biens ont été grevés sont ouvertes au profit de la république.

» A l'égard des successions échues ou à échoir aux émigrés depuis leur émigration, elles seront recueillies par la république pendant cinquante années, à compter du jour de la promulgation de la présente loi, sans que pendant ledit temps les cohéritiers puissent opposer la mort naturelle desdits émigrés ; et pour assurer la conservation de ces successions, la convention décrète qu'il ne pourra être fait aucune disposition, ni créé aucune hypothèque, au préjudice de l'action nationale, sur les biens présents et futurs des parents des émigrés. »

Telle fut l'horrible loi : c'était un signal de terreur et de mort (1).

(1) « M. Osselin, ancien procureur à Paris, rapporteur de cette loi, fut depuis condamné aux fers pour avoir accordé protection à une personne

La convention se précipitait dans les choses extrêmes ; par là elle étourdissait l'imagination publique. Elle sembla se plaire à soulever contre elle le monde entier. Le Nord l'enveloppait de ses armes ; l'Angleterre allait l'assaillir avec ses flottes. En même temps l'intérieur de la France bouillonnait ; la Bretagne sentait ses ferments de guerre civile. La convention, comme pour se jouer des périls, déclara la guerre à l'Espagne.

Et pour égaler une si vaste lutte la convention mit à la disposition du pouvoir exécutif les masses nationales. Il y avait dans l'appel qui était fait au patriotisme je ne sais quoi d'exalté et d'électrique, qui remuait les âmes et voilait l'horreur des crimes. Rien de semblable ne s'était vu dans l'histoire.

Le 20 février 1793, un décret porta que tous les gardes nationaux, c'est-à-dire tous les Français non mariés ou veufs sans enfants, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, étaient en état de réquisition permanente. D'immenses armées se trouvèrent sur pied comme à un signal soudain. Le trésor était vide pour les équiper ; la convention fit de l'or avec des assignats (1).

Toutefois l'administration était dans un vaste désordre, et le pillage était sans frein. L'argent avait disparu de la circulation. Le commerce était mort. La misère du peuple devint effroyable. De là des haines nouvelles. On accusa le commerce de se plaire à cette ruine par haine de la république, et le *négociantisme* fut

accusée d'émigration ; après ce jugement il fut relégué dans la prison de Bicêtre, d'où il fut arraché depuis comme conspirateur et *guillotiné*. » Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

(1) Décret du 1er février, création d'assignats pour huit cents millions. — La création du 31 juillet 1792 avait été de trois cents millions.

un crime public : la langue changeait pour énoncer des idées ou des fureurs inconnues. On eût pu croire que cet état de détresse ferait une réaction dans les masses populaires; mais la convention les entraînait ou les contenait, les exaltait ou les glaçait par la force, par la peur, par la ruine même.

En même temps cette partie du peuple, qui depuis 89 avait embrassé la révolution comme un droit de licence, d'émeute et de pillage, ajoutait ses crimes désordonnés aux crimes délibérés de la convention ; Paris était dévoré par une anarchie dont les partis jacobins se faisaient une force terrible de rivalité et de destruction.

Alors éclatèrent d'atroces idées de spoliation, non-seulement par la théorie, mais par la pratique. La propriété sembla devenir une proie. On vit des séditions organisées pour le vol, des bateaux pillés dans la Seine, toutes les boutiques des épiciers dans Paris livrées à la merci de la populace. Çà et là des hommes armés présidaient à l'ordre de ces brigandages.

La convention s'étonnait de ne pouvoir dominer cet esprit de rapine. Elle avait dans son sein des logiciens terribles qui poussaient le principe révolutionnaire à ses conséquences; et tandis que Robespierre et Danton renfermaient leurs théories dans le cercle des applications politiques, Marat, un nom hideux, courait à des applications d'une autre sorte en s'attaquant aux lois les plus universelles de la société et de la famille. Marat était l'homme d'Etat de la canaille; à sa voix se levaient dans Paris des êtres hideux, hommes et femmes; son parti faisait peur à la montagne elle-même.

Cette horrible impulsion de crime et de honte gagna le reste de la France. On se sentit venu à un de ces moments où Dieu livre la société aux pervers et aux bandits. Des sociétés dites populaires s'étaient partout emparées du pouvoir, elles délibéraient l'extermination et le pillage; pour comble, la convention, comme pour s'affranchir des furieux, s'avisa de leur donner des missions; et l'on vit les législateurs se répandre pour appeler la France à l'enthousiasme des forfaits.

Un vaste délire semblait régner : on eût dit une ivresse. Les plus paisibles participaient à l'orgie ; on cherchait la sécurité dans la honte.

Ce qui tourmentait le plus les hommes, c'était l'idée de conquérir l'égalité. C'est par ce besoin aveugle, frénétique, qu'ils se mirent à proscrire la vertu, la richesse, la modération; la folie était le niveau sous lequel tout devait passer. Et afin que la satisfaction fut entière, on supprima jusqu'aux désignations que les mœurs publiques avaient faites. Un député, Delacroix, demanda que la désignation de *monsieur* fut remplacée par celle de *citoyen;* après quoi on imposa la loi du *tutoiement;* on s'attaquait aux bienséances comme à la dernière inégalité ; et on finissait par ôter les délicatesses de la langue, qui étaient comme une protestation extrême contre la barbarie des niveleurs.

Dans cet affreux pêle-mêle de rangs et d'ignominies, la société s'effraya d'elle-même. Nul respect ne parut survivre. La famille s'isola. Une épouvantable familiarité, en faisant disparaître la langue de la haine, du mépris ou de l'amour, rompit les liens

connus de la vie; et le crime et le vice purent prendre à l'aise tous leurs ébats.

Cependant les événements se précipitaient par les armes et par les lois.

Dumouriez qui était venu à Paris, au moment du procès du roi, pour le sauver, disait-il, était retourné à son armée des Pays-Bas, et dès la déclaration de guerre il avait envahi la Hollande.

La convention décréta que la Hollande était par le fait sous la loi de la souveraineté du peuple, et *que les généraux français exerceraient dans le pays batave, au nom de la nation française, le pouvoir révolutionnaire.*

Mais, d'autre part, les armées autrichiennes s'avançaient avec des renforts; les Anglais bloquaient l'Escaut, et trente mille Prussiens couraient sur Maestricht. Le général Miranda assiégeait cette ville, défendue par les émigrés ayant à leur tête le marquis d'Autichamp. Miranda se crut enveloppé; et il laissa son armée *se débander*; elle se rejeta sur la Belgique comme un torrent.

La convention vit une trahison dans cette fuite; et selon sa coutume elle exalta la colère pour cacher la honte. Il fallait que la nation courût en masse au-devant des despotes; mais il fallait d'abord s'assurer au dedans des conspirateurs et des traîtres! Les furieux faisaient appel à de nouveaux massacres; alors fut décrétée l'institution d'un tribunal extraordinaire, resté formidable sous le nom de *tribunal révolutionnaire* (1). C'est ce tribunal qui devait donner de la sécurité à la république par une justice telle qu'il ne s'en serait point vu de semblable sous le soleil.

(1) Séance du 10 mars 1793. Texte au *Moniteur*, n° 71.

Le nombre des juges devait être de cinq, celui des jurés de douze ; ceux-ci seraient pris dans le département de Paris, et dans les quatre départements limitrophes, tous du choix de la convention. Le décret statuait que les jurés donneraient leur opinion à haute voix ; c'était une prévoyance infernale ; l'avenir la justifia.

Toutefois les girondins s'effrayèrent de ces indices, et ils écartèrent par des oppositions actives et mêlées de complots armés le déploiement d'une justice qui semblait menacer leurs têtes. Les haines ne firent que bouillonner davantage dans la convention (1).

Mais la guerre n'était point contenue. Le prince de Cobourg, commandant des armées autrichiennes, avait attaqué Dumouriez à son tour et l'avait battu à Tirlemont, puis à Nerwinde ; la campagne était désastreuse ; la Belgique, fatiguée des pillages des commissaires de la convention, voyait sans résistance tomber ses places aux mains de Cobourg ; Dumouriez, qui avait imaginé de fonder un Etat indépendant de la Belgique et de la Hollande, n'eut plus qu'à songer à sa propre sûreté. Il était dénoncé à Paris. Il sentit ses périls, il les voulut prévenir. Il fit proposer à Cobourg d'employer ses armes pour l'extermination de la convention, et pour le rétablissement de la constitution de 91. Cobourg applaudit à ses vues. Dumouriez, prompt dans ses desseins, les confia à trois commissaires révolutionnaires qu'il crut intéresser à cette réaction. Ils le trahirent. La

(1) Voyez les luttes des factions dans Paris. Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

convention envoya à son armée le ministre de la guerre Beurnonville, avec quatre de ses membres, pour lui notifier de comparaître à sa barre. Dumouriez les fit arrêter et les envoya captifs à l'armée de Cobourg ; puis il s'apprêta à marcher sur la convention.

A ces nouvelles Paris ressembla à un chaos ; la convention, la commune, les clubs rivalisèrent de mesures extrêmes ; la révolution commença à se déchirer de ses mains. La convention était en permanence. Mais Dumouriez, abandonné de son armée, s'enfuit en Allemagne avec son état-major et le fils du duc d'Orléans, qu'on appelait le général Egalité. La convention, délivrée du péril des armes, se mit à sévir à outrance. Robespierre voulait que Brissot fût décrété d'accusation. Les factions s'attaquaient tour à tour. L'armée entière de Dumouriez était mise en surveillance ; les pères, les mères, les femmes, les enfants des soldats et officiers de cette armée étaient déclarés otages pour être gardés à vue par leurs municipalités ; et en même temps l'administration était bouleversée ; les modérés étaient suspects ; les suspects étaient criminels ; tous étaient chassés ; la commune envahissait le pouvoir ; le comité de *défense générale* devenait le *comité de salut public ;* et un camp de quarante mille *sans-culottes* était décrété pour être formé sous Paris.

Dans cet immense désordre, des votes furieux s'élevaient contre les membres de la famille des Bourbons. Marat provoquait ces colères. Il voulait que la tête de tous les Bourbons fût mise à prix comme celle de Dumouriez et il enveloppait dans ses motions le général Egalité, qui avait suivi la fortune du fu-

gitif. Les girondins, fidèles à leur chimère de république, éloignaient ces idées atroces, et devenaient par là même un objet de haine. « S'ils sont si bons républicains, criait Marat, *qu'ils se mettent la corde au cou* pour voter avec la montagne la mise à prix des têtes des Capets fugitifs (1). » Et la montagne et la populace applaudissaient au forcené.

Les girondins toutefois se laissaient aller à la pensée d'atteindre par des mesures d'exception Philippe Egalité, comme expression dernière de la politique de ce même Marat, lequel sous un jacobinisme hideux cachait l'idée d'une royauté digne de lui.

Les haines étaient complexes. D'Orléans en fut aisément atteint. Le mépris tint lieu d'accusation. Les motions se croisaient, les délations se détruisaient, les décrets se choquaient. Marat et d'Orléans étaient poursuivis à la fois. Marat fit son apologie en redoublant de fureur contre le général Egalité, et Danton essaya de protéger Marat en proposant de traduire d'Orléans devant le tribunal révolutionnaire. C'était un affreux conflit d'accusations, et la même confusion régna dans les jugements. Enfin d'Orléans fut décrété. La convention (6 avril) ordonna qu'il serait enfermé dans la forteresse de Marseille. Il avait cru qu'il échapperait au décret en revendiquant son titre de représentant du peuple. Mais le temps de la légalité n'était plus, les lâchetés mêmes n'étaient plus un refuge. Le malheureux avait Marat à dîner avec lui au Raincy, lorsque fut porté le décret de la convention (2). Enfin il invoqua son nom d'*Egalité*, disant qu'il n'était pas

(1) *Moniteur*, n° 140.

(2) Bertrand de Molleville, tom. XII, p. 351.

Bourbon, comme s'il eût voulu se sauver par l'infamie de sa mère : tout fut inutile; le ministre de la justice le fit arrêter.

Le prince de Conti malade et vivant dans l'obscurité, après avoir prêté serment de fidélité à la république, fut arrêté de même, ainsi que sa femme.

Les enfants de Louis-Philippe furent frappés comme lui. Le jeune duc de Beaujolais, un enfant de treize ans, que l'âge avait prémuni contre la contagion, alla comme un héros au-devant de la tyrannie. Le duc de Montpensier servait dans l'armée que commandait Biron, un conseiller des crimes de son père; ce fut *Biron* lui-même qui l'arrêta. Tout devait être extraordinaire, dans cette époque, les crimes, les lâchetés, les vertus et les trahisons. La duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans, fut enfermée à la Force; ainsi toute cette famille fut enveloppée dans la persécution ; mais la colère sembla mourir aux pieds de la duchesse d'Orléans, digne fille du duc de Penthièvre, aimé du peuple et que la douleur venait de faire mourir.

Mais bientôt les accusations s'élargirent; des pétitions vinrent du dehors envelopper dans une complicité indéfinie les divers partis de la convention. « *Montagne* de la convention, disaient des furieux de la section de la halle aux blés, sauvez la république; ou si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous la sauverons! » Et au bruit de ces pétitions Robespierre proposait d'envoyer d'Orléans et toutes les personnes de sa maison au tribunal révolutionnaire; il dénonçait la Gironde tout entière comme complice de Dumouriez, et il ajoutait : « Je renouvelle en ce moment la même proposition que

j'ai déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette d'Autriche.»

Cette proposition était de livrer la reine au tribunal révolutionnaire, de chasser du territoire de la république tous les membres de la famille Capet, mais de garder le fils de Capet dans la prison du Temple (1).

C'était peu ; Marat, dans cette ferveur de crimes, avait fait appel dans une adresse aux passions de la populace ; on craignit de voir Paris sous le poignard des sicaires. La convention décréta que Marat serait arrêté. On le déféra au tribunal révolutionnaire ; il s'y rendit, ayant pour escorte le peuple des sections ; son procès fut un triomphe. Fouquier-Tainville l'interrogea non comme un homme qui accuse, mais comme un homme qui applaudit. Les jurés avaient leur sentence toute prête ; Marat était absous d'avance ; le peuple lui mit une couronne en tête ; quelques-uns le prirent sur leurs épaules et le portèrent en triomphe à la convention ; il fallut que le président laissât défiler devant lui ce cortége frénétique, criant : Vive Marat ! Vive la république ! A la guillotine les girondins !

Tels étaient les conflits dans cette arène de fureurs. Robespierre toutefois suivait sa pensée politique, qui était d'accabler les girondins, comme si le tempérament des factions lui eût été plus redoutable que la frénésie. Il provoquait les pétitions en ce sens ; une adresse des sections de Paris, présentée par un jeune révolutionnaire, nommé Rousselin, motiva la demande d'expulsion de la convention contre vingt députés, criminels de félonie envers le peuple ; c'était alors le crime de majesté. La convention repoussa ti-

(1) *Moniteur* du 29 mars.

midement cette adresse ; les colères restaient allumées, et les factions n'allaient point tarder à se dévorer.

Je ne saurais tout dire en mes rapides écrits. Les conspirations se croisaient. La commune dominait la convention par sa populace de pétitionnaires et d'assassins ; la convention attaquait la commune par ses décrets; les décrets étaient vaincus; on vit le moment où la commune allait faire disparaître dans un affreux guet-apens les membres de la convention, rebelles à ses inspirations de démagogie. La convention crut se défendre par l'établissement d'une commission de douze députés chargés de contrôler les actes de la commune. Les jacobins rugissaient; ils intervinrent par l'émeute dans ces luttes atroces. Le tocsin sonnait. Paris était dans l'épouvante. Le maire alla fraterniser avec les sections assemblées; elles arrêtèrent que tous les pouvoirs constitués étaient suspendus; mais c'était pour les rétablir à l'instant et les affranchir, par cette origine souveraine, de la puissance de la convention (1).

Ainsi l'anarchie était au comble; et peu s'en fallut que les sections emportées à tout hasard dans ces mouvements aveugles, précipités, n'en vinssent aux mains avec leurs armes et leurs canons. Les chefs des jacobins avaient besoin d'une mêlée de ce genre, et ils la provoquaient par des bruits sinistres. Paris échappa à cette fureur.

De son côté, la convention délibérait dans les orages. Le canon d'alarme avait précipité vers elle des flots d'hommes armés qui couraient la défendre contre des périls d'autant plus redoutés qu'ils étaient inconnus.

(1) *Moniteur*, n°s 140 et suiv.

La montagne mugissait. Elle demandait la suppression de la commission des douze, qui avait, disait-elle, allumé cet incendie. Barrère, qui se précipitait d'instinct vers l'opinion prête à devenir maîtresse, parla comme la montagne. La commission fut supprimée; et, chose singulière, en cette même journée Vergniaud fit déclarer que les sections avaient bien mérité de la patrie. On eût dit un voile jeté sur la raison des hommes. Ce fut là ce qu'on appela la journée du 31 mai.

Marat n'était point satisfait; dès le lendemain, il courait raviver la commune; on le vit de sa personne monter à l'horloge pour sonner le tocsin. Des bandes armées vinrent à son appel se mettre sous les ordres d'Henriot, naguère valet d'un procureur au parlement, et devenu commandant de la commune à la place de Santerre, alors envoyé dans les départements. Marat provoquait les massacres contre les conspirateurs de la convention. Mais ses sicaires étaient lâches. Le bruit courut que la convention marchait en armes; ils se mirent à fuir, et la commune resta tremblante. Mille mouvements contraires, la peur, la rage, l'imbécillité, emportaient ces masses de forcenés. Mais les chefs de la populace restaient fermes dans leur pensée de crime. Le 2 juin, ils jetèrent leurs bandes sur la convention. Le tumulte fut atroce. On demandait l'expulsion des députés traîtres envers le peuple. La convention resta comme assiégée dans son antre. Si quelque député essayait de sortir, les baïonnettes le repoussaient. Alors Barrère proposa à l'assemblée tout entière de paraître devant les sicaires en armes. « Que veut le peuple? s'en vint dire le président Héraut de Séchelles. La con-

vention n'est occupée que de son bonheur. — Le peuple, répond Henriot, n'est pas levé pour écouter des phrases, mais pour donner des ordres souverains. Il lui faut des victimes ; il veut qu'on lui livre trente-quatre coupables. — Des victimes ! s'écrièrent les députés, nous le serons tous. » A ces mots Henriot fait reculer son cheval, et il s'écrie : *Aux armes ! canonniers, à vos pièces !* Les armes se dirigent contre les députés, et six pièces sont pointées contre la convention. Mais à gauche une troupe armée paraît bienveillante ; le président se tourne vers elle, et défile sous ses yeux vers le jardin. Alors paraît Marat, avec une bande en guenilles. « Que les députés fidèles, crie-t-il, rentrent en séance. » La montagne obéit à la hideuse voix, et tout le reste suit la montagne. D'autres scènes éclatent. Couthon demande qu'on arrête les députés dénoncés. Lanjuinais, plein de courage, propose de casser la municipalité et d'exterminer les démagogues. Sa voix est couverte de huées par la montagne. Couthon et Marat dominent cette délibération sauvage. Une liste est dressée. Le côté droit disparaît pour ne point délibérer ; vingt-cinq noms sont proscrits ; la Gironde entière est frappée. Vergniaud se console en publiant son indignation et son mépris.

« Hommes lâches, s'écriait-il dans une lettre à la convention, qui vendez lâchement vos consciences et le bonheur de la république pour conserver une popularité qui vous fuit, je vous dénonce à mon tour à la France comme des imposteurs et des assassins. »

Et après avoir dit leurs infamies, il ajoutait : « Mon cœur est prêt ; il brave le fer des assassins, celui des bourreaux. Ma mort serait le dernier crime de nos mo-

dernes décemvirs. Loin de la craindre, je la souhaite ; bientôt le peuple, éclairé par elle, se délivrerait enfin de leur terrible tyrannie. »

C'était un vain courage, et qui n'absolvait point la Gironde de sa complicité dans les crimes politiques de la convention. Quelques-uns des proscrits s'échappèrent; les autres furent réservés au supplice.

Dès ce moment se leva sur la France un régime atroce, et, pour se caractériser lui-même, il s'appela la TERREUR ; puissance inconnue, mystérieuse, formidable, dont le nom étonnera les siècles. Çà et là se dressaient des pouvoirs formés d'un amas de bandits, se disputant la domination, imposant au pouvoir légal de la convention, se légitimant par la complicité de quelques députés lâches ou furieux, et provoquant dans tous les départements une émulation semblable de crime et de frénésie. La France courbait la tête sous cette tyrannie ; partout régnait la TERREUR ; on eût dit le courage éteint, la vie glacée.

Toutefois quelques départements frémissaient de la servitude; les députés fugitifs avaient formé des partis armés pour la résistance. La Bretagne parut un instant céder à leurs inspirations de liberté; mais elle était travaillée par une pensée plus profonde et plus vivace, et déjà s'étaient levées ces armées de paysans et de gentilshommes, sous le nom d'armées royales; magnifique élan de liberté et de chevalerie, qui reste dans l'histoire comme une protestation d'héroïsme contre la lâcheté ou la torpeur de la nation. L'insurrection révolutionnaire se réfugia dans le Calvados; la révolte était sacrée, se faisant au nom du peuple ; et

la logique de la convention sembla vaincue. Caen devint le centre d'une vaste organisation politique qui embrassa tout l'Ouest. Une organisation semblable lia le Midi à Bordeaux. Des assemblées populaires déclarèrent la convention asservie; des armées se levaient pour marcher sur Paris; Lyon s'était établi en état de séparation; une révolution se faisait dans la révolution; la révolution centrale s'en effraya, et elle se mit à attaquer à outrance cette anarchie sous le nom de *fédéralisme*.

Je ne saurais suivre ces ardents conflits. La convention échappait aux périls par la violence; en butte aux haines, elle se justifiait par des crimes. Elle se mit à frapper ses membres de décrets d'accusation et d'emprisonnement; puis elle annonça une constitution nouvelle pour saisir l'imagination publique. Le désordre était horrible dans tout l'empire. Les pouvoirs se heurtaient, se brisaient. Les commissaires de la convention, proconsuls farouches, épuisaient les départements par le pillage et par le meurtre. Une constitution nouvelle, quelle qu'elle fût, semblait devoir suspendre cet horrible chaos. Lorsqu'elle parut, on s'y rattacha en effet avec quelque élan; et la convention, voulant donner à cette adhésion une solennité théâtrale, appela à Paris des envoyés du peuple pour l'acceptation du pacte nouveau. Barrère présidait à cette pompe. Le 10 août, on vit arriver ces députations populaires à la convention. L'assemblée se leva pour rendre hommage au souverain. On jura de défendre et d'exécuter la constitution; Robespierre fit décréter que le discours du chef de ces envoyés et la réponse du président de la convention seraient

imprimés dans toutes les langues, et envoyés à tous les peuples de la terre. Après quoi on enferma la constitution dans une urne, qu'on appela l'*arche sainte*.

L'imagination grossière des masses se laissait séduire à ces fêtes insensées; et c'était une diversion aux alarmes de la convention.

Mais la haine bouillonnait dans les âmes généreuses. Les chefs de la convention se sentaient pressés par des réactions terribles. La guerre étrangère était formidable. Les Autrichiens, les Anglais, les Hollandais cernaient la république au nord. Les Prussiens assiégeaient Mayence, et sommaient Landau de se rendre; le général Custine fléchissait sous le nombre; le territoire était envahi. Au midi les Espagnols paraissaient, criant : *Vengeance contre les meurtriers de Louis XVI!* et nulle armée n'apparaissait pour les arrêter. En même temps les insurrections grossissaient à l'intérieur. La Vendée tout entière était en armes; l'Anjou et le Poitou se levaient au nom du roi. La Bretagne avait déjà frappé de défaites les troupes de la république. Plus loin se dressait le drapeau fédéraliste. Ici la vengeance tenait lieu de patriotisme; les députés proscrits semaient la fureur, et la guerre civile s'allumait, pleine de crimes.

Ce fut alors que la convention, sentant sur sa tête de fatales menaces de réaction et de mort, mit dans sa défense une énergie inconnue, prodiguant les décrets de mise hors la loi, frappant à outrance dans son sein et hors de son sein les ennemis, les suspects, les douteux, soulevant les passions hideuses, appelant à son aide toutes les fureurs.

Le fédéralisme fut aisément atteint de ses coups. Il

n'y avait là qu'un parti de résistance, et dans les temps de révolution ce sont les partis d'impulsion qui ont gain de cause. Ce fut pourtant du fédéralisme que sortit un incident dramatique qui fit trembler la convention. Mlle d'Armans, connue sous le nom de Charlotte Corday, d'une famille noble de Normandie, s'était exaltée à la parole des girondins; elle s'en vint à Paris frapper d'un poignard Marat, expression hideuse du jacobinisme. Trois jours après, la jeune républicaine périssait sous la hache du bourreau (17 juillet); puis la convention se mit à exalter l'horrible populace des égouts, et à faire des apothéoses à Marat comme à un martyr. Elle finit par ordonner, le 14 novembre, sur la motion du poëte Chénier, que ses restes fussent portés au Panthéon, à la place de Mirabeau. Marat devint un objet de culte. *Cœur de Jésus! cœur de Marat! O sacré cœur de Jésus! ô sacré cœur de Marat!* c'est sous cette formule que le peuple jacobin adorait le Dieu (1).

Les périls grossissaient. Les Autrichiens avaient pris Condé et Valenciennes. Mayence était tombé aux mains du roi de Prusse. Landau était pressé; le Nord semblait ouvert. Au midi les Espagnols étaient sous Perpignan. Ces nouvelles avaient donné aux armées royales une vive ardeur. Le Midi se joignait au Poitou. Les Cévennes s'armaient. Lyon et Marseille s'étaient déclarés contre l'autorité de la convention. La France était en feu. La convention se sauva par une déclaration de frénésie qui dépassait tout ce qui jamais s'était vu dans l'histoire des peuples en délire. Elle décréta

(1) Voyez de curieux détails dans un article de Beaulieu, *Biographie universelle*.

l'établissement d'un GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE jusqu'à la paix; et elle remit au *comité de salut public* l'organisation de cette puissance dont le nom seul révélait un régime d'extermination et de fureur. Des *représentants du peuple* furent délégués pour aller dans les départements présider à l'exécution des arrêts ou plutôt des volontés arbitraires de ce gouvernement sauvage. La convention était coupée en deux parts, l'une formulant, l'autre pratiquant la tyrannie. Alors régna dans son intensité *la terreur*. Le comité de salut public eut dans les départements des comités correspondants, devant qui tout resta tremblant et muet. Des tribunaux révolutionnaires furent partout établis. Devant ces farouches pouvoirs le pouvoir des clubs restait debout. Une émulation de crime s'empara des âmes révolutionnaires. La délation s'organisa. La guillotine était dressée en permanence dans les plus petites comme dans les plus grandes cités; on jeta à l'échafaud pêle-mêle les amis et les ennemis. Rien ne fut sacré, ni l'âge ni le sexe; la France fut inondée de sang. Le sacrilége se mêla au meurtre. On se mit à attaquer Dieu. On déclara que Dieu était une fiction. On abolit Dieu. Et toutefois, comme il fallait garder quelque reste de solennité qui pût saisir l'imagination du peuple, on créa des divinités, et à ces divinités on fit des temples. L'église métropolitaine de Paris devint le temple de la Raison; l'église de Saint-Roch, le temple du Génie; celle de Saint-Germain l'Auxerrois, le temple de la Reconnaissance; et dans ces temples s'étalèrent des orgies lamentables, honte éternelle de la nation française. Des femmes nues furent exposées

à l'adoration du peuple ; des comédiens, des furieux montèrent dans les chaires pour y blasphémer en un langage de débauche que les saturnales romaines n'avaient point connu. Pour comble, la convention s'en alla en corps consacrer ce délire.

Le président du département, nommé Dufourny, avait préparé une fête éclatante dans le temple de la Raison. Il écrivit à la convention en ces termes : « La Raison humaine est enfin régénérée. Le Fanatisme et la Superstition ont disparu ; la Raison seule a des autels. Vous avez décrété que la ci-devant église métropolitaine de Paris serait dorénavant consacrée à la Raison. Nous y célébrons une fête en l'honneur de cette divinité ; le peuple vous y attend ! » La convention obéit. Cette fête fut horrible de scandale et d'idiotisme ; et l'histoire manque de paroles pour exprimer le dégoût de ces débauches d'un grand peuple. On alla chercher en pompe la convention. La déesse Raison était une actrice de l'Opéra, Mlle Maillard ; on la déposa assise dans un fauteuil, une pique dans la main, à côté du président ; à sa vue partirent des cris d'enthousiasme ; et Chaumette, procureur de la commune, devenu le grand pontife de ce culte immonde, fit une harangue à la convention : « Vous l'avez vu, disait-il, citoyens législateurs, le Fanatisme a lâché prise ; il a abandonné la place qu'il occupait à la Raison, à la Justice, à la Vérité ; ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Il s'est enfui. Nous nous sommes emparés des temples qu'il nous abandonnait ; nous les avons régénérés...... nous n'avons point offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inanimées ; non, c'est un

chef-d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour représenter *la Raison*, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. »

En disant ces mots les regards de Chaumette se portaient sur la déesse, comme en signe d'adoration, et enfin il ajouta : « Un seul cri s'est élevé de toutes parts : Plus de prêtres, plus de dieux que ceux que la nature nous offre ! » Là-dessus le capucin Chabot, épris d'enthousiasme, demanda que la convention déclarât par un décret que la métropole de Paris était désormais consacrée à la Raison et à la Liberté ; et sans autre délibération la convention vota le décret. Alors le président et la déesse se donnèrent le baiser fraternel, au bruit des acclamations ; puis on se mit en marche pour aller consommer dans la vieille église de Notre-Dame l'orgie insensée (1).

On ne saurait dire toutes les souillures, toutes les inepties, toutes les fureurs de ce culte de la matière. Les diverses sections de Paris s'en allèrent, avec des offrandes impies et des chants frénétiques, adorer la déesse. On initia l'enfance à cet horrible sacrilége. On eût dit un peuple résolu à s'abrutir dans la fange.

Cependant la convention suivait son plan de tyrannie par la terreur. Elle publia (17 septembre) une loi dont le premier article était ainsi conçu : « Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens *suspects* qui se trouvent dans le territoire de la république, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation. »

(1) *Moniteur* du 12 novembre. — *Hist. de la révolution*, de Beaulieu.

Le décret embrassait dans cette effrayante désignation de suspects non-seulement les citoyens qui ne s'étaient point engagés dans la révolution, mais ceux-là même qui, s'y étant engagés, étaient présentement en dissidence avec la convention ; c'était le plus large arbitraire qui jamais eût été conçu. Et bientôt il s'élargit encore par la facilité avec laquelle chaque pouvoir révolutionnaire, comité de salut public, tribunal, procureur ou proconsul, put interpréter et appliquer dans le sens de ses haines le décret funeste ; aussi, peu de Français, royalistes ou républicains, catholiques *ou* athées, échappèrent à ses applications capricieuses ; en peu de jours les prisons furent encombrées, et même les prisons manquant aux suspects, on y suppléa par les églises, les couvents et les hôtels (1). Puis, comme la population des captifs allait toujours grossissant,

(1) « Chaque quartier de Paris avait trois ou quatre prisons, dont voici la liste, je crois, à peu près exacte : la Conciergerie, la Force, l'Abbaye, les Madelonnettes, Sainte-Pélagie, le Luxembourg, l'ancienne maison de Port-Royal, connue pendant la révolution sous le nom de Port-Libre, le couvent des Carmes, celui de Saint-Lazare, l'ancien collége du Plessis, les maisons des Bénédictins anglais et écossais, celles des Dames anglaises et écossaises, la maison de Picpus, l'hôtel Talaru, rue de Richelieu, l'hôtel des Fermes, la maison de santé dite de Belhomme, et quelques autres semblables, où, quoique indisposé, on était détenu comme dans les autres maisons d'arrêt. Outre les prisons, chaque autorité ayant le droit d'arrêter avait une vaste chambre de dépôt près du lieu où elle était établie ; le comité de sûreté générale avait une chambre de dépôt, la municipalité en avait une, la mairie ou le chef-lieu de la police une, et chaque comité révolutionnaire une. Ces tristes lieux s'encombraient tous les jours davantage. Le tribunal révolutionnaire en envoyait-il vingt à l'échafaud? le lendemain la même prison qui les avait fournis en recevait quarante, etc. » Beaulieu, tom. v.

on lui fit place par l'échafaud. La fureur de tuer vint alors au comble; et ce qui ne fut pas moins étrange, ce fut la facilité de l'obéissance publique devant cet empire de la mort. La convention même s'effraya du silence qui se fit autour d'elle; elle le prit pour un indice de conspiration. Elle imagina que les victimes entassées dans les prisons méditaient quelque dessein désespéré, et on entendit Collot d'Herbois et un certain Gaston, dont toute la famille avait fui à l'étranger la tyrannie des bourreaux, s'écrier qu'il fallait miner toutes les prisons, et, au premier signe d'insurrection, les faire sauter. Ces votes atroces allaient d'échos en échos dans les sections et dans les clubs, et une immense soif de carnage sembla dévorer le peuple révolutionnaire comme aux jours de septembre. . . . . .

Le tribunal révolutionnaire eut peine à égaler par ses sentences cette avidité. Chaque jour les captifs sortaient des prisons par charretées et s'en allaient à la guillotine. Il y avait du caprice dans l'emprisonnement, et il y en avait dans le supplice. Les rangs, les opinions, le crime et l'innocence étaient confondus. Barnave, le duc du Châtelet, l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, un curé constitutionnel fait prêtre par Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, furent enfermés avec Beaulieu l'historien. Un voleur, nommé Barrassin, se jouait parmi eux avec des ricanements infâmes. « Eh! Châtelet, criait-il au duc, eh! *aboule ici!* » *Aboule!* c'est-à-dire viens. La familiarité se mêlait d'argot; puis dans cet affreux pêle-mêle apparaissait le guichetier, distribuant aux captifs qui devaient comparaître devant le tribunal la liste des

jurés, et disant avec une infernale ironie : « Tiens, voilà ton extrait mortuaire ! »

L'histoire des prisons, à cette sinistre époque, est un drame plein de larmes et de leçons. Je ne saurais tout dire, et tout d'ailleurs se trouve en quelques incidents (1).

La prison du Luxembourg était la plus encombrée. Là comme ailleurs les captifs gardaient une sérénité joyeuse et calme ; les prisons étaient devenues l'asile des mœurs sociales, et c'est pourquoi la police trouva tant de facilité à les discipliner. Les prisonniers étaient appelés au milieu de leurs conversations et de leurs jeux pour aller comparaître devant le farouche tribunal ; c'était la séparation éternelle. « Chaque jour vingt, trente de nos camarades étaient enlevés par ordre de Fouquier-Tainville, et aucun n'échappait. » Après quoi la prison reprenait son calme, et chacun attendait doucement et en paix son appel fatal.

« Un jour un des agents de Fouquier-Tainville vint à la prison avec une liste que son maître lui avait dit contenir dix-huit noms. Il en fait l'appel, et n'en trouve que dix-sept. Mais, dit-il au guichetier, Fouquier m'a dit de lui amener dix-huit contre-révolutionnaires, il me faut encore une pièce. Un malheureux suspect passant alors devant lui, il lui demande son nom. Celui-ci le décline. — *Oui*, dit-il, *c'est toi* ; et il le fait emmener par les gendarmes. Le lendemain il fut guillotiné. »

(1) On a voulu dans ces derniers temps atténuer l'horreur du régime des prisons à l'époque de la terreur. Dans quel intérêt, bon Dieu ! L'histoire ne doit point voiler les turpitudes humaines ; elle plaint ceux à qui ce souvenir fait peur.

« Une autre fois un de ces agents appelait dans la galerie un détenu d'environ cinquante ans, dont je ne me rappelle pas le nom, mais que je sais avoir été officier général en Corse. Celui-ci n'entendait pas, ou, sachant de quoi il s'agissait, ne se pressait pas de répondre. Un jeune étourdi d'environ dix-sept ans jouait à la balle dans la galerie; il entend un nom à peu près conforme au sien, et demande si ce n'est pas lui qu'on appelle. — Oui, c'est toi, viens au guichet. On l'entraîne à la Conciergerie, et le malheureux enfant de dix-sept ans est guillotiné en place d'un homme de cinquante (1). »

Tels étaient les temps dont on a voulu depuis atténuer l'infamie.

L'histoire de la police établie dans les prisons a quelque chose qui soulève l'âme humaine. On enveloppait d'espionnage les captifs, et il se trouva des malheureux qui achetèrent leur vie en livrant celle de leurs frères.

Ce qui jette au cœur une douleur profonde, c'est surtout la joie féroce avec laquelle les tyrans s'en prenaient à ce qui avait été grand pour l'abaisser, à ce qui avait été saint pour le souiller.

Dans cette prison du Luxembourg se trouvaient les duchesses de Noailles et d'Ayen, la première âgée de quatre-vingt-deux ans. Elles étaient soumises comme tous les prisonniers au régime commun, et il leur fallait s'en aller chercher leur nourriture à une gamelle, portant chacune une bouteille, une assiette et un couvert de bois. « Comme on mourait de faim lorsqu'on

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

allait à ce pitoyable dîner, chacun se pressait pour arriver le plus tôt possible, sans faire attention à ceux qui étaient à côté de soi. La vieille maréchale était poussée comme les autres, et, trop faible pour résister à ce choc, elle se traînait le long du mur, pour ne pas être à chaque instant renversée; elle n'osait avancer ni reculer, et n'arrivait à la place que lorsque tout le monde était placé. Le geôlier la prenait rudement par le bras, la faisait pirouetter, et la faisait asseoir sur le banc (1). »

« C'était pendant ces affreux dîners, ajoute l'historien témoin de ces folies barbares, que les agents de la police révolutionnaire venaient nous demander nos noms, nos âges, nos professions, et de tout cela ils faisaient des listes pour servir aux tables de proscription qu'on dressait chaque jour en plus grand nombre. »

Tout se résume en de tels récits, et l'histoire ferait un crime de les voiler.

Chaque prison du reste eut ses incidents, comme aussi chaque tribunal et chaque échafaud. Toutes les cités de France avaient des spectacles de justice de cette sorte. Tout devint un crime, la pauvreté comme la richesse, l'ignorance comme le savoir et le génie. Pour comble de fantaisie, le crime lui-même fut quelquefois criminel. La liste des victimes est l'enseignement le plus éloquent et le plus sinistre qui puisse sortir de ces souvenirs de mort (2). Grands seigneurs,

(1) « Un jour, croyant que cet homme lui adressait la parole, elle se retourne. — Qu'est-ce que vous dites? — Je dis, vieille b..., que tu n'as personne ici pour porter ta cotte; f..-toi là. Et il la plaça sur le banc, comme s'il y eût mis un paquet. »

(2) Elle fut imprimée à la chute du tribunal révolutionnaire; c'est un monument funèbre de l'époque. Elle débute ainsi : *Exécutions au*

artisans, ouvriers, poëtes, philosophes, maîtres et valets, hommes et femmes, duchesses et filles publiques, tout est jeté confusément sur la paille infecte des prisons, et de là sous le couteau. Quelquefois il y a des grâces, mais ces grâces sont des barbaries. La femme d'un peintre s'était enfermée avec son mari à la prison du Luxembourg. Quand elle se sut sur la liste fatale, elle poussa des cris de douleur, et elle alla tomber aux pieds du sbire infernal, nommé Boyenval, que Fouquier-Tainville avait mis à la tête de cette prison! Le sauvage se laissa toucher, à une condition atroce; La malheureuse se livra au monstre, le lendemain son mari allait à l'échafaud.

Cependant l'insurrection des provinces restait formidable; celle de la Vendée surtout s'annonçait avec un caractère profond de chevalerie, de foi et de liberté.

Ce fut la proscription des prêtres qui donna le premier élan à cette lutte immortelle.

Un paysan du bas Poitou avait donné asile à son curé; les soldats républicains envahirent sa demeure; il se défendit à outrance. Il avait reçu plusieurs blessures, et les soldats lui criaient, *Rends-toi!* Rendez-moi Dieu! répondit-il; et il mourut sous mille coups.

ci-devant Carrousel, le 26 *août* 1792. I. Louis-David Collenot, dit d'Angremont, prévenu d'embauchage, exécuté le 26 août 1792. II. Laporte, intendant de la liste civile, convaincu de complots contre-révolutionnaires, exécuté, etc. III. Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*, etc. IV. Jacques-Joseph-Antoine-Léger Baqueman, âgé de cinquante-neuf ans, militaire depuis son jeune âge, etc. IV. Jean Julien, ci-devant charretier à Vaugirard, etc., etc. (J'ai copié l'erreur du chiffre quatre. Le total de la liste est de 2,807, non compris les doubles numéros.)

Tel fut le caractère de la Vendée dans son début.

La présente histoire ne saurait raconter cette guerre civile, la plus étonnante et la plus glorieuse qui fut jamais, si ce nom de guerre civile convient à une lutte où d'une part c'étaient des populations vertueuses qui combattaient pour leur foi, et de l'autre c'était une puissance atroce qui se jouait dans le sang et dans les ruines.

Ce fut la jeunesse du Poitou et de l'Anjou qui donna le signal de cette guerre (15 mars 1793) en refusant de prendre part au tirage pour la levée de trois cent mille hommes ordonnée par la convention.

On craignit des vengeances, et on se mit en mesure de repousser la force par la force. Cathelineau, un voiturier, père de cinq enfants, honoré dans tout le pays pour ses vertus, fut choisi pour chef par la jeunesse rebelle. Ailleurs Stofflet, garde-chasse du comte Colbert de Maulevrier, provoqua une prise d'armes. Ces commencements grandirent. De Charette, officier de marine, se joignit aux paysans, et leur apporta des habitudes de discipline. De Bonchamp et d'Elbée, officiers comme lui, exaltèrent par leur foi le soulèvement catholique. Le jeune Henri de la Rochejaquelein domina toutes ces figures héroïques par un enthousiasme de courage digne des âges antiques. De Royrand, la Rouarie, Bernard de Marigny, de Lescure, une foule d'autres brillaient dans cette sainte croisade. La Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou, furent envahis, dominés, entraînés par ce prosélytisme; la convention s'effraya, et elle lança à diverses reprises sur ces populations vaillantes tout ce qu'elle eut de généraux exterminateurs. Entre eux l'histoire désigne Me-

nou, Biron, Westermann, ce dernier surtout, célèbre par son système de guerre barbare. La Vendée remporta plusieurs grandes victoires; la plus illustre fut celle de Saumur; les républicains perdirent vingt-trois mille hommes, morts ou prisonniers, avec quatre-vingts pièces de canon. C'est après ce grand succès que tous les chefs réunis de la Vendée, gentilshommes et paysans, se donnèrent pour généralissime Cathelineau, le charretier; magnifique et rare exemple d'abnégation et de justice. Cathelineau justifia ce choix par de beaux faits d'armes; mais à l'attaque de Nantes il reçut plusieurs blessures, et quatre jours après il expira. Les suffrages se portèrent sur d'Elbée pour le remplacer. La guerre continua avec des alternatives de victoire et de désastre. Ce fut un magnifique spectacle de voir un petit peuple catholique tenir en échec la convention, avec la puissance de ses armées et le fanatisme de ses forfaits (1).

D'autre part l'exemple de Lyon, en état de rébellion ouverte, enflammait tout le Midi. D'abord les factions s'étaient disputé violemment l'autorité; et le maratisme avait arraché par des fureurs la prééminence. Puis les hommes d'énergie avaient prévalu; et après le 31 mai les députés Biroteau et Chasset, proscrits par la convention, étant allés se réfugier dans l'insurrection lyonnaise, un gouvernement s'établit dans le gouvernement. La montagne de la convention mugissait, et appelait à grands cris des vengeances. Des représentants du peuple parurent pour faire rentrer la riche

(1) Voyez *Hist. de la Vendée*, par M. Alphonse de Beauchamp. — *Mém.* de Mme de la Rochejaquelein. — *Moniteur*, *passim*.

cité dans l'unité de la république. Leur autorité farouche et sanglante ne dompta pas la population généreuse, et bientôt la ville entière se mit en armes pour résister à la hideuse servitude. Dubois-Crancé, l'un des représentants de la convention, appela à son aide l'armée des Alpes. La cité ne s'effraya point ; elle se constitua en république, et se prépara à une défense désespérée. Un ancien lieutenant-colonel au régiment de Picardie, nommé de Précy, vivait aux champs dans la retraite ; il avait fui Paris après le 10 août, ayant fait de vains efforts pour sauver le roi l'épée à la main. La commission populaire, instituée sous le nom de *congrès départemental,* envoya chercher le vaillant gentilhomme et le mit à la tête du peuple armé. Avec lui apparurent aussitôt des hommes d'épée, et notamment de Virieu, ancien colonel de *Limousin*. A ces nouvelles la convention lança un décret de vengeance contre tous les conspirateurs de Lyon, et remit à l'armée des Alpes l'exécution des mesures de confiscation et de mort qu'elle proclamait. Alors se fit le siége célèbre et fatal de la grande cité. Kellermann, commandant de l'armée des Alpes, fut appelé à ce triste office. Il fallut l'y contraindre par un décret spécial ; Robespierre le dénonça au club des jacobins (1) ; puis le vaillant homme de guerre trouva des prétextes heureux pour se faire renvoyer aux frontières ; Dubois-Crancé, le représentant de la montagne, resta chargé du soin d'exterminer Lyon.

A Paris on trouva qu'il était lent dans la vengeance, et peu s'en fallut que les jacobins ne le prissent pour

(1) *Moniteur* du 11 septembre, n° 254.

un modéré. Tout ce qui s'élevait comme un obstacle devant la république remplissait d'angoisse les oppresseurs. D'ailleurs le sol était envahi, et, pour exalter le patriotisme, Barrère fit porter un décret gigantesque. Il avait fait déclarer (17 août) que le peuple entier allait se lever en masse; la loi (23 août) régla l'exécution de cet immense soulèvement. « Dès ce moment, disait-elle, jusqu'à celui où les ennemis seront chassés, tous les Français sont en réquisition pour le service des armées. Les jeunes gens iront les premiers au combat; les gens mariés soigneront les armes et transporteront les subsistances; les femmes travailleront aux tentes et aux habits; les enfants convertiront le vieux linge en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour y prêcher la haine des despotes, l'amour des lois, l'attachement à la république une et indivisible. » Ce langage de la loi ressemblait à du délire. Toutefois le peuple obéit; bientôt il y eut près de 1,500,000 hommes sur pied; ils n'étaient point habillés, ils n'avaient pas d'armes; mais ils étaient prêts à mourir.

En même temps la convention recevait des nouvelles de Lyon, qui lui rendaient la sécurité. Dubois-Crancé avait enfin envoyé cette dépêche. « Le feu a commencé hier à quatre heures du soir (24 août 1793), après trente heures inutilement livrées à la réflexion. Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte Saint-Clair; les bombes ont commencé leur effet à dix heures du soir; à minuit il s'est manifesté d'une manière la plus terrible vers le quai de la Saône; d'immenses magasins ont été la proie des flammes; et quoique ce bombardement eût cessé à sept heures, l'incendie n'a rien perdu de son activité jusqu'à ce moment qu'il est

cinq heures du soir ; on assure que Bellecourt, l'arsenal, la porte du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et autres adjacentes sont totalement incendiées ; on peut évaluer la perte occasionnée dans ces deux nuits à deux cents millions. »

A ces récits les jacobins commencèrent à se rassurer. Dubois-Crancé disait d'ailleurs que beaucoup de prêtres avaient péri dans les sorties, et l'idiotisme révolutionnaire se pâmait d'extase.

Toutefois la cité ne fut pas domptée, et le siége continua par des ravages de cette sorte. Dans les intervalles la convention poussait des rugissements d'*impatience*. Il y eut quelque répit jusqu'au 7 septembre. « On s'aperçoit, vint dire alors le député Gaston, que Lyon n'est pas chauffé comme il devrait l'être ; depuis huit jours on n'a pas entendu parler de maisons livrées aux flammes..... Nous n'entendons plus parler de cette ville qui devrait être réduite en cendres. »

Enfin les efforts furent renouvelés. L'Auvergnat Couthon s'en alla remuer ou effrayer les montagnards de son pays, pour les conduire à ce siége. Lyon se vit pressé de toutes parts. Sa détresse était au comble. Des négociations s'ouvrirent, et Précy, voyant ces préliminaires secrets, ne songea plus qu'à sortir de la ville avec une poignée de braves. Lyon ouvrit ses portes le 9 octobre.

Alors se consomma la vengeance. Un rapport de Barrère provoqua un affreux décret (12 octobre). « Laisserez-vous, disait le doux poëte, subsister une ville qui vient de faire couler le sang des patriotes ? Qui osera réclamer votre indulgence pour cette ville infâme ? Ce n'est pas une ville, celle qui est habitée par des conspirateurs ; elle doit être ensevelie sous ses ruines. Que

devez-vous respecter dans votre vengeance? la maison de l'indigent persécuté par le riche; la charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous l'appellerez *Ville affranchie;* et sur les ruines de cette infâme cité il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la convention, et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira tout : *Lyon fit la guerre à la liberté ; Lyon n'est plus.* »

Le décret formula l'extermination proposée. Une commission extraordinaire fut chargée de *faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.* Le décret ajoutait : « La ville de Lyon sera détruite!..... Tout ce qui fut habité par les riches sera démoli; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. »

L'exécution suivit de près. Quatre conventionnels, Couthon à leur tête, allèrent présider à la destruction de la cité. Couthon, paralytique et demi-mort, se faisait porter dans une litière aux lieux marqués pour la ruine; et là, frappant d'un marteau d'argent les édifices, il disait : *Au nom de la loi, je te démolis!* et aussitôt des bandes de furieux se précipitaient; les débris volaient sous leurs coups.

En même temps la commission extraordinaire sévissait à outrance contre les citoyens. Mais chose étrange! le comité de salut public trouva cette solennité de la justice indigne de la majesté de la vengeance. Il fit partir Collot-d'Herbois, qui avait à exercer des

représailles personnelles. C'était un ancien comédien qui avait été sifflé autrefois sur le théâtre de Lyon ; sa rancune était vivace ; il parut armé de foudres ; Fouché était à ses côtés. Le récit de leurs fureurs fait trembler.

« Citoyens collègues, mandaient-ils à la convention (4 frimaire an II), nous poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère..... Nous ne savons voir et nous ne voyons que la république, que vos décrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante ; nous n'écoutons que le cri du peuple, qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau.

» ..... Nous sommes en défiance contre les larmes du repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité..... Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'indulgence est une faiblesse dangereuse, propre à rallumer des espérances criminelles, au moment où il faut les détruire..... On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de Lyon, mais on n'a presque rien fait pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple ; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans, elle doit avoir l'effet du tonnerre. »

L'effet suivait les paroles. Tandis que la mine et la sape détruisaient la ville, la commission extraordinaire détruisait les citoyens. Mais le supplice manquait à la rage de tuer. On se mit à prendre en masse les conspirateurs ; on les jugeait à la hâte ; puis on les jetait

dans les caves de l'hôtel de ville ; et enfin on les amenait en troupe, enchaînés deux à deux, sur les Brotteaux entre deux fossés parallèles, bordés en dehors de soldats le sabre en main. Des canons chargés à mitraille étaient braqués sur cette double ligne de criminels, et la décharge les enfilait d'un bout à l'autre.

Tous ne mouraient pas, mais tous tombaient, et les soldats venaient achever de tuer ceux qui respiraient encore. Ces morts étaient atroces, et quelquefois la pitié des soldats les rendait pires. L'imagination s'épouvante à l'idée de ces barbaries.

Le nombre de ces suppliciés n'a pas été dit à l'histoire; mais il fut énorme. « Notre pensée, écrivaient les représentants de la convention, notre existence tout entière sont fixées sur des ruines, sur des tombeaux, où nous sommes menacés d'être ensevelis nous-mêmes; et cependant nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides jouissances. La nature reprend ses droits, l'humanité nous semble vengée, la patrie consolée, et la république sauvée, assise sur ses véritables bases, sur les cendres de ses lâches assassins. ..... La terreur, la salutaire terreur est vraiment ici à l'ordre du jour (1). »

Les suplices continuèrent longtemps encore; mais d'autres incidents éclataient, et l'épouvante publique

(1) *Moniteur* de *frimaire* et de *nivôse*. Le 18 frimaire on lut à la convention une lettre des *juges* du tribunal révolutionnaire de *Ville affranchie* : « Le nombre total des guillotinés, disaient-ils, est de cent treize ; un plus grand acte de justice se prépare encore ; quatre ou cinq cents contre-révolutionnaires dont les prisons sont remplies vont expier, l'un de ces jours-ci, tous leurs crimes ; le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup. Puisse ce mouvement électrique se communiquer partout! » C'étaient des *juges* qui parlaient ainsi! *Moniteur* du 18 frimaire.

semblait divisée par la variété des crimes qui couvraient la France.

Marseille et Toulon avaient suivi le mouvement de révolte déclarée contre la convention ; trois représentants du peuple, Albitte, Barras, et Fréron accoururent avec des décrets formidables. Marseille fut frappée de coups terribles. La spoliation, la démolition, la mort vengèrent horriblement l'unité de la république. De là, Fréron courut armé de fureurs vers Toulon. Le port était bloqué par l'amiral anglais Hood. La ville était entre deux périls. « Ceux-là nous apportaient des échafauds, lit-on dans un écrit d'Isnard, député proscrit du 31 mai ; celui-ci promettait de les briser. Les uns nous donnaient la famine, l'autre nous offrait des subsistances ; Fréron nous apportait cette constitution de 1793, écrite par le bourreau sous la dictée de Robespierre ; Hood nous promettait de nous soumettre aux lois promulguées par la constituante. Quelques intrigants profitèrent des circonstances pour séduire la multitude égarée par la faim et le désespoir ; elle eut la faiblesse de préférer du pain à la mort, la constitution de 91 au code anarchique de 93. » Toulon s'ouvrit aux Anglais.

C'était juste au moment où Lyon tombait au pouvoir de la convention ; la rage des représentants n'en fut que plus allumée. On s'apprêta à accabler Toulon sous les plus atroces vengeances.

Les grandes cités du Midi étaient en proie aux mêmes furies. Mais c'est de Paris que partaient les excitations de carnage. La convention épuisait soit sur elle, soit autour d'elle, sa soif de meurtre.

Le tribunal révolutionnaire lui servait d'instrument. Chaque jour il frappait des têtes nouvelles. On venait

de lui livrer le général Custines, criminel pour avoir maudit la mémoire de Marat devenu Dieu. D'autres généraux suivirent de près. Houchard, vaillant soldat, qui avait été autrefois garde-chasse de Custines, avait après sa disgrâce pris le commandement de son armée. Il venait de battre à Honscoote trente mille Anglais commandés par le duc d'York, et il les avait contraints de faire lever le siége de Dunkerque ; mais on se souvenait qu'il n'avait pu sauver Valenciennes et Condé; on le livra au tribunal révolutionnaire, et il fut guillotiné. Le général Brunet, qui commandait l'armée des Alpes, avait blâmé les fureurs du 31 mai ; il fut également mis à mort.

Ainsi la convention s'abritait par les fureurs contre la haine. Le progrès de la guerre exaltait aussi ses vengeances. Les ennemis étaient à Cambray, ils assiégeaient Maubeuge, ils saccageaient Landrécies et le Quesnoy, et ils se cantonnaient enfin sur le territoire.

D'autre part les vaillants Vendéens dispersaient les armées de la république, et ils semblaient menacer Paris.

La convention s'épouvanta surtout de ce dernier péril; quarante-cinq mille hommes sortis des garnisons de Mayence, de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy, de Menin, furent dirigés en poste sur la Vendée; et Kléber s'en alla lutter avec son courage et son génie contre Gharette, la Rochejaquelein, Bonchamp, d'Elbée et Talmont, devenus des généraux formidables. Des masses régulières se choquèrent avec fureur ; les batailles furent acharnées; celle de Chollet fut fatale aux Vendéens. Mais la guerre n'était pas épuisée; l'héroïsme se survivait, et la victoire avait ses alternatives.

La convention souilla la guerre par des brigandages inaccoutumés.

Sur la motion de Barrère, l'instigateur permanent des choses extrêmes, elle ordonna que partout les soldats fussent armés du droit d'extermination par le fer et par la flamme (1); la Vendée fut traversée par un appareil de ravage, et par un déploiement d'incendie dont eussent frémi des barbares.

Et pour affermir la convention dans les crimes, le même Barrère, au nom du comité de salut public, lui étala un plan de conspiration du gouvernement anglais pour opérer la *contre-révolution*, mot dès lors formidable à l'imagination des démolisseurs, des incendiaires et des bourreaux; puis il demanda que la reine Marie-Antoinette fût envoyée au tribnal révolutionnaire, et, après la reine, madame Elisabeth; la convention obéit; en même temps elle décrétait une fête pour le 10 août, qu'elle appelait la *Régénération;* fête mêlée de fanatisme et d'imbécillité, qui devait être couronnée par la destruction des tombeaux des rois à Saint-Denis, comme si les vivants n'eussent pas suffi à la rage, et qu'il fallût encore violer les morts.

Alors donc se consomma en toute manière le régicide, et son plus atroce raffinement fut de s'acharner sur une femme.

L'histoire, après la mort de Louis XVI, s'est comme détournée de la douleur du Temple. Il y a des supplices qu'il faut entourer de voiles; on dirait une sorte de pudeur qui les protége; et Dieu seul doit les connaître.

La reine Marie-Antoinette ne reparaît donc à l'his-

(1) *Moniteur*. Séance du 1er août 1793.

toire qu'au moment où le crime politique va de nouveau la visiter.

On s'était hâté, après le décret du 1er août, d'aller enlever de nuit l'infortunée. Elle couvrit de larmes ses enfants, et serrant madame Elisabeth dans ses bras : « *Adieu, chère sœur,* lui dit-elle, *adieu pour toujours. Nous nous reverrons avec le fils de Saint-Louis ; je recommande mes enfants à votre tendresse.* » Puis elle s'en alla avec son courage à son martyre.

On la conduisit du Temple à la Conciergerie, et là on la plongea dans une chambre infecte.

Les Mémoires ont dit les épreuves par où dut passer son grand cœur, après tant d'autres épreuves déjà si cruelles. Quelques mots nous vont révéler une partie de ces tortures.

Nous avons prononcé le nom de Barrassin, un voleur infâme qu'on avait jeté parmi les captifs du Luxembourg. Il avait été donné quelque temps pour valet de chambre à la reine, dans ce cachot de la Conciergerie. « Je l'interrogeais un jour, dit Beaulieu, sur la manière dont on traitait cette princesse infortunée. — Comme les autres, me répondit-il. — Comment ! comme les autres ? — Oui, comme les autres ; ça ne peut surprendre que les aristocrates. Le malheureux était jacobin. — Et que faisait la reine dans sa triste chambre ? — La Capet ! Va, elle était bien penaude ; elle raccommodait ses chausses, pour ne pas marcher sur la chrétienté. — Comment était-elle couchée ? — Sur un lit de sangle, comme toi. — Comment était-elle vêtue ? — Elle avait une robe noire qui était toute déchirée : elle avait l'air d'une margot. — Etait-elle seule ? — Non ; un bleu (un gendarme) montait toujours la garde à sa porte.

— Ce bleu était avec elle? — Je t'ai dit qu'il montait la garde à la porte, mais elle n'en était séparée que par un paravent tout percé, et à travers duquel ils pouvaient se voir tout à leur aise l'un et l'autre. — Qui est-ce qui lui apportait à manger? — La citoyenne Richard (1). — Et que lui servait-elle? — Ah! de bonnes choses : elle lui apportait des poulets et des pêches; quelquefois elle lui donnait des bouquets, et la Capet la remerciait de tout son cœur.

» Cette légère complaisance, dit Beaulieu, faillit coûter la vie à cette femme et à son mari : le gendarme dénonça comme une conspiration ces présents de fleurs, qui servaient à combattre l'odeur fétide répandue dans la chambre de la reine, plus que dans tout autre endroit de la prison (2). »

Cette chambre, ajoute l'historien, était *un véritable tombeau* : là était engloutie la fille d'Autriche, la reine de France; en face de la porte était une pièce qui servait de boutique à un marchand de vin; cette pièce s'appelait le bousin, le marchand le Bousinier. A deux pas de la reine, à ses oreilles, venait mugir l'orgie des voleurs et des assassins de la prison : ce ne fut pas le moindre supplice de l'infortunée. La barbarie avait épuisé sur elle ses raffinements. Tout manquait à ses besoins; on laissait dans un dénûment hideux celle qui avait occupé le trône. Ce contraste était aux tyrans une volupté.

La mise en accusation de Marie-Antoinette fut le comble et aussi la fin de ses tortures. Après deux mois

(1) C'était le nom de la concierge.

(2) Beaulieu explique l'infection de ces lieux, et ses détails sont d'un cruel intérêt.

et demi d'une horrible captivité, on l'envoya au tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation de Fouquier-Tainville était un amas de turpitudes, et il fallut que la superbe reine allât entendre ces griefs sauvages, insulte honteuse au bon sens et à la pitié. Elle parut devant le tribunal avec une ferme et calme dignité. De lâches témoins s'en vinrent attester des crimes furieux, imaginaires.

Lecointre de Versailles, député à la convention, produisit des griefs stupides : la reine, avec le comte d'Artois, avait voulu faire sauter l'assemblée ; on prenait au sérieux les dépositions d'un fou. Hébert, substitut du procureur de la commune, rivalisait de fureur. D'Estaing, le même comte d'Estaing que nous avons vu brillant et aventureux à la tête des flottes françaises, eut le malheur d'être mêlé à ces témoignages. Il était prisonnier à Sainte-Pélagie; il parut escorté par un gendarme. C'était pour un gentilhomme une belle occasion de défendre la reine de France et de mourir avec elle. D'Estaing eut seulement le courage de ne la point accuser; et toutefois il disait qu'il avait à se plaindre d'elle, et cela même fut une lâcheté : il ne se sauva point ainsi du supplice. Par contraste, Jean-Frédéric de la Tour du Pin, ancien ministre de la guerre, osa venir déclarer qu'il n'avait rien à dire que de favorable, et il s'éloigna en s'inclinant avec respect devant l'accusée (1).

Nul grief n'était donc spécifié. Tout se bornait à accumuler sur Marie-Antoinette des inventions abominables. Le président Hermann la souillait à plaisir de

(1) *Journal de l'anarchie et de la terreur.*

calomnies lâches et impures; elle entendait ces infamies et se taisait. Seulement elle rougissait, elle pâlissait, elle frissonnait. On sentait le supplice qui lui brûlait l'âme. Enfin un des jurés lui jeta une dernière turpitude. Elle avait, disait-il, initié son fils, cette autre victime de huit ans, à l'apprentissage des vices. A ces mots, la malheureuse, tremblante et courroucée, laissa échapper ce cri sublime : *J'en appelle à toutes les mères qui sont ici!* Mais là il n'y avait point de mères; il n'y avait pas même de femmes; il n'y avait que des furies.

Marie-Antoinette fut défendue par Tronçon-Ducoudrais et Chauvau-Lagarde. La convention avait décrété d'avance qu'*après le jugement à intervenir contre cette particulière*, les deux avocats, nommés d'office, seraient mis en état d'arrestation et envoyés à la maison nationale du Luxembourg. C'était rendre la défense vaine, à moins qu'elle ne fût héroïque. Les défenseurs furent glacés. Et d'ailleurs la condamnation était arrêtée; la reine s'y attendait; la mort lui était plus douce que la vie. Elle entendit son arrêt le front superbe et serein. Son regard semblait verser la pitié sur ses juges. Elle rentra dans sa prison à quatre heures et demie.

Là elle se sentit comme délivrée de la terre, et sa première inspiration fut d'écrire à madame Elisabeth cette lettre admirable, testament immortel de sa foi et de son courage. Elle allait mourir avec joie, si ce n'est qu'elle laisserait après elle ses enfants chéris, et ce déchirement lui était une affreuse angoisse. Elle eut à trouver en elle-même toute la force pour cette épreuve. La religion ne lui fut d'abord présente que par un prêtre constitutionnel; elle le reçut avec une réserve calme et polie, mais sans accepter son office. D'autres

consolations lui vinrent. M[lle] Foucher, un de ces anges que le ciel donne à la terre sous le nom de femmes, sut pénétrer dans la prison de la reine et lui amener les secours d'un prêtre catholique. Marie-Antoinette, douée du courage des rois, put donc s'armer du courage des martyrs. Elle n'eut plus qu'à étonner et désoler le crime par le spectacle de son supplice.

Au moment venu, elle laissa ses habits de deuil, et parut vêtue d'une robe blanche. Il était onze heures (16 octobre). Paris avait été réveillé par le rappel dans les sections; des canons étaient disposés çà et là sur les places, sur les ponts, dans les carrefours; d'immenses multitudes en armes étaient rangées du palais de justice à la place de la *Révolution*. Tout était prêt; on alla chercher la victime. On lui lia les mains derrière le dos, et on l'attacha sur la charrette qui la traîna à reculons vers le supplice, entre les bourreaux, le prêtre constitutionnel (1) et le curé de Saint-Landry, en habit laïque (2). Paris avait laissé échapper pour ce spectacle ses multitudes affamées d'émotions. L'ecclésiastique crut devoir parler timidement de courage à la grande reine. « Du courage pour mourir! répondit-elle; c'est pour vivre qu'il fallait du courage! » Ainsi arriva-t-elle à la place Louis XV. Là elle sembla s'élancer, comme ayant hâte de recevoir la mort. Le bourreau montra sa tête au peuple, qui cria : *Vive la république!* Mais il y eut des sanglots étouffés; de malheureuses femmes étaient venues chercher un spectacle; on en vit s'évanouir et mourir dans les convulsions.

(1) Michaud, *Biographie universelle*.

(2) *Journal de l'anarchie et de la terreur*.

Telle fut la mort de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur d'Allemagne, de la reine des Deux-Siciles, de l'électeur de Cologne, du grand-duc de Toscane, du duc de Parme et de la duchesse de Saxe-Teschen, et reine de France.

On a vu des enfants jouer avec les ossements dans les cimetières; ainsi le peuple révolutionnaire jouait avec les têtes de rois.

Mais la mort de Marie-Antoinette fut comme un signal de furie nouvelle. La convention au milieu de ses dernières fêtes pour la *Régénération* avait repris sa guerre d'extermination contre elle-même. Les vingt-deux députés proscrits après le 31 mai n'avaient pas tous pris la fuite; dix-huit restaient sous la main de la convention. Amar, un député qui avait commencé par être modéré, et que la peur, comme il arrive, avait fini par rendre frénétique, fit au nom du comité de sûreté générale un rapport qui se terminait par *le renvoi* de quarante-quatre membres de la convention devant le tribunal révolutionnaire. Le projet de décret lu par Amar laissait subsister tous les décrets de proscription déjà existants; et il en résulta selon la remarque de Dulaure, proscrit lui-même, que *cent trente-trois députés, décrétés d'accusation ou d'arrestation, furent alors retranchés de la majorité primitive, déplacèrent cette majorité et la reportèrent du côté opposé.* Ce mouvement devait être prévu, toute minorité appelant à soi la popularité, et la minorité de la convention ayant d'ailleurs le terrible privilége de se grossir par les crimes et par la peur.

Robespierre était maître de la France; des victimes

tombaient de toutes parts. Le député Gorsas avait été jugé, condamné et décapité le même jour. Le 24 octobre, *vingt et un députés devinrent*, dit Dulaure, *la proie du tribunal dévorateur*. Les griefs étaient communs; un grief particulier fut dirigé contre Carra; il avait voulu, disait-on, placer le duc d'York sur le trône de France. Tous furent condamnés. Comme on lisait la sentence, Valazé, l'un des condamnés, s'enfonça un poignard dans le cœur. *Tu trembles, Valazé*, lui dit quelqu'un; — *Non*, dit-il, *je meurs*. Il tomba noyé dans son sang. Les autres furent ramenés dans leur prison. La plupart étaient l'élite de la Gironde; quelques-uns avaient été des séides du duc d'Orléans (1); ils passèrent la nuit à boire du punch et à chanter des hymnes républicains. C'était une préparation de furieux, non de philosophes. C'est alors que Vergniaux dit cette parole : *La révolution sera comme Saturne ; elle dévorera tous ses enfants.*

L'abbé Fauchet, prêtre apostat, évêque constitutionnel du Calvados, se souvint de Dieu dans cette fatale extrémité. « Je l'ai vu, dit Beaulieu, habituellement en prières pendant le peu de temps que j'ai passé à la Conciergerie avec lui. » La pitié s'attachait à ces victimes. Fonfrède et Ducos, jeunes encore et beaux-frères, s'embrassèrent sur l'échafaud; tous deux moururent avec fermeté. Le cadavre de Valazé avait été mis sur la charrette; on le jeta pêle-mêle parmi les autres suppliciés.

(1) Voici leurs noms : Brissot, Vergniaux, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Duchatel, Lesterpt-Beauvais, Mainville, Lehardy (du Morbihan), Lacase, Boileau, Antiboul, Vigée.

Ces horreurs commençaient à éveiller l'humanité dans les âmes. Mais la convention n'était pas au terme de ses fureurs.

Après les girondins, le parti jacobin se souvint de Bailly, de celui qui avait salué la révolution avec tant d'amour. Il fut livré au tribunal révolutionnaire qui lui trouva des crimes comme à tous les autres; mais, par un raffinement mystérieux d'expiation, la révolution voulut que son supplice eût un caractère exceptionnel, et on envoya le maire du 14 juillet et du 6 octobre mourir en plein Champ-de-Mars. On eût dit une manifestation formidable de la Providence (12 novembre).

La mort frappait à droite et à gauche, hommes et femmes. Adam Lux, docteur de philosophie, natif d'Opimbourg, était venu à Paris pour demander la réunion de son petit pays à la république française; on lui trouva quelque crime, et le tribunal révolutionnaire le condamna à mort. En même temps Marie-Olympe de Gouges, tête exaltée, auteur d'écrits révolutionnaires, et Mme Roland, la célèbre Spartiate, étaient envoyées à l'échafaud; celle-ci y alla avec fierté : « passez le premier, dit-elle à un compagnon de supplice, vous n'auriez pas le courage de me voir mourir. » Quelques jours après, son mari se donnait la mort; son cadavre fut trouvé sur la route de Rouen. Ainsi, pour peu qu'on eût pris part à la révolution, avec de la candeur et de la vertu, ou bien pour peu qu'on se fût défié de ses bienfaits ou de sa clémence, on était assuré de tomber sous ses coups; mais par un caprice étrange le crime même était frappé; d'Orléans parut à son tour.

Il avait été mis sur la liste des conventionnels en-

voyés au tribunal révolutionnaire. On le ramena de Marseille, où il avait été acquitté; les juges de Paris furent plus obéissants. Philippe-Joseph Egalité était accusé à la fois d'avoir conspiré pour être roi, et pour faire roi le duc d'York. On lui avait donné pour complice le député Coustard; tous les deux furent condamnés. La sentence portait qu'ils étaient *convaincus d'avoir été les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république*. On les envoya à la mort avec trois condamnés obscurs, un pauvre serrurier, nommé Brousse dit *Languedoin*, un couvreur de Corbeil, nommé Lesage, et un vieux militaire de soixante-treize ans, nommé Larroque. Quand ce vieillard vit entrer le duc dans le guichet où le bourreau venait chercher ses victimes, il lui dit d'une voix forte : *Je ne regrette plus la vie, puisque celui qui a perdu mon pays reçoit la peine de ses crimes ; mais ce qui m'humilie, c'est d'être obligé de mourir sur le même échafaud que lui* (1). D'Orléans ne répondit pas à ces amères paroles. Lui-même s'était retourné vers Dieu, et cette pensée calma ses dernières angoisses. Son supplice montra ce qu'est la popularité des révolutions. Une immense multitude était accourue autour de ce tombereau, char de triomphe inattendu de celui qui avait abattu le trône de Louis XVI. De toutes parts c'étaient des imprécations furieuses et d'abominables malédictions. On se félicitait de voir traîné à l'échafaud, l'homme dont on avait servi les crimes et adoré la honte. Ce peuple s'amusa à faire arrêter la charrette devant le Palais-Royal ; Louis-Phi-

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution*.

lippe ne laissa échapper aucune émotion. La charrette reprit sa marche, et alors il demanda au prêtre qu'on avait mis près de lui de ne pas l'abandonner : quelques paroles chrétiennes lui furent une distraction des huées infâmes qui le poursuivaient. Ainsi s'en alla-t-il mourir à la même place et sous la même hache que Louis XVI. La mort du roi avait jeté la stupeur dans le peuple; la mort de Louis-Philippe le remplit de joie. A la vue de sa tête coupée, toute la place Louis XV retentit d'applaudissements; c'était comme une justice atroce, telle qu'on eût pu la trouver sur une terre sauvage (6 novembre).

La fureur de tuer n'était point calmée. Le général Biron, connu en d'autres temps sous le nom de duc de Lausun, suivit de près au supplice celui dont il avait été le confident. En même temps des criminels vulgaires continuaient de fatiguer le bras des bourreaux (1).

C'est alors que la convention promulgua un calendrier nouveau, monument d'une autre sorte du délire de l'époque (2).

(1) Voyez la *liste des guillotinés*; ouvrage rare, publié par numéros, prix 15 sols, chez le C. Marchand, galerie neuve du Palais-Egalité.

(2) Il divisait l'année en douze mois égaux de trente jours, et les mois en trois décades. Les mois d'automne étaient nommés : *vendémiaire, brumaire, frimaire*; les mois d'hiver : *nivôse, pluviôse, ventôse*; les mois de printemps : *germinal, floréal, prairial*; les mois d'été : *messidor, thermidor, fructidor*. Pour compléter l'année, on ajoutait à ces douze mois, cinq jours nommés d'abord *sans-culottides*, puis *jours complémentaires*. L'année commençait le 22 septembre; l'ère républicaine datait du 22 septembre 1792. Toute trace chrétienne était effacée du calendrier. Les jours étaient marqués ainsi : *primidi, duodi*, etc.; le dixième, *décadi*; on y ajoutait des désignations burlesques : *carotte, navet, fromage, âne, cochon*, etc. Jeu de maniaques!

Hâtons-nous de traverser ce qui reste de tyrannie.

Le général Dugommier venait de reprendre Toulon sur les Anglais (24 décembre). Napoléon Bonaparte avait commandé l'artillerie; c'était l'apparition d'un homme montré dès lors à une grande destinée.

La victoire fut souillée. C'était le moment où quelques voix généreuses avaient osé se faire entendre à Lyon contre les tueries des représentants du peuple. Fontanes, réfugié dans la malheureuse cité, avait rédigé une supplique à la convention, et deux Lyonnais étaient venus à Paris pour demander grâce aux bourreaux. La supplique était touchante, et c'est l'honneur des lettres de savoir dire de ces choses qui vont remuer les entrailles humaines sans sacrifier la liberté et la dignité de ceux qui crient miséricorde (1). Collot d'Herbois, l'un des tyrans, courut se faire protéger par les jacobins. La voix des victimes fut étouffée; la prise de Toulon exalta la fureur, et Fouché, resté seul à Lyon, écrivait à Collot cette lettre farouche : « Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices. La guerre est terminée si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir faibles et cruels. Anéantissons dans notre colère et d'un seul coup tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la douleur et le long supplice de les punir en rois. Exerçons la justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en peuple, frappons

(1) Voyez le texte dans l'*Hist.* de Beaulieu.

comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté. »

Fouché ajoutait par un *post-scriptum :* « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire, nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de foudre (1). »

Les vengeances tombèrent sur Toulon. On changea son nom en celui de Port-la-Montagne ; deux commissaires conventionnels, Barras et Fréron, coururent présider à sa destruction : on ne devait laisser subsister que le port. Quant à la punition des habitants, *elle* doit à jamais épouvanter le monde.

C'est Isnard, ce député proscrit du 31 mai, qui a laissé cette page à l'histoire. « Je me promenais un jour au Champ-de-Mars, dit-il; je vois sur un mur l'empreinte de mille coups de feu. J'en demande la cause: un vieillard s'approche et me dit : C'est ici que Fréron a commis des forfaits qui vous feront frémir d'horreur. » Et Isnard reproduit le récit du vieillard. Fréron avait ordonné à tous les bons citoyens de se rendre sous peine de mort au Champ-de-Mars. « J'étais un bon citoyen, disait le vieillard ; mon fils l'était aussi ; nous nous rendons au Champ-de-Mars ; sous peine de mort trois mille de mes compatriotes y arrivent en même temps.

» Là-dessus arrive Fréron à cheval, suivi de ses confidents de crimes, avec un horrible appareil d'armes et

(1) *Moniteur,* séance du 4 nivôse. — « Il paraît, dit Beaulieu, que cette canonnade n'eut pas lieu. Je ne vois nulle part que depuis le départ de Collot on ait fait périr à la fois un aussi grand nombre de Lyonnais par ce moyen. » Il ne resterait en ce cas que la jactance du crime ; ce serait encore trop.

de canons (1). Il ordonne à ses satellites d'aller dans la foule et de choisir à tout hasard ceux qu'ils voudront frapper ou sauver. Les bourreaux font leur triage. Ceux qui sont choisis pour la mort sont rangés le long d'un mur en face des canons braqués. Alors un signal est donné. Les canons foudroient ces masses amoncelées. Elles tombent, elles se relèvent, elles retombent. Tout à coup une voix s'écrie : *Que ceux qui ne sont pas morts se lèvent ! la république leur pardonne.* Les blessés se lèvent, et une nouvelle décharge les foudroie encore ; puis le sabre vient achever ceux qui palpitent.

» Je n'étais que blessé, dit toujours le vieillard, j'imitai l'immobilité des cadavres ; on me crut mort. » Le malheureux dans la nuit se traîna parmi les cadavres, et chose étrange ! il alla tomber dans les bras de son fils mutilé comme lui. Ils se sauvèrent dans la campagne. « Le lendemain, ajoutait le narrateur à Isnard, j'entendis une nouvelle explosion ; plus de huit cents malheureux avaient été massacrés sans jugement.

» Les crimes dont tu me parles, répondit Isnard à l'effrayant narrateur, sont impossibles ; la nature humaine n'atteignit jamais cet excès de férocité. — Si vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi à celui de mon assassin lui-même. Il me présente alors, dit Isnard, les lettres de Fréron à son collègue, Moïse Bayle ; j'y lus ces phrases, datées de Toulon : Cela va bien ! nous avons requis douze mille maçons pour démolir et raser la ville ; tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes ; il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés. Toutes les grandes

(1) Je suis le récit d'Isnard, qui ne mentionne que Fréron ; mais les autres histoires associent Barras à toutes ses œuvres.

mesures ont été manquées à Marseille par Albitte et Carteaux ; si l'on eût fait fusiller comme ici huit cents conspirateurs dès l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes (1). »

Tels étaient ces temps funestes!

Bientôt les commissaires de Toulon s'en vont à Marseille achever l'œuvre incomplète d'Albitte et de Carteaux. La commission qu'ils établissent pour *condamner le reste des scélérats* juge du haut d'un balcon ceux qu'on lui amène pêle-mêle sur des charrettes; la mort est prononcée à tout hasard. Plus de quatre cents victimes sont frappées; les négociants sont décimés. Quelques-uns se sauvent dans les bois, dans les cavernes de la Provence. On se met à les poursuivre çà et là avec des armes ; on allait à la chasse des hommes comme à une chasse de bêtes fauves. Il y eut en contraste des actes de générosité. Les femmes surtout se dévouaient pour les malheureux. Deux proscrits s'étaient engloutis dans le fond d'un rocher; une jeune femme, déguisée en villageoise, alla les nourrir avec le lait d'une chèvre. Marseille fut atteinte par le marteau des démolisseurs. On voulait combler le port ; les ouvriers manquèrent pour ce vandalisme.

Mais la fureur ne se concentrait pas sur les deux célèbres cités; elle embrassait la France entière. Tallien et Isabeau tenaient Bordeaux sous leur main comme une proie. Biroteau du Calvados s'était quelque temps abrité dans cette ville ; Guadet s'était caché à Libourne chez son père; on les traqua dans leurs

(1) Beaulieu, *Hist. de la révolution.*

asiles, et ils furent mis à mort sans jugement. Cent cinquante pères de famille furent égorgés avec eux. Robespierre trouva toutefois que Bordeaux méritait des supplices plus larges, et il envoya un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Julien, fils du conventionnel, pour donner de l'activité aux barbaries. Tallien fut dépassé. Le monstre d'ailleurs s'était laissé dompter par une femme devenue célèbre, Mme de Fontenay. On le rappela à Paris; Mme de Fontenay l'y suivit; et bientôt elle y joua de grands rôles, mais peu dignes d'une femme (1).

Dans le Midi ces féroces représentants mêlaient de la sorte le scandale des amours à l'orgie des massacres. A Auch, d'Artigoyte donnait des spectacles où les femmes et les filles étaient conviées; il y paraissait tout nu. Un jour au théâtre on lui jeta une brique à la tête; il se vengea par un redoublement de meurtres. Dix royalistes allèrent ensemble à la mort en criant : *Vive Louis XVII!* Le comte de Barbotan avait été absous par le tribunal révolutionnaire; un décret de Paris le rendit à la guillotine.

Dans les Landes et dans les Pyrénées Cavagnac faisait couler le sang. Une femme le suivait dans ses excursions, portée par quatre hommes sur un palanquin (2).

Dans la Haute-Loire Faure et Regnaud lançaient les soldats sur les femmes et les filles qui le dimanche prenaient quelques atours, en souvenir du jour du Seigneur.

(1) Elle était fille du riche négociant Cabarrus; elle devint Mme Tallien.

(2) Beaulieu, *Hist. de la révolution*. — *Moniteur*, an II, n° 194.

A Rennes, Dubois-Crancé, le féroce vainqueur de Lyon, employa de jeunes enfants à fusiller des pères de famille accusés de fédéralisme.

A Brest, le jour où l'on célébrait une victoire d'un général de la république, le tribunal révolutionnaire égorgeait son père. Ce fut un incident barbare entre tous les autres.

En plusieurs lieux, les représentants ne paraissaient en public, qu'ayant à leurs côtés le bourreau. Ils l'appelaient le *vengeur*. Ils le faisaient dîner avec eux.

A Orange, les tueries passèrent toute idée. Une commission populaire avait été établie pour juger les ennemis de la révolution. Les ennemis de la révolution, disait l'arrêté du comité de salut public, ce sont tous ceux qui ont contrarié la marche de la révolution; la peine due à ce crime est la mort. Sur une telle loi, nul ne pouvait échapper. En peu de temps la commission fit exécuter trois cent dix-huit personnes. Plus tard le député Goupilleau étala ces barbaries. « J'ai fait combler, s'écriait-il, une fosse pleine de cinq cents cadavres; j'en ai fait aussi combler six autres destinées à recevoir douze mille victimes. Déjà l'on avait fait venir quatre milliers de chaux pour les consumer (1). » Auparavant Avignon avait eu ses massacres; le souvenir de sa Glacière pèse encore aujourd'hui sur ces contrées comme une image de terreur.

La petite ville provençale de Bedoin périt tout entière. L'*arbre de la liberté* avait été coupé dans une nuit obscure, et le coupable était inconnu. Le représentant du peuple, Maignet, fit arrêter et enchaîner les

(1) Séance du 15 floréal an III.

prêtres, les nobles, les parents d'émigrés, tous les suspects; puis il lança sur la ville trois cents hommes du bataillon de l'Ardèche, commandés par Suchet, armés de torches; ce qui échappa aux flammes périt par le fer. Des barils de poudre firent sauter l'église. Puis la convention approuva cette justice infernale (1).

A Rochefort s'étalèrent des supplices d'une autre sorte. Là étaient entassés sur des navires de malheureux prêtres destinés à être déportés à Cayenne. Cayenne c'était la mort; mais les pauvres vieillards infirmes, jetés au fond des navires l'un sur l'autre, n'ayant de force que pour prier Dieu, n'eurent pas même besoin de toucher la terre fatale; presque tous mouraient dans le tombeau où on les tenait enfermés. Sept ou huit cents périrent de la sorte (2).

A Arras, à Cambray, Joseph Lebon épouvanta le monde par des forfaits qui font frémir. Etre chétif, hideux, décharné, sa férocité était ignoble, sa scélératesse abjecte. Il s'attaquait aux femmes de préférence; il les entassait dans les prisons, et les livrait à des furieux, pour les tuer deux fois. La débauche était une partie de sa cruauté. On le voyait ivre dans les rues faire des actes de sauvage. Il se plaisait à prolonger le supplice des victimes sur l'échafaud. Lebon semblait un être infernal, qui se jouait dans le sang et dans les pleurs des humains. On fait monter de quinze cents à deux mille les malheureux qu'il fit périr en des tortures infâmes.

A Nantes, Carrier dépassa encore cette barbarie. La langue manque d'expression pour dire l'horreur de ses

(1) Séance du 28 floréal. — *Moniteur* du 30 floréal. 19 mai.

(2) Voyez d'admirables et touchants récits dans *les Martyrs de la foi*, par l'abbé Guillon. 4 vol.

assassinats. Carrier avait pris Marat pour son Dieu; il forma une compagnie de forcenés qu'il appela la compagnie Marat, et il livra la ville à cette légion de bourreaux. Une seconde compagnie, composée de nègres, eut une mission particulière, ce fut de se saisir des enfants. Cette idée atroce révélait un génie inconnu de scélératesse. Lorsque les prisons furent pleines d'hommes, de femmes, d'enfants, Carrier n'eut plus qu'à inventer des supplices. La guillotine était lente et vulgaire. Carrier recourut aux ondes de la Loire, tombeau tout prêt pour dévorer d'un seul *coup* des masses de victimes. Il commença par faire l'essai d'un bateau à soupape; quatre-vingts prêtres de la Nièvre, destinés à la déportation, servirent à l'expérience. On les avait entassés dans le bateau; puis à un signal donné la soupape s'ouvre, les malheureux sont engloutis. Quelques-uns surnagent. Des sicaires les repoussent avec des perches et des crocs, ou bien *les hachent* en morceaux avec des sabres.

Carrier envoie à la convention le récit de cette invention renouvelée de Néron sur Agrippine. La convention applaudit, et le président Héraut de Séchelles le félicite sur son énergie et sur son génie. Carrier n'a plus de frein. Il dépeuple Nantes avec ses soupapes; puis, pour varier l'orgie inhumaine, il invente une autre mort. Il accouple les victimes, homme et femme, les enchaîne ainsi tout nus et les précipite dans la Loire; il appelle cela des *mariages républicains*.

L'histoire n'ose tout dire; car dans ces inventions effroyables s'étale une lubricité barbare, dont la pudeur se détourne avec frémissement (1).

(1) Lisez l'acte d'accusation contre Carrier, au jour de la réaction, *Liste des guillotinés*, ouvr. cité.

Plus de six mille personnes périrent à Nantes par ces supplices.

Tous les départements eurent leurs férocités; le Nord, le Midi, le centre, rivalisaient de meurtre, de pillage, de viol, avec des raffinements sauvages qui fatiguent la plume de l'histoire.

Puis l'attention revient sur Paris. Là le crime est à l'aise, dans ses variétés difformes. Le tribunal révolutionnaire ne cesse point de tuer. Ceux qui échappent aux tribunaux des départements lui sont amenés, et il les frappe avec délices parce qu'on a pu les croire innocents.

Ainsi voit-on arriver trente-quatre habitants de Verdun, et parmi eux les femmes et les jeunes filles qui avaient salué le roi de Prusse avec des fleurs à son entrée dans la ville. Trois sœurs, Henriette, Hélène, Agathe, filles d'un vieux militaire nommé Watrin, vont périr ensemble sur l'échafaud; Sophie Tabouillot, fille de l'ancien procureur du roi, au bailliage de Verdun, et Barbe Henri, fille d'un président au même tribunal, obtiennent quelque grâce; elles n'ont pas quatorze ans; elles sont exposées six heures aux huées de la foule, et condamnées à vingt ans de détention à la Salpêtrière.

Comment raconter tant de morts? Il y en a qu'il faut dire pour l'éternel enseignement de la terre. Le 16 et le 19 pluviôse an II, 4 et 7 février 1794, on vit condamner à mort la veuve du marquis de Marbœuf, maréchal de camp, comme auteur ou complice d'une conspiration contre la sûreté du peuple français, en dénaturant le produit d'un très-grand nombre d'arpents de terre dans la commune de Champs, et en faisant semer à cet effet de la luzerne au lieu de blé; Jean Payen,

cultivateur, fut frappé de même, pour avoir *dirigé les semences de luzerne*. Peu de jours après, 22 ventôse, 12 mars, une religieuse de Saint-Denis était condamnée à mort pour avoir donné asile à un prêtre, et aussi *pour avoir recélé des vestiges, vêtements, ouvrages et point de ralliement du fanatisme*. On dirait une nation ivre.

Devant ces spectacles les cœurs sont glacés, tout est muet, l'indignation a peur de se trahir; les âmes semblent faire un effort pour se dissimuler à elles-mêmes l'horreur des crimes.

Quelquefois les victimes essayent d'échapper au supplice par le suicide. Le duc du Chatelet casse un carreau de vitre, et se fend le côté avec le verre; mais il ne peut se donner la mort. Condorcet fuit aux champs; l'asile d'un ami se ferme; il s'empoisonne. A l'armée le suicide a de la gloire. Le général Dampierre, ancien officier aux gardes, avait pris le commandement de l'armée de Dumouriez. Un jour il voit une batterie qui tire sur son avant-garde; il se met à courir sur elle, à bride abattue, avec un détachement. « Où courez-vous? mon père, lui dit son fils, son aide de camp; vous allez à la mort. — Je le sais, répond son père; j'aime mieux mourir au champ d'honneur que sous le couteau de la guillotine (1). »

Peu après, la convention décernait de grands honneurs à Dampierre; son buste fut mis dans ses séances avec celui de Marat et de Brutus.

Les femmes marchaient à la mort avec calme (2). On vit les carmélites de Royal-Lieu y aller en chantant le

(1) « Ce fait m'a été certifié par le général Larroque, qui commandait l'avant-garde. » Beaulieu.

(2) Voyez *les Martyrs de la foi*, par l'abbé Guillon, *passim*.

Salve regina. A mesure que le couteau frappait, le chant s'affaiblissait, pour être repris dans le ciel. Ce triste spectacle remua les entrailles du peuple des échafauds.

Une seule femme manqua de courage ; ce fut Mme Dubarry, la malheureuse maîtresse de Louis XV. « Je l'ai vue défaillante, dit Beaulieu, dans la Conciergerie, après sa condamnation ; elle criait au *secours!* en allant au supplice. » Sur l'échafaud elle demandait un moment de grâce à *monsieur le bourreau.*

Ce n'était pas tout que de tuer. On a vu dans l'histoire des temps de frénésie où l'homme aussi tuait l'homme avec joie. Mais pour la première fois on voyait le meurtre érigé en loi, la férocité délibérée, les forfaits transformés en système de gouvernement.

La législation de cette époque est une souillure pire que celle des assassinats.

De nouveaux décrets vinrent s'ajouter à ceux qui avaient déporté les prêtres ; tout prêtre réfractaire devait être saisi et exécuté dans les vingt-quatre heures ; chaque citoyen devait les dénoncer sous peine de déportation, et plus tard sous peine de mort. Les évêques et prêtres constitutionnels n'échappèrent à ce code infernal qu'en abjurant et se mariant ; ceux-là eurent droit à des secours annuels.

La législation sur les émigrés enveloppa en masse 1° tous les citoyens de Lyon, Toulon, Marseille et autres villes rebelles qui ne les quitteraient pas dans les vingt-quatre heures ; 2° les fugitifs de Toulon, sortis de cette ville pour n'être pas fusillés ; ils étaient quatorze mille ; 3° cinquante mille fugitifs du département du Rhin, qui avaient fui leurs foyers pour échapper aux

bourreaux; 4° ceux de la Moselle et des départements frontières qui se trouvaient dans le même cas. La convention déclarait complices des émigrés les enfants, garçons ou filles qui les avaient suivis, ayant plus de quatorze ans; ils ne pouvaient rentrer sans encourir la peine de mort.

Chaque jour donnait lieu à des décrets interprétatifs du décret atroce sur les suspects. La France entière était livrée à la discrétion de ses vainqueurs.

La législation sur les propriétés épouvante la raison. Propriété privée et propriété publique, biens des universités, des colléges, des hospices, des établissements d'utilité ou de charité, tout fut en proie aux spoliateurs. Chose étrange! les établissements protestants furent exceptés du pillage (1). Un décret ordonna un *emprunt forcé* d'un milliard sur tous les citoyens riches, remboursable en bons d'acquisition des biens d'émigrés (2); c'était une autre sorte de dépouillement. Un décret (13 novembre 1793) prononça la confiscation des matières d'or et d'argent qui seraient découvertes enfouies ou cachées, et adjugea le vingtième de leur valeur en assignats aux dénonciateurs. Un autre (25 pluviôse an II) confisqua au profit de la république toutes les marchandises expédiées à Lyon et à toutes les villes rebelles.

Le dénombrement de ces fureurs serait impossible.

La législation, sur les choses de morale publique fut une insulte éclatante aux idées de tous les siècles. Les lois avaient proscrit la vertu; elles proclamèrent

(1) Décret du 8 mars 1793.

(2) 20 mai 1793.

le mal en principe, elles honorèrent la turpitude. Un décret (5 septembre 1793) assigna quarante sous d'indemnité par jour aux hommes qui se réunissaient aux sections pour alimenter l'ardeur jacobine. Les femmes des tribunes de la convention, furies chargées d'applaudir le meurtre, eurent aussi leur salaire. Les filles-mères, chose inouie, eurent droit à des secours. Le divorce fut le moindre des scandales. Plusieurs décrets portèrent que les enfants nés hors du mariage succéderaient à tous les droits de leurs pères et de leurs mères (1). Les enfants bâtards furent proclamés les enfants naturels de la patrie. La déclaration des droits et la constitution de 93 avaient aboli la domesticité. Toutefois il restait des maîtres et des serviteurs ; les serviteurs furent soudoyés contre les maîtres : des décrets décernèrent des récompenses publiques aux délateurs (2).

Tout suivait cette horrible impulsion d'immoralité. L'éducation publique devint comme une peste des esprits. « Je l'avouerai de bonne foi, avait dit à la tribune un conventionnel, Jacob Dumont, parlant sur l'instruction publique : Je suis athée ! » Le 25 août 1793, on vit une députation d'instituteurs et d'élèves s'en aller proclamer la même foi ; c'est par la bouche d'un enfant que la députation demandait « qu'au lieu de les prêcher au nom d'un soi-disant Dieu, on les instruisît des principes de l'égalité, des droits de l'homme et de la constitution (3). » Les lois sur l'instruction publique

(1) 4 juillet 1793. — 2 novembre 1793.

(2) Voyez une série de décrets de cette sorte. — *Missionnaires de* 93.

(3) *Moniteur*, 27 août 1793.

furent empreintes de cette barbarie (1). Il n'y eut pas jusqu'à la langue de cette domination, qui ne prit un caractère insultant pour la raison humaine. C'est ici un signe abject de dégradation, et nulle étude n'est plus digne des méditations du moraliste.

1794. Dans cette épouvantable abjection des idées, Paris avait vu naître des orgies nouvelles, des fêtes monstrueuses, des cultes infâmes; car dès que Dieu n'est plus, tout devient Dieu. Le fanatisme était armé du glaive; quiconque n'assistait point aux orgies de la Raison était suspect; ce fut comme une terreur nouvelle.

Alors se vit un étrange retour. Robespierre, plein de mépris pour ces farces d'athéisme, s'en alla aux jacobins en dénoncer les meneurs; un grief lui servit de prétexte : ils étaient, disait-il, les chefs d'une conspiration pour l'étranger; et sous cette accusation il livra au tribunal révolutionnaire Anacharsis Clootz, Chaumette, Hébert (2), Proli, Pereyra, Vincent, Montmoro, Ronsin, mauvais poëte, devenu général d'armée, et célèbre par ses exploits barbares à Lyon et dans la Vendée, Dubuisson, l'Espagnol Gusman, Gobel, l'évêque de Paris. C'étaient des athées furieux; ils avaient été les chefs de la populace; la populace les conduisit à l'échafaud avec des huées.

Robespierre restait maître de la convention, et dès ce moment allait commencer une succession de représailles meurtrières entre les factions sanglantes. Nous n'avons plus qu'à les dire avec rapidité.

(1) Voyez le curieux ouvrage de Fabry, *Mém. sur l'instruction publique*. 3 vol. 1821.

(2) Son nom populaire était le *père Duchêne*. Ses écrits abominables paraissaient sous ce nom.

La tyrannie de Robespierre fait peur à ses rivaux de crimes. Ils essayent de former une opposition; il les prévient. Danton, Lacroix, Westermann, le farouche exterminateur de la Vendée, Chabot, Basire, Delaunay d'Angers, Camille Desmoulins, Simon, Héraut de Séchelles, Phélippeaux, presque tous expression de la révolution dans sa frénésie, sont envoyés au tribunal meurtrier. Ils y paraissent avec d'atroces moqueries; ils s'amusaient à lancer des boulettes de pain au nez des juges. «Quel âge as-tu? dit le président à Camille Desmoulins. — Trente-deux ans, répond-il, l'âge du sans-culotte Jésus. — Mon individu, disait Danton, sera bientôt dans le néant, mon nom est déjà dans la postérité (1). »

Le tribunal les envoie tous à la mort.

Robespierre, en se délivrant de ces effroyables égorgeurs, reste sous sa fatalité, et il se met à redoubler d'assassinats.

Ce moment de règne est épouvantable. Les prisons regorgent (2), la guillotine se fatigue; jacobins et royalistes sont livrés ensemble à ses coups. Chaque jour le tribunal lui envoie cinquante, soixante victimes. La vieille maréchale, duchesse de Noailles, est frappée avec sa belle-fille la duchesse d'Ayen, née d'Aguesseau, et sa petite-fille la vicomtesse de Noailles. La maréchale était sourde; elle n'entendait point les accusations. — Dites qu'elle a conspiré sourdement, dit le président Dumas. Souvent la mort se trompe : la dame Maillet est condamnée pour la veuve Maillé, M. de Loiserolle

(1) *Liste des guillotinés*. Séances du *tribunal révolutionnaire* du 4, du 5, du 6, du 8, du 9, du 16 germinal.

(2) Au 3 mars 1794, le *Moniteur* constate six mille neuf prisonniers; et chaque jour ils cèdent la place à d'autres.

se laisse tuer pour son fils; le jeune abbé de Rohan de Rochefort se laisse de même frapper pour son frère. Alors périt Malesherbes, le défenseur du roi.

Le vénérable vieillard vit envelopper dans son supplice son gendre et sa fille, M. et Mme de Rosambo, ainsi que leurs enfants, deux jeunes époux, M. et Mme de Châteaubriand; rien ne manqua à l'épreuve de l'ami de Louis XVI. Mais le courage de cette famille de victimes était sublime. Dans la prison Mme de Rosambo s'était trouvée avec Mlle de Sombreuil. « Mademoiselle, lui dit-elle, vous avez eu le bonheur de sauver votre père; je vais avoir celui de mourir avec le mien. » On tua deux fois le vieillard en faisant tomber devant lui la tête de ses enfants (22 avril 1794).

L'élite de la grande noblesse est immolée avec des prêtres; les femmes sont frappées avec une sorte de délices; Mme de Laval Montmorency, abbesse de Montmartre, la duchesse de Saint-Aignan-Beauvillers, avec le duc son mari, Mme Joly de Fleury, se suivent à l'échafaud; puis pêle-mêle le marquis de Talaru, Boutin, trésorier de la marine; la Chalotais, le célèbre procureur général au parlement de Rennes; de la Borde, premier valet de chambre du roi; deux de Vergennes; Gallet de Santerre, riche banquier; Roucher, l'auteur du poëme des Mois; Boucher, secrétaire de Bailly l'ancien maire de Paris; le jeune André Chénier, frère du conventionnel, et délaissé par lui; le marquis de Montalembert; le conseiller Goësman, rendu célèbre par les sarcasmes de Beaumarchais; Boucher d'Argis, le courageux conseiller du Châtelet, rapporteur de l'enquête sur le 6 octobre; l'abbé de Latille, curé de Saint-Thomas d'Aquin; l'abbé d'Autichamp, chanoine de Notre-Dame; Raoul, doctrinaire; l'abbé

de Fénelon, vieillard de quatre-vingts ans, voué depuis trente ans au soin des petits Savoyards dans Paris ; le marquis de Créqui ; le marquis de Beauharnais, mari de *Joséphine,* réservée à une si fatale élévation ; et tant d'autres que l'histoire ne saurait nombrer (1). Et, durant ce redoublement de carnage à Paris, Petion et Buzot, mis hors la loi, erraient sans asile dans les campagnes de Bordeaux, et étaient dévorés par les bêtes fauves près de Saint-Emilion. C'est au milieu de ces flots de sang que Robespierre fait proclamer par un décret *l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.*

Il veut que la fête de l'Etre suprême soit célébrée avec éclat. Il y ajoute des fêtes allégoriquess comme pour fasciner l'imbécillité des masses ; ce sont des fêtes à l'agriculture, à la jeunesse, à l'hyménée, à l'amour ; et de ces pompes de théâtre il revient aux assassinats.

Une sainte victime restait au Temple, madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, un ange tombé du ciel parmi les souillures de la terre. Rien ne la protége, ni la vertu, ni l'âge, ni la beauté ; elle est livrée au tribunal révolutionnaire. Elle meurt à trente ans, pleine de piété ; trente condamnés lui font cortége à l'échafaud.

Alors les enfants de Louis XVI restent seuls aux mains des tyrans. Les mémoires ont dit les raffinements de la cruauté qui s'exerce sur leur innocence. Louis XVII est remis à la garde du cordonnier Simon, qui se plaît à éteindre sa vie en des épreuves inouïes de férocité.

(1) Du 1er au 9 thermidor (juillet 1794), les listes des guillotinés sont chaque jour effrayantes. Le 1er, 26 victimes ; — le 2, 14 ; — le 3, 28 ; — le 4, 46 ; — le 5, 54 ; — le 6, 35 ; — le 7, 37 ; — le 8, 54 ; — le 9 (on tuait encore le 9), 42 ! *Liste des guillotinés,* ouvrage cité. Voyez le *Journal de l'anarchie et de la terreur,* etc.

Mais tout à coup Robespierre est arrêté dans ses vengeances; la convention, frappée dans ses factions, se ravivait sous les coups. Robespierre frémissait des résistances, et semblait résolu à tout briser. La défense commune rapproche ceux qui sont le plus menacés. Tallien se met à la tête d'un complot pour renverser le tyran. La lutte est d'abord mystérieuse, puis elle éclate à la tribune. Robespierre prépare sa défense par des meurtres; mais il sent la convention lui échapper; il court se chercher un renfort aux jacobins, puis il reparaît. Tallien ne craint pas de s'attaquer à lui corps à corps. Ce qui exalte sa haine, c'est que Robespierre a osé faire arrêter Mme de Fontenay. C'est un combat à mort. Enfin la majorité de la convention est entraînée; Robespierre est *décrété d'arrestation*; un savetier, nommé Wilsetherich, le conduit sous escorte à la commune. La commune à ce moment venait de se mettre en révolte contre la convention; elle appelle à soi le peuple entier. Paris est dans un état extraordinaire; la population hésite entre deux pouvoirs infâmes. Henriot paraît au nom de la commune; mais il est ivre, et son abjection révolte. Des conflits ensanglantent les rues. Alors la convention met la commune *hors la loi*. La commune répond par un arrêté qui déclare au nom du peuple qu'il n'y a plus d'autre autorité qu'elle-même. A la vue de ce combat à outrance, Paris est frappé de terreur. Chacun s'enfuit; le silence succède au tumulte. Alors paraissent quelques députés, suivis de jeunes gens déterminés; ils marchent vers la commune. Ceux qui la défendent vont à eux pour fraterniser. A cette vue Robespierre se sent perdu; il veut fuir; un gendarme, nommé Midal, lui tire un coup de pistolet dans la tête;

il le mutile sans le tuer (1). Son frère se précipite par la fenêtre. Lebas se brûle la cervelle; Saint-Just tombe vivant aux mains des vainqueurs. Couthon s'était caché dans un trou, Henriot dans un égout; on les arrache de leurs asiles, et on les réserve pour le supplice. Le lendemain on les conduit à l'échafaud avec Robespierre. Dumas et Coffinhal, tous deux présidents du tribunal révolutionnaire, avaient été mis hors la loi; Fouquier-Tainville, l'ami de Robespierre, est réservé pour lire la sentence. Elle enveloppe Henriot et ses lieutenants, Henriot, Boulanger, Lavalette, ainsi que le maire Fleuriot, le Payan, procureur de la commune, Viviers, président des jacobins. Tous sont jetés sur la même charrette; ils foulent à leurs pieds Couthon demi-mort. Un peuple immense s'était levé de toutes parts pour assister à cette grande expiation. Il suit Robespierre avec des cris d'anathème. Le bourreau s'amuse à lui arracher horriblement le bandeau qui enveloppe sa mâchoire brisée; barbarie sauvage que la multitude applaudit. Après quoi la hache fait son office. Dix têtes tombent; le lendemain soixante-dix membres de la commune sont frappés de même.

Telle fut la tragédie qu'on appelle du 9 thermidor (27 juillet 1794).

La chute de Robespierre fit respirer la France. On dirait, à lire les écrits du temps, qu'un air de vie s'est introduit soudainement dans une atmosphère qui donnait la mort. L'espérance entre dans les prisons (2).

(1) *Journal de l'anarchie*, etc. D'autres ont écrit que ce fut Robespierre qui se tira le coup de pistolet. Le *Moniteur* laisse cette particularité dans le vague, n° 312.

(2) Voyez principalement les récits de Beaulieu, tom. v. Beaulieu était alors prisonnier au Luxembourg.

Les quatre cent mille captifs qui les peuplent dans toute la France cessent d'être appelés chaque matin par le bourreau. L'échafaud attend d'autres têtes. Ce sont les chefs de la convention, qui se frappent entre eux ; c'est la révolution qui se décime. Le monstre Carrier de Nantes ne tarde pas à périr dans ces saturnales de représailles. C'est alors qu'est dispersé le club des jacobins. Une réaction se fait dans le peuple; on arrache le dieu Marat de son Panthéon; on brûle son effigie; on recueille les cendres du mannequin dans un pot de chambre, et on va le jeter dans l'égout Montmartre.

Alors on sonde le gouffre où la France a été près d'être engloutie. Mais nulle autorité forte et réparatrice ne se montre. La *queue* de Robespierre, comme on parlait alors, s'agite encore. La terreur se survit, quoique tempérée par l'espérance. Les familles comptent leurs victimes. Les oppresseurs et les opprimés sont en présence, dévorés de haine et de mépris ; la religion est absente, nulle voix du ciel ne se fait entendre pour désarmer les vengeances ou charmer les douleurs ; la France reste comme inanimée dans l'angoisse (1).

(1) Le dénombrement des victimes de la terreur a été fait par Prudhomme, célèbre journaliste de la révolution. 6 vol.

Les morts sont ainsi répartis : Ci-devant nobles, 1,278. — Femmes, *id.* 750. — Femmes de laboureurs et d'artisans, 1,467. — Religieuses, 350. — Prêtres, 1,135. — Hommes non nobles de divers états, 13,633. — Femmes mortes de frayeur ou par suite de couches prématurées, 3,400. — Femmes enceintes et en couches, 348. — Femmes tuées dans la Vendée, 15,000. — Enfants tués dans la Vendée, 22,000. — Morts dans la Vendée, 900,000. — Victimes sous le proconsulat de Carrier à Nantes, 32,000. — Parmi lesquelles : Enfants fusillés, 500. — *Id.* noyés, 1,500. — Femmes fusillées, 264. — *Id.* noyées, 500. — Prêtres fusillés, 300. — *Id.* noyés, 460. —

1795. Pour comble la disette se montre. L'hiver de 1795 est plein de désastre. Paris est sous l'étreinte horrible de la faim.

C'est ici toute une histoire nouvelle. La révolution n'avait point produit de gouvernement. L'administration était nulle. Toutes sortes d'approvisionnements manquaient dans Paris; on y suppléait par des exactions furieuses. On lança la population sur les bois de Boulogne et de Vincennes, pour fournir aux besoins de chaque foyer. Ce seul indice révèle un état de barbarie; fatal contraste avec l'ordonnance admirable de la vieille monarchie et particulièrement de la grande édilité de Paris.

Cependant les armes de la république étaient triomphantes. Au plus fort de la terreur elles avaient couvert par la victoire les souillures de la France. Un mois avant le 9 thermidor, Jourdan avait gagné la grande bataille de Fleurus. Dugommier avait battu les Espagnols. La nouvelle campagne fut pleine d'éclat. Pichegru avait conquis la Hollande vainement défendue par ses digues et par ses marais glacés. Des traités étaient imposés à l'Europe (1). La Flandre hollandaise restait

Nobles noyés, 1,400. — Artisans noyés, 4,300 — Victimes de Lyon, 31,000. — Les victimes de Toulon, de Marseille, de Versailles, et les victimes des 2 et 3 septembre, ne sont pas comprises dans ce vaste dénombrement.

(1) 9 février. Traité de Paris entre la république et le grand-duc de Toscane.

17 février. Traité de Nantes avec Charette.

5 avril. Traité de Bâle avec le roi de Prusse.

16 mai. Traité de paix avec la Hollande.

22 juillet. Traité avec le roi d'Espagne.

aux mains de la France; la Vendée même était obligée de subir la paix; toutefois la guerre devait se survivre en cette terre de géants.

Mais les jacobins continuent de remuer Paris; ils arment la populace, et le député Féraud ayant voulu calmer l'émeute, des furieux lui coupent la tête et la portent comme un trophée à la convention. Boissy d'Anglas présidait; il reçoit la sédition hideuse avec un courage admirable : à l'aspect de la tête de Féraud, son ami, il se découvre en signe de respect, et il déconcerte par son sang-froid la furie de la montagne.

Bientôt des décrets attestent la victoire de la convention. Le tribunal révolutionnaire est aboli; il disparaît, laissant après lui une vaste traînée de sang; il avait en dix-huit mois envoyé à l'échafaud deux mille sept cent quarante-deux victimes (1).

8 juin 1795. Louis XVII meurt dans ses angoisses. Cette mort reste un mystère dans l'histoire, et jusqu'au rapport fait à la convention (2) semble indiquer un

(1) *Liste des guillotinés* jusqu'au 28 thermidor.

(2) Séance du 9 juin (21 prairial). Rapport de Souvestre. — Le rapport des médecins Dessault, Pelletan et Dumangin n'a point dissipé le mystère de cette mort. De la mort de la reine, 16 octobre 1793, à la mort du jeune prince, 8 juin 1795, il y a dix-huit mois. On s'étonne du changement de la santé de cet enfant en si peu de temps, et à tel point qu'il ait pu devenir cet être dévoré d'ulcères, couvert de plaies, courbé en deux comme un vieillard, ne se tenant point sur ses jambes, rampant à terre.....

Le monde apprit sa fin, le monde sait le reste!

Du doute de l'histoire à la poursuite d'un Louis XVII qui serait de nos jours vivant encore, il y a un abîme. Le doute est de la raison, la

besoin d'écarter l'image d'un crime enveloppé de ténèbres. On cacha jusqu'aux débris de la victime sur qui s'était épuisée une cruauté minutieuse et raffinée.

Sa sœur, madame Royale, victime sainte d'expiation, est échangée avec les officiers que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. Elle sort du Temple le 18 septembre, seule survivante à tant de martyrs.

Il semblait que la convention était lasse de crimes. Une dernière extermination couronna toutes les autres.

La Vendée avait suivi sa destinée parmi des alternatives admirables de défaite et de victoire. Cette guerre étonnante se rallumait çà et là sous des aspects que variait la nécessité. La chouannerie, malgré des griefs communs à toutes les guerres de cette sorte, perpétuait la vaillance des premiers héros. Mais un élan suprême avait manqué à ces efforts, et tout faisait prévoir une fin fatale (1).

Cependant un corps de six mille émigrés, élite des anciens officiers de la marine de France, et fortifié de soldats prisonniers de la république, voulut relever la fortune royale. Ce corps s'était formé en Angleterre,

poursuite est de la folie, surtout si l'on songe que nous avons eu trois ou quatre Louis XVII ; s'il n'y en avait qu'un encore !

Quant aux restes de l'enfant, j'ai su, de la bouche de Mgr de Quélen, le vénéré et toujours regretté pontife, que tout n'avait pas alors disparu. Le cœur avait été conservé par le docteur Pelletan, dans une boîte de plomb, scellée de son sceau ; et cette relique avait été remise vers 1821 à M. de Quélen, alors coadjuteur de Paris....... En 1830, cette boîte fut jetée dans la Seine par les démolisseurs de l'archevêché.

(1) Voyez les *Lettres sur la chouannerie*, par M. Duchemin-Descepeaux. 2 vol. 1827.

et il avait espéré qu'un prince Bourbon se mettrait à sa tête. Une flotte anglaise le jeta sur la baie de Carnac, et là se trouvèrent cinq mille paysans conduits par trois chefs illustres, Cadoudal, Vauban, Tintiniac, pour favoriser le débarquement.

Il n'y avait plus qu'à tenter le sort des armes. Mais la mésintelligence était déjà entre les généraux de Puisaye et d'Hervilly. Tandis que l'armée royale délibérait, incertaine du commandement, Hoche accourait. Son artillerie était formidable. Il lui fut aisé d'accabler par le nombre la petite armée d'émigrés et de chouans enfermés dans la presqu'île de Quiberon. Après quelques essais de combat inutile, Sombreuil parla de capituler. Hoche avait promis la vie, mais il n'était pas maître de sa parole. Déjà Tallien était accouru, apportant la mort. Il forma à Vannes des conseils de guerre pour juger les prisonniers; plusieurs avaient pu fuir; il en resta quatre cents réservés au supplice. On les mena près d'Auray, dans une prairie isolée, comme pour cacher le crime. Les soldats républicains s'étonnaient d'avoir à tuer de la sorte de vaillants hommes désarmés; il fallut donner plusieurs fois l'ordre de tirer. Enfin les victimes tombèrent en masse dans ce lieu séparé par un ruisseau du champ où s'était vidée en 1364 la querelle de Jean de Montfort et de Charles de Blois (1). Ce lieu s'appelle aujourd'hui le *Champ des Martyrs*. Un pieux et beau monument y est élevé dans la solitude; il semble pleurer sur le malheur des factions civiles.

(1) C'est M. Mazas qui m'indique ce rapprochement.

La convention allait disparaître. Une nouvelle constitution fut décrétée; elle changeait tout le système de la centralisation démocratique; un directoire était proclamé, avec deux conseils qu'on appelait le conseil des anciens et le conseil des cinq cents.

La convention, avant de se dissoudre, put déclarer réunis à la république, la Belgique, le pays de Liége, et toute la partie des Pays-Bas autrichiens conquis par nos armes; elle en fit neuf départements. Mais elle eut à passer par un dernier péril. Sur le déclin de sa puissance et pour protéger ses derniers jours par un appareil de jacobinisme, elle avait armé les comités révolutionnaires, au moment où se préparaient les élections nouvelles. Les sections de Paris, se croyant menacées par le retour des sicaires, s'armèrent à la hâte et se répandirent dans les rues. La convention vit se lever une vaste émeute; elle l'attaqua avec furie. Quelques sections se défendirent; le canon les foudroya. Barras commandait la force armée; il avait sous ses ordres Napoléon Bonaparte, dont le nom s'était levé au siége de Toulon, et dont la destinée commença à se révéler dans cette journée restée fameuse dans l'histoire sous le nom de 13 vendémiaire (1).

Trois jours après, Lebon montait à l'échafaud.

Alors disparut la convention, laissant de vastes ruines, et sur ces ruines une ombre de pouvoir, présage encore douteux contre l'anarchie.

Tout change d'aspect. Une sorte de monarchie oligarchique se montre. Les conseils nationaux sont élus; à leur tour ils instituent le directoire; Rewbell, Barras,

(1) Voyez les récits de Beaulieu.

Larevei'lère-Lépaux, Letourneur, Carnot, sont chargés de la puissance; ils distribuent les commandements. Les armées captivent l'attention de la France et du monde.

1796. Bonaparte, à vingt-sept ans, est nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie. Un nouveau système de guerre se révèle; des hommes d'une nature inconnue semblent apparaître; l'instinct des combats supplée au génie; les soldats sont des héros.

Masséna, Augereau, brillent à côté de Bonaparte.

Moreau, Jourdan, Kléber, jettent leur éclat sur le Rhin. L'Europe est traversée par des victoires.

En Italie, Montenotte, Lodi, Vérone, Castiglione, Mantoue, illustrent les armes françaisès.

De nouveaux traités sont imposés aux divers Etats.

Mais l'Autriche combat encore. Kléber, Lefebvre, Moreau, Bernadotte, Marceau, Desaix, rivalisent de courage : les succès sont divers.

L'archiduc Charles bat Bernadotte à Neumarck; Moreau bat les Autrichiens à Friedberg. Jourdan est battu à Wurtzbourg. Bonaparte domine le Tyrol. Marceau est tué. Moreau fait une retraite célèbre sur le Rhin, et dans ses marches savantes il bat les Autrichiens à Biberach. La campagne d'Italie se termine par la victoire éclatante d'Arcole.

Pendant ce temps l'intérieur avait ses incidents révolutionnaires. Babeuf, journaliste démagogue, tente une conspiration, avec quelques conventionnels, contre la constitution de l'an III. Il est envoyé avec ses complices devant la haute cour nationale siégeant à Vendôme. La justice avait appris à être lente; un an après, il était mis à mort avec Darthez.

La conspiration du *camp de Grenelle* a le même sort; ce sont des restes de jacobins qui, au nombre de sept ou huit cents, pensent aller soulever les troupes réunies à Grenelle; ils comptent sur l'assentiment secret de Barras; mais, quand ils sont en face des troupes, ils sont reçus à coups de baïonnettes; plusieurs sont livrés à une commission militaire et fusillés.

Le général Hoche attaque la Vendée par la modération; au lieu de l'exterminer, il la pacifie. Mais le ferment de liberté bouillonne encore. La grande guerre va devenir une guerre de partisans; guerre dénaturée par les historiens, mais pleine de courage et d'héroïsme.

1797. La guerre d'Allemagne est ravivée. Hoche prend le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse; Beurnonville, l'armée du Nord; Moreau, l'armée du Rhin-et-Moselle.

Bonaparte agrandit ses succès. Toute l'Italie est dans ses mains, par l'insurrection ou par les armes. Il bat les Autrichiens à Rivoli; ils laissent vingt-cinq mille hommes sur le champ de bataille. Le pape Pie VI voit le saint-siége menacé. L'esprit de révolution gronde de toutes parts et seconde les victoires des Français; un traité dépouille le pape d'Avignon, du comtat Venaissin, du Ferrarais, du Boulonnais, de la Romagne. Ce n'était que le commencement des mortelles épreuves du pontife. Les Autrichiens sont chassés de l'Etat de Venise; les Français s'emparent de Gradisca, de Gortz, de Brizen, de Bozten, de Trieste, de Glagenfurt. Le roi de Sardaigne, tremblant devant ces succès, signe un traité d'alliance offensive et défensive avec le directoire.

Sur le Rhin, Hoche bat plusieurs fois les Autrichiens. Moreau s'avance par Strasbourg, et les frappe également de son épée.

Mais Bonaparte devance et enchaîne les événements. Il signe à Léoben, à trente lieues de Vienne, des préliminaires de paix avec les ministres autrichiens ; puis, la république de Venise ayant voulu s'arracher au joug, il envoie mille hommes renverser le doge, et établir une autorité démocratique pour toute vengeance. Bientôt il fait proclamer à Milan la république Cisalpine ; tout cède à l'autorité de Bonaparte ; le traité de Campo-Formio (17 octobre) annonce à l'Europe le triomphe de la révolution sur les rois. L'empereur reconnaît la république Cisalpine et lui cède la Lombardie. La Belgique est cédée à la France. Les Etats de Venise sont partagés.

Huit jours après, Bonaparte réunit par un arrêté la Valteline, Chiavenne et Bormio, à la république Cisalpine. Le roi de Prusse meurt. Un congrès s'ouvre à Rastadt pour traiter de la paix entre la France et l'empire germanique.

Pendant que les armées dominent l'Europe, le directoire est inégal à son office. L'autorité lui échappe ; il la retient par des violences. Quelques députés se réunissant à Clichy, et qu'on appelait pour cela clichiens, semblaient avoir formé le dessein de rétablir une royauté. Le directoire les attaque par un coup d'Etat. Il déploie dans Paris une force armée insolite ; Augereau la commande. Le corps législatif veut faire marcher les grenadiers qui sont à ses ordres ; ils vont se joindre à l'armée d'Augereau. Alors le directoire dresse une liste de proscription ; il y porte deux de ses

membres Barthélemy et Carnot, onze membres du conseil des anciens, quarante-deux du conseil des cinq cents, plusieurs journalistes, un grand nombre de citoyens; tous doivent être déportés à Cayenne; quelques-uns échappent à ce supplice pire que la mort; on renouvelle les décrets contre les émigrés et contre les Bourbons; c'est comme un reflet de la terreur.

Cette révolution reste célèbre sous le nom du 18 fructidor.

1798. Le directoire se complète par Merlin de Douai et François de Neufchâteau. Le calme est fatal à son autorité; il pense l'affermir en semant au loin des désordres et des guerres. L'Etat de Gênes, le Piémont, les Pays-Bas, la Suisse, se remplissent de révoltes, prétextes d'agressions ou de conquêtes. L'Italie est en feu, la ville éternelle est livrée aux jacobins; le pape, saint vieillard de quatre-vingt-deux ans, est enlevé dans Rome. Des bandits font les Brutus. La liberté est souillée d'orgies. L'Autriche reprend les armes.

Bonaparte, après sa campagne d'Italie, était rentré à Paris, couvert de gloire. Sa présence fatigue le directoire. On lui laisse créer des desseins gigantesques, et on lui montre l'Angleterre comme la puissance qu'il doit atteindre de ses armes. De ces méditations sort le projet d'une expédition en Egypte, préparation à des desseins plus vastes. Bonaparte se précipite en ces aventures. L'Orient voit reparaître les armes françaises. Tout semble extraordinaire dans ces entreprises. Tandis que Bonaparte renouvelle les exploits des vieux croisés, au nom d'un gouvernement qui a souillé les

temples et brisé les croix, l'amiral Nelson va attaquer à Aboukir la flotte française : le combat est atroce. L'amiral Brueys est coupé en deux par un boulet, et le vaisseau amiral est incendié. Mais la bataille dure deux jours ; la flotte française finit par être exterminée. Bonaparte revient au Caire : « Il n'y a plus de flotte, dit-il ; eh bien ! il faut rester ici, ou en sortir grands comme les anciens. »

La guerre s'était rallumée dans toute l'Europe ; des réactions se faisaient contre la France ; toutefois ses armes gardaient leur honneur. Mais la Russie s'ébranle. La Porte ottomane avait déclaré la guerre au directoire en représailles de l'expédition d'Egypte. La Russie se prononce pour la Porte, et Paul Ier envoie une armée en Italie.

La fortune change. Le directoire ayant déclaré la guerre à l'Autriche et à la Toscane, les combats recommencent en divers lieux. Jourdan, le vainqueur de Fleurus, est battu par l'archiduc Charles à Feldkirch, près de Stockach, en Souabe. L'armée d'Helvétie repasse le Rhin pour occuper le pays des Grisons. Le général autrichien bat les Français sur l'Adige, puis à Vérone. Enfin une nouvelle coalition se déclare ; elle se compose de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie de l'empire, de Naples, du Portugal, de la Russie, de la Turquie, des Etats barbaresques ; et, chose étrange, elle annonce que son dessein est de rétablir sur son siége le chef de l'Eglise catholique.

1799. La violence se joint aux manifestes. Les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt sont assassinés par des hussards autrichiens ; le directoire crie vengeance ! L'Italie est le principal théâtre de la

guerre. Souwarow bat les Français. Moreau, Macdonald, Joubert, luttent avec des succès divers. La coalition finit par dominer toute l'Italie.

En Hollande, le général Brune, frappe de défaites sanglantes les Anglais et les Russes; c'est une compensation des désastres. Ailleurs les succès deviennent encore plus éclatants. Souwarow partout vainqueur avait fini par se trouver en face de Masséna près de Zurich. Masséna venait de disperser l'armée austro-russe; ainsi parlait-on dans les bulletins du temps. Souwarow, ignorant cette défaite, traverse le Saint-Gothard pour joindre les coalisés; il trouve à leur place le victorieux Masséna, qui le frappe à son tour de son épée. La Suisse est délivrée; la coalition est dispersée; la république respire en célébrant ces victoires imprévues.

Mais en France les partis sont ravivés; les provinces se rallument.

A Paris le directoire est en proie à l'anarchie. La Reveillère-Lépaux et Merlin, accusés d'incapacité ou de trahison, sont remplacés par Roger-Ducos et le général Moulins.

La religion continue de manquer aux âmes. Quelques prêtres portent furtivement sa parole dans les familles où survit la foi. Les églises continuent d'être souillées; un culte nouveau s'est montré, celui des *théophilanthropes;* la Reveillère Lépaux en est le grand pontife. La raison humaine, sans guide, se perd dans les chimères et dans les folies.

Bonaparte cependant étonnait l'Orient par des exploits éclatants ou par des revers pleins de gloire. La victoire de Monthabor brille entre toutes les autres.

Mais le siége de Saint-Jean-d'Acre est malheureux. Un Anglais, sir Sidney Smith, et un Français, nommé Phélippeaux, ancien officier au régiment d'artillerie de Besançon, dirigent la défense; tous deux valent une armée. Après soixante jours de tranchée ouverte, Bonaparte lève le siége. Deux mois après, il bat à Aboukir une armée turque débarquée en Egypte. Alors il songe à la France. Il sait les désastres d'Italie et les crises qui travaillent le directoire. Des pensées politiques montent à son esprit, ou peut-être l'inutilité de ses batailles tourmente son ambition; il laisse l'armée au grand Kléber, et s'embarque à la dérobée.

Echappé à la flotte de Nelson, grâce à l'habileté de l'amiral Gantheaume, il reparaît en France comme un génie sauveur. La guerre civile désolait vingt départements. Le gouvernement flottait entre les périls. Le directoire avait essayé de se sauver en ravivant le jacobinisme, en rouvrant ses clubs, et renouvelant ses décrets contre les nobles et les émigrés. Il n'avait fait qu'allumer des fureurs nouvelles. Bonaparte arrive au milieu de ces émotions d'anarchie. Tout se précipite vers lui, politiques, citoyens, généraux. Aussitôt une révolution se délibère; elle a pour objet de renouveler le directoire; le conseil des anciens la seconde; en vertu des droits que lui donne la constitution de l'an III, il décrète que le corps législatif sera transféré à Saint-Cloud, avec le directoire, et il remet la puissance d'exécution à Bonaparte. Alors se joue un drame terrible. Les conseils vont se réunir à Saint-Cloud (10 novembre), le conseil des anciens sous la présidence de Lucien Bonaparte, l'autre sous la présidence de Lemercier. Six mille hommes se déploient autour du

palais ; un spectacle insolite d'armes enveloppe les délibérations nationales. Le conseil des anciens suit avec anxiété la conjuration qu'il a faite ; le conseil des cinq cents s'étonne et frémit. Quelques députés sont dans la confidence, les autres poussent des cris ; le jacobinisme se tient en éveil, prêt à des crimes nouveaux. Mais nul acte ne se produit. Lucien attendait une communication des anciens : tout reste immobile. Enfin paraît à la porte de la salle des cinq cents Bonaparte avec quatre grenadiers ; il vient se montrer, comme revêtu de grands pouvoirs ; à son aspect des cris s'élèvent : *Des sabres ici ! des hommes armés ! A bas le dictateur ! à bas le Cromwell ! hors la loi ! hors la loi !* *Hors la loi* était un cri de mort ; et même quelques députés se précipitent le poignard à la main. On put craindre le dénoûment de César. Bonaparte s'éloigne, et laisse son frère au milieu des orages. Enfin Lucien dépose sa toge et s'enfuit au milieu des soldats, et c'est lui qui demande le secours des armes contre les législateurs. Alors Bonaparte fait envahir la salle par des grenadiers ; aussitôt l'effroi gagne les députés ; ils cherchent à fuir ; ils courent aux portes et aux fenêtres ; en un moment tout a disparu. Le conseil des anciens, resté seul en séance, prononce l'abolition du directoire, l'expulsion de soixante membres du conseil des cinq cents, et la création d'une magistrature nouvelle sous le nom de *consulat* (1).

Bonaparte, Sièyes, Roger-Ducos sont les trois consuls de la république.

(1) Voyez le récit de cette journée par le prince de Canino (Lucien Bonaparte). 1845.

Telle est la journée du 18 brumaire. C'est une ère nouvelle dans l'histoire, et elle coïncide avec le siècle qui s'ouvre.

1800. Ici s'arrêtent mes récits.

Les révolutions en effet sont consommées ; et dès ce moment la logique humaine va produire un travail de réaction contre les démolitions désordonnées qui viennent de tourmenter la nation française. C'est une œuvre nouvelle, pour laquelle les temps présents n'ont guère qu'à assembler leurs matériaux. Car l'histoire est comme un poëme ; elle a son unité, et dans cette unité entrent les grands épisodes des siècles qu'on appelle révolutions. L'unité de l'histoire de France embrasse la construction et le renversement de la monarchie catholique ; d'une part elle touche au glaive de Clovis, de l'autre à l'épée de Bonaparte. Et entre ces deux points extrêmes se déroulent les transformations graduelles de la féodalité militaire et de la féodalité seigneuriale, de la monarchie de Charlemagne et de la monarchie de saint Louis, l'une réglant la domination universelle par l'Eglise, l'autre disciplinant l'indépendance par les lois ; puis les tendances de la royauté politique, s'efforçant de se suffire à elle-même, et s'affermissant par la liberté du peuple ; et enfin les progrès de cette constitution se tournant contre la royauté même, et à force d'indépendance s'engloutissant dans l'anarchie, dans les ruines et dans le sang.

Cependant la nation sort vivante de l'abîme, et par un instinct de salut elle réagit contre la destruction.

Au point rapproché où nous sommes, cette réaction n'est qu'un germe dont l'avenir cache l'explosion.

Ajoutons qu'un travail de cette sorte, embrassant

l'ensemble de la société, laisse toute liberté aux accidents que chaque âge peut produire. La pensée humaine suit sa course au travers des luttes des hommes, soit qu'elle tende à créer, à détruire ou à réparer.

Déjà depuis le siècle nouveau l'œuvre de rétablissement a eu ses épisodes et ses drames. Hommes de diverses impressions ou de divers intérêts, nous nous sommes passionnés pour les accidents qui ont touché à notre vie si prompte à couler ; mais l'œuvre subsiste, et c'est du lointain de l'avenir qu'elle apparaîtra dans son vaste développement.

Mais dès ce moment n'est-il pas possible de la pénétrer ? Bonaparte n'a fait que paraître, et déjà une pensée sociale sort puissante du sein du désordre.

En 1800, il n'y avait plus de religion ni de temples ; la proscription gardait ses fureurs, et les décrets de mort étaient vivants. Bonaparte paraît ; il ouvre la patrie aux prêtres ; l'athéisme public se sent vaincu.

Le directoire avait lancé une loi d'otages contre les émigrés ; Bonaparte la fait rapporter ; la proscription est désarmée.

L'administration publique était un chaos ; Bonaparte jette de toutes parts des règles d'économie, de prévoyance et d'autorité. La caisse d'amortissement est créée, le conseil d'Etat institué, l'école polytechnique organisée, les services publics distribués. La France passe sous un génie réparateur ; la Vendée se calme ; l'espérance entre dans les âmes ; l'avenir s'ouvre comme une consolation des douleurs publiques.

Un monument de ce retour soudain, ce sont les premières délibérations des conseils des départements,

appelait à grands cris la restauration de la société par des lois contraires à toutes celles qui l'ont ravagée (1). Et ainsi se trouve tracée par l'instinct public la route où doit marcher Bonaparte.

Et sans doute Bonaparte, dans cette marche indiquée, ne sera exempt ni de fautes ni de passions; mais sa destinée est de servir d'instrument à la réparation de l'anarchie, de quelque manière qu'il doive engager sa personnalité en cette lutte, soit qu'il doive y trouver la gloire ou la honte, l'empire ou la mort.

Et la preuve que Napoléon Bonaparte a un office public à remplir, c'est que l'ayant rempli il disparaîtra, comme n'ayant plus rien à faire dans l'humanité.

Tout ce qu'il aura fait en dehors de cet office aura eu de l'éclat et de la grandeur; il aura traversé l'Europe en tous les sens par des victoires; il aura remué le monde entier sur sa base. Mais ce ne seront là que des accidents de sa vie; ils s'en iront comme un bruit qui n'est plus.

Une seule chose restera, c'est la réaction contre la démolition séculaire de la société française; réaction si puissante, qu'après quatorze ans d'empire, et lorsque tous les vieux souvenirs de la monarchie devront sembler effacés, le frère de Louis XVI pourra paraître au milieu de la nation, et y trouver une exaltation d'amour et un enthousiasme de soumission, comme si nulle main barbare n'avait touché au trône, et que nulle interruption n'eût été faite dans les mœurs, dans les affections, ou dans les droits.

(1) Voyez une analyse de ces délibérations dans l'*Hist. de France* de M. Mazas, IVe vol.

Ces commencements d'histoire nouvelle, vus avec cette pensée morale d'une providence qui étreint les peuples sous des mystères de justice, ont un puissant intérêt.

La vie de Napoléon Bonaparte n'est racontée jusqu'ici que par des annalistes amoureux des coups d'épée, épris des chocs des peuples et des grands massacres. Il restera un jour à le montrer dans sa mission philosophique d'organisateur. Il y a comme deux vies en cet homme, la vie personnelle et la vie providentielle, l'une pour le vulgaire, l'autre pour l'humanité, l'une tourmentée de passions brûlantes et de crimes stériles, l'autre travaillée de pensées fécondes et de réformations salutaires. Otez le conquérant, vous avez un grand monarque. Le conquérant, c'est l'homme d'épée qui suit ses passions, et va de peuple en peuple porter la mort pour se faire puissant; le monarque, c'est l'homme d'Etat, qui obéit à l'instinct social, qui relève les ruines et refait l'ordre. Le conquérant a péri, le monarque a survécu.

Napoléon laissa en 1814 un empire merveilleusement réglé, avec une hiérarchie savante, et qu'on eût prise pour une protestation ironique contre les nivellements de la révolution.

Chose extraordinaire! ce retour vers la monarchie parut empreint de despotisme à la famille des Bourbons à son retour, et elle le tempéra par ses souvenirs de respect pour la liberté populaire. On eût dit que Louis XVIII voulait absoudre la révolution; Napoléon la lui livrait enchaînée; Louis XVIII fit tomber ses liens. Mais, chose plus extraordinaire! la révolution s'irrita, et la *Charte octroyée* lui fut une offense.

C'est peut-être toute l'explication des événements qui se sont produits dans la politique depuis cette époque. Les révolutions ne veulent pas être pardonnées, elles trouvent plus juste d'être vaincues.

Au reste, quels que soient les accidents qui se sont produits depuis la disparition de Napoléon, le travail qui pousse l'humanité dans ses voies de réparation n'est point arrêté. Nous avons vu des révolutions nouvelles. Le trône occupé avec bienveillance et avec honneur par Louis XVIII et par Charles X a été emporté dans une tempête. Le descendant direct de Louis XIV est exilé. Et toutefois une monarchie est présente, proclamant l'hérédité en principe, et protestant de la sorte contre la violence des usurpations.

Et surtout ce qui atteste la réaction de l'ordre, c'est le christianisme luttant de vive force contre le mal, et ramenant au cœur de la société les doctrines de réparation.

Le christianisme est attaqué néanmoins; mais c'est sa destinée de grandir dans les luttes. A l'avénement de Bonaparte on pouvait le croire mort; pas un temple n'était ouvert, pas un autel n'était debout. La religion était sans pontifes, et elle semblait être sans fidèles. Alors la philosophie athée put se croire le droit de battre des mains sur les ruines désolées de l'Eglise; cependant rien n'était mort, si ce n'est des martyrs; sous leurs cadavres palpitait puissamment la foi de la nation. Présentement la puissance manque pour faire des martyrs, la foi ne manquerait pas sans doute. Que reste-t-il? Des combats de sophistes, une ligue d'ignorants et de corrompus. Le christianisme poursuit donc sa marche secouant cette poussière d'ennemis; c'est

par lui que se fait le retour des âmes vers le bien. Une première fois, dans les temps barbares, le christianisme avait sauvé la France en l'arrachant à l'empire de la force. C'est son office encore, dans les temps civilisés, de la ramener pleinement à l'ordre par la liberté. Et nous avons beau nous débattre sous son action puissante; cette résistance peut faire des maux infinis; mais enfin Dieu sera le maître. Heureux nos enfants s'ils revoient les ruines que nous aurons laissées se ranger en radieux édifice sous quelque main fortunée! Heureux l'avenir qui, se reposant dans la paix de Dieu, inscrira en ses monuments ces mots des vieux âges :

CHRISTUS VINCIT, REGNAT, IMPERAT!

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE VINGTIÈME.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

FIN DE LA TABLE.